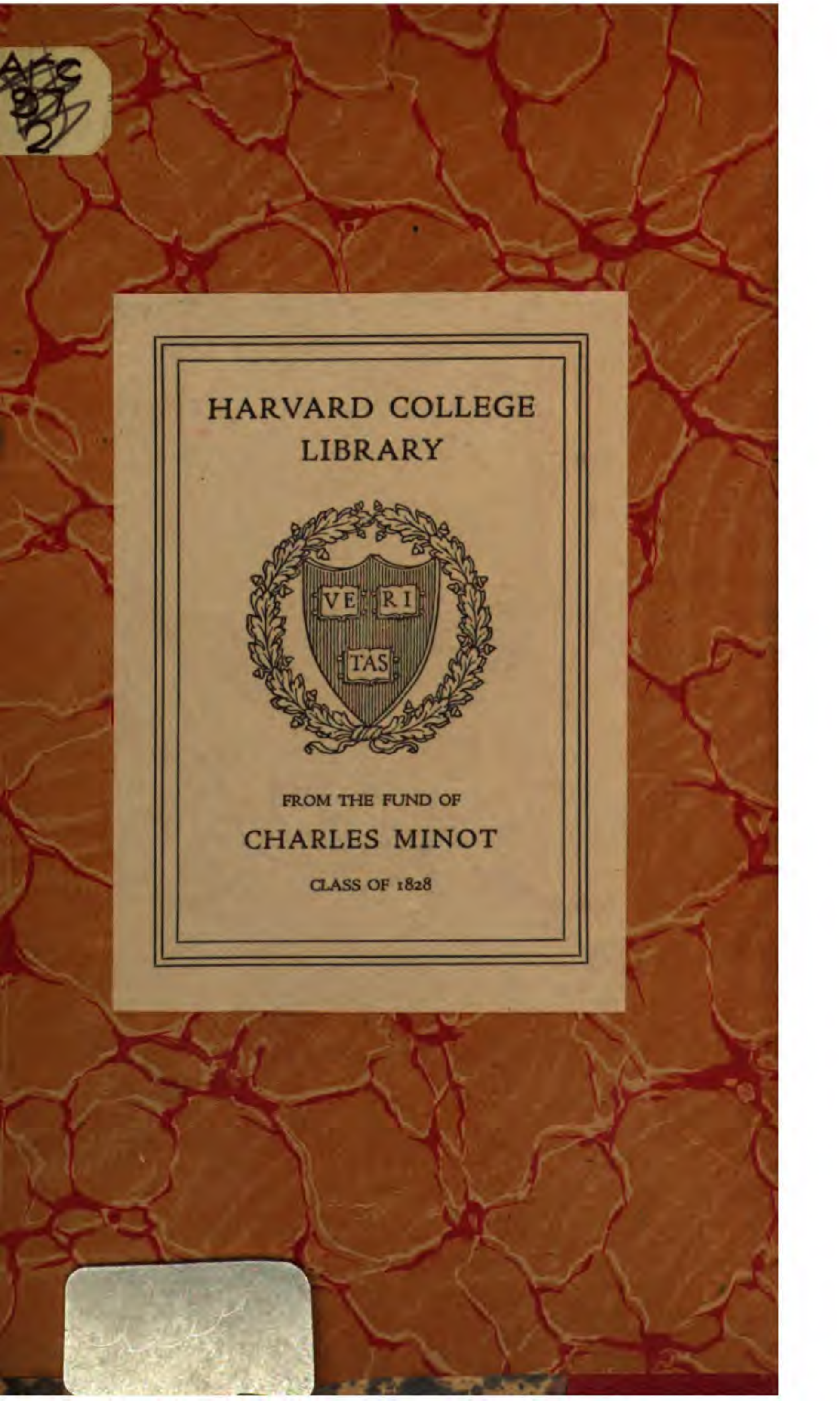

HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE
RI
TAS
FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828



CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXIXe. SESSION.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SAUMUR, A LYON,

AU MANS, A ELBEUF ET A DIVES,

EN 1862,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Le Compte-rendu du Congrès paraît, chaque année, au mois de mai. Le prix de la collection des membres souscripteurs est de 10 fr.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

CAEN, — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1863.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SAUMUR, A LYON,

AU MANS, A ELBEUF ET A DIVES,

EN 1862.



CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXIXe. SESSION.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SAUMUR, A LYON,

AU MANS, A ELBEUF ET A DIVES,

EN 1862,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1863.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général*.

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados*.

L. GAUGAIN, *Trésorier*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs nom, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

1re. *DIVISION.*—NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire: * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT.

ALLARD, banquier, à Dunkerque.
BOITELLE (Édouard), banquier, à Cambrai.
BONVARLET (A.) fils, à Dunkerque.
BURY (l'abbé), chanoine, à Cambrai.
CABARET, receveur des finances, id.
* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
* COUSIN, ancien magistrat, avocat et président de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.
* CUVELIER (Auguste), à Lille.
DELATTRE, receveur municipal, à Cambrai.
GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.
LEFEBVRE, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai.
* LE GLAY (André), directeur des Archives, correspondant de l'Institut, président de la Commission historique du département du Nord, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Lille.
LEROY, archiviste, id.
MINART, conseiller à la Cour impériale de Douai.
NYS, propriétaire, à Dunkerque.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 29 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

* *Regnier* (Mgr.), archevêque de Cambrai.

ROTH, membre de la Société d'émulation, au château de Beauval, près Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, id.

* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS, à Lille.

VANDERGIER (le comte Charles de), à Cambrai.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

* WILBERT (Alcibiade), président de la Société d'Émulation, à Cambrai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* DOVERGNE, à Hesdin.

GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.

GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Sozingheim.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d') fils, à Souchez.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

* *Parisis* (Mgr.), évêque d'Arras.

SÈDE (de), juge au Tribunal civil de Montreuil.

SOUQUET (Gustave), vice-consul de Danemarck, à Étaples.

VANDRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. MENNECHET, juge, à Amiens.

* BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'Émulation, à Abbeville.

* CORBLET (l'abbé), à Amiens.

COSSETTE-EMONT, propriétaire, id.

DUMAS (Charles), filateur, à St.-Acheul-lès-Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

ESMIGNY (d'), à Péronne.

Fergusson-Faure, négociant, à Amiens.

Fergusson fils, id.

Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* Mennechet (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil, à Amiens.

* Pharon (Eugène), propriétaire, à Abbeville.

Vallois (Georges), sous-préfet, à Péronne.

Oise.

Inspecteur: * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

Colson (le docteur), président du Comité archéologique de Noyon, correspondant de l'Académie de Médecine, à Noyon.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

* Danse, président honoraire du Tribunal civil, id.

Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.

Le Franc (l'abbé), professeur à l'Institution de St.-Vincent, à Senlis.

Marsy (Arthur de), à Compiègne.

Mathon, archiviste, à Beauvais.

Ponthieux (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

Salomon, receveur des Douanes, à Dives.

Voillemer, docteur-médecin, à Senlis.

* Vuatrin, avocat, à Beauvais.

Weil, architecte du Gouvernement, id.

2e. *DIVISION.* — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire: * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Delbarre, architecte, à Château-Thierry.

Dersu, juge au Tribunal civil de Laon.

* Gomart, membre de l'institut des provinces, à St.-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Fèvre, officier du génie, en retraite, id.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

Piette, contrôleur principal des contributions directes, à Laon.

Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bac.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. l'abbé Tourneur, archiprêtre de Sedan.

Quéant (l'abbé), curé de St.-Loup-Champagne.

Tourneur (l'abbé), chanoine hon. de Reims, archiprêtre de Sedan.

3e. *DIVISION.*—MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire: * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Allonville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

Aubert (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

Bara (Mgr.), évêque de Châlons.

Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Brice-Didier, négociant, à Reims.

Chassagne, préfet de la Marne.

Cosquin, membre du Conseil général.

Counhaye, à Suippes.

Didier (Jules), négociant, à Reims.

Duplessis, notaire hon., à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

Fournier (l'abbé), doyen du Chapitre de Reims, archiprêtre de Notre-Dame, id.

Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

* *Gousset* (Mgr.), cardinal-archevêque de Reims,

JOURNIAC, propriétaire, à Reims.
LA CHAPELLE, filateur, id.
* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
NITTOT, membre du Conseil général, à Châlons.
* PERRIER, docteur en médecine, à Épernay.
POISEL, architecte, à Châlons.
QUERY, (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
REGNAULT, notaire et maire, à Fismes.
ROBERT, propriétaire, à Reims.
SAUBINET, membre de l'Acad., id.
SAVY, agent-voyer chef, à Châlons.
SIMON, à Reims.
SUTAINE (Henri), négociant, id.
TORTRAT, architecte, id.

Seine-et-Marne.

Inspecteur: * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

GAST, docteur en médecine, à Crécy-en-Brie.
MOUSTIER (le comte de), membre du Conseil général, à la Chapelle.
VIEILLOT, président du Tribunal civil et de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.

4°. DIVISION. — CALVADOS, MANCHE, ORNE EURE ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire: M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur: * M. BOUET.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.
AUGER (le comte d'), propriétaire, id.
AUDRIEU (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.
AUVRAY, architecte de la Ville, chef de division à la Mairie de Caen.
AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.
* BARROCHE, receveur-général, à Caen.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.
BEAUCOURT (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.
* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

* Bellefonds (Mme. la comtesse de), à Caen.

Belrose, à Bayeux.

Bertrand, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.

Besnou, juge au Tribunal civil, id.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

Blangy (Auguste de), au château du Juvigny.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boscain, graveur, à Caen.

Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.

* Bouet, à Caen.

* Bougy (le marquis Olivier de), au château de Bougy.

Bourmont (le comte Charles de), à Caen.

* Brébisson (de), à Falaise.

* Bricqueville (le marquis de), à Gueron.

Broglie (le prince Auguste de), à St.-Georges-d'Aunay.

Campagnolles (de), membre de l'Association normande, à Campagnolles, près Vire.

* Campion, avocat, chef de bureau à la Préfecture, à Caen.

* Caumont (de), id.

Caumont (Mme. de), id.

Chatel (Victor), à Valcongrain.

Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.

Choisy (de), à Caen.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

Cornulier (le comte de), à Caen,

Courty, avocat, à Caen.

* Cussy (Ch. de), à la Cambe.

Cussy (le vicomte Fritz de), à Vouilly.

* Dagallier, premier président de la Cour impériale, à Caen.

* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.

* Daufresne, membre du Conseil général, id.

Daufresne, à Lisieux.

De Druval, à Caen.

* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deschamps, architecte, à Caen.

Desfriches (l'abbé), curé d'Ussy.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desportes, ancien notaire, à Caen.

Des Rotours de Chaulieu, ancien représentant, à Vire.

* Didiot (Mgr.). évêque de Bayeux et de Lisieux.

Do (l'abbé), chapelain de la Visitation, à Caen.

* Douesnel (Alexandre), député, à Bayeux.

Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.

Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* Du Moncel (le vicomte), membre de l'Institut des provinces, à Caen.

Dumont (l'abbé), vicaire de Maisoncelles-sur-Ajon.

Duplessis, vice-président du Tribunal civil, à Caen.

Dupont, sculpteur, id.

* *Dupray-Lamahérie,* substitut du procureur-général, id.

Elouis, directeur de la Caisse commerciale, id.

* Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fournès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.

* *Guy*, ancien architecte de la ville, id.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, à Caen.

Huard (l'abbé), curé de St.-Vaast.

Jardin, membre de l'Association normande, à Caen.

* *Laffetay* (l'abbé) chanoine titulaire, à Bayeux.

* La Mariouze de Prévarin (de), directeur des Domaines, à Caen.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

Langlois (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, directeur de l'Institution St^e.-Marie, id.

* *Le Bart*, maire de Baron.

* Le Blanc, ancien professeur de mathématiques, à Caen.

Le Bret (l'abbé, curé de Hottot-en-Auge.

Le Cerf, avoué, à Caen.

Le Cordier, ingénieur, à Trouville.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), curé d'Audrieu.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

* Le Provost de Launay, préfet du Calvados.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Le Vardois fils, id.

* Lidéhard, propriétaire, id.

Liénard, peintre-verrier, id.

Loir (l'abbé), procuré de Manerbe.

Magron (Jules), à Caen.

* Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

MARCOTTE, architecte du département, à Caen.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, doyen d'Évrecy.

* MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.

* MORIÈRE, professeur à la Faculté des Sciences de Caen.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.

* OILLIAMSON (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Olivier*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

* PANNIER, avocat, à Lisieux.

* PAULMIER, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.

Pelfresne, architecte, à Caen.

PETITVILLE (de), à Bons-Tassilly.

* PIERRES (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.

PIQUOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

RASAC (Frank de), à Caen.

REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

* SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

TARGET (Paul), président de la Société d'agriculture, à Lisieux.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

THEISSIER, avocat, à Vassy.

TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* TORSAY (Mme. la comtesse de), à Mouën.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

* VASSEUR (Charles), membre de l'Association normande, à Lisieux.

* VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

VINCENT (l'abbé), doyen de Morteaux-Coulibeuf.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le comte DE TOCQUEVILLE, au château de Nacqueville.

AIGNEAUX (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* ANNOVILLE (Michel d'), maire, à Auderville.

* BEAUFORT (le v^te. de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

* BIGNON (le baron de), au château du Rosel (canton des Pieux).

BONVOULOIR (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mg^r.), évêque de Coutances et d'Avranches.

CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.

DESCHAMPS, D.-M.-P., à Torigny.

DESPONTS (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

* DU POERIER DE PORTBAIL, à Valognes.

GILBERT (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

* LAINÉ, président de la Société archéologique, à Avranches.

La Société archéologique, à Avranches.

LE CARDONNEL (l'abbé), vicaire de St.-Jores, par Prétot, près Carentan.

LE CREPS, propriétaire, à St.-Lo.

LE GOUPILS (l'abbé), curé de Brix.

NOEL, ancien maire, membre de l'Institut des provinces, à Cherbourg.

* PONGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* QUÉNAULT, sous-préfet, à Coutances.

ROUGÉ (le comte de), au château de St.-Symphorien.

SAUVAGE, juge de paix à Couptrain (Mayenne).

SESMAISONS (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

SOREL (Armand), entrepreneur, à Valognes.

TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon DE LA SICOTIÈRE, membre du Conseil général, à Alençon.

* BARBERAY (de), au château de Matignon, à Essay.

BEAUREPAIRE (de), ancien élève de l'École des Chartes, à Alençon.

* *Caix* (de), à son château, près d'Écouché.

DAGOURY, sous-inspecteur des forêts, à Alençon.

DAIGREMONT SAINT-MANVIEU fils, substitut du Procureur impérial, à Mortagne.

* FALANDRE (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* FAŸ (le vicomte de), au château de la Guimandière.

* FLEURY (Édouard), juge, à Alençon.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfougeray.

LA GARENNE (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), avocat, à Alençon.

LAUTOUR, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

LECOINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

MASSIOT (Gustave, avocat, à Mortagne.

PATU DE SAINT-VINCENT, au château du Pin-la-Garenne.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en Droit, à Évreux.

ANISSON DU PÉRON (le comte), au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

BARDET, docteur-médecin, à Bernay.

BARREY (le comte de), maire de Verneuil.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

BOSTENNEY (de), maire, à la Saussaye.

BOURDON (l'abbé), curé de Drucourt.

CARESME (l'abbé), curé de St.-Germain, à Pont-Audemer.

CHENNEVIÈRE fils, à Louviers.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.

GOUJON fils, au Vaudreuil, près Louviers.

GUILLARD (Émile), avoué, à Louviers.

* *Janvier de La Motte*, préfet de l'Eure, à Évreux.

LAIR (Casimir), à St.-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Évreux.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* LE METAYER-MASSELIN, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

* LE REFFAIT, conseiller général, à Pont-Audemer.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

Malbranche, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.

Marcel (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

Méry (Paul), à Évreux.

Mesnil du Buisson (le comte du) à Neuilly, près Paris (Seine).

Montreuil (le baron de), ancien député, au château de Tierceville, près Gisors.

Petit (Guillaume), membre du Conseil général, à Louviers.

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* Prétavoine, maire de Louviers.

* Quesné (Victor), au château de Montaure, près Louviers.

Renault, avocat, adjoint au maire de Louviers.

Rostolan (de), à Évreux.

Vigan de Cernières (le baron de), à Cernières.

Seine-Inférieure.

Inspecteur: M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Argentré (le vicomte d'), à Rouen.

Ballin, directeur du Mont-de-Piété, id.

Baroche (Henri), avocat, id.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

Barthélemy fils, architecte, id.

Baudicourt (Théodule de), id.

Bazile (Marcel), négociant, id.

Berthe (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, id.

Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

Boivin-Jenty, négociant, id.

* Bonet, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

Bons (Eugène de), membre de l'Académie des Arcades de Rome, id.

Boucher, architecte, à Rouen.

* Bouel (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

Burel (l'abbé), vicaire de St.-Remi, à Dieppe.

Carlier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

Caze (de), membre de l'Académie, à Rouen.

Chadoux, entrepreneur, id.

Chaventré (Isidore), rue Martainville, 214, id.

* *Chevreaux*, au château de Boscmesnil, près St.-Saëns.

Clogenson, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.

* *Cochet* (l'abbé), ancien au-

mônier du collége, à Dieppe.

* Colas (l'abbé), chapelain de la Maison des Saints-Anges, à Rouen.

Courtonne, architecte, id.

Cusson, secrétaire-général de la mairie, id.

David (Émile), propriétaire à Rouen.

* Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

Delamare-Debouttteville, filateur, à Rouen.

Delaunay, professeur de peinture, id.

Dergny, propriétaire, à Grancourt.

Desbois, docteur-médecin, à Rouen.

* Des Boves, lieutenant de dragons, id.

Desmarest (L.), architecte en chef du département, id.

Desvé, propriétaire, id.

Deville (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des Sciences, conservateur de la section géologique au Collége de France, id.

Dieusy jeune, négociant, id.

* Duranville (Léon de), propriétaire, id.

*Ernemont (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

Estaintot père (le Cte. d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Fauquet (Oct.), filateur, à Rouen.

Fleury (Charles), architecte, id.

Gaignoeux (R.), directeur d'assurances, id.

Gallet (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

* Germiny (le comte Adrien de), receveur-général, id.

Gilles (P.), manufacturier, id.

Girancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

Grimaux, entrepreneur, à Rouen.

* Guériteau (l'abbé), aumonier du collége, à Dieppe.

Guerout, ancien notaire, à Rouen.

Hommais, avocat, id.

La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.

* La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Lanchon (l'abbé), curé de St.-Godard, id.

Le Ber (Arsène), ancien notaire, id.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

Lecoupeur, docteur-médecin, à Rouen.

Lefort, avocat, id.

Legendre, propriétaire, id.

Lemire, avocat, id.

* Le Pel-Cointet, à Jumiéges.

LE PRINCE, au château de Lamberville, par Yvetot.

LEPROVOST, agréé, à Rouen.

* LE ROY, libraire, à Cany.

LESEIGNEUR, filateur, à Rouen.

* LÉVY (Edmond), architecte, id.

LIZOT fils, substitut du procureur impérial, id.

* LUCAS (l'abbé), curé de Hanouard, près Cany.

MABIRE, maire de Neufchâtel.

MATHON, conservateur de la bibliothèque de Neufchâtel.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MÉLICIEUX (l'abbé), curé-doyen de Gournay.

MÉRAUX (Amédée), artiste compositeur, à Rouen.

MOTTET, filateur, id.

OSMONT, architecte, id.

PALIER, ancien manufacturier, id.

* PETITEVILLE (de), propriétaire, id.

POTTIER (André), conservateur du Musée d'antiquités et de la Bibliothèque publique, à Rouen.

POUYER-QUERTIER, député, id.

PROVOST (l'abbé), curé de Jumiéges.

QUESNEL (Henri), propriétaire, à Rouen.

QUINET (Édouard), propriétaire, id.

REVEL, avocat, id.

RONDEAUX, ancien député, id.

ROWCLIFFE-BARKER, fondeur, id.

SAINT-LAURENT (le comte Henri de), id.

* SIMON, architecte, boulevard Beauvoisine, id.

SIMON (Léopold), propriétaire, à Bures.

THOUROUDE-DANGUY, constructeur, à Rouen.

WADDINGTON, négociant, id.

5e. *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

ARAMON (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

ARRIBAULT, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme. veuve), rue Hautefeuille, à Paris.

* AUBERT (le chevalier), rue d'Amsterdam, 39, id.

BARBIER, employé au Ministère de la guerre, à Paris.

* BARTHÉLEMY (Anatole de), ancien sous-préfet, id.

* BARTHÉLEMY (Édouard de), maître des Requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* BEAUFORT (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* BEAULNY (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* BELBEUF (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, id.

BÉTHISY (le marquis de), rue de l'Université, 53, id.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

BLANCHE, ancien secrétaire-général du Ministère d'État, id

BOISRENAUD (le comte de), rue St.-Guillaume, 5 id.

* BONVOULOIR (Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* BOTTÉE DE TOULMON, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

BOUVENNE (Aglans), rue Jacob, 10, id.

BREVAL (Henri), graveur, chaussée de Clignancourt, id.

BRUÈRE, curé de St.-Martin, id.

Bucaille (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 51, id.

* CAPELLI, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.

CARLIER (J.-J.), ancien-agent de change, rue des Martyrs, 47, à Paris.

CATTOIS (le docteur), rue Cassette, 20, à Paris.

CAUMONT, rue Monsieur-le-Prince, 47, id.

* CHALLES, rue de Londres, 52, id.

CHATEAU (Léon), directeur de l'Institution professionnelle d'Yvry.

* CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

CHOSSOTE (l'abbé), curé de St.-Mandé.

COINDE (J.-P.), membre de plusieurs Académies, à Paris.

* COURTAVEL (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.

* CUSSY (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.

* DAIGUSSON (Maurice), archiviste-paléographe, quai des Orfèvres, 18, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

DAVID, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Ponthieu, 20, id.

* DE BOUIS, docteur-médecin, rue du Faubourg-St.-Honoré, 168, id.

DEHON (Léon), avocat, id.

* DEQUEUX DE SAINT-HILAIRE (le marquis), rue Soufflot, n°. 1, id.

DES CARS (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, à Paris.

* Dietrich, graveur, id.

* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

Doyen, sous-directeur de la Banque de France, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dufour (l'abbé Valentin), vicaire de St.-Paul-St.-Louis, id.

* Ercéville (le comte Gabriel), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

* Foucher de Careil (le comte), rue des Champs-Élysées, 69, id.

Gautier, conseiller à la Cour de cassation, id.

Gérard (l'abbé), rue de Pontoise, 30, id.

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St.-Germain, 93, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 17, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

* Jouanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Keller (Émile), député, rue de Las-Cases, 7, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* Labarte (Jules), rue Drouot, 2, à Paris.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

* Lallier (Justin), employé au Ministère des finances, rue de Verneuil, 9, id.

Lamaille (Ferdinand), rue de la Ferme-des-Mathurins, 16, id.

La Panouze (le comte de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 29, id.

* La Rochelambert (le marquis de), sénateur, rue de Lachaise, 9, id.

Le Bleu, docteur en médecine, id.

* Le Danois (Edmond), ancien référendaire au sceau, rue de Rivoli, 3.

Légier de Mesteyme (Henri), avocat à la Cour impériale, id.

* Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, id.

Lelorain, docteur-médecin, rue Bonaparte, 57, id.

Le Normand, rue de Madame, 34, id.

* Leroyer, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* Liesville (de), aux Batignolles, à Paris.

Liger, architecte, rue Blanche, 60, id.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 38, id.

Marc (Gédéon), notaire, à Paris.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot-de-Mauroy, 29, id.

Martin (L.), rue de Rivoli, 78, id.

Maubert, sculpteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 185, id.

* Maurenq, rue de Tivoly, 9, id.

Migne (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, id.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, 6, id.

* Mirepoix (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

* Montlaur (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

* Montlaur (le comte de), propriétaire, id.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, 2, id.

* Moreau (Ferdinand), agent de change, rue de Londres, 29, id.

* Mosselman, rue d'Anjou-St.-Honoré, 63, id.

Nettancourt (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

Nugent (de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

Oudinot de La Faverie, rue de l'Ouest, 56, à Paris.

Palustre de Montifault (Léon), rue Bonaparte, 18, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Paris (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

Pasquier (Lucien), étudiant, id.

Pernot, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, id.

Pinieux (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* Pomereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

Ponton d'Amecourt (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

Reizet (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

Riancey (Henri de), avocat, id.

Robert, chef de division au Ministère de la guerre, id.

* Rotschild (le baron de), rue Laffitte, 25, à Paris.

Rousset (A.), correspondant du Ministère de l'Instruction pu-

blique, 22, rue Lemercier (Batignolles).

Routier (Jules), sous-chef à la Direction générale des postes, à Paris.

Roys (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* Ruillé (le comte de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* Sagot, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, id.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

Salvandy (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumfort, 14, id.

Simian, avocat, quai des Augustins, 37, id.

Terray de Mont-Vindé (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

* Thiac, membre de l'Institut des provinces, rue St.-Lazare, 24, à Paris.

Thiollet, passage St.-Marie, n°. 8, id.

Tournier (Mme. veuve), rue de Berlin, 32, id.

*Varin, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, id.

Vautier-Galle, sculpteur, rue de la Chaise, 10.

Verdier, architecte, rue Cassette, 20, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, id.

* Villegille (de La), secrétaire du Comité historique, id.

Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.

* Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Walsh (le vicomte Édouard), rue de l'Université, 42, id.

* Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Bossin, horticulteur, à Hanncourt.

* Dion (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.

Yonne.

Inspecteur: * Mgr. Jolly, archevêque de Sens.

Baulé (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces et membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), au château d'Ancy-le-Franc.

Cotteau, juge, à Auxerre.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), curé d'Island.

JOLLY (Mgr.), archevêque de Sens.

* HAVELT (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

HERNOU, ingénieur en chef, à Auxerre.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

LAURENT (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

LE MAISTRE (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire, à Villiers-St.-Benoît,

ROGUIER (l'abbé), aumonier de l'École normale d'Auxerre.

*TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.

* TONNELLIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

TONNELLIER, président du Tribuna civil, à Auxerre.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

AUTECOURT (d'), ancien officier, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

*DE FAYES DE CHAULNES (le vicomte), rue des Feuchers, id.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

* DUPANLOUP (Mgr.), évêque d'Orléans.

*DUPUIS, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.

GUILLAUME, juge, à Montargis.

JACOB, imprimeur-libraire, à Orléans.

MARCHAND, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près Briare.

NITOT, membre du Conseil général, à Ay.

PETIT, membre du Conseil général, à Triguères.

POULAIN, conducteur des ponts-et-chaussées, à Montargis.

ROCHER (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

BARBEAU-RÉMOND, propriétaire aux Riceys.

BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

* CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, à Troyes.

FONTAINE-GRIS, président de la Chambre de commerce, id.

GAUSSEN, artiste-peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, id.

GRÉAU (Jules), manufacturier, à Troyes.

HERVEY, docteur-médecin, id.

HUOT (Charles), manufacturier, id.

LA HUPROYE (Truchy de), propriétaire, id.

MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Aube.

MILLOT, architecte, à Troyes.

ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.

ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.

* TRIDON (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Charles d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

LEFFROY, propriétaire, à Dreux.

* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

PROU, président du Tribunal civil, à Châteaudun.

* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e. *DIVISION*. — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. Hucher, de l'Institut des provinces.

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.
* Baglion (de), au château de Boscé.
Bauchet (Paul), architecte, au Mans.
* Blavette (Edmond de), au château de Goupillères.
Blottière, sculpteur, au Mans.
Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.
Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* Chevreau (l'abbé), vicaire-général du Mans.
Clermont-Gallerande (le comte de), au Mans.
* Cumont (le vicomte Charles de), à Crissé.
David, architecte, au Mans.
Delarue, architecte du département, id.
Deslais (l'abbé), curé de la Couture, id.
* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.
Étoc de Mazy, médecin de l'Asile des Aliénés, id.
Fourrat, sculpteur, à Sillé-le-Guillaume.
Guéranger (Dom), abbé de Solesmes.
Hamon, membre du Conseil général, au Mans.
* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.
Jousset des Berries, juge d'instruction, id.
La Belle-Dagoneau, rue Garnier, id.
Le Normand de Lourmel, directeur des Contributions directes, id.
Le Pelletier, docteur-médecin, id.
Le Tessier (l'abbé), vicaire de la Couture, id.
L'Hermite, membre du Conseil général, à St.-Calais.
Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.
Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, id.
* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.
* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.
Ménard de La Groie (Mme. Hippolyte), au Mans.
* Paillart-Ducléré, membre du Conseil général, id.

Persigan (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

Picot de Vaulogé (le comte de), à Vaulogé.

* Provost, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.

Riobé, procureur impérial, à La Flèche.

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

* Saint-Paterne (le comte de), à St.-Paterne.

* Singher, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

Vallée (Gustave), juge suppléant, id.

Verdier, professeur de mathématiques en retraite, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Allard (l'abbé), curé de La Breille.

Baillou de La Brosse, propre., id.

Barbier de Montault, membre de l'Institut des provinces

Béclard, avocat, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Angers.

Bouchard, docteur-médecin, à Saumur.

Boutel (Camille), propriétaire, id.

Bouton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), ancien curé, à Saumur.

Bruas (Charles), propriétaire id.

Bucaille, propriétaire, id.

Chedeau, adjoint au Maire, id.

Chevalier (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.

Courtiller, conservateur du Musée, à Saumur.

Delavau (Victor), ancien capitaine d'état-major, id.

Delavau (Henri), membre du Conseil d'arrondissement, à Saumur.

Ducamps (Théodore), id.

Dupuis (Charlemagne), propriétaire, id.

Épinay (d'), juge du Tribunal civil, id.

Fos (F. de), propriétaire, id.

Gallard, agent-voyer d'arrondissement, id.

* Godard-Faultrier, à Angers.

Godet, imprimeur, à Saumur.

* *Joly-le-Terme*, architecte, id.

* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Lambert aîné, à Saumur.

La Selle (le comte de), membre du Conseil général, au château de La Tremblaye.

Lestoile (de), à la Lande-Chasle, près Angers.

Louvet, député au Corps législatif, maire de Saumur.

MACÉ (l'abbé), curé de Notre-Dame-des-Ardilliers.

MAHER fils, propre., à Saumur.

MAIEST (de), maire de Bagneux, près Saumur.

MAYAUD (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à St.-Hilaire-St.-Florent

MAYAUD (Paul), propriétaire, à Saumur.

O'NEIL, sous-préfet de Saumur.

PARROT (A.), à Angers.

* PRÉVOST, capitaine-commandant du génie, à Saumur.

PICHON, docteur-médecin, id.

PIETTE, architecte, id.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

RAIMBAULT, vétérinaire, à Saumur.

ROFFOY, architecte, id.

TARDIF (l'abbé), chanoine-secrétaire de l'évêché, à Angers,

TROUILLARD (C.), propriétaire, à Saumur.

VIDAL, propriétaire, à St.-Hilaire-St.-Florent.

Mayenne.

Inspecteur : M. LE FISELIER, à Laval.

* BODARD (Anatole de), à Craon.

* CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), au château de Craon.

CHEDEAU, avoué, à Mayenne.

COISNIER LE PROVOST (Stéphen), à Laval.

DESCARS (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gontier.

* DESTOUCHES, propriétaire, à Laval.

GARNIER, agent-voyer, à Laval.

HERCÉ (le comte Armand de), au château de Monguéré.

LA BROIZE (de), place de Hercé, à Laval.

* LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'industrie, id.

PRUDHOMME (l'abbé), vicaire, id.

* SARCUS (le baron de), à Mayenne.

SEBAUX (l'abbé), supérieur du Grand-Séminaire, à Laval.

7e. DIVISION.—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

* LACROIX DE ROCHAMBEAU (le Cte.), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.

* LA SAUSSAYE (de), membre de l'Institut de France.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

MARTONNE (de), archiviste du département, à Blois.

TRACY (de), à Suèvres.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Cher.

Inspecteur : * M. BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces.

Berry, conseiller à la Cour impériale, à Bourges.

*BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces, id.

*DU MOUTET, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Bourges.

LE NOIR (l'abbé), curé de Charly.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

BOISLÈVE-DESNOYERS, maire à Langeais.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

BROWNE, membre de la Société archéologique de Touraine, id.

* CHARLOT (Grégoire), id., id.

* COUGNY (G. de), au château de la Grille, près Chinon.

* GALEMBERT (le comte de), propriétaire, à Tours.

* *Guérin* fils, architecte, id.

JACQUEMIN, architecte, à Tours.

* *Lambron de Lignim* (le baron), membre de l'Institut des provinces, id.

* PÉCARD, conservateur du musée archéologique, id.

LOBIN (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.

ROSE-CARTIER, propriétaire, id.

* SARCÉ (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.

THIBURY (Jules), à Amboise.

Indre.

Inspecteur : * M. MAURENQ, rue de Tivoly, 9, à Paris.

* CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argentan.

* VOISIN (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur : * Mg[r]. Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.
* Crosnier (Mg[r].), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.
Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.
Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8[e]. *DIVISION.*—PUY-DE-DOME, CANTAL, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Chardon du Ranquet, id.
* Desbouis, bibliothécaire de la ville, id.
Largé, inspecteur de l'Académie,
* Mallay, architecte du département, à Clermont-Ferrand.
Sartige (le baron de), id.
* Sédaignes (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.
* Thibault, peintre-verrier, à Clermont-Ferrand.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Albert de Brives, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

* Bertrand de Doue, ancien président de la Société académique, au Puy.
Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.
Brives (Albert de), membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.
Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture,

sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.

CHAULNES (Gabriel de), avocat, au Puy.

Loire.

Inspecteur : * M. Paul D'ALBIGNY DE VILLENEUVE, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Étienne.

ALBIGNY DE VILLENEUVE (d'), à St.-Étienne.

* BUHET (Eugène), notaire, id.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en Droit, archiviste du département, id.

* COSTE (Alphonse), négociant, à Roanne.

DARD (l'abbé), curé de Bénissons-Dieu.

GÉRARD, agent-voyer en chef, à St.-Étienne.

* GONNARD, employé à la Recette générale, id.

LE ROUX, ingénieur civil, rue Ste.-Catherine, id.

* MEAUX (le vicomte de), au château d'Écelay.

NOELAS, docteur-médecin, à St.-Haon-le-Châtel.

* PALLUAT DE BESSET (Joseph), propriétaire, à St.-Étienne.

* PHILIP-THIOLLIÈRE, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, id.

ROBICHON, propriétaire, id.

TESTENOIRE-LAFAYETTE, notaire honoraire, id.

VIER (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : M. DE MORÉ, propriétaire, à Serverette.

* *Chapelain de Saint-Sauveur* (le baron de) à Mende.

FAYBESSE, avocat, id.

Foulquier (Mgr.), évêque de Mende.

LE FRANC, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

* MORÉ (de), propriétaire, à Serverette.

POLGE (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.

* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e. *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

ANDRÉ, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

AUDREN DE KERDREL, ancien député, rue St.-Sauveur, 3, id.

AUSSANT, D.-M., id.

* BORDERIE (de La), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* BREIL DE LANDAL (le comte), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé), chanoine, à Rennes.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.

FRUGLAYE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouilhac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

*LAFAYE L'HOPITAL (de), rue de la Monnaie, 6, à Rennes.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

* LANGLOIS, architecte, à Rennes.

MONTESSUY (le comte de), délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, id.

NIEPCE, procur. impérial, membre de l'Institut des provinces, id.

Ramé (A.), de l'Institut des provinces, rue de La Fayette, 2, id.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

FRÉMINVILLE (Raoul de), à St.-Brieuc.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, près St.-Brieuc.

*GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

Finistère.

Inspecteur : * M. DU MARHALLACH, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, docteur-médecin, à Châteaulin.

* MARHALLACH (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : * M. de Kéridec, à Hennebont.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* Kéridec (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Nantes.

Bertrand-Geslin (le baron), membre du Conseil général, boulevard Delorme, à Nantes.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, 15, id.

Cahour, aumônier du Lycée impérial, id.

Cailliaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

Driolet, architecte de la ville, id.

* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

*Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, à Nantes.

* Nau, architecte, membre de l'Institut des provinces, id.

* Nicolière (Stéphan de La), id.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux, (Emmanuel), avocat, id.

Poulain des Dodières (Robert), au château de Bois-Thoreau.

* Raymond (Charles de), architecte, à Nantes.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, 1, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e. *DIVISION.* — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Benye (le Père), id.

* CARDIN, ancien magistrat, à Poitiers.

DELAVAU (Achille), propriétaire, à Loudun.

LA BRESSE (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, id.

MÉNARDIÈRE (Camille-Arnaud), avocat, docteur en Droit, rue Sous-St.-Cybar, à Poitiers.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, id.

ROBERT (l'abbé), chanoine, id.

SOUVIGNY (Charles de), propriétaire, id.

TOURETTE (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

ARNAULT (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

BARRAUD, juge suppléant, à Bressuire.

BEAULIEU, membre de l'Institut, à Niort.

DAVID, député au Corps législatif, id.

IMBERT, propriétaire, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Thouars.

LEDAIN, avocat, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.

* RAVAN, trésorier de la Société de statistique, à Niort.

RONDIER, juge honoraire, à Melle.

* ROULIÈRE (Victorin de La), à Niort.

ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.

SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

11e. *DIVISION.*—CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

BEAUCHAMP (Charles de), à Pons.

BOURGEOIS (Justin), à Saintes.

BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.

DUMORISSON, juge de paix du canton de Pons.

DOUBLET (l'abbé), curé de Rétaux.

ESCHASSERIAUX (le baron), député au Corps législatif, à Saintes.

C

* Gastineau (l'abbé), curé de La Jard, à Saintes.

* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

* *Landriot* (Mgr.), évêque de La Rochelle.

Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* Phelippot, propriétaire, au Bois (île de Ré).

Rochet (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.

Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

Taillasson, pharmacien, à Saintes.

Taunay, juge d'instruction, à Rochefort.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* Audé (Léon), conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* Baudry (l'abbé Ferd.), curé du Bernard.

Collet (Mgr.), évêque de Luçon.

Fillon (Benjamin), à Fontenay.

Poeydavant, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

12e. *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE ET CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Félix DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Buisson, avocat, à Limoges.

Forgeron (André), à Chalus.

Fougère, docteur-médecin, à Limoges.

Gay de Vernon (le baron), ancien officier d'état-major, à St.-Léonard.

Maublanc (de), à St.-Junien.

Parant (Arthur), à Limoges.

Tandeau de Marsac (l'abbé), vicaire de St.-Pierre, id.

Tarnaud (F.), banquier, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. l'abbé Roy-Pierrefitte, doyen de Bellegarde.

Chaussat (le docteur), à Aubusson.

* Cornudet (le vicomte de), membre du Conseil général, à Croq.

Coustin de Masnadaud (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

Latourette (de) député au Corps législatif.

Masbrenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

Pérathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

* *Roy-Pierreffitte* (l'abbé), doyen de Bellegarde.

Vigier (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

13e. *DIVISION.*—GIRONDE, LANDES, DORDOGNE, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire, à Castillon-sur-Dordogne.

Blatairou (l'abbé), professeur de Théologie à la Faculté de Bordeaux, à Bordeaux.

Bourrousse de Laffore, cours d'Aquitaine, n°. 90, id.

* *Castelnau d'Essenault* (le baron Guillaume de), id.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.

Chasteigner (Paul de), rue de Cheverus, 25, id.

* Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Corbier (l'abbé), rue St.-Charles, id.

Desle de La Lande (Henri), à Puyremont, par Lussac de Libourne.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Despax (l'abbé P.), curé de Vertheuil.

* Drouyn (Léo), à Bordeaux.

Dulignon-Desgranges, id.

Durand (Charles) architecte, rue St.-Michel, 16, id.

Faisande (l'abbé), à Castillon-sur-Dordogne.

FONTAINIEU (Prosper de), à Villeneuve d'Ornon.

GILLARD (l'abbé), curé d'Arsac.

GRELLET-BALGUERRIE, juge d'instruction, à La Réole.

* JABOUIN, sculpteur, à Bordeaux.

KERCADO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, id.

LABET (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

LALANNE (Émile), rue du Parlement-Ste.-Catherine, n°. 14, id.

* LAPOUYADE, président du Tribunal civil, à La Réole.

* LE ROY (Octave), juge au tribunal civil, id.

MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, n°. 36, à Bordeaux.

MÉNARD (J.), rue d'Enghien, n°. 1, id.

MENOU (l'abbé), rue des Ayres, 20, à Bordeaux.

MERREDIEU (de), avoué, id.

MONTAIGNE (Octave de La), à Lugon, canton de Fronsac.

* PAQUERÉE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

PICHARD père (de), cours d'Albret, 46, à Bordeaux.

RAMBAUD (l'abbé), curé de Baron.

* SABATIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux.

TRAPAUD-DE-COLOMBE (G.), à Florac.

* VILLERS (de), receveur-général, à Bordeaux.

* VILLIET (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

VIRAC, rue Pellegrin, n°. 81, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste DU PEYRAT, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

* EPIVENT (Mgr.), évêque d'Aire.

GUILLOUTET (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

LAURENCE, principal du collége, à Mont-de Marsan.

* PEYRAT (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

TOULOUSET (le baron de), à St.-Sever.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ABZAC DE LADOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

BECKER, peintre, à Périgueux.

CRUVEILHER, architecte, id.

FAYOLLE (le marquis de), à Fayolle.

* GALY, d.-m., à Périgueux.

* GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

GOTHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.

LACHAUD, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.

LAFAYE DE SAINT-PRIVAT (de), à St.-Privat.

MASSOUBRE (Eugène), rédacteur de l'*Écho de Vésone*, à Périgueux.

RIGNY (le comte de), receveur des finances, à Nontron.

ROCHECHOUART (le comte de), à Jumilhac.

* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.

SAGETTE (l'abbé), curé d'Allemans.

SAINT-EXUPÉRY (l'abbé de), vicaire-général, à Périgueux.

TAILLEFER (le marquis Wigrain de), id.

* VERNEILH (Félix de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

Verneilh (Jules de), propre., id.

VIDAL, pasteur, à Bergerac.

Charente.

Inspecteur : M. DE CHANCEL, président de la Société archéologique, à Angoulême.

CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.

* LAURIÈRE (de), à Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.

LA BORIE SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

PAILLARD (Alphonse), préfet de Lot-et-Garonne, à Agen.

14e. DIVISION.—TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ALIBERT, pharmacien, à Roquecourbe.

BELFORTÈS (Eugène de), au château de Lastours.

COMBETTES-DE-LUC (Louis de), à Rabastens.

COMBETTES LA BOURELIE (de), à Brens, par Gaillac.

* DU MOLAY-BACON, secrétaire-général de la préfecture, à Alby.

MOULIS (l'abbé), curé de Grazac.

RIVIÈRES (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

* TONNAC-VILLENEUVE (Henri de), id.

* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), à Rabastens.

Lot.

BURGUET (G. du), maire d'Allemans.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé AZÉMAR, professeur d'archéologie.

AZÉMAR (l'abbé), professeur d'archéologie.

* BRION-MARLAVAGNE (L.), propriétaire à Millau.

MARCHAL, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rodez.

Gers.

Inspecteur : M. NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr.), archevêque d'Auch.

NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

RIVIÈRE (de), membre du Conseil général, à Vic-Fezensac.

* *Solon*, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e. *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

BOURNAZEL (le marquis de), à Toulouse.

* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

* MOREL, avocat, à St.-Gaudens.

ROUMEGUÈRE, secrétaire de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

SAINT-PAUL (Anthyme), à Montrejau.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* Agos (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestier.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. Durand, architecte du département, à Bayonne.

* Genestet de Chairac, bibliothécaire, à Bayonne.

Vigan (de), inspecteur des forêts, à Pau.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

*Tournal (de), à Narbonne.

* Cros-Mayrevieil, à Narbonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. de Bonnefoy, à Perpignan.

Granier de Cassagnac (l'abbé), directeur du Collége, à Perpignan.

* Ratheau, capitaine-chef du génie, à Amélie-les-Bains.

16e. *DIVISION.*—BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : *M. ROUX (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

* *Inspecteur :* M. Talon, avocat, à Aix.

Balthazar, à Arles.

* Berluc-Pérussis (Léon de), à Aix.

Berriat, sculpteur, id.

Clot-Bey, docteur-médecin, à Marseille.

Dol, avocat, cours du Chapitre, 2, id.

Le Peltier, substitut du procureur-impérial, à Marseille.

Masse (Étienne-Michel), à la Ciotat.

Montreuil, juge de paix, à Marseille.

* Roux (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des provinces, rue Montgrand, id.

* Sabatier, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.

Second-Creps, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, à Marseille.

Seymard (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.

* Talon, avocat, à Aix.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Besine (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Chaulan (l'abbé), aumônier des prisons, id.

Corone (l'abbé), curé de Sérignan.

Fabre aîné (l'abbé), chef d'institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

Fabrège (Frédéric), élève de l'École des Chartres, à Montpellier.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Lagarrigue (Ferdinand), chevalier de l'Ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, vice-président honoraire, délégué de l'Institut polytechnique universel, à Béziers.

Mathon, conservateur du Musée, id.

Pailhès (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.

Pégat (Georges), étudiant en Droit, à Montpellier.

* *Vinas* (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

Baume (G. de La), premier président de la Cour impériale, à Nîmes.

Chadenède (de La), président du Comice agricole, à Alais.

Despeyroux, professeur de physique et de chimie au collége, id.

* Gareiso (l'abbé), supérieur du grand-séminaire de Nîmes.

* Matharel (le vicomte de), receveur-général des finances, à Nîmes.

* Pelet (Auguste), id.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère MARTIN, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

ANDRÉOLI (Em.), professeur d'histoire, à Carpentras.

ARNAUD aîné, inspecteur de l'Université, à Apt.

ATHENOSY (Isidore), D.-M., rue Culande, 30, à Avignon.

BERNARD (le docteur Camille), maire d'Apt.

BERTRAND (l'abbé), curé d'Apt.

BOUDIN (Augustin), rue Boucane, 20, à Avignon.

CARBONNEL (Jules), curé de St.-Pierre, id.

COLLIGNON, pharmacien, à Apt.

DAVON-SAINTE-COLOMBE, juge suppléant, id.

DEBELAY (Mgr.), archevêque d'Avignon.

DELOYE (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

GUILBERT (Camille), président du Tribunal civil, à Apt.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

LE COURTOIS (l'abbé), curé à Montfavé-lès-Avignon.

* MARTIN (Valère), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

PONTBRIANT (le comte de), sous-préfet, à Apt.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

REDON (l'abbé), professeur au séminaire de Ste.-Garde.

ROUSSET (E.-Henri), propriétaire, à St.-Saturnin d'Apt.

SENILHES (de), receveur particulier des finances, à Apt.

SEYMARD (Elzéar), avocat, id.

SOLLIER (E.), architecte de la ville d'Apt.

17e. *DIVISION.* — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ET ALPES-MARITIMES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC-PÉRUSSIS.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

CAZE, docteur-médecin, à Cotignac.

GIRAUD-MAGLOIRE (l'abbé), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St.-Cyr.

MAURIN (le docteur), ex-chirurgien de la Marine, médecin du Chemin de fer, au Lud.

* MESURE, ingén. civil, à Brignolles.

POULLE (Raymond), avocat, à Draguignan.

* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

SIGAUD-BRESC (de), au château de Bresc.

* VEUILLOT, contrôleur des Contributions directes, à Brignolles.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAUZET, à Embrun.

ARBAUD (Paul), au château de Rousset.

SAUZET (l'abbé), chanoine, supérieur du séminaire d'Embrun, président de l'Académie flosalpine.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. EYSSERIE SAINT-MARCEL, à Forcalquier.

ALIVON (l'abbé), aumônier du collége, à Forcalquier.

ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

AUBERT (l'abbé Félix), aumônier du collége, à Digne.

CARBONNEL (l'abbé), à Niozelles.

EYSSERIE SAINT-MARCEL, juge d'instruction, à Forcalquier.

FERAUD (l'abbé), curé de Sieyès, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

HUGUES (Henri), avocat, à Digne.

MARIUS-TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

MONJALARD, propriétaire, à Simiane.

PICON (l'abbé), curé de Mont-Laux.

REMBAUX (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.

RICHAUD (Léopold), aux Mées.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Félix CLAPPIER, substitut, à Grasse.

TISSERAND (l'abbé), chef d'institution, à Nice.

18e. *DIVISION.*—RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges DE SOULTRAIT.

* BENOIST, architecte, à Lyon.

BIZOT (Ernest), architecte, rue Sala, 56, à Lyon.

BLANC (Édouard), id.

* *Bonald* (Mgr. de), cardinal-archevêque de Lyon.
Boué (l'abbé), curé d'Ainay.
Brix (de), conseiller à la Cour impériale de Lyon.
* Carraud, propriétaire, à Lyon.
Dareste de La Chavanne, propriétaire, id.
Debombourg (Georges), id.
* *Desjardins*, architecte, id.
Dubourg (F.), propriétaire, id.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
Fraisse (Charles-Antoine), membre de l'Académie, id.
Guillard, chef d'institution, id.
Guimet (Émile), id.
Humbert fils, architecte, id.
Laforest, notaire, id.
Lagrevol (de.), propriétaire, id.
Lefebvre, receveur-général, id.
Martin-Daussigny, conservateur du Musée, id.
Martin (Pierre), architecte, id.
Mottard, propriétaire, id.
Pallias (Honoré), id.
Peladan, directeur de la *France littéraire*, à Lyon.
Périer (Léonard), sculpteur, id.
Richard de Nancy (D.-M.), id.
Saint-Olive (Paul de), id.
Saint-Olive (Gabriel de), id.
Saint-Victor (Charles de), id.
* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, id.
* Savoye (Amédée), architecte, id.
Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse.
Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.
* Soultrait (le comte Georges de), percepteur des finances, id.
Vaganay, propriétaire, id.
Vernances (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.
Vingtrinier, imprimeur, directeur de la *Revue du Lyonnais*, id.
Uxeloup de Rosemont (d'), id.
* Yemeniz, id.

Ardèche.

Inspecteur : M. Séguin, architecte, à Annonay.

Beaux (Furcy), à St.-Péray.
* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.
Raymondon, architecte du département.
Rouchier, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.
* Seguin (J.), architecte, id.
Treillot (l'abbé), à St.-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.
* Blains (des), à Ambronay.
Jolibois (l'abbé), curé de Trévoux.
Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

*Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

* Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Valence.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Coursellés (de), sous-préfet, à Die.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perosier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Portroux (du), à Romans.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Sieyès (le marquis de), id.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Victor Teste, architecte, à Vienne.

* *Advielle* (Victor), secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, à St.-Marcellin.

* Berthin (Vital), membre du Conseil général, à Beaurepaire-d'Isère.

Brye (le docteur de), à Vienne.

* Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

Dubois-Mammès, ancien juge au Tribunal de commerce de Lyon, à Sermerieu.

Du Boys (Albert), ancien magistrat à Grenoble.

Faure (Amédée), ancien magistrat, id.

* Gabriel, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.

Guédy (l'abbé), chanoine, curé de Vézeronces, canton de Morestel.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

* Labé, juge de paix, à Heyrieux.

Leblanc, professeur au collége, à Vienne.

Le Couturier, architecte, à Vienne.

Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

Millot (l'abbé), curé de St.-Pierre de Chandieu.

Moufflet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

QUÉRANGAL (Mme. de), à Vienne.

* SAINT-ANDÉOL (de), propriétaire à Moirans.

SIMIAN (Paul), avocat, à St.-Coër.

* TERREBASSE (le marquis de), au Péage de Roussillon.

* TESTE (Victor), archit., à Vienne.

VALLIER (Gustave), propriétaire, place St.-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. le marquis COSTA DE BEAUREGARD, à Chambéry.

BERBAU, secrétaire-général de la préfecture, à Chambéry.

* COSTA DE BEAUREGARD (le marquis de) à Chambéry.

TRÉPIER (l'abbé), en résidence temporaire au château de Franquières.

DUCIS, membre de la Société flosalpine, à Annecy.

19e. *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire: * M. le comte CHARLES DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. MARION (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

* AUBERTIN (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BOUGAUD (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr. l'Évêque.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

BRUNO, propriétaire, id.

CHANGARNIER-MOISSENET, négociant, à Beaune.

CHEVROT, propriétaire, à Dijon.

DESTOURBET, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, id.

DHÉTEL, notaire, à St.-Jean-de-Losne.

DU PARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

* DUPONT, à Mersault, près de Beaune.

GUILLEMOT, président du tribunal civil de Beaune.

LIGER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

* LOYÈRE (le comte de La), au château de Savigny, près Beaune.

MENNE (le général), rue Montigny, à Dijon.

PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

Suisse, architecte du département, à Dijon.

Vesvrotte (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur: * M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

Bugniot (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, id.

* Bulliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Canat de Chizy (Paul), id.

Charmasse (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.

Chévrier (Jules), id.

* *Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.

Esterno (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

Febvre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

Lacroix, pharmacien, à Mâcon.

Mac-Mahon (le comte de), à Autun.

Marguerye (Mgr. de), évêque d'Autun.

Nicot (Charles), à la Villeneuve près Cuisery.

Ochier (Mme. veuve), à Cluny.

Pailhoux (le docteur), maire de St.-Ambreuil.

Pailhoux (Mme. Élisa), id.

Pequenot (l'abbé), curé de Couches.

* *Surigny* (de), à Mâcon.

Thomas (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Varax (le comte André de), au château de Montcoy.

Varax (Bernard de), id.

Allier.

Inspecteur: * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur général, à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.

* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

* Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.

Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.

* Bures (Albert de), à Moulins.

* Dadole (Emile), architecte, id.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

* DESROSIERS (l'abbé), au couvent des Maristes, à Ste.-Foy-les-Lyon.

* *Dreux-Brézé* (Mgr. de), évêque de Moulins.

* DUPRÉ, professeur au séminaire d'Iseure.

* ESMONNOT, architecte du département, à Moulins.

ESTOILLE (le comte de L'), id.

GIRARD, notaire, id.

GRANDPRÉ (Guillaume), ancien président du Tribunal de commerce, id.

LÉGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.

MARTINE (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

MEILHEURAT DES PRUREAUX (Louis), id.

* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 75.

PAPON DE LA MEIGNÉ, juge d'instruction, à Moulins.

SAINT-GÉRAND (de), à St.-Gérand-de-Vaux.

SEUILLET, ancien notaire, à Moulins.

SIMIAN (Alf.-Paul), avocat, à St.-Goër (Isère).

VANDER (l'abbé), curé d'Huriel.

Haute-Marne.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres.

PERNOT, artiste-peintre, à Vassy.

20e. *DIVISION*.—DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

TERRIER-SANTANS (le marquis de), à Besançon.

* VUILLERET, Grande rue, 101, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : M. Edouard CLERC, président de la Cour impériale de Besançon, membre de l'Institut des provinces.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau.

* LONGCHAMP, avocat, à Vesoul.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

21e. *DIVISION.*—MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN, ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire ; * M. Victor SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

Buvignier (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

Degoutin (Alphonse), président du Tribunal de 1re. instance, id.

Jeantin, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* Liénard, secrétaire de la Société Philomatique à Verdun.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste Prost, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Olivier, 27, à Paris.

* Bouteiller (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.

Chabert, propriétaire, id.

Derobe, architecte du département, id.

Durand (Louis), propre., à Metz.

Maguen, avocat à la Cour impériale, id.

Olivier, id.

* Prost (Auguste), id.

* Simon (Victor), conseiller à la Cour impériale, id.

* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. de Dumast, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

Bastien (l'abbé), chanoine honoraire, curé de la cathédrale, à Nancy.

* Dumast (P.-G. de), membre de l'Institut des provinces, à Nancy,

Humberg, architecte, à Vic.

Monnier (Auguste), président de la Société d'agriculture, à Nancy.

Montureux (le comte), à Arracourt.

Opperman (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé Straub, professeur au petit séminaire de Strasbourg.

Berger-Levrault, imprimeur-libraire, à Strasbourg.

Dacheux (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.

Dubriec, receveur-général des finances, id.

Eck (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Barr.

Eissen, médecin cantonal, à Strasbourg.

Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

Frey (Henri), à Guebwiller.

* Goldenberg (Alfred), à Saverne.

Greiner, pharmacien, à Schiltigheim.

* Guerber (l'abbé V.), curé de St.-Georges, à Haguenau.

Herrgott, professeur à la Faculté de Médecine, id.

* Jung, professeur au séminaire protestant, bibliothécaire de la ville, à Strasbourg.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, id.

Lang (l'abbé), curé de Bischheim.

* Lasvignes, ingénieur, à Niederbronn.

* Morlet (de), colonel du Génie, en retraite, à Saverne.

Mueg Paul), à Strasbourg.

Munch (l'abbé), curé de Sand.

Mury (l'abbé Pantaléon), profr. au petit séminaire de Strasbourg.

Mury (l'abbé Joseph), id., id.

Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg.

Petiti, architecte, id.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Reich (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, id.

Ruhlmann, principal du collége, id.

Saum, sous-chef de division à la Préfecture, id.

Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Sieffert (l'abbé), curé de Weyersheim.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, id.

* Straub (l'abbé), professeur au petit séminaire de Strasbourg.

Wolf (Gustave), avoué, id.

Zimmer, notaire, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.

Juster (Louis), à Belfort.

* Poisat, architecte de la ville, id.

Riehl (l'abbé Léon), curé de Bretten.

Ruhlmann, principal du collége, à Thann.

Sehbult, à Mulhouse.

Sester (l'abbé), vicaire, id.

22e. *DIVISION.*—ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire: * M. BERBRUGGER, bibliothécaire et conservateur du Musée, à Alger.

Berthoud (Adolphe), homme de lettres, rue Sainte, 2, à Alger.

Province d'Oran.

Inspecteur : * M. Hugues (Henri), juge de paix, à Tlemcen.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Constantine.

* Roger, conservateur du musée, à Philippeville.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

S. A. R. LE DUC DE BRABANT, à Bruxelles.

A.

Ainsworth)le général), à Monnet (Yorkshire).

Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Aueswold, président de la Régence, à Trèves.

Autesesses (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Baruffi (G. I), professeur émérite à l'Université de Turin.

Bayer (de), conservateur du musée, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Bedfort (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, à Londres.

Bell, docteur en philosophie, id.

Bingham (le colonel), membre de

la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

Bingham (Mme.), id.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Bainckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Busscher (Edmond de), mèmbre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

Carton (l'abbé), président de la Société d'Émulation, membre de l'Académie royale de Belgiquè, directeur de l'Institut des sourds et müets, à Bruges (Belgique).

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Coppiettters (le docteur), à Ipres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme.), id.

Czoerning (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectorff (le comte), à Gothingen.

Devey (esqr.), arch., à Londres.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Druery (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liége.

Fazy, conservateur du musée d'antiquités, à Genève.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

* Furstemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Geissel (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestrech.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GOFFINT-DELRUE, avocat, à Mons.

GONELLA.

* GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* GRANT (Mgr.), évêque de Soutwarth, à St.-Georges, à Londres.

GERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

HAGMANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

HAMMAN (Th.), négociant, à Ostende.

HARTSHOME (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSCH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

HUMBERT fils, architecte des Missions étrangères, à Canton (Chine).

J.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

KELLER (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, professeur à l'Académie de Berlin.

KVOCKER (Edouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castle-Hill (Angleterre).

L.

LABIS (Mgr.), évêque de Tournay.

LANCIA DI BROLO (Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

LAURENT (Mg^r.), évêque de Luxembourg.

LE GRAND DE REULANDT, archéologue, à Anvers.

LE MAISTRE, d'Anstaing, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

* LENDERSCHMIT, conservateur du musée de Mayence.

LENHARD (Franz), sculpteur, à Cologne.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

LICHTLÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

* LOPEZ (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

MAYER (Joseph), à Liverpool.

MEYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MILLIGAN (le Rév. H. M. (M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

MONS (le Cercle archéologique de la ville de).

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* MULLER (Mgr.), évêque de Munster.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

N.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

O.

* OLFERS (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

OUDARD, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Peeters-Wilbaux, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

Petit de Rosen, à Tongres.

* Pipers, professeur à l'Université, et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Ram (Mgr. de), prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

Rambou, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin, vice-président de la Chambre des députés de Berlin.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileuz (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Riddel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), délégué de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* Roisin (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Bruxelles.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes)Belgique).

Rossi (le chevalier), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Hasting Russel, id.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sausail-Souhaigne (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHREIBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

*SERRA DI FALCO (le duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

SHEFFIELT-GRACE, à Know-House, comté de Kent.

SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STAMPE (de), président du Tribunal de Munster.

STIELFRIED (le baron de), grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbrigde-Wels (Angleterre).

STONE (Rev.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

STUART-MENTEATH (Charles), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTEATH fils, id.

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

THOMSEN, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VANDAMME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

VANDEN-BERREBOOM, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres.

VAN DE RUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VAN LEMPOEL, de Niemunster, membre de la chambre des représent[ts] et ancien sénateur, à Bruxelles.

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

YORIO (l'abbé), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

W.

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

WARDEL (William), architecte,

membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

WARNKŒNIG, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WHEWEL, docteur en théologie, professeur à Cambridge.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

* WIGAND (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs académies, professeur à Cambridge.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Additions.

* M. BLANCHETIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, à Domfront (Orne).

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie*; il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre, certaines associations comptent 10,000 membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle, nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie*.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1862.

RECETTES.

Excédant du compte de 1861, compris 45 °/. reçus et à recevoir sur les 17,686 fr. 50 déposés chez M. Donnet, ancien banquier.	21,104 58
Cotisations recouvrées sur l'année 1859.	10 »
Id. id. 1860.	30 »
Id. id. 1861.	3,100 »
Recette de 1862.	5,932 »
Vente de Comptes-rendus des séances	24 »
Cotisations reçues par avance sur 1863.	80 »
Total.	30,280 58

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement	368 01
Frais de retour de billets non payés.	125 45

CONCIERGES.

Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	72 40
Id. id. du Musée archéologique. .	20 »

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	4,288 32
Vignettes pour le Compte-rendu des séances. . .	305 »

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement du Compte-rendu des séances . .	469 50
Ports de lettres, paquets, caisses, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	154 75

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales de Saumur, St.-Étienne et Lyon	579 40
Frais relatifs à la fête internationale de Dives. . .	934 »
A reporter.	7,316 83

Report. 7,316 83

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles. 221 35

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Cotisations au Congrès de St.-Étienne. . . . . . . 30 »

DESSINS ET PLANS.

Dessins et plans faits pour le compte de la Société. . 401 75

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé STRAUB.	Solde des réparations de l'église d'Obersteigen.	159	50
id.	Restauration des tapisseries de Neuwiller.	120	»
M. l'abbé AUBER.	Id. des fresques de l'église de Chauvigny.	100	»
M. DOYÈRE.	Fouilles à Sourdauville. . .	40	»
M. AUBERTIN.	Id. aux environs de Beaune. .	100	»
M. Paul SIMIAN.	Réparations à la chapelle de St.-Étienne de St.-Geoirs. .	100	»
MM. GODARD-FAULTRIER et JOLY-LE-TERME.	Réparations à la chapelle de St.-Maur-sur-Loire. . . .	300	»
M. l'abbé LECOUVREUR.	Id. à l'église d'Audrieu. . .	100	»
MM. Léo DROUYN et l'abbé DESPAX.	Fouilles dans la crypte de l'église de Vertheuil. . .	50	»
M. le Cte. D'HÉRICOURT.	Réparations à l'église d'Ablain-St.-Nazaire.	100	»
	TOTAL.	9,139	43

BALANCE.

Recettes.	30,280	58
Dépenses.	9.139	43
	21,141	15

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen	200	»
M. Chaubry de Troncenord.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. .	20	»
Id.	Id. d'une croix commémorative du sire de Joinville. .	50	»
MM. de Caumont, Gaugain, G. Villers.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000	»
MM. de Berluc-Pérussis et Bonierbale.	Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes)	100	»
M. Paquerée.	Réparations à l'église de Villemartin	100	»
Id.	Fouilles dans le département de la Gironde	100	»
M. l'abbé Straub.	Réparations au cloître de Wissembourg.	200	»
M. Ringeissen.	Déblai et consolidation du château de St.-Ulrich. . .	100	»
MM. de Verneilh et de Vernon.	Réparation d'une inscription tumulaire dans l'église St.-Léonard.	100	»
Id.	Plaque commémorative du combat de trois chevaliers français contre un nombre égal de chevaliers anglais. .	50	»
M. de Marguerit.	Consolidation du clocher de Vierville.	100	»
MM. R. Bordeaux et Vasseur.	Restauration de deux verrières de l'église de St.-Victor de Chrétienville.	200	»
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église d'Essay.	100	»
Id.	Fouilles dans le canton d'Orbec	200	»
Id.	Moulages à Hottot-en-Auge.	100	»
	A reporter.	2,720	»

	Report.	2,720	»
M. l'abbé STRAUB.	Débadigeonnage de l'église d'Altorf.	100	»
M. le docteur BILLON.	Fouilles et achat d'objets antiques à Lisieux.	100	»
M. BOUET.	Réparation des statues de l'église de St.-Germain-de-Livet.	100	»
MM. DES MOULINS, DROUYN, PAQUERÉE, D'AUZAC DE LA MARTINIE.	Colonne commémorative de la bataille de Castillon . . .	100	»
M. l'abbé REGNIER.	Réparations à l'église de Dives.	100	»
M. le Curé de Martragny.	Réparations à l'église de Rucqueville.	100	»
M. le Curé de Cottun.	Souscription pour la réparation de l'église de Cottun. .	50	»
MM. JOLY-LE-TERME et GODARD-FAULTRIER,	Fouilles à Gennes.	200	»
M. le Cte. DE GALEMBERT.	Moulage des piliers de Cravan.	100	»
Id.	Découverte d'une mosaïque à Poligny.	100	»
Id.	Moulage des statues de Fontevrault.	400	»
M. JOLY-LE-TERME.	Réparations à l'église de St.-Martin de Sanzay. . . .	100	»
M. le Cte. D'ESTAINTOT.	Id. à l'église de Lamberville.	100	»
M. TESTE.	Id., à la crypte de Salaise (Isère).	50	»
	TOTAL.	4,420	»

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	21,141	15
Allocations à solder.	4,420	»
Fonds libres.	16,721	15

Caen, le 5 mars 1863.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXIX[e]. SESSION

TENUE

A SAUMUR,

LE 1[er]. JUIN 1862 ET JOURS SUIVANTS.

Séance d'ouverture.

Présidence de M. Louvet, maire de Saumur, député au Corps législatif, officier de la Légion-d'Honneur.

Le 1[er]. juin 1862, à 2 heures après midi, a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, l'ouverture du Congrès archéologique de France.

On remarquait dans la salle :

MM. De Caumont, directeur de la Société.

Le comte de Galembert, inspecteur du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Godard-Faultrier, inspecteur du département de Maine-et-Loire, à Angers.

Bouet, inspecteur du Calvados, à Caen.

Joly-le-Terme, architecte, à Saumur.

Ramé, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Rennes.

Baudry, curé du Bernard (Vendée).

MM. SEGRETAIN, inspecteur du département des Deux-Sèvres, à Niort.

Le comte DE MAILLY, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, au Mans.

Le marquis DE COSTA DE BEAUREGARD, président de l'Académie de Chambéry, commandeur de la Légion-d'Honneur.

L'abbé LE PETIT, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, à Tilly (Calvados).

LOUVET, député au Corps législatif, maire de Saumur.

LE CLERC DE LA PRAIRIE, président de la Société archéologique, à Soissons.

Le vicomte DE GENOUILHAC, de l'Institut des provinces, à Rennes.

L'abbé PRUDHOMME, vicaire, à Laval.

Victor PETIT, membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie, à Paris.

Félix DE VERNEILH, inspecteur divisionnaire de la Société, à Nontron.

Peeters WILBAUX, à Tournay (Belgique).

Gilles DE LA TOURETTE, docteur-médecin, à Loudun.

VERDIER, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

GAUGAIN, trésorier de la Société française d'archéologie, à Caen.

MARIONNEAU, membre du Conseil de la Société, à Nantes.

Paul DE CHASTEIGNER, de Bordeaux.

Le Père BENYE, de Poitiers.

Le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, de Rabastens (Tarn).

Le colonel DE MORLET, de l'Institut des provinces, à Strasbourg.

L'abbé BOURASSÉ, membre du Conseil de la Société, à Tours.

L'abbé JOUBERT, à Angers.

MM. Henri DELAVAU, à Saumur.
L'abbé ALLARD, curé de La Breille (Maine-et-Loire).
Le comte DE LA SELLE, membre du Conseil général, au château de La Tremblaye (Maine-et-Loire).
Ch. BRUAS, à Saumur.
L'abbé BRITAUT, membre de la Société française, id.
BECLARD, avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers.
BOUCHARD, docteur-médecin, à Saumur.
Camille BOUTEL, id.
BUCAILLE, propriétaire, id.
BROWNE, membre de la Société archéologique de Touraine, à Tours.
O'NEIL, sous-préfet de Saumur.
Grégoire CHARLOT, membre de la Société archéologique, à Tours.
COURTILLER, conservateur du musée, à Saumur.
CHEDEAU, adjoint au maire, id.
G. DE COUGNY, au château de La Grille, près Chinon.
Théodore DUCAMPS, à Saumur.
DE MAREST, maire de Bagneux, près Saumur.
Charlemagne DUPUIS, propriétaire, à Saumur.
E. DE FOS, id.
D'ÉPINAY, juge au Tribunal civil, id.
GODET, imprimeur, id.
GALLARD, agent-voyer d'arrondissement, id.
IMBERT, propriétaire, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Thouars.
JACQUEMIN, architecte, à Tours.
LEDAIN, avocat, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.
FEDERICO LANCIA DI BROLO, secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

MM. LAMBERT aîné, à Saumur.
Albert MAYAUD, membre du Conseil général des Deux-Sèvres, id.
Paul MAYAUD, id.
MAHER fils, id.
L'abbé MACÉ, curé de Notre-Dame-des-Ardilliers.
PECARD, conservateur du Musée, à Tours.
PREVOST, capitaine-commandant du génie, à Saumur.
PICHON, docteur-médecin, id.
PIETTE, architecte, id.
RAIMBAULT, vétérinaire, id.
ROFFOY, architecte, id.
C. TROUILLARD, id.
Léon DE LA TOURETTE, docteur-médecin, à Loudun.
L'abbé TARDIF, chanoine-secrétaire de l'évêché, à Angers.
VIDAL, propriétaire, à St.-Hilaire-St.-Florent (Maine-et-Loire).

Sur l'invitation de la Société française d'archéologie, M. le Maire de Saumur préside la séance et déclare la session ouverte.

Sont appelés au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; *O'Neil*, sous-préfet de l'arrondissement ; le comte *de Mailly*, inspecteur divisionnaire au Mans ; *de Verneilh*, inspecteur divisionnaire de la Haute-Vienne et de la Creuse ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française ; *Courtiller*, bibliothécaire et conservateur du musée, à Saumur ; *Joly*, architecte, à Saumur, et *Victor Petit*, de Paris, membres du Conseil général administratif de la Société. M. *Godard-Faultrier*, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de Maine-et-Loire, et M. le comte *de Galembert*, inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire, secrétaires-généraux.

M. Louvet se lève et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Le choix que la Société française d'archéologie a fait de Saumur, pour y tenir la première partie de son Congrès de 1862, est un grand honneur pour notre ville et fera époque dans nos annales saumuroises. C'est une bonne fortune pour nous de voir réunis dans nos murs des hommes distingués, venant de toutes parts pour étudier ce que notre contrée renferme de curieux au point de vue de la science. Je suis donc l'interprète du sentiment public en adressant les remercîments les plus sincères à tous nos éminents visiteurs, et en particulier à notre honorable et savant président, M. de Caumont, qui dirige notre Société, depuis de longues années, avec une habileté, un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

« Vos travaux, Messieurs, sont de ceux dont l'utilité, lente parfois à se faire connaître, n'en est pas moins grande et incontestable. En ressuscitant le passé par vos studieuses et patientes investigations, vous fécondez le présent et vous préparez l'avenir. Malheureux est l'homme qui méconnaît la puissance de la tradition et la chaîne mystérieuse qui relie nos œuvres et celles de nos enfants aux œuvres de nos pères. Le grand dogme chrétien de la solidarité des générations s'applique à toutes choses ici-bas, aux monuments, aux institutions, aux mœurs, aussi bien qu'aux individus et aux familles. Chaque siècle est le fils de celui qui l'a précédé et engendre à son tour le siècle qui suivra. Et, d'ailleurs, quand votre étude du passé n'aurait d'autre résultat que de nous apprendre à respecter et à honorer ceux qui furent jadis nos précurseurs et nos maîtres, elle serait encore très-utile et salutaire. Enfin, n'est-ce pas une chose louable que de montrer à notre société moderne, agitée, fiévreuse et si im-

patiente de vivre qu'elle jouit à peine du présent et qu'elle dévore l'avenir, que de montrer, dis-je, à cette société combien il y a de charme à se réfugier dans les temps anciens, et à se promener paisiblement au travers des vieux âges, à la douce clarté du flambeau de la science !

« Soyez donc ici les bienvenus, Messieurs. Celui qui vous salue ainsi est un des vôtres, le plus petit d'entre vous tous assurément. Depuis que j'ai l'honneur de faire partie de votre Société (et il y a déjà plusieurs années), il ne m'a pas été donné de siéger une seule fois parmi vous. Il m'est doux de prendre aujourd'hui ma place dans vos rangs, au milieu même de ma ville natale, et de pouvoir, à l'aide de vos leçons, connaître et apprécier, mieux encore que je ne l'ai fait jusqu'ici, les richesses archéologiques de notre pays du Haut-Anjou, de ce cher et beau pays où Dieu s'est complu à réunir, par une faveur singulière, un doux climat, un sol fertile, une population laborieuse et intelligente, de grands souvenirs historiques, et qui est en ce moment si heureux et si fier de l'hospitalité que vous êtes venus lui demander. »

Cette allocution est vivement applaudie.

M. de Caumont prend ensuite la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« C'est pour la seconde fois que le Congrès archéologique de France vient siéger dans le département de Maine-et-Loire. En 1841, *il y a vingt ans accomplis*, la session que nous ouvrons aujourd'hui à Saumur se tenait à Angers. Depuis lors, bien des publications ont vu le jour, bien des congrès ont eu lieu, et pourtant il reste tant à faire encore, que le XIXe. siècle et peut-être le XXe. ne pourront terminer la tâche, entreprise il y a déjà plus d'un siècle, *de dé-*

crire les monuments anciens de l'Anjou, d'en reconnaître toutes les vicissitudes, d'en indiquer toutes les dates.

« Le Congrès a pour but principal de réchauffer le zèle de ceux qui se livrent à cette tâche difficile, souvent ingrate, et dont il importera toujours de relever l'importance morale aux yeux des populations. Nous venons tendre une main amie aux hommes dévoués qui explorent les belles et historiques contrées de la Loire, les remercier au nom de la *France académique*, et les prier de persévérer dans l'apostolat qu'ils ont entrepris. Nous venons aussi engager toutes les personnes studieuses du pays à observer avec nous les types variés d'architecture que l'Anjou et la Touraine offrent à nos yeux dans cette riche vallée.

« Nous serions heureux si la session du Congrès archéologique à Saumur pouvait faire naître quelques vocations nouvelles et conquérir de nouveaux adeptes aux sciences historiques et archéologiques.

Cet espoir devra se réaliser. Nous voyons, en effet dans cette enceinte, des hommes qui, comme M. le colonel de Morlet, M. le commandant Prevost, ont publié de savants ouvrages sur la géographie ancienne; des hommes qui, comme M. le comte *de Galembert*, M. *de Verneilh* et M. *Godard-Faultrier*, sont allés en Orient pour y étudier l'architecture byzantine; des architectes dont le nom fait autorité dans toutes les parties de la France, MM. Joly et Segretain; des hommes, enfin, dont les publications remarquables ont contribué à amener les sciences historiques et archéologiques au point où nous les voyons aujourd'hui. Il me suffit de citer, parmi ces derniers: M. le comte de Mailly, ancien pair de France, qui a relevé plusieurs ruines importantes; M. le vicomte de Genouilhac et M. Ramé, de Rennes; M. Peters, de Belgique; M. Victor Petit, si connu par ses belles publications. Tout fait donc espérer, Messieurs, que

notre session de 1862 sera féconde, qu'elle continuera à propager le goût des études historiques. C'est le but que poursuit depuis trente années la Société française d'archéologie, car elle sait qu'il faut faire comprendre la valeur des monuments historiques pour qu'ils soient respectés.

« Je ne terminerai pas ces quelques mots d'introduction sans remercier l'honorable M. Louvet, maire de Saumur et député au Corps législatif, qui a bien voulu quitter ses travaux pour venir nous installer dans ce beau palais; M. Chedeau, adjoint; MM. Courtiller, Joly, et tous les membres du Conseil municipal, de l'accueil sympathique qu'ils ont fait à la Société française d'archéologie, quand elle a témoigné le désir de tenir ses assises à Saumur. Ce bienveillant empressement à seconder nos efforts est le gage le plus sûr du succès que nous en attendons. C'est aussi pour nous tous un puissant encouragement, et nous y répondrons en redoublant de zèle pour bien remplir notre mission, et faire en sorte que le Congrès archéologique de Saumur soit un des plus intéressants de ceux qui ont eu lieu jusqu'ici en France. »

Après avoir donné lecture de diverses lettres par lesquelles plusieurs membres de la Société s'excusent de ne pouvoir assister au Congrès, M. de Caumont présente les ouvrages offerts au Congrès :

Par M. le colonel de Morlet, *Photographie de pierres tombales du musée de Saverne.*

Par M. Ferdinand Piper, de Berlin, une brochure en allemand : *Théologie monumentale.*

Par M. le capitaine Rateau, d'Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), *Monographie du château de Salz, dans les Pyrénées.*

Par M. Cherbonneau, *Épigraphie de l'Algérie*, en cinq volumes.

Par M. de Caumont, pour la Bibliothèque de la ville de Saumur, le premier volume de la classe des sciences de l'Institut des provinces.

Poteries gallo-romaines trouvées au Mans en 1809.

Statistique monumentale du Calvados.

M. de Caumont analyse ensuite brièvement plusieurs communications écrites qui lui sont parvenues.

M. l'abbé Persigan, du diocèse du Mans, envoie un travail contenant : 1°. des notions générales sur le canton de St.-Paterne, qui faisait autrefois partie de l'ancien Sermois; 2°. une reconnaissance détaillée de la voie romaine de Chartres à Rennes par Jublains, qu'il annonce avoir suivie depuis St.-Remy-du-Plain, canton de Mamers, jusqu'à la Pooté (Mayenne), en passant par Ancines, St.-Paterne, etc. Il en décrit les vestiges reconnaissables à plusieurs endroits. M. l'abbé Persigan constate l'existence d'une autre voie ancienne, d'*Oximum* à *Suindinum*. Cette route, que M. de Caumont a reconnue du bourg d'Exmes jusqu'à Séez, l'auteur la retrouve à son débouché dans le Maine, à Cerisay, près Courteilles, traversant la Sarthe en un gué, près de Montdidier, puis se rendant à Estrée pour se réunir à la voie précédemment décrite en un lieu appelé la Croix-du-Pont, sur la route d'Ancines à Alençon. M. l'abbé Persigan termine en disant qu'il est persuadé que la voie romaine venant de Condé-sur-Iton à Ste.-Ceronne par Mortagne, tombait dans une des routes qui précèdent.

M. l'abbé Lacurie écrit de Saintes à M. de Caumont, pour lui annoncer la publication de la *Statistique de la Charente-Inférieure* et l'acquisition de plusieurs ruines antiques, et notamment celles de l'amphithéâtre de Saintes; il envoie un rapport de M. Lacour, inspecteur de l'arrondissement de St.-Jean-d'Angély, au sujet de la découverte d'une construction romaine sur la commune de Varaize.

M. Dupuis, conseiller à la Cour d'Orléans, envoie la liste des inscriptions gallo-romaines existant au musée d'Orléans, suivie d'une note sur deux anciens ponts établis sur la Loire, vers le milieu de son cours.

Après avoir déposé sur le bureau un certain nombre de rapports écrits, dont la présentation devait être faite parce qu'ils rendent compte de fouilles ou de travaux exécutés aux frais de la Société française, M. de Caumont propose l'ordre suivant pour les séances du Congrès pendant la semaine qui commence : séances générales, à 8 heures du matin et à 2 heures après midi; conférences le soir, à 7 heures 1/2, pour lesquelles les portes seront ouvertes au public. Une invitation spéciale est faite aux dames de Saumur pour les engager à assister aux conférences, dont les sujets sont variés et mis à la portée de tous.

Les excursions projetées auront lieu : à Gennes et à Cunault, le mardi, 3 juin ; à Fontevrault, Candes et Chinon, le jeudi, 5 juin.

Après ces préliminaires, M. le Président donne lecture de la 1re. et de la 2e. question du programme :

Présenter le tableau des voies romaines de l'Anjou et des contrées voisines.

Indiquer, sur une carte, la position de toutes les localités de la même région dans lesquelles des substructions ont été observées.

M. Godard-Faultrier demande la parole et lit le mémoire suivant :

RAPPORT DE M. GODARD-FAULTRIER.

Nous croyons devoir répondre à ces deux questions en les réunissant et même en changeant leur ordre, de façon que la première deviendra la seconde ; en effet, il nous semble plus naturel de constater d'abord, sans parti pris, les points

gallo-romains jusqu'ici reconnus. Ces points seront comme autant d'*amorces* qui serviront de *repères* pour bien établir les directions de nos voies romaines entr'elles; car des uns aux autres, tous ces points appelleront nécessairement des chemins de communication entr'eux.

Essayons donc de répondre d'abord à cette question :

Indiquer, sur une carte, la position de toutes les localités de la même région dans lesquelles des substructions ont été observées.

Une carte nous paraissant insuffisante, nous la ferons précéder des observations suivantes. D'un autre côté, nous procéderons par arrondissement, en ce qui concerne le département de Maine-et-Loire.

Arrondissement d'Angers.

Des traces gallo-romaines y ont été constatées sur les communes suivantes :

Angers, Ste.-Gemme-sur-Loire, Murs, Essiré, Ponts-de-Cé, St.-Barthélemy, Andard, St.-Remy-la-Varenne, Savénières, Châlonnes, Thouarcé, Alençon et Chavagnes, Chorcé et St.-Ellier, St.-Jean-de-Linières, Bouchemaine, Ingrande, Leroux-Beconnois, Denée, Écouflant, Feneu, La Bohalle, Juigné-sur-Loire, Beaulieu, Faveraye, Faye.

Arrondissement de Baugé.

...nes de : St.-Martin-d'Arcé, Vaulandry, Beaufort,
St.-Georges-des-Bois, La Lande-Chasle,
Commun... ...a Rairie, Marcé, Suette, Cuon.

...sement de Cholet.

Corné, Mazé,
Seiches, Beauvau, ... de-Beaupréau, Andrezé, La
Arrond... Du May, La Blouère,
...in, Ste.-Christine,
Communes de : St.-Martin-... Nuaillé, Tout-le-
Chapelle-du-Genêt, Gesté, Jallais,
Champtoceaux, La Chapelle-Rousse-
Neuvy, La Tour-Landry, Chanteloup,

Monde, Trémentines, Vezins, Yzernay, St.-Laurent-de-la-Plaine, St.-Crespin, Longeron, La Renaudière, Boussay, Tilliers, Torfou, Chaudron, La Chaussaire, Fief-Sauvin, St.-Remy-en-Mauges, St.-Florent-le-Vieil, La Romagne, Cholet, Bouzillé.

Arrondissement de Saumur.

Communes de : Saumur, Bagneux, Distré, St.-Hilaire-St.-Florent, Vivy, Allonnes, Doué, Douces, Forges, Gennes, Trèves-Cunauld, Chenehutte-les-Tuffeaux, Toureil-Bessé-St.-Maur, St.-Georges-des-Sept-Voies, St.-Cyr-en-Bourg, St.-Just-sur-Dives, Vihiers, Souzoy, Montsoreau, Brezé, Epieds, Les Rosiers.

Arrondissement de Segré.

Communes de : Châtelois, La Ferrière, Louvaines, Marigné, Lion-d'Angers, Chambellay, Brissarte.

Il serait trop long d'entrer dans quelques détails sur chacune de ces communes. Qu'il suffise de savoir que ces détails existent en un mémoire (1) que nous avons écrit vers 1858, et qui est présentement en cours d'impression dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou.*

Ces points de repère constatés, il nous reste à rechercher les voies et routes qui en facilitaient la communication, car elles ont nécessairement existé. Cette méthode *à posteriori* nous semble la meilleure, et par là je suis amené naturellement à traiter la question :

Présenter le tableau des voies romaines de l'Anjou et des contrées voisines.

Mais établissons d'abord que l'un de nos plus anciens docu-

(1) Ce mémoire a obtenu la médaille d'or du Conseil général de Maine-et-Loire (année 1859) et une mention honorable au concours de la même année (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

ments sur la topographie des Gaules est la Carte de Peutinger.

Elle porte le nom de ce savant, parcé que, découverte à Spire vers 1500, elle lui fut léguée pour qu'il la publiât, ce qui pourtant n'eut lieu qu'en 1598, après sa mort.

Scheyb l'a réimprimée à Vienne en 1753. Bien que M. Fortia d'Urban, en 1845, ait donné une nouvelle édition de cette Table, celle de Scheyb n'en reste pas moins précieuse. Elle se compose de douze segments, détachés de manière à pouvoir être placés les uns à la suite des autres.

Le segment n°. 1er. renferme nos quatre positions gallo-romaines angevines les plus anciennes, savoir : *Juliomagus*, puis, à l'est, *Robrica ;* à l'ouest, *Combaristum* et, au sud-ouest, *Segora.*

Ces positions, dans la Table de Peutinger, se trouvent toutes sur la rive gauche de la Loire, tandis que s'il est vrai que *Juliomago* soit Angers, comme nous n'en doutons pas, et que *Combaristum* soit Combrée, ce qui nous paraît fort incertain, ces deux dernières positions devraient être placées sur la rive droite. Il en est ainsi de beaucoup d'autres villes Ce qui prouve que l'auteur inconnu de cette Table a moins eu le dessein de faire un travail géographique que celui de dresser une carte routière ou postale des distances, qui sont toutes partiellement indiquées en chiffres romains d'une étape à l'autre. Il suffit de jeter les yeux sur l'ensemble de cette Table pour voir qu'elle n'est qu'un ruban ou plutôt qu'une litre allongée d'occident en orient, et qui ne tient compte d'aucunes proportions du nord au sud et fort peu de l'est à l'ouest. Dans cette Table, également appelée Théodosienne, l'on ne s'est évidemment préoccupé, je le répète, que des distances en chiffres et d'une approximative orientation, sans prendre beaucoup garde autrement que pour mémoire à la distribution des mers, fleuves et rivières. On serait tenté de croire qu'elle aurait été dressée comme on

trace un plan à vue d'œil et sur lequel on place des cotes provisoires qui, plus tard, pourraient servir à mettre en rapport les chiffres avec les lignes.

Malgré ses imperfections, cette carte de l'Empire romain est le monument le plus précieux sur lequel nous puissions faire quelques fondements pour notre géographie angevine. On croit qu'elle fut exécutée à Constantinople, vers l'an 393, sous Théodose-le-Grand, ou encore vers 435, du temps de Théodose II. Peut-être même est-elle plus ancienne; quelques auteurs sont disposés à le croire.

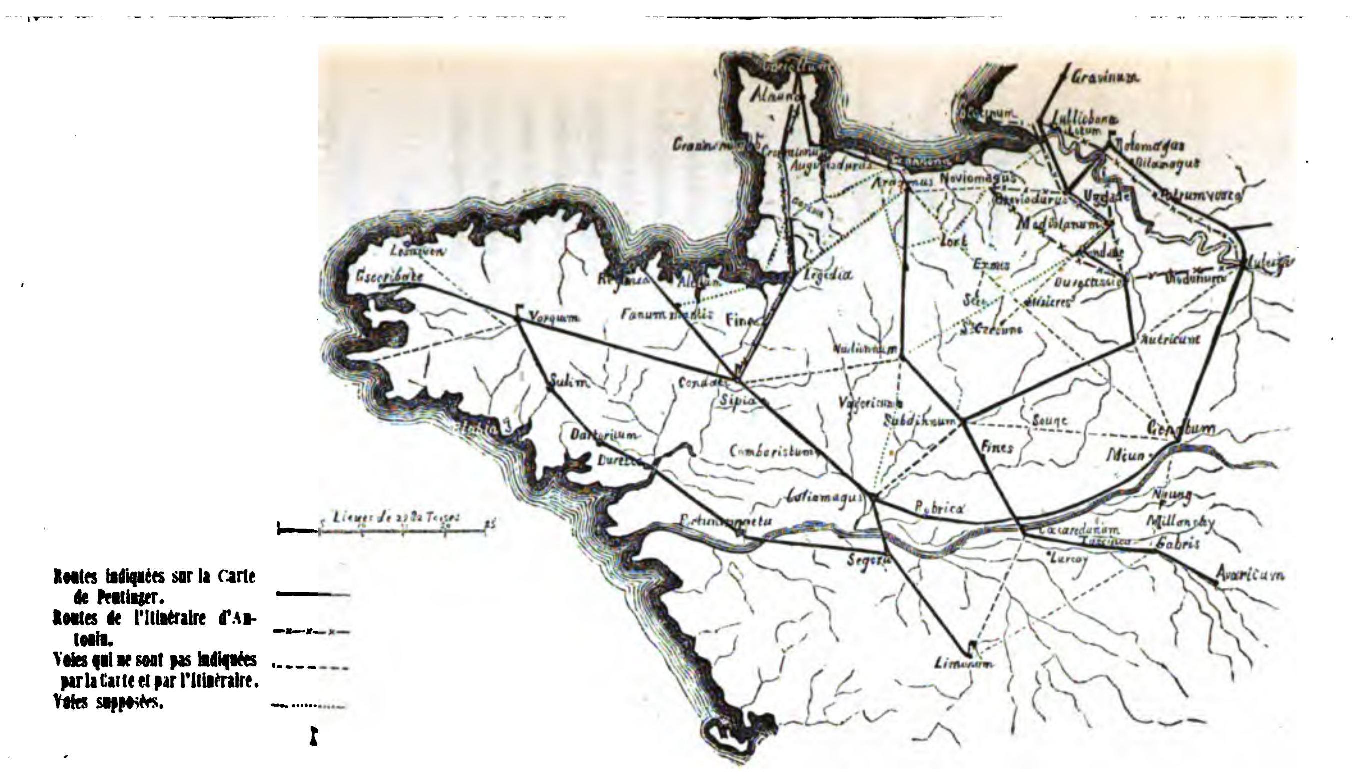
Indépendamment de nos quatre positions gallo-romaines précitées, nous remarquons sur cette carte, pour ce qui concerne l'Anjou, le tracé de *trois voies principales*, ce qui n'implique pas qu'il n'y en ait point eu davantage; l'une part de *Juliomago* (Angers) et se dirige au sud-ouest vers *Segora*, pour ensuite gagner, de l'est à l'ouest, *Portu Nannetu* (Nantes); l'autre part également de *Juliomago* et va, se dirigeant de l'est à l'ouest, à *Combaristum*, pour ensuite, par *Sipia*, gagner *Condate* (Rennes); la troisième part toujours de *Juliomago* et va se dirigeant vers *Robrica*, de l'ouest à l'est, pour ensuite gagner *Casarodunum* (Tours).

Cette carte, combinée avec l'Itinéraire d'Antonin, a servi de base à tous les systèmes de topographie gallo-romaine et angevine que nous allons exposer.

Station Robrica.

Danville, Richard et Lapie placent cette station à Longué; Walckenaer, à Beaufort; La Sauvagère et Bodin, à Chenehutte; M. Boreau, à Bagneux, près de Saumur; M. Joly, à Saumur même (1), et M. Boreau se rend à cette opinion. M. de Matty place cette station au Gué-d'Arcis.

(1) *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, IXe. vol., page 44.



Routes indiquées sur la Carte de Peutinger.
Routes de l'Itinéraire d'Antonin.
Voies qui ne sont pas indiquées par la Carte et par l'Itinéraire.
Voies supposées.

CARTE DES VOIES ROMAINES INDIQUÉES SUR LA CARTE DE PEUTINGER ET DANS L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

Station Combaristum.

MM. Bodin et de Beauregard la placent à Combrée; M. Boreau, à Châtelois; M. de Matty, à Candé.

Station Segora.

Walckenaer place cette station à Segré; La Sauvagère et Bodin, à Doué; Bodin, successivement à Montreuil-Bellay, à Lezon ou St.-Just-sur-Dive, et enfin à La Segourie, commune du Fief-Sauvin; MM. Tristan-Martin, Desvaux, Chanlouineau, de Beauregard et Faye, à La Segourie; MM. Dupin et de La Fontenelle, à Secondigny; M. Audé, à Sigournoi; M. Isidore Massé, à Mortagne; D. Fonteneau, à Airvault; Sanson, Danville et l'abbé Bellay, à Bressuire; Mgr. Cousseau et M. Touchard, à Faye-l'Abbesse; M. de Matty voit quelque probabilité à la placer à Breuil-Chaussée ou encore à Faye-l'Abbesse. Vraiment nous n'avons que l'embarras du choix!

Quant aux voies romaines, il faut constater, d'abord, que celles d'Angers à *Subdinum* (le Mans); d'Angers à Jublains et d'Angers à *Lemuno* (Poitiers), ne sont point marquées sur la Carte de Peutinger.

Passons en revue les diverses opinions qui ont été émises sur toutes ces voies.

I. *Voie de Juliomagus* (Angers) *à Cæsarodunum* (Tours).

Suivant La Sauvagère, la voie d'Angers à Tours traversait la Loire aux Ponts-de-Cé, se rendait à Juigné-sur-Loire, à Gennes, puis à Chenehutte-les-Tuffeaux, où elle traversait de nouveau la Loire pour gagner Vivy, Allonnes, Bourgueil, etc., etc.

Selon Bodin, la même voie allait d'Angers à St.-Barthélemy, à Andard, à Corné, à Mazé, à Beaufort, où elle se

bifurquait pour se rendre, d'une part, à Longué, à Brain-sur-Allonnes, à Bourgueil, etc.; et, d'autre part, aux lieux dits la Grande-Boire, la Touche-Bruneau, Fourcelle, le Gué-d'Arcis, Vivy, Allonnes et Bourgueil où cessait la bifurcation.

D'après M. de Matty, qui place *Juliomagus* (même localité que *Juliomago*) au *Camp-de-Fremur*, la voie romaine de *Juliomagus* à *Casarodunum* passait au-dessus de Ste.-Gemme-sur-Loire, au-dessus de Forges, traversait Trelazé, Andard, Corné, Mazé, Beaufort, le Gué-d'Arcis, Vivy, Allonnes, Bourgueil, etc., etc.

II. *Voie de Juliomago à Condate* (Rennes).

Bodin trace la voie romaine d'Angers à Rennes par Le Lion-d'Angers et Combrée.

M. de Matty dirige la voie romaine de *Juliomagus* (pour lui situé en Fremur) à Rennes par Bouchemaine et Candé, où il place *Combaristum*. Il admet concurremment une voie secondaire d'*Andecavi* (Angers) à Rennes, par Le Lion-d'Angers, La Jaillette, Louvaines, St.-Aubin-du-Tavoil et Châtelois.

M. Bizeul fait passer la voie d'Angers à Rennes par Le Lion-d'Angers, La Jaillette, Châtelois, La Guerche, Viseiches et Venèfles.

III. *Voie de Juliomago à Portu-Nannetu* (Nantes).

M. de Matty paraît admettre que la voie romaine de *Juliomago* (pour lui Fremur) à Nantes passait par Murs et le Fief-Sauvin. La direction de cette voie laisse encore beaucoup à désirer.

IV. *Voie de Juliomago à Lemuno* (Poitiers).

Selon Bodin, cette voie traversait les Ponts-de-Cé, puis

Juigné-sur-Loire, où elle se bifurquait. L'une des branches (la principale) se rendait par Brissac à Doué, à Montreuil-Bellay, etc., etc. L'autre branche, voisine de la Loire (rive gauche), passait au-dessus du coteau par St.-Jean-des-Mauvrets, St.-Saturnin, puis, sur les hauteurs du Toureil et de Bessé, gagnait Gennes et Chenehutte-les-Tuffeaux d'où elle allait rejoindre la première branche à Doué.

M. de Matty, toujours en partant de *Juliomagus* (pour lui Frémur), admet une voie se dirigeant vers Poitiers par St.-Jean-de-la-Croix, Murs, Notre Dame-d'Alençon, Doué, etc., etc.

D'après M. de La Fontenelle, cette voie communiquait avec le Poitou par Doué, les Verchers, Passavant et Clairé; d'après MM. Caillard de Neuville, Guillaume de Lisle et J.-B. Nolin, par Doué, Brossay, Montreuil-Bellay, etc.; selon d'autres, par Doué et le Puy-Notre-Dame.

V. *Voie de Juliomago à Subdinnum* (Le Mans).

Selon M. l'abbé Voisin, dans ses *Cénomans*, t. Iᵉʳ., p. 50, la voie d'Angers au Mans passait près de Suette et Marcé, traversait la forêt de Chambiers, allait au Château-de-Miré, à La Rairie, au Gué-de-l'Arche, longeant le camp romain de Cré, etc., etc.

VI. *Voie d'Angers à Jublains.*

Suivant le même abbé Voisin, une voie romaine conduisait d'Angers à Jublains en traversant le pont des Angevinières sur la Vaige (p. 79).

Indépendamment de ces six voies qui partaient d'Angers, quelques auteurs en présentent d'autres qui passaient sur notre département.

M. de Matty admet une voie du Mans à Poitiers, qui, al-

lant du nord au sud, traversait le Gué-d'Arcis, près de Vivy; mais, d'après M. l'abbé Voisin, p. 50 de ses *Cénomans*, t. Ier., la voie du Mans à Poitiers passait près de Pontvallin, près du Lude, et gagnait Candes-sur-Loire, Loudun et Poitiers. Cela étant, cette voie devait traverser, dans le département de Maine-et-Loire, les communes de Chigné, Denezé, Auverse, Linières-Bouton, Vernoil-le-Fourier, La Breille, Brain-sur-Allonnes et Varennes-sous-Montsoreau, dans la direction du nord au sud.

M. de Matty admet le tracé d'une voie d'Andard (1) à Poitiers par La Bohalle, Blaison, Coutures, Chemellier, Louerre, Rochemenier, Doué, etc., etc.

A son sens, cette voie aurait été celle que suivit Dumnacus lors sa défaite par les Romains, défaite qui se serait effectuée vis-à-vis et au sud d'Andard. La nouvelle carte des Gaules sous le proconsulat de César, dressée en 1860 d'après les ordres de S. M. l'Empereur, rejette cette situation de la bataille.

M. Faye, sur sa carte concernant *Segora*, admet une voie romaine de Nantes à Poitiers en passant dans le Maine-et-Loire par le Fief-Sauvin, La Chapelle-du-Genest, Andrezé, Le May, Trementines où elle se bifurquait; l'une des branches allait dans le Poitou par Nuaillé, Tout-le-Monde, La Crilloire, Yzernay, Les Echaubroignes, etc., etc.; l'autre branche s'y rendait par Vezins, Chanteloup, La Plaine et Somloire.

Tel est l'inventaire succinct des voies romaines plus ou

(1) Andard, à 11 kilomètres d'Angers, fut, selon M. de Matty, chef-lieu des Andes au temps de César. Dans notre mémoire de 1858, en cours d'impression, nous avons cru devoir réfuter les conjectures de cet estimable auteur sur Andard comme chef-lieu, et sur la situation en Frémur qu'il donne à *Juliomagus*.

moins bien constatées, jusqu'à ce jour, sur le département de Maine-et-Loire.

Ceci posé, qu'à notre tour il nous soit permis de nous livrer aux diverses conjectures que vont susciter les nombreux points de repère par nous précédemment établis. Ils sont comme autant d'amorces qui nous indiquent le passage des voies par tels ou tels lieux.

I. *Voie d'Angers à Tours.*

Au moyen de nos amorces, il est pour nous incontestable que cette voie, suivant la rive droite de la Loire, traversait, de l'ouest à l'est, St.-Barthélemy, Andard, Corné, Mazé, St.-Pierre-du-Lac, Beaufort, les marais de Chape, le Gué-d'Arcis, Vivy, Allonnes; puis, cette voie entrait en Touraine par Bourgueil.

L'on se rendait aussi à Tours, sur la rive gauche de la Loire, par les Ponts-de-Cé et Juigné, par les hauteurs de St.-Remy-la-Varenne et du Toureil, par Gennes, Trèves et Chenehutte-les-Tuffeaux, où se trouvent les traces d'un camp en face duquel l'on retombait dans la voie de la rive droite, au moyen d'un pont entre Chenehutte, St.-Martin-de-la-Place et le Gué-d'Arcis.

Nos amorces nous font aussi connaître que l'on allait d'Angers à Tours par Andard, Mazé, Gée, Brion, La Lande-Chasle, Mouliherne, Breil, Rillé, etc., etc.

II. *Voie d'Angers à Rennes.*

Nos amorces nous prouvent que l'on se rendait d'Angers à Rennes par le Lion-d'Angers, Louvaines, La Ferrière et Châtelais.

Elles nous montrent également que l'on s'y rendait par le Camp-de-Fremur, Bouchemaine, St.-Jean-de-Linières, La Pooèze, Angrie et Candé.

III. *Voie d'Angers à Nantes.*

On traversait le camp de Frémur, l'ancien pont de Bouchemaine, puis la commune d'Epiré, Savenières, la Possonnière et Ingrande, rive droite de la Loire, etc., etc.

On se rendait également à Nantes par Murs, Chalonnes, St.-Laurent-de-la-Plaine, Ste.-Christine, le Fief-Sauvin et la Chaussaire.

Une troisième voie pouvait y conduire aussi (rive gauche de la Loire) par Chalonnes, St.-Florent-le-Vieil et Champtoceaux.

IV. *Voie d'Angers à Poitiers.*

On s'y rendait par les Ponts-de-Cé, Juigné-sur-Loire, Notre-Dame-d'Alençon, Doué, Doulces, près du moulin de Fierbois; par un endroit nommé la Levée, le bois de Fosse-Sèche, du côté de la Madelaine et de St.-Hilaire-le-Doyen; enfin, par Montreuil-Bellay.

On pouvait s'y rendre encore du camp de Chenehutte, par Forges et Doué.

V. *Voie d'Angers au Mans.*

Nous admettons le tracé de M. l'abbé Voisin, précédemment cité.

VI. *Voie d'Angers à Jublains.*

Même remarque que pour la voie d'Angers au Mans.

Voies partielles passant sur l'arrondissement de Cholet.

La voie de Poitiers à Nantes passait au sud-ouest de Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, par la Chaussaire, la Segourie, la Chapelle-du-Genest, Andrezé, le May; là, elle se bifurquait pour sa principale branche aller par Nuaillé, Tout-le-Monde, Yzernay, les Échaubroignes, etc., etc. La

seconde branche se rendait à Poitiers par Trementines, Vezins, Chanteloup, la Plaine et Somloire ; ces deux branches se réunissaient en dehors de Maine-et-Loire, à Faye-l'Abbesse.

On trouve encore, sur l'arrondissement de Cholet, des traces de deux voies qui, de la Segourie, se rendaient dans le département de la Vendée : l'une vers le sud-ouest, par Gesté, Tilliers et St.-Crespin ; l'autre, du nord au sud, par la Blouère, Villedieu, la Renaudière, Roussay et le Lougeron.

Dans le même arrondissement, des traces d'une voie se remarquent également, de l'ouest à l'est, par Trementines, Vezins, Vihiers et Doué.

Voies partielles sur l'arrondissement de Baugé.

Nos amorces nous prouvent qu'une voie, sur l'arrondissement de Baugé, partait de Beauveau et traversait, du nord au sud, St.-Georges-des-Bois, pour tomber sur St.-Pierre-du-Lac, près de Beaufort.

Cette voie partielle, à son extrémité nord, gagnait la voie d'Angers au Mans, et, à son extrémité sud, la voie d'Angers à Tours.

Dans le même arrondissement de Baugé, une voie partielle descendait, du nord au sud, par Vaulandry, St.-Martin-d'Arcé, la Lande-Chasle, Vivy, et pouvait mettre en communication la partie méridionale des Cénomans avec la Loire.

Voie partielle dans l'arrondissement de Segré.

Une voie partielle entrait dans la Mayenne par le Lion-d'Angers, Chambellay et Marigné.

Telles sont, en résumé, les directions que l'on peut déduire de la position de nos amorces ou points de repère.

Dans notre mémoire de 1858, nous avons groupé un grand nombre de preuves qui établissent que la situation de *Juliomagus* a été à Angers même et non au Frémur : nous n'y re-

viendrons pas; mais il nous reste à discuter la position des trois stations de la Carte de Peutinger, savoir : *Segora*, *Conbaristum* et *Robrica*.

Segora.

En jetant les yeux sur la Carte de Peutinger, nous trouvons *Segora* situé dans la direction du sud-ouest par rapport à *Juliomagus ;* nous trouvons encore que, de *Segora* à *Portu-Namnetu*, la direction va en ligne droite de l'est à l'ouest. Or, si nous regardons entr'elles les positions actuelles d'Angers, de Nantes et de la Segourie, nous verrons que ce dernier point coïncide très-bien avec celui de *Segora.* Ajoutons que l'analogie qui existe entre le nom de Segourie et celui de *Segora* est évidente. Joignons à tout ceci la découverte de ruines romaines faite à la Segourie, puis le calcul des distances fait par MM. Tristan-Martin et Faye, et l'on sera contraint d'avouer qu'il faut aller chercher désormais l'ancienne station *Segora* à la Segourie, commune du Fief-Sauvin, arrondissement de Cholet.

Conbaristum.

Nous avons vu précédemment que Bodin a placé cette station à Combrée, d'après l'analogie des deux noms; mais, comme l'on n'a jamais trouvé de trace d'occupation romaine en cet endroit, il s'ensuit que le doute est permis.

M. de Matty place *Conbaristum* à Candé, comme *s'accordant mieux avec les distances de la Table Théodosienne et les restes d'une voie romaine allant dans le sens de l'est à l'ouest.*

Cette voie aurait atteint Candé en traversant la rivière à Bouchemaine, puis en passant par un lieu dit *La Chaussée* et par Pontron.

M. de Matty ne répugne pas à rapprocher l'étymologie

qu'il donne à Candé, *Conderistum*, *Canderistum*, *Condatiscum*, de celle de *Conbaristum*; mais est-il bien assuré de la valeur de ces étymologies? On peut en douter devant le vrai nom latin de Candé, qui était *Condate Andegavorum*.

Quoi qu'il en soit, la position de *Conbaristum* à Candé est plus conforme aux exigences de la Carte de Peutinger que la situation de *Conbaristum* à Combrée, ou à Châtelais, ces deux points étant trop au nord par rapport à cette carte; il est vrai qu'elle est si erronée souvent, dans son orientation, qu'il me semble bon d'y regarder de près.

D'un autre côté, M. Boreau a donné d'excellentes raisons pour placer *Conbaristum* à Châtelais.

Le doute n'est donc pas encore levé pour nous.

Robrica.

Nous ne sommes point également en mesure de nous prononcer péremptoirement sur la position de *Robrica*; toutefois, nous ne croyons pas pouvoir admettre la situation de Beaufort ni celle de Longué. Nous hésitons entre le Gué-d'Arcis et Chenehutte; mais nous penchons plus volontiers vers ce dernier emplacement, à cause de son camp romain.

Cependant, si nous tenions au calcul des distances, les 17 lieues gauloises de *Juliomagus* à *Robrica* tomberaient assez bien sur Saumur ou sur l'endroit nommé Bagneux. Ajoutons qu'en cette commune des bains gallo-romains ont été découverts.

Quoi qu'il en soit, c'est à 18 lieues gauloises de *Juliomagus*, vers le sud-ouest, qu'il faut aller chercher *Segora*; à 17, *Robrica*, vers l'est; à 16, *Conbaristum*, vers l'ouest.

Je dis lieues gauloises, parce qu'il paraît dûment établi que, depuis la Seine et la Marne, au nord, jusqu'à la Garonne et à Lyon, vers le sud, la Table Théodosienne indique les distances en lieues gauloises.

La lieue gauloise vaut environ 2,300 mètres ; je dis environ, car la mesure de cette lieue laisse encore à désirer sur son exactitude. M. Pistolet de Saint-Fargueux la porte à 2,415 mètres, d'autres à 2,468 mètres 33 centimètres, plusieurs à 1,150 toises.

En résumé, si le scepticisme a quelquefois sa raison d'être, c'est bien en matière de stations et de voies romaines. On y marche à tâtons le plus souvent. Est-ce à dire qu'il faille renoncer à cette étude ? Non. Il faut au contraire redoubler de zèle, mais aussi de réserve. Il est bien entendu que cette recommandation ne s'adresse qu'à moi seul, et je ne la fais en ce moment que pour me bien rendre compte si je n'y ai pas manqué.

Après cette lecture, qui a captivé l'attention de l'Assemblée, une conversation s'engage entre divers membres sur les difficultés que présente l'exécution de la carte de la Gaule ordonnée par l'Empereur. Le travail fait jusqu'ici ne peut être considéré que comme une ébauche dont les lacunes ne peuvent être comblées que par les archéologues de la province résidant sur les lieux.

M. Ledain, de Parthenay, dit que, dans ce premier travail, on a confondu Allones, près Poitiers, avec une autre commune du même nom, située près de Parthenay. M. Godard ajoute qu'on a donné à l'Anjou quatre monuments celtiques seulement, tandis qu'à sa connaissance, il en possède plus de 80. M. Prévost, capitaine du génie à Saumur, observe que le but de la Commission de la carte impériale est de provoquer la discussion sur les points douteux et de profiter des renseignements que les hommes spéciaux, dans chaque province, voudront bien lui adresser.

M. Joly-Leterme appelle l'attention du Congrès sur la station *Robrica* de la Carte de Peutinger, dont M. Godard laisse

la position incertaine. Il demande si l'on ne pourrait pas la placer à Rou, près Saumur, où l'on trouve de nombreux restes d'antiquités. M. Raimbaud croit, de son côté, que Longué doit convenir à la position de cette station.

M. de Caumont demande si l'on a retrouvé, dans la contrée, des bornes milliaires. Sur la réponse qui lui est faite qu'on n'en connaît aucune, il émet l'opinion que cela tient, sans doute, à la nature friable des matériaux employés par les Romains.

M. Ledain, de Parthenay, dit que, dans le Poitou, on a trouvé des bornes milliaires qui auraient été creusées au moyen-âge pour servir de tombeaux. Cet usage en a conservé un certain nombre qui se trouvent au Musée de Poitiers.

Une discussion s'engage ensuite sur le mode de construction des voies romaines en Anjou. M. Godard décrit celle qu'il a vue d'Angers à Frémur, commune de St°.-Gemme-sur-Loire. Elle se composait d'une première couche de gros blocs, d'une seconde de pierres cassées comme notre macadam, sur laquelle étaient placées de larges dalles s'emboîtant par les angles les unes dans les autres.

M. Imbert, de Thouars, signale le hameau de Vraire, commune de Montbrun, canton de Thouars, comme une mine féconde d'antiquités celtiques et romaines.

M. Ledain, de Parthenay, parle de la découverte faite dans la commune de Gourgein, arrondissement de Parthenay, de tombes romaines dans des conditions peu ordinaires. Elles ont, en effet, été rencontrées dans des excavations creusées en forme de puits, à plusieurs mètres de profondeur.

M. le Président donne ensuite lecture de la 3°. question : *Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importants? En prendre des plans mesurés.*

M. Godard-Faultrier, en réponse à cette question, lit un mémoire étendu qui sera publié dans le compte-rendu du Congrès, et que l'heure avancée ne lui permet pas d'achever.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire-général,

Cte. DE GALEMBERT,
Inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire.

1re. Séance du 2 juin.

Présidence de M. le vicomte DE GENOUILHAC, membre de l'Institut des provinces.

A 8 heures du matin, la séance est ouverte.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont; de Verneilh*, inspecteur divisionnaire de la Haute-Vienne et de la Creuse; *Segretain*, architecte, de Niort, inspecteur des Deux-Sèvres; le comte *de Galembert*, inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire; l'abbé *Prud'homme*, vicaire de St.-Vénérand, à Laval, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance d'ouverture est lu et adopté.

M. de Caumont annonce au Congrès l'offrande qui lui est faite par Mgr. Landriot, évêque de La Rochelle et de Saintes, des trois premiers volumes de ses Discours et Instructions pastorales, in-8°., et d'un volume in-12, intitulé : *La Prière chrétienne*, 1re. partie. Ces livres seront déposés à la Bibliothèque de Saumur.

M. de Caumont donne ensuite communication d'une lettre de M. Charles, de La Ferté-Bernard, envoyant au Congrès une épreuve photographique d'une maison de La Ferté (XVe.

siècle), sur la façade de laquelle se retrouve le martyre de saint Étienne, accompagné de la Sirène ou Mélusine. M. Charles rappelle que M. de Caumont, dans sa *Statistique de l'arrondissement de Bayeux*, décrit, d'après M. R. Bordeaux, une façade en bois présentant le même sujet, et remarque qu'il est assez singulier de rencontrer ainsi, à de grandes distances, des scènes religieuses accompagnées du même être fantastique.

M. Charlot, de Tours, offre au Congrès une broch. in-12, intitulée : *Notes sur les abeilles*, et une broch. in-8°. : *Essai historique sur la sériciculture de Chenonceaux*.

M. le colonel de Morlet fait hommage au Congrès d'une carte qu'il a dressée du Bas-Rhin, indiquant le tracé des voies romaines dans les arrondissements de Strasbourg, Saverne et Wissembourg.

Enfin, M. Godard-Faultrier prie M. de Caumont de recevoir, de la part de M. Barassé, un exemplaire du *Bulletin archéologique* publié à Angers par M. de Soland.

Après ces différentes communications, M. le Président invite M. Godard-Faultrier à continuer la lecture de son travail sur la 3ᵉ. question :

Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importants ? En présenter des plans mesurés.

RAPPORT DE M. GODARD-FAULTRIER.

Amphithéâtre.

La ville d'Angers avait non-seulement un cirque et des bains publics, mais encore un amphithéâtre.

Il n'en reste, rue Hannelou (ancien couvent de la Fidélité), que de rares vestiges, en emplecton à petit appareil, mais d'une dureté extrême.

Le plan le plus authentique qui a été dressé de ce monument fut fait vers la fin du XVIIIe. siècle, par M. Beaumanoir; on le trouve à la bibliothèque d'Angers, dans le t. Ier. des Manuscrits de feu M. Berthe, qui le tenait de M. Beaumanoir lui-même.

A l'époque où ce dernier le dressa, on voyait encore quelques murailles de 4 à 5 mètres d'élévation (1). D'après le calcul de M. Beaumanoir, cet amphithéâtre pouvait contenir dix mille personnes.

Nous ne répéterons pas ici ce que les auteurs modernes ont écrit sur ce monument, qui portait le nom de *Grohan*, tout le monde pouvant les consulter. Bornons-nous donc à citer quelques lignes des *Origines de la langue française*, de Ménage, p. 376, au mot GROHAN :

« Dans un des faubourgs de la ville d'Angers, appelé le « faubourg de *Bressigné*, il y a une hôtellerie appelée *la* « *Côte de Baleine* où il y a un jardin, et auprès de ce jardin « il y avait une vigne, il y a cinquante ans (2), dans le « milieu de laquelle il y avait une place en ovale où l'on « voyait des restes d'un amphithéâtre ancien, qu'on appelait « *Grohan*. M. Mesnard, lieutenant de la prevosté d'Angers, « fit graver ces restes d'amphithéâtre en 1636, et la même « année, il fit imprimer une dissertation sur cet amphi-

(1) En 1860 et 1861, l'on découvrit, en ouvrant la rue de la Fidélité, six fragments de murailles de cet amphithéâtre ; on y voyait de la brique. Ils ont été relevés par M. Joyau, d'après un croquis communiqué par M. Sansfourche, architecte. Peut-être en publierons-nous le plan, qui pourra compléter celui plus général publié, en 1843, dans *Angers pittoresque*. On découvrit encore dans ce lieu des os d'éléphant, une tête de lion, des défenses de sanglier, puis des pièces des empereurs Commode, Marc-Aurèle, Antonin-le-Pieux, Victorin, Gordien, Posthume, comme aussi divers vases antiques.

(2) Ménage, qui a écrit ces lignes, est mort le 23 juillet 1692.

« théâtre, qu'il dédia à M. Servien, secrétaire d'État re-
« légué en ce temps-là à Angers (1). M. Mesnard prétend,
« dans cette dissertation, que cet amphithéâtre avait été
« appelé *Grohan* parce qu'il était consacré à *Apollon*
« *Grannus*.....

« Pour moi (continue Ménage), je suis très-persuadé que
« cet amphithéâtre fut appelé *Grohan* du mot bas-breton
« *Growan*, qui signifie encore aujourd'hui *sable*. » (Voyez le petit dictionnaire bas-breton de Quiquer, imprimé à St.-Brieuc en 1640.)

. . . .

« On appelait *arènes* (2) la plupart des amphithéâtres...
« Les Latins appelaient *arenas* leurs amphithéâtres parce
« que le sol était de sable battu; et de là *arenarius* pour
« un gladiateur..... Le lieu où était cet amphithéâtre de

(1) Cet opuscule se trouve à la bibliothèque d'Angers, et la gravure, au Musée des Antiquités, qui possède encore un tableau provenant de l'ex-oratoire d'Angers, tableau au bas duquel on lit : « Typus am-
« phitheatri Andegavensis, vulgo dicti de Grohan nuper e ruderibus
« et parietinis eruti ex quo antiquitas et amplitudo civitatis demonstran-
« tur. »

Cette peinture n'a pas de caractère authentique, et la gravure de Ménard, à ce point de vue, ne nous satisfait pas non plus.

Le dessin publié dans *Angers pittoresque* est une restitution plus exacte.

(2) En parcourant, en janvier 1862, le Cartulaire de St.-Aubin, qui est à la bibliothèque d'Angers, et que l'on fait remonter au XIIᵉ. siècle, nous y avons trouvé, folio 14, nº. 1, ce passage: « Tres
« quarterios vinee apud Andecavis prope *Arenas*, » et folio 15, verso nº. 8 : « Vineam ex possessione nostra arpennum I, que sita est prope
« civitate Andecavensi in locum qui dicitur *Ad Arenas* ad locum
« Sancti Albini. » L'abbaye de St.-Aubin, en cet endroit nommé les Arènes, possédait des vignes. On voit par là que le nom d'Arènes s'était perpétué au moyen-âge.

« Grohan est aujourd'hui le jardin des religieuses de la « Fidélité. »

Nous compléterons ces lignes de Ménage, en disant que ce couvent fut vendu à la Révolution, et qu'il est présentement divisé en plusieurs habitations particulières (1).

L'un des anciens propriétaires, feu M. Gaultier-Goupil, trouva, en 1812, à 1 mètre de profondeur, au sud-est de l'intérieur de l'arène, les curieux objets suivants, qu'il a, depuis, donnés au Musée d'antiquités.

1°. Un fragment de marbre antique, orné d'une inscription dont il ne reste que six lettres dépareillées.

. . . . . VRI

. . . . . FII . . . . . .

2°. Une figurine en bronze, autrefois doré, d'un style remarquable, représentant un *Antinoüs*, d'après certains archéologues, ou le *Faune flûteur*, selon d'autres.

Ces derniers croient que le bras gauche de la statuette était appuyé sur le tronc d'un arbre, et que la main droite se trouvait ouverte et pendante.

Cette figure, haute de 14 centimètres, prouve, par l'extrême délicatesse de son travail, que les arts n'étaient pas demeurés sans culture en Anjou, au temps de la domination romaine.

Cet Antinoüs a dû faire partie d'un système général

(1) M. Louis Raimbault, de Saumur, nous a récemment adressé, sur cet amphithéâtre, plusieurs documents des années 1415, 1425, 1437, 1441, 1472 et 1522, qui ne manquent pas d'intérêt et que l'on trouvera insérés dans le *Répertoire archéologique*, n°. de janvier 1862.

On y voit qu'au XV°. siècle, ce lieu portait le nom de *Chatel de Gourhan*, *chasteau Grohan*, *lostel de Grohan*.

d'ornement, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre, en examinant *l'un des pieds* qui porte encore la trace de sa liaison présumée avec l'extrémité de l'une des tiges de métal, habituellement destinées à consolider la balustrade du *podium* dans les amphithéâtres.

On sait que l'empereur Adrien (117-138 de Jésus-Christ), fit élever un temple à Antinoüs, et qu'il donna le nom de ce favori à un grand nombre de villes ; ajoutons qu'il multiplia les statues et les médailles de cet esclave.

Si notre statuette représente réellement Antinoüs, elle aurait l'avantage de nous mettre en voie de connaître l'époque probable de la construction de l'amphithéâtre ; il aurait été, en ce cas, bâti entre l'année 132, date de la mort d'Antinoüs, et l'année 138, date de celle d'Adrien; car c'est probablement entre ces deux dates que les images de ce favori auront été multipliées.

3°. Une romaine à peser, en bronze, analogue à plusieurs autres, qui ont été trouvées à Pompeia, et que les Italiens nomment *stadere*. Elles ont quelque ressemblance avec celles dont on se sert encore dans nos campagnes et qui continuent de porter le nom de *romaines*.

La découverte de notre *stadera* dans l'amphithéâtre d'Angers ne surprendra pas, si l'on songe qu'auprès des théâtres, des cirques, des bains, des amphithéâtres, et en général de tous les lieux publics chez les anciens, on voyait des marchands de vin et d'aliments cuits, des vendeurs de porc salé et des *botularii*, marchands de boudins.

4°. Une clef, en fer oxydé, avec poignée en bronze, représentant un quadrupède.

5°. Une sorte de loqueteau, en bronze, avec ressort.

6°. Un anneau d'argent.

7°. Un morceau de bronze d'un usage inconnu.

Près de cet amphithéâtre, se trouvait un champ appelé

Rogus (Bûcher). Dans les Titres de saint Aubin, « ce champ « était, dit Robin (*Nos origines*, t. II, p. 106), destiné à « brûler les corps des gladiateurs. Il joignait, du côté de « l'orient, le carrefour de Hannelou, et du côté de l'occident, « les maisons de l'amphithéâtre. »

D'une charte du commencement du XIIIe. siècle résulte qu'il existait « un lieu nommé de *Rogo sancti Albini*, que « le P. Robert dit *vulgo* le Ray; M. Mesnard a cru qu'il « fallait dire le *Champ du bûcher*, et que c'était le lieu où « l'on brûlait les corps et les victimes, proche l'amphithéâtre « de Grohan, du temps des Romains. » (Roger, p. 122.)

Capitole.

« A l'imitation de Rome, lisons-nous dans l'*Encyclopédie* « de Diderot, diverses villes voulurent avoir leur *capitole*, « soit temples, soit forteresses. » Angers fut de ce nombre.

A la fin du XVIIIe. siècle, on appelait encore de ce nom (dit le curé Robin dans son t. II, p. 116, de ses *Recherches sur nos origines*), l'appartement situé sur la grande salle de l'évêché, bien qu'il ne remonte pas à l'époque romaine.

Le même auteur cite l'extrait d'une charte du XIe. siècle, ainsi conçu :

« Octrannus abbas sancti Albini et Balduinus eleemosina- « rius in *capitolium* Sancti Mauricii ubi Fulco comes, Euse- « bius episcopus, et Sigo abbas Sancti Florentii de hac re « judicaturi convenerant. »

Quelle que soit la valeur de cette tradition, il est du moins certain que diverses parties de l'évêché actuel sont très-antiques, principalement plusieurs murailles de la façade vers le nord.

Cette façade, depuis peu de temps démasquée, demeurait à peu près inconnue des Angevins.

Originairement, nous venons de le dire, cet édifice porta le nom de *Capitole*; il est, en effet, reçu que là fut le siége de l'administration romaine. Plus tard, le capitole devint naturellement la maison des consuls ou comtes temporaires de l'Anjou, et notamment de Rainfroy, au commencement du VIII. siècle. Inutile, ici, de retracer la biographie de ce Neustrien célèbre : il suffira de savoir qu'il fit remanier notre ancien capitole.

Jusqu'au IX. siècle, ce palais fut à l'usage des comtes d'Anjou; mais à cette époque, c'est-à-dire sous le règne de Charles-le-Chauve et l'épiscopat de Dodon (milieu du IX. siècle), cet évêque en prit possession, donnant en échange un terrain sis où se trouve aujourd'hui le château. Depuis lors, cet édifice n'a pas cessé d'être la résidence épiscopale.

Quoi qu'il en soit, nous distinguons sur notre façade l'appareil de trois époques :

1°. Du petit appareil gallo-romain avec joints en ciment et pierres de tuf, alternées d'assises de briques;

2°. Des reprises en sous-œuvre avec pierres à grand appareil et moulures en style du XII. siècle;

3°. Des fenêtres modernes dans le goût des XVII. et XVIII. siècles.

Cette façade, qui donne sur *la place Neuve*, se relie avec l'ancien rempart gallo-romain. Elle a aussi à peu près la même épaisseur dans la partie inférieure de sa muraille, c'est-à-dire environ 4 mètres.

M. Ernest Dainville, architecte, en a fait un fort beau dessin que l'on peut voir au musée d'antiquités.

C'est ici qu'il convient de parler d'une statue romaine, découverte en septembre 1861, lorsque l'on creusait les fondements de l'aile moderne du palais épiscopal, construit sous la direction de M. Joly, architecte.

Par les soins de MM. Renault, employé de la poste; Tardif, chanoine d'Angers, et Aïvas, agent-voyer de la ville, cette statue, dont la tête et les bras manquent, fut transportée au musée d'antiquités; dans son entier, elle ne devait pas avoir moins de 1m. 85c. de hauteur sur une largeur moyenne de 55c. Elle est en pierre de tuf et entièrement drapée; près de sa jambe gauche on aperçoit une sorte d'autel. La partie postérieure de cette statue présente un appendice longitudinal qui prouve qu'elle avait dû être engagée dans une muraille; l'exécution laisse à désirer, mais le style en est large et d'un assez grand caractère. Comme les attributs manquent, il est difficile de bien préciser quelle est cette déesse; cependant on croit y voir une Vesta. Elle a été trouvée renversée sur la poitrine, les pieds à l'est, et couverte de ce mortier que les anciens, au rapport de Pline, formaient de chaux, de sable et de cendres mélangées de parcelles de charbon de bois. Elle était noyée dans l'intérieur de cette muraille gallo-romaine, sur laquelle s'appuie l'évêché vers le nord, près de l'endroit nommé *Porte-Angevine*. L'extrémité de cette muraille, qui faisait partie de la primitive enceinte d'Angers, n'a pas moins de 4m. d'épaisseur à sa base, épaisseur égale à celle du vieux mur de la *Porte-Toussaint*, que M. Vallon, préfet de Maine-et-Loire et l'Administration municipale firent, il y a quelques années, entourer d'une grille. La muraille, près de l'évêché, avait pour assises des pierres sèches, bloquées pêle-mêle, sans doute pour prévenir l'humidité; les autres assises étaient un composé de mêmes pierres, mais celles-ci bloquées dans le mortier, genre de construction nommé *emplecton petit appareil*, ou encore *hérisson*, qui excluait l'emploi de la truelle. Sous ce massif, où n'entrent que très-accidentellement de rares ardoises, pierres trop plates pour le blocage à bains de chaux, l'on découvrit plusieurs assises d'énormes pierres carrées, les unes en tuf,

les autres en *oolithe*. Cette espèce de construction, employée surtout dans les fondements des tours qui accompagnaient, à droite et à gauche, les portes des villes municipales vers la fin de l'époque romaine, est très-bien décrite dans Grégoire de Tours, à propos des murs de Dijon : « Murus vero... de « quadratis lapidibus desuper a minuto lapide edificatus « habetur. »

Traduction : « C'est une muraille qui passe pour être faite « de pierres carrées, surmontées d'assises en petit appareil « (minuto lapide). » Grégoire de Tours, lib. III, alin. 19.

Voilà bien les deux appareils en présence : le grand en-dessous, le petit en-dessus, absolument comme dans le mur de l'évêché d'Angers.

Mais pourquoi la statue de Vesta, ainsi qu'un tambour de colonne et un fragment de corniche, ont-ils été bloqués dans cette muraille? Avant de répondre à cette question, il convient de dire qu'en 1813 et 1838 on découvrit, dans les fondations de l'enceinte primitive d'Angers (maison Puységur, au sud du transept de la cathédrale, puis à la porte de la *Vieille-Chartre)*, divers autres débris d'architecture romaine et des inscriptions lapidaires, le tout noyé dans du mortier.

La réponse au pourquoi se trouve au titre XII, *De operibus publicis*, des lois romaines. On y voit, en effet, qu'au commencement du Ve. siècle, la loi de se fortifier devint obligatoire en Occident : « muros vel novos debere facere vel « veteres firmius renovare. » Et le Code autorise à se servir des édifices antérieurs : « diruta penitusque destructa et « quæ parum sunt in usu civitatum. »

Ajoutons que le christianisme, étant devenu maître des cités de la Gaule, ne voyait pas d'un mauvais œil les monuments païens tomber en ruine et disparaître.

Dès lors, écrit M. de Caumont, « tout ce qui rappelait « le culte païen fut démoli pour être employé à l'usage de la

« défense des cités. » (V. *Bull. monum.*, p. 63, an 1859.)

Un fait remarquable, c'est que plus de cinquante cités de la Gaule ont présenté, dans leurs murailles, comme à Angers, des débris de sculpture et d'architecture païennes. Me sera-t-il permis maintenant de risquer une conjecture, qui consisterait à dire qu'il n'est peut-être pas invraisemblable d'admettre qu'un temple dédié à Vesta aurait existé dans l'emplacement de notre cathédrale, près de laquelle a été trouvée notre statue, et que le christianisme, afin de mieux affermir son triomphe sur l'ancien culte, aurait primitivement consacré ce même temple à la Vierge ?

Hiret nous apprend, en effet, que la cathédrale, dans son origine, était une chapelle dédiée à Marie, dès le temps de l'empereur Zénon, vers l'an 474.

Nous pourrions citer plus d'un exemple à ce sujet, et entr'autres celui du Parthénon, qui, d'abord temple de Minerve, devint plus tard temple de la Sainte-Vierge. Ce n'était point là une transaction, qu'à bon droit, jamais les évêques n'auraient acceptée, mais un moyen fort légitime de sanctifier un lieu que le paganisme avait occupé.

Lion gallo-romain.

Ce lion, trouvé vers 1813, sous le vieux mur de la cité, dans une cave de la maison de M. Puységur, a été tout d'abord déposé au Jardin-des-Plantes; il fait aujourd'hui partie des monuments que l'on voit au musée Toussaint.

Bodin, dans ses *Recherches*, l'a décrit de la sorte :

« C'est un lion en tuf blanc, dont la pose est semblable à « celle des sphinx que les anciens mettaient à la porte des « grands édifices; il tient, sous une de ses pattes de devant, « une tête de *bélier*. Ce morceau de sculpture, de 83 cen- « timètres de longueur sur 50 de hauteur, est du plus « mauvais goût. »

Bodin n'a pas cherché à découvrir le sens emblématique de ce petit monument; nous essayons de le faire.

M. Félix Lajard, dans ses *Mémoires de l'Institut de France*, année 1840, s'exprime ainsi : « Selon les doctrines « de l'antiquité, le lion est le symbole de *la chaleur*, le « symbole *du principe igné*... Il est un symbole astro- « nomique et physique. »

Le même auteur, au tome XV, année 1845, dit : « Cela « posé, il ne m'a pas été difficile de faire comprendre pour- « quoi *le lion devint l'attribut caractéristique de Mithra*... « De là les Mithras léontocéphales. »

Or, l'on sait que, chez les Romains, Mithra c'est le soleil : *Soli Deo invicto Mitrhæ.*

On sait également que ce culte mithriaque, venu de l'Orient, s'établit à Rome sous le règne de Trajan, vers l'an 101 de J.-C., et qu'il pénétra plus tard dans les Gaules.

Par tout ce qui précède, *notre lion gallo-romain a donc été, probablement, un emblème du soleil.*

Ce point établi, le reste s'explique par surcroît. Qu'est-ce, en effet, que ce thème de la tête du bélier sous la griffe du lion, sinon le symbole idéographique de l'entrée du Soleil dans le signe zodiacal du Bélier?

Ce petit monument peut être considéré, dans son ensemble, comme une représentation figurée *du mois de mars* qui, chez les Romains, était le premier de l'année.

Sa tournure de sphinx tend à prouver qu'il devait être placé au-devant d'un édifice fondé, sans doute, au mois de mars.

Long-temps j'ai pu croire que ce lion était de la famille de ceux qui, foulant sous leurs griffes un serpent, se trouvaient, au moyen-âge, placés à droite et à gauche de l'entrée des églises, *inter leones;* mais j'ai dû renoncer à cette interpré-

« défense des cités. » (V. *Bull. monum.*, p. 63, an 1859.)

Un fait remarquable, c'est que plus de cinquante cités de la Gaule ont présenté, dans leurs murailles, comme à Angers, des débris de sculpture et d'architecture païennes. Me sera-t-il permis maintenant de risquer une conjecture, qui consisterait à dire qu'il n'est peut-être pas invraisemblable d'admettre qu'un temple dédié à Vesta aurait existé dans l'emplacement de notre cathédrale, près de laquelle a été trouvée notre statue, et que le christianisme, afin de mieux affermir son triomphe sur l'ancien culte, aurait primitivement consacré ce même temple à la Vierge ?

Hiret nous apprend, en effet, que la cathédrale, dans son origine, était une chapelle dédiée à Marie, dès le temps de l'empereur Zénon, vers l'an 474.

Nous pourrions citer plus d'un exemple à ce sujet, et entr'autres celui du Parthénon, qui, d'abord temple de Minerve, devint plus tard temple de la Sainte-Vierge. Ce n'était point là une transaction, qu'à bon droit, jamais les évêques n'auraient acceptée, mais un moyen fort légitime de sanctifier un lieu que le paganisme avait occupé.

Lion gallo-romain.

Ce lion, trouvé vers 1813, sous le vieux mur de la cité, dans une cave de la maison de M. Puységur, a été tout d'abord déposé au Jardin-des-Plantes; il fait aujourd'hui partie des monuments que l'on voit au musée Toussaint.

Bodin, dans ses *Recherches*, l'a décrit de la sorte :

« C'est un lion en tuf blanc, dont la pose est semblable à « celle des sphinx que les anciens mettaient à la porte des « grands édifices ; il tient, sous une de ses pattes de devant, « une tête de *bélier*. Ce morceau de sculpture, de 83 cen- « timètres de longueur sur 50 de hauteur, est du plus « mauvais goût. »

Bodin n'a pas cherché à découvrir le sens emblématique de ce petit monument ; nous essayons de le faire.

M. Félix Lajard, dans ses *Mémoires de l'Institut de France*, année 1840, s'exprime ainsi : « Selon les doctrines « de l'antiquité, le lion est le symbole de *la chaleur*, le « symbole *du principe igné*... Il est un symbole astro- « nomique et physique. »

Le même auteur, au tome XV, année 1845, dit : « Cela « posé, il ne m'a pas été difficile de faire comprendre pour- « quoi *le lion devint l'attribut caractéristique de Mithra*... « De là les Mithras léontocéphales. »

Or, l'on sait que, chez les Romains, Mithra c'est le soleil : *Soli Deo invicto Mitrhæ.*

On sait également que ce culte mithriaque, venu de l'Orient, s'établit à Rome sous le règne de Trajan, vers l'an 101 de J.-C., et qu'il pénétra plus tard dans les Gaules.

Par tout ce qui précède, *notre lion gallo-romain a donc été, probablement, un emblème du soleil.*

Ce point établi, le reste s'explique par surcroît. Qu'est-ce, en effet, que ce thème de la tête du bélier sous la griffe du lion, sinon le symbole idéographique de l'entrée du Soleil dans le signe zodiacal du Bélier ?

Ce petit monument peut être considéré, dans son ensemble, comme une représentation figurée *du mois de mars* qui, chez les Romains, était le premier de l'année.

Sa tournure de sphinx tend à prouver qu'il devait être placé au-devant d'un édifice fondé, sans doute, au mois de mars.

Long-temps j'ai pu croire que ce lion était de la famille de ceux qui, foulant sous leurs griffes un serpent, se trouvaient, au moyen-âge, placés à droite et à gauche de l'entrée des églises, *inter leones ;* mais j'ai dû renoncer à cette interpré-

« défense des cités. » (V. *Bull. monum.*, p. 63, an 1859.)

Un fait remarquable, c'est que plus de cinquante cités de la Gaule ont présenté, dans leurs murailles, comme à Angers, des débris de sculpture et d'architecture païennes. Me sera-t-il permis maintenant de risquer une conjecture, qui consisterait à dire qu'il n'est peut-être pas invraisemblable d'admettre qu'un temple dédié à Vesta aurait existé dans l'emplacement de notre cathédrale, près de laquelle a été trouvée notre statue, et que le christianisme, afin de mieux affermir son triomphe sur l'ancien culte, aurait primitivement consacré ce même temple à la Vierge ?

Hiret nous apprend, en effet, que la cathédrale, dans son origine, était une chapelle dédiée à Marie, dès le temps de l'empereur Zénon, vers l'an 474.

Nous pourrions citer plus d'un exemple à ce sujet, et entr'autres celui du Parthénon, qui, d'abord temple de Minerve, devint plus tard temple de la Sainte-Vierge. Ce n'était point là une transaction, qu'à bon droit, jamais les évêques n'auraient acceptée, mais un moyen fort légitime de sanctifier un lieu que le paganisme avait occupé.

Lion gallo-romain.

Ce lion, trouvé vers 1813, sous le vieux mur de la cité, dans une cave de la maison de M. Puységur, a été tout d'abord déposé au Jardin-des-Plantes; il fait aujourd'hui partie des monuments que l'on voit au musée Toussaint.

Bodin, dans ses *Recherches*, l'a décrit de la sorte :

« C'est un lion en tuf blanc, dont la pose est semblable à « celle des sphinx que les anciens mettaient à la porte des « grands édifices ; il tient, sous une de ses pattes de devant, « une tête de *bélier*. Ce morceau de sculpture, de 83 cen-« timètres de longueur sur 50 de hauteur, est du plus « mauvais goût. »

Bodin n'a pas cherché à découvrir le sens emblématique de ce petit monument ; nous essayons de le faire.

M. Félix Lajard, dans ses *Mémoires de l'Institut de France*, année 1840, s'exprime ainsi : « Selon les doctrines « de l'antiquité, le lion est le symbole de *la chaleur*, le « symbole *du principe igné*... Il est un symbole astro- « nomique et physique. »

Le même auteur, au tome XV, année 1845, dit : « Cela « posé, il ne m'a pas été difficile de faire comprendre pour- « quoi *le lion devint l'attribut caractéristique de Mithra*... « De là les Mithras léontocéphales. »

Or, l'on sait que, chez les Romains, Mithra c'est le soleil : *Soli Deo invicto Mitrhæ.*

On sait également que ce culte mithriaque, venu de l'Orient, s'établit à Rome sous le règne de Trajan, vers l'an 101 de J.-C., et qu'il pénétra plus tard dans les Gaules.

Par tout ce qui précède, *notre lion gallo-romain a donc été, probablement, un emblème du soleil.*

Ce point établi, le reste s'explique par surcroît. Qu'est-ce, en effet, que ce thème de la tête du bélier sous la griffe du lion, sinon le symbole idéographique de l'entrée du Soleil dans le signe zodiacal du Bélier ?

Ce petit monument peut être considéré, dans son ensemble, comme une représentation figurée *du mois de mars* qui, chez les Romains, était le premier de l'année.

Sa tournure de sphinx tend à prouver qu'il devait être placé au-devant d'un édifice fondé, sans doute, au mois de mars.

Long-temps j'ai pu croire que ce lion était de la famille de ceux qui, foulant sous leurs griffes un serpent, se trouvaient, au moyen-âge, placés à droite et à gauche de l'entrée des églises, *inter leones ;* mais j'ai dû renoncer à cette interpré-

« défense des cités. » (V. *Bull. monum.*, p. 63, an 1859.)

Un fait remarquable, c'est que plus de cinquante cités de la Gaule ont présenté, dans leurs murailles, comme à Angers, des débris de sculpture et d'architecture païennes. Me sera-t-il permis maintenant de risquer une conjecture, qui consisterait à dire qu'il n'est peut-être pas invraisemblable d'admettre qu'un temple dédié à Vesta aurait existé dans l'emplacement de notre cathédrale, près de laquelle a été trouvée notre statue, et que le christianisme, afin de mieux affermir son triomphe sur l'ancien culte, aurait primitivement consacré ce même temple à la Vierge ?

Hiret nous apprend, en effet, que la cathédrale, dans son origine, était une chapelle dédiée à Marie, dès le temps de l'empereur Zénon, vers l'an 474.

Nous pourrions citer plus d'un exemple à ce sujet, et entr'autres celui du Parthénon, qui, d'abord temple de Minerve, devint plus tard temple de la Sainte-Vierge. Ce n'était point là une transaction, qu'à bon droit, jamais les évêques n'auraient acceptée, mais un moyen fort légitime de sanctifier un lieu que le paganisme avait occupé.

Lion gallo-romain.

Ce lion, trouvé vers 1813, sous le vieux mur de la cité, dans une cave de la maison de M. Puységur, a été tout d'abord déposé au Jardin-des-Plantes ; il fait aujourd'hui partie des monuments que l'on voit au musée Toussaint.

Bodin, dans ses *Recherches*, l'a décrit de la sorte :

« C'est un lion en tuf blanc, dont la pose est semblable à « celle des sphinx que les anciens mettaient à la porte des « grands édifices ; il tient, sous une de ses pattes de devant, « une tête de *bélier*. Ce morceau de sculpture, de 83 cen- « timètres de longueur sur 50 de hauteur, est du plus « mauvais goût. »

Bodin n'a pas cherché à découvrir le sens emblématique de ce petit monument ; nous essayons de le faire.

M. Félix Lajard, dans ses *Mémoires de l'Institut de France*, année 1840, s'exprime ainsi : « Selon les doctrines « de l'antiquité, le lion est le symbole de *la chaleur*, le « symbole *du principe igné*... Il est un symbole astro- « nomique et physique. »

Le même auteur, au tome XV, année 1845, dit : « Cela « posé, il ne m'a pas été difficile de faire comprendre pour- « quoi *le lion devint l'attribut caractéristique de Mithra*... « De là les Mithras léontocéphales. »

Or, l'on sait que, chez les Romains, Mithra c'est le soleil : *Soli Deo invicto Mitrhæ.*

On sait également que ce culte mithriaque, venu de l'Orient, s'établit à Rome sous le règne de Trajan, vers l'an 101 de J.-C., et qu'il pénétra plus tard dans les Gaules.

Par tout ce qui précède, *notre lion gallo-romain a donc été, probablement, un emblème du soleil.*

Ce point établi, le reste s'explique par surcroît. Qu'est-ce, en effet, que ce thème de la tête du bélier sous la griffe du lion, sinon le symbole idéographique de l'entrée du Soleil dans le signe zodiacal du Bélier ?

Ce petit monument peut être considéré, dans son ensemble, comme une représentation figurée *du mois de mars* qui, chez les Romains, était le premier de l'année.

Sa tournure de sphinx tend à prouver qu'il devait être placé au-devant d'un édifice fondé, sans doute, au mois de mars.

Long-temps j'ai pu croire que ce lion était de la famille de ceux qui, foulant sous leurs griffes un serpent, se trouvaient, au moyen-âge, placés à droite et à gauche de l'entrée des églises, *inter leones;* mais j'ai dû renoncer à cette interpré-

vingt-deux cités qui, liguées entr'elles sous le nom de *Confédération des Armoriques*, issue de l'insurrection bagaude, s'efforcèrent d'amoindrir l'influence romaine pour ressaisir leur vieille indépendance gauloise. Cette confédération, que les Romains voulurent détruire en lui opposant au midi de la Loire les Visigoths, n'acquit son entier développement que vers l'an 409.

Par suite de la cession de l'Aquitaine, faite en 412 d'après l'ordre de l'empereur Honorius à Wallia, roi des Visigoths, la ville d'Angers, les voyant à ses portes, eut tout intérêt à s'en garantir.

On conçoit donc très--bien que ses habitants, avides d'indépendance et très-ennemis de l'arianisme, aient vers ce temps-là songé à ceindre leur cité d'une épaisse muraille, et l'on conçoit très-bien aussi que l'impuissant comte Paul ait laissé faire.

Ajoutons que, vers le milieu de ce même V^e. siècle, arrivaient du Nord de sinistres nouvelles. Il faut lire, dans Grégoire de Tours, ce que faisaient naître d'inquiétude les marches et contre-marches des barbares.

Je ne crois donc point trop m'avancer en disant que notre ville dut établir sa première clôture dans la première moitié du Ve. siècle (1), en même temps qu'elle restreignait son étendue.

D'un autre côté, nos évêques gallo-romains, que l'on fut heureux de rencontrer à ces époques difficiles pour leur

(1) Il est certain, par le passage ci-dessous, qu'à la fin du VIe. siècle l'enceinte primitive d'Angers existait.

Ce passage nous apprend que saint Lézin, évêque, fit construire un monastère en dehors de la ville, non loin des murs : *extra civitatem non longe e muris* (Voir *Vie de saint Lézin*, par Marbode, archidiacre d'Angers, et plus tard évêque de Rennes; dans Beaugendre, p. 1448, Bibl. de l'évêché, A. 26, 2).

confier (du moins en fait) le gouvernement des affaires temporelles, ne virent pas d'un mauvais œil que l'on renversât les monuments païens, afin d'en jeter pêle-mêle les débris dans les fondements du mur d'enceinte; et c'est là ce qui peut expliquer la découverte, faite en 1813, 1838 et 1861, des tombeaux, inscriptions et sculptures ci-dessus décrits (1). M. de Caumont n'hésite même point à attribuer aux évêques la construction des enceintes : « Il est évident, « dit-il (p. 62 du *Bulletin monumental* pour l'année 1859), « que l'évêque défenseur de la cité, comme il en avait les « titres et les fonctions, dut succéder aux magistrats romains « et prendre soin de mettre, par ce moyen, son troupeau « à l'abri des attaques du dehors. »

Il fait remonter ces enceintes généralement au IV°. siècle. Quoi qu'il en soit, on a pu voir que, pour Angers, nos conjectures se rapprochaient de cette date.

Bains.

De même que la plupart des villes municipales de la Gaule, Angers eut ses bains publics. Depuis 1847, j'ai pu moi-même constater les traces de canaux allant de l'est à

(1) « On utilisa surtout, dit M. de Caumont, les monuments situés « au pourtour des villes. » — Cet auteur croit même à l'existence d'un rescrit, qui aurait permis de détruire tous les monuments dont la conservation était indispensable, pour les employer à la défense des cités. « Dès-lors, écrit-il, tout ce qui rappelait le culte païen fut démoli pour « être employé à cet usage. » (Voir *Bull. monum.*, p. 63, an 1859.)

« On sait qu'au commencement du V°. siècle, la loi de construire « devint obligatoire en Occident : *muros vel novos debere facere*, *vel* « *veteres firmius renovare.* Au titre XII, *De operibus publicis,* le Code « autorise à se servir des édifices antérieurs : *diruta penitusque* « *destructa et quæ parum sunt in usu civitatum.* » (Voir *Revue d'Anjou,* p. 371, septembre 1859.)

l'ouest dans la direction de la fontaine *Frotte-Pénil*, à Lesvières (Aquaria). Ces travaux traversaient le cimetière gallo-romain d'Angers, se bifurquaient en divers sens, pour aller se rendre dans les jardins du *Doyenné*, des *Belles-Poitrines*, et de Lesvières. J'en ai même remarqué des restes près de la nouvelle manufacture de MM. Joubert et Guinoyseau, au-dessus de l'*Ecce-Homo* (1).

Le mieux conservé de ces canaux fut découvert près de la gare; il présentait, en coupe à sa base, une ouverture, large de 1 mètre 4 cent., qui allait en s'évasant. Le fond et les parois, à l'intérieur, étaient garnis d'une couche de ciment gris-rose de 10 cent. d'épaisseur; la profondeur du méandre était de 25 cent.; et quant aux murs qui le soutenaient, ils avaient à leur base 33 cent. d'épaisseur, et dans les parois extérieures, 45 cent. d'un côté et 70 de l'autre.

D'autres canaux, moins larges, étaient formés d'un blocage de petites pierres noyées dans un mortier fort dur, qui avait beaucoup de ressemblance avec notre béton moderne.

On découvrit également un puits d'absorption sur les hauteurs des *Belles-Poitrines*. Son orifice était voûté en belles briques très-rouges mélangées de moëllons.

Ces bains avaient une étendue de plusieurs hectares, et le terrain sur lequel ils étaient établis présentait divers mouvements favorables à l'écoulement des eaux en diverses directions.

Les noms de *Belles-Poitrines* et de *Lesvières* sont, ici, très-significatifs.

Non loin du puits d'absorption, on trouva trois médailles romaines: une consulaire *crénelée* de la famille MAMILIA;

(1) Nous publierons peut-être un jour le plan des ruines de l'enclos des Belles-Poitrines, plan dressé vers 1850.

deux en bronze, de TIBERIVS CLAVDIVS DRVSVS, et de LVCIVS DOMITIVS NERO.

Il y a plus d'un siècle et demi que l'historien Claude Ménard avait déjà fait mention de l'existence de ces bains.

Un titre de 1324 (autrefois aux archives de la cathédrale) parlait d'une place située devant les bains d'Angers : *cujusdam areæ ante balneas andegavenses* (*sic*, d'après Bodin, *Bas-Anjou*, t. Ier., p. 522). Un autre titre de l'abbaye de Toussaint mentionne un aqueduc de l'Épine-Sèche, *de Spina sicca*, près de cette abbaye.

La fontaine d'où provenait l'eau qui entretenait ces bains se voit encore à un kilomètre d'Angers, route des Ponts-de-Cé. Elle porte le nom de fontaine *Frotte-Pénil*. Hiret, à la page 415, parle de ces bains alimentés par cette fontaine. M. de Bernard, qui en est aujourd'hui propriétaire, a su tirer de cette eau vive un très-beau parti pour irriguer ses délicieux jardins. Il a bien voulu remettre au musée d'antiquités un fragment d'inscription en lettres romaines, qu'il a découvert au-dessus de la voûte d'un canal souterrain situé dans sa propriété. Ce fragment porte les lettres suivantes : R DIF, malheureusement trop alterées pour en connaître le sens.

Cette fontaine, dont les eaux étaient sans doute plus abondantes à l'époque gallo-romaine, n'alimentait pas seulement les bains d'Angers, elle entretenait encore un aqueduc qui se rendait en Frémur auprès des Châteliers, en traversant les fermes nommées *la Diablerie*, *l'Enfer* et *les Jonchères*. Ne quittons pas nos bains d'Angers sans dire quelque chose de la découverte, faite à Lesvières, d'une singulière statuette antique sur laquelle nous lisons ces deux mots : REX TVSENOS.

C'est là un nom jusqu'ici entièrement inconnu et qui réclame de notre part une courte dissertation, car nous avons lieu de croire qu'il se rapporte à l'un de ces rois électifs et

temporaires, qui, antérieurement à la conquête romaine et même durant cette conquête, étaient chargés du gouvernement d'une cité gauloise. On sait que l'on devait entendre alors par *cité* une petite peuplade et non pas une ville, comme cela est arrivé sur le déclin de l'Empire romain (V. Samson).

On sait encore que la Gaule, conquise par César, ne renfermait pas moins de 60 cités.

Ces rois des cités, appelés rheys (1) et par les Latins *reges,* étaient annuels suivant Strabon (liv. IV, ch. 4). Chaque cité, ajoute-t-il, nommait un gouverneur et un général d'armée. « La naissance, écrit quelque part M. Aurélien de « Courson (2), condition préalable à l'éligibilité, comme « chez les Germains, désignait au suffrage *les rois de la* « *cité : Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt* » (Tacite, *Germ.*, VII.)

Les druides jouaient le premier rôle dans l'élection de ces rois qui ne semblent avoir été, en définitive, que des administrateurs proposés à la surveillance des intérêts publics.

Ceci bien établi, revenons à Tusenos dont le nom a été découvert précédé de sa qualité de *rex* sur une figurine en terre de pipe trouvée parmi des débris gallo-romains dans les jardins de Lesvières, appartenant à M. Goullion-Mamert, conseiller de préfecture.

Nous parlerons ci-après de cette statuette, nous bornant à disserter présentement sur l'inscription. Les lettres sont *romaines*, le premier mot (REX) est latin, le second (TVSENOS) possède une terminaison grecque. Comment expliquer ici ce produit de deux langues autrement que par leur intervention à des degrés divers dans la Gaule ? César nous apprend, en

(1) *Histoire des Gaulois*, par Clavel, p. 4.

(2) *Origines et institutions des peuples de la Gaule armoricaine*, p. 105.

effet, que les peuples de cette contrée se servaient de lettres grecques dans les affaires publiques et privées (*Comm.*, lib. VI, alin. 14). Mais, d'un autre côté, il résulte de certain passage de ses *Commentaires*, qu'ils en ignoraient la langue (1); d'où l'on doit inférer que leur savoir hellénique se bornait, dans les régions du *centre* et du *nord*, à la connaissance des caractères de cette langue et de quelques-unes de ses désinences. Je dis à dessein *dans les régions du centre et du nord* de la Gaule, parce qu'il est constant que, plus de six siècles avant la conquête romaine, la partie méridionale était en possession de la langue grecque, et notamment Marseille, ville que les Phocéens fondèrent environ 700 ans avant notre ère.

Ce mélange des lettres romaines avec des mots à désinences grecques se rencontre également sur certaines monnaies celtiques : par exemple, sur celles de Tours portant la légende TVRONOS, TRICCOS ; et encore celles de Duratius de Poitiers, DVRAT-IVLIOS ; de CIAMILOS, d'VLATOS, de PIXTILOS, etc. (2).

Quant à l'introduction des caractères latins dans les Gaules, il n'est pas douteux qu'elle ait eu lieu au temps de la Conquête, c'est-à-dire un demi-siècle avant Jésus-Christ ; ce qui permet de croire que la plupart des monuments celtiques, ayant des *lettres romaines avec des mots à désinences grecques*, prennent leur plus vieille date dans la seconde moitié du siècle qui précéda notre ère. La médaille du celte *Durat-Iulios* vient à l'appui de cette conjecture ; on sait, par les *Commentaires*, que cet antagoniste de notre célèbre Dumnacus vécut au temps de Jules-César. D'après cela, il sera loisible de penser que *Tusenos*, ce petit roi d'une

(1) César, *Commentaires*, lib. V, alin. 48.

(2) Voir, sur les lettres grecques, Cochet, *La Seine-Inférieure au temps des Gaulois*, p. 8.

cité, a bien pu être leur contemporain. Mais dans quelle cité de la Gaule a-t-il eu le commandement ? La réponse est embarrassante, et nous tombons ici dans le domaine des conjectures. En effet, le nom de la cité ne se rencontre point dans l'inscription, et le lieu où la statuette a été découverte est, pour nous, le seul indice tendant à prouver que Tusenos pourrait bien avoir été roi dans la cité des Andes; on sera même fondé à le croire jusqu'à ce que d'autres renseignements, s'il s'en trouve jamais, restituent ce personnage à une autre cité des Gaules. Cette conjecture, nous devons le dire, est fort compromise par la découverte qui a été faite à Corseul, en Bretagne, d'une statuette semblable, au rapport de M. Bizeul (1er. juillet 1858). La question, du reste, n'en devient que plus intéressante. Dans la Vénus de Corseul, l'inscription est au-dessous des seins.

En 1857, nous avons vu une statuette analogue, en terre de pipe, au musée de Tours; mais elle ne portait pas d'inscription; sa main gauche tenait un rouleau, et ses parties féminines nues étaient fortement accusées. Elle fut trouvée dans le lac de Soing, en Sologne.

Quelques mots maintenant sur notre statuette.

Non compris la tête, qui n'existe plus, elle a de longueur environ 16 cent. avec largeur en proportion; style médiocre, parties charnues très-plates, corps entièrement nu et les parties génitales très-apparentes; corps divisé de haut en bas par une sorte de plaquette, en terre de pipe, qui lui sert d'encadrement de façon à faire paraître cette statuette *bas-relief devant et bas-relief derrière.* La plaquette est ornée, des deux côtés, de moulures étoilées et perlées, ainsi que de petits cercles concentriques dont les analogues se retrouvent sur quelques monnaies celtiques, dites de la fin de la deuxième époque.

Cette statuette représente une *Vénus populaire*. Le cou est paré d'un demi-collier de petites perles supportant cinq anneaux à cercles concentriques, le tout assez bien modelé; un semis d'autres petites perles, placées en ligne droite, environne les seins. Le bras droit est coudé de manière à permettre à la main, qui porte un rouleau, de se poser au-dessus du creux de l'estomac. Plusieurs veulent voir dans ce rouleau l'image d'un phallus. L'autre bras est pendant, ménageant toutefois un espace entre lui et le buste, réservé à l'inscription : REX TVSENOS. Par derrière, cette figurine laisse voir le cou sans collier.

Maintenant pourquoi, et nous terminerons par là, le nom de *Tusenos* se trouve-t-il sur cette étrange figurine ? En serait-il l'artiste ? Ne la lui aurait-on point dédiée ?

Pourquoi également ce rouleau mystérieux ?

Questions que nous abandonnons à de plus érudits.

Cette statuette appartient à M. Mamert, qui nous a permis d'en tirer un moulage.

Camp de César en Frémur, près d'Angers.

Quittons la ville d'Angers et transportons-nous dans la commune de St^e.-Gemme-sur-Loire, au centre du camp dit de César.

De forme triangulaire, cette station militaire comprenait : 1°. *le camp proprement dit ;* 2°. *ses dépendances.* Le tout n'a pas moins de 9 kilomètres de pourtour, vers le sud. La Loire le défendait vers l'ouest ; la Maine au nord-est avec une très-longue levée, moitié de main d'homme et moitié naturelle. Cette levée a, de hauteur moyenne, 5 mètres environ du côté de l'extérieur de l'enceinte. Ce serait une erreur de croire que les camps étaient toujours de forme carrée. Végèce nous apprend, en effet, qu'ils avaient une

forme soit carrée, soit ovale, soit triangulaire, suivant la disposition du sol : « Interdùm autem *quadrata*, interdùm « *trigona*, interdùm *semirotunda*, *semioblonga*, prout loci « qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt. »

L'un des angles de notre camp de César s'appelle *Pierre-Martine*. Ce nom m'intrigue, car je le retrouve près de Figeac, appliqué à un *rouler*. Dans le département du Nord, on cite également *les pierres Martines* de Solre-le-Château ; elles sont classées au nombre des monuments druidiques (Voir *Revue archéologique* de Leleu du 15 juillet 1859, p. 244).

Et c'est aussi non loin de notre *pierre Martine*, qu'en un lieu nommé *Pouillé* l'on découvrit, en 1861, dans un vase de terre, neuf bracelets celtiques en bronze et du poids de 2 kilogrammes ; M. Aimé de Soland en est le propriétaire (Voir *Répertoire archéologique du département de Maine-et-Loire*, n°. de juin 1861, p. 171).

Revenons à notre station militaire. Le camp proprement dit, lieu seulement où l'on trouve des antiquités, occupait l'espace situé entre les Châteliers et Empiré ; il était traversé, de l'est à l'ouest, par *le ruisseau doré*, ainsi nommé des pièces d'or celtiques et romaines qu'on y a trouvées. Au nord de ce ruisseau, l'on voit encore les vestiges d'une enceinte semi-circulaire formée de terres rapportées et haute, en moyenne, de 4 mètres. Quelques débris de murailles et de tours avec ou sans briques, à petit appareil, se font remarquer aux cornes de cet hémicycle. Cette petite enceinte très-élevée, située dans le vaste triangle, comprend environ 35 ares de superficie ; c'est le réduit du camp. La chapelle Ste.-Apolline des Châteliers est assise sur la partie orientale de la levée de ce réduit, et, chose bizarre ! les habitants de la campagne vous disent encore naïvement que *le roi César y allait à la messe*.

Toujours au nord du *ruisseau dové*, à moins de 100 mètres du réduit ou prétoire du camp, à main gauche en descendant, on aperçoit, au centre d'une vigne nommée *les Dix-Quartiers*, deux piliers cubiques en petit appareil avec cordons de briques (il en existait d'autres au XVIIIe. siècle); ils servaient de supports aux arcades d'un aqueduc dont quelques restes furent trouvés le 6 février 1852.

Il serait trop long de m'étendre ici davantage sur ce camp auquel j'ai consacré un chapitre entier dans un mémoire spécial, et qui est en cours de publication; qu'il suffise de savoir que le Musée des antiquités d'Angers possède trois vitrines pleines d'objets gallo-romains trouvés dans ce camp.

Cependant, à ceux qui pourraient s'étonner de la longueur du retranchement de notre camp de César en Frémur (environ 3 kilomètres vers le nord-est), nous dirons que César, dans sa première campagne des Gaules, fit élever, en moins de quinze jours, depuis le lac Leman jusqu'au mont Jura, un rempart de dix-neuf mille pas de longueur et de la hauteur de 16 pieds, et qu'il y joignit un fossé (1).

Napoléon Ier., dans ses Remarques sur le premier livre des *Commentaires* de César (2) dit : « La toise courante de « retranchement, cubant 324 pieds (une toise 1/2), était « faite par un homme en trente-deux heures ou trois jours « de travail, et par douze hommes en deux ou trois heures. « La légion pouvait donc faire 6 lieues de retranchement, « qui cubaient 21,000 toises, en cent vingt heures, ou dix « à quinze jours de travail. »

D'après ces données, l'étendue de notre retranchement de Frémur ne paraîtra point exagérée. Du reste, cette po-

(1) *Commentaires de César*, liv. Ier., alin. 8.
(2) Traduction des *Commentaires* par Artaud. Paris, 1860.

sition militaire était un *stativum castrum* et un camp d'hivernage (1).

César nous apprend encore qu'on dilatait ou resserrait un camp à volonté, suivant le besoin des circonstances (Voir livre V, alin. 49). Et c'est ce qui ressortira de la description des deux stations militaires suivantes.

Camp de la Segourie, arrondissement de Cholet, commune du Fief-Sauvin.

Ce camp n'a pas de forme arrêtée; il est limité par la réunion de deux cours d'eau, savoir : au sud, par un ruisseau; à l'est, par l'Evre; à l'ouest, par un ravin; au nord, par une très-haute levée de main d'homme établie en manière de chevron : de telle façon que l'angle externe se trouve en dehors du camp; c'est un plateau d'environ 2 hectares de superficie.

Vers le nord-ouest, à l'extérieur du camp, au lieu dit le *Petit-Nombault*, sont de vieilles murailles parmi lesquelles l'on a rencontré des meules à bras, des briques à rebord, des poteries rouges, des peintures murales, des pièces gauloises portant le type du cheval *androcéphale*; des monnaies d'argent, des familles romaines *Cassia* et *Servilia*; des pièces d'Auguste, Vespasien, Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle, Caracalla et des deux Faustines; puis des intailles, propriété de M. Tristan-Martin, trois statuettes, etc., etc., tous objets incontestablement gallo-romains.

Le camp de la Segourie nous paraît être le véritable emplacement de la station Segora.

(1) « Ipse (Cæsar) in Carnutes, *Andes* Turonesque legionibus in hiberna deductis, etc. » (Lib. II, *in fine*). — « Publius Crassus adolescens cum legione septima... in Andibus hiemabat. » (Lib. III, alin. 7).

Camp de Chenehutte, arrondissement de Saumur, commune des Tuffeaux.

Il est situé sur la cime d'un coteau dont la base est baignée par la Loire (rive gauche); il domine le fleuve d'au moins 35 mètres, vers le nord. Au sud-est, est un ravin profond qui contourne la colline. Dans ce ravin coule un ruisseau qui décharge ses eaux dans la Loire. A l'ouest, ce camp est défendu par une levée artificielle et polygonale. La hauteur de cette levée varie entre 4 et 7 mètres; sa plus grande largeur de base peut mesurer de 28 à 30 mètres, et sa longueur est d'environ 250 mètres. Ce camp, à part les angles de sa levée, affecte une forme ovale dont la circonférence a plus de 950 mètres. Sa largeur est de 240 et sa longueur de 370. Bodin en a donné un plan exact. On y trouve des briques à rebord, des fragments de poteries rouges, des monnaies du Haut-Empire allant d'Auguste aux Antonins.

Sur un des versants de cette station, du côté sud, nous vîmes, en 1854, une agglomération d'esquilles d'ossements d'animaux qui provenaient sans doute du *macellum*, lieu où l'on abattait et distribuait les viandes.

Nous aperçûmes aussi, dans le même camp, une citerne carrée, enduite de ciment rose, qui venait d'être découverte.

En octobre 1856, on trouva un autre bassin (celui-ci octogone) ayant 1 mètre 95 de diamètre; il était encombré de tuiles tégulaires, d'une couche de charbon qui paraissait provenir de charpentes incendiées, et enfin, d'une seconde couche (celle-ci de blé carbonisé).

M. Joly, si je ne me trompe, a relevé le plan de ce bassin, et feu M. de Beauregard, de regrettable mémoire, en a publié une description, dans les *Mémoires de la Société*

d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2e. série, vol. VIII, p. 52, année 1857.

Au sud-est de ce camp, Bodin a découvert une voie romaine, sur 500 mètres de longueur, qui se dirigeait vers Doué. Sa largeur était de 4 à 5 mètres; elle formait comme un chemin couvert pratiqué au-dessous du camp, le long et sur le versant oriental du coteau. Cette voie était soutenue, çà et là, par un mur rustique de 2 mètres de hauteur. La coupe de cette voie présentait: 1°. des pavés non taillés; 2°. une couche de tessons de briques; 3°. de vieilles ferrailles; 4°. des ossements d'animaux; 5°. des mâchefers.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce camp, persuadé que des renseignements plus nouveaux vous seront donnés dans cette séance.

Commune de la Romagne.

Sur cette commune existe un camp, de forme rectangulaire, au lieu dit *La Boutrie*, sur la limite des deux départements de Maine-et-Loire et de la Vendée. Il ne se compose que de retranchements en terre.

Le côté nord est intact, et n'a pas moins de 135 mètres de longueur. Le talus a pour moyenne de hauteur 5 mètres; il est entre deux fossés: l'un externe, d'environ 12 mètres de large; l'autre, interne, est plus petit. Entrée au centre de la ligne.

Le côté ouest est également intact; il a de 125 à 130 mètres en longueur. Entrée vers le centre de la ligne, mais plus près de l'angle sud. Fossés externe et interne.

Le côté sud n'est qu'à moitié conservé. Ce qui reste de ce côté se trouve entre deux fossés, comme les côtés précédents.

Le côté est a disparu. Aucuns vestiges de constructions; point de médailles, de briques, ni de poteries.

Ce camp de la Boutrie contient 1 hectare environ.

Commune de Cholet.

Sur cette commune voisine de celle de la Romagne, au lieu dit *la Bauge du Château*, près *le Chêne-Landry*, propriété de M. Lavau, il existe un point fortifié, en tout semblable à celui de la Boutrie, sauf qu'il est plus petit. Nuls vestiges de constructions modernes.

Chose à remarquer, ce camp de la Bauge du Château n'a, comme celui de la Boutrie, que deux côtés et un demi-côté conservés; serait-ce que les garnisons, en quittant ces lieux fortifiés, les auraient ainsi mutilés à dessein pour qu'ils ne pussent désormais servir? C'est d'autant plus probable, que l'on remarque la même mutilation dans un troisième camp, nommé *Camp des Anglais*, sans doute parce qu'ils s'en seront servis; il est situé sur la commune de St.-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres). Et, chose plus notable encore! dans ces trois camps, le côté oriental et le demi-côté méridional sont les seuls mutilés.

Le camp de la commune de St.-Aubin-de-Baubigné porte le nom de *Fief des Houlleries;* il est en quelque façon sur la limite des départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, non loin des communes de Maulévrier, des Cerqueux et d'Yzernay.

Comme les camps de la Boutrie et de la Bauge du Château, celui-ci est également carré; il a de longueur 125 mètres, de l'est à l'ouest, sur 115 mètres du nord au sud. La hauteur des retranchements varie entre 3 et 5 mètres. Vers le nord, le fossé a 20 mètres de large.

C'est à MM. Paul Loyer et Tristan-Martin que nous devons ces renseignements.

Nous pourrions signaler d'autres positions militaires situées en Maine-et-Loire, mais qui sont plus ou moins contes-

tables; on les trouve marquées sur notre Carte gallo-romaine, mais avec un point d'interrogation.

Gennes, arrondissement de Saumur, présente encore quelques vestiges gallo-romains d'un assez grand intérêt; nous en parlerons sur le lieu, puisque le Congrès se propose de le visiter.

Un membre du Congrès fait remarquer qu'à St.-Florent, près de Saumur, il a retrouvé des briques romaines et autres vestiges de constructions gallo-romaines. M. Imbert, de Thouars, fait connaître qu'à St.-Jean-de-Bonneval, près Thouars, sur un endroit nommé le Clos-du-Vicomte, il a constaté des substructions romaines très-nombreuses; briques, poteries, bassins, canaux, tout semble annoncer que cet endroit était l'emplacement primitif de la ville de Thouars.

M. le Président passe à la question suivante, ainsi conçue:

En quoi consistent les monuments épigraphiques de l'époque romaine dans le pays?

M. Godard-Faultrier lit, en réponse à cette question, le mémoire suivant:

MÉMOIRE DE M. GODARD-FAULTRIER.

Il est aisé de prouver qu'Angers fut une ville gallo-romaine, par les monuments dont la relation suit:

Inscriptions.

Dans l'ex-cimetière de l'église de St.-Julien, aujourd'hui détruite, existait une grosse urne de pierre (1) que l'on voit

(1) *Description de la ville d'Angers*, par Péan de La Tuilerie. Angers, 1788, chez Charles-François Billault, imprimeur-libraire, rue St.-Laud, p. 95. — Voir Hiret, p. 298; il écrivait en 1618. Voir un dessin de Tartifume, *Man. de la bibl. d'Angers*, n°. 940, p. 237. Tartifume écrivait en 1623.

présentement au Jardin-des-Plantes. Elle porte cette inscription :

VXORI
OPTIMAE
T FLAVIVS
AVG LIB
ASIATICVS

« Feu M. de Tillemont, écrit Péan, croyait que ce Titus « Flavius était l'un des affranchis de l'empereur Vespasien, « ou de Tite ou de Domitien, qui tous trois portaient le « nom de Titus Flavius. »

« Le cognomen *Asiaticus*, dit Bodin (1), annoncerait qu'il « avait fait la guerre en Asie. »

On peut traduire ainsi cette inscription, qui est en belles et grandes lettres romaines :

A son épouse
très-bonne
Titus Flavius Asiaticus
affranchi de l'Empereur

Le tombeau où se trouve gravée cette épitaphe est en granite ; il a une forme cubique vers sa partie inférieure et octogone à son sommet. Il mesure 1 mètre de hauteur, et 75 centimètres de largeur. On aperçoit, à l'un de ses côtés, un trou pratiqué sans doute pour recevoir les cendres de la défunte.

Au mois de septembre 1817, Bodin fit la découverte d'une inscription à la porte Toussaint (2). Cette inscription, gravée sur le devant d'un autel, provenait de la démolition, faite en 1813, d'un mur gallo-romain situé près de l'église de

(1) *Recherches sur Angers et le Bas-Anjou*, par J.-F. Bodin, t. Ier., p. 50. Saumur, 1821, chez Degouy, imprimeur.

(2) Bodin, *Bas-Anjou*, Ier. vol., p. 47.

St.-Maurice. Cet autel était formé de deux pièces; la partie supérieure seule a été trouvée et déposée d'abord au Jardin-des-Plantes, ensuite au musée Toussaint. Cette partie supérieure, assez bien conservée, porte :

MATRIOVC
AVG
CIVIIECTRL.

Bodin croit, mais avec réserve, que l'on peut expliquer cette inscription de la sorte :

Martio viro clarissimo augustali civitatis lectum tributum.

« Cela, écrit-il, signifierait que la cité des Andes se « serait imposé une contribution pour élever une statue ou « une colonne à un personnage, nommé Martius, qui était « augustal. »

Mais M. de Longperrier, auquel j'ai fait voir ce monument en 1852, ne partage pas cette opinion et croit qu'il s'agit ici d'un autel érigé au dieu Mars de tel endroit; il lut la première ligne ainsi :

Marti louc.

Le Ṫ forme une double lettre équivalant à TI; M. Comarmond, dans son *Musée lapidaire de Lyon*, page 1, reproduit une inscription où le mot SALVTIS est écrit de la sorte : SALVṪS.

Quant au mot *Louc*, c'est toujours, d'après M. de Longperrier, un nom de lieu à chercher. On pourrait donc lire :

Marti louc
Augusto
Civitatis lectum tributum.

Quoi qu'il en soit, ce docte membre de l'Institut n'hésite pas à faire remonter cet autel au siècle d'Auguste.

En juillet 1838, on découvrit à Angers, près de la porte

de la Vieille-Chartre, sous le mur de la Cité, une tombe chargée de l'épitaphe que voici :

D. M.
AE ; IAE EPICARPIAE (1)
; ON ; VG ;
BEN ; DE SE MERITAE
A ; ; ; HOCLES
AVG DISP

Cette tombe, que l'on peut voir au musée Toussaint, a 1 mètre 16 cent. de haut. sur autant de large ; l'épaisseur de la pierre de tuf, qui était autrefois d'un seul bloc, est de 50 cent. ; les capitales creusées ont environ 8 cent. de longueur et sont d'un beau romain.

Après avoir retourné cette inscription en divers sens, je me suis arrêté à la rétablir ainsi :

Diis Manibus
Aeliae Epicarpiae
conjugis
benè de se meritae
Agathocles
Augusti dispensator.

Il suffit d'ouvrir Gruter pour savoir, en effet, que les lettres D. M. signifient *Diis Manibus.*

Quant au nom d'*Aelia*, on le trouve fréquemment dans les épitaphes romaines recueillies par le même auteur. Le

(1) Peut-être devrait-on lire EVCARPIAE ? Ce nom se trouve, en effet, sur un sarcophage dans le jardin du couvent de St.-Barthélemy, près de Nice (Voir *Bulletin monumental* de M. de Caumont, année 1863).

mot *conjugis* va tout seul ; et pour ce qui est de la quatrième ligne, BENE DE SE, etc. , c'est une formule que l'on rencontre encore dans Gruter et notamment à la page 596, épitaphe de Julia Pelagia.

Agathocles ne présente aucune difficulté ; et il en est de même d'*Augusti dispensator :* c'était une charge, dans la maison de l'Empereur , correspondant à celle d'intendant, d'économe, de trésorier ou de maître-d'hôtel. Gruter, sous le titre : *Officiorum domus augustæ et privatorum*, mentionne beaucoup d'inscriptions (pages 596 et 597) portant les mots d'*Augusti dispensator.*

On pourra donc traduire l'épitaphe en question comme suit :

Aux Dieux Mânes
d'Aelia Epicarpia
épouse
qui a bien mérité
Agathoclès
intendant de l'Empereur

Il est remarquable que les noms Epicarpia et Agathoclès ont une origine grecque.

Ces trois inscriptions ne sont pas les seules qui aient été découvertes à Angers, mais elles sont les seules de ce genre qui existent aujourd'hui.

D'après M. de Longperrier , elles appartiennent incontestablement à la belle époque de l'épigraphie, c'est-à-dire au Ier. siècle de notre ère. Constatons que le nom abrégé d'*Auguste*, AVG., figure sur chacune d'elles. C'est là comme une date de la haute antiquité de notre ville d'Angers, dont le nom de *Juliomagus* indique suffisamment qu'elle était

Julienne, je veux dire honorée de porter le nom de Jules-César (1).

Parmi les inscriptions aujourd'hui perdues, nous en citerons une recueillie dans la *Description de la ville d'Angers*, de Péan de La Tuilerie; Angers, Billault, 1778 :

« Le 29 janvier 1625, dit-il, des paveurs, qui travaillaient « près cette même église (St.-Julien), trouvèrent une pierre « ardoisine sur laquelle était gravée, en lettres romaines, « cette épitaphe :

SUB HUJUS LAPIDIS TEGUMENTO CONDITÆ
VIRI BONÆ MEMORIÆ NOMINE ;
SEPTIMO IDUS APRILIS OBIIT IN PACE,
IN PRIMO ANNO REGNANTE CÆSARE.

Nous ne croyons pas à l'authenticité de cette épitaphe ; sa dernière ligne : *In primo anno regnante Cæsare*, ne nous semble point avoir appartenu au vrai style lapidaire des anciens.

Nous avions raison, car depuis, en lisant le journal de Louvet, p. 132, *Revue d'Anjou*, 2e. livr., 1856, nous avons trouvé que la véritable inscription ne porte point *In primo anno regnante Cæsare*, mais bien *In primo anno regni Carol.*

Quel est ce Charles? Louvet semble croire qu'il s'agit de Charlemagne ; mais je crois qu'il se trompe, et nous en faisons ressortir la preuve de l'une de ses propres phrases ; car il dit que les lettres de cette épitaphe sont romaines. Or, comme ces lettres ne sont redevenues en usage qu'au commencement du XVIe. siècle en Anjou, il s'ensuit que le nom de *Caroli* ne peut guère s'appliquer ici qu'à Charles IX,

(1) Voir, pour les villes *Juliennes*, l'Encyclopédie de 1778, au mot Julia. Voir *Revue des Sociétés savantes*, 3e. livr., septembre 1857, Mémoire de M. Félix Bourquelot, p. 270.

et conséquemment que ladite inscription n'est pas romaine.

Le savant abbé Cochet, dans une lettre qu'il nous écrit (Dieppe, 24 mai 1862), croit qu'elle est du IXe. ou du Xe. siècle, à cause de sa teneur; il la compare à d'autres inscriptions dont la formule est analogue et qui même remontent à l'époque mérovingienne (Voir, nous dit-il, l'ouvrage de M. Leblant sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au XIIIe. siècle). Quoi qu'il en soit, cette épitaphe n'est pas romaine, et c'était là surtout ce que nous avions à cœur de prouver.

Il en est autrement de trois autres que M. Berthe, dans le tome Ier. de ses Manuscrits, nous a conservées. Elles ont été découvertes vers 1813, dans une cave que M. Puységur fit creuser sous le mur gallo-romain d'Angers, près de l'aile sud de St.-Maurice. On ne sait ce qu'elles sont devenues. La première était une épitaphe gravée sur une pierre de 4 pieds 6 pouces de hauteur sur 2 de large. Les lettres étaient peintes en rouge :

DIIS MANIBVS
DVRONIAE
GEMININAE
DVRONIVS
PILAGVS
FILIAE PIISSIMAE
POSVIT

Aux Dieux Mânes
de Duronia
Geminina
Duronius
Pilagus
à sa fille très-pieuse
érigea ce monument.

La seconde épitaphe était haute de 5 pieds 6 pouces, sur 2 pieds 6 pouces de large :

DIIS MANIBVS
AIBKIXLISI
DIANTAE VXORIS
SEXTVS (1)
LIGVRVS
SEXTVS
POSVIT.

La seconde ligne est-elle un seul nom, ou l'ensemble de plusieurs prénoms ! En outre, la lettre K, d'origine grecque, et que les Latins n'adoptèrent qu'avec réserve, rend l'interprétation de cette ligne fort difficile. Quant au mot *Sextus*, deux fois répété au nominatif, je crois qu'il y a erreur dans la copie de M. Berthe : il faudrait pour le premier le génitif *Sexti*; ce qui nous porte à croire que Bodin a mieux reproduit cette partie de l'épitaphe, en écrivant *Sex*, qui permet l'adoption de *Sexti*.

Malheureusement cet auteur n'a risqué aucune interprétation, et nous devrions peut-être l'imiter ; cependant, sous toute réserve, nous essaierons de traduire ainsi :

Aux Dieux Mânes

de (un prénom d'origine grecque présumée, à cause du K)

Dianta, épouse
de Sextus,
Ligurus
Sextus
a érigé ce monument.

(1) Bodin écrit seulement SEX. Voir p. 45, t. Ier., *Bas-Anjou*. La distribution du nombre de mots dans chaque ligne n'est pas non plus la même.

Ce Liguros Sextus était sans doute le frère, tout au moins le parent du Sextus, mari de Dianta.

La troisième épitaphe était très-ornée. On y voyait, sur un fronton triangulaire, une figure gravée en creux, représentant un buste de femme, les mamelles nues. Ce buste était inscrit entre deux lignes courbes, du milieu de chacune desquelles pendait une branche à cinq feuilles. Au-dessous du fronton triangulaire, régnait une sorte de frise ornée d'au moins huit rameaux droits. Venait, plus bas, l'épitaphe entre deux ornements, colonnes ou pilastres.

Les lettres avaient deux pouces de hauteur et étaient peintes en rouge :

D M

ET MEMORIA [E]

AETERNAE

NVINTARVSER

CONIVGIS PIENTISSIMA [E]

MELIVS GERVINIVS M. T.

NERVINVS CENTVRIO

LEG W. P. E.

F C

Le nom ou les noms de la quatrième ligne m'embarrassent. Les sixième et septième lignes renferment-elles un seul nom ou bien deux ? Les lettres M., T. sont-elles les initiales de deux prénoms ou d'une charge ? Les trois derniers caractères de la ligne huit laissent de l'incertitude. Voici nos essais de traduction :

Aux Dieux Mânes

et à la mémoire éternelle

de (nom à chercher)

épouse très-méritante,

Melius Gervinius, tribun des soldats,
et Nervinus, centurion
de la légion X,
ont pris soin d'élever ce monument.

Dans cette traduction, M T signifient *militum tribunus;* F C, *faciendum curaverunt;* LEG, *legionis;* W, *X* (consulter à ce sujet Comarmond, p. XXXVIII, p. 236-261, p. LIII, p. XXVII de sa *Description du musée lapidaire de Lyon).*

M. Albert Lemarchand, dans son Rapport sur le concours de 1858 (*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, p. 29, année 1859), complète ainsi notre traduction :

Aux Dieux Mânes
et à la mémoire
éternelle
de Nuinta, épouse de Rufus Servius
très-méritante,
Melius Gervinius, tribun des soldats,
et Nervinus, centurion
de la légion X, ses parents,
ont pris soin d'élever ce monument.

Dans ce système, les lettres de la quatrième ligne doivent se lire : NVINTAE RVF SERVII, et le P et l'E de la huitième ligne, PARENTES EIVS.

Il est remarquable que quatre de ces inscriptions sont dédiées à des épouses, et une cinquième à une fille.

Enfin il est une dernière inscription que nous voulons citer, c'est celle qui nous a fait connaître l'existence d'un cirque à Angers, monument qu'il ne faut pas confondre avec notre amphithéâtre.

Une belle frise en pierre calcaire, brisée en plusieurs

morceaux, fut découverte vers 1813, dans les caves de la maison Puységur, place St.-Maurice. Cette frise portait cette partie d'une inscription en lettres de 3 pouces 6 lignes, creusées et peintes en rouge :

C. RVFIO CIRCV. MI. T. V. EXT. ⁝ ⁝ ⁝ ⁝ LPX.

Peut-être devra-t-on l'interpréter ainsi : *Consule Rufio circus Minervæ tributo urbano exstructus* ; c'est-à-dire : *Rufius étant consul, un cirque fut construit en l'honneur de Minerve, à l'aide d'un impôt municipal.* Quant aux lettres LPX, j'ignore ce qu'elles peuvent signifier, à moins que ce ne soit *ludi publici* X, jeux publics dix, en l'honneur de la déesse ; mais comme, entre le mot EXT et les lettres LPX, il existe une lacune, il sera toujours difficile de bien se rendre compte de cette fin de l'inscription.

Pour ce qui est du nom de RVFIVS, on le trouve souvent dans Gruter, et la Table de Riccioli fait mention de quatre consuls de ce nom, savoir :

L'an 345 de Jésus-Christ, *Rufius* Albinus.
423 *Rufius* Marinianus.
501 *Rufius* Avienus.
502 *Rufius* Avienus, le jeune.

Le premier de ces consuls nous paraît devoir être celui qui peut le mieux se rapporter à notre inscription : d'abord, parce qu'au milieu du IVe. siècle les jeux du cirque étaient en vogue, et même à Constantinople sous les empereurs Constantin et Théodose ; ensuite parce que, le paganisme étant loin d'être banni de la Gaule en 345, la déesse Minerve pouvait encore très-bien à cette époque être honorée sur la frise du cirque d'Angers ; car, d'après notre inscription, nous ne doutons point qu'il n'en ait existé un en notre ville.

Il est regrettable que la frise en question ait été aussitôt

perdue que découverte (1) ; heureusement que la bibliothèque d'Angers en possède un dessin dans le tome Ier., page 14, des manuscrits de M. Berthe.

Ce dessin nous représente un *entablement* composé d'une corniche, d'une frise et d'une architrave, qui ne pouvaient convenir qu'au fronton d'un édifice public.

Mais où pouvait être ce cirque ?

Jusqu'ici personne ne s'en est préoccupé, et cela devait être en l'absence de toutes traces quelconques d'un pareil monument. Les choses en étaient là, lorsqu'en septembre 1841, dans un terrain appartenant à M. Cassin et situé le long du boulevard de la Basse-Chaîne, en regard du château, à main gauche en descendant, l'on découvrit, en préparant les fondations de la maison qu'occupe aujourd'hui M. Servais, marbrier, *une enceinte semi-circulaire d'une étendue de 23 mètres*, mais qui devait être beaucoup plus grande, les déblais n'ayant pas été continués jusqu'aux extrémités de la courbe. Le dos de la courbe regardait le nord-nord-est. Le mur de cette enceinte était formé de grandes pierres de taille, au sommet desquelles régnait une corniche d'environ 16 centimètres de saillie. Ce mur pouvait avoir 66 cent. d'épaisseur à son sommet, autant à sa base, et 50 seulement au milieu de sa hauteur ; car il avait ce que l'on nomme du *fruit*, c'est-à-dire qu'il affectait cette forme en retraite que l'on remarque dans nos manéges modernes ; et, disons-le de suite, c'est cette forme qui nous a déterminé à croire que cet hémicycle avait dû être le rond-point d'un cirque, autrement d'un hippodrome romain.

Ce mur semi-circulaire, haut de 2 mètres 33, qui pouvait bien avoir été le *podium* du cirque, était enterré d'autant sous les décombres. Ces décombres, chose assez remarquable !

(1) Voir *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers, p. 206, t. IX.

étaient en grande partie composés de fragments de vases en terre rouge, d'un beau vernis, et sur lesquels on voyait en relief des chasses, des combats et des scènes mythologiques.

Au pied du podium et sur l'aire de l'hémicycle, se trouvait une couche de sable fin, de 30 centimètres d'épaisseur. Ce sable recouvrait un fond de schiste très-horizontalement taillé.

La façade de ce cirque devait être au sud-sud-ouest, comme aussi son inscription dédiée à Minerve. On sait qu'un cirque diffère d'un amphithéâtre, en ce qu'il affecte la forme d'un carré long, terminé d'un côté par un hémicycle, tandis que l'amphithéâtre est elliptique.

Ordinairement, la façade carrée d'un cirque était percée de trois portes, au-dessus desquelles régnait une frise portant inscription. Or, comme la partie semi-circulaire de notre cirque était au nord-nord-est, sa façade, sans aucun doute, regardait le sud-sud-ouest.

En 1860, l'on trouva, dans le même endroit du boulevard de la Basse-Chaîne, maison Jeanneteau, une statuette antique en cuivre, haute de 13 centimètres, représentant un génie nu, ailé, tenant dans ses mains une boule. Ce génie, coiffé d'une sorte de bonnet phrygien, se tient dans l'attitude d'une personne qui court; il est debout sur un dauphin dont la queue se dresse jusqu'à la hauteur des ailes du génie. Ce dauphin paraît posé sur un globe légèrement ovoïde, engagé dans une douille hexagone dont la partie creuse permettait à une tige de métal d'être introduite. A cette douille est fixée une espèce d'anse oblongue, où devait s'attacher une chaîne. Rapprochement assez curieux! le dauphin était l'ornement obligé de tous les cirques (Voir Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, traduit par Cherruel, au mot DELPHINUS). Ajoutons que, dans ces mêmes cirques, on voyait des dauphins posés sur des globes (*Encyclopédie*, au mot DAUPHIN).

Il est donc plus que probable que notre petit bronze, classé sous le n°. 8, 2e. catal. du musée des antiquités d'Angers, se rapportait à l'ornement du cirque de notre cité. Mais quelle signification pouvaient avoir le dauphin et le globe ovoïde ? Le dauphin, dit Cherruel précité, « était choisi en l'honneur « de Neptune, l'œuf en l'honneur de Castor et de Pollux. » Or, Neptune fit, suivant la fable, sortir des entrailles de la terre le premier cheval ; on lui donnait le soin des chevaux et des chars, et ses fêtes se célébraient par des jeux équestres. On l'appelait *Hippius*, parce qu'il fut le premier qui trouva l'art de dompter les chevaux. Donc le dauphin, son emblème, convenait parfaitement à l'ornement d'un cirque.

D'un autre côté, Castor était le patron de ceux qui disputaient le prix de la course à cheval, et Pollux celui des lutteurs, parce qu'il avait remporté le prix aux jeux olympiques dans les courses de chars ; on voit le rapprochement.

On entend alors la note suivante, de M. Dupuis, sur les inscriptions gallo-romaines du musée d'Orléans.

NOTE DE M. DUPUIS.

Inscription trouvée dans les fouilles de la fontaine de l'Etuvée, à 2 kilomètres nord d'Orléans.

AUG. ACIONÆ.
SACRUM.
CAPILLUS. ILLIO
MARI. PORTICUM.
CUM. SUIS. ORNA
MENTIS. V. S. L. M.

Aciona est regardée comme la divinité topique de la fontaine.

Bas-relief trouvé dans les fondations d'une tour de fortification sur le quai d'Orléans.

Pierre tumulaire représentant un homme armé d'un fouet. Au-dessus est l'inscription suivante :

D. M. L. M.
MARCO. MARSILLIA

Elle est gravée dans l'ouvrage de Jollois sur les antiquités du Loiret.

Borne milliaire trouvée sur la voie de Genabum *à* Salioclitum *(Saclas), lors de la construction du chemin de fer.*

IMP. C. L. D. AURE
LIANO. P. F. INVI. C.
AUG. PONT. M. P. P. T. P. VII.
COSS. III. GERM. GOT. M. PA
R. M. DA. M. CAR. M. IM.

Que le catalogue du musée traduit ainsi :

Imperatori Caio Lucio Domitio Aureliano
pio felici invicto Cæsari augusto
pontifici maximo patri patriæ
tribuno plebis VII consuli III
Germanico Gothico maximo Parthico
maximo Dacico maximo Carpico
maximo I millia (passuum)

Sur le socle d'un cheval de bronze trouvé à Reuvy, en Sullias.

AUG. RUDIOBO SACRUM
CUR. CASSICIATE D. S. P. D.
SER. ESUMACIUS. SACROVIR. SERIOMAGIUS. SEVERUS
F. C.

ANCIENS PONTS SUR LA LOIRE, VERS LE MILIEU DE SON COURS.

I. *Ponts détruits.* — Il y avait un pont gaulois à *Genabum*. Il n'en reste aucune trace, malgré les prétentions contraires, ni à Orléans, ni à Gien, ni à Châteauneuf qui revendiquent la position de *Genabum*. Les ruines de piles qu'on a prétendu retrouver sont ou des arrachements naturels, ou des restes de barrages.

On rencontrait encore, sur la Loire, quelques ponts appartenant au moyen-âge dans les localités suivantes :

A *Gien*. Le pont, détruit vers la fin du XV. siècle, occupait le même emplacement que le pont actuel.

A *Sully*. Il avait été construit au XI. siècle et a été détruit au commencement du XVII.

A *Jargeau*. Bâti au XIII. siècle, détruit au XVIII. ; il occupait le lieu du pont suspendu actuel.

A *Orléans*. Le pont fut détruit au milieu du XVI. siècle.

A *Meung*. Bâti au XIII. siècle, le pont fut ruiné au milieu du XVII.

A *Blois*, il existait, en 1089, un pont qui fut détruit au commencement du XVIII. siècle.

A *Amboise*, sur le bras gauche. Pont supposé du XV. siècle.

A *Tours* (de St.-Symphorien). Le pont fut bâti vers 1037, d'après une charte d'Eudes-le-Champenois, comte de Chartres et de Blois.

A *Saumur*. Les anciens ponts en bois de Saumur furent construits en 1161. L'ancien pont des Sept-Voies a été construit en 1230.

Aux *Ponts-de-Cé*. Le pont St.-Aubin, construit en 1050 ; le pont St.-Maurille, dans le XII. siècle.

II. *Ponts existants.* — *Gien* et *Blois* possédaient des ponts au commencement du XVIII. siècle.

Beaugency. Il existait un pont dans cette localité au XI. siècle.

Il est donné communication de la note suivante, par M. l'abbé Lacurie, sur les nouvelles acquisitions du musée lapidaire de Saintes.

NOTE DE M. L'ABBÉ LACURIE.

N°. 93. Fragment d'une corniche tirée des fouilles de l'Hôpital civil en 1862.

N°. 94. Fragment d'une inscription provenant des fouilles dans les murs de l'Hôpital en 1852.

N°. 95. Fragment d'une frise provenant des fouilles faites dans les murs de l'Hôpital en 1852.

N°. 96. Fragment d'une corniche, faisant suite aux n°s. 33, 35, 38, 40, provenant des fouilles faites dans les murs de l'Hôpital en 1855.

N°. 97. Fragment de corniche provenant des fouilles faites dans les murs de l'Hôpital en 1862.

N°. 98. Fragment d'une frise provenant des fouilles faites dans les murs de l'Hôpital en 1862.

N°. 99. Fragment d'une corniche, faisant suite au n°. 93, provenant des fouilles faites dans les murs de l'Hôpital en 1862.

N°. 100. — Fragment d'une inscription, faisant partie d'un édifice en l'honneur de CORNETO DVBNO, provenant des fouilles faites dans les murs de l'Hôpital en 1853.

N°. 101. Fragment d'une frise, faisant suite aux n°s. 31, 32, 47, 49, provenant de fouilles faites à l'Hôpital en 1853.

N°. 102. Fragment d'un cippe funéraire tiré des murs de l'Hôpital en 1853.

Ce marbre a été lu ainsi par M. Comarmond :

Diis Manibus.
ET MEMORI
AE *Caii Lucii* RVFI RVFI
MARITI SVI.

Le reste manque.

N°. 103. Fragment d'un groupe, représentant la partie supérieure d'un cavalier et la tête de son cheval, sous une arcade, provenant des fouilles dans les murs de l'Hôpital en 1858

N°. 104. Fragment d'un groupe, dont on ne voit que la partie inférieure (ce bloc faisait angle à un édifice qu'on ne peut juger), provenant des fouilles dans les murs de l'Hôpital en 1858.

N°. 105. Fragment d'une corniche, couronnant un dessus de passage, provenant des fouilles dans les murs de l'Hôpital en 1858.

N°. 106. Fragment d'une statue de saint Sébastien, donnée par la famille Bruneau en 1859.

N°. 107. Fragment trouvé dans les murs de l'Hôpital en 1862.

N°. 108. Chapiteau corinthien, à feuilles de laurier, provenant des fouilles dans les murs de l'Hôpital en 1858.

N°. 109. Chapiteau historié provenant des fouilles faites sur la place de St.-Eutrope en 1857.

N°. 110. Cippe funéraire trouvé sous le pavé de l'église d'Aulnay en 1859.

Ce marbre a été lu ainsi par M. l'abbé Paris :

L*ucius* AVTIVS L*ucii* F*ilius*
ANI*mi* FOR*tissimi* IVLI*i*
MIL*es* LEG*ionis* XIIII
GEM*inæ*, ANNO*s*
XXXV STIP*endiarius* XV
H*ic* S*epultus* E*st*.

N°s. 111, 112, 113. Fragments de cippes funéraires trouvés à Aulnay en 1859.

N°. 114. Fragment d'un groupe que l'on ne peut guère juger, faisant angle, provenant des fouilles dans les murs de l'Hôpital en 1858.

N°. 115. Torse d'un soldat nu et armé, provenant des fouilles dans les murs de l'Hôpital en 1859.

N°. 116. Auge sépulcrale creusée dans une colonne imbriquée, trouvée dans les fouilles de St.-Vivien en 1858.

N°. 117. Tête de Caracalla couronnée de lierre, trouvée dans les anciens fossés de Saintes, en 1857 ; le reste n'a pas pu être trouvé.

N°s. 118, 119. Fragments de mosaïque trouvés au bord de la rivière, dans le périmètre de la ville gallo-romaine.

N°s. 120, 121. Mosaïque trouvée à Bernay, arrondissement de St.-Jean-d'Angély, offerte par la commune de Bernay.

N°. 122. Fragment d'inscription ayant fait partie d'un édifice considérable élevé à la mémoire d'un père par sa fille.

N°. 123. Tête trouvée dans le périmètre de la ville gallo-romaine en 1861. Don de M. André Taillasson.

N°. 124. Fragment d'une tête de Midas trouvée dans le périmètre de la ville gallo-romaine en 1861. Don de M. André Taillasson.

N°. 125. Inscription tumulaire provenant de l'église de St.-Maur. Don de M. Marc Arnauld.

N°. 126. Vitrine renfermant des débris celtiques et romains, et un échantillon des roches du département.

Cette lecture est suivie de quelques renseignements que M. le commandant Prévost veut bien donner, à la demande de M. de Caumont, sur le château de Saumur que le Congrès doit visiter à midi. M. Prévost remarque d'abord qu'on manque de documents sur l'origine et l'histoire primitive de ce château, qu'il fait remonter au XIIe. siècle; puis il donne quelques détails sur ses quatre tours, reliées par des courtines; sur la forme de ces tours, circulaires à la base et octogones à la partie supérieure, forme qui annonce deux

époques. M. Prévost signale des contreforts du XV. siècle et une partie toute moderne où se trouve une toiture plate de mauvais goût. Enfin, M. Prévost veut bien proposer au Congrès de donner, sur les lieux mêmes, des renseignements plus complets.

M. de Caumont demande à M. Prévost de vouloir bien faire connaître au Congrès des murs vitrifiés qu'il a pu observer dans plusieurs localités et à St.-Suzanne, petite ville de la Mayenne. Quelle est la nature de ces vitrifications? Quelle en peut être l'origine?

M. Prévost lit le travail suivant, en réponse à cette question :

NOTE DE M. PRÉVOST.

Parmi les anciens édifices militaires qui méritent le plus d'attirer l'attention des archéologues, il en est dont la construction est restée jusqu'à ce jour un problème, une énigme: nous voulons parler des murs vitrifiés.

On les trouve en Écosse, où ils formaient des châteaux entiers, et dans quelques départements de l'ouest de la France: notamment dans l'Orne, au vieux manoir de La Courbe, près Argentan ; dans les Côtes-du-Nord, à Péran, et dans la Mayenne, à St.-Suzanne.

M. de Caumont vient de nous faire connaître que M. Garnier a récemment découvert des vitrifications dans un ancien fort, à St.-Jean-sur-Mayenne, non loin de Laval. A en juger par les descriptions qui ont été faites des forts vitrifiés de l'Écosse (1), ils ont une grande analogie avec une partie de l'enceinte de St.-Suzanne. Ce que l'on voit à La Courbe est

(1) Voir l'article inséré, par M. Ballier, dans les *Mémoires* de l'Académie celtique, t. III, 1809, p. 399.

trop peu caractérisé pour être étudié avec fruit. Nous ne connaissons qu'imparfaitement les murs de St.-Jean, sur lesquels nous attendons les plus amples renseignements. Quant à Péran, le phénomène a été l'objet de minutieuses investigations de la part de M. Geslin de Bourgogne (1). Ici, les vitrifications existent à l'intérieur des murs bien plus que sur les parements extérieurs; l'action ignée paraît avoir beaucoup plus tourmenté les maçonneries qu'elle ne l'a fait à St^e.-Suzanne et en Écosse, où les remparts présentent d'ordinaire l'aspect suivant: ce sont des pierres d'un petit volume et de formes très-irrégulières; leur nature est un grès plus ou moins réfractaire, mais très-coloré par de l'oxyde de fer (2). Elles sont reliées entre elles à l'aide d'une substance vitreuse, en tout semblable aux laitiers des hauts-fourneaux. On dirait un *opus incertum*, dans lequel un verre grossier tiendrait la place du mortier ou du ciment usités pour les constructions ordinaires. Chaque pierre est noyée et entourée par la matière vitrifiée; elle-même porte des traces non équivoques de l'action d'un feu violent. Les murs sont construits de la façon que nous venons d'indiquer, dans toute leur épaisseur; seulement il ne nous a pas été possible de vérifier, à St^e.-Suzanne, si la vitrification est aussi complète à l'intérieur du massif que sur le parement: nous ne le pensons pas.

Par quel procédé obtenait-on ces maçonneries vitrifiées?

Tous les savants, qui ont étudié cette question, sont unanimes pour reconnaître que l'application du feu a été faite sur de grands massifs de murs à la fois; mais ils diffèrent pour les détails de l'opération.

Suivant Williams et Black (3), « quand on voulait con-

(1) *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, t. VIII, 1846.

(2) A Péran, les pierres sont granitiques ou schisteuses.

(3) Voir le mémoire de M. Ballier précité.

« struire une muraille de verre, on commençait par faire « un moule composé, selon toute apparence, de deux levées « de terre ou de gazon, qui laissaient entre elles, un intervalle exactement égal à l'épaisseur que devait avoir la muraille, et qui la surpassaient un peu en hauteur. On remplissait ce moule de bois et de matières vitrifiables réduites « en éclats d'un médiocre volume. On allumait, on entretenait le feu, et il en résultait une première couche de « matière vitrifiée, qui allait se déposer au fond du moule. « On obtenait une seconde couche par un procédé tout « semblable, et l'on répétait l'opération jusqu'à ce que la « muraille eût atteint la hauteur qu'on voulait lui donner. « Le moule enfin, étant détruit, laissait voir la muraille à « découvert. C'est ainsi que, sans mortier, sans maçons et « sans autres instruments que ceux propres à couper le bois « et à casser la pierre, on venait à bout d'élever des murailles « très-hautes et très-solides.

« Dans ces temps-là, le bois n'était pas rare sans doute: « et il est reconnu que la pierre la plus commune dans le « pays est de nature à entrer assez facilement en fusion. »

L'emploi de ce moyen nous paraît inadmissible; nous ne concevons pas comment on aurait pu avoir une ventilation assez active pour former une température capable de fondre des pierres: manquant de l'air nécessaire, le bois serait resté à l'état de charbon.

En tout cas, pour ce qui est des murs de Stᵉ.-Suzanne, ce n'est pas ainsi qu'on a dû s'y prendre. Les moëllons de grès ne sont pas arrivés à l'état de fusion, ils ont conservé leur forme première et sont simplement entourés d'une pâte vitreuse.

M. Geslin de Bourgogne suppose, pour les murs de Péran, qu'on les a maçonnés avec des fragments de granit, de quartz et de schiste, sans mortier; des matières combus-

tibles, mêlées en quantité suffisante avec les pierres du massif, des évents convenablement ménagés pour la ventilation permettaient d'obtenir la température voulue. Avant de mettre le feu, on entourait le tout de terre qui empêchait la déformation de la muraille, et qu'on a, du reste, laissée même après l'opération terminée.

Il nous semble qu'il eût été plus sûr de construire d'abord, avec des pierres, de la chaux et du sable, la maçonnerie ; puis de l'envelopper de combustible qu'il aurait été facile de renouveler jusqu'à ce que le résultat désiré eût été obtenu. Brûlant à l'air libre, le bois pouvait se consumer complètetement et fournir les cendres nécessaires pour composer, avec le sable et la chaux du mortier, l'espèce de verre qui enveloppe chaque pierre. La déformation du mur n'était pas à craindre puisqu'il était bien homogène, sans matière combustible dans son intérieur.

Quoi qu'il en soit, si l'on ignore les procédés mis en usage pour arriver à créer ces fortifications de verre, tout le monde est d'accord pour les faire remonter à une antiquité très-reculée.

Nous pensons qu'il y a beaucoup à rabattre de cette antiquité prétendue, au moins pour les murs de St^e.-Suzanne. Nous ferons observer, d'abord, que leurs vitrifications n'existent que sur une longueur de 10 mètres au plus et sur une hauteur de 1 mètre au-dessus du sol extérieur actuel. Peut-être, au-dessous, en trouverait-on si l'on faisait des fouilles ; mais ce ne serait pas à une bien grande profondeur, le rocher qui supporte le mur est trop près. M. l'abbé Gérault (1), M. de La Pylaie et M. Mérimée (2), dans leur étude sur St^e.-Suzanne, n'ont pu éclaircir cette question du procédé employé pour

(1) Notice sur St^e.-Suzanne, 1840.

(2) Tome VIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*

édifier la portion vitrifiée de l'enceinte ; il résulte de leurs observations, qu'on ne doit pas attribuer la pâte de verre à l'existence d'un four à chaux ou d'un haut-fourneau accolé au rempart : la position, exceptionnellement élevée, et l'accès difficile du mamelon sur lequel est située la ville ne permettent aucun doute à cet égard. M. Dupeyroux, dans son intéressant ouvrage intitulé : *Les Alpes Mancelles* (1), indique comme possible l'incendie d'un *agger*, construit en fascines par des assiégeants, auquel les défenseurs auraient mis le feu, au moment où ce moyen d'attaque, après avoir atteint les murs, allait livrer passage aux ennemis.

L'idée de cet *agger* nous paraît difficile à admettre. Le petit chemin qui règne aujourd'hui entre le sommet du ravin et le pied de l'enceinte de Ste.-Suzanne est moderne ; il n'existait autrefois, en cet endroit, que des blocs de rochers irrégulièrement amoncelés par la convulsion géologique qui a créé le lit de la rivière d'Erve, et la déchirure escarpée dont les bords sont couronnés par les remparts. Pour conduire un *agger* jusqu'aux pieds de ces derniers, on aurait eu à combler un large et profond ravin ; et ce travail, comparable à ce qui s'est fait dans les plus laborieux siéges de l'antiquité et du moyen-âge, aurait eu un rétentissement dont nos annales conserveraient des traces ; or, il n'en est parlé nulle part.

Voici quel est notre avis sur la cause des vitrifications de Ste.-Suzanne :

Après avoir vu leur enceinte ouverte par une brèche de 10 mètres de largeur, les habitants auront profité de la nuit pour enlever les débris du mur écroulés, nettoyer le pied de la brèche et y entasser des fagots auxquels ils auront mis le feu. Puis, pendant plusieurs jours, jetant sans relâche des

(1) Le Mans, 1860, p. 286.

matières combustibles dans le foyer, ils se seront fait un obstacle igné contre les tentatives des assaillants.

Cette défense des brèches par le feu est fréquente à toutes les époques de l'histoire ; elle est, de nos jours, recommandée dans les ouvrages classiques sur l'art des siéges.

Les conséquences d'un pareil incendie, long-temps entretenu, sont trop faciles à saisir pour que nous insistions davantage. A l'appui de l'hypothèse que nous venons d'émettre, nous citerons une observation qui nous paraît importante : il y a vingt ans, on voyait encore saillir, sur le parement vitrifié de S^te^.-Suzanne, une excroissance presque entièrement sphérique, de près de 0^m^. 60 centimètres de diamètre. C'était comme une grosse loupe de laitier, provenant d'une température excessive sur ce point de la muraille; une plus grande fluidité des matières fondues dans le massif de la maçonnerie aura permis cet écoulement, qui se sera figé à sa sortie. Cette loupe a disparu ; on voit à sa place un creux dont les parois sont tapissées de verre, de cendre et de scories. Il nous semble évident que, si l'on avait eu l'intention de construire des murs vitrifiés de toutes pièces, on aurait, une fois l'opération achevée, enlevé cette excroissance, qui dépareille un parement très-régulier et très-net dans tout le reste de sa surface. Nous le répétons, il n'y a lieu de voir à S^te^.-Suzanne qu'un accident, et nous croyons l'avoir expliqué.

La maçonnerie qui surmonte la portion vitrifiée est bien évidemment d'une date plus récente.

En admettant la supposition d'une brèche défendue par le feu, il reste à trouver à quelle époque remonte le siége dont il s'agirait ici. Nous croyons, tout d'abord, qu'il y a lieu d'écarter l'hypothèse d'une muraille renversée par le bélier. Il n'existait pas autour de la place un espace assez large pour installer cet engin de destruction. Nous sommes donc forcé

de recourir à l'usage du canon, et nous n'hésitons pas à proposer l'époque du siége de St°.-Suzanne, par Salisbury, c'est-à-dire l'année 1424. Voici ce qu'on lit, sur ce fait de guerre, dans la *Chronique de La Pucelle* (1) :

« Il (le comte de Salisbury) vint mettre le siége devant « les chastel et ville de Saincte-Suzanne, au mesme pays du « Maine, où estoit capitaine messire Ambroise de Loré ; « et ycelui comte y fit assortir et asseoir plusieurs grosses « bombardes, à la venue duquel ledit messire Ambroise fit « plusieurs belles escarmouches et saillies, lesquelles por- « tèrent grand dommage aux Anglois ; et, après ce, le siége « fut clos de toutes parts. Et, quand il y eut esté quelque « dix jours, il commença à faire tirer les dits canons et « bombardes incessamment jour et nuit, tellement qu'ils « abattirent grand foison des murs de la dite ville, et y « fit-on plusieurs escarmouches et saillies d'un costé et « essays pour assaillir... »

La ville fut obligée de se rendre.

En terminant l'exposé qu'on vient de lire, nous ferons observer que nous donnons l'explication des vitrifications de Ste.-Suzanne, par un feu au pied de la brèche, avec l'arrière-pensée de revoir les lieux et d'y faire exécuter quelques fouilles, qui nous permettront, il faut l'espérer, d'asseoir notre opinion d'une manière définitive.

M. de Caumont ajoute à ces détails, qu'aux assises scientifiques tenues à Laval pendant le Concours régional, le 24 mai dernier, M. Garnier, membre de la Société française d'archéologie, à Laval, a parlé d'une fortification ovale à St.-Jean, près Laval, qui est aussi formée de grès concassés reliés par l'action du feu.

(1) Édition de M. Vallet de Viriville, 1859, p. 228.

M. le Président donne lecture d'un chapitre manuscrit considérable que M. l'abbé Briffault, membre de la Société française d'archéologie à Saumur, a adressé au Congrès. Ce chapitre concerne l'histoire des points les plus curieux de la ligne à suivre pour se rendre de Saumur à Gennes.

Des remercîments sont votés à M. l'abbé Briffault, pour son intéressante communication et pour les nombreux manuscrits qu'il a adressés au Congrès.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

L'abbé PRUDHOMME, de Laval.

2e. Séance du 9 juin.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, président de la Société archéologique de Soissons.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Chedeau*, adjoint, à Saumur; *V. Petit*, membre du Conseil ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; *de Galembert*, *Godard-Faultrier* et *Segretain*, inspecteurs de la Société française d'archéologie.

M. *d'Espinay*, juge à Saumur, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont annonce la présence de M. le Secrétaire de l'Académie de Palerme, qui offre plusieurs ouvrages publiés dans cette ville et donne un aperçu du mouvement archéologique en Sicile.

M. de Galembert dépose des copies des peintures de l'église de Rivière et de St.-Mesme de Chinon, et le ma-

gnifique album de St.-Julien de Tours : ces pièces seront exposées dans la salle pendant la durée du Congrès.

M. de Caumont présente le rapport suivant, de la part de M. Aubertin, de Beaune.

RAPPORT DE M. AUBERTIN.

Peu de contrées offrent des mines plus fécondes pour l'archéologie que la portion de l'ancien duché de Bourgogne, qui constitue aujourd'hui le département de la Côte-d'Or. Appelé par la nature de mes fonctions à connaître, d'une manière particulière, les antiquités de l'arrondissement de Beaune, j'ai l'honneur de signaler au Congrès les divers points où des fouilles pourraient être dirigées avec les meilleures chances de succès, j'oserai même dire avec certitude.

Je citerai d'abord, comme étant le plus rapproché de notre centre administratif, le vallon de *Lucune* (*Lucina* dans de vieux titres), à trois kilomètres de Beaune. Des fouilles y ont été déjà commencées dans d'autres temps, et ne sont pas restées sans résultats. Cet emplacement renferme plusieurs tombeaux de l'époque gallo-romaine, dont deux seulement ont été ouverts. La modicité du crédit alloué m'a empêché d'aller plus loin, et pourtant la journée n'a pas été perdue : deux beaux sabres en fer sont venus augmenter les collections de mon musée. Je mentionnerai encore des fragments de poterie commune, une très-belle clef en bronze, une meule de moulin à bras et des restes de béton. Le tout est en la possession de M. Alphonse Marey-Monge, député de la Côte-d'Or, qui avait entrepris la fouille à ses frais.

Permettez-moi, Messieurs, d'appeler maintenant votre bienveillante attention sur les antiquités de *Labruyère*, canton de Seurre, à 32 kilomètres de Beaune.

« Le 15 décembre 1861, je me rendais à *Seurre*, où m'attendait M. P. Mallard, juge de paix du canton et membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, qui devait me guider dans le cours de mes investigations. La journée, bien que pleinement et sérieusement occupée, n'a malheureusement suffi qu'à un examen un peu sommaire.

« Après une courte visite à l'ancienne maison Bossuet, nous nous rendîmes d'abord au cabinet de M. Beaussiron de Keroëc, percepteur à Seurre, qui possède une certaine quantité d'objets extraits du sol de Labruyère. J'y ai vu deux urnes en terre jaunâtre, à panse arrondie, d'une hauteur d'environ 17 à 20 centimètres, et un assez grand nombre de médailles moyen-bronze, bien conservées, appartenant toutes aux règnes de Vespasien et de Domitien, sauf une à l'effigie de Faustine, et une belle collection de fibules et agrafes en bronze. Immédiatement après, nous nous rendions sur le territoire de Labruyère, où nous ne tardâmes pas à rencontrer le sol d'où provenaient les urnes et les médailles; là commença un examen qui fut sérieux et long, vu que ce terrain offre une superficie d'environ 15 hectares. Sur l'étendue du terrain que j'indique, les débris céramiques ne sont pas plus rares que les cailloux. Tous ces débris, en terre jaune et rouge, sont réduits en morceaux infiniment petits, et sont presque tous couverts de dessins. Nous avons vu aussi une quantité de tuiles à rebords, assez bien conservées. Toutes portent les traces du feu, malgré leur long séjour dans la terre, et il y avait à côté des pierres presque calcinées.

« Ayant réuni quelques anciens échantillons pour les collections archéologiques de Beaune, et sûr maintenant d'avoir une mine féconde à exploiter quand quelques ressources m'en fourniraient la possibilité, nous allions, M. Mallard et moi, terminer là nos recherches, quand je donnai un

coup de pioche à un petit tertre. Un bruit sec m'avertit que j'avais frappé juste, car j'ai pu retirer plusieurs fragments d'amphores, dont un considérable, encore muni de ses anses. J'ai trouvé aussi quelques petits morceaux d'un verre verdâtre, des cendres, du bois calciné et des clous de charpente d'une très-grande dimension.

« Au moyen de quelques fonds, qui m'ont été alloués par notre Société d'histoire et d'archéologie, j'ai pu réunir au musée assez d'objets, provenant du sol de Labruyère, pour en former une division spéciale. En voici la nomenclature détaillée : vases funéraires renfermant des cendres et des os, avec une médaille grand-bronze à l'effigie d'Antonin-le-Pieux ; fragments et anses d'amphores, en terre jaune et grisâtre ; clous de charpente et deux tuyaux de conduite en plomb. J'ai encore à mentionner une quinzaine de fers-à-cheval, une magnifique lance, de 18 centimètres de longueur, et des fers de flèche. Mais voici l'objet le plus ancien de tous, et dont la présence lève un doute qui a subsisté jusqu'alors dans l'archéologie gallo-romaine : c'est un *étrier* en fer; cet instrument, désigné par Philon sous le nom de *stapes* ou *stapeda*, pièce d'une importance capitale et que je n'ai pas encore vue jusqu'alors dans nos musées voisins. Plusieurs antiquaires distingués l'ont visitée avec intérêt.

« Les antiquités de Lucune et de Labruyère occupent leur place au musée de Beaune, où tout est classé *par localité.* Mais il reste encore, dans l'arrondissement, un lieu que je n'ai pu explorer que des yeux et qui ne demande qu'à être fouillé : je veux parler d'Essey, nom évidemment celtique et que l'on a latinisé au moyen-âge par la dénomination d'*Acceicum* ou *Acciacum*. La rivière d'*Armançon* prend sa source à 1 kilomètre et sur le territoire de ce village, qui dépend du canton de Pouilly-en-Auxois, arrondissement de Beaune. Dans les champs voisins de la

source, on ne peut douter, à l'inspection des lieux, qu'il n'ait existé là une bourgade de quelque importance, si l'on en juge par la grande étendue de terrain jonché de tuiles à rebords, de pierres de substructions, et aux cendres mélangées avec le sol noirci. La tradition prétend qu'il existait là une ville appelée la *ville d'Armançon*, qui aurait été détruite par un incendie. J'en doute d'autant moins, que les scories et les pierres rongées par le feu y abondent. On connaît, passant à environ 600 mètres de l'Armançon, les traces d'une voie romaine ; quoiqu'elle soit actuellement en culture, il est facile de la suivre dans toute l'étendue du finage.

« Je reviens à notre prétendue *ville d'Armançon*. Vous savez, Messieurs, tous les efforts que font maintenant les cultivateurs pour étendre et améliorer leurs fonds. Trois particuliers entr'autres ont eu l'idée, pendant ce dernier hiver, d'ouvrir des fossés le long des *murées* qui longent leurs champs, à peu de distance de l'Armançon, sans autre but que d'enfouir ces pierres, afin de donner plus d'étendue et de valeur à leurs propriétés. Au lieu du terrain naturel qu'on s'attendait à trouver dans ces fossés, on n'a extrait, pour me servir d'une expression vulgaire, que des décombres de bâtiments, tels que sables, chaux, tuiles de toute espèce, pavés, etc., etc. Voici maintenant la partie vraiment archéologique de cette fouille : elle consiste en corniches, chapiteaux, fûts de colonnes en pierre et débris de marbre monumental, torse d'une statue et deux têtes sculptées en relief, quantité innombrable de poteries rouges à dessins et monnaies grand-bronze de la fin du Haut-Empire.

« J'ajouterai, pour terminer ma description, qu'il y a déjà plusieurs années, une fouille, entreprise par M. le Maire et M. le Curé du lieu, a amené la découverte d'une mosaïque formée de cubes blancs, bleus et verts. On a encore

exhumé d'un champ une pierre sculptée, représentant un char, attelé de deux chevaux, avec leur conducteur. Cette sculpture, qui avait été acquise par M. le marquis de Villers La Faye, est actuellement au musée de Dijon. »

Des fouilles pratiquées sur ces points, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire, ne resteraient pas, Messieurs, sans résultat, et une allocation, quelque minime qu'elle fût, me serait de la plus grande utilité. Si Lucune et Labruyère sont représentés au musée de Beaune par plusieurs objets extraits de leur sol, il n'en est pas de même d'Essey, qui paraît offrir aussi une matière considérable à exploration et à étude.

Ce rapport est renvoyé à la Commission des allocations.

M. Godard lit le Mémoire suivant, en réponse à la 5ᵉ. question du programme :

Quels sont les tombeaux gallo-romains trouvés dans la contrée ?

Sépultures.

Indépendamment des tombeaux *à épitaphes*, que nous avons classés dans la série des inscriptions, il est d'autres sépultures qui ne sont pas moins dignes de remarque.

Lorsqu'en 1848 et années suivantes, l'on exécuta les travaux relatifs à la traverse du chemin de fer au sud-est d'Angers, on ne fut pas peu surpris de découvrir l'ancien cimetière gallo-romain de la ville. Dès auparavant, cet endroit, où aboutissaient plusieurs voies romaines et que traversaient certains canaux d'aqueduc venant de la *fontaine Frettepenil* pour se rendre à *Lesvières*, dès auparavant, dis-je, cet endroit avait fourni diverses traces de sépultures. Ces sépultures peuvent se diviser en deux classes :

1°. Celle des urnes;

2°. Celle des cercueils en plomb.

Première classe. — Urnes.

Ces traces de sépultures sont assurément les plus anciennes, puisqu'elles remontent à cette époque durant laquelle on brûlait les corps, c'est-à-dire du Ier. siècle au commencement du IVe.

Parmi ces urnes, trouvées en grand nombre et pleines encore de détritus d'ossements, de cendres et de charbon, les unes sont en terre grise et les autres en terre noire d'un beau vernis; toutes sont ovoïdes. L'une d'elles porte inscrit sur sa panse, en lettres tracées avec une pointe, le mot COR, qui probablement dut indiquer que le cœur du défunt y avait été déposé. Une seule urne est en bronze, d'un joli galbe; elle fait, avec les précédentes, partie des objets déposés au musée d'antiquités d'Angers. Sur son anse on remarque, en relief, Harpocrate ou le génie du silence, avec un autel et une flamme. Cette urne a été découverte, dès 1839, dans un coin de l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la gare et ses servitudes. Elle fut trouvée à une profondeur d'environ 1 mètre; elle est haute de 22 centimètres et a été décrite par M. Boreau dans l'un des *Bulletins de la Société industrielle*, année 1840, p. 38. Elle était remplie d'une sorte de terreau noirâtre, au milieu duquel se trouvèrent cinq clous en fer, longs chacun de 5 à 8 centimètres, qui avaient subi une torsion, sans doute par l'effet du feu du bûcher. Tout porte à croire que ces mêmes clous, qui durent servir à maintenir entr'elles les rondelles de bois destinées à être brûlées (1), auront été recueillis après la cérémonie

(1) M. l'abbé Cochet vient d'émettre une conjecture semblable à

de l'incinération et déposés dans l'urne en même temps que plusieurs poignées des cendres du défunt.

Il résulte de l'inspection que nous avons faite du cimetière gallo-romain d'Angers, que nos pères, dans leurs étranges cérémonies funèbres, s'y prenaient ainsi : ils creusaient le terrain près duquel s'élevait le bûcher ; la flamme dévorait le cadavre, et ses cendres, confondues avec celle du bois, étaient ensuite jetées au fond de la fosse, après toutefois que de pieuses mains en avaient recueilli plusieurs poignées dans de petites urnes. On plaçait ensuite ces urnes, avec des vases de diverses sortes et des fioles de parfums, sur le dépôt entier que l'on couvrait de terre, puis d'une colonne ou d'un cippe.

Ces monuments extérieurs, cippes, colonnes, etc., ont disparu, un certain nombre pour aller s'engloutir, lors des invasions barbares, dans les fondements de l'enceinte élevée autour de notre cité.

Quoi qu'il en soit, notre cimetière est d'une haute antiquité, et date au moins du III°. siècle, époque où l'usage de brûler les corps était encore reçu (1). Mais, si l'on fait attention à l'immense quantité de fosses incinérées, de vases

l'occasion de clous découverts dans le cimetière de Barentin, près de Rouen : « J'ai pu, dit-il, reconnaître, soit dans les vases, soit autour « d'eux, des clous en fer provenant les premiers, *du bâti sur lequel le « corps avait été brûlé*, les derniers, des caisses de bois destinées à « contenir les vases au moment de leur inhumation. » Voir p. 315 de la *Revue archéologique* de Leleux. Paris, 1858, livr. du 15 août.

(1) M. Comarmond, dans sa Description du musée lapidaire de Lyon, p. 55, prétend même, et non sans de bonnes raisons, que l'usage de l'incinération tomba en désuétude à Rome vers la fin du Ier. siècle, et disparut dans toute l'étendue de l'Empire vers le milieu et la fin du II°. D'après cela, notre cimetière gallo-romain d'Angers daterait au moins de la fin du II°. siècle.

et de débris de vases que l'on y a rencontrés, il est impossible de croire que ce cimetière n'ait pas servi de dépôt à bien des générations antérieures même au IIIe. siècle; d'où il est aisé de déduire qu'il peut remonter à l'époque de la première occupation romaine, temps vers lequel l'usage de brûler les corps fut très-répandu chez les Romains; d'où suit encore que notre ville d'Angers serait contemporaine au moins d'Auguste; car ici l'habitation des morts prouve l'existence d'un grand centre de population. Des médailles d'Antoine et d'Auguste, en argent, trouvées dans ce cimetière, autorisent ces conjectures. Or, ce centre de population, prouvé par tous ces débris de la mort, à qui peut-il mieux convenir qu'à *Juliomagus*, capitale des Andes sous les Romains? Ceci soit dit pour ceux qui font voyager notre ville à Frémur, à Andard, au Plessis-Grammoire, à Notre-Dame-d'Alençon, et je ne sais où.

L'usage de brûler les corps ayant cessé vers le commencement du IVe. siècle, les Gallo-Romains revinrent à l'ancienne coutume de les enterrer.

A cette période d'inhumation se rattachent les huit cercueils en plomb que l'on a découverts dans notre cimetière antique. Ils forment la seconde classe de nos sépultures gallo-romaines et sont aujourd'hui déposés au musée d'antiquités.

Deuxième classe. — Cercueils en plomb.

On peut les distinguer en cercueils sous crypte, cercueils en pleine terre, cercueils sans signes chrétiens, cercueils avec signes chrétiens.

Cercueils sous crypte et sans signes chrétiens.

Ils sont au nombre de deux et classés au musée sous les n^{os}. I et IV. Décrivons-les séparément.

Cercueil n°. I. — Sous crypte et sans signes chrétiens.

En juillet 1848, j'aperçus au nord-est de la gare du chemin de fer, que l'on établissait, l'ouverture d'une crypte voûtée avec des briques posées en rayons et liées entr'elles par du ciment rose, d'un centimètre et demi d'épaisseur.

Les briques étaient plates, chacune avait une entaille servant de poignée; elles avaient de longueur 32 cent. sur 26 de large et 3 1/2 d'épaisseur. Je distinguai seulement sur l'extrados de la voûte quelques fragments de briques à rebord. Ledit extrados était surmonté d'une couche de ciment, puis de quelques pierres d'ardoise brute, recouvertes elles-mêmes par une autre couche de ciment; le tout formait une enveloppe ou chape horizontale, au-dessus de laquelle la couche du sol avait environ 1 mètre de hauteur.

Cette crypte appartenait à la classe des monuments funèbres *non apparents.*

Le sommet de l'intrados de la voûte n'était pas recrépi à la chaux, tandis que le reste des parois intérieures l'a été : ce qui nous dispose à croire que la voûte ne fut totalement construite qu'après le dépôt du cercueil.

Ce caveau, intérieurement, avait de largeur environ 49 cent., 63 de hauteur et 1^{m}. 64 de longueur. Cette grotte se trouvait être, sur sa longueur, placée dans le plan nord-est sud-ouest de 38 degrés. L'épaisseur de la voûte et de ses parois n'avait pas moins de 30 cent.

Ce caveau renfermait un cercueil de plomb bien conservé et solidement encastré dans un bain de ciment, de 3 cent. environ d'épaisseur.

La couche sur laquelle reposait le cercueil était mélangée de briques, dont l'une, plus grande que les autres, avait 40 cent. de long sur 31 de large et 2 1/2 d'épaisseur.

En dehors du cercueil, à ses parois de droite et de gauche dans le bain de ciment, je trouvai plusieurs fragments de vases en terre grise, pareils à des assiettes. Une fiole, à base en forme de boule, surmontée d'un large goulot, d'une belle terre noire vernie, haute de 6 cent., était placée en dehors du cercueil, du côté des pieds; cette fiole était aussi plongée dans le bain de ciment.

Le cercueil a : de longueur, 1m. 55 ; de largeur, 35 cent.; de profondeur, 24, et d'épaisseur, 5 millim. ; l'élévation de la flèche de la cambrure plein-cintre du couvercle est de 5 cent. Ce cercueil affecte la forme d'un parallélipipède; la tête occupait le nord-est.

Il renfermait, du côté des pieds :

1. Un petit bélier, en terre cuite blanchâtre, haut de 6 cent.

2. Une patère en verre blanc, à laquelle le temps a donné une belle couleur opale; elle a 16 cent. de diamètre.

3. Un vase de verre, en forme de salière, contenant une sorte de sable brillant que l'on prendrait pour du sel.

4. Un fond de vase rond et brisé.

5. Quelques os de jambe.

6. Deux coquilles de saint Jacques.

7. Une urne lacrymatoire en verre et en forme de petit chandelier.

8. Une fiole à parfum, en verre, d'une forme bizarre, avec goulot-biberon orné de deux anses.

9. Les débris d'une coupe en verre, dont la panse était striée et bosselée.

10. Un ferrement courbé, long de 25 cent., qui servait à maintenir intérieurement la concavité du couvercle du cercueil.

11. Deux petits couvercles en verre, s'adaptant aux espèces de salières dont l'une est décrite n°. 3, et dont l'autre le sera n°. 20.

12. Des fragments de bracelet en cuivre et deux plaques, de même métal, dont j'ignore l'usage.

13. Vers le milieu du cercueil, deux ou trois autres coquilles de saint Jacques.

14. Un petit baril en os ou ivoire, noirci par le temps, haut de 2 cent. et demi et ayant à ses extrémités 2 cent. de diamètre.

15. Vers la poitrine, quelques débris d'ossements.

16. Des épingles brunes, en os ou ivoire, et longues en moyenne de 9 cent.

17. Une sorte de *pectoral*, également en ivoire, avec un très-petit cercle de même matière.

18. A main gauche du cadavre, un très-beau style en bronze, ou poinçon, qui servait aux anciens pour écrire sur des tablettes enduites de cire; ce style a de longueur 15 c.; il est armé de sa pointe en olive et de son grattoir.

19. Au-dessus du style, une tablette de porphyre verdâtre, longue de 12 cent. 1/2, large de 8, et épaisse de 23 millim., sur laquelle on a dû étendre la cire.

20. Plus haut, près de la tête encore, une sorte de salière pareille à celle du n°. 3, et pleines des mêmes grains brillants (1).

21. Des fragments du crâne et quelques dents.

22. A la droite de la tête, c'est-à-dire à main gauche de celui qui regarde, les fragments d'une coupe sphéroïde et dont le verre est très-mince.

(1) Un petit vase semblable en verre et revêtu de son couvercle a été trouvé, en 1861, dans les ruines de l'amphithéâtre romain d'Angers; il nous a été cédé par M. Renault, employé de la Poste.

23. Un vase en verre, de forme cubique, surmonté d'un goulot rond et large.

24. Enfin, un second ferrement courbé qui supportait le couvercle du cercueil.

A quelle époque remonte cette sépulture? On peut, je crois, lui assigner pour date le IVe. siècle de notre ère; et, afin de ne pas nous répéter ici, nous renvoyons le lecteur aux preuves qui se trouvent longuement développées à ce sujet dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, VIe. volume, année 1849, p. 29-63.

On y verra également l'explication de la plupart des objets cotés de 1 à 24.

Cercueil n°. IV.— Sous crypte et sans signes chrétiens.

Le 27 décembre 1848, toujours dans le cimetière gallo-romain (gare du chemin de fer), vers le sud, vis-à-vis l'ancien octroi de la Croix-Renard, on découvrit le cercueil en plomb classé au musée sous le n°. IV. Il reposait sous une petite crypte entièrement formée de briques, la plupart à crossettes; cette crypte a été transportée dans sa masse au musée de Toussaint.

La tête était à l'ouest et les pieds à l'est.

Le cercueil n'a que 1 mètre 60 centimètres de long sur 34 centimètres de large. Une monnaie (grand module) fut trouvée sous le bras droit, mais elle est oxydée. Une mèche de cheveux, ou plutôt un détritus de chevelure, se voyait tombant sur l'épaule droite. Quelques traces de linceul étaient encore visibles. Évidemment cette bière renfermait une femme, ou plutôt une jeune fille: la délicatesse des ossements, la largeur du bassin, et cette chevelure le prouvent. Aux quatre coins externes du cercueil, je retirai de gros clous dont la présence indiquait assez qu'un cercueil de bois avait enveloppé celui de plomb. Toujours en dehors

dudit cercueil, à droite de la tête, j'aperçus trois petits objets en ivoire ou en os tournés, qui ont dû servir à la toilette.

Près de cette sépulture, on distinguait encore très-bien une autre crypte gallo-romaine, mais qui a été fouillée à une date inconnue (Voir *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, VIᵉ. volume, année 1849, p. 230) (1).

Cercueils en pleine terre, avec ou sans signes chrétiens.

Les cercueils trouvés *en pleine terre*, dans le cimetière gallo-romain d'Angers, sont au nombre de six, et classés au musée sous les nᵒˢ. II, III, V, VI, VII et VIII.

Ils se divisent en cercueils *sans signes chrétiens* et en cercueils *avec signes chrétiens.*

Nous avons vu que les cercueils nᵒˢ. I et IV n'avaient aucuns signes chrétiens; il en est de même des nᵒˢ. V, VI, VII et VIII. Passons-les en revue.

Cercueil nᵒ. V. — En pleine terre et sans signes chrétiens.

Le nᵒ. V a été découvert en juin 1849, dans cette partie de la gare qui confine à la Croix-Renard; près de la tête, tournée vers le sud, je recueillis une fiole en verre, octogone.

Cercueil nᵒ. VI. — En pleine terre et sans signes chrétiens.

Le cercueil classé au musée nᵒ. VI a été trouvé dans les mêmes terrains que les précédents, le 6 août 1853. Il mesure 1ᵐ. 74 de long sur 47 cent. de large, et 27 cent. de pro-

(1) En 1861, M. Chapeau, sculpteur, découvrit à l'est de ses ateliers une sépulture en forme d'auge, la tête au nord. Cette tombe avait ses parois formées de briques à rebords, posées sur plat. Quant au couvercle, il avait été détruit par suite du forage d'un vieux puits. Cette sépulture avait fait partie du cimetière gallo-romain d'Angers (gare du chemin de fer).

fondeur. Vers les pieds, il est de même dimension qu'à la tête; celle-ci se trouve au nord-nord-ouest. Deux vases, l'un en argile et l'autre en verre, placés à l'extérieur du cercueil du côté de la tête, ont été maladroitement brisés; le vase de verre avait une forme cubique. Ce cercueil renfermait des objets de toilette, savoir : deux grosses aiguilles à cheveux et deux bracelets, le tout en jais d'un noir très-brillant.

Cette bière était celle d'une femme ou d'une jeune fille, auprès de laquelle on avait déposé quelques-uns de ses objets de toilette (Voir *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, p. 31, année 1853).

Cercueil n°. VII.—En pleine terre et sans signes chrétiens.

Ce cercueil est l'un des plus curieux de tous; il a été trouvé le 12 septembre 1853, à 3 mètres de profondeur. Il avait les pieds dirigés vers sud-sud-est et la tête vers nord-nord-ouest.

Sa longueur est de 1^{m}. 80; sa largeur, aux pieds, de 50 cent., ainsi qu'à la tête.

La hauteur de ses bords est de 33 centimètres. Il renfermait encore des ossements.

Mais ce qui lui donne un intérêt spécial, ce sont les reliefs (faisant corps avec la matière du cercueil) de cinq pièces romaines, trois de grand et deux de petit module. Ces reliefs, en plomb, sont probablement sortis de leurs *coins*, ou *matrices*, en même temps que les pannes de plomb composant les parois du cercueil ont été coulées et formées. Ces empreintes de pièces se voient très-bien à l'intérieur du cercueil, du côté de la tête. Les trois grandes empreintes datent certainement du Haut-Empire; quant aux deux petites, elles ne nous paraissent pas devoir être plus anciennes que les Posthume ou les Tetricus (IIIe. siècle) : ces em-

preintes sont tellement frustes que nous croyons qu'il est à peu près impossible de préciser davantage le caractère de leurs effigies. Quoi qu'il en soit, ce cercueil appartient bien évidemment à la période gallo-romaine, qui s'ouvre au milieu du III°. siècle, et qui se ferme avec le commencement du V°. Et comme il est reçu que le mode d'*inhumation* succéda au mode d'*incinération* vers le commencement du IV°. siècle, il s'ensuit que ledit cercueil doit être postérieur au III°. siècle.

D'un autre côté, il est également admis que le type romain dans les monnaies persista jusque sous les Mérovingiens. Ne nous étonnons donc point de voir des empreintes de médailles du Haut-Empire faisant partie de la substance de notre cercueil n°. VII, bien qu'il soit postérieur au III°. siècle, et très-probablement de la fin du IV°. ou même du V°. siècle. Mais, pourquoi ces empreintes? Cette question posée, nous croyons pouvoir y répondre en disant que nos empreintes de pièces sont là sur le cercueil pour indiquer la qualité du défunt; or, cette qualité ne pouvait être que celle de *monétaire*, à tout le moins de *monnayeur*, noms divers que l'on donnait aux garants et aux fabricateurs des anciennes monnaies.

Il existait, en effet, un atelier de monnayage à Angers, vers la fin de l'ère gallo-romaine.

Dans une notice insérée au t. XXVI, année 1860, du *Bulletin monumental*, M. de Caumont passe en revue les lieux de France où l'on a découvert des cercueils gallo-romains en plomb. Il cite Arles, Lieusaint, près de Valognes; Rouen, Beauvais, Amiens et Angers, qui possède la plus nombreuse collection de ces coffres funèbres.

Il s'attache particulièrement à décrire le sarcophage en plomb de Lieusaint, dont l'ornementation se compose de « deux figures en buste, répétées sur les parois, les bouts et

« le couvercle du cercueil, et de deux génies appliqués. »
Les deux figures en buste sont la plupart encadrées dans des cercles dont le diamètre varie de 62 à 95 millim. ; tous ces disques sont symétriquement espacés à l'extrados et sur les parois du cercueil.

M. de Caumont, rapprochant ces disques de ceux que l'on voit sur notre cercueil n°. VII, émet le doute que les disques d'Angers soient des empreintes de pièces romaines. Mais, après vérification faite des empreintes avec M. Barbier de Montault, nous sommes restés convaincus tous les deux qu'elles sont bien celles de cinq pièces romaines, trois de grand et deux de petit module.

Il n'y a, d'ailleurs, aucune similitude entre les disques de Lieusaint et ceux d'Angers, ni dans le module, ni dans la symétrie.

Depuis lors, j'ai revu avec M. Emile Amé, architecte du Gouvernement et du département du Morbihan, les empreintes en question ; et cet archéologue distingué est non-seulement de notre avis, mais il va plus loin encore, car il a cru reconnaître de vraies pièces romaines incrustées dans le plomb.

Cercueil n°. VIII. — En pleine terre et sans signes chrétiens.

Ce cercueil en plomb fut trouvé en janvier 1855, toujours dans la gare du chemin de fer, au sud-est de la pièce d'eau ovale qui sert à l'embellissement du jardin anglais. Cette bière avait la tête vers le sud-ouest et les pieds au nord-est. Elle ne contenait que des détritus d'ossements.

Il nous reste maintenant à parler des *cercueils en pleine terre avec signes chrétiens*. Ils sont au nombre de deux, et classés au musée sous les n°s. II et III.

Etudions-les l'un après l'autre.

Cercueil n°. II. — En pleine terre avec signe chrétien.

Ce cercueil avait été trouvé au commencement d'août 1848 (toujours gare du chemin de fer); des restes de clous donnent lieu de croire qu'il avait été renfermé dans un cercueil de bois. Les pieds se dirigeaient vers le nord, de 1 degré 12. Cette bière, large aux épaules de 55 cent. et de 49 cent. du côté des jambes, a de longueur 1^m. 85 sur 36 cent. de profondeur.

Le couvercle présente extérieurement, du côté de la tête, une sorte de temple en relief, formé de deux colonnes et d'un fronton triangulaire. Au-dessous paraît un *chi* *(X)* grec. Cet édicule a de hauteur 47 cent., et chacun des bâtons croisés du *chi* 24 cent. Les moulures formant les colonnes et le fronton ressemblent à des perles longues, qui seraient soudées les unes au bout des autres au moyen d'annelets. Dans une autre province, sur les couvercles en plomb de deux sépultures gallo-romaines, on a trouvé des X perlés (Voir Notice de M. Mathon; Beauvais, 1856).

Sous le couvercle cintré et maintenu par trois petits arceaux en fer de notre cercueil n°. II, nous découvrîmes un squelette. Sa main droite, placée sur le bas-ventre, tenait une monnaie très-fruste, sur l'un des côtés de laquelle je distinguai les empreintes d'un tissu; j'en ai conclu que le corps avait dû être enveloppé dans un suaire. Cette monnaie appartient à la classe des médailles romaines dites de moyen-bronze.

Cette sépulture, malgré sa monnaie évidemment placée dans la main du cadavre pour solder le passage de l'Achéron, nous paraît se rattacher au christianisme. Le *chi* grec, lettre initiale du monogramme du Christ, Χρίστος, en fait preuve; on voit souvent, dit Batissier, p. 354, dans les catacombes les lettres T, X, I, H; la première est le *tau,* qui est,

d'après Ezéchiel, un signe salutaire et préservatif ; *la lettre X signifie la croix*, etc., etc. On regarde I et H comme les initiales du Christ. Ajoutons que le petit temple n'est pas sans avoir une certaine analogie avec ceux marqués sur plusieurs pièces carlovingiennes ; non que je veuille dire que le cercueil en question soit du IXe. siècle, car je le crois au contraire de la fin du IVe. ; mais je cherche par ce rapprochement à établir que le petit temple en relief a autant sa raison d'être d'origine chrétienne que le même type offert par nos pièces carlovingiennes.

Sur notre cercueil n°. II, divers éléments religieux sont donc en présence : l'un *païen*, l'autre *chrétien* ; ce qui nous détermine à dire qu'il doit appartenir à cette période du milieu du IVe. siècle (1), durant laquelle s'opéra en Anjou la transition du paganisme au christianisme.

Son orientation n'est pas chrétienne, les pieds n'étant point à l'est, mais au nord ; d'où il suit, réflexion faite, que nous

(1) Nous croyons pouvoir attribuer au même siècle un tombeau chrétien qui existait autrefois dans l'église St.-Maurille d'Angers, place du Ralliement, tombeau dont notre exposition de 1858 a mis en lumière un dessin aussi rare que curieux, sous le n°. 403 du catalogue. Feu M. Audouys, dans une note manuscrite, décrit ainsi cette sépulture, qui disparut à la Révolution : « Dans un caveau sous le chœur de « l'église collégiale de St.-Maurille, à la gauche du chœur, en entrant, « existe le plus ancien monument sur lequel nous puissions fonder « quelqu'époque de la religion chrétienne en Anjou ; il est l'un des « seize tombeaux qui se voient dans les cryptes souterraines pratiquées sous le grand-autel de l'église collégiale de St.-Maurille d'Angers ; on y voit le *chrisme* ☧ ainsi que le grand « Constantin l'arbora dans l'étendard de l'Empire, mais auquel sont « ajoutées les lettres grecques A et Ω, ce qui ne convient qu'au temps « de Magnence qui, s'étant fait proclamer empereur dans les Gaules, « où il se maintint depuis l'année 350 jusqu'en 353, fit ajouter ces « deux lettres dans son étendard et sur les monnaies. »

nous rangeons du côté de ceux qui pensent que le défunt du cercueil n°. II doit être classé parmi ces païens qui, à l'exemple d'Alexandre-Sévère et des Gnostiques, admettaient dans leurs croyances divers symboles du christianisme.

Cercueil n°. III.— En pleine terre et avec signe chrétien.

Ce cercueil fut découvert le 17 novembre 1848, dans la même région que les sept autres, mais à l'est de la gare. La tête était dirigée vers le sud. Sur le couvercle, au sommet de la poitrine, on voit une croix à six branches. Le défunt, dans sa droite, tenait une pièce de monnaie (moyen-bronze) à l'effigie de Constantin, entourée de la légende :

IMP. CONSTANTINVS. PF. AUG.
℟ : PRINCEPS JVVENTVTIS.

Le champ : S. A.
L'exergue : P. T. R.

Ce cercueil était en pleine terre, à 1^{m}. 80 de profondeur. Il a légèrement plus de largeur vers la tête que du côté des pieds.

Le chrisme, à six branches, est analogue à de pareils emblèmes que nous avons aperçus dans les Catacombes de Rome. Il m'est impossible de ne pas voir ici une sépulture chrétienne.

En résumé, les nombreuses urnes et nos huit cercueils de plomb prouvent que le procédé d'*incinération* et celui d'*inhumation* ont été successivement en usage dans le cimetière gallo-romain d'Angers. Je dis *successivement*, car plusieurs cryptes funèbres furent construites dans des fosses cinéraires, qui présentèrent, sous les maçonneries, une couche de cendre de 0^{m}. 10 d'épaisseur.

Parlons maintenant de divers objets trouvés dans le même cimetière, et qui se rapportent directement ou indirectement aux sépultures.

Lampes sépulcrales.

Ces lampes sont de deux sortes : les unes en terre cuite, sans grand intérêt, et les autres en bronze. De ces dernières, la plus élégante est en forme de croissant dont les pointes arrondies, ou plutôt les deux becs recevaient chacun un faisceau de mèche très-mince ; la poignée, en forme de feuille, s'attache à la partie centrale de la courbe externe. La seconde lampe n'a qu'un seul bec ovale ; le bassin d'huile est rond et se trouve surmonté d'un croissant qui sert de poignée ; ces deux lampes appartiennent au musée d'antiquités d'Angers.

M. Aimé de Soland en possède une de pareil métal, également ornée du croissant et trouvée dans le même cimetière antique (1).

Le croissant ne peut être ici l'effet d'un caprice, il a nécessairement un sens symbolique. Sur nos trois lampes, il doit être l'emblème d'Hécate, fille de la Nuit et la Diane des enfers. « On sait que les disciples de Pythagore, de Socrate et de Platon partageaient les morts en trois classes : les *saints*, les *imparfaits* et les *impies*. Il les logeaient dans trois endroits différents. Les âmes *innocentes* montaient au ciel ; les âmes des *imparfaits*, ne pouvant pas s'élever tout d'un coup jusqu'au ciel, étaient reçues dans le globe de la lune, et là, obligées d'habiter dans les *vallées d'Hécate*, jusqu'à ce que, purifiées et dégagées de cette vapeur qui les avait empêchées d'arriver au séjour céleste, elles y parvinssent ; enfin, les vallées d'Hécate répondent au purgatoire des chrétiens.

(1) Voir la note de M. de Soland, t. V, p. 137, *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

« Quant aux âmes de la troisième classe, elles étaient à la sortie de leur corps environnées d'épaisses ténèbres qui, les empêchant de s'élever au ciel, les tenaient toujours errantes autour de leurs tombeaux ; elles portaient les noms de *Lamies*, *Larves*, *Lemures*. Bien loin de prier pour ces âmes, les païens les maudissaient ; de là certaines formules qu'on mettait sur les tombeaux, pour empêcher qu'on ne fît des imprécations contre les mânes des défunts : *Quisquis es, parce manibus et maledicere noli* (1). »

Nos lampes à croissant s'adressaient évidemment aux défunts que l'on croyait devoir appartenir à la seconde classe ; elles étaient placées dans les sépultures à titre d'invocation à Hécate, déesse qui pouvait prolonger plus ou moins long-temps le séjour des âmes des imparfaits dans ces vallées d'expiation. « Hécate était la déesse des sortiléges ; elle « personnifiait la lune brillant dans l'obscurité des nuits... ; « elle régnait au milieu des fantômes. » (De l'astrologie et de la magie, p. 5. *Revue* de Leleux, 1re. livr., 15 avril 1859.)

Buste et statuettes.

Dans le même cimetière, on découvrit en 1848 un petit buste, haut de 0m. 13 cent. 1/2, en terre de pipe. Des figurines semblables ont été trouvées dans le Finistère, ainsi qu'au Vieil-Évreux (Voir *Bulletin monumental* de M. de Caumont, année 1856, p. 452).

On remarque, au bas de notre petit buste (Musée des antiquités), une feuille de lierre. La présence de cette plante, dédiée à Bacchus, et le sourire du petit personnage nous disposent à croire que cette figurine représente un Bacchus enfant, sans barbe et joufflu.

(1) Page 364, t. Ier., du *Rational* de Guillaume Durand, traduction et notes de M. Charles Barthélemy, de Paris. 1854.

Mais qu'a-t-il à voir au milieu des tombeaux, ce dieu du plaisir et de la joie? Je n'en sais rien, à moins que l'on ne veuille trouver dans la croyance que les anciens avaient, qu'il était venu deux fois au monde (*dithyrambus*), un emblème de double vie, c'est-à-dire d'immortalité.

Je ne m'explique pas mieux la découverte, que l'on fit au même endroit, d'une *Vénus Anadiomène* (sortant de l'eau). Cette statuette, en terre de pipe, de 15 cent. de hauteur, est aujourd'hui déposée au musée d'antiquités.

Je m'explique encore moins *cette idole affreuse* qui tient de l'ours et du renard, et qui porte à son cou un collier d'où pend une sorte d'amulette. Cette statuette, également en terre de pipe, se voit au Musée d'Angers en double original. Vers 1849, nous en remarquâmes une semblable au Musée du Mans.

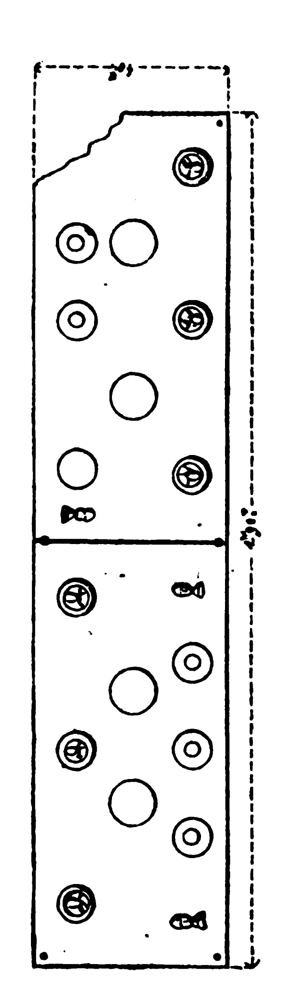
Pareil embarras pour *une statuette d'Apollon* en terre cuite vernissée, et trouvée dans la même région.

Cependant, si nous ne nous rendons pas compte de la présence *particulière* de ces divinités dans ce lieu funèbre, nous croyons voir du moins dans leur *ensemble* l'expression de cette idée que l'on plaçait les morts sous la protection des dieux.

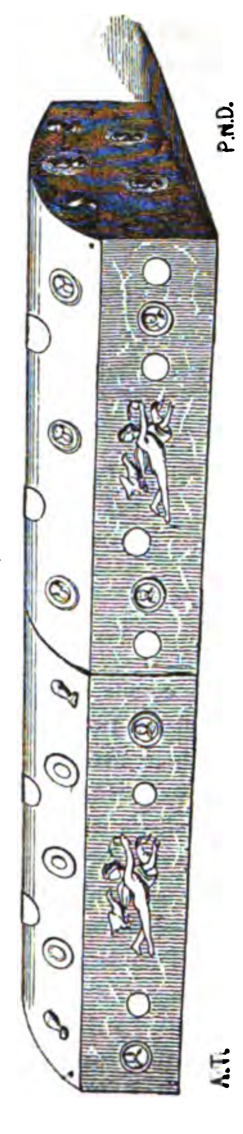
M. le président de La Prairie dit qu'il a trouvé à Soissons un tombeau gallo-romain avec des médailles de l'an 322; l'incinération a dû durer jusqu'à cette époque; le tombeau renfermait des cendres.

M. de Caumont parle de cercueils en plomb trouvés à Beauvais et à Rouen, peut-être postérieurs à l'an 300; d'autres correspondant à l'époque de l'incinération.

M. Bouet donne quelques détails sur le cercueil de Lieusaint, décrit dans le *Bulletin monumental* par M. de Caumont, et sur la partie antérieure duquel se voient deux



COUVERCLE DU CERCUEIL DE LIEUSAINT.

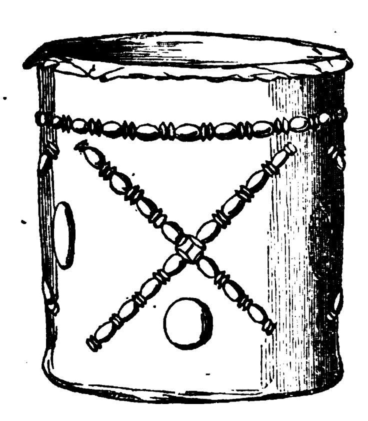


CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ A LIEUSAINT.

génies symboliques portant des flambeaux, tandis que les extrémités et le dessus sont ornés de médaillons présentant des figures.

M. le Président parle d'un cylindre en plomb déposé au musée de Soissons et renfermant une urne cinéraire.

M. de Caumont présente, à ce sujet, le dessin de l'enveloppe en plomb d'une urne qui existe au musée de Rouen.



Il parle ensuite d'un cercueil en plomb, trouvé à Arles, renfermant une jeune fille avec une partie de ses vêtements. Ce sarcophage était accompagné d'une table en marbre, sur laquelle est gravée une épitaphe en vers qui a été publiée dans le *Bulletin monumental.*

M. Imbert, de Thouars, signale une sépulture où il a trouvé des ossements, des urnes en terre rouge avec des cendres; — il parle aussi d'un cimetière mérovingien à Luché, et d'une découverte de plusieurs tombeaux en briques.

M. Dalanoy, de Parthenay, mentionne des tombeaux gallo-romains, à Gourgé, creusés dans la pierre.

M. Courtillier parle des objets romains du musée de Saumur; ces notes seront reproduites lors de la visite du musée.

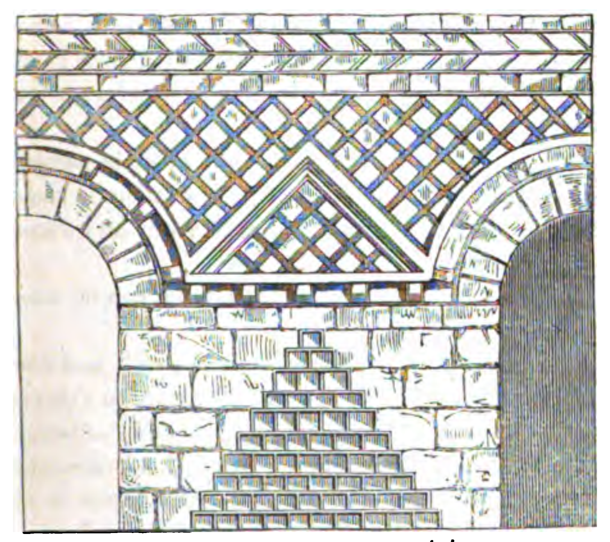
Églises antérieures à l'an 1000.

On passe à la question suivante :

A-t-on trouvé, dans la région, des églises autres que celles signalées depuis long-temps par M. de Caumont, qui puissent remonter à l'époque mérovingienne ou carlovingienne ?

Quand M. de Caumont vint explorer l'Anjou en 1830, époque à laquelle il professait son Cours d'antiquités, il visita les églises que Bodin citait comme ayant été des temples païens, et d'autres qui avaient des caractères incontestables d'ancienneté.

Ce fut alors que, pour la première fois, l'église de Savenières fut dessinée et lithographiée, que parut aussi la porte de St.-Eusèbe de Gennes, que des spécimens des



FENÊTRES ET APPAREILS DE SAINT-GÉNÉROUX.

appareils de St.-Martin d'Angers, de St.-Généroux et du

Ronceray furent donnés dans l'Atlas du *Cours d'antiquités monumentales*. Plus tard, M. de Caumont visita Suèvres, Cravant et quelques autres églises des bords de la Loire dont l'ancienneté ne paraît pas douteuse.

M. de Caumont a donné, soit dans son *Cours*, soit dans le *Bulletin monumental*, des types suffisants pour séparer en deux classes les édifices antérieurs à l'an 1000 ou plutôt les portions d'édifice; car la plupart ont été allongés ou en partie refaits, et souvent il ne reste que des portions de la construction primitive. Ces parties méritent la plus grande attention; on en trouvera nécessairement beaucoup d'autres en examinant certaines églises rurales, et c'est dans le but de provoquer cette étude dans l'Anjou et la Touraine que la question a été posée par le bureau de la Société française d'archéologie.

M. Godard-Faultrier demande la parole pour indiquer une église antérieure à l'an 1000 dans la commune de Cisay (en latin *Sisiacum*), canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur.

Je la visitai, dit-il, vers 1859, avec M. l'abbé Barbier de Montault, et nous sommes tombés d'accord que la muraille septentrionale de la nef de cette église appartient à l'époque mérovingienne.

Je l'ai signalée, le 12 juin 1861, dans un Rapport adressé au Ministre, en ces termes :

« On y trouve le petit appareil connu sous le nom d'*opus*
« *spicatum*, coupé par une bande horizontale où s'alternent
« de petits *frontons triangulaires*, de petites *arcades en*
« *plein-cintre* et des *trumeaux carrés*. Cet ornement est
« très-rare. Les types qui s'en rapprochent le plus se ren-
« contrent à l'église de *St.-Généroux*, sise en Poitou, et à
« celle de *Cravant*, près de Chinon. »

La Commission archéologique d'Angers désire d'autant

plus la conservation de cette partie de l'église, qu'il est fait mention de cet édifice dans une charte de Dagobert Iᵉʳ., imprimée dans Hiret, écrivain de l'an 1618, p. 96.

Je sais que cette charte n'est pas à l'abri de reproches au point de vue des formes (1). De maladroits copistes en ont compromis l'authenticité ; mais le fond reste et se vérifie d'ailleurs par son rapprochement avec le type, incontestablement mérovingien, de la muraille en question.

Cette église de Cisay est sous le patronage de saint Denis ; on y voit ce saint portant sa tête entre ses mains.

Le chœur est du XIIIᵉ. siècle, et la travée qui le précède du XIIᵉ.

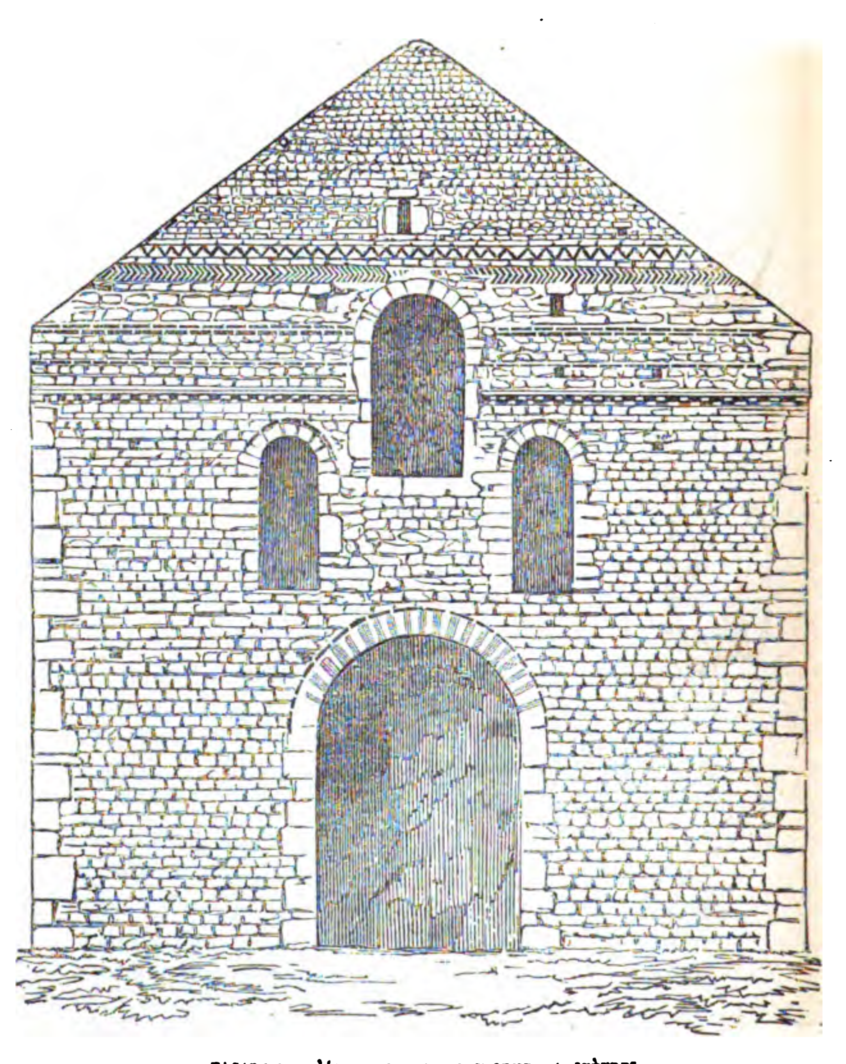
On y voit un siége abbatial, en bois, du XVIIᵉ. siècle ; il provient de l'ex-abbaye d'Asnières, voisine de Cisay.

M. de Caumont, après avoir rappelé la disposition des églises avec chaînes et ornements de briques, présente un dessin de la façade de celle de St.-Christophe à Suèvres, près Mers (Loir-et-Cher), que nous reproduisons à la page suivante. La brique y est disposée de manière à produire une ornementation rappelant celle de Savenières, publiée dans la 4ᵉ. partie du *Cours d'antiquités monumentales*.

Dans une région différente, à Chassenon (Charente), la brique avait été employée à peu près de la même manière dans la façade de l'église.

M. de Caumont parle ensuite des églises de St.-Martin d'Angers, St.-Eusèbe et autres, et de St.-Lubin, bâtie sur un débris de temple romain, dont un des murs a été utilisé dans la construction actuelle (Voir la page 113). Une inscription dédicatoire à Apollon atteste que ce dieu

(1) Voir *Diplomata*, etc., *prius collecta* de Bréquigny, et Laporte du Theil. — 1843, t. II, p. 8, Diplôme, nᵒ. CCLII.



FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE, A SUÈVRES.

NOTA. — La fenêtre supérieure a été percée après coup, il n'y en a que deux d'anciennes.



Bouet del.

RESTES D'UN SOUBASSEMENT DE TEMPLE ANTIQUE, A SAINT-LUBIN DE SUÈVRES.

y était adoré. Dans le clocher de l'église de St.-Lubin, qui peut dater du XIe. siècle, M. de Tracy, membre de la Société française d'archéologie, a signalé un chapiteau en marbre pareil à celui de Jouarre, figuré dans l'*Abécédaire d'archéologie.*



M. de Galembert signale le petit appareil dans une série de nefs d'églises dont les chœurs n'ont été faits qu'à une époque postérieure : à Langeais, le petit appareil existe, mais sans briques ; à Chaumont et à Tavaux, les églises sont en grand appareil. M. de Galembert pense que le petit appareil est le plus ancien.

M. Raimbault signale les églises de Chétigné, Rou, St.-Hilaire-d'Epicea, construites en petit appareil.

M. Joly cite l'église de Verrie, en moëllon dur brut, posé en arête de poisson.

M. de Verneilh observe que les églises à petit appareil n'avaient pas de voûtes ; St.-Hilaire de Poitiers, primitivement, n'en possédait pas. Il devait exister là pourtant une grande église au Xe. siècle. — L'église du Ronceray d'Angers (XIe. siècle) est voûtée en berceaux, posés transversalement ; ce système a été souvent employé dans le midi. A St.-Seurin de Bordeaux, les bas-côtés sont voûtés en berceau.

M. Godard mentionne l'église de St.-Remi, construite en petit appareil (IX°. siècle ?) ; l'église a été fondée à cette époque ; le chœur est du XII°. siècle.

M. Segretain signale l'église de Civaux (Vienne), où l'appareil du XI°. siècle se mêle à un appareil plus ancien (petit appareil) ; dans l'église d'Airvaux on a employé des fragments d'appareil en arête de poisson, restes d'une construction plus ancienne.

M. Joly parle de St.-Serge : les piliers du transept ont de la brique ; la première fondation date du VII°. siècle. A Notre-Dame de Poitiers, du côté nord, sous la tour, existe un fragment de mur avec chaînes de briques ; appareil allongé comme celui de St.-Jean, de la même ville, lequel a été cité déjà par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental*.

La nef de Notre-Dame de Poitiers est du XI°. siècle ; son portail, du XII°.

M. de Caumont recommande à la Société de Tours et aux antiquaires de l'Anjou de surveiller la curieuse église de Cravant, décrite par lui dans le *Bulletin monumental*, et qui va cesser de servir au culte par suite de la construction d'une église neuve ; il propose d'émettre un vœu pour sa conservation. Le Congrès adopte à l'unanimité cette proposition.

M. Imbert signale l'église de Tourtenay, en petit appareil avec fenêtres à plein-cintre, comme devant être au moins du commencement du XI°. siècle.

M. de Caumont demande que des dessins soient faits de toutes ces églises. M. Joly en apportera. M. de Galembert a déjà présenté les dessins de St.-Julien de Tours, par M. Guérin, architecte diocésain.

M. Segretain signale une église, dédiée à saint Fort, qui doit être du commencement du XI°. siècle ; M. Godard, une chapelle du Lion-d'Angers, qui porte le même nom s'appliquant au Sauveur.

M. Lambert parle de l'église St.-Laumer de Blois, qui doit être du XI[e]. siècle.

M. de Caumont prend la parole et fait la communication suivante :

Cette séance étant consacrée à l'étude des caractères de l'architecture et de la sculpture mérovingiennes, je dois vous faire connaître la suite que je donne aux recherches relatives à l'histoire de l'art à cette époque. J'ai fait mouler les chapiteaux de la crypte de Jouarre et d'autres de la crypte de St.-Brice de Chartres et de la basilique de St.-Remi de Reims.

Notre musée possède également de bons moulages de quelques chapiteaux de St.-Jean de Poitiers, et nous aurons bientôt une collection précieuse d'objets mérovingiens ; je continue, d'ailleurs, de faire dessiner tous les cercueils chrétiens en marbre des premiers siècles, dont le midi de la France est encore assez riche.

Ces moulages et ces dessins réunis nous donneront des notions assez précises sur l'état de l'art dans les premiers siècles chrétiens.

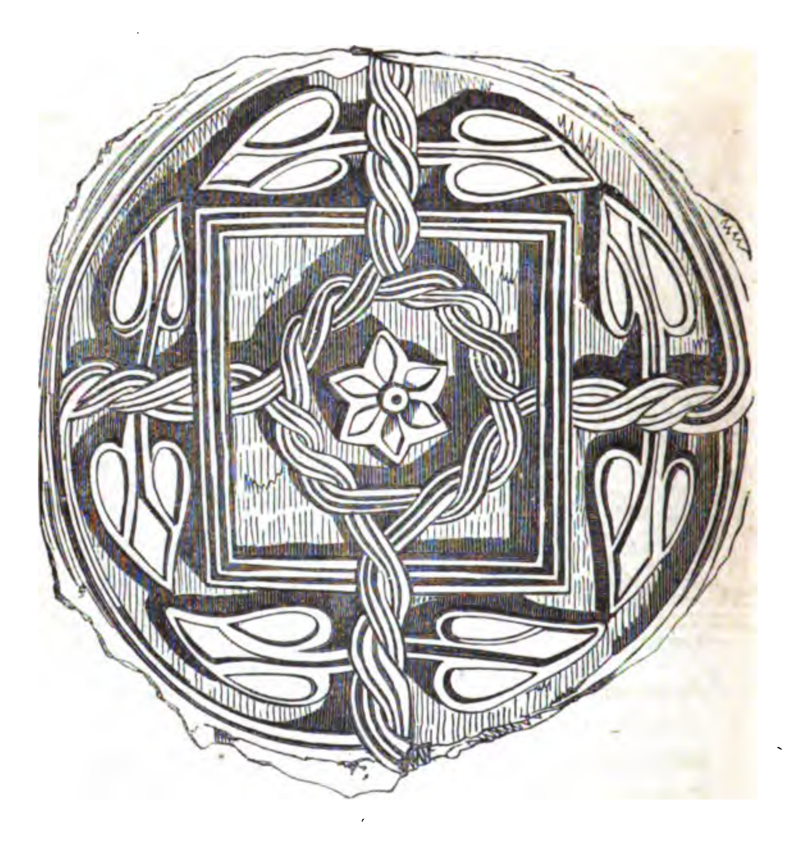
L'année dernière, la Société française d'archéologie, réunie à Bordeaux pendant la session du Congrès scientifique de France, visita la crypte de l'église St.-Seurin, si intéressante par ses sarcophages mérovingiens en marbre. Nous remarquâmes, le long des murs, quelques plaques de marbre de la même époque, ornées comme eux de moulures. Ces espèces de médaillons me frappèrent, et je priai M. Durand, architecte, d'en faire des moulages pour le musée plastique de la Société, en même temps que j'engageai M. Léo Drouyn à les dessiner. L'un et l'autre ont accédé à mon vœu. Les plâtres représentant ces débris curieux de l'orne-

mentation mérovingienne me sont arrivés, et je puis vous présenter les dessins qu'en a fait M. Léo Drouyn.



SCULPTURES MÉROVINGIENNES SUR DES PLANCHES DE MARBRE
DANS LA CRYPTE DE SAINT-SEURIN, A BORDEAUX.

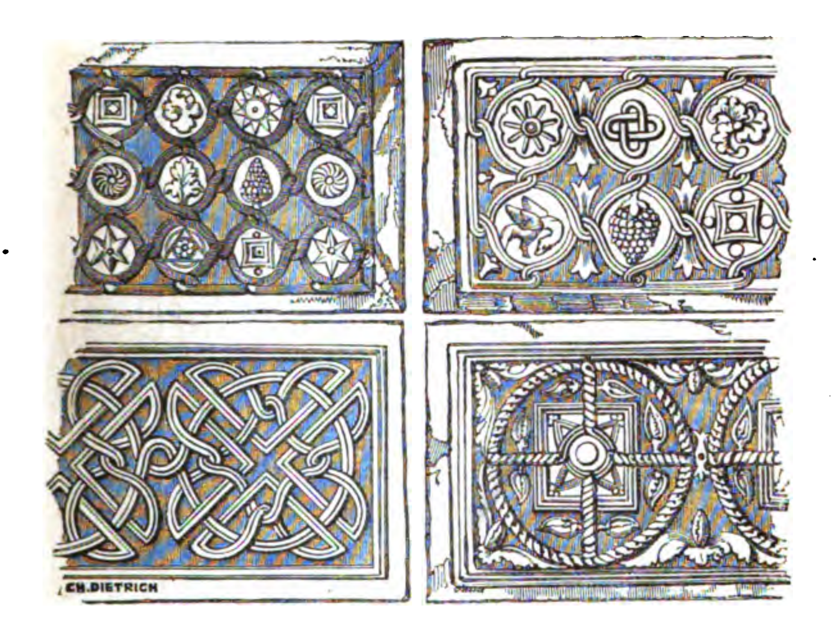
Je pense que ces plaques de marbre ont pu faire partie de la balustrade d'un sanctuaire, ou décorer le pourtour d'une abside.



SCULPTURES MÉROVINGIENNES SUR DES PLANCHES DE MARBRE
DANS LA CRYPTE DE SAINT-SEURIN, A BORDEAUX.

Je trouve dans l'ouvrage de M. Albert Le Noir une esquisse des clôtures du chœur de St^e.-Marie-Transtevère, qui se composaient de tables de marbre couvertes d'ornements maintenus dans leur position verticale, et qui ont été employées dans le pavage lors de la reconstruction de cette basi-

lique au XIIe. siècle ; on voit que ces plaques ont beaucoup

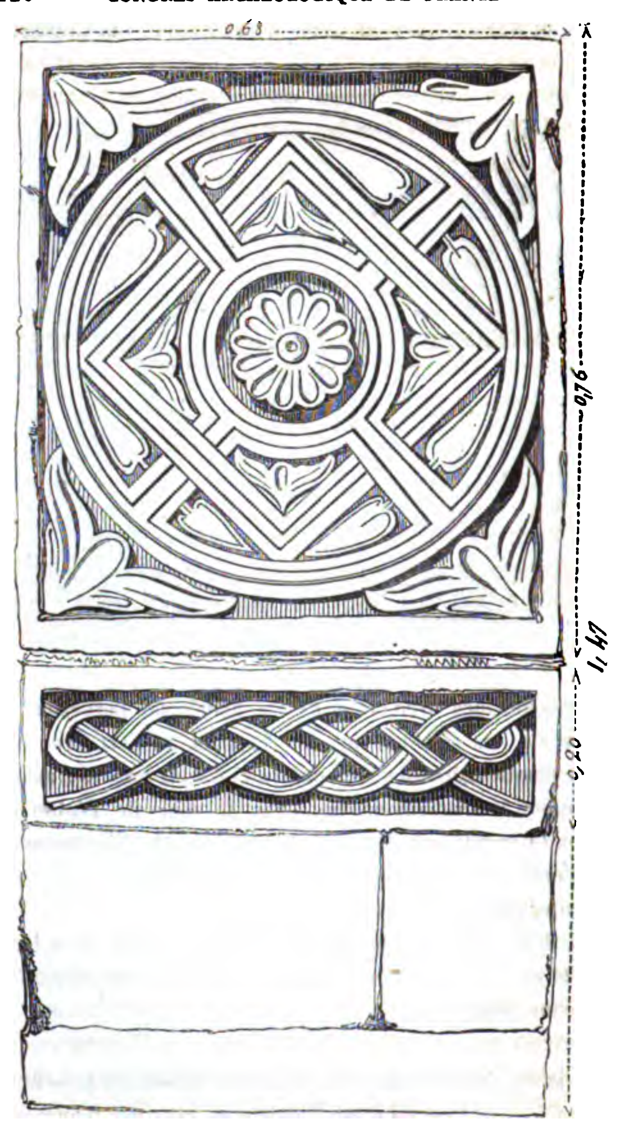


de ressemblance avec celles de St.-Seurin de Bordeaux.

Un de ces dessins a le plus frappant rapport avec une autre plaque mérovingienne que voici (V. la page suivante), et qui se trouve aujourd'hui dans le mur de l'église de Bayon (Gironde) où elle a été dessinée par M. Léo Drouyn, sur l'indication de M. Paul de Chasteigner auquel on en doit la conservation.

M. de Caumont donne ensuite quelques détails, d'un haut intérêt et tout-à-fait neufs, sur plusieurs églises présumées carlovingiennes.

A la fin de la séance, M. le docteur Bouchard présente, de la part de M. de Beauvois, d'Angers, une tête d'ange en



SCULPTURE MÉROVINGIENNE DANS L'ÉGLISE DE BAYON (GIRONDE).

plâtre, provenant de la chapelle de Ste.-Croix, à Leiches, carrefour des Célestins; l'original est en *ergasse*, pierre calcaire du pays. Cette sculpture, dont l'original est à Angers, est du XVIe. siècle et d'un beau caractère.

Le Secrétaire,

DE L'ÉPINAY.

VISITE A CHENEHUTTE, SAINT-MACÉ, TRÈVES, GENNES, CUNAULT ET SAINT-FLORENT

(Le 3 juin 1862).

Présidence de M. DE CAUMONT.

M. Victor Petit, secrétaire-rapporteur.

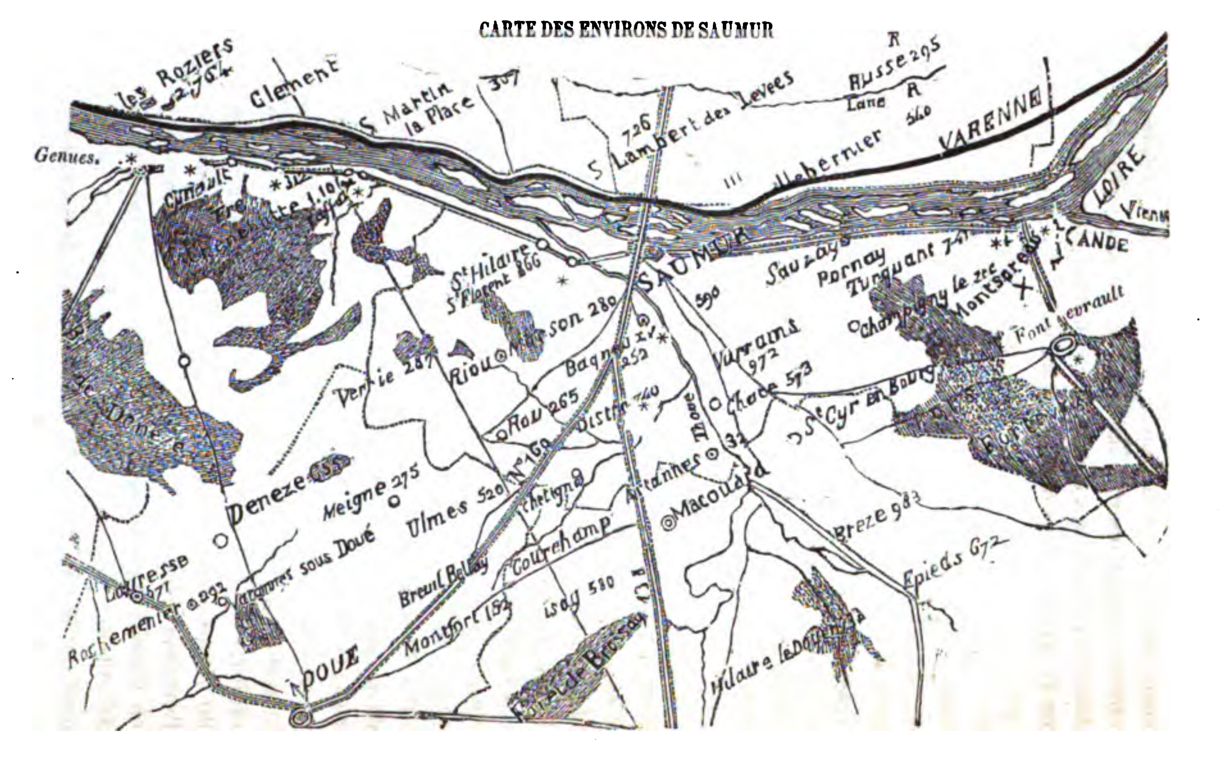
Conformément au programme, la première excursion archéologique, dans les environs de Saumur, a eu lieu le mardi 3 juin. Cette excursion, favorisée par un très-beau temps, a présenté le plus vif intérêt.

Presque tous les membres du Congrès ont pris part à l'excursion

Le départ a eu lieu à 5 heures du matin, dans une série d'omnibus et de voitures. MM. Louvet et Maillaud avaient bien voulu offrir, avec la plus grande obligeance, un certain nombre de places dans leurs voitures particulières.

Après avoir longé le champ de manœuvre de l'école de cavalerie de Saumur, on traversa la jolie et fertile vallée du Thouet; puis, laissant à gauche pour y revenir plus tard l'ancienne abbaye bénédictine de St.-Florent-lès-Saumur, on traversa successivement les villages de St.-Florent et de St.-Hilaire, tous deux situés à la base d'une belle colline dominant la rive gauche du Thouet, à peu de distance du

CARTE DES ENVIRONS DE SAUMUR



* Localités visitées par le Congrès.

Chinon.

Montreuil-Bellay.

Puy-Notre-Dame.

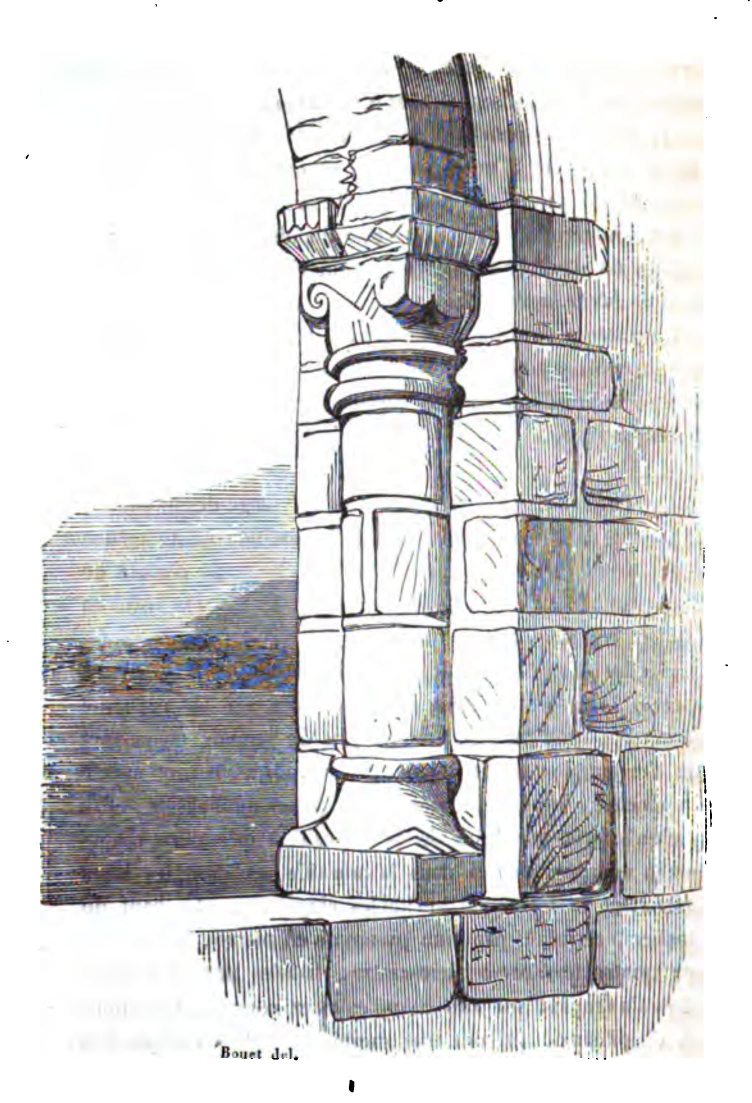
confluent de cette rivière dans la Loire. D'épais et nombreux massifs d'arbres cachent le fleuve et entourent plusieurs habitations bourgeoises, situées d'une manière pittoresque au fond, ou sur le penchant de charmants petits vallons boisés qui se succèdent à notre gauche, et qui sont creusés dans le massif de pierre tendre, dite tuffeau, dont l'exploitation, comme matériaux à bâtir, occupe depuis les temps les plus reculés un nombre considérable d'ouvriers désignés sous le nom de *bêcheux de tuffeau.*

De distance en distance, on entrevoit, au milieu de vergers, de pittoresques petits manoirs datant des XVe. et XVIe. siècles, habités aujourd'hui par des familles de laboureurs ou d'ouvriers carriers.

Les Tuffeaux.—On arrive bientôt au village des Tuffeaux, bâti sur le bord de la Loire et à la base d'une haute colline dont le sommet aplani est occupé par le camp romain de Chenehutte, célèbre en Anjou, et qui sera, après la visite de l'église, l'objet d'une exploration.

L'église des Tuffeaux, construite le long de l'ancien chemin, est fort ancienne et orientée au sud-est par suite de la disposition du sol, dont le peu de largeur ne permet pas l'orientation traditionnelle. On remarque la tour carrée du clocher, laquelle, s'élevant au-dessus de l'abside, offre quelqu'intérêt par suite de la disposition de quatre colonnettes engagées à demi dans la muraille, et dont les bases présentent la forme de véritables chapiteaux. Le haut du clocher, terminé par une pyramide en pierre, est éclairé par quatre fenêtres à plein-cintre, divisées par deux arcatures s'appuyant sur des colonnes assez courtes, mais dont les chapiteaux, qui ont une double astragale, indiquent le XIe. siècle.

On remarque aussi l'élégance de l'ornementation de l'ar-



UNE DES COLONNES DU CLOCHER DES TUFFEAUX.

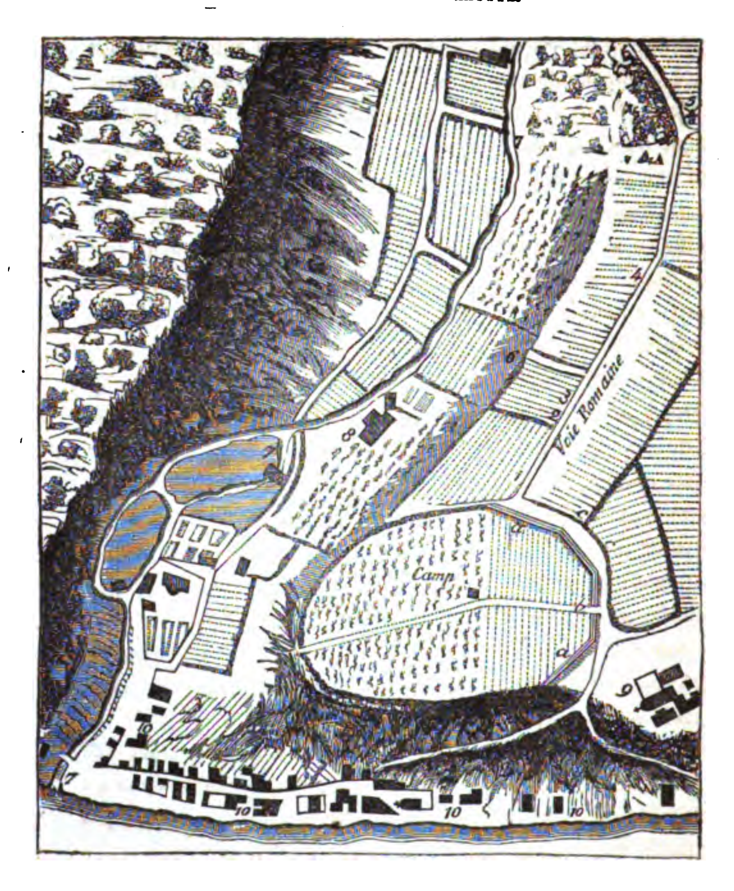
chivolte en plein-cintre du portail latéral est, qui date du XII. siècle. Le portail nord semble dater du XI. siècle. Le côté ouest de l'église a été assez fortement enfoui sous les terres descendues du flanc de la colline. Le Congrès eut à gravir la pente assez rapide de cette colline pour arriver au camp de Chenehutte.

A mi-côte du chemin tracé en écharpe, M. Joly fit remarquer, dans la berge de gauche, les débris de deux tombes en pierre coquillière, lesquelles, lors de leur découverte, renfermaient encore des ossements, probablement du X. siècle.

Camp de Chenehutte. — Arrivé au sommet de la montée, le chemin tourne sur la gauche et franchit, dans une tranchée peu profonde, un grand remblai en terre formant, du côté le plus accessible du plateau, le retranchement du camp romain. Ce camp, l'un des plus grands de l'Anjou, a été l'objet de nombreuses dissertations. Depuis long-temps, des fouilles partielles et surtout le travail de culture de la surface, un peu inclinée vers le sud-est, ont mis à découvert un nombre considérable de poteries fines et de tuiles dont les morceaux les plus intéressants ont été déposés au musée de Saumur, ainsi que beaucoup de médailles.

Le camp est admirablement placé pour dominer, sur une très-vaste étendue, la vallée de la Loire et le cours même du fleuve, vis-à-vis d'un passage souvent praticable à gué, établi vers le centre de vastes bas-fonds. Une tradition dit qu'ils étaient autrefois occupés par une ville qui fut détruite lors d'une grande inondation. L'église fut renversée et la cloche, qui était tombée au fond d'un gouffre, sonne toutes les nuits de Noël. M. de Caumont a fait remarquer qu'il a retrouvé la même tradition dans plusieurs localités où il existe des ruines antiques.

CAMP ROMAIN DE CHENEHUTTE.



Légende du plan.

a. Rempart.
b. Entrée du camp.
c. Fossés comblés.
1, 2, 3, 4. Fouilles.
5. Moulins.
6. Ruines.
7. Ruisseau.
8. La Marquerie.
9. Chenehutte.
10. Village des Tuffeaux.

M. Joly signala au Congrès les vestiges, aujourd'hui recouverts, d'une sorte de cuve ayant 1ᵐ. 30 de profondeur sur 1ᵐ. 40 de largeur, de forme hexagone à fond de béton, et à laquelle aboutissaient deux conduites d'eau. M. Joly a fait remarquer la disposition du remblai ou retranchement du camp qui, à l'est et au sud, domine la Loire et un vallon profond, et, à l'ouest et au nord, fait face au plateau général. On reconnaît les restes d'une longue muraille en pierres sèches, destinée à soutenir le remblai, lequel est actuellement recouvert de broussailles ou livré à la culture, notamment du côté de l'entrée tournée au nord et vis-à-vis de laquelle on remarque un large fossé.

Un massif assez considérable de rochers de grès attira l'attention de plusieurs membres du Congrès; d'autres membres se mirent à la recherche de poteries fines, ou examinèrent, du bord du retranchement, les bâtiments assez pittoresques d'ensemble d'un ancien prieuré qui est situé près du camp. Près de là est un petit cours d'eau alimenté par la fontaine dite d'Enfer, et dont les eaux ont dû être utilisées par les Romains et ensuite par les populations qui se sont succédé sur l'emplacement du camp. Ces populations descendirent peu à peu dans la vallée et construisirent, dès le XIᵉ. siècle, l'église des Tuffeaux. Une autre partie de la population semble, au contraire, avoir préféré s'établir vers l'extrémité de la colline escarpée qui domine la Loire, et y bâtit l'église de Chenehutte aujourd'hui ruinée, et près de laquelle on remarque un petit manoir, nommé le Prieuré, admirablement situé pour découvrir un immense panorama.

Le Congrès se rendit, en quittant le camp romain, directement à Gennes, but de l'excursion, se réservant de visiter Cunault et Trèves, au retour.

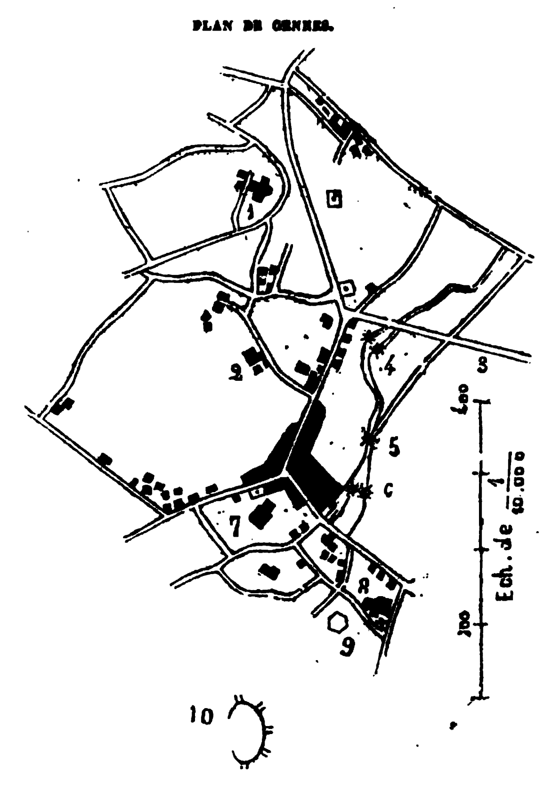
La route, bordant continuellement la rive gauche de la

Loire, présente une diversité de points de vue très-remarquables. On entrevoit sur le côté gauche, au fond de longues excavations, l'entrée étroite et obscure de nombreuses carrières de tuffeau.

Gennes.—Le bourg de Gennes est situé au confluent avec la Loire, d'un petit cours d'eau alimenté par plusieurs belles sources coulant au milieu des prairies qui en occupent le fond étroit et tortueux et arrosant une jolie et fertile vallée (Voir le plan, p. 129). Celle-ci, bordée de collines boisées, présente plusieurs dépressions de terrain, parmi lesquelles on en remarque une qui offre l'aspect d'un demi-amphithéâtre faisant face au nord, et dont les pentes sont recouvertes d'un taillis épais. C'est directement vers ce point, situé à environ 500 pas du bourg, que se dirigea le Congrès, guidé par M. de Caumont qui avait, quelques jours auparavant, exploré cette localité, et par M. Joly, qui y avait fait pratiquer des fouilles dans le but de mettre à découvert des murs antiques signalés à l'attention des archéologues.

Dans un chemin étroit, bordé de haies vives, M. Joly fit remarquer au Congrès, presque au niveau du sol, un blocage de maçonnerie, présentant une ligne courbe, qui se relie à une suite d'autres murailles constituant un édifice assez considérable, et qui peut être reconnu comme étant un amphithéâtre ou seulement un théâtre romain. De très-petites fouilles, pratiquées à cinq endroits isolés, ont mis à découvert la muraille antique dont l'appareil est bien caractérisé, et dont la position présente la forme d'un ovale ou demi-cercle seulement. Une vive discussion eut lieu à ce sujet, et il fut décidé que de nouvelles fouilles, facilitées par le propriétaire du sol, M. d'Achon, seraient entreprises durant l'hiver prochain. La Société française a voté, séance tenante, des fonds pour ces travaux. Le Congrès examina avec atten-

PLAN DE GENNES.

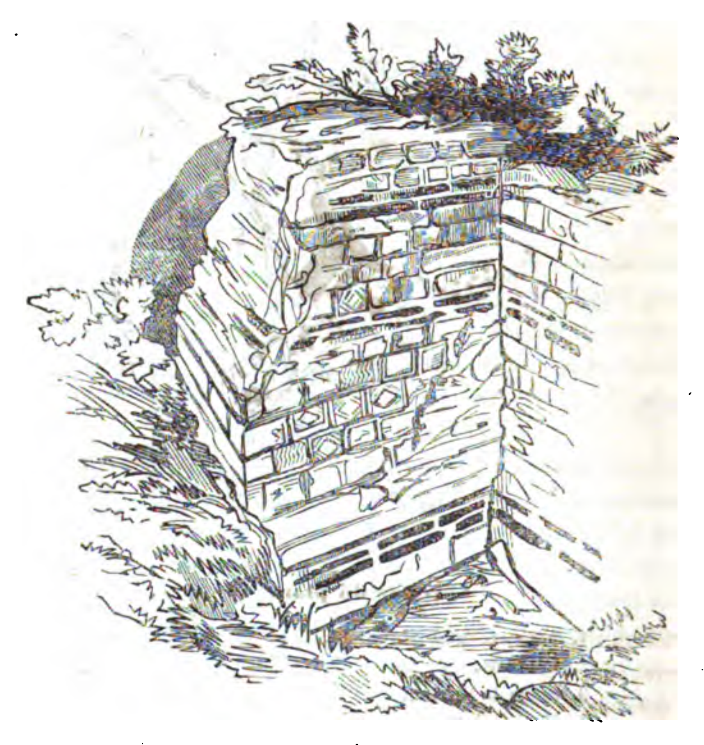


Légende du plan.

1. Ancienne église St.-Eusèbe.
2. Les caves.
3. Route de Saumur.
4. Moulin de Brulon.
5. Petit moulin.
6. Grand moulin.
7. Mairie.
8. Église St.-Vétérin et cimetière.
9. Salle d'un bain romain.
10. Théâtre romain.

tion l'appareil gallo-romain de cet édifice, enfoui sous le sol maintenant, et dont un plan sera relevé pour en faire bien comprendre la disposition encore incertaine.

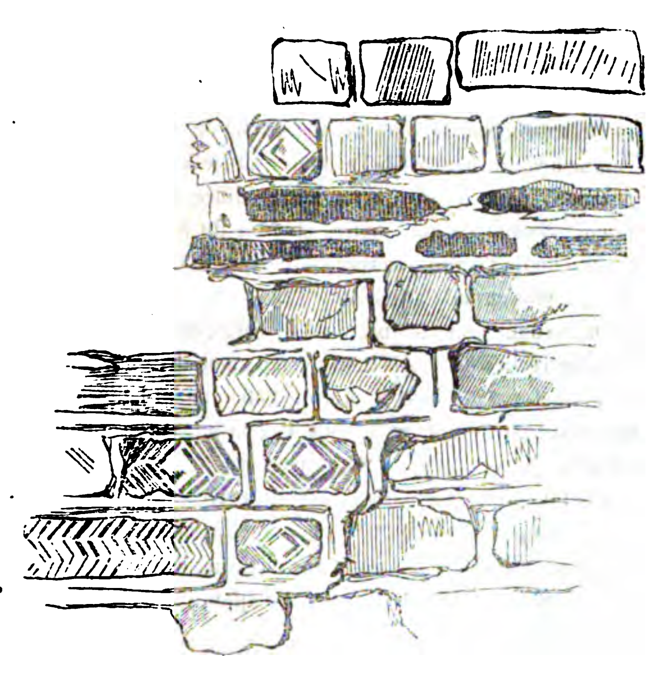
M. de Caumont a fixé l'attention du Congrès sur la muraille d'une des grandes entrées, nouvellement dégagée des terres qui l'environnaient, par une excavation. Ce mur en petit



APPAREILS DU THÉATRE DE GENNES.

appareil avec chaînes de briques montre, sur beaucoup de ses parements, des rainures formant des zigzags et des losanges. M. de Caumont, rappelant que MM. de Saulcy et Viollet-Leduc avaient cru pouvoir considérer comme mé-

rovingienne une partie du théâtre de Champlieu (Oise), parce que ses appareils sont couverts de ces moulures, tracées



APPAREILS DU THÉATRE DE GENNES.

vraisemblablement avec l'instrument qui servait à tailler la pierre, dit qu'il avait déjà réclamé contre cette opinion, qui lui paraissait contredite par des faits ; il est heureux de pouvoir présenter un exemple de ce caractère sur un monument incontestablement romain.

Le camp de Champlieu, un des théâtres romains les plus incontestables que nous ayons en France, n'avait pas besoin de cette justification pour demeurer purement romain aux yeux de la plupart des observateurs ; mais il est bon, continue

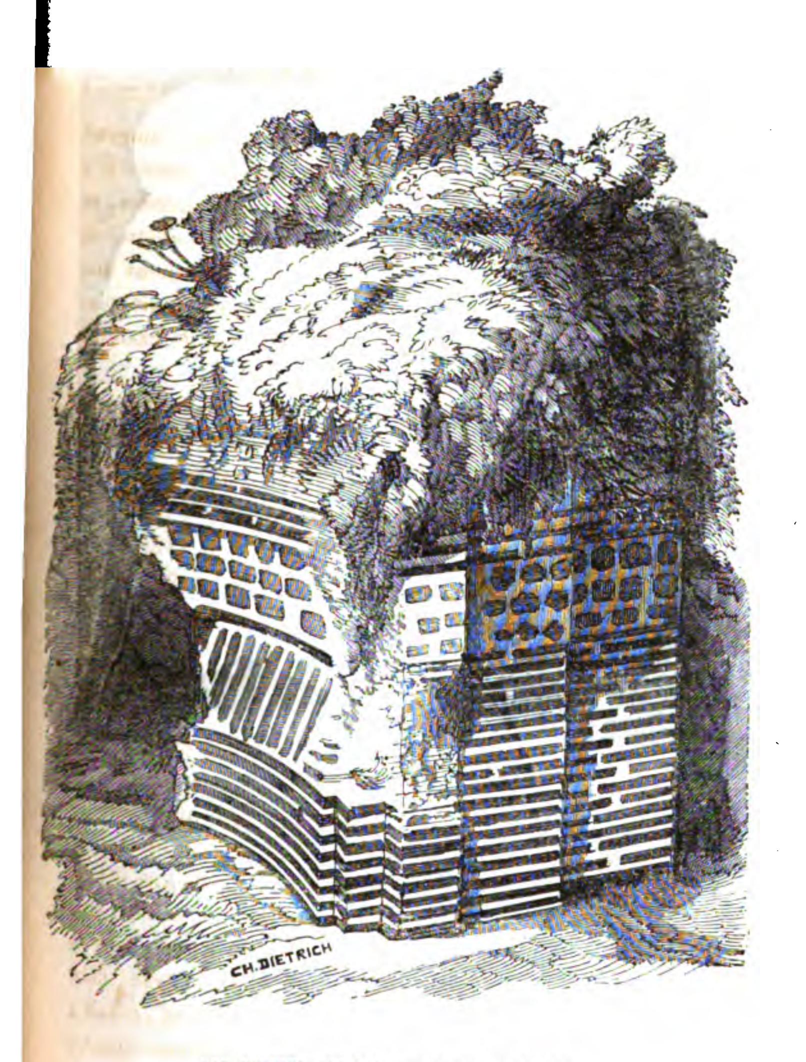
M. de Caumont, de ne pas laisser une erreur s'accréditer, surtout quand elle émane d'hommes aussi considérables dans la science que MM. de Saulcy et Viollet-Leduc.

Bains. — Un petit aqueduc, d'origine antique, longeait le côté nord de l'édifice dont nous venons de parler; il a été retrouvé sur la plus grande partie de son parcours, et commençait à une très-belle source située à 1 kilomètre de distance, pour aboutir à un autre édifice, également antique, éloigné de 400 mètres environ du bourg, mais très-rapproché de l'église paroissiale, et que le Congrès examina avec la plus grande attention.

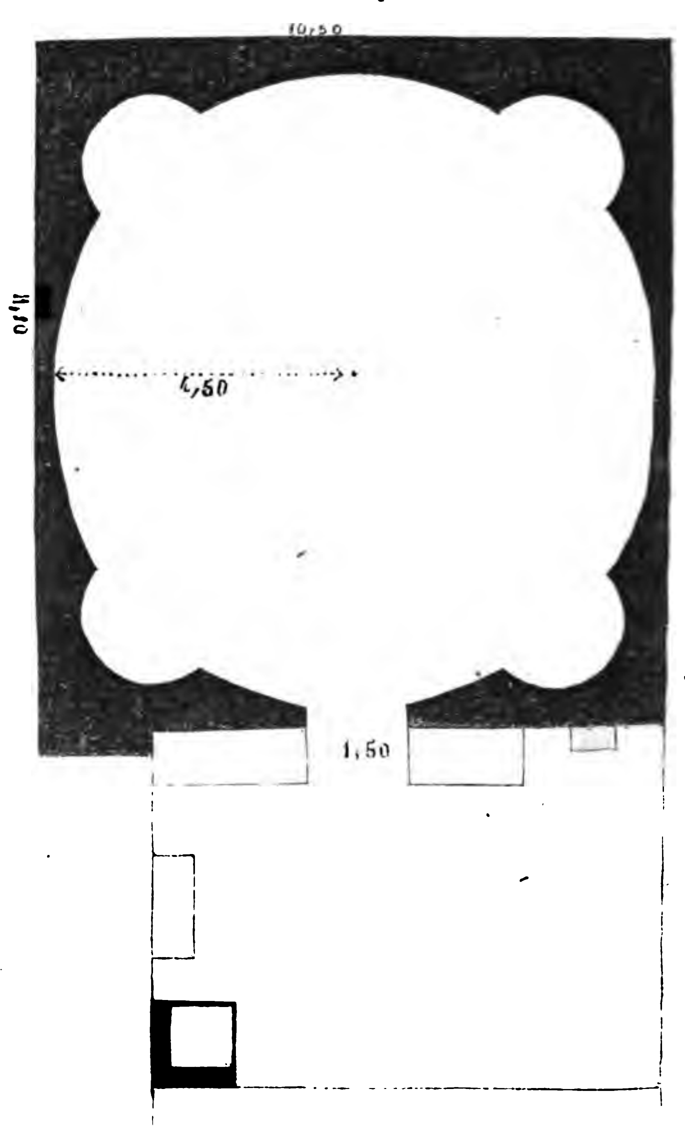
On reconnut un établissement de bains, construit avec une certaine recherche, mais dont l'état d'amoindrissement actuel ne permet pas de bien apprécier l'étendue ni la disposition primitives. On étudia avec soin l'agencement de plusieurs surfaces courbes, appareillées avec solidité et régularité, paraissant avoir fait partie de petites rotondes ou niches autour d'une salle, et auxquelles aboutissaient des tuyaux de plomb trouvés il y a vingt ans environ, époque où l'édifice, dont il ne reste maintenant que des débris, était mieux conservé.

M. de Caumont avait visité ce bain en 1831 et il y était revenu, avec M. Bouet, quelques jours avant l'ouverture du Congrès. M. Bouet avait pris le dessin ci-joint des murs de la salle dont nous venons de parler (Voir la page suivante).

M. de Caumont a donné à cette occasion quelques détails sur une salle récemment découverte à Pitres, près Pont-de-l'Arche (Eure), et dont une partie existe encore dans la maison d'un habitant de cette commune; cette salle, dont les murs ont encore près de 3 mètres d'élévation, offrait à peu près la forme circulaire avec quatre absidioles espacées également et donnant ainsi un carré (Voir la page 134).



UNE PORTION DES BAINS ROMAINS DE GENNES.

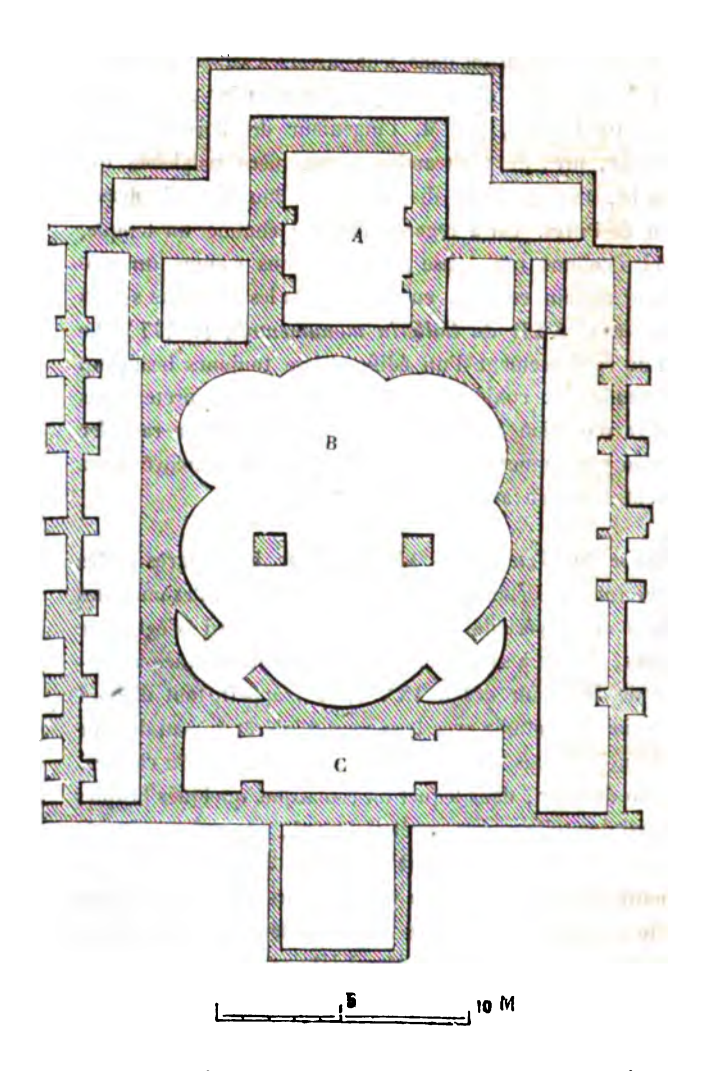


PLAN D'UNE DES SALLES DE LA VILLA ROMAINE TROUVÉE A PITRES.
(Chez M. Le Ber.)

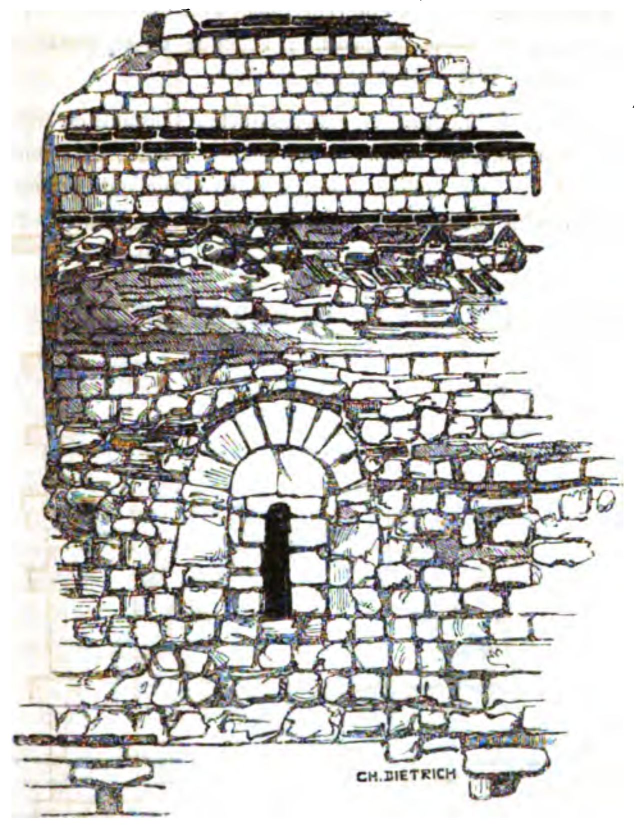
On n'a pas assez étudié, dit M. de Caumont, les formes usitées par les Romains dans leurs diverses salles : on trouve aussi dans le plan d'une construction romaine, observée, il y a trente ans, par M. l'ingénieur de Boisvillette, à Marboué, près de Châteaudun, une pièce polylobée qui rappelle, avec quelques dissemblances pourtant, la disposition de Pitres. On a regardé l'édifice comme un temple, ou bien comme une église, ou au moins comme un monument romain converti en église dans les premiers siècles (Voir le t. XXII du *Bulletin monumental*, p. 477). Le plan du soubassement d'un édifice laisse toujours beaucoup de latitude aux conjectures. M. de Caumont ne prétend pas émettre d'opinion à ce sujet, mais il croit devoir rappeler ce plan pour montrer que les Romains ont employé assez souvent la forme arrondie polylobée.

Église St.-Vétérin. — L'étude, par le Congrès, des ruines romaines étant terminée, on commença l'examen des édifices de la période romane, et, à cet égard, l'église de Gennes, dédiée à saint Vétérin, laquelle fut donnée à l'abbaye de St.-Maur dès le IXᵉ. siècle, appela tout d'abord l'attention. On étudia avec beaucoup d'intérêt un pan de mur resté enclavé dans la base, du côté sud de la tour du clocher. Ce pan de mur, dans lequel on remarque quelques briques et aussi des tuiles creuses, était décoré, aux trois quarts de sa hauteur, d'une corniche à modillons carrés, aujourd'hui très-frustes ; on s'accorda à y reconnaître une œuvre datant du Xᵉ. siècle et peut être même antérieure. Les autres parties de l'église datent des XIIᵉ. et XIIIᵉ. siècles et n'offrent rien d'exceptionnel à signaler (Voir la page 137).

A 100 mètres au nord de cet édifice, qui s'élève isolément sur un pli de terrain, on remarqua, dans un très-petit enclos qui bientôt sera traversé par une route, un assez grand



SALLE POLYLOBÉE AU MILIEU D'UN ÉDIFICE GALLO-ROMAIN TROUVÉ A MARBOUÉ (EURE-ET-LOIR).



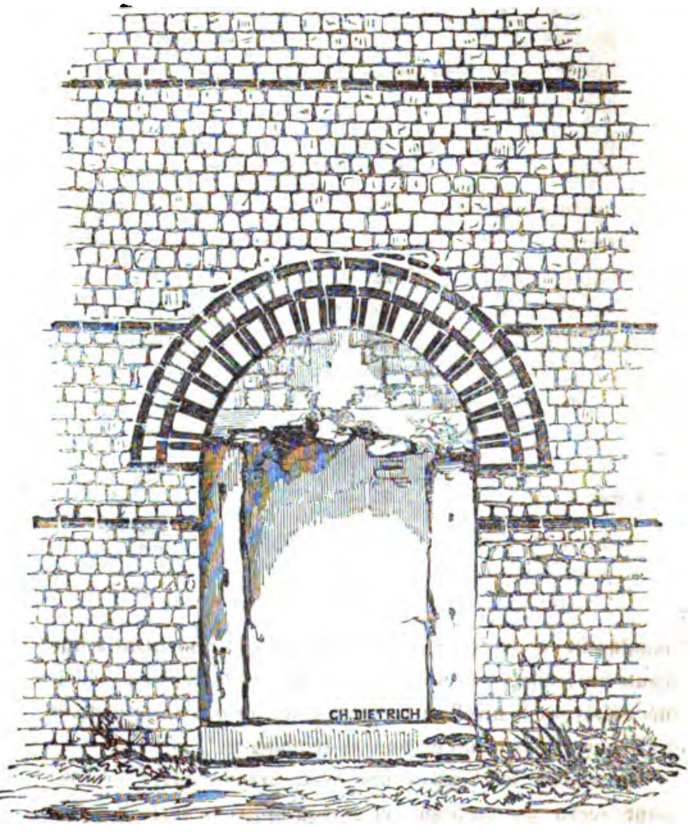
FRAGMENT DES MURS DE L'ÉGLISE SAINT-VÉTÉRIN.

nombre de tombes en pierres coquillières et remontant à une haute ancienneté. On ne doute pas que les travaux de déblai, nécessités par le nivellement de la route projetée, ne mettent à découvert beaucoup de tombes semblables.

On signala au Congrès une assez grande pierre creusée pour servir de tombeau, et qui primitivement avait reçu, comme devant occuper l'angle d'un édifice, une ornementation assez soignée ; on reconnut facilement la tige d'un ro-

seau, sculptée avec peu de relief, mais avec exactitude, sur le revers d'une sorte de pilastre; l'époque de ce travail est incertaine, mais probablement romaine.

Eglise de St.-Eusèbe. — Après quelques instants de repos, on se rendit, par un sentier tortueux et rapide, au sommet très-élevé d'une colline dominant la rive gauche de la Loire, et au point culminant de laquelle fut bâtie l'église de St.-Eu-



PORTE DE L'ÉGLISE SAINT-EUSÈBE.

sèbe, aujourd'hui abandonnée. L'ensemble de la construction

appartient à la période du XIIe. siècle ; mais la nef, qui a perdu sa toiture et même sa voûte, et qui est encombrée par les ronces, a conservé un fragment très-important de muraille dont le système de construction est une imitation évidente de l'art gallo-romain, notamment en ce qui concerne l'arcade à plein-cintre, à claveaux minces alternés avec des briques disposées deux par deux et surmontées ou entourées d'un double rang de briques, paraissant provenir d'un édifice antique. C'est dans la face nord de la nef qu'on trouve cette curieuse porte, bouchée depuis long-temps. M. de Caumont l'avait dessinée dès l'année 1830 et figurée dans l'atlas de son *Cours d'antiquités monumentales.*

De l'église de St.-Eusèbe, qui a été l'objet de quelques travaux de soutènement par M. Joly-Leterme, architecte, on découvre un magnifique panorama sur le cours de la Loire, et l'immense plaine qui occupe toute la partie nord du riche département de Maine-et-Loire. On ne peut disconvenir qu'un temple païen ne fût admirablement placé sur ce point élevé, si, suivant l'opinion de Bodin, l'église actuelle en occupe l'emplacement.

Cunault.— Le programme de l'excursion ramenait le Congrès vers le village de Cunault, localité autrefois importante, située sur la rive gauche de la Loire, et dans laquelle on remarque encore plusieurs habitations anciennes. Nous citerons notamment le château, édifice important, d'un aspect pittoresque et datant, ainsi qu'une foule de petits manoirs avoisinants, des premières années du XVIe. siècle.

Mais une église justement célèbre, et qui est comptée au nombre de nos monuments historiques les plus importants, attira exclusivement et captiva durant long-temps toute l'attention du Congrès. La grande église de Cunault, fondée par Dagobert, roi de France, est située sur le penchant

de la colline et vers le centre des habitations. C'est un édifice imposant, et qui produisit sur tous les membres du Congrès une très-vive et très-profonde impression. Cette impression sera durable, il n'en faut pas douter, et chacun des amis des arts et de nos vieux monuments historiques sera heureux de reporter ses souvenirs aux instants trop vite écoulés sous les grandes voûtes de la belle église qui, dès maintenant, grâce à une habile et sobre restauration toute récente, peut faire bien comprendre le type architectural religieux de l'Anjou durant la période du moyen-âge postérieure à l'an 1000.

La restauration de l'église de Cunault a été faite par M. Joly-Leterme, architecte attaché à la Commission des monuments historiques; les projets de restauration furent rédigés en 1835 et les travaux ont été continués jusqu'en 1860.

Un pareil édifice exige une monographie complète, et il nous est impossible, dans le court résumé d'une très-rapide excursion, de pouvoir effleurer la description d'un seul des nombreux sujets d'ornementation qui donnent à l'église de Cunault tant d'importance. Il en est de même en ce qui touche le style de la construction qui se développe, durant la période du XIe. au XIIIe. siècle, avec toute la verve et la hardiesse savante des architectes angevins, dont les œuvres, dans toute la province d'Anjou et les provinces limitrophes, présentent une disposition générale pleine d'élégance et d'originalité.

A Cunault, la décoration murale peinte offre des sujets assez nombreux et assez variés pour que chacun des membres du Congrès ait pu y trouver l'objet d'études nouvelles toutes spéciales. Dans chacun des petits groupes formés par les visiteurs, des dissertations et des discussions pleines d'intérêt ne cessèrent pas de donner partout la plus vive animation. Il est de toute impossibilité à votre rapporteur

de résumer ou d'analyser les observations échangées entre les membres du Congrès ; observations insaisissables, parce qu'elles se produisaient sur divers points de l'église à la fois.

Trèves. — De Cunault à Trèves, la distance est très-courte. Le Congrès visita d'abord la petite église paroissiale, qui malheureusement est dans un état déplorable de vétusté. On remarqua notamment : un large bénitier en pierre ; une statue de grandeur de nature représentant, couché sur son tombeau, Robert Le Maczon, chevalier, seigneur de Trèves, lequel mourut en 1442 ; une belle « réserve » en pierre, style du XVᵉ. siècle, très-finement sculptée, etc.

C'est à Robert Le Maczon qu'on attribue la construction de la tour ou donjon de Trèves, dont le Congrès admira, en se rendant à St.-Macé, le bel ensemble féodal et la remarquable conservation.

St.-Macé. — Un chemin en côte très-rapide monte, par le fond d'un ravin, sur le sommet d'une haute colline bordée, à l'ouest et au nord, par un vallon étroit et profond dont les pentes boisées offrent un aspect pittoresque. Ce chemin conduit, après un quart-d'heure de marche, à l'entrée d'une petite ferme établie dans les bâtiments de l'ancien prieuré de St.-Macé. Ce vieil édifice, presque complètement ruiné et dont la chute entière est imminente, se trouve bâti sur le point culminant et assez étroit de la colline qui domine le bourg de Trèves, sur un massif de rochers. La visite du prieuré de St.-Macé offrit aux membres du Congrès un attrait tout-à-fait inattendu, motivé par des constructions très-singulières et qui piquèrent vivement la curiosité. Il s'agit ici d'une sorte de muraille d'enceinte, longue de 18 mètres environ et haute de moins de 5 mètres, dont les fondations reposent sur le roc, et qui présente



PARTIE D'UN ANCIEN MUR, A SAINT-MACÉ.

quatre des faces d'un octogone assez régulier. Cette muraille est divisée, dans le sens de sa hauteur, en trois portions à peu près égales, d'un appareil différent; la portion centrale seule offre de l'intérêt : on y reconnaît l'imitation parfaite « en miniature », c'est-à-dire dans une proportion réduite de moitié environ, des murs romains construits en petit appareil et chaînes de briques. Dans la singulière muraille de St.-Macé, les briques sont remplacées par de véritables tuiles à rebords romaines, ainsi que l'ont bien constaté MM. de Galembert et de Verneilh.

On s'est demandé à quelle époque cette muraille, si elle n'était pas réellement d'origine gallo-romaine, pourrait appartenir, ou enfin à quel prieur on devrait attribuer l'imitation si fidèle d'un mode de maçonnerie tombé déjà dans le domaine de l'archéologie à l'époque de la construction du prieuré, fondé en 1102 et bâti durant la période entière du XIIe. siècle, époque bien caractérisée dans l'ornementation élégante de la chapelle et des bâtiments adjacents, dans lesquels on voit également des cordons de briques.

L'intérieur de la chapelle offre un genre d'intérêt plus habituel, quoique très-rare : ce sont de curieuses peintures murales, à l'égard de la conservation desquelles une longue discussion s'est établie quant au mode à adopter pour leur conservation ou leur reproduction entière après la reconstruction de la muraille ruinée qu'elles recouvrent. Ces peintures, qui sont elles-mêmes dans un très-mauvais état, représentent, dans la voûte en demi-coupole de l'abside, Dieu bénissant, entouré des symboles des Évangélistes, etc.

Deux curieuses inscriptions ont aussi appelé l'attention du Congrès. La première est placée près de l'entrée de la chapelle. La voici :

..... DE LORIO : DEDIT ET ALIA : SI QVIS VERO

HVIC ECCLESIE HEC AVFEER CELESTE REGNVM
EI AVFERAT...

La deuxième inscription est gravée sur une seule ligne, à l'extérieur de la chapelle, en grandes lettres capitales du XIIe. siècle. Malheureusement quelques parties de cette magnifique inscription, qui devait border le cimetière des religieux, ont été masquées par des contreforts. En voici le texte, d'après la copie faite avec le plus grand soin par M. Godard-Faultrier :

.... MEMO .... PRIORES
VIXIMVS HEV PESTIS MALA MORS FVIMVS Q' QVOD ESTIS
.... ALASI .... VOBIS N P CAVEATIS
VIXIMVS EDIMVS Q BIBIMVS BENE INSEDIM Q
LVSIMVS .... NIMVS EDES
PRO MAGNIS MINIMAS PRO TAM SVBLIMIB' IMAS
VOS QVOQVE NVNC EDITIS BIBITIS VITAM.

Une troisième inscription, qui ne fut pas retrouvée, portait pour texte :

RAGINAVDVS DE REMIS ARCHIEPISCOPVS
BASILICAM ISTAM DEDICAVIT.

Ce Raginaudus, archevêque de Reims, qui dédia la basilique de St.-Macé, fut auparavant évêque d'Angers, vers l'an 1102, d'après M. Godard-Faultrier.

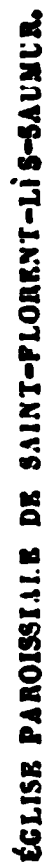
Les ronces et les broussailles, et aussi quelques plates-bandes potagères occupent ou envahissent les anciennes salles, dont les voûtes se sont écroulées. Ce n'est pas sans difficultés qu'on peut rétablir par la pensée les distributions primitives

du curieux édifice, dont l'étude et l'exploration passionnèrent vivement tous les membres du Congrès.

On redescendit à la tour de Trèves, mais l'espace nous manque pour décrire les principales distributions extérieures du château, dont le donjon domine la vallée de la Loire: il fut bâti par Robert Le Maczon, vers l'an 1431. C'est une très-haute tour ronde, engagée pour un quart de sa surface environ dans une seconde tour de forme carrée, et à la base de laquelle se trouve placée l'entrée, défendue par une passerelle mobile ou petit pont-levis.

Aujourd'hui encore cette tour, qui appartient à M. de Fos, pourrait être confortablement habitée. De charmantes voûtes en pierre, à fines nervures ogivales, offrent une très-grande élégance dans les diverses salles établies dans les étages principaux du donjon, terminé maintenant en plate-forme, d'où la vue s'étend au loin sur les rives de la Loire. Ses dépendances se prolongeaient sur le sommet aplani d'un grand massif de roches, escarpé de tous côtés et taillé à pic dans les endroits où il pouvait être primitivement plus facile de passer. Il ne reste rien, de ces bâtiments, que d'assez vastes souterrains creusés dans le massif de tuffeau.

St.-Florent. — Le Congrès, revenu à St.-Florent-lès-Saumur, s'empressa d'aller visiter l'église paroissiale, qui montre encore ses fenêtres fortifiées, surmontées de grands arcs percés de machicoulis comme on en voit à Avignon, au Palais des papes (Voir la page suivante). On remarqua notamment : une grille de fenêtre, en fer, curieux ouvrage de serrurerie, dit-on, comme difficulté d'exécution ; un bénitier en pierre, à huit lobes ; une porte en fer conduisant au couvent ; enfin, trois délicieux médaillons, en pierre très-dure et d'une finesse de ciselure extrêmement remarquable, représentant des sujets religieux, de la fin du XVe. siècle.



ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-FLORENT-LÈS-SAUMUR.

Bouet del.

C'est par le couvent du Bon-Pasteur que se termina la rapide excursion du Congrès, qui fut reçu et accompagné par M. le Curé et M. de La Frégeolière, maire de St.-Florent. On visita avec un intérêt extrême la crypte, aujourd'hui isolée et solitaire, de l'ancienne église démolie en 1806, et recouverte maintenant de plantes grimpantes et d'arbustes.

Vingt colonnes à larges chapiteaux soutiennent les petites voûtes d'arête, formées d'une sorte de blocage ou de béton devenu très-dur; on reconnaît le type de l'ornementation du milieu du XIᵉ. siècle.

On visita ensuite le narthex ou grand porche de l'ancienne église abbatiale, lequel fut construit au XIIIᵉ. siècle, avec la plus grande élégance pour l'agencement des voûtes, qui reproduisent la disposition habituelle en Anjou, c'est-à-dire l'établissement d'une voûte en coupole ogivale s'appuyant sur un bâtiment de forme complètement carrée. Le Congrès, après avoir admiré l'un des exemples les plus purs de cette disposition, architecture résolue avec une rare et heureuse simplicité d'exécution dans le plus grand nombre des églises de l'Anjou, durant le XIIᵉ. et le XIIIᵉ. siècle, donna quelques moments d'attention aux riches et curieux détails d'ornementation sculptés avec beaucoup d'habileté aux claveaux réguliers de l'immense arcade, du XIIᵉ. siècle, qui formait l'entrée de l'ancienne grande église de l'abbaye. En avant de cette arcade, on a construit récemment une assez vaste chapelle. Les dépendances de l'abbaye de St.-Florent, reconstruites en partie à la fin du règne de Louis XV, furent démolies presque complètement dès les premières années du XIXᵉ. siècle.

Moulin de St.-Florent. — Nous terminerons le compte-rendu de la rapide et curieuse excursion archéologique faite

le 3 juin par les membres du Congrès, en signalant, d'après M. de Caumont, l'un des anciens moulins de l'abbaye de St.-Florent, et qui subsiste encore en partie au bas du grand mur de clôture. Ce moulin, d'après les recherches de M. l'abbé Briffaut, aurait été bâti par l'abbé Michel, mort en 1220. M. l'abbé Briffaut donne également la date de construction ou d'amodiation d'un grand nombre de moulins que l'abbaye bénédictine de St.-Florent-lès-Saumur possédait déjà dès le XIIe. siècle.

Le Secrétaire,

Victor PETIT,

De l'Institut des provinces.

1re. Séance du 4 juin.

Présidence de M. RAMÉ, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Rennes.

Siégent au bureau: MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; l'abbé *Le Petit*, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces; *Godard-Faultrier*, d'Angers, inspecteur de Maine-et-Loire, membre de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers; *Segretain*, inspecteur de la Société française d'archéologie, architecte, à Niort.

M. *Marionneau*, de Nantes, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole à M. de Caumont pour la lecture de la correspondance, de laquelle il résulte que plusieurs membres de la Société expriment tous leurs regrets de ne pouvoir se rendre à Saumur, comme ils en avaient eu le projet. — M. de Caumont dépose

sur le bureau quelques ouvrages, qui, suivant les réglements, deviennent la propriété de la Bibliothèque publique de la ville où se tiennent les assises de la Société.

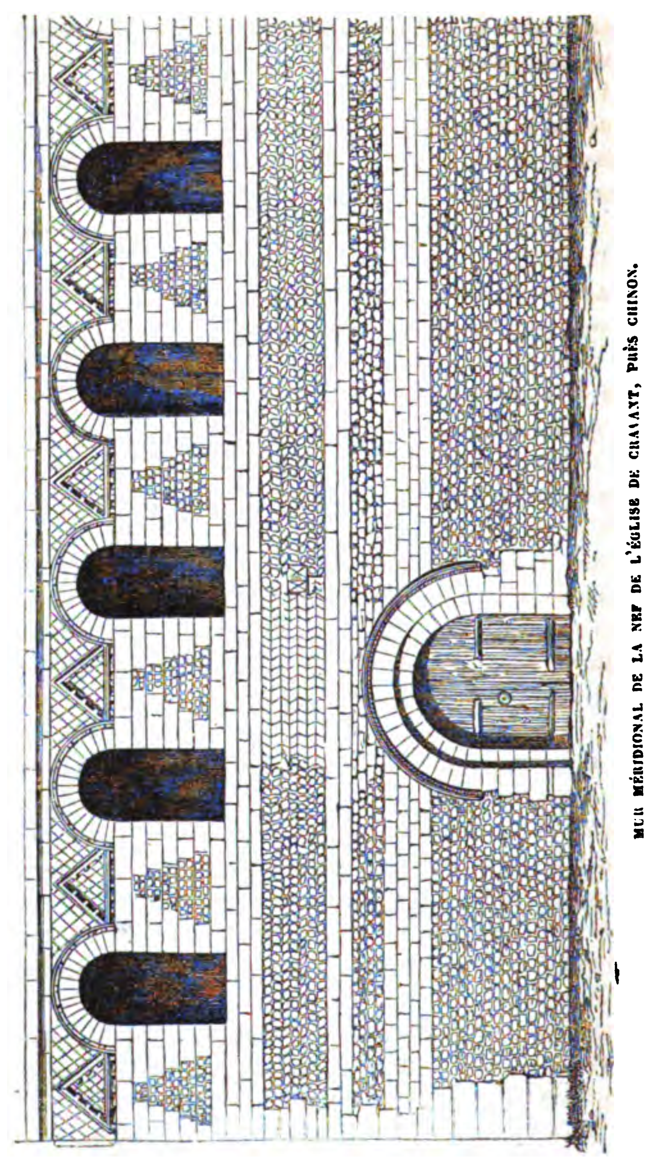
Après avoir présenté le procès-verbal de la séance précédente au nom de M. de L'Épinay, secrétaire, que des affaires empêchent d'assister à la séance, M. de Caumont engage M. Ramé, inspecteur divisionnaire, à présider la réunion.

M. de Caumont ajoute que, la veille, pendant que le Congrès s'occupait des églises antérieures à l'an 1000 et qu'il émettait un vœu pour la conservation de l'église de Cravant, décrite et figurée par lui dans le *Bulletin monumental*, M. Ramé visitait et dessinait cette église, qu'il n'avait pas encore vue; qu'il dessinait ensuite l'église de St.-Mesme de Chinon dont le *Bulletin monumental* s'est également occupé, et dont la façade offre une série de figures, disposées dans un ordre qui a été observé dans d'autres constructions antérieures de la région; qu'enfin M. Ramé visitait aussi la curieuse église de Rivière, dont les dessins ont été mis déjà sous les yeux du Congrès par M. Bouet, et que le *Bulletin monumental* a décrite d'après M. de Galembert, église que le Congrès doit visiter dans son excursion à Chinon.

M. Ramé, qui vient d'analyser avec soin ces trois monuments, aura sans doute des choses très-intéressantes à communiquer à leur sujet, et l'Assemblée sera heureuse d'entendre sa communication.

M. Ramé, se rendant à l'invitation de M. de Caumont, dit qu'effectivement il a étudié avec le plus vif intérêt les églises que l'on vient de citer.

Cravant, dont il avait compris toute l'importance d'après le dessin publié dans le *Bulletin monumental*, est une église d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art; la description qu'en donne M. de Caumont est fort exacte, et le dessin rend l'effet de l'appareil et des frontons qui décorent les intervalles des fenêtres, comme à l'église de St.-Généroux.



MUR MÉRIDIONAL DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE CRAVANT, PRÈS CHINON.

Cette église ne sert plus au culte à l'heure qu'il est, l'église neuve ayant été consacrée.

Peut-être n'est-ce pas un mal, si l'on veut entretenir les couvertures du monument ; car on eût probablement entrepris des restaurations déplorables qui auraient défiguré ces murs respectables qui ont conservé leur cachet primitif.

Ce qu'il faut, c'est conserver ce qui existe sans y rien faire, et l'entretien des toits suffit pour cela.

Après avoir passé en revue les caractères de l'église de Cravant, M. Ramé s'occupe de l'église de St.-Mesme de Chinon. Elle est moins ancienne que celle de Cravant, mais elle en retient plusieurs caractères et elle nous montre de plus une façade historiée. Ces bas-reliefs, que l'on croit du Xe. siècle, sont d'autant plus importants que ce sont les plus anciens types peut-être d'une imagerie symbolique que l'on trouve au XIe. et au XIIe. siècle, en Touraine, en Poitou et probablement ailleurs au midi de la Loire. On remarque la même ornementation et la même disposition des figures dans plusieurs églises, notamment dans celle d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

M. Ramé décrit sommairement l'ordonnance de cette façade historiée, dont il présente des esquisses très-fidèles. M. de Caumont l'engage à donner ces dessins afin qu'ils soient gravés pour le compte-rendu du Congrès. Il répond que ces dessins ne sont pas complètement finis, et qu'il les destine à un article très-détaillé sur les églises antérieures à l'an 1000, article qu'il a promis depuis long-temps au *Bulletin monumental* et auquel il met la dernière main. Cet article paraîtra, dit-il, avant la publication du compte-rendu.

Abordant l'examen de l'église de Rivière, M. Ramé pense qu'elle ne remonte pas au-delà des premières années du XIe. siècle.

C'est un monument ancien et qui donne la mesure du progrès fait dans le pays dans l'espace de cinquante à soixante années, car il paraît d'un demi-siècle postérieur à St.-Mesme. Du reste, ajoute M. Ramé, j'ai passé moins de temps à Rivière qu'à Cravant et à Chinon, et je n'ai pas dessiné cette dernière église. M. Bouet l'a dessinée la veille de mon arrivée, et demain le Congrès pourra la voir et la juger dans son excursion à Chinon.

Cette intéressante communication, dont le secrétaire ne peut reproduire les détails, a été écoutée avec beaucoup d'intérêt et a donné lieu à quelques questions adressées par M. F. de Verneilh et par M. Bouet.

M. de Caumont dit que l'église de Tourtenay, citée hier par M. Ledain, a été depuis long-temps signalée à la Société française d'archéologie, mais que jamais on n'en a présenté de dessin; et pourtant la Société a plusieurs fois réclamé à ce sujet. Cette église a été mentionnée dans l'ouvrage déjà ancien de MM. Ch. Arnault et Baugier, sur les monuments du Poitou.

« L'église de Tourtenay, dit cet ouvrage, possède, dans « quelques-unes de ses parties, les restes les plus anciens; « c'est un fronton triangulaire dont l'appareil est digne « d'attention. A sa base, ce fronton commence par des « briques et des pierres, mais ensuite on voit symétrique- « ment posées des pierres et des briques taillées en rond. « Les espaces laissés par ces briques et ces pierres sont « remplis par d'autres pierres; après, ce sont des briques « debout, etc., etc. »

Le mur du nord offre aussi de l'intérêt : la partie inférieure a été refaite, mais la partie supérieure est vraiment remarquable; les pierres sont séparées par une épaisse couche de ciment rouge. Les fenêtres sont cintrées et peu larges. Enfin, l'église de Tourtenay, qui n'a qu'une seule nef, n'avait pas d'abside dans l'origine; c'était un carré long, de

13 à 14 mètres de longueur, *sans voûtes :* ce qui prouve son ancienneté. Les églises primitives n'avaient pas d'abside ; elles formaient des carrés-longs, dont les murs n'étaient pas soutenus par des contreforts.

L'église de Tourtenay a été allongée et défigurée ; la façade occidentale a été reconstruite.

En terminant, M. de Caumont insiste sur la nécessité de se procurer de bons dessins de cette église et de beaucoup d'autres, signalées comme pouvant en partie remonter à une époque antérieure à l'an 1000. M. Ramé, président, partage cet avis.

MM. de Verneilh et Godard-Faultrier discutent sur le style de l'église du Ronceray, en établissant des parallèles entre cet édifice et plusieurs autres de la région, qui portent lès mêmes caractères dans l'appareil et dans l'ornementation.

M. de Galembert décrit l'église de Preuilly.

Le Congrès passe à la question suivante :

Y a-t-il dans la région d'autres églises à coupoles que celle de Fontevrault ? Peut-on en signaler, dans les départements voisins, qui n'aient pas été citées par M. de Verneilh dans son bel ouvrage sur l'architecture byzantine ?

M. Godard-Faultrier prend la parole. Il n'y a réellement, dit-il, que la belle église abbatiale de Fontevrault qui ait une série de quatre coupoles sur pendentifs; mais on peut citer la petite église de St.-Martin-du-Bois et celle de St.-Aubin (Anjou), qui possèdent de petites coupoles.

M. de Verneilh cite également quelques églises entre Loches et Fontevrault, mais il demande la liste des monuments religieux à pendentifs sphériques, avec ou sans nervures, dans le Bas-Anjou et dans les Deux-Sèvres.

M. Ledain signale plusieurs églises du Poitou qui présentent, à l'intersection des transepts, des coupoles à fortes nervures, placées sous des clochers.

M. Segretain fait observer que presque toutes les églises du Poitou ont à la croisée une coupole sur plan circulaire ; c'est une voûte plus ou moins régulière. Quelques nervures de ces voûtes ne sont placées que comme ornement et nullement exigées par la construction.—L'orateur signale une coupole sphérique, construite en appareil réticulé, dans une église d'un des faubourgs de la ville de Niort.

M. le Président donne la parole à M. de La Tourette fils, de Loudun, pour la lecture d'un mémoire constatant une découverte celtique.

Cette découverte remonte à l'année 1828, mais jusqu'à ce jour elle n'avait pas été le sujet d'une communication complète et toutes ses particularités n'avaient pas été publiées.

Avant de lire son mémoire, M. de La Tourette dépose sur le bureau des fragments d'ossements, des fibules, des flèches en silex, des *celtæ*, des anneaux et des bracelets en bronze, etc. Les dessins reproduisant ces divers objets sont également remis à M. le Président.

NOTE DE M. DE LA TOURETTE SUR LE DOLMEN DE PONCÉ, PRÈS LOUDUN (VIENNE).

Dans le cours de l'été 1828, des ouvriers terrassiers exécutant le tracé de la route départementale de Chinon à Thouars, trouvèrent, non loin du moulin du Petit-Poncé, commune de Sammarcolles, plusieurs disques en ardoise, trois couteaux en silex, des ossements..... Ces objets furent donnés à M. Barbier de Montault, propriétaire, à Loudun.

M. de La Tourette père, à la nouvelle de cette découverte, se transporta immédiatement sur les lieux et procéda à des fouilles qui amenèrent le résultat suivant :

A 5 à 600 pas environ, en amont du passage établi sur le

cours du Négro ou Négron, existait un renflement de terrain au sommet duquel se distinguaient les vestiges d'un dolmen.

La table de ce dolmen, enlevée et brisée jadis, était allée consolider la digue du moulin voisin.

Le tiers oriental du monticule, coupé par le côté droit de la route, offrait une disposition stratiforme des plus curieuses.

Au-dessous du gazon on remarquait :

1°. Une couche de terre assez épaisse ;

2°. De la *galuche* plate du pays (pierre à chaux extraite du sous-sol), étendue horizontalement par lits, dans un certain ordre ;

3°. Au-dessous, une nouvelle couche de terre ;

4°. Un mélange de sable et de charbon, sous lequel étaient placés des ossements ;

5°. Enfin, au niveau des champs voisins, le sol battu, compacte, résistant, avait été nivelé avec le plus grand soin.

Les trois premières couches enlevées méthodiquement jusqu'au sable, qui n'existe point dans cette région, on mit à découvert trente à quarante squelettes environ, placés circulairement dans un ordre parfait, les uns ayant la tête vers le centre de la courbe, les autres les pieds alternativement.

Tous ces squelettes appartenaient à des hommes dans la force de l'âge.

Quelques-uns portaient, près de l'humérus gauche, un couteau en silex ; d'autres, au niveau du cou, des pointes de flèches dont l'une est d'un clivage remarquable..... Un morceau d'ocre, du poids de 9 grammes, percé d'un trou destiné à recevoir un cordon, fut également trouvé ; ce morceau d'ocre, singulièrement taillé, semble avoir servi de pierre de tatouage.

Douze couteaux, d'une conservation parfaite, trois pointes de flèches, un morceau de silex en forme de pointe de lance,

un fragment de couteau beaucoup plus épais et moins large que les précédents, des débris de poterie noire travaillés furent réunis.

Au centre du cercle gisait le squelette d'une jeune femme, la tête à l'occident, les pieds à l'orient; sur sa poitrine et orientés de la même manière, on rencontra les restes d'un enfant dont les os accusaient un âge peu avancé.

A la hauteur du cou du squelette de la femme, on distinguait une marqueterie bizarre, composée de petits morceaux d'os taillés en forme de graines de melon. Cet ornement, étudié avec soin, semblait avoir été fixé sur une lanière en cuir, formant probablement la partie supérieure d'une tunique.

Aux pieds de ce squelette, on avait ramassé des disques en ardoise dont malheureusement les débris tombaient en poussière.

Quatre épingles en os furent recueillies.

A l'endroit correspondant à la poitrine de l'enfant, on trouva une dent incisive de ruminant, percée au sommet de sa racine, à côté d'un fragment d'os de cygne ou d'aigle, qu'avait usé intérieurement et à son pourtour un cordon suspenseur.

Cette fouille, conduite avec le plus grand soin, avait été favorisée par un état particulier des os; certaines parties, semblant saponifiées, résistèrent assez long-temps, avant de tomber en poussière, sous l'action des rayons solaires.

A peu de distance du dolmen de Poncé existe le château de Roche-Folle.

M. Ramé cite des découvertes faites en Bretagne, et qui présentent des rapports intimes avec les dispositions du dolmen de Poncé.

M. Godard-Faultrier appuie les opinions émises par les

précédents orateurs, en exposant de nouveaux faits extraits d'un mémoire publié par lui sur les monuments gaulois de l'Anjou.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire,

MARIONNEAU.

2e. Séance du 4 juin.

Présidence de M. DE VERNEILH.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *de Galembert*, l'abbé *Bourrassé* et l'abbé *Le Petit.*

M. Ledain, de Parthenay, remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures.

M. Lancia di Brolo, secrétaire de l'Académie de Palerme, ayant obtenu la parole, entretient un moment l'Assemblée de la situation et des progrès de la science archéologique en Sicile. Il offre au Congrès un ouvrage sur les antiquités de cette île célèbre.

M. de Caumont annonce l'envoi d'une grande quantité de chartes et autres documents par M. l'abbé Briffaut. Parmi ces pièces, il ne citera que celle fixant la fondation du moulin de St.-Florent à la date de 1220, car il serait impossible de les dépouiller toutes. Il remercie vivement, au nom du Congrès, M. l'abbé Briffaut de ses communications.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question du programme ainsi conçue:

Quelles églises de la région possèdent des vitraux peints, des pierres tombales, des pavés émaillés, des peintures

murales, des inscriptions, des boiseries sculptées, des tableaux intéressants, des tapisseries, des statues anciennes?

M. de Galembert lit un remarquable mémoire sur l'histoire et les progrès de la peinture murale et de la sculpture en Touraine, depuis le Xe. siècle jusqu'aux premières années du XIIIe. (1220). Après avoir établi que Marmoutiers et St.-Martin de Tours furent des foyers d'arts durant le moyen-âge, il passe successivement en revue les fresques de la tour de St.-Julien de Tours, de Notre-Dame de Rivière, etc.; les bas-reliefs ou statues de l'abbaye de Beaulieu, de Cormery, Preuilly, Azay-le-Rideau, St.-Léonard, Amboise, St.-Ours de Loches, Candes, Fontevrault.

MÉMOIRE DE M. DE GALEMBERT.

Après les désastres occasionnés par l'invasion des Normands, une terreur générale s'empara des esprits à la fin du Xe. siècle, et paralysa, jusqu'à l'aurore du XIe., l'activité de nos pères.

La croyance commune que l'an 1000 verrait la fin du monde n'empêcha pas de relever les édifices tombant en ruines, et de pourvoir à l'exercice du culte et à la défense des places; mais les âmes, découragées, incapables de grandes conceptions, se renfermèrent dans les limites étroites du nécessaire, sans pouvoir s'élever aux combinaisons sublimes de l'harmonie et du rhythme.

Aussi le réveil du premier jour de l'an 1001 fut-il le signal d'une véritable ivresse, dont les vieux chroniqueurs nous ont conservé le souvenir. A ce premier élan succéda comme une chaleur secrète circulant dans les veines du corps social. Une vie nouvelle, véritable renaissance de l'humanité épuisée, s'épanche au-dehors dans une activité toujours croissante. Ce mouvement est favorisé par les tendances de la politique.

Dès la fin du XIe. siècle, le pouvoir émietté du régime féodal tend à se concentrer; les institutions de l'avenir développent mystérieusement leurs germes. De toutes parts, les constructions mesquines du siècle précédent sont délaissées ou détruites, et des édifices nouveaux s'élèvent à leur place dans des conditions supérieures de solidité et de grandeur.

Rien n'arrête cette ardeur juvénile: ni les traditions de l'art ancien presqu'entièrement perdues, ni le manque de modèles, ni les difficultés matérielles de tous genres: le zèle et la foi suppléent à tout. Des architectes improvisés surgissent dans les moindres localités; des peintres non moins inexpérimentés s'emparent des grandes surfaces intérieures et les couvrent à l'envi d'innombrables figures.

Trois circonstances spéciales ont fait participer notre province à ce mouvement de renaissance avec plus d'élan peut-être que partout ailleurs: 1°. la domination intelligente et forte des comtes d'Anjou et de Touraine; 2°. l'abondance des matériaux propres à bâtir et leur facilité à recevoir le travail du ciseau; 3°. enfin, le nombre et la puissance des grands monastères, qui fournirent exclusivement au XIe. siècle les artistes, maîtres et ordonnateurs de l'œuvre dans tous ces détails.

Marmoutiers et St.-Martin étaient alors, pour la Touraine, les foyers de lumière où se conservaient les traditions anciennes échappées au naufrage des sciences et des arts du siècle précédent.

Il est important de se demander quelle pourrait être la nature de ces traditions, en ce qui regarde la peinture et la sculpture.

Existait-il des règles formulées en manière de *Codex*, comme la *Schedula diversarum artium* du moine Théophile; ou, devenus complètement barbares, nos pères durent-ils être de nouveau initiés à la pratique des arts par

des maîtres étrangers, les Byzantins, par exemple; ou bien, enfin, posèrent-ils eux-mêmes les fondements d'une esthétique nouvelle en s'aidant de modèles antérieurs, mutilés et incomplets ?

C'est à cette dernière conjecture que je me range, et voici, en peu de mots, mes raisons :

Tout en admettant, avec nos savants collègues MM. de Caumont, de Verneilh, etc., une influence byzantine dans l'architecture romane à la fin du XIe. et au commencement du XIIe. siècle, je crois que cette influence se fit par approche et fut limitée à certaines localités Or, nos monuments de Touraine (1) n'en ont conservé qu'une empreinte fugitive, rare et comme reçue indirectement.

Mais c'est sur l'étude comparée des manuscrits à miniatures que se fonde plus particulièrement ma conviction.

En effet, si, aux époques d'apogée, le dessin est la base essentielle du progrès de la peinture et de la sculpture, cette vérité est plus incontestable encore pour les époques primitives. Or, en comparant les miniatures des manuscrits occidentaux des Xe. et XIe. siècles avec celles de provenance byzantine exécutées dans le même temps (2), il est impossible de contester leur complète divergence.

Les unes, produit d'une décadence radicale, présentent tous les symptômes de l'enfance de l'art, tandis que les autres offrent encore, malgré un affaissement notable, une exécution savante qui révèle l'existence des traditions, des procédés et même des modèles de l'antiquité païenne.

Je ne crois pas non plus que les moines artistes du XIe. siècle aient travaillé d'après des règles écrites. Rien, en effet, n'est moins réglé que leurs monuments de toute sorte, et

(1) Cette influence se reconnaît à St.-Ours, Cormery, Fontevrault.

(2) *Evangéliaire*, Bibl. impériale, n°. Gr. 70;—Id., *Psautier*, n°. 139.

aucune époque d'art ne se caractérise par une variété plus originale et une indépendance plus complète de tout principe régulateur. Quant aux modèles à imiter, il faut faire en ce point une distinction entre la sculpture et la peinture.

Pour cette dernière, à défaut des peintures murales antérieures que le manque d'entretien des édifices et les désastres du X°. siècle durent anéantir en grande partie, il resta dans les manuscrits conservés dans les monastères un nombre considérable de bons modèles qui suffirent, avec quelques procédés traditionnels, à guider les peintres dans la voie nouvelle. Les sculpteurs n'eurent pas cette ressource. Mais comme, sans nul doute, les mêmes individus exerçaient alors les deux professions, l'influence des mêmes modèles produisit cette physionomie très-caractéristique des œuvres de ce temps, où l'on retrouve une similitude frappante entre les œuvres de la sculpture et celles de la peinture.

Ainsi, pour ce qui regarde l'ornementation, les enroulements, entrelacs, têtes-plates, animaux fantastiques sculptés à profusion sur certaines façades des édifices romans, se rencontrent exactement semblables dans les manuscrits du X°. au XII°. siècle. D'un autre côté, la figure humaine garde, dans ces deux manifestations de l'art, la même maigreur, la même incertitude dans les proportions, le même système de plis concentriques dans les draperies, en un mot, la similitude la plus complète dans le dessin.

Aussi voyons-nous, jusqu'à la seconde moitié du XII°. siècle, la sculpture, emmaillotée, pour ainsi dire, par les exigences des procédés, rester comme figée dans le bas-relief, et les statues elles-mêmes ne sont que des demi-rondes-bosses qui gardent la trace du dessin primitif dont le ciseau timide ose à peine s'écarter.

De son côté, la peinture à la fresque ou en détrempe, seule usitée à cette époque, n'offre pas, comme la peinture à l'huile,

des ressources et des combinaisons bien variées ; le modelé par empâtement en est exclu, et, sous la couleur, toujours étendue liquide, le trait du dessin persiste, accusant presque seul les modifications de la forme.

Je puis conclure de ce qui précède que la pratique des deux arts par la même main, la similitude des procédés et surtout une base commune par la domination absolue du tracé primitif, rendent les mêmes observations applicables aux œuvres de la peinture et de la sculpture jusqu'à l'époque de leur divergence complète, époque que je crois pouvoir fixer, pour notre province, vers le milieu du XIIe. siècle.

On comprend, dès-lors, que la plupart des remarques que je vais faire sur les divers monuments de peinture et de sculpture de cette époque, portant presque entièrement sur le dessin, seront communes à ces deux fractions de l'art. Je les passerai cependant en revue séparément en commençant par la peinture, qui, par sa liaison plus intime avec l'élément graphique et ses rapports plus évidents avec les miniatures des manuscrits antérieurs, me semble avoir été le principe primordial de tout l'art nouveau et son point de suture avec l'ancien.

Peinture.

Dans le nombre assez considérable de monuments peints qui subsistent encore en Touraine, il en est deux qui, remontant évidemment à la première moitié du XIe. siècle, offrent les plus anciens spécimens de la période qui nous occupe. Ce sont : 1°. les peintures à fresque qui décorent le mur extérieur de la belle tour de St.-Julien ; et 2°. celles de la crypte de l'église de Tavan, ancien prieuré, situé à une demi-lieue de l'île Bouchard. Ces deux fresques offrant presque identiquement les mêmes caractères, je ne m'occu-

perai que de celles de St.-Julien, qui sont de beaucoup les plus importantes.

Si le spectateur qui visite la belle église de St.-Julien de Tours regarde la partie occidentale, il aperçoit au-dessus de l'orgue, à travers de grandes arcades plaquées au XIIIᵉ. siècle sur le mur de la tour romane, des restes confus de couleurs. Il est impossible, de loin, de rien distinguer; mais en approchant, au moyen d'un échafaudage, j'ai pu, il y a dix ans, relever exactement les sujets représentés.

Les peintures s'étendent en deux zones parallèles sur une longueur de 7 mètres 95 et une élévation de 3 mètres 70. Les personnages ont environ 1 mètre de hauteur. Le tout forme six tableaux, représentant le passage de la mer Rouge, Moïse sur le mont Sinaï, l'adoration du veau-d'or, le massacre des prévaricateurs, enfin une curieuse image de l'Arche d'alliance au milieu du Tabernacle.

Dans la composition de ces différents sujets, les figures sont en général juxta-posées, comme sur les vases étrusques. L'artiste, qui les a dessinées sur l'enduit de mortier, eût pu, sans rien changer à la composition, en faire un bas-relief, en découpant les contours au ciseau et enlevant le champ extérieur à une légère profondeur. C'est, à n'en pas douter, par ce procédé qu'a dû être exécuté le singulier bas-relief dit de St.-Hubert, à Beaulieu, dont je parlerai plus loin.

Dans la manière dont les figures de la fresque de St.-Julien sont groupées, il n'y paraît aucune préoccupation d'arrangement combiné avec art pour satisfaire le goût, et il est évident que le dessinateur a campé ces personnages à telle ou telle place, uniquement pour l'intelligence de son sujet, et sans aucun souci de la confusion qui pourrait en résulter pour l'esprit et pour les yeux.

Les proportions du corps varient sans motif apparent; ce qui suffirait à prouver qu'il n'y avait pas alors de règles

écrites, ou fixées par des types reconnus, comme le *Canon* des écoles grecques. Chacun sait, du reste, que la même variété se remarque dans la statuaire romane, et que, même à son apogée, celle de l'époque ogivale ne s'est jamais montrée très-rigoureuse à cet égard.

Un autre caractère bien distinct est celui que présente généralement l'apparence du corps, qui se rapproche plutôt du squelette de l'homme que de sa forme vivante, revêtue de chair.

De là ces membres grêles et ce type de figures décharnées qui, aux yeux de quelques-uns, passent sur le compte de l'ascétisme des bons moines, et ne sont, à mon avis, que le produit dégénéré de traditions antérieures par l'abstention prolongée de toute imitation de la nature. De là aussi ce système de draperies adhérentes au corps, dont nous parlerons tout à l'heure.

Les règles de la perspective sont complètement inconnues, aussi bien pour les figures animées que pour les objets inanimés. Pour ces derniers, on ne sent même pas ce commencement de révélation, à l'état rudimentaire, que l'on peut observer dans le tombeau du Lazare de la fresque de Rivière, ouvrage que je suppose exécuté à la fin du XIe. siècle. En comparant les lignes fuyantes de ce tombeau avec celles de l'Arche placée au milieu du Tabernacle dans la fresque de St.-Julien, on doit constater qu'un progrès, instinctif sans doute, mais cependant certain, s'est accompli sur ce point pendant le cours de ce siècle.

On peut facilement s'imaginer comment, avec une ignorance aussi complète des lois de la perspective, les raccourcis les plus ordinaires sont d'un effet peu satisfaisant. La nécessité d'éviter les difficultés de ce genre met de la gêne partout, notamment dans les figures, auxquelles la nature du sujet impose des mouvements violents.

De là vient une particularité que l'on retrouve dans toutes les peintures de cette période.

Quelle que soit l'attitude de l'homme, les pieds se présentent toujours de profil ou de trois quarts, et l'on voit très-souvent des personnages, posés sur l'extrémité des orteils, qui paraissent s'avancer en dansant plutôt que marcher.

Une semblable remarque a été faite par Winckelmann pour certaines figures de vases grecs de l'époque éginétique.

Dans nos fresques de St.-Julien, les têtes sont marquées à un cachet de barbarie souvent grotesque. Les traits grossiers donnent aux figures un air farouche, qui s'adoucit à peine pour les têtes de femme, et pour celles qui ont des prétentions particulières à la jeunesse et à la beauté : telle est celle du mauvais riche dans une peinture de Rivière. Mais ce qui caractérise d'une manière frappante le dessin de la figure humaine à cette époque, c'est le système de draperies généralement adopté pour la sculpture comme pour la peinture.

L'agencement des plis révèle exactement la forme du corps par masses brisées aux jointures des membres, et, dans les espaces intermédiaires, par des traits plus légers, parallèles aux contours extérieurs, de manière à accuser rigoureusement la partie du corps que recouvre la draperie.

Ainsi, aux genoux, sur le ventre, la poitrine et les épaules, les traces du pinceau se contournent en volutes dont le centre correspond à la rotule, aux bouts de sein, au nombril et autres parties saillantes du corps.

Malgré la barbarie de ce procédé, il faut y reconnaître, ainsi que le remarque M. Mérimée pour la fresque de St.-Savin, comme un écho lointain d'un principe constant de l'art antique. Du reste, tout dans ces peintures est routine traditionnelle, et, quelque dégénérée qu'elle soit, la méthode pratiquée a des raisons profondes qui remontent, avec des phases di-

verses (1), jusqu'à l'enseignement des écoles romaines.

L'étendue que nous avons donnée à l'examen de la fresque de St.-Julien nous permettra de passer plus rapidement sur les autres spécimens de peinture de cette période, nombreux encore dans notre province, et qui offrent tous les caractères généraux que nous venons d'indiquer.

On en retrouve à l'ancienne abbaye d'Aigues-Vives, à l'église paroissiale de Lignières, à la Chartreuse du Liget, à Notre-Dame-de-Rivière, près Chinon.

Les deux derniers ont le plus d'importance par leur étendue et leur conservation; mais leurs procédés d'exécution différant peu de ceux employés à St.-Julien, je me bornerai à remarquer : 1°. pour la fresque de Rivière, un goût meilleur et plus recherché dans l'ornementation (2), quelque préoccupation de plaire aux yeux dans la composition du sujet, enfin moins de rudesse dans le plissage des draperies et la physionomie des personnages; 2°. à la Chartreuse du Liget, ce dernier caractère est très-remarquable par une tendance marquée à la douceur et à la noblesse dans les traits du visage.

Les bornes de ce travail s'opposent à ce que j'entre dans de plus grands détails sur les intéressantes compositions his-

(1) Les miniatures des manuscrits antérieurs au X°. siècle permettent de suivre les phases de cette décadence.

On peut consulter : Évangéliaire de Charlemagne, autrefois Bibliothèque impériale, maintenant au musée des Souverains, n°. A 72 ;— Bibliothèque St°.-Geneviève, n°. 127, A-14 ; — Bibliothèque impériale, n°. 257 ; — Id., n°. 1152, in-4°., aujourd'hui au musée des Souverains ; — Bibliothèque impériale, n°. 266 ; — Bibliothèque St°.-Geneviève, n°. 124, A-11-L. ; — Bibliothèque de l'Arsenal, T. L. 192 ; — Id., T. L. 687 ; — Id., T. F. 8, grand in-4°.

(2) Il faut remarquer surtout une frise élégante qui rappelle le goût antique.

toriques de ces deux localités; j'ajouterai seulement que, si les différences remarquées à l'avantage de ces œuvres ne permettent pas de les attribuer à un changement de méthode, on peut cependant constater que, les procédés restant les mêmes, il y a eu progrès dans l'application par l'effet naturel du temps et de la pratique.

Aussi, à défaut de textes et autres données précises, prenant pour base la date à peu près certaine des fresques de St.-Julien, je conjecture que les peintures de Rivière et du Liget ont été exécutées à la fin du XI°. siècle ou dans les premières années du XII°., mais bien certainement avant l'année 1150. Ce qui m'enhardit à tirer cette conclusion, c'est le changement produit, à cette époque, dans l'architecture par un système nouveau propre aux trois provinces de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine; système que M. Godard-Faultrier a proposé fort judicieusement d'appeler *style Plantagenet*, du nom de la puissante famille qui possédait ces provinces pendant le XII°. siècle.

Ce style, qui tient à la fois du roman et de l'ogival, et sert de transition de l'un à l'autre, commence avec l'avènement de Henri II, et j'estime qu'il fleurit en Touraine pendant une période de 70 à 75 ans, jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste, époque de l'invasion du style ogival pur.

Nous y reviendrons tout à l'heure avec la sculpture, pour laquelle il nous faut d'abord remonter au commencement du XI°. siècle pour suivre les phases diverses de ces progrès pendant la période romane.

Sculpture.

A l'inverse de la pénurie que l'on remarque pour les sculptures antérieures au X°. siècle, celles des deux siècles

suivants sont nombreuses dans notre province. Je vais donc les grouper par catégories offrant des caractères analogues, sans entrer pour chacune d'elles dans des détails particuliers qui m'éloigneraient du but que je poursuis. Je tirerai ensuite de l'examen de ces groupes quelques conclusions générales, en raison de leurs caractères semblables ou différents, et je m'efforcerai de reconnaître leur enchaînement réciproque.

Je formerai trois groupes de nos sculptures de l'époque romane des XIe. et XIIe. siècles. Les deux premiers ne diffèrent entr'eux que par des nuances peu marquées, à peu près au même degré que les fresques de St.-Julien comparées à celles de Rivière et du Liget. Le troisième, au contraire, correspondant à l'époque de transition du style Plantagenet, nous fera passer par un progrès rapide de la jeunesse de l'art du statuaire à sa maturité au XIIIe. siècle.

Le premier de nos trois groupes comprend : 1°. le bas-relief qui se voit au fronton extérieur du transept de l'église de Beaulieu, antique abbaye bâtie par Foulques Néra, mort en 1039 ; 2°. d'autres bas-reliefs très-frustes qui décorent le clocher de l'ancienne abbaye de Cormery ; 3°. les chapiteaux à personnages de l'église de Preuilly, achevée en 1009 ; 4°. les statues engagées dans les arcades intérieures de l'abside, à l'église paroissiale de Cormery ; 5°. les deux statues situées de chaque côté de la porte de l'église de Crouzille ; 6°. enfin, les statuettes de la façade de l'église d'Azay-le Rideau.

De ces six spécimens de sculpture, ceux de Crouzille et du clocher de Cormery sont tellement mutilés que je les nomme seulement pour mémoire. Parmi les quatre autres, le bas-relief de l'abbaye de Beaulieu et les chapiteaux de l'église de Preuilly sont surtout intéressants par leur antiquité et la date certaine des édifices auxquels ils sont attachés, date qui en fixe l'exécution dans les premières années du XIe. siècle.

La sculpture de Beaulieu occupe entièrement le triangle du fronton du transept septentrional de l'église de Foulques Néra, à l'extérieur. Malgré l'état de dégradation où l'ont réduit plus de huit siècles d'existence en plein air, on peut encore y distinguer : des guerriers à pied et à cheval ; des animaux divers, superposés sans ordre et sans proportions ; enfin, au sommet de la composition, un homme à genoux entre deux gros oiseaux et paraissant en proie à leur voracité.

L'opinion populaire veut que ce bas-relief représente la *Chasse de saint Hubert.*

L'espèce de Prométhée dont je viens de parler dérouterait une interprétation plus savante. Quoi qu'il en soit, chasse ou bataille, peut-être l'une et l'autre, il est certain que cette œuvre, d'un relief très-bas, appartient à cette période du dessin dont je disais, à propos des peintures de St.-Julien, qu'elle ne montre aucune préoccupation de plaire aux yeux par l'arrangement de la composition.

Il n'y faut chercher non plus ni proportions normales, ni correction dans la forme. C'est tout au plus si les objets représentés s'y reconnaissent par les caractères généraux qui distinguent les espèces entr'elles. Point de draperies visibles, ou du moins l'éloignement et l'état fruste de ces sculptures ne laissent apercevoir aucun plissage (1). En un mot, c'est l'enfance de l'art dans son acception la plus complète.

Les chapiteaux historiés de Preuilly rentrent dans la même catégorie. Je ne m'y arrêterai que pour remarquer la différence qui existe entre les chapiteaux du chœur et les deux autres de la nef, les seuls où l'on voit des personnages. Les premiers présentent un relief très-bas, avec des formes grêles, tandis que dans ceux de la nef les figures ont des

(1) Il serait possible qu'à l'origine la peinture indiquât seule les vêtements, comme dans les statues égyptiennes.

proportions courtes, des formes lourdes et un relief plus prononcé. Ces variations proviennent seulement, je le crois du moins, de la différence de goût et d'habileté des artistes.

Quant aux sculptures de l'église paroissiale de Cormery, elles indiquent un progrès notable sur la précédente, et doivent avoir été exécutées beaucoup plus tard.

D'abord, ce sont des statues; il est vrai que ces statues ne sont qu'à moitié sorties du bloc de pierre qui les a produites, et auquel elles adhèrent encore dans toute leur longueur; mais précisément par cette circonstance de ronde-bosse à l'état rudimentaire, elles permettent de prendre sur le fait le procédé à l'aide duquel elles se sont dégagées peu à peu de la masse d'où elles sortent.

Ces statues, au nombre de quatre, présentent toutes les mêmes caractères d'exécution naïve, avec des formes presque identiques, comme si elles avaient été jetées dans le même moule: proportions assez élancées, poses très-raides, têtes barbares, sans apparence de chevelure. Les bras sont collés au corps avec les objets que les mains tiennent; dans la gauche un livre, dans la droite un sceptre fleuri. Les vêtements conservent la physionomie caractéristique de l'époque par leurs plis contournés et leur adhérence au corps. Celle-ci est tellement complète pour la partie inférieure que la figure paraît se terminer en gaîne, à la manière de certaines statues égyptiennes, avec lesquelles ces sculptures offrent plus d'un point de ressemblance.

Douze statuettes, placées au-dessus du portail de la petite église d'Azay-le-Rideau, présentent à peu près les mêmes caractères que les statues de Cormery et me paraissent appartenir à la même époque. Elles n'en diffèrent que par des proportions plus courtes et une exécution bien inférieure.

Il importe d'observer ici, et pour les ouvrages que nous venons d'examiner et pour ceux qui nous restent à passer en

revue, qu'à l'origine toutes ces statues et ces bas-reliefs étaient peints, et que leur mise en couleur avait pour but non-seulement de les rendre plus vivants en leur donnant plus d'éclat et de relief, mais encore de compléter le travail du ciseau. Le sculpteur ébauchait, le peintre terminait.

Ainsi, je ne doute pas que pour les statues de Cormery les cheveux dont nous avons remarqué l'absence ne fussent indiqués à l'aide du pinceau, ce qui devait leur donner une physionomie toute différente de celle qu'elles ont aujourd'hui sous la blancheur sale de leur badigeon.

Le second groupe de sculpture, tout en s'éloignant peu des principes du précédent, révèle cependant un progrès réel, peut-être même une école différente.

Tous les édifices où nous les rencontrons en Touraine appartiennent au roman fleuri, si remarquable par la prodigalité des ornements et par l'apparition accidentelle de l'arc en tiers-point. Ce style correspond, en Touraine comme ailleurs, à la première moitié du XII°. siècle.

Les spécimens de ce groupe se rencontrent : dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Loches; à la retombée des nervures des transepts, à Aigues-Vives; sur un chapiteau du chœur de Fongombault; à la porte occidentale de l'église de Parçay-sur-Vienne; enfin, sur les chapiteaux des colonnes du chœur de l'ancien prieuré de St.-Léonard, à l'île Bouchard, ruines précieuses qui devraient depuis longtemps être à l'abri de la destruction qui les menace.

Tous ces sculptures ayant un lien de parenté incontestable, je m'occuperai seulement de celles de St.-Léonard, dont voici les caractères principaux : proportions très-courtes à raison de la grosseur de la tête, qui n'est comprise que quatre à cinq fois dans la hauteur totale; forme lourde; têtes énormes avec le nez épaté et les yeux démesurés et saillants; les mains et les pieds ont des dimensions en rap-

port avec la valeur exagérée de la tête, ce qui est au moins de la logique, sinon de la beauté.

Tous ces défauts, dont il ne faut pas dissimuler la gravité, sont rachetés par un travail mieux étudié des parties, travail auquel l'observation de la nature n'est point restée étrangère. Cette remarque ne surprendra point les archéologues, qui savent avec quel soin les détails sont étudiés dans les statues-colonnes du portail occidental de la cathédrale de Chartres, malgré des proportions allongées outre mesure.

C'est certainement à ce principe d'une observation plus directe de la nature que nos statuettes doivent l'amélioration sensible, dans la draperie, qui les distingue du groupe précédent. En effet, les vêtements sont jetés par masses qui suivent convenablement les mouvements du corps, avec une modification profonde du système de plis intermédiaires si caractéristiques dans les peintures et sculptures dont nous nous sommes occupé jusqu'ici. Ces plis contournés sont remplacés à St.-Léonard par des filets saillants, parallèles et uniformes, qui semblent les rayures régulières d'une étoffe bariolée.

Il faut constater également un principe d'amélioration fécond dans la composition du sujet, par une tendance marquée à disposer symétriquement les personnages. Enfin, malgré la lourdeur des formes, on peut remarquer plus de mouvement dans les figures par la flexibilité de la tête sur le cou, la variété des poses et la possibilité de la marche.

Ces qualités constituent un progrès certain de ce second groupe sur le premier, et, bien que leurs défauts communs les rapprochent, il est intéressant de constater le pas décisif par lequel ces sculptures donnent la main au troisième groupe que nous allons examiner.

Tous les édifices où se rencontrent les œuvres de ce troisième groupe appartiennent, sans exception, au style Plantagenet.

Je noterai, comme faisant partie de cette division : 1°. plusieurs chapiteaux historiés à l'église St.-Denis d'Amboise ; 2°. les clefs de voûte de St.-Laurent de Beaulieu et de presque tous les édifices de ce style ; 3°. les statues malheureusement si mutilées du magnifique porche de St.-Ours de Loches, restauré par Pactius en 1180 ; 4°. celles du même style, à l'intérieur de l'église de Candes ; 5°. les figurines à la rencontre des nervures, à St.-Maurice de Chinon ; 6°. les quatre statues du chœur de Crouzille et celles du même genre enclavées dans les colonnes de l'église de Panzou ; 7°. enfin, les statues tombales des rois d'Angleterre, à Fontevrault. Bien que cette dernière localité n'appartienne pas à la Touraine, dont elle avoisine seulement l'extrême limite, je me crois autorisé à la ranger parmi les œuvres de notre pays, à raison des rapports intimes des deux provinces d'Anjou et de Touraine, réunies sous la même domination des Plantagenets.

Elles présentent, d'ailleurs, pour le classement de la sculpture de cette époque, une importance capitale par leur date certaine et par leur destination, qui doit faire supposer qu'elles sont l'ouvrage des artistes les plus habiles du temps ; elles offrent, par conséquent, le spécimen le plus complet des progrès de l'art du statuaire à la fin de la deuxième moitié du XII°. siècle.

Nous les prendrons donc comme type du troisième groupe, dont nous terminerons l'examen par la description des statues de Crouzille, qui, avec celles de Panzou, doivent former une subdivision particulière, à raison du progrès certain qu'elles révèlent sur l'ensemble des œuvres de la première fraction.

Les statues de Fontevrault représentent Henri II et sa femme, Éléonore de Guyenne ; leur fils Richard-Cœur-de-Lion et Isabelle d'Angoulême, femme de Jean-Sans-Terre.

Henri II étant mort en 1189 et Richard en 1199, ces tombeaux ont dû être élevés au plus tard dans les vingt premières années du XIII[e]. siècle. D'un autre côté, il est certain que la restauration de l'église de Loches par Pactius est de 1180. C'est donc entre cette date et celle de 1220 que les principales œuvres de ce groupe doivent se rapporter.

Nous allons analyser brièvement les caractères communs aux quatre statues tombales de Fontevrault, sans tenir compte de quelques différences de peu d'importance.

Ma première remarque portera sur le relief.

Ces statues ne sont encore que des demi-rondes-bosses. La moitié du corps au moins paraît engagée dans la dalle, dont les bords se relèvent à chaque extrémité pour servir de supports à la tête et aux pieds, enclavant ainsi les personnages de trois côtés.

Cette disposition n'est pas spéciale aux statues tombales, car nous la rencontrons à Loches et à Candes, dans des figures appliquées à des murailles verticales. Il faut reconnaître qu'elle tient aux procédés mêmes de cette époque, où le sculpteur timide n'ose pas encore s'affranchir des traits du dessin à l'aide desquels il a préalablement tracé les détails sur la pierre ébauchée. La grande analogie qui existe entre le faire des draperies de nos statues et celui que j'ai remarqué dans les miniatures des manuscrits de ce temps, me confirme dans cette opinion.

Comparé avec le système remarqué dans le groupe précédent, il faut reconnaître un grand progrès accompli, une méthode nouvelle mise en pratique. Le relief du corps est suffisamment indiqué par le jet des vêtements. Les plis intermédiaires, toujours multipliés, ne contrarient plus le mouvement des masses principales. Tout ce travail, il est vrai, est encore fait à plat et sans que les parties, naturellement déprimées, soient fouillées à la profondeur convenable.

Je vois là une nouvelle preuve de la pression persistante du dessin sur la liberté du ciseau. En voici une autre preuve plus remarquable encore. Les bras sont collés aux flancs de la figure et les contournent par une courbe qui suit l'ondulation de la poitrine. Cette disposition, jointe au rétrécissement des épaules et au rapprochement des jambes, donne à ces statues une raideur de maintien et une uniformité d'aspect qui laisse une grande marge au progrès futur de la statuaire dans la période suivante.

J'ai déjà remarqué souvent combien, à l'époque dont nous nous occupons, les proportions du corps humain étaient variables. Celles des statues de Fontevrault nous offrent un exemple particulier d'élévation pour la hauteur totale du personnage, par rapport à la tête prise comme unité. En effet, celle-ci n'est pas contenue moins de sept fois et demie et même huit fois dans la longueur du corps.

Je n'ai rien à dire du caractère des têtes, non plus que de la forme des pieds et des mains, ces parties ayant été refaites en 1846, lorsque les statues furent transportées à Paris pour être placées au musée de Versailles.

En résumé, il résulte de l'ensemble de mes observations sur les divers monuments qui comprennent la première subdivision de ce troisième groupe, que si les sculpteurs de la fin du XIIe. siècle ont ajouté quelques améliorations notables aux connaissances pratiques de leurs devanciers, ils le durent plutôt au progrès du dessin, en général, qu'à celui des procédés propres à la sculpture.

Les statues de Crouzille, prises comme type de la seconde fraction, vont nous montrer l'art du statuaire cherchant à se développer dans le sens du mouvement, du relief et du modelé, toutes conditions qui révèlent chez les sculpteurs le sentiment plus positif des exigences propres à leur art.

Nous ne connaissons aucun texte ni aucun fait qui con-

state la date de l'église de Crouzille. Elle appartient, pour la plus grande partie, au style Plantagenet; mais si l'on peut fixer approximativement l'époque où cette manière de bâtir a commencé, il est plus difficile de préciser le moment où elle a cessé d'être en usage dans notre province. Le champ, sur ce point, est donc ouvert aux conjectures. Voici la mienne. Elle se base sur le fait de la réunion de la Touraine à la Couronne par la conquête qu'en fit Philippe-Auguste, en 1205. Un événement politique aussi considérable enfanta nécessairement des conséquences de plus d'un genre, parmi lesquelles j'admettrais avec une grande vraisemblance l'invasion du style ogival, dont le courant partait des provinces du domaine royal. Mais il faut faire, en pareille matière, une distinction importante entre les grands édifices des principaux centres de population, où l'on n'épargne rien pour en faire des modèles de grandeur et de magnificence, pour lesquels on peut faire venir de loin des architectes et des artistes en tous genres, et les simples églises de campagne, nécessairement bornées aux ressources locales.

Cette distinction doit faire admettre une certaine latitude entre le fait de l'avènement du style ogival en Touraine et son expansion complète dans toutes les parties de la province. Je ne serais donc pas surpris que l'ancien système eût persévéré dans certaines contrées au-delà de la première moitié du XIIIe. siècle. Ainsi, sur les bords de l'Indre et de la Vienne où les villes de Loches et de Chinon montrèrent, par leur résistance aux armes de Philippe-Auguste, la sincérité de leur attachement à la famille Plantagenet, il ne me paraît pas douteux que le style angevin n'ait persisté long-temps après l'époque où la cathédrale de Tours et l'abbaye de St.-Julien introduisirent dans leur architecture le goût français des bords de la Seine.

D'un autre côté, le progrès marqué de la statuaire de

Crouzille, comparée à celle de Fontevrault, ne permettant pas de les supposer toutes deux du même temps, je me crois fondé à conjecturer que l'exécution des premiers doit se placer postérieurement à l'année 1220.

Ceci établi, je passe à l'examen de ces précieux spécimens de notre sculpture tourangelle.

Un des signes distinctifs de l'architecture Plantagenet est la multitude de figurines sculptées dans toutes les parties de l'édifice. A la rencontre de toutes les nervures, aux clefs de voûte, au haut des colonnettes en guise de chapiteaux, à leur extrémité inférieure pour servir de base, partout apparaît une foule de statuettes grimpant aux membres d'architecture, comme les matelots aux cordages d'un navire.

Le plus souvent leur petitesse doit les faire classer dans l'ornementation, comme à St.-Laurent de Beaulieu, à St.-Maurice de Chinon, et généralement dans les édifices de ce genre bâtis sous le règne de Henri II. Mais à Panzou et à Crouzille, elles atteignent des dimensions respectables qui doivent les faire ranger parmi les produits de la statuaire.

Les quatre statues de Crouzille sont placées au pourtour du sanctuaire, immédiatement sur les chapiteaux des colonnes, au point d'où partent en se bifurquant les moulures d'encadrement des fenêtres et les nervures de la voûte.

Je remarque, d'abord, que, comparées à celles que nous avons passées en revue jusqu'ici, elles indiquent des proportions plus normales.

On peut aussi constater dans le mouvement des figures un progrès notable en principe, bien que petit en réalité. Ainsi, quoique la partie inférieure du corps reste raide et comme engaînée, les bras montrent une tendance plus libre et commencent à se détacher du corps. Mais c'est surtout par la flexibilité très-accusée de la tête sur le cou, que la pose de ces figures révèle le germe de ce principe fécond qui, dé-

veloppé au XIIIe. siècle, conduira à la découverte de la loi du balancement du torse sur les hanches, seul capable de rompre avec l'immobilité des œuvres de la période romane.

Je n'aperçois pas une grande modification dans la forme du corps, toujours étroite, allongée et semblable aux fûts de colonnes dont ces statues occupent la place. Les pieds sont épatés et généralement à moitié cachés par le bas de la robe. Les mains paraissent lourdes, malgré la longueur des doigts, et les traits du visage, toujours très-accentués, annoncent cependant des efforts certains pour se rapprocher de la réalité. Le modelé, comparé à celui des œuvres de la première fraction de notre troisième groupe, a progressé considérablement. D'abord, le parallélogramme de pierre d'où les statues sont sorties n'est plus naïvement conservé comme un témoin du labeur de l'artiste, et, par suite, la ronde-bosse a fait un pas en avant. Le relief de chaque partie s'accuse de plus en plus, et quelques plis, convenablement fouillés, donnent de l'effet aux draperies. Dans celle-ci, un progrès notable s'est accompli.

Jusqu'à ce moment nous n'avons rencontré que des vêtements aux plis parallèles, collés au corps.

Je constate ici un travail d'observation intelligente qui révèle une tendance positive vers l'imitation de la nature. Si les grandes masses n'ont pas encore l'ampleur que la fonction architecturale de ces statues suffisait à exclure, les plis secondaires tombent sans affectation de régularité; ils se modifient à propos, suivant la disposition des membres dont ils accusent le mouvement et la forme. Affectant des ondulations plus en harmonie avec la coupe du vêtement, ils s'enchaînent, tout en se contrariant suivant la direction partielle qu'ils subissent.

En résumé, le progrès pratique qui se révèle dans les statues de Crouzille et de Pauzou est considérable, et, bien

qu'en raison de leurs parties défectueuses elles se rattachent encore à la période antérieure, je ne doute pas qu'elles n'appartiennent pour leur exécution à la première moitié du XIII°. siècle. Elles servent ainsi de transition immédiate avec les œuvres si remarquables de la période suivante, dont la sculpture du porche septentrional de Candes nous offrira le type le plus élevé, au moyen-âge, dans notre province.

M. Godard-Faultrier signale l'existence de peintures murales dans les localités suivantes :

A Angers, dans l'église de la Trinité, à l'une des chapelles de la nef, côté nord ; elles sont de la fin du XV°. siècle.

A Angers, dans l'ex-église de Toussaint, dans la nef, côté sud (XV°. siècle).

A Angers, dans l'ex-chapelle de Lesvières. Les voûtes lambrissées sont également peintes (fin du XV°. siècle).

A La Haye-aux-Bons-Hommes, près d'Angers (XII°. siècle).

A St.-Aubin-des-Ponts-de-Cé (XVI°. siècle). MM. Mérimée et Lenormand ont trouvé ces peintures fort belles.

A St.-Remi-la-Varenne (XII°. siècle).

A l'église de Pontigné (XII°. siècle).

A l'église de Fontaine-Guérin, on voit une voûte lambrissée, couverte de peintures représentant de nombreux arbres chargés d'oiseaux et de blasons (XV°. siècle).

A Fontevrault, dans l'ancienne salle capitulaire de l'abbaye (XVII°. siècle).—Voir notice sur Fontevrault, p. 18.

A l'ex-église de St.-Macé, dite Ermitage, commune de Trèves-Cunauld (XII°. siècle).

A Cunauld, dans les nefs (XV°. siècle).

Dans l'église du Lion-d'Angers, murs de la nef (XV°. et XVI°. siècles).

Dans l'église de Chanteussé (XII°. et XV°. siècles).

La plupart de nos anciennes églises étaient peintes, re-

vêtues de pavés émaillés et ornées de vitraux que le temps a fait disparaître.

Le même membre mentionne également des vitraux peints qu'il a remarqués dans quelques édifices religieux.

Cathédrale d'Angers. — Les plus anciens et les plus curieux vitraux se trouvent dans la nef (fenêtres du nord); ils représentent le martyre de saint Vincent, la vie de la Vierge et le martyre de sainte Catherine; ils appartiennent au XIIe. siècle.

Dans le chœur, des vitraux du XIIIe. siècle représentent la vie de saint Pierre, de saint Éloi, de saint Martin, l'Arbre de Jessé, la vie de saint Julien.

Les grandes rosaces des transepts sont du XVe. siècle; dans celle du sud, on remarque les douze signes du zodiaque.

St.-Serge. — Dans la nef, les vitraux appartiennent au XVe. siècle et représentent des prophètes.

Le chœur renferme des grisailles du XIIe. siècle.

Eglise de Vernantes.—Entr'autres sujets, l'un des vitraux offre, dit-on, la figure de Foulques V, comte d'Anjou, de 1109 à 1129; mais ce vitrail, datant du XVe. siècle, laisse peser plus qu'un doute sur l'attribution qu'on veut lui donner.

St.-Aubin-des-Ponts-de-Cé. — Tout le chœur est orné de vitraux des XVe. et XVIe. siècles, à la conservation desquels M. le curé Ourion fait bonne garde.

Plessis-Bourré. — Ce château ne renferme plus dans sa chapelle que quelques restes de vitraux du XVe. siècle, mais qui sont d'une rare perfection; les principaux en ont été détachés il y a moins de trente ans, et vendus en Angleterre, si je suis bien renseigné.

Château de La Coleterie, commune de St.-Lambert-la-Poterie. — Dans la chapelle, qui est moderne, on a placé de fort beaux vitraux du XVIe. siècle, provenant de la dé-

molition de l'ancienne église de St.-Mathurin. (V. *Nouv. arch.* , no. 22.)

Chapelle de Roumois. — Cette chapelle renferme un magnifique vitrail représentant Jésus-Christ sur la croix ; son sang coule dans une fontaine où les pécheurs viennent se purifier.

Les fenêtres de l'est et du sud portent en signature les initiales B. G. , qui font naturellement penser à Balthazar Godon ou Gondon, dont les verrières remarquables, signalées par M. l'abbé Coffinet, remontent à la période écoulée entre les années 1497 et 1515 (V. *Répert. arch. de l'Anjou*, année 1859, p. 99).

Eglise de Béhuard. — On y voit encore quelques vitraux du XVe. siècle.

M. Godard-Faultrier fait connaître ensuite trois pierres tombales qu'il a rencontrées dans différentes églises.

Dans la cathédrale d'Angers, chapelle du Baptistère, pierre tombale représentant, gravé au trait et en pied, le chanoine Gaufridus de Versalio (XIIIe. siècle).

Nous en parlons dans le *Questionnaire*, no. 13, au titre *Inscriptions*.

Au Ronceray d'Angers (École des arts-et-métiers), pierre tombale représentant, gravée au trait et en pied, l'abbesse du Ronceray, Renée Sarrazin, morte en 1499 (style Renaissance). Autour de la coquille qui fait arcade pour la tête, on lit : *In sola misericordia Dei spero salvari*; puis, le long de la tombe, cette épitaphe :

Cy noble et vertueuse dame saige abbesse sans vice ou blasme Renée Sarazin repouse qui dixieme may rendit l'ame l'an mil cinq cens ung moins qu'on clame (1499, *son ame soit es cieulx enclouse. Amen.*

A St.-Aubin-de-Cuigné, dans l'église, pierre tombale re-

présentant, gravé au trait et en pied, un chevalier (style de la Renaissance). Cette pierre, par sa coquille en forme d'arcade, ressemble beaucoup à celle de l'abbesse Renée Sarrazin (Voir *Rép. arch.* — Janvier 1860).

M. Joly cite une pierre tombale existant dans la nef de St.-Pierre de Saumur, et qui vient d'être masquée par un mur, mais dont l'inscription se voit encore. M. Lambert donne quelques explications à cet égard ; puis M. de Caumont insiste vivement pour que MM. les Curés et les Conseils de fabrique ne fassent pas disparaître, de leurs églises, des monuments qui souvent conservent le souvenir de leurs anciens bienfaiteurs.

Dans l'église de Parnay, dit M. Raimbault, on voit un tombeau en forme d'autel, placé dans un arceau pratiqué sous le bas-côté de gauche. Cette tombe est celle de Jean du Plessis, seigneur de Parnay, décédé le 18 novembre 1476, et d'Isabelle de Montis, dame de Parnay, décédée le 16 octobre 1479.

Sur ce tombeau on lit l'inscription suivante :

Cy gisent nobles personnes Jehan du Plexis et de Parnay, en son vivant escuier et conseiller du roy de Sesille, qui trespassa le XXVIII[e]*. jour de novembre M CCCC LXXVI et ausi damoyselle Isabelle de Montis, dame de Parnay, qui trespassa le XVI*[e]*. jour d'octobre M CCCC LXXIX.*

M. de Galembert signale plusieurs pavés émaillés en Touraine.

M. de Verneilh demande des renseignements sur les tapisseries anciennes de Nantilly, que le Congrès n'a pas visitées. M. Joly, architecte, répond qu'il les a en dépôt chez lui en ce moment et qu'il les a fait restaurer ; il promet d'en prendre le plus grand soin jusqu'à leur réintégration dans l'église.

M. Godard-Faultrier lit un mémoire sur les tapisseries de la cathédrale d'Angers (XVe. siècle), lesquelles ont été dessinées, dit-on, par le roi René. Il raconte l'histoire des tapisseries fabriquées à Saumur, au Xe. siècle, par les religieux de St.-Florent.

La cathédrale d'Angers possède de nombreuses tapisseries de laine qui ont été longuement décrites dans une brochure, de M. l'abbé Barbier de Montault, publiée à Angers en 1858.

La plus belle est celle de l'Apocalypse (XIVe. et XVe. siècles); elle fut léguée à la cathédrale par le roi René d'Anjou, qui en avait orné auparavant son château de Baugé. Elle ne comprend pas moins de 75 tableaux.

Ces tableaux sont en voie d'être gravés au trait et publiés par M. Léon de Joannis, ancien directeur de l'École des arts et métiers d'Angers.

La première livraison de ce bel ouvrage a paru au commencement de cette année.

C'est aux soins de M. l'abbé Joubert, custode de la cathédrale, que l'on doit la réparation de cette magnifique tapisserie, dont les dessins ont été tracés par le roi René lui-même, si nous devons en croire une ancienne tradition.

Le Gouvernement a alloué des fonds pour cette réparation, et nous nous plaisons à dire ici que M. Joly, architecte, n'a point été étranger aux démarches faites à ce sujet.

Le *Répertoire archéologique* du département de Maine-et-Loire, dans son numéro de mars 1862, a parlé de cette tapisserie et en a publié une gravure dans son numéro de juin.

L'église St.-Pierre de Saumur, de son côté, possède une curieuse tapisserie, dite *Tapisserie de St.-Florent*. Elle parut à l'exposition d'Angers de l'an 1842, et fut lithographiée au trait par M. Hawke. J'eus l'honneur de joindre à cette publication une notice imprimée, dans la même année, chez Cosnier et Lachèse.

Cette tapisserie avait appartenu au monastère bénédictin de St.-Florent, près de Saumur. Des vers, en lettres dites gothiques, se lisent aux pieds des personnages et font connaître la légende de St.-Florent. Les derniers indiquent quel fut le donateur ; les voici :

Par tres reverend pere en Dieu
Mons l'abbé Jacques Leroy
Je fus donnée à ce sainct lieu
Ce moyennant devot au roy.
Priez Jésus souverain roy
Que de tout mal soit deffendu
Un bienfait n'est jamais perdu (1524).

Cette tapisserie se composait de neuf pièces, dont six seulement ont été exposées à Angers, en 1842. Que sont devenues les 2e., 4e. et 5e. ? Je l'ignore ! Les six pièces qui nous restent ont, dans leur ensemble, 28 mètres de long sur une hauteur de 1 mètre 80 centimètres.

Nantilly en possède également de fort belles, qui ne seraient point indignes de la publication.

Cette église, qui possède un oratoire de Louis XI, dépendait du célèbre monastère bénédictin de St.-Florent de Saumur, où, vers la fin du Xe. siècle, en 985, se trouvait établi un riche atelier de tapisseries, au rapport de Martène et de Durand ; les religieux fabriquaient eux-mêmes ces tapis de diverses sortes d'étoffes, avec ornements de fleurs et de figures d'animaux. A ce propos, je ne puis m'empêcher de citer un texte inédit de Dom Jean Huynes, ainsi conçu :

« Le bon père Robert (abbé de St.-Florent, fin du Xe. « siècle) fit faire plusieurs tapisseries, richement élabou- « rées ; un jour, étant allé pour je ne sais quel sujet en

« France (1), le frère cellérier voulut épargner sur le boire « des ouvriers, ne leur donnant le mixton ordinaire; ce que « voyant ils commencèrent à regretter l'absence du bon « père et à dire : Bien que vous nous traitiez de la sorte, « nous ne discontinuerons l'œuvre ; mais, puisque vous nous « traitez à rebours, nous vous ferons des personnages de « travers ; ce qu'ils firent. Et on a vu long-temps telles « tapisseries en l'abbaye (2). »

Je n'ai pu trouver durant combien d'années cet atelier fonctionna ; je sais seulement que ce goût des belles tapisseries était fort répandu encore à Saumur au XV°. siècle.

Dans une notice historique sur les manufactures impériales de tapisseries des Gobelins, etc., par A.-L. Lacordaire, directeur de cet établissement (Paris, 1855), on lit : que l'art de fabriquer les tapisseries remonte à la plus haute antiquité et est originaire de l'Orient. Les anciens connaissaient le métier à chaîne verticale ; il est encore employé à la manufacture des Gobelins, sous le nom de métier à *haute-lice.*

« Les Égyptiens furent, dit-on, les premiers qui, pour « faciliter la fabrication des tissus ordinaires, disposèrent « différemment la chaîne et le travail en rendant le métier « horizontal ; de là, par opposition, le nom de métier à « *basse-lice* qui lui a été donné. Des fragments de tissus « égyptiens faisant partie de la collection Clot-Bey, acquise « par le Musée du Louvre, donnent une idée de cet art « antique et du degré de perfection auquel il était déjà « porté à une époque fort reculée. »

Cet art fut introduit en France dans le cours du IX°. siècle, et les religieux de l'abbaye de St.-Florent de Saumur comptent au nombre des premiers fabricants. Mathieu de

(1) On appelait alors France le territoire situé au nord de la Loire.

(2) Manuscrit de Huynes.

Loudun, abbé de ce monastère, nommé en 1133, y fit exécuter pour son église une tenture complète; sur l'une des deux pièces qui devaient orner le chœur, on représenta les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse; sur l'autre pièce, un sujet tiré du même livre; et sur celle de la nef, des chasses de bêtes fauves (1).

Ces animaux fantastiques, représentés sur les tapisseries que l'on exposait dans les nefs d'église, n'auraient-ils point donné aux architectes du moyen-âge l'idée de sculpter des sujets analogues, connus sous le nom de *figures grimaçantes*, qui couvrent, au XIIe. siècle, les modillons de nos édifices romans?

La tenture précitée de la nef de St.-Florent, sous l'abbé Mathieu de Loudun, nous autorise à le croire.

Quoi qu'il en soit, la ville de Saumur peut justement s'honorer d'avoir été l'une des premières en France, grâce à ses moines bénédictins, à exercer l'industrie encore aujourd'hui si recherchée des tapisseries historiées.

M. Godard fait connaître ensuite plusieurs boiseries sculptées ou meubles existant à la Trinité d'Angers et ailleurs.

Dans l'église de la Trinité d'Angers, on voit un devant-d'autel, bas-relief en bois, représentant les œuvres de miséricorde. M. l'abbé Tardif a fort bien décrit cet objet du XVe. siècle (V. *Rép. arch.*, 1858-1859, p. 118).

Dans la même église se voit une cage d'escalier, en bois, style Renaissance.

Dans l'église de St.-Maurille-des-Ponts-de-Cé, et provenant primitivement de La Haye-aux-Bonshommes, très-belles stalles du XVIe. siècle. Elles sont en réparation, si je suis bien renseigné, dans l'atelier de l'abbé Choyer.

(1) DD. Martène et Durand, *Historia monasterii Sancti Florenti Salmuriensis Ampl. Coll.*, t. V (Lacordaire, p. 2).

Au musée d'antiquités d'Angers, très-beau bahut représentant une revanche de la danse macabe (XVIᵉ. siècle).

M. Fortoul croit que cette scène n'a pas d'analogue.

M. Joly signale des stalles au Puy-Notre-Dame.

Le Congrès passe à la question suivante:

Signaler les autels et les fonts baptismaux anciens, les cloches à inscriptions gothiques, les objets d'orfévrerie et les autres meubles et ornements du moyen-âge que renferment encore les églises de la région.

M. de Caumont recommande de respecter les anciennes cloches, dont plusieurs fort belles, des XIVᵉ. et XVᵉ. siècles, existent encore. Il fait savoir que M. le comte de Toulouse-Lautrec a composé un travail sur les cloches du midi de la France et a relevé beaucoup d'inscriptions. M. le docteur Billon a fait aussi un grand travail sur le même sujet, dans le nord.

M. Joly signale d'anciennes cloches à St.-Vincent, à Blon et à Nantilly. M. l'abbé Joubert dit qu'il serait bon de s'occuper aussi de la sonorité des cloches, qui laisse beaucoup à désirer aujourd'hui. M. Mayant émet l'avis que MM. les curés soient engagés à reproduire et à conserver les anciennes inscriptions existant sur les cloches de leurs églises.

M. Raimbault cite les cloches des Tuffeaux (1463), de Blon (même époque), de Souvigné, de Martigné (1480).

M. de Galembert signale un reliquaire d'argent, à Stᵉ.-Catherine-de-Fierbois.

M. Raimbault signale un calice du XVᵉ. siècle, à Thouarcé.

Un membre, au nom de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, fait hommage du *Répertoire archéologique* que publie chaque mois cette Commission. M. de Caumont atteste le succès mérité de cette publication.

Le Secrétaire,

B. LEDAIN.

EXCURSION A FONTEVRAULT, CANDES ET CHINON

(Le 4 juin 1862).

Présidence de M. Louvet, maire de Saumur.

M. F. de Verneilh, secrétaire-rapporteur.

Il n'est peut-être aucune ville française qui se prête mieux que Saumur aux excursions archéologiques, et qui réunisse dans ses environs autant de monuments, d'un intérêt à la fois très-grand et très-varié, encadrés par de ravissants paysages. Voir et étudier dans la même journée, sans emprunter au chemin de fer autre chose que ses omnibus, Fontevrault avec toutes les dépendances d'une abbaye de premier ordre, Montsoreau, Candes, St.-Germain-sur-Vienne, Chinon avec son château historique, ses vieilles maisons et ses curieuses églises, en y comprenant celle de Rivière ; c'est un programme bien chargé et fait pour lasser les plus intrépides, mais bien attrayant et d'une merveilleuse richesse.

Aussi étions-nous de grand matin à Fontevrault, et, pendant que M. le Maire de Saumur avisait à nous faire ouvrir les portes de l'abbaye, convertie en maison centrale, nous nous dirigions aussitôt sur la chapelle funéraire, bâtie un peu avant 1225, par Ala, duchesse de Bourgogne. Sa crypte, sa voûte singulière revêtue de nervures nombreuses et élégantes, enfin sa toiture en pierre, avec le fanal qui la surmonte et les pyramides, si différentes par leur forme ou par leurs proportions, des clochetons gothiques qui l'accompagnent latéralement, en couronnant les quatre contreforts d'angle ; tout est attentivement examiné, et l'on regrette que dans un département aussi riche que celui de Maine-et-Loire, et qui a donné tant de preuves de son zèle pour les monuments,

celui dont il s'agit n'ait pas encore été acheté et débarrassé des planchers, reliés par un escalier vermoulu, qui l'obstruent intérieurement. En assurant sa conservation, on lui rendrait son effet pittoresque, et l'on ferait, au prix de quelques milliers de francs tout au plus, une excellente affaire.

Après avoir vu, en passant, l'église paroissiale dédiée à saint Michel, dont les vieux tableaux, provenant de l'abbaye, et les voûtes surhaussées, caractéristiques du style ogival de l'Anjou, mériteraient plus d'attention, nous entrons enfin dans l'enceinte de l'abbaye. M. le Directeur de la Maison centrale, qui s'est pris d'affection, comme son collègue du Mont-Saint-Michel, pour le noble monument confié à sa garde, nous en fait les honneurs avec empressement et nous conduit d'abord à la tour d'Evrault, édifice assez analogue, par sa forme, à la chapelle funéraire que nous venons d'étudier, mais d'une destination bien différente. C'était, en effet, la grande cuisine de l'abbaye. MM. Joly-Leterme et Segrétain, qui ne l'avaient pas revue depuis que les publications de M. de Caumont, de M. Parker et de M. Viollet-Leduc ont montré, par des dessins comparés, à quel usage elle était réellement affectée, conservaient encore des doutes sur ce fait archéologique. A l'aide de hautes échelles, ils atteignent au sommet de ces absides obscures qui flanquent la tour d'Évrault, et, en allumant des bougies, ils voient et font voir à tous, au haut de la voûte hémi-circulaire, un tuyau de cheminée parfaitement rond, qui s'élève perpendiculairement jusqu'au point où une restauration plus ou moins récente est venue le tronquer. En même temps, on aura fermé les petites fenêtres qui s'ouvraient primitivement dans chaque abside. Des fenêtres dans une cheminée, au-dessus du foyer et en arrière de la colonne de fumée qui s'en échappe, cela peut paraître singulier. Mais on ne conçoit

guère autrement comment la cuisine, qui ne sert plus aujourd'hui que de bûcher, pouvait être éclairée, et surtout on ne comprend pas, comme arcs de décharge, les petits cintres que l'on voit encore très-distinctement dans le parement extérieur.

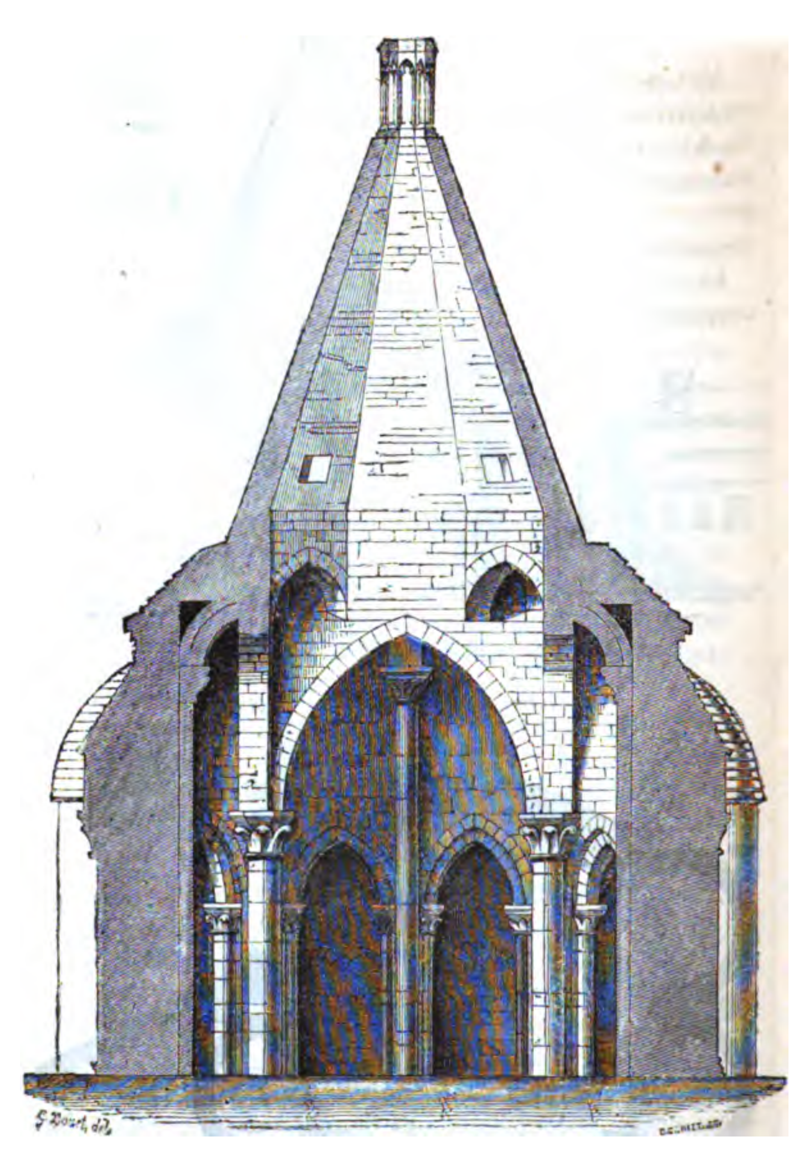
A cela près, les vastes dimensions de la tour d'Évrault s'expliquent par les besoins d'une Communauté où vivaient des milliers de personnes. La nécessité d'aérer et d'assainir une pièce où brûlaient à la fois cinq grands feux de cheminée, et où les viandes cuites exhalaient d'épaisses vapeurs, motive sa hauteur et sa structure compliquée; car, au fond de ces sortes de niches au-dessus desquelles s'élève, comme un clocher, la pyramide centrale, il y avait, selon M. Viollet-Leduc, un second étage de tuyaux de cheminée. Quant à la construction élégante de cette cuisine de Fontevrault, qui date, aussi bien que le chœur de l'église principale, du milieu du XIIe. siècle, elle n'a rien d'étonnant à une époque où tous les bâtiments accessoires des grandes abbayes prenaient un air monumental.

Une nouvelle preuve, et qui n'avait point été remarquée, je crois, avant notre visite, que la tour d'Évrault est vraiment une cuisine, c'est qu'elle communiquait, par un des côtés de l'octogone où il n'y a pas d'abside, avec un grand corps-de-logis servant encore de réfectoire aux détenus, comme autrefois aux religieuses. Il a été voûté pour la première fois au XVe. siècle; mais ses murs sont romans et l'on distingue aisément les anciennes fenêtres et l'ancienne distribution, qui n'a pas changé; car, dans ces grandes agglomérations humaines, qu'elles soient composées de saints ou de réprouvés, les besoins restent les mêmes et la tradition, fortifiée toujours par des convenances locales, conserve invariablement son empire. Nous verrons de même l'ancienne maladrerie de Fontevrault servir d'infirmerie aux détenus.

ÉLÉVATION DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.



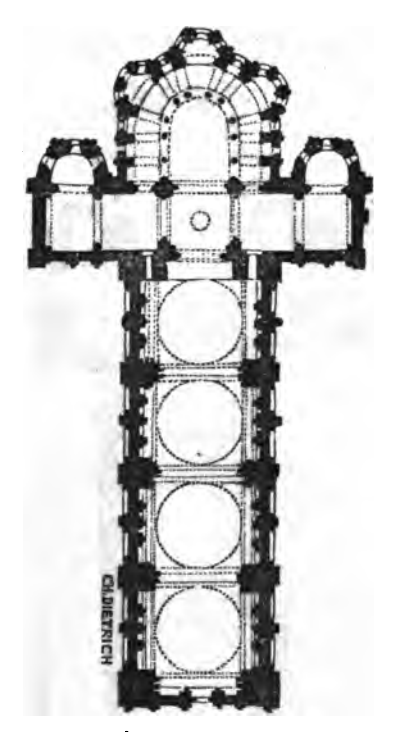
PLAN DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.



COUPE ET VUE INTÉRIEURE DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.

Mais nous allons d'abord à la grande église abbatiale, en traversant un magnifique cloître, des premières années du XVI°. siècle, où va s'ouvrir de nouveau, grâce à de judicieuses réparations, une salle capitulaire ornée de curieuses peintures qui représentent chaque abbesse, assistant en quelque sorte à une des scènes de la Passion.

La nef, consacrée en 1120, offre une série de quatre coupoles byzantines sur pendentifs sphériques. C'est le seul

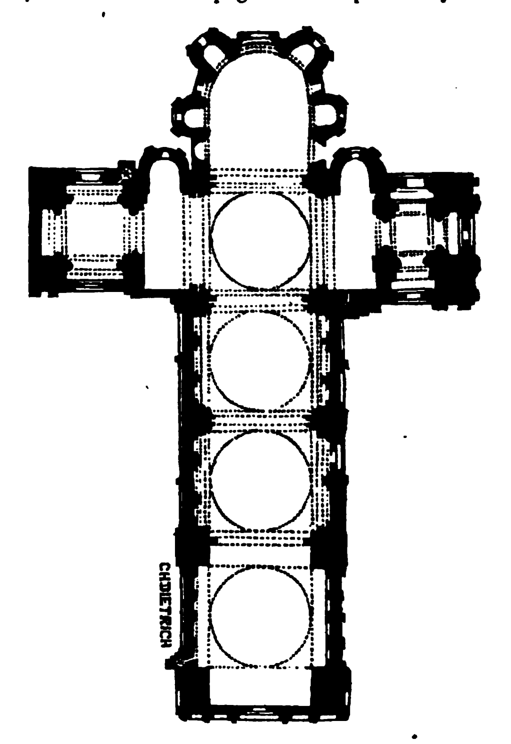


PLAN DE L'ÉGLISE DE FONTEVRAULT.

monument de cette espèce qui se trouve dans la vallée de la Loire. A Loches, on a imité Fontevrault sans faire de vraies coupoles, et à Villandry, Monts et Cormery, où il en

est autrement, elles ne forment pas de série. Il faut faire 50 lieues, au sud, pour rencontrer des édifices analogues à la nef de Fontevrault. Telle est la cathédrale d'Angoulême qui, selon toute apparence, lui a servi de modèle; tous les détails du plan et de l'élévation sont presque identiques, à tel point qu'il n'y a qu'un centimètre de différence dans le diamètre des coupoles.

Consacrée aussi en 1120, la cathédrale d'Angoulême, qui comprend d'ailleurs, outre la nef semblable à celle de Fontevrault, un chœur accompagné de chapelles rayonnantes et



PLAN DE LA CATHÉDRALE D'ANGOULÊME.

deux vastes transepts terminés par des clochers, avait été

commencée beaucoup plus tôt, probablement depuis 1101, ou peu après. L'imitation est donc parfaitement possible : et ce qui achève d'expliquer un fait extraordinaire en lui-même, mais suffisamment démontré déjà par la prodigieuse ressemblance des deux monuments, c'est que, sans parler des voyages de Robert d'Arbrissel et de ses premiers disciples dans la région des églises à coupoles, on voit, en 1117, les chefs de l'abbaye de Fontevrault venir plaider, à Angoulême, une affaire très-importante pour les intérêts de leur Communauté, devant l'évêque Gérard, légat du Saint-Siége pour les provinces de l'ouest et présidant, en cette qualité, un concile de quarante prélats. Or, si l'on songe que le chœur de St.-Denis a été terminé en trois ans et trois mois, on conçoit que la nef de Fontevrault, édifice bien plus simple et moins dispendieux après tout, ait pu être bâti dans le même temps.

Après avoir indiqué ce rapprochement historique, qui ne se trouvait point dans l'ouvrage où il a comparé Fontevrault à la cathédrale d'Angoulême, et qu'une récente notice de Mgr. Cousseau, sur son prédécesseur Hugues Tison, lui a permis de faire pour la première fois, M. de Verneilh explique que, dans son opinion, la nef byzantine de Fontevrault s'est adaptée d'abord aux transepts et au chœur de l'église primitive, rebâtis à leur tour un peu plus tard. Il montre ensuite, sur le monument lui-même, en quoi il diffère de la nef d'Angoulême, et par quels détails la copie l'emporte sur l'original. Il constate que les chapiteaux sont bien plus conformes au style roman du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, qu'à celui de la Touraine et de l'Anjou. Enfin, il remarque, dans un étage occupé autrefois par des prisonniers politiques, et où il n'avait pu être admis, que des petites corniches presque imperceptibles couronnent encore les pendentifs de deux travées, en marquant la naissance des coupoles proprement dites ou calottes, tandis que les dessins

relevés par M. Dainville, d'Angers, pour *L'Architecture byzantine en France*, laissaient croire, en omettant ce détail caractéristique, à la possibilité de coupoles sans pendentifs distincts.

M. de Verneilh rappelle aussi que la nef de Fontevrault a évidemment servi de point de départ au style Plantagenet, qui s'est formé dans l'Anjou d'une fusion entre l'architecture ogivale du nord et l'architecture byzantine du midi, pour se répandre ensuite dans tout l'ouest. En architecture, comme en fait d'organisation monastique, cette église est donc réellement un *chef d'ordre*.

Dans les étages inférieurs de la nef, il n'y a à observer que la forme, la grandeur et l'écartement des piliers, le dessin des arcatures et la sculpture des chapiteaux ; mais l'étage qui règne à la hauteur des pendentifs, et qui forme un immense dortoir, présente un aspect saisissant. Ces larges ogives, les plus vieilles, selon M. Godard-Faultrier, que l'on connaisse en Anjou (1), toutes ces surfaces sphériques qui les réunissent, et auxquelles il ne manque que la calotte des coupoles, produisent un effet analogue à celui que ferait l'ensemble de l'édifice.

C'est ce que nous nous disons en cherchant, sans mandat, le meilleur moyen de restaurer la nef de Fontevrault et de la rendre au culte. Deux combinaisons ont été proposées : l'une consisterait à faire de la nef de l'abbaye l'église paroissiale du bourg, auquel on la rattacherait par un pont couvert jeté sur le chemin de ronde de la prison. Mais il y a à cela de nombreux inconvénients et des difficultés sérieuses; il y en aurait certainement moins à obtenir de l'État qu'il voulût bien, dans le seul intérêt du monument, réunir la nef aux transepts et faire de tout, comme autrefois, une vaste

(1) *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1861, article FONTEVRAULT.

et imposante église. C'est ce que M. Godard-Faultrier, inspecteur des monuments de Maine-et-Loire, sollicite depuis long-temps ; c'est ce que conseillerait aussi la majorité de l'Assemblée.

Si l'on se décide à bâtir un nouveau dortoir, plus sain et aéré, à la place de celui dont il s'agit ; si, ce qui est possible aussi, le nombre des prisonniers se réduit assez pour permettre de s'en passer tout-à-fait, il y aurait à peine 20,000 fr. à dépenser pour rétablir la calotte des quatre coupoles, enlever les planchers et les murs de séparation, et restituer ainsi à l'édifice son unité et sa majesté premières. Ce serait pour la chapelle de la prison un agrandissement inutile ; mais il serait singulièrement apprécié par les nombreux visiteurs de l'abbaye. Il permettrait de remettre à leur place primitive (1) les tombeaux profanés des Plantagenets, et il profiterait de toutes façons à l'art, à l'archéologie, à l'honneur national enfin, intéressé, quoi qu'on en dise, à ce que des souvenirs historiques aussi précieux pour l'Anjou et pour la France recouvrent tout leur prestige.

Avec la nef de Fontevrault, nous parcourons librement les autres parties de l'édifice. Les transepts, élevés vers 1130, et le chœur, entrepris peu de temps après, nous offrent un plan qui se développe par degrés, et un autre style d'architecture et de sculpture plus conforme aux traditions romanes de l'Anjou. Mais déjà, sous la tour centrale, une petite coupole sans pendentifs distincts nous fournit le premier des jalons qui conduisent au style Plantagenet.

Nous entrons à tour de rôle, car elle ne saurait nous recevoir tous à la fois, dans la petite chapelle où sont entassées les statues tombales d'Henri II et d'Éléonore d'Aquitaine, de Richard-Cœur-de-Lion et d'Isabelle d'Angoulême,

(1) *Annales archéologiques*, t. V, p. 280.

veuve de Jean-sans-Terre. Ce ne sont pas les plus anciennes qui existent, car celles de Childebert, à St.-Germain-des-Prés, et de Clovis, à Ste.-Geneviève, ont environ un demi-siècle de plus ; mais ce sont les premières effigies royales qui aient été faites immédiatement après la mort des personnages qu'elles représentent, et dont la ressemblance soit possible ou probable. Aucune n'offre encore ces anges au chevet, ces lions en guise de coussin, qui sont devenus plus tard un accompagnement banal. Toutes sont couchées sur le même lit mortuaire, relevé à la tête et aux pieds ; toutes sont sculptées dans le même goût, quoique celle d'Henri II soit évidemment la plus romane, et celle d'Isabelle la plus gothique, comme c'était naturel.

Avant de quitter ces statues, quelques-uns de nous rappellent les étranges négociations dont elles ont été l'objet. Depuis 1817, l'Angleterre les a réclamées, en se fondant sur l'abandon où on les laissait et sur le peu de cas qu'on semblait en faire. Elles étaient alors, en effet, au milieu des décombres, comme des débris sans valeur. Sur les observations patriotiques de M. Bodin et de M. le baron de Wismes, préfet de Maine-et-Loire, les ministres de Louis XVIII les refusèrent.

Comme M. de Guilhermy l'a si bien raconté dans les *Annales archéologiques* (1), Henri II était le fils d'un prince français, et il ne l'oubliait pas, malgré sa haute fortune. Il voulut être enseveli dans l'abbaye la plus célèbre et la plus sainte des domaines des comtes du Maine et de l'Anjou. Assurément il eut tort et se montra mal inspiré. S'il avait donné la préférence à son royaume d'Angleterre, jamais sa tombe n'aurait été violée, même sous Cromwel ; elle serait encore paisible et honorée ; les prières seules lui auraient

(1) *Ann. arch.*, t. V, p. 281.

manqué un jour. De même, si Henri Plantagenet avait fondé en Angleterre des établissements comme les hospices de Caen, du Mans et d'Angers, on n'aurait pas détruit l'un et travesti l'autre en caserne ; on ne s'apprêterait pas à faire du troisième une filature. Les Anglais les compteraient au nombre de leurs plus beaux, de leurs plus précieux monuments ; et, s'ils étaient devenus insuffisants, on les agrandirait, on en bâtirait de nouveaux, en se gardant bien de changer leur destination. Mais Henri II a tenu à rester français avant tout ; il devait, à ce titre, partager le sort de nos autres souverains.

Richard Iᵉʳ. pensait encore comme lui ; il désira que ses os reposassent à côté de ceux de son père, et en léguant son cœur de lion à la cathédrale de Rouen, une autre partie de sa dépouille mortelle à l'abbaye poitevine de Charroux, il oublia l'Angleterre, qui ne lui en a pas gardé rancune.

La Restauration, qui n'était pas solidaire de nos fureurs révolutionnaires et de nos ingratitudes, aurait rougi de répudier au nom de la France des renommées aussi éclatantes. Elle refusa, comme nous l'avons vu, de céder les statues des Plantagenets ; mais, au lieu de leur donner asile à St.-Denis, ce qui était peut-être convenable, on se contenta de les rapporter dans la partie de l'église de Fontevrault qui restait consacrée au culte. La réparation se borna là, et on les traita d'ailleurs comme les statues les plus vulgaires. Il n'y eut pas même d'inscriptions pour dire leurs noms, ou pour rappeler, par exemple, que le cœur de Henri III avait été déposé dans le tombeau de sa mère Isabelle.

Elles demeurèrent oubliées jusqu'à l'époque où se forma le musée de Versailles. Alors elles y furent transportées, par les ordres du roi. S'il s'agissait de les mouler, l'opération pouvait se faire sur place ; mais on était disposé à les garder en nature, ou plutôt à les donner à l'Angleterre, qui ne

cessait pas de les revendiquer. Des réclamations énergiques, appuyées par la presse archéologique (1) et portées à la tribune par M. le comte de Montalembert, firent obstacle à ces projets, sans parler des événements d'Espagne qui rendirent tout-à-coup l'entente moins cordiale. Cependant il n'y eut pas de restitution. 1848 survint, et il ne s'agit plus de donner les statues de Fontevrault, mais de les vendre. Voici comment : la bibliothèque Bodléienne d'Oxford possédait la plus grande partie des dessins de la collection Gaignières, si précieux pour notre archéologie nationale. Il fut sérieusement question, à ce que l'on raconte, à Oxford, de les échanger contre les statues de Fontevrault, dont la République n'avait que faire à Paris. Heureusement les administrateurs de la bibliothèque Bodléienne, qui cédaient les dessins, n'auraient pas eu les statues réservées à Westminster. Ils trouvèrent le marché mauvais; et bientôt, sous l'administration de M. de Falloux, les démarches réitérées de la Société archéologique d'Angers eurent un succès complet. Les statues des Plantagenets revinrent définitivement à Fontevrault, sans avoir gagné à tout ce bruit autre chose que d'être gravées dans les *Annales archéologiques ;* car, pour la restauration faite tant bien que mal à Versailles, il est douteux qu'elle soit avantageuse.

Mais c'est trop s'arrêter à Fontevrault : disons seulement, avant d'en sortir, que l'infirmerie des détenus, où les visiteurs ne sont pas admis ordinairement, se trouve établie dans l'ancienne église de St.-Lazare (2), avec son cloître particulier et ses dépendances; le tout consacré dès l'origine aux malades. Cette église, fondée par Robert d'Arbrissel, mais

(1) *Ann. arch.*, t. V, p. 280; — le *Bulletin monumental* et les procès-verbaux des réunions de la Société française d'archéologie.

(2) Voyez l'article de M. Godard-Faultrier sur Fontevrault, dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou.*

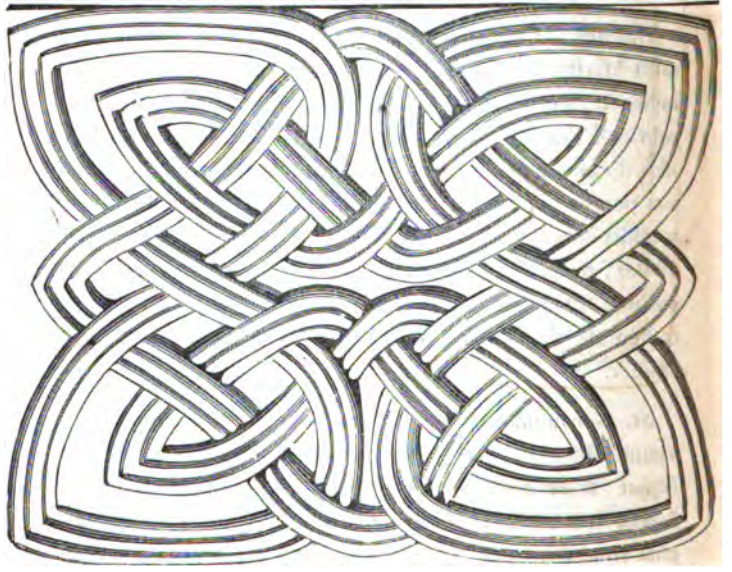
rebâtie un peu après le milieu du XIIe. siècle, offre, ainsi que la nef de l'église abbatiale ou du *grand moustier*, un vaisseau unique et des travées carrées, disposées comme si elles devaient recevoir des coupoles. Toute la différence consiste en ce qu'il y a déjà, entre les grands arcs, des voûtes d'arêtes sur nervures très-surhaussées. C'est un des meilleurs et des plus anciens exemples du style Plantagenet, qui vient immédiatement après les coupoles à nervures de la tour St.-Serge, à Angers, et de l'église St.-Pierre de Saumur.

De Fontevrault, nous regagnons la vallée de la Loire que nous avions quittée à Montsoreau ; mais cette fois encore nous ajournons notre visite au château de ce nom, malgré les instances de M. Victor Petit, qui voudrait lui assurer l'attention dont il est si digne. C'est à Chinon que nous attend notre déjeûner, et nous avons à voir sur la route Candes et St.-Germain.

Candes.—L'église de Candes, élevée sur le lieu où mourut saint Martin de Tours, a reçu depuis peu des réparations indispensables faites avec talent et, ce qui est plus rare, avec sobriété. Elle est bien connue par la hardiesse de ses trois nefs d'égale hauteur, par les élégantes statues qui décorent son porche, et par cet air de château que lui donnent des machicoulis ajoutés après coup. Sauf une des absides latérales, reste d'un édifice plus ancien, elle appartient à la seconde moitié du XIIIe. siècle et reproduit le type de la cathédrale de Poitiers. Mais il y a là plus à admirer qu'à étudier.

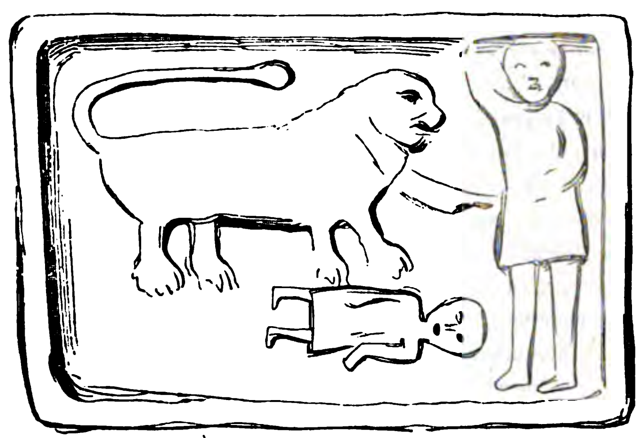
St.-Germain. — C'est le contraire à St.-Germain-sur-Vienne. La nef, bien mutilée, nous montre les débris d'un édifice antérieur à l'an 1000. Les uns dessinent à la hâte l'appareil compliqué de l'ancien portail ; d'autres, pour aller plus vite, estampent quelques-uns de ces entrelacs qui passent pour mérovingiens ; d'autres enfin s'attachent au chœur





ENTRELACS DE SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE.





SCULPTURES A L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE.

qui, à un point de vue tout différent, n'offre pas moins d'intérêt. Cette construction du XIIIe. siècle a des nervures si multipliées et d'un arrangement si insolite, même dans le style Plantagenet, qu'à en juger par leur projection hori-

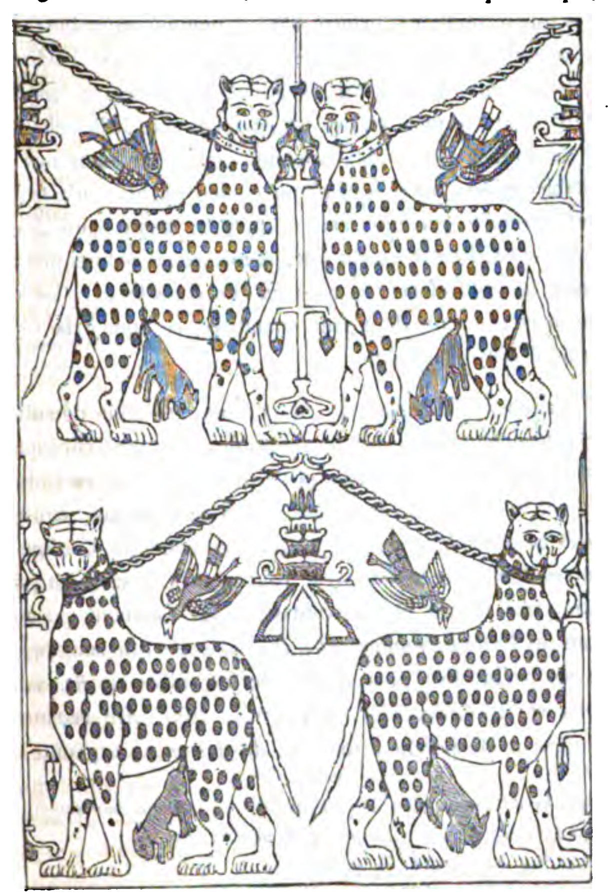
zontale, on croirait que le plan de l'édifice comporte deux nefs au lieu d'une, et huit travées au lieu de deux.

Chinon. — Enfin, nous arrivons à Chinon où la nature reprend ses droits. Nous y sommes rejoints par plusieurs membres de la Société archéologique de Touraine, qui habitent le voisinage, notamment par M. le marquis Costa de Beauregard, président du Conseil général de Savoie et propriétaire du domaine de Champigny, dont la chapelle offre de si beaux vitraux, et par M. de Cougny, qui a écrit sur le château de Chinon une excellente notice. Après une heure de repos, nous reprenons la visite des monuments, en commençant par les églises qui nous protégent contre un soleil ardent.

Nous allons d'abord à St.-Maurice, en suivant une longue rue presque entièrement bordée de maisons du XVe. et du XVIe. siècle, ou pour mieux dire de petits castels. On croit, d'après une vieille inscription perdue aujourd'hui, que cette église a été bâtie par Henri II dans les dernières années de son règne, et l'aspect à demi-roman des statuettes nombreuses qui se trouvent à la naissance ou à l'intersection des nervures ne dément pas cette indication. De même, les fenêtres sont encore en plein-cintre comme à l'hôpital d'Angers; mais le style gothique domine déjà dans l'édifice, sauf pour le clocher qui est plus ancien. Il n'y a d'ailleurs, selon l'usage du pays, qu'une seule nef, à travées carrées et à voûtes très-surhaussées, avec des nervures supplémentaires au sommet des berceaux. Toutes ces nervures ont le même profil, quelle que soit leur importance, et sont réduites à un simple tore, au moins en apparence; car, pour les nervures diagonales, la pierre qui a fourni la moulure saillante s'élargit en se confondant avec le remplissage des voûtes. C'est le même procédé qui a permis, à St.-Jean de Saumur, de réduire les arcs-doubleaux eux-mêmes à un tore unique et très-mince. Le chœur de St.-Maurice se termine par un mur droit; mais à l'intérieur

la voûte est disposée et subdivisée de manière à figurer une abside. On songe à agrandir de ce côté l'église de St.-Maurice; ce qui entraînera de regrettables démolitions. Il faudrait, du moins, rétablir dans le nouveau chœur l'ancien arrangement de la voûte.

L'église de St.-Étienne, où se conserve l'antique chape,



FRAGMENT DE LA CHAPE DE SAINT MESME, A CHINON.

d'étoffe orientale, connue sous le nom de chape de saint

Mesme (1), est due au célèbre historien Commines. Ses armoiries, au chevron d'or en champ de gueules accompagné de trois coquilles oreillées d'argent, se voient à la porte principale. D'ailleurs, un passage de Daguindeau, publié par la Société de l'Histoire de France, dit : « Philippe de Commines fit rebâtir, par ordre de Louis XI, les châteaux de « Chinon dont ce prince l'avait nommé capitaine; mais « ce qu'il a fait de plus beau à Chinon, c'est l'église de « St.-Étienne qu'il a fait rebâtir en même temps dans l'espace de dix mois et qui est une des plus belles chapelles « de France (2). » St.-Étienne serait pour nous une véritable église; mais, quand un édifice religieux n'a qu'une nef terminée par une abside unique; aussi haute, aussi large, aussi longue qu'elle soit, et malgré les réduits ménagés entre les contreforts, ce n'est qu'une chapelle dans les idées du nord, et l'on donnerait volontiers ce nom à la cathédrale d'Alby elle-même.

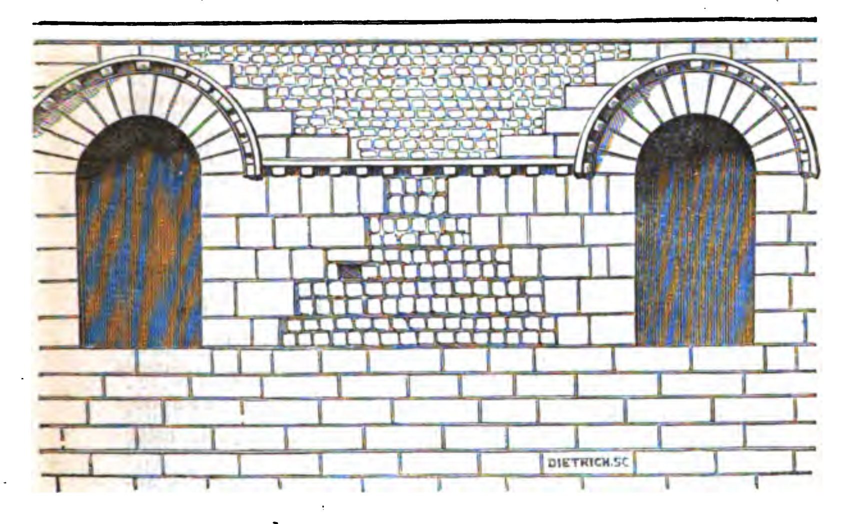
L'ancienne collégiale de St.-Mesme, à moitié détruite et transformée en école par les Frères de la Doctrine chrétienne, est encore le plus curieux des édifices religieux de Chinon. La nef, privée de ses bas-côtés et divisée en étages, conserve assez bien au-dehors son ancienne physionomie. Comme les autres monuments du style roman primordial, ou style latin, elle n'avait pas de voûtes. M. de Caumont a signalé dans le *Bulletin monumental* (3) l'analogie que son appareil et ses archivoltes présentent avec les églises de St.-Généroux et de Cravant (V. la figure, p. 205). On retrouve à l'intérieur du porche actuel, et au-dessus de sa voûte, la

(1) Voir la description de ce tissu dans le *Bulletin monumental* et dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont.

(2) *Bull. monum.*, 1857, p. 546.

(3) *Id.*, 1855, p. 550.

façade qui terminait primitivement cette nef et dont toute la décoration se compose de sculptures bizarres aux claveaux



FENÊTRES ET APPAREILS DES MURS LATÉRAUX, A SAINT-MESME.

de la porte, puis de diverses combinaisons d'appareil accentuées par des traits de ciment rouge.

En avant de ce pignon, dont on trouva bientôt les ornements trop simples, on a bâti, à une époque qui ne saurait être plus récente que la première moitié du XIᵉ. siècle, un grand portail flanqué latéralement de deux grosses tours, et c'est peut-être le premier exemple de cette combinaison architecturale, devenue plus tard si familière aux artistes romans et gothiques. L'un de ces clochers a été repris jusqu'aux fondements au XVᵉ. siècle, mais l'autre est passablement conservé. Fortifié de contreforts assez saillants, il s'avance autant que le portail proprement dit et s'appuie par derrière à la façade primitive, dont il laisse voir une fenêtre en œil-de-bœuf. Il a vraiment l'ampleur et l'aspect général

des clochers du XIIe. siècle ; mais ses rares ornements sembleraient presque trop anciens pour le XIe. siècle lui-même.

C'est ce que l'on peut dire aussi des ornements de la façade actuelle, qui étaient très-abondants au contraire. Malheureusement on a martelé toutes les figures ; mais par la forme et par l'arrangement des grandes dalles, posées debout, qui revêtent presque toute cette façade jusqu'au sommet du fronton, par les silhouettes qu'elles conservent, on peut parfaitement juger de la richesse et même du sujet de la décoration.

Évidemment on s'était essayé là à retracer, avec plus de courage que d'habileté, un Christ dans sa gloire et entouré de la Cour céleste. Mais, au lieu de se concentrer dans les tympans, les voussures et les jambages de la porte, comme cela eut lieu plus tard, les personnages et les sujets accessoires étaient dispersés sur toute la façade, ainsi qu'à St.-Pierre d'Angoulême (1), et encadrés, non par des arcatures d'aucune espèce, mais par des arbres analogues à des palmiers, ou par des rinceaux, ou par de fausses indications d'appareil réticulé ; le tout sculpté aussi sur des dalles.

La porte, dont le large cintre se montre encore au-dessus d'une ogive flamboyante, et les soubassements, qui lient parfaitement leurs assises à celles de la tour du nord, étaient ce qu'il y avait de plus simple ; on y remarque cependant des blocs sculptés d'entrelacs, qui sont posés sans aucune symétrie et au hasard dans la maçonnerie, comme des pierres ordinaires. Ce sont des débris d'édifices plus anciens, mais non pas de la façade qui terminait primitivement la nef, puisqu'elle existe et n'offre pas d'entrelacs pareils.

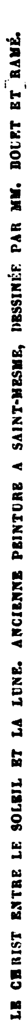
(1) Déjà la façade latine de St.-Front offre une certaine ressemblance avec celle de St.-Mesme, surtout par sa construction en dalles.

Une ingénieuse observation de M. Segrétain a permis de préciser le sens de quelques-unes des sculptures martelées. A la base du fronton règne une suite de médaillons circulaires. Le septième, en allant de gauche à droite, présente les restes très-apparents d'une gerbe de blé. C'était donc un zodiaque, car les médaillons étaient au nombre de douze, et le mois de juillet, qui correspond à la moisson, est bien le septième de l'année.

L'église de St.-Mesme a des curiosités d'un autre genre. A l'intérieur de la tour du sud se trouvent des peintures murales du XV. siècle, très-bien conservées et très-singulières, dont M. le comte de Galembert nous explique le sujet.

Mais il faut se hâter, et déjà nous gravissons la rue escarpée qui conduit au château, pendant que MM. Ramé et Bouet, qui viennent de passer plusieurs jours à Chinon, dont ils connaissent tous les monuments, restent à St.-Mesme pour ajouter à leurs dessins un dernier *post-scriptum* (Voir la page 208).

On parle, dans les derniers siècles du moyen-âge, non du château, mais des châteaux de Chinon ; et, en effet, il y en a trois, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Le château de St.-Georges paraît avoir été ajouté, en guise de fortification avancée, sur le seul point où l'on pouvait aborder de plain-pied les anciennes défenses, par Henri II, qui fonda certainement la chapelle de ce nom. Isolées au levant par une profonde coupure, ses courtines, en pierre de taille, offrent, à des intervalles très-rapprochés, des saillies carrées et massives qui tiennent le milieu entre des contreforts et de véritables tours. Pour la disposition générale et pour les détails, c'est un peu comme à Château-Gaillard, qui a dû naturellement s'inspirer de Chinon. Par malheur, les constructions ont été dérasées au niveau de la cour intérieure ;

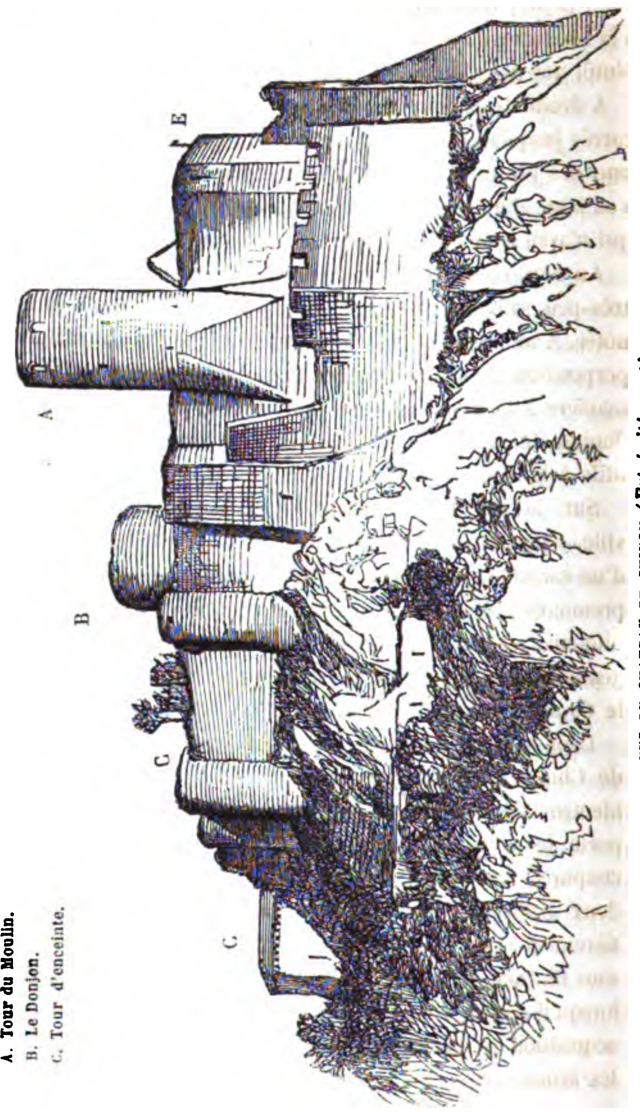


LE CHRIST ENTRE LE SOLEIL ET LA LUNE. ANCIENNE PEINTURE A SAINT-MESME, DESSINÉE PAR MM. BOUET ET RAMÉ.

de sorte qu'il est difficile de juger de leur date par leur style.

A l'ouest du fort de St.-Georges, il existait un plateau très-allongé, très-élevé au-dessus du cours de la Vienne, et escarpé presque de toutes parts. C'était un de ces châteaux naturels qui ont été fortifiés à toutes les époques; mais à l'exception d'un fragment romain encore inexpliqué, on n'y voit rien aujourd'hui de plus ancien que les restes d'une vaste enceinte en moëllons rougeâtres irrégulièrement rangés par assises. Elle paraît remonter à la domination des comtes de Chartres. Depuis, il n'y a point eu de reconstruction générale. On s'est contenté de remplacer partiellement ces murs grossiers, mais extrêmement solides, par des courtines en pierre de taille, et d'y ajouter à diverses reprises des tours et des bâtiments d'habitation.

Par exemple, lorsque Henri II eut fait sa principale résidence du château de Chinon, où il trouvait réunis les avantages d'une situation centrale entre la Guienne et la Normandie, d'un vaste emplacement et d'une position à la fois très-agréable et très-forte, le corps de la place reçut, comme les fortifications avancées, d'importantes améliorations. La plupart des tours qui furent alors bâties présentent un arrangement inusité. Carrées à leur base, elles passent à l'octogone au moyen de plans inclinés, de forme triangulaire, qui sont en quelque sorte des pendentifs à l'envers, et deviennent ensuite, par le même procédé, complètement arrondies: telle est la belle tour du Moulin, si élancée, si admirablement conservée, qui, malgré ses médiocres dimensions, jouait presque le rôle d'un donjon. Au premier étage, sa voûte, revêtue d'élégantes nervures, se compose néanmoins, non d'une série de berceaux, mais d'une coupole sphérique dont les assises, au lieu d'être horizontales, sont disposées verticalement. D'ailleurs, les formerets et les fenêtres sont en



A. Tour du Moulin.
B. Le Donjon.
C. Tour d'enceinte.

VUE DU CHATEAU DE CHINON (Extrémité ouest).

plein-cintre. C'est bien là le style Plantagenet comme il était à la fin du règne de Henri II, ou sous Richard-Cœur-de-Lion, plutôt que sous Philippe-Auguste.

A droite de la tour du Moulin, une autre tour, qui reste carrée jusqu'au sommet, coupe par le milieu et a condamné une des portes de l'enceinte primitive; elle offre elle-même à sa base une très-petite poterne, fermée par un pont-levis qui n'avait qu'un bras, et protégée par une barbacane.

Au nord-ouest, une sorte de tour carrée, très-large et très-peu saillante, présente une particularité digne d'être notée. A une certaine hauteur, les assises du milieu s'élèvent perpendiculairement, pendant que le reste est en talus, de manière à former, non de grands machicoulis comme au donjon de Château-Gailllard, mais un ressaut de parapets utile à la défense.

Sur la partie de l'enceinte qui regarde et domine la ville s'élèvent d'autres constructions de Henri II, mais d'un caractère plus roman; elles remontent, sans doute, aux premières années de son règne. Ce sont des bâtiments d'habitation, assez petits, percés de quelques fenêtres en cintre géminé; ils ont servi de noyau à ce que l'on a appelé depuis le *Grand-Logis*.

Dans le courant du XIII°. siècle, les défenses du château de Chinon ont été soigneusement remaniées et considérablement accrues. On a alors séparé du reste le fort qui porte le nom de château du Coudray par une troisième coupure, très-large, très-profonde, dans laquelle plongent deux belles tours d'angle et un donjon cylindrique entièrement isolé. Il semblerait que ces travaux ont dû se faire sous Philippe-Auguste, ou sous ses premiers successeurs, lorsqu'il importait aux rois de France de consolider une acquisition récente que les Anglais contestaient encore par les armes. Mais, à en juger par les nervures et les autres



VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE CHINON, PRISE DES BORDS DE LA VIENNE.

A. Porte St.-Jean. — D. Le Donjon. — C. Tour du Moulin. — B. Le Grand-Logis.

ornements de ces tours du XIII°. siècle, elles ont été bâtie sous Philippe-le-Hardi, ou sous Philippe-le-Bel. C'est bien l'époque qu'indiquerait, par exemple, la chapelle de ce château du Coudray, renfermée dans une des tours d'angle.

La seule construction qui puisse être attribuée à Philippe-Auguste, c'est la tour ronde qui se trouve à l'angle nord-est du château du milieu, point le plus exposé aux attaques; elle est d'un genre particulier, et ses ruines montrent du côté de la place un escalier, ou une rampe douce, qui se développe circulairement dans l'épaisseur du mur. La brèche par laquelle le château de Chinon, défendu par Roger de Lascy, fut pris après un an de siége était peut-être là.

Charles VII et Louis XI, qui se plaisaient à habiter la Touraine, travaillèrent à leur tour au château de Chinon; ils élevèrent notammment le pavillon du grand pont-levis, si large, si mince et si haut, qui seul a conservé sa toiture (V. la lettre A, p. 212). Quand on l'aperçoit de profil depuis le pont ou la place du Marché, se dressant à 35 mètres de hauteur sur une base qui n'en a pas 5, on ne conçoit pas qu'il soit solide. On dirait, tant la saillie de ses machicoulis est grande, une colonne corinthienne surmontée de son chapiteau. Deux grosses tours rondes, dont l'une garde le nom de tour d'Argenton (1), parce que Commines la construisit comme gouverneur ou l'habita comme prisonnier, et enfin la plupart des salles du Grand-Logis portent aussi les caractères du XV°. siècle.

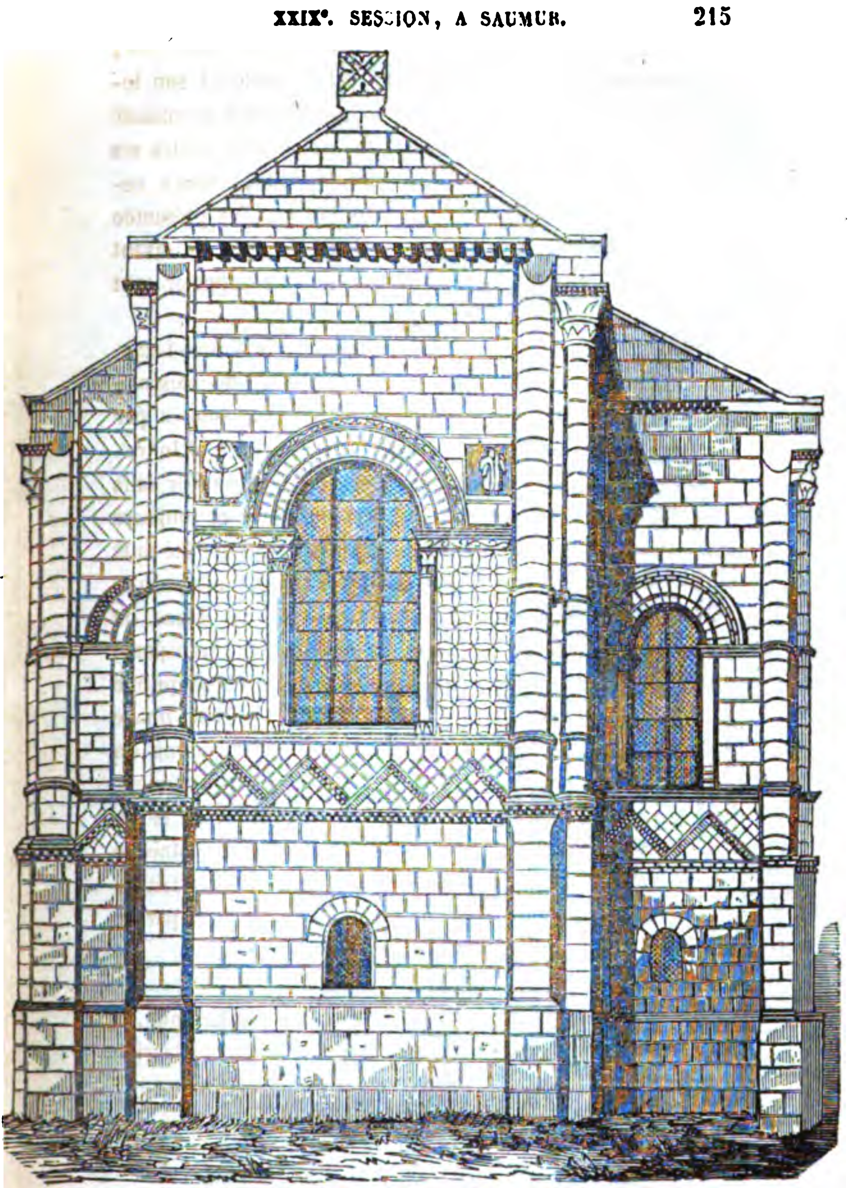
C'est dans ce Grand-Logis, à moitié roman, à moitié gothique, que sont morts Henri II et Richard Cœur-de-Lion; car, malgré la tradition, on ne comprend pas comment ce

(1) On observe dans les tours du XV°. siècle, au haut des meurtrières et très-près de leur ouverture extérieure, une petite traverse en fer qui paraît avoir servi à appuyer le canon des arquebuses.

dernier prince aurait préféré une maison de la basse-ville, dont aucune partie ne remonte au XII°. siècle, à son logement habituel, si sûr, si sain, si agréable pour un malade et un blessé, par la vue magnifique qu'on a de toutes ses fenêtres. C'est là, dans cette grande salle, encore reconnaissable aujourd'hui, que Jeanne-d'Arc fut présentée au roi de France. Mais laissons à M. de Cougny, le savant historien du château de Chinon, le soin de rappeler tant de faits mémorables !

Bornons-nous à dire que les fondations du Grand-Logis, dont la chute serait désastreuse pour beaucoup de maisons, ont été récemment consolidées avec un plein succès par M. Joly-Leterme, et aux frais du Conseil général d'Indre-et-Loire. La ville, de son côté, s'est chargée de créer dans l'enceinte du château un jardin planté d'arbres et toujours accessible au public. Dans les nivellements, qui ont été faits à cette occasion, on a découvert, une ruine romaine que l'on ne comprend pas bien encore. A voir ces blocs de grand appareil, posés sans mortier, et dont l'un, transporté depuis peu dans une des tours, n'était autre chose qu'une stèle gallo-romaine du temps de l'incinération, offrant l'image d'un personnage en pied, sculptée en bas-relief comme on en trouve dans les murs d'enceinte, on dirait un fragment de ces enceintes que toutes nos cités élevèrent, vers la fin du IV°. siècle, aux dépens des monuments païens. Mais le parement du mur regarde l'intérieur de la place. Était-ce une sorte de donjon ? Il serait facile de s'en assurer par de nouvelles fouilles.

Rivière. — Avant de reprendre la direction de Saumur, il nous reste à voir l'église de Rivière, petit village sur la rive gauche de la Vienne, à 3 kilomètres en amont de Chinon (V. les p. 215 et 216). Entre les deux moitiés de cette église, bâ-



CHEVET DE L'ÉGLISE DE RIVIÈRE.

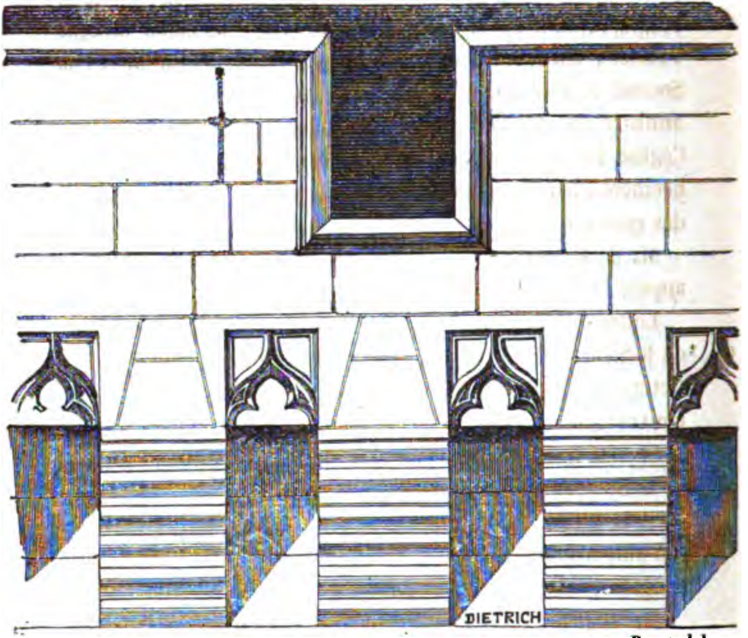


INTÉRIEUR DU CHOEUR DE L'ÉGLISE DE RIVIÈRE.

ties pourtant presque à la même époque, le contraste est aussi complet que possible. La nef, qui est la plus ancienne, est sans bas-côtés, sans voûtes et sans ornements architecturaux ; elle n'a de remarquable que son appareil extérieur, en petites pierres carrées, et ses vieilles peintures que l'on restaure en ce moment sous l'habile direction de M. de Galembert. Le chœur, tout en pierre de taille, est exhaussé sur une crypte et des chapelles voûtées l'accompagnent. Au-dedans et au-dehors, il offre toute la richesse de dessin et l'harmonieuse élégance de nos meilleures constructions romanes du XII°. siècle ; mais ses moulures et ses ornements sculptés se rapportent sans mélange au style latin. M. de Caumont incline à croire que ce curieux édifice, bien digne des soins qui lui sont donnés, est réellement du X°. siècle. M. Ramé, qui a fait aussi une étude approfondie des monuments de ce genre, pense au contraire qu'on a pu encore mettre en œuvre vers 1040, et avec une habileté toujours exceptionnelle, mais plus concevable au XI°. siècle qu'au X°, les éléments de l'art carlovingien.

Mais le soleil s'abaisse rapidement à l'horizon. Avec des chevaux aussi las que nous le sommes nous-mêmes, il nous restera à peine assez de jour pour examiner à Candes, dans le parc de M. Caillau, les ruines d'une somptueuse *villa* que les Romains, excellents connaisseurs en beaux sites, avaient élevée sur le coteau au pied duquel la Vienne se jette dans la Loire. La Société archéologique de Tours promet de publier un plan de cette *villa* gallo-romaine qui était ornée de colonnes.

Nous avons profité des dernières lueurs du jour pour lire sur la façade intérieure du château de Montsoreau (Voir la page suivante) les devises de la famille de Chambes, et nous ne sommes rentrés à Saumur qu'à la nuit close.



MACHICOULIS ET PORTION DE LA GALERIE DU CHATEAU DE MONTSOREAU.

Le Secrétaire rapporteur,

F. DE VERNEILH.

1re. Séance du 6 juin.

Présidence de M. PRÉVOT, capitaine du génie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, *Charlot*, de Tours ; *Courtiller*, conservateur du musée de Saumur ; *Peeters Wilbaux*, membre de la Société historique et littéraire à Tournai (Belgique) ; *Gaugain*, trésorier.

M. *Marionneau* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Pothier, curé de Candes, adressée à M. le Président de la Société et le priant d'appeler l'attention de Son Exc. M. le Ministre sur le haut intérêt artistique et archéologique de l'église fortifiée de Candes, qui, malgré son état de délabrement, fait l'admiration des artistes, des archéologues et des gens du monde.

M. de Grand-Launay, maire de la commune de Candes, appuie la demande de M. le Curé.

Lettre de M. le docteur Bertheraux, secrétaire-perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). Cette lettre exprime le désir de voir assister à la mise à découvert des mosaïques de Tourmont quelques délégués de la Société française d'archéologie, le Conseil d'administration de la Société ayant voté des fonds pour exécuter les fouilles. — A la lettre de M. Bertheraux est jointe une circulaire qui annonce l'ouverture à Poligny, le 22 juin 1862, d'un congrès géologique et paléontologique.

M. Halléguin, docteur-médecin à Châteaulin, adresse des notes sur Carhaix et les voies romaines du Finistère. Ces notes, accompagnées de plusieurs plans et dessins avec légendes, indiquent les principaux établissements gallo-romains et du moyen-âge qui se trouvent dans les environs de Carhaix. Ces communications sont accueillies avec beaucoup d'intérêt, car elles fournissent des documents précieux sur la géographie ancienne et l'histoire de la Basse-Bretagne.

M. Halléguin termine sa communication, en exprimant le désir de voir la Société française d'archéologie venir tenir une de ses prochaines assises à Quimper.

M. Birat, de Narbonne, offre au Congrès des extraits d'un de ses ouvrages, ayant pour titre : *Poésies narbonnaises*, en français et en patois, suivies d'entretiens sur l'histoire,

les traditions, les légendes, les mœurs du pays narbonnais.

M. Birat demande également que le Conseil veuille bien choisir la ville de Narbonne pour l'une de ses prochaines réunions.

M. l'abbé Briffaut, curé à Saumur, soumet au Congrès plusieurs documents intéressants pour les annales saumuroises, entr'autres des manuscrits dont l'un a pour titre : *Procédure au profit de noble demoiselle de Montaigne, de Chemillé, de Passavent et de Beaupréau, etc...* Ces manuscrits sont examinés avec beaucoup d'intérêt par plusieurs membres de l'assemblée.

M. l'abbé Briffaut adresse également plusieurs notes historiques sur les monuments de la région.

Des notices rédigées par le savant ecclésiastique saumurois, nous extrayons le passage suivant :

« Suger, né en 1084, suivant le Dictionnaire de Feller, était à Saumur, d'après la Collection Guizot, en 1098, pour achever ses humanités.— Venu à l'âge de seize ans, il n'en aurait pas moins terminé ses études dans le temps marqué par M. Guizot; mais il serait resté dans cette abbaye plus qu'il n'a été dit, puisque l'auteur de la dissertation apologétique de l'abbaye et ordre de Fontevrault, dit que Suger assista au Concile de Poitiers en 1106. »

M. de Caumont ayant exprimé le désir qu'on exposât des gravures ou dessins d'anciens monuments du pays, un dessin des arènes de Doué, en Poitou, est présenté à la Société par M. Briffaut, qui signale également une vue de l'ancienne abbaye de St.-Florent-lès-Saumur, conservée à la Bibliothèque de la ville, dans un grand in-f°., contenant les dessins de plusieurs abbayes de France.

Le mémoire de M. Briffaut cite, parmi les plus anciennes églises des environs de Saumur, Distré, Chétigné, Rou, Verrie,

des Ulmes, Cizay, Daubigné et Doué; ces trois dernières fondées par Dagobert sous le vocable de St.-Denis. Dans les constructions de ces divers édifices se retrouvent des fragments provenant, dit l'auteur du mémoire, d'une anciene construction appelée par les gens du pays *la sainte église*, et placé près de la butte de Montesy.

Notre-Dame-de-Nantilly, d'après la tradnction populaire, aurait été consacrée d'abord sous le nom de St.-Jean-Baptiste. Une image de la Vierge ayant été trouvée dans un champ de lentilles, près Saumur, elle fut portée dans l'église St.-Jean-Baptiste qui dès lors a été appelée Notre-Dame-de-Nantilly ou Lentilly. Elle devint la première paroisse du pays, et c'est pour cela qu'elle est qualifiée d'église-mère.

Il est de fait que, d'après Mabillon, l'église abbatiale de Nantilly était placée sous le vocable de la sainte Mère de Dieu, Marie, et de saint Jean-Baptiste: « In abbatia sanctæ « Dei Genitricis Mariæ et sancti Johannis Baptistæ. » (*Annales bénédictines*, t. III, liv. 56, p. 174.)

M. le Président adresse des remercîments à M. l'abbé Briffaut, pour son zèle dans la recherche des documents relatifs à l'histoire du pays.

M. Godard-Faultrier offre au musée de Saumur des estampages de fer à hosties, d'un miroir en ivoire et d'une crosse dite de Pétronille de Chemillé (1109-1149), provenant de l'abbaye de Fontevrault. Les originaux de ces divers objets font partie du musée d'Angers.

M. Godard offre également à la ville de Saumur les objets suivants: statuette de Notre-Dame-de-Sous-Terre du Ronceray, estampage en plâtre.

Un reliquaire, photographie; — sommet de custode en cuivre, id.; — fragment d'une couronne de lumière, id.; — crosse du XII°. siècle, id.; — crosse du XIII°. siècle, id.

Portrait de Mme. Jeanne-Baptiste de France, abbesse, chef

généralle de l'abbaye et ordre de Font-Euraul (*sic*). — « Ætatis suæ 41 anno 1648. »

Note sur un tombeau découvert à St.-Serge d'Angers, avec gravures des objets trouvés, tels que calice, patène en argent, gance en soie, crosse en bois doré.

M. le Président remercie M. Godard-Faultrier.

M. Ch. Drouillard présente au Congrès deux médailles : l'une de Valentinien et l'autre, très-fruste, présumée gauloise. Ces médailles ont été recueillies près du vieux bourg de Dyve, où se trouve une voie romaine.

M. le Président annonce la reprise du programme par la question ainsi conçue :

Signaler les autels et les fonts baptismaux anciens, les cloches à inscriptions gothiques, les objets d'orfévrerie et les autres meubles et ornements du moyen-âge que renferment encore les églises de la région.

M. Parrot lit un inventaire inédit du trésor de l'ancienne abbaye des Bénédictins de St.-Florent-lès-Saumur, extrait des archives de St.-Florent, liasse cotée : *Reliques de St.-Florent*, D. Housseau, t. XVIII, n°. 532. Paris, Bibliothèque impériale.

MÉMOIRE DE M. PARROT.

MESSIEURS,

Depuis l'ouverture du Congrès archéologique de France, vous avez, sans aucun doute, dirigé plus d'une fois vos savantes excursions vers le lieu délicieux où vivaient naguère de riches cénobites, plus célèbres dans les fastes de l'Anjou par leur opulence que par leurs travaux scientifiques.

L'histoire des Bénédictins de St.-Florent de Saumur, ces puissants enfants du Mont-Glonne, vous est trop connue

pour qu'il soit utile de vous en parler. Cependant, permettez-moi d'appeler un instant votre bienveillante attention sur un inventaire inédit du trésor de cette abbaye. Il vous fera connaître quelques richesses artistiques dont le temps et les révolutions ne nous ont légué que le souvenir.

Ce n'est point sur les anciennes rives de la Vienne, à l'ombre du formidable château du *Truncus*, où le comte de Blois, Thibault-le-Tricheur, éleva dans sa *Johannis villa* le premier monastère en l'honneur de saint Florent, que je désire vous arrêter un instant; c'est sur les bords paisibles du Thouet, dans l'abbaye construite du temps de Foulques Néra, le célèbre bâtisseur angevin, que Jean du Bellay transforma en forteresse, et que bombarda et prit l'amiral de Châtillon.

A la fin du moyen-âge, vous le savez, Messieurs, les incursions incessantes des gens de guerre et les ravages qu'ils causaient forcèrent les villes, les châteaux et les abbayes situés en dehors des cités à se garantir par de puissantes fortifications. Les moines de St.-Florent, riches seigneurs d'une grande partie du pays saumurois, ayant tout à craindre des différents partis qui dévastaient les campagnes, et surtout les Anglais qui saccageaient l'Anjou, firent alors fortifier leur monastère et même leur église. Les murs furent rehaussés par des machicoulis et des créneaux ; l'enceinte extérieure de l'abbaye fut protégée par de larges et profonds fossés, et l'entrée défendue par deux grosses tours garnies de plusieurs pièces d'artillerie. Tous ces travaux furent exécutés sous le règne de Louis XI, par ordre de Jean du Bellay, évêque de Poitiers et abbé commendataire de St.-Florent (1).

(1) Les vassaux de l'abbaye formaient sa garnison. Ils y étaient obligés, en vertu des lettres-patentes, en date du 24 novembre 1369, que le roi Charles V avait accordées à l'abbé Guillaume du Luc.

C'est dans ce moustier féodal, au 27 décembre 1538, que je serais heureux, Messieurs, de reporter un instant votre imagination. Vers le milieu de ce jour, un notaire royal, mandé de Saumur, traversait le pont-levis du monastère. Après les saluts d'usage, le procureur du cardinal de Tournon (1), abbé commendataire de St.-Florent, lui fit connaître l'ordre qu'il avait reçu de son supérieur de faire inventorier le trésor de l'abbaye. Le notaire, le procureur du cardinal et plusieurs religieux se dirigèrent vers le *sacratorium*, qui fut ouvert en leur présence, et les objets qu'il renfermait présentés à l'officier public qui dressa l'acte suivant :

« Inventaire des reliques et joyaux, etc. estant au monastere et eglise de l'abbaye de S. Florent de Saumur faict a la requeste de religieuse personne frere Claude Droaut, vicaire et procureur de monseigneur le reverandissime cardinal de Tournon, abbé commendataire, par moy Martin Gautier nottaire royal audit Saumur, en presance de religieuses personnes freres Jehan Hacquedé Mache, prieur, François de Changuy, secretaire, et autres.

Du 27e. jour de decembre l'an 1538 a été fait visitte et ouverture du lieu ou a accoustumé mettre et reposer les reliques de ladite abbeïe auquel a été trouvé ce qui suit :

Une boëtte d'argeant bandée de bandes d'argeant dorée

(1) François de Tournon, fils de Jacques, comte de Tournon, et de Jeanne de Polignac, naquit en 1489. A l'âge de 28 ans, il fut nommé archevêque d'Embrun, puis de Bourges, de Lyon, évêque de Sabine, en Italie, abbé de St.-Germain-des-Prés, cardinal, etc. Ce fut un des hommes les plus influents du règne de François Ier., et l'un des plus cruels persécuteurs des protestants. Il décéda le 21 avril 1562, après avoir joué un grand rôle dans la politique de son siècle, et être tombé en disgrâce sous l'administration des Guises. Son blason était : *Parti au 1er. semé de France ; au 2e. de gueules, au lion d'or.*

couverte de plusieurs pierres fines non étant de grande valeur, dedans laquelle boëtte est un petit vaisseau aussi bandé de bandes d'argeant doré qu'on dit être l'un des vesseaux de la Cene de Jesus-Christ.

Item. Un chef d'argeant dont les cheveux sont dorés auquel est enchassé le chef saint Philippe apotre.

Item. Un autre chef d'argeant mytié d'une mytre d'argeant qui se ouste facilement dudit chef, auquel chef sont quelque petit nombre de pierres de peu de valeur, auquel chef est enchassé le chef Monsieur saint Martin de Vertou.

Item. Un angelot d'argeant doré duquel les ailes sont séparées et rompuës.

Item. Un bras d'argeant doré enrichi de quelque nombre de petites pierres dans lequel est enchassé le bras de Monsieur St. Florent.

Item. Un autre bras couvert d'argeant doré auquel est enchassé le bras de Monsieur St. Serge martyr.

Item. Un autre bras couvert d'argeant blanc enrichi de bandes d'argeant doré et de quelques pierres telles que dessus, auquel est enchassé le bras de Mᵐᵉ Ste Agnes, en la main duquel bras est un doit rompu.

Item. Une custode d'argeant doré ou l'on porte le Corpus Dni. le jour du sacre.

Item. Une grande couppe en façon de calice en laquelle on met reposer le Corpus Dni. le jeudy absolu, garni de sa patenne ouvrée; le tout d'argeant doré.

Item. Un grand calice d'argeant doré appelé le calice des marchands, avec sa patenne.

Item. Deux grandes chopinnes d'argeant servant à mettre vin et eau à dire messe.

Item. Une grande croix d'argeant doré en laquelle il y a quelque piece de vray croix, avec son baton couvert d'argeant doré, semé de bourdons et coquilles.

Item. Une autre grande croix peu moindre que l'autre, avec son baton d'argeant relié à filets d'argeant doré. Les dites croix garnies chacune de leur étuys de cuire noir.

Item. Un benitier garni de gectone, le tout d'argeant, lequel gectone est rompu par le bas bout.

Item. Deux encensoirs avec une navette et une cueilliere, le tout d'argeant blanc.

Item. Un bâton couvert d'argeant blanc, servant a l'office de chantre, relié de filets d'argeant doré sur lequel est une petite image de S. Florent, aussi d'argeant.

Item. Une image d'un roy dépriant a genoux au devant du quel est un escabeau armoyé de fleurs de lys et azuré, et sur iceluy un couëssin et des Heures, avec un petit armet de tête, et tout etant sur un soubastement, le tout d'argent doré (1).

Item. Une autre image d'un évêque crossé et mytré étant de genoux sur un soubastement, au-devant duquel est une escabelle et des Heures dessus, le tout d'argeant doré, armoyé de deux écussons des armes du Bellay (2).

Item. Un texte d'Evangilé couvert d'argeant doré dont les fermoirs et les corroyes d'icelles sont rompues.

Item. Un baton de bois rouge qu'on dit être le baton de Mr. St. Florent, dont le haut est couvert d'argeant doré et sur iceluy est une pierre longue de cristal servant de potence au baton.

Item. Quatre corporalies dont en a deux de drap d'or, l'autre de velours cramoysi et l'autre de velours violet.

Item. Deux vieilles petites chopines d'argeant dont les couvercles et les pieds sont rompus.

(1) Cette statuette était celle du roi Louis XI, et la suivante celle de l'abbé commendataire Jean du Bellay, 1er. du nom.

(2) La maison du Bellay portait pour blason : *D'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur posées en orle.*

Item. Un autre corporalie de taffetas jaune auquel sont plusieurs reliques non enchassées et pour especial une petite croix d'argeant doré ou il y a de la vraye croix; avec une boucle d'argeant de l'un des encensoirs, et la moitié d'une petite pomme d'argeant doré; les deux couvercles des deux petites chopines d'argeant et les deux tenons de derrière desdits couvercles.

Item. Un petit bahut de bois bandé de petites bandes de cuivre auquel sont plusieurs petites reliques.

Item. Un livre appelé Collectaire lequel est encore en partie couvert d'argeant.

Item. Un psaultier appelé le Psaultier de M. St. Florent, lequel a été autrefois couvert d'argeant.

Item. Une pierre ronde de cristal pendante a une petite chaîne d'argeant de laquelle on fait le feu nouveau (1).

Item. Une Véronique brodée a lentour de quatre doits de velours noir et quatre petites pierres de cristal dont l'une est pendante à une petite chaîne d'argeant.

(1) L'usage de renouveler le feu, au commencement de l'année, à l'aide des rayons solaires remonte à la plus haute antiquité. Les Grecs et les Romains, au rapport de Plutarque, se servaient, pour rallumer le feu sacré de Vesta, d'un vase d'airain sur lequel les rayons du soleil, venant à se réunir, emflammaient le combustible sur lequel on les attirait. C'étaient de vrais miroirs ardents.—Chez les Romains, le feu sacré se renouvelait constamment à l'équinoxe du printemps, au mois de mars. Les Hébreux avaient aussi un feu sacré, ils célébraient sa fête en même temps que celle des Tabernacles, vers le printemps. Lors de la prise de Jérusalem par les Assyriens, ce feu fut caché au fond d'une citerne. Long-temps après, Néhémie envoya le chercher, et l'on ne trouva qu'une eau bourbeuse et épaisse que l'on répandit sur l'autel, et que le soleil enflamma aussitôt. — Un feu sacré brûlait dans les temples d'Apollon à Athènes et à Delphes, dans celui de Cérès à Mantinée, de Minerve, de Jupiter-Ammon, et dans les prytanées de toutes les villes grecques où brûlaient des lampes qu'on ne laissait jamais éteindre.

Item. Cinq coissins dont en a deux grands couverts de drap d'or et trois de velours cramoysi vieil, commençant à user.

Item. Un petit livre de cuire rouge ou sont les bénédictions.

Item. Deux petits calices d'argeant blanc avec deux patennes qui sont rompuës.

Item. Un autre calice d'argeant doré avec sa patenne, aussi rompue, auquel calice sont les armes de feu M. l'abbé du Bellay.

Item. Six petites croix d'argeant blanc avec une lozange couverte d'argeant en laquelle est une image de Ste. Anne et deux petites boettes d'yvoire ou sont quelques reliques.

Item. Une croix d'argeant doré dont le soubassement est rompue.

Item. Une croix d'argeant doré en laquelle il y a de la vraye croix, et à la pate blanche il y a des pierres rouges et autres et même un camayeux et une agate.

Item. Cinq calices d'argeant blanc et un calice d'argeant doré qui servent ordinairement à dire les messes dans la dite église.

En l'eglise du dit St. Florent est le grand-autel dont le bas est garni et couvert d'une table d'argeant doré en laquelle sont les images de Dieu et ses apôtres faisant la Cene, et autres images; le tout couvert d'argeant doré, et le dessus du dit autel est par semblable garni et couvert d'une table couverte d'argeant doré, dedans laquelle sont élevées en bosse neuf images, l'une de Dieu et ses autres apotres et martyrs, sur lesquelles images de chacun d'iceux, est un chapiteau; le tout d'argeant doré et azuré, et sur ledit autel et choses susdites est une belle, grande et magnifique chasse toute couverte d'argeant doré en laquelle sont les reliques du corps de Monsr. St. Flaurent faite de personnages enlevés en bosse de tous endroits contenant lad. vie et histoire dudit St. Florent;

de longueur de six pieds et de pareille hauteur, aux quatre coins de laquelle chasse sont quatre tourelles et quatre angelots, et est le haut d'icelle semé de fleurs de lys, et trois pignons à feuillages; le tout d'argeant doré comme dit est (1).

(1) Le roi Louis XI avait fait exécuter cette magnifique châsse, en 1475, par un habile orfévre d'Angers, nommé Gervais Pélier. Il y avait représenté toute la vie de saint Florent, depuis son arrestation avec son frère Florian, jusqu'à sa mort. Ce grand morceau d'orfèvrerie, exécuté en vermeil, pesait trois cents marcs. On le citait, dans son temps, comme un chef-d'œuvre de l'art. Il fut terminé en 1480. Les reliques de saint Florent, que cette châsse renfermait, forment à elles seules la plus grande partie de l'histoire de l'abbaye saumuroise. D'abord déposées dans le vieux monastère du Mont-Glonne, elles y restèrent assez paisiblement jusqu'en 853. A cette époque, les Normands ravagèrent St.-Florent-le-Vieil. A leur approche, les religieux prirent la fuite et emportèrent avec eux les os de leur patron. Reliques et moines reçurent alors l'hospitalité dans l'abbaye de St.-Gondou, près de Bourges; puis dans celle de Tournus. Le mariage de l'illustre Rollon, chef des Normands, avec Giselle, fille du roi de France, Charles-le-Simple, ayant ramené la paix dans le royaume, les moines de St.-Florent voulurent retourner dans leur ancien monastère. Les religieux de Tournus les laissèrent libres à cet égard; mais ils leur signifièrent qu'ils garderaient les reliques de saint Florent. Elles étaient pour l'abbaye mâconnaise une véritable fortune; car, chaque jour, de nombreux pélerins venaient déposer au pied de la capse vénérée de riches offrandes, dont les moines remplissaient leur trésor. — Les réclamations des cénobites angevins étant demeurées infructueuses, ceux-ci reprirent le chemin de leur terre natale. Là, avec l'aide de quelques seigneurs, ils relevèrent les murs de leur monastère. Si les reliques de saint Florent étaient perdues pour l'abbaye de St.-Florent-le-Vieil, elles ne le furent pas pour les bords de la Loire, grâce à la ruse d'un jeune moine, nommé Absalon, qui les enleva du monastère de Tournus pendant que les religieux célébraient par une orgie la fête de leur patron. Ce furent ces reliques, apportées à *Johanna villa*, qui donnèrent naissance au monastère de St.-Florent de Saumur, en 950. Lorsque Foulques Néra incendia le pays de Saumur, l'abbé Frédéric prit le corps du saint et le cacha sur la rive gauche du Thouet. Ce ne fut que cinq ans après qu'il put reparaître dans le monastère,

Item. Au coté dextre de ladite chasse est le chef Mons[r]. saint Florent enchassé richement et magnifiquement, en argeant doré, de hauteur d'un homme de genoux, compris le soubassement, au derriere du quel chef est un diadème aussi d'argeant doré.

Item. Sur ledit grand-autel, chasses et choses susdites pend une grande custode d'argeant; dedans laquelle custode est une boëtte quarrée d'or, en laquelle repose *Corpus Domini.* Ladite custode couverte d'un pavillon de camelot rouge dont le bas est de drap d'or, frangé de soye.

Item. Derrière ledit grand autel sont six petites chasses chacune garnie d'argeant par devant.

Item. Aux deux cotés du grand autel sont deux parements de drap d'or avec deux rideaux de taffetas jaune et bleu.

Item. A lentour dudit grand autel et au-dessus d'icelluy sont deux grandes pièces de broderies de fil d'or et de soye en l'une desquelles est figuré Octonyen soy voulant faire adorer, et en l'autre le dit Octonyen et une Sibylle luy démontrant *Ara cœli*, et autres grands personnages.

et être placé sur l'autel de St.-Jean-Baptiste. Enlevé en 1135 par la force des armes, le corps de saint Florent fut donné par le comte de Vermandois à l'église collégiale de St.-Georges-de-Roye, au diocèse d'Amiens. Il s'y trouvait encore sans conteste en 1475, lorsque Louis XI, apprenant qu'il avait été dérobé à l'abbaye de Saumur, résolut de l'y transférer. La translation eut lieu, en effet, le 25 juin 1480. Charles VIII, sur les instances des chanoines de Roye, ordonna de remettre le corps de saint Florent à ses derniers possesseurs. Les religieux de Saumur s'y refusèrent, et l'intervention du Parlement mit seule fin à une longue querelle, qui ne s'assoupit qu'en 1496 par le partage des reliques entre la collégiale de Roye et l'abbaye de St.-Florent. Jusqu'à la Révolution, l'église de St.-Florent garda religieusement la moitié du corps, qui lui était échue. Enfin, le 22 avril 1858, un nouveau partage des reliques du saint eut lieu entre l'église St.-Florent-le-Jeune et celle de St.-Florent-le-Vieil.

Au revestiaire ou sacristie de ladite abbeïe il y a trente huit chappes de drap d'or, de velours, et autres étoffes, trente chasubles, et quarante neuf ou cinquante dalmatiques sans compter les étolles et manipules, deux tapis de Turquie, et quelques autres morceaux de tapisserie de soye et or pour parer le sanctuaire; deux ou trois mitres d'un grand prix, et un cercle de vermeil qu'on dit être la couronne de saint Judicaël, roy de Bretagne.

L'original de cet Inventaire, écrit sur papier et signé du notaire, était conservé dans les archives de St.-Florent (liasse cotée *Reliques de S. Florent*). Une copie en fut faite au XVIIᵉ. siècle, elle fait partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale (collection de Dom Housseau); c'est elle que nous avons transcrite.

Telles étaient, Messieurs, les principales richesses artistiques que possédait, au XVIᵉ. siècle, l'abbaye de St.-Florent. Il est convenable d'y ajouter plusieurs tapisseries en laine, représentant les principaux épisodes de la vie de saint Florent et de son frère. Elles avaient été données à l'église du monastère, en 1524, par Jacques le Roy, abbé commendataire de St.-Florent. Sur l'une d'elles, on lit encore les vers suivants, tracés en caractères gothiques :

Par tres reverend pere en Dieu
Mons l'abbé Jacques Le Roy
Je fus donnée à ce sainct lieu
Ce moyennant devot au roy
Priez Jesus souverain roy
Que de tout mal soit defendu
Un bienfait n'est jamais perdu
1524.

Le blason de cet abbé, répété sur les tapisseries qu'il avait

données, était : *écartelé au 1er. et 4e. d'argent, à la bande de gueules, qui est le Roi ; au 2e. et 3e. échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules, qui est d'Évreux.*

En 1545, un nouvel inventaire du trésor de l'abbaye de St.-Florent fut fait par l'ordre de Jacques de Castelneau de Clermont-Lodève, successeur du cardinal de Tournon (1); il est entièrement conforme au précédent.

Peu d'années plus tard, en 1562, pendant les troubles de si douloureuse mémoire qui ensanglantèrent la France, le trésor de St.-Florent fut enlevé par ordre du prince de Condé. Cet acte reçut des Saumurois un acueil enthousiaste, car ils gémissaient depuis cinq cents ans, dit l'historien Bodin, sous un double joug féodal, ne pouvant faire un pas sans être froissés, soit par la crosse de saint Florent, soit par celle de l'abbesse de Fontevrault. Cette gêne continuelle, les vexations des agents des deux abbayes dont les fiefs se croisaient dans la ville, les procès ruineux qui étaient la suite inévitable d'une foule de droits seigneuriaux souvent inconnus, avaient disposé les esprits à saisir la première occasion qui se présenterait, de se soustraire à l'autorité monacale. Cette occasion se présenta lorsque le protestantisme fut introduit à Saumur, et adopté par les principaux habitants et une grande partie du peuple.

Dom Housseau nous a conservé l'inventaire des objets enlevés au trésor de St.-Florent, en 1562. Ce titre est ainsi conçu :

(1) Il était fils du baron Guy de Castelneau de Clermont-Lodève, et de Louise d'Avaugour. Un de ses frères, François-Guillaume de Castelneau de Clermont-Lodève, fut archevêque d'Auch et de Narbonne, légat d'Avignon et cardinal ; il décéda doyen du Sacré-Collége, en 1540. — L'abbé de Castelneau de Clermont-Lodève fut nommé évêque de St.-Pons en 1544, et mourut en 1577. Il portait pour blason : *de gueules, au château d'or.*

« Copie du *vidimus* et collation faite de l'inventaire et signée de deffunt M. le lieutenant Bourneau, des reliques et joyaux qu'il prit et fit prendre en l'abbaye de St. Florent de Saumur laquelle est écrite de la main de s^r. Jacques Maillard, grand vicaire de ladite abbaye :

Le chef saint Florent,
Le chef saint Philippe,
Le chef saint Martin de Verton,
Le bras de saint Florent,
Le bras de saint Serge,
Le pot de la Cène,
Une petite croix d'argent,
La grande croix,
Deux calices avec deux patènes,
Deux chandeliers d'argent,
Trois bâtons couverts d'argent,
Une pierre de cristallin,
La chasse de saint Florent.

« Ces présentes ont été par nous nottaires royaux à Angers, soussignés, vidimées sur un écrit à nous présenté par discret s^r. Pierre Le Breton, secretain de l'abbaïe de St. Florent-les-Saumur, et Jacques de La Roche sous-chantre de ladite abbaïe pour ce faire. Et à la fin de ces mots : St. Florent, il y a un paragraphe et au-dessous est icelluy écrit signé Bourneau. Fait à Angers le 23 juin 1562. Ainsy signé : Raimbault et Foures. » (Archives de St.-Florent, liasse cotée *Reliques de saint Florent*. — D. Housseau, t. XVIII, n°. 532.)

A la fin du XVIIIe. siècle, le trésor de l'abbaye de St.-Florent ne possédait plus que de faibles traces de ses anciennes richesses : une mitre brisée et un bras d'argent, sans doute celui qui renfermait les reliques de sainte Agnès, étaient à peu près les seuls objets qui avaient survécu aux guerres de

religion. Enfin, les anciennes tapisseries de l'église abbatiale, que possède actuellement l'église de St.-Pierre de Saumur, sont les vestiges les plus importants qui restent de la splendeur éclipsée du vieux moustier saumurois.

Si le *sacratorium* de St.-Florent ne posséda jamais des chefs-d'œuvre d'orfévrerie, comparables à ceux de St.-Denis et de St.-Germain-des-Prés par leur beauté artistique, le souvenir de ceux qu'il renferma n'en est peut-être pas moins digne de l'attention des archéologues qui, comme vous, Messieurs, se font gloire d'étudier le passé dans ses moindres détails, pour servir à l'enseignement des générations futures.

M. le Président remercie M. Parrot de son intéressante communication.

M. Lambert donne une description très-détaillée d'un reliquaire appartenant à sa famille. Ce reliquaire ou sorte de coffret, d'après le caractère de son ornementation, remonterait au XIIe. siècle.

M. Lambert communique également au Congrès un dessin, réduit au quart, de la chape de saint Mesme, conservée dans l'église St.-Étienne de Chinon.

Un membre cite encore, comme meubles précieux du moyen-âge, le cadre en ébène sculpté d'un tableau de l'église de Montreuil-Bellay, et les stalles de l'église du Puy-Notre-Dame.

On passe à la proposition suivante : *Faire connaître les anciennes croix de cimetière.*

M. Ledain signale la croix de Lapperat, arrondissement de Parthenay, comme étant d'une haute ancienneté ; mais nul autre monument n'est désigné dans la région. Il est présumable que les anciennes croix ont été renversées dans les guerres de religion et pendant l'époque révolutionnaire.

MM. Prévost, Godard-Faultrier, Leman et Lancia di

Brolo échangent quelques observations sur les croix de carrefour, et sur les divers motifs de leur érection. M. Lancia rappelle l'usage italien de placer, sur les bords des chemins ou même dans les champs, une croix de bois pour indiquer qu'en cet endroit un homme a perdu la vie soit par un crime, ou frappé par la foudre.

16°. question : *Quels sont les monuments et les objets d'art ou d'antiquité dont la conservation est menacée? Quels sont ceux qui ont été récemment détruits, perdus ou aliénés? Quels souvenirs en a-t-on gardés?*

M. Pecard cite l'église de Cravan (Indre-et-Loire), d'un vrai mérite architectural et d'un haut intérêt artistique, mais dont l'abandon complet inspire de vives inquiétudes pour sa conservation.

M. de Caumont l'a décrite, figurée et recommandée, il y a déjà quelques années, dans un de ses rapports publiés dans le *Bulletin monumental;* mais aujourd'hui que l'église a cessé de servir au culte, elle est peut-être plus exposée encore.

M. de Caumont dit que le Congrès doit, avec empressement, réclamer une vigilante surveillance et la conservation de cet édifice important. Ce vœu pourra être adressé à l'autorité, mais il faut que les membres de la Société archéologique de Touraine et ceux de la Société française d'archéologie y veillent, car l'indifférence de la commune est très-grande ; il suffit, d'ailleurs, d'entretenir la couverture : tout autre travail serait nuisible.

M. Godard signale le narthex de l'église de St.-Serge, bâti au XV°. siècle par François d'Audigné, dont l'existence est bien menacée. M. Godard demande que ce narthex soit conservé.

M. Joly-Leterme donne des explications sur l'état de ce narthex.

M. de L'Épinay pense que ce narthex nuit à l'aspect de l'édifice, et sa démolition ne lui paraît pas un fait regrettable.

M. Marionneau exprime un avis opposé. Ce narthex subsiste depuis trois cents ans ; il rappelle un nom historique, et l'esprit de notre siècle est assez démolisseur pour ne pas opposer une digue à ses envahissements. Si le culte des souvenirs est banni du monde affairé, qu'il se retrouve au moins dans nos temples et dans nos églises.

M. de Verneilh exprime le vœu que l'on achète les masures qui entourent la chapelle sépulcrale de Fontevrault, afin de dégager l'édifice.



VUE DE LA CHAPELLE SÉPULCRALE DE FONTEVRAULT.

L'État, l'administration départementale ou communale devraient acquérir ce curieux et rare monument, acquisition qui se ferait pour une somme bien minime. Il est pénible de voir cet édifice dans un état si complet de délabrement.

M. Joly appuie la motion de M. de Verneilh et demande

que la lanterne des morts de l'ancien cimetière de St.-Nicolas, à Saumur, soit également conservée sans altération. Le Conseil municipal ne pourrait-il pas acquérir cet immeuble? Le Congrès partage l'opinion de M. Joly.

M. Le Dain expose au Congrès l'importance des belles ruines du manoir de Bressuire. Ce château occupe une immense étendue, mais le tracé de la route de Tours aux Sables menace de renverser une partie de ses remparts, si remplis d'intérêt pour l'étude de l'art monumental au moyen-âge, et pour ses souvenirs historiques.

M. le Président partage l'avis du préopinant, mais il pense qu'il n'y a pas lieu de s'effrayer des jalons placés sur les remparts de Bressuire. Ce fait indique seulement que l'administration s'occupe du tracé, et ces jalons placés en évidence sont parfois des moyens pour obtenir de l'argent, en prouvant à la commune que le projet de la route est à l'étude. Pourtant il est bon de se tenir en garde et de réclamer si besoin est.

M. de La Tourette fils signale l'église Ste.-Croix de Loudun, fort remarquable par son ancienneté et son mérite architectural et par les souvenirs tragiques de l'infortuné curé, Urbain Grandier. Cette église est maintenant une halle; des maisons particulières s'adossent aux murs de l'édifice et les détériorations les plus déplorables se pratiquent d'une manière occulte. Le Congrès émet un vœu très-énergique pour obtenir la cessation d'un état de choses préjudiciable à la conservation de l'église de Loudun.

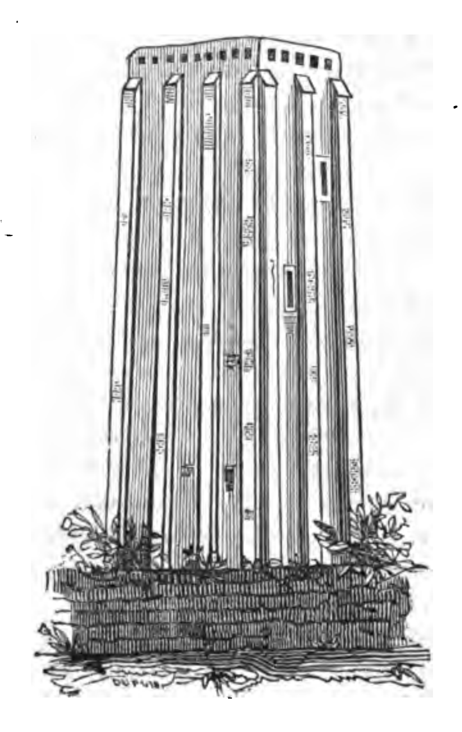
M. le Président espère un heureux résultat de cette manifestation du Congrès, et cite l'exemple des arènes de Nîmes, qui étaient autrefois une sorte de cour des miracles, et que l'administration a rendues à l'étude des artistes et des archéologues et à l'admiration de tous.

M. de L'Épinay expose que la tour de Loudun est louée

à une famille dont le bail spécifie que rien ne sera détruit, ni même changé dans la disposition de l'édifice. Pourquoi n'agirait-on pas de même à l'égard de l'église de Loudun ?

M. Joly annonce qu'il est chargé par le Ministre de faire un rapport sur l'importance monumentale de la tour de Loudun, citée par M. de L'Épinay.

M. de Caumont fait ressortir l'importance de la tour de Loudun, qu'il a décrite et publiée il y a vingt ans.



TOUR DE LOUDUN.

Plusieurs membres font part à l'Assemblée de la disparition

d'anciennes tombes dans le repavage des églises ; les unes ont été brisées, d'autres placées dans les murs des édifices ; mais sans se préoccuper si les inscriptions qui rappellent des noms historiques ont été convenablement placées.

M. Joly apprend au Congrès l'enlèvement des tombeaux et des statues de l'église de Lignères-Bouton.

M. Godard-Faultrier ajoute à ces tristes communications le fait, non moins déplorable, d'une tombe curieuse transformée en évier.

Le même membre indique le tombeau du seigneur de La Guerche (XVIe. siècle), placé le long du mur, dans l'église St.-Aubin-de-Luigné.

M. l'abbé Joubert pense que cette église a été mutilée en 1793, et que, la tombe ayant été violée, la pierre tumulaire a dû être placée à l'endroit signalé par le préopinant.

M. Godard-Faultrier termine la séance en exprimant le vœu que le tombeau de Renée Sarrazin, abbesse du Ronceray, actuellement à Angers, dans un recoin de l'École des Arts, soit rétabli dans la crypte de l'église abbatiale de Notre-Dame-du-Ronceray.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

MARIONNEAU,
Membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie.

VISITE DU MUSÉE.

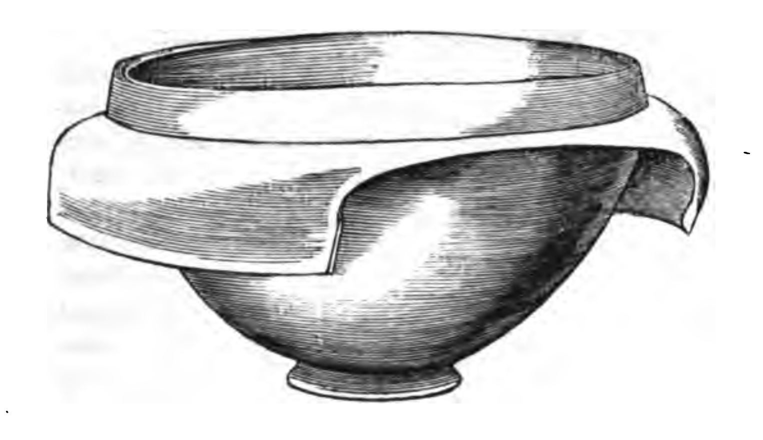
Le Congrès a fait, après la séance, la visite officielle du Musée, où il a été reçu par M. Courtiller, un des fondateurs de l'établissement et un des naturalistes les plus connus de France par ses travaux sur la paléontologie.

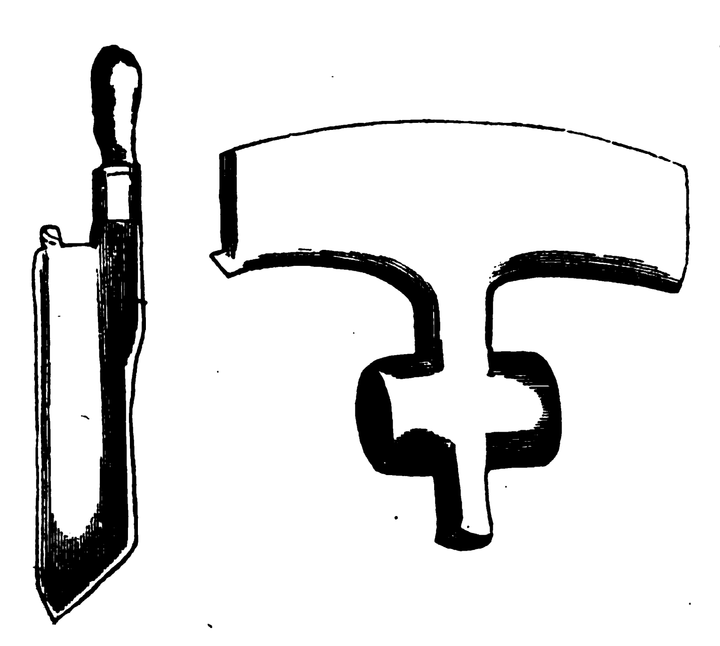
M. Courtiller a donné oralement, sur la partie archéologique du Musée, les renseignements dont voici le résumé :

Le musée de Saumur, uniquement formé d'objets trouvés dans un très-petit rayon, est non-seulement composé des productions d'histoire naturelle prises dans tous les ordres, mais renferme encore les antiquités celtiques et romaines recueillies dans nos environs.

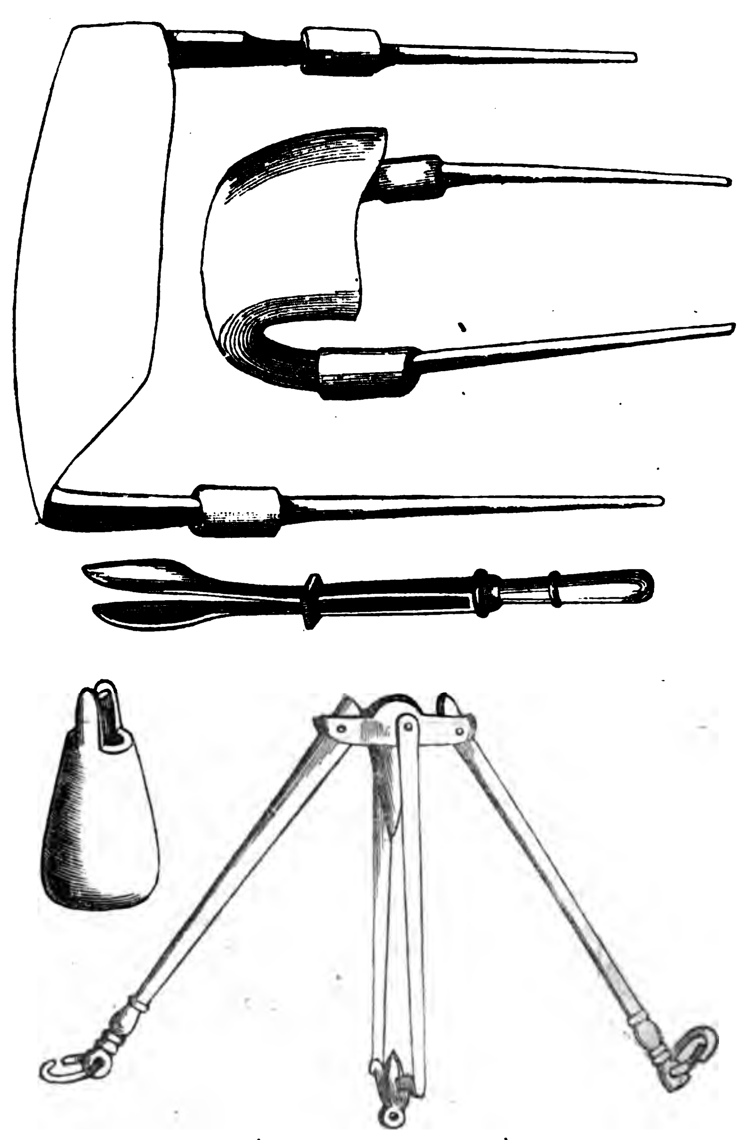
Ces objets sont : soixante-quinze à quatre-vingts casse-tête en silex, de toutes grandeurs ; quelques-uns ne sont qu'ébauchés et indiquent, par leur degré d'imperfection, les moyens employés pour arriver à leur entier achèvement. De magnifiques couteaux en silex, des pointes de flèche, des bouts de lance également en silex, des os aiguisés en longues pointes, un marteau en bois de cerf et des dents de sanglier emmanchées dans des os complètent ces armes primitives. Viennent ensuite les haches de bronze, au nombre de plus de cent vingt, présentant d'abord la forme exacte de la hache de pierre, et qui se modifie d'une manière remarquable en arrivant, par une transition presque insensible, à la forme de la lance.

Des lames en bronze très-larges à la base, d'autres très-étroites, fixées à leur manche par trois clous en cuivre forment le passage à une belle épée gallo-romaine. Une suite nombreuse de clefs de toutes formes, des ornements de cuirasse, des bracelets, des fibules, des bagues, styles, statuettes, balances, lampes, un miroir en bronze, etc., etc., forment la majeure partie de notre collection. Mais ce qui fixe surtout l'attention, c'est la découverte faite à St.-Just-sur-Dive de tout le ménage d'un charpentier romain, non-seulement des objets nécessaires à la vie, comme plats, vases de différentes formes, grandes bouillottes d'une belle conservation; sa bourse, témoin irrécusable, composée d'un grand nombre de pièces en bronze du beau temps de l'Empire, et tous les outils en

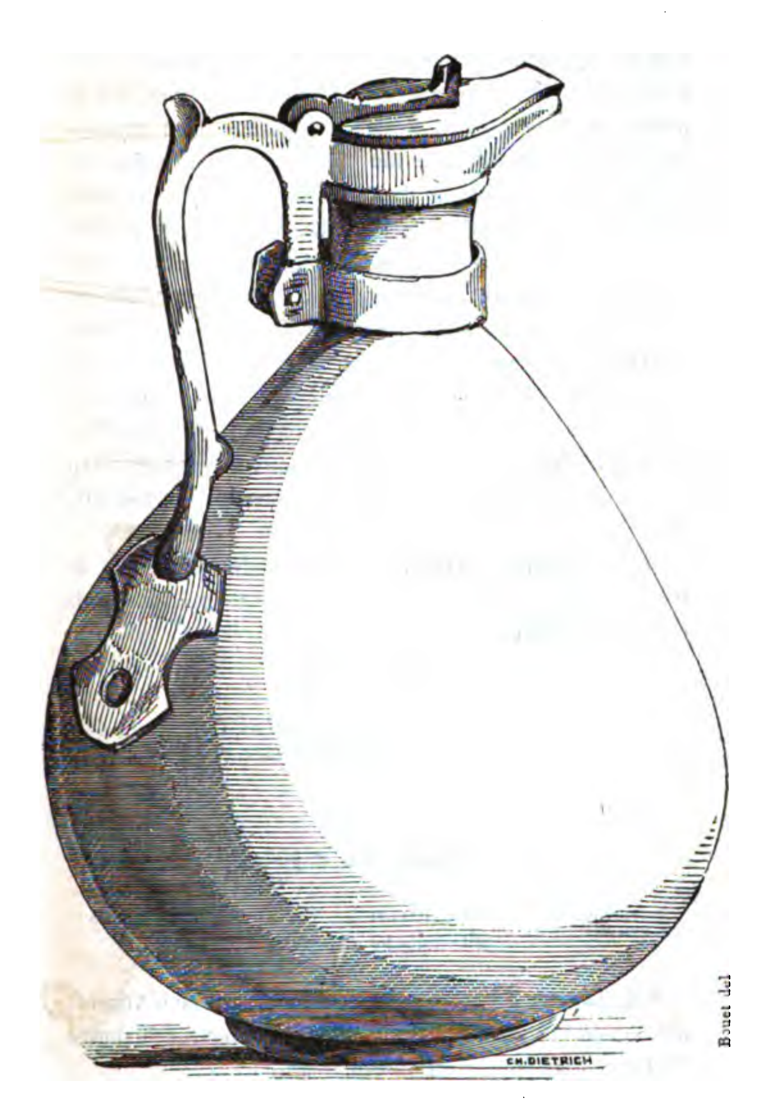




USTENSILES TROUVÉS A SAINT-JUST-SUR-DIVE, PRÈS SAUMUR.



USTENSILES TROUVÉS A SAINT-JUST-SUR-DIVE, PRÈS SAUMUR.



VASE GALLO-ROMAIN EN BRONZE, AU MUSÉE DE SAUM

fer qui servaient à son industrie : instruments tranchants de toute espèce, scies, gouges, tarières, ciseaux, herminettes, compas, tire-ligne, fers de varlope, enfin tous les instruments dont se servent encore nos ouvriers : mêmes formes, même perfection ; le temps a passé sans y apporter aucun changement. Enfin, au milieu de tous ces objets, qui avaient été renfermés soigneusement dans une caisse dont nous avons retrouvé les crampons en fer, les clous et la clef, se trouvait une magnifique trompette, seul spécimen, je crois, aussi bien conservé de cet instrument qui servait à conduire au combat les légions romaines. Un assez grand nombre d'urnes cinéraires et de vases à l'usage domestique, des moules à faire ces vases et quelques statuettes en pierre complètent notre collection d'antiquités. Tous ces objets, recueillis dans des fouilles faites aux environs de Saumur, soit dans le camp romain de Chenehute, soit sur la commune de St.-Just-sur-Dive.

M. de Caumont a félicité M. Courtiller de son zèle et de son dévouement, et l'a remercié des intéressants détails qu'il a bien voulu donner au Congrès.

Le Secrétaire,

G. BOUET,

Inspecteur des monuments du Calvados.

2e. Séance du 6 juin.

Présidence de M. Godard-Faultrier, d'Angers, inspecteur de la Société française d'archéologie.

MM. *Louvet*; *Joubert*, custode de la cathédrale d'Angers; *d'Espinay*, magistrat, à Saumur; *Pécard*, directeur du musée de Tours, sont appelés au bureau.

M. *Lancia*, de Palerme, est chargé de la rédaction du procès-verbal.

MM. de Caumont et Godard-Faultrier expriment de profonds regrets à l'endroit *de la chapelle, de la grande salle, du cloître, des greniers et des caves* de l'hôpital d'Angers, qui doivent être abandonnés. M. de Caumont, qui les a de nouveau visités il y a quelques jours, craint fort que les greniers ne soient détruits tôt ou tard pour élargir une petite rue qui passe derrière. Le Congrès déplore que ce magnifique ensemble du XIIe. siècle, insigne monument de la pieuse charité de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, change de destination sous un prétexte plus ou moins fondé de salubrité publique. Il émet un vœu formel pour que ces cinq parties d'un même établissement soient en tous cas conservées avec le plus grand soin. Plusieurs membres déclarent que ce monument est l'un des plus curieux de ceux qui existent en Europe. M. de Caumont offre l'esquisse de la salle des malades (Voir la page 246), qui a étonné par sa hardiesse plus d'un explorateur.

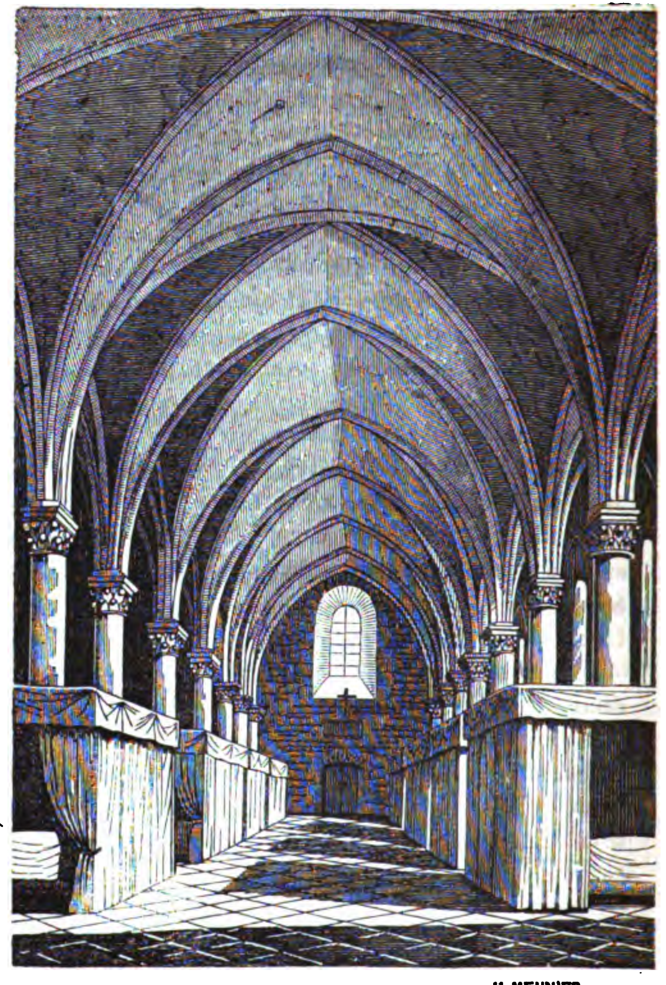
Un membre rassure l'Assemblée, en affirmant que l'État saurait s'opposer à tout projet de démolition concernant cet édifice. Il ajoute que l'administration municipale d'Angers est trop éclairée pour souffrir qu'il en soit autrement.

D'unanimes remercîments sont adressés à l'éminent artiste M. Bodinier, qui, par l'acquisition du logis de Pincé et par le don qu'il en a fait à la ville d'Angers, a sauvé ce joli monument de la Renaissance.

On doit de la reconnaissance au propriétaire des belles ruines de l'abbaye d'Asnières, pour son intention bien connue de les conserver ;

Et des éloges à M. Duvêtre, pour son heureuse réparation de la chapelle basse de l'évêché d'Angers.

Le Congrès complimente M. Joly, à l'occasion de la res-



SALLE DES MALADES DE L'HOSPICE D'ANGERS.

tauration de la célèbre crypte du Ronceray, ainsi que M. Delêtre, dont les efforts, soutenus par M. le Directeur de l'École des arts et métiers d'Angers, sont parvenus à sauver l'une des absides si curieuses de l'église du Ronceray.

On émet le vœu que la chapelle de St.-Maur-sur-Loire soit au plus tôt réparée, et que la magnifique église de Fontevrault soit rendue au culte.

Enfin, on blâme énergiquement tous les démolisseurs.

Le Président passe ensuite à la 17e. question, qui est ainsi conçue :

Indiquer les châteaux et les manoirs les plus curieux par leur antiquité, les particularités de leur architecture ou leurs souvenirs historiques.

M. Raimbault lit, à ce sujet, un mémoire sur le château de Monsoreau et sur le château de la Bouchardière :

« Le château de la Bouchardière, dit M. Raimbault, est en ruine, situé dans la commune de St.-Cyr-en-Bourg, près Saumur, sur le bord de l'ancien chemin de Saumur à Loudun.

« Sa construction remonte au XIVe. siècle, et il a, sans doute, été ruiné dans les guerres du XVIe. siècle.

« Pierre de Longué possédait ce domaine en 1223, époque à laquelle il donna aux religieux de l'abbaye du Loroux une rente d'un demi-muid de vin à prendre dans ses pressoirs de la Bouchardière.

« Pierre de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, seigneur de Brissac, etc., rendit à Louis d'Amboise, seigneur de Berrie, vers 1437, son aveu pour raison de la seigneurie de la Bouchardière.

« Jacques de Brezé, son fils, célèbre par son mariage avec Charlotte de France, qu'il assassina dans un accès de jalousie, posséda également ce domaine.

« Il fut vendu, en 1557, à Arthus de Maillé, seigneur de Brezé, et subit pendant la fin du XVIe. siècle plusieurs mutilations.

« Un acte de 1609 constate que le château était alors en ruine. Depuis cette époque, il a toujours appartenu aux seigneurs de Brezé.

« Sa situation dans un bois, au milieu des ronces, en rend l'approche très-difficile et donne une idée exacte du château de la *Belle au bois dormant.* »

Une discussion s'engage sur cette devise de la ville de Saumur :

MOENIA FALLUNT HOSTEM.
TORMENTUM DEXTRA DOMAT.

Y prennent part MM. Louvet, Lambert, Prévost et Raimbault, qui s'accordent à la faire remonter au règne de Charles VII.

Tapisseries de Nantilly. —Un membre émet le vœu, fortement appuyé, que les tapisseries de Nantilly soient bientôt replacées dans l'église de cette localité.

M. Joly répond qu'elles sont déposées chez lui pour être réparées ; il veille, du reste, à leur conservation.

A cette occasion, un autre membre fait remarquer que, vers 985, les religieux de l'abbaye de St.-Florent de Saumur fabriquaient eux-mêmes, dans leur enclos, des tapisseries de diverses sortes d'étoffes ; que Mathieu de Loudun, abbé de ce monastère, nommé en 1133, y fit exécuter pour son église une tenture complète ; que, sur l'une des deux pièces qui devaient orner le chœur, on représenta les 24 vieillards de l'Apocalypse ; sur l'autre pièce, un sujet tiré du même livre, et sur celle de la nef, des chasses de bêtes fauves

(Voir DD. Martenne et Durand, *Historia monasterii S. Florenti Salmuriensis*, Amp. Col., t. V. Voir aussi notice de A.-L. Lacordaire, Tapisseries des Gobelins, Paris 1855).

Halles de Saumur.—La discussion est portée sur l'*emplacement des anciennes halles de Saumur.* Rien de précis n'étant articulé, M. le Président engage les Saumurois à faire des recherches à ce sujet.

On passe à la 19ᵉ. question, ainsi conçue :

Possède-t-on, dans la région, d'anciens étalons pour mesurer les grains? La mesure ci-jointe en pierre, assez commune dans les collections, servait-elle à mesurer les grains ou les liquides?



M. de La Tourette pense que certains vases de pierre à becs, que l'on a pris pour des mesures à grains et à liquides, ne servaient pas à cet usage, mais à broyer le froment à l'usage des hosties. Ces vases, dans l'arrondissement de Loudun, se trouvent assez fréquemment dans les églises avec des fers à hosties. Il y a constaté, soit dit en passant, 54 de ces fers.

Un membre donne une liste de boisseaux-étalons en bronze, à la mesure de Brissac, d'Angers et de Chemillé : le premier

est au château de Brissac, et les autres au musée des antiquités d'Angers. M. Raimbault signale un étalon en bois, à la mesure de Thouarcé.

L'Anjou possédait plus de 80 boisseaux-étalons de diverses contenances, qui tous se rapportaient à la mesure royale des Ponts-de-Cé.

M. de Caumont annonce que dans le midi de la France on se servait de grands vases en pierre, immobiles, pour mesurer les grains sous les halles ; on verse par l'orifice supérieur le blé qui s'échappe ensuite dans les poches par un trou inférieur. Il en présente un spécimen remarquable (Voir la page suivante).

Le Congrès ne se prononce pas sur la 20e. question : savoir si l'édifice de l'ancien cimetière St.-Nicolas de Saumur a été *une lanterne des morts* ou *une cuisine ;* mais il déclare que ce monument du XIIe. siècle mérite d'être conservé, et il entend avec intérêt le rapport qui lui est fait sur ce monument par MM. Segretain et F. de Verneilh (Voir la p. 259).

A quelle époque remontent l'industrie et le commerce des chapelets à Saumur, et celle des objets en verre et en émail dans cette ville?

M. Raimbault répond en ces termes à cette question :

Cette industrie, dit-il, paraît remonter au commencement du XVIe. siècle, à Saumur, et elle s'y est établie à l'occasion des visites faites à Notre-Dame-des-Ardilliers, par les nombreux pèlerins qui y venaient de toutes les provinces voisines et même souvent de fort loin.

Les documents nous ont manqué pour donner un peu de précision à cette note jusqu'à la fin du XVIIe. siècle.

Miromesnil, intendant de la généralité de Tours, dans un Mémoire statistique écrit en 1699, signale à Saumur une fabrique de chapelets.



MESURES FIXES EN PIERRE POUR LES GRAINS COMME ON LES TROUVE SOUVENT DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

En 1735, lès Patenôtriers ou faiseurs de chapelets présentèrent au Roi une requête, tendant à être autorisés et reçus en jurande ainsi que bien d'autres corps de métiers; mais cette autorisation fut ajournée, et par délibération du 17 janvier 1736, le Corps municipal, saisi de cette affaire, ne voulut pas s'en occuper à moins que la communication ne lui fût faite de la part du Roi.

Nous n'avons pas retrouvé de documents qui puissent établir si les Patenôtriers ont eu le privilége d'être érigés en corporation ou communauté.

Cette industrie est encore en progrès, et depuis quelques années MM. Mayaud et Delaunay ont appliqué avec succès la vapeur à cette fabrication.

La machine de MM. Mayaud est établie dans le quartier de Fenet, elle est de la force de 16 chevaux.

Celle de MM. Delaunay est installée à St.-Florent, non loin de l'ancienne abbaye.

On pense que l'industrie de l'émail s'est établie à Saumur, vers le commencement du XVIe. siècle, à l'occasion de l'affluence des étrangers qui venaient visiter Notre-Dame-des-Ardilliers.

Voici les noms de quelques émailleurs : Jean Damancourt, demeurant en Fenet, 1639; Nicolas Masurier, en 1640; Pierre Carré, marchand émailleur, demeurant au faubourg de Fenet, 1779.

La célébrité de Saumur pour les ouvrages en émail est ancienne et méritée. Il y a quelques années, le musée Dambourg a beaucoup intéressé Paris. Mais cet art paraît destiné à s'éteindre chez nous; car le plus fort émailleur n'a pas d'élèves, et la vogue de ces sortes d'ouvrages semble tout-à-fait passée.

Possède-t-on encore, à Saumur, la charte de fondation de la Mairie.

M. Raimbault répond en ces termes à cette question.

Les Archives communales de Saumur ne possèdent plus depuis long-temps la charte de fondation de la Mairie, mais plusieurs pièces en font mention et nous apprennent que, par lettres-patentes du mois de février 1437, le roi Charles VII, étant à Montreuil-Bellay, accorda aux habitants de Saumur, la permission de s'assembler périodiquement, et de nommer deux échevins et un procureur et receveur pour s'occuper des affaires de la ville. Louis XIII confirma, en 1616, les privilèges accordés aux habitants de Saumur par les rois Charles VII et Henri IV.

M. Louvet, parle d'une belle collection de livres rares, recueillis par M. Chedeau; le mérite de cette collection est tel, que M. Taschereau, de la Bibliothèque impériale, vivement intéressé, passa trois jours à les examiner.

Dans cette séance, beaucoup de livres, de photographies, de dessins et de moulages, ont été présentés au Congrès qui, de son côté, les a offerts à la ville de Saumur, notamment : le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, par MM. de Soland et Barrassé, et le *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*, par la Commission archéologique d'Angers.

Le Secrétaire,

LANCIA DI BROLO, *de Palerme*.

VISITE AU MONUMENT CELTIQUE DE BAGNEUX ET A LA VILLA DESMARAIS.

Présidence de M. de Caumont.

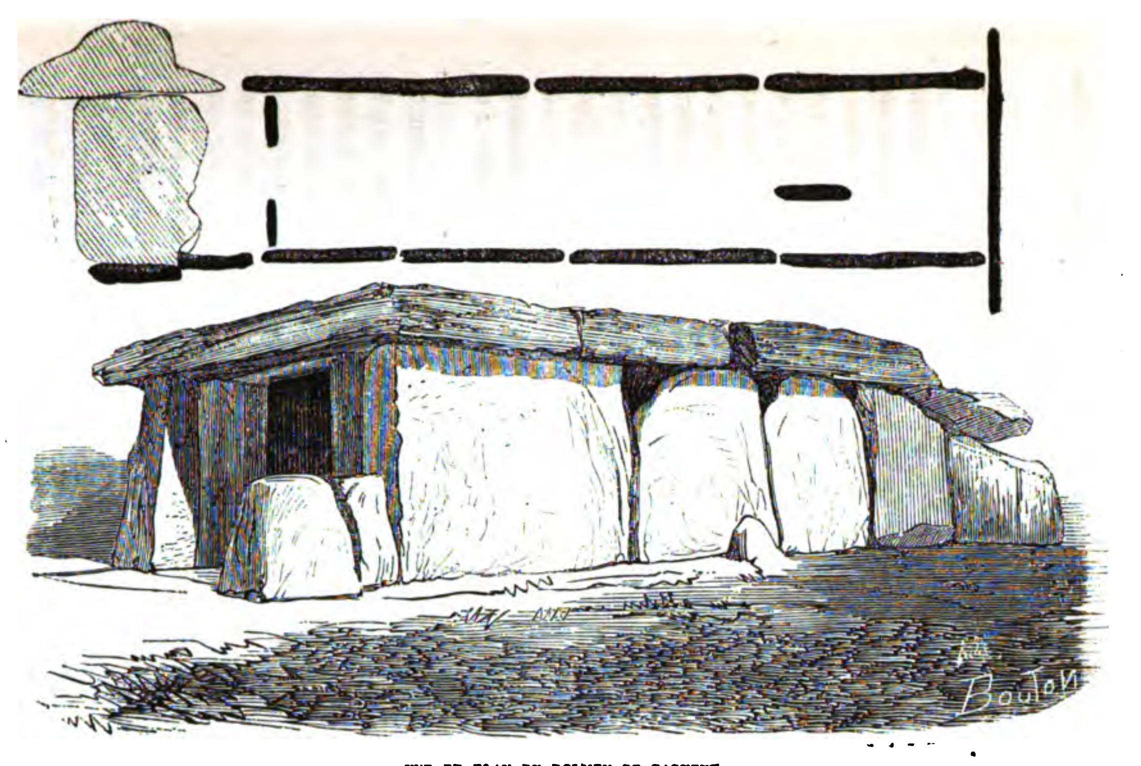
Le Congrès n'avait garde d'oublier de visiter la magnifique allée couverte de Bagneux, près de Saumur. Ce monument celtique colossal, le plus beau peut-être qui existe en France, avait déjà été vu de beaucoup de membres ; mais tous voulaient le revoir et l'examiner encore. Le Congrès s'y est donc transporté entre deux de ses réunions, et il a pu admirer cette galerie formée de dalles immenses, d'un grès analogue à celui de Fontainebleau : les unes posées de champ pour faire les murs, les autres posées horizontalement pour former le toit et portant par les extrémités sur les premières.

Ce monument a été souvent dessiné, et pourtant aucun dessin ne rend complètement son effet grandiose. Les meilleurs dessins sont ceux qui ont été donnés par M. Gailhabault.

Ce monument devait être, dans l'origine, au milieu d'un tumulus dont les matériaux ont été enlevés.

Après avoir long-temps examiné tous les blocs, dont la plupart ont été mesurés par M. Segretain, de Niort (1), le Congrès a été reçu avec la plus grande amabilité par M. Desmarais, dont la charmante *villa* est située dans la commune de Bagneux. Le Congrès n'avait pas seulement à admirer l'élégance de cette habitation et les points de vue ménagés avec art dans le parc, il avait encore à voir chez M. Desmarais une collection considérable d'objets curieux, tableaux anciens, poteries, émaux, tapisseries ouvrées, vieux

(1) Les pierres qui servent de supports ont environ 2 mètres 20 de hauteur ; leur épaisseur est de 0m. 20 à 0m. 60. La pierre la plus considérable du toit a 7m. sur 6m. 50.



VUE ET PLAN DU DOLMEN DE BAGNEUX.

meubles, armes, médailles, etc. La collection de M. Desmarais est un riche musée, qui occupe plusieurs salons et qui méritait à coup sûr la visite du Congrès. L'Assemblée a regretté de ne pouvoir, vu l'heure avancée, passer que peu de temps au milieu de ces richesses variées; elle a pris congé de son hôte aimable après l'avoir remercié et félicité par l'organe du directeur de la Société française d'archéologie, M. de Caumont.

Le Secrétaire-général de la Société française,

L'abbé Le Petit.

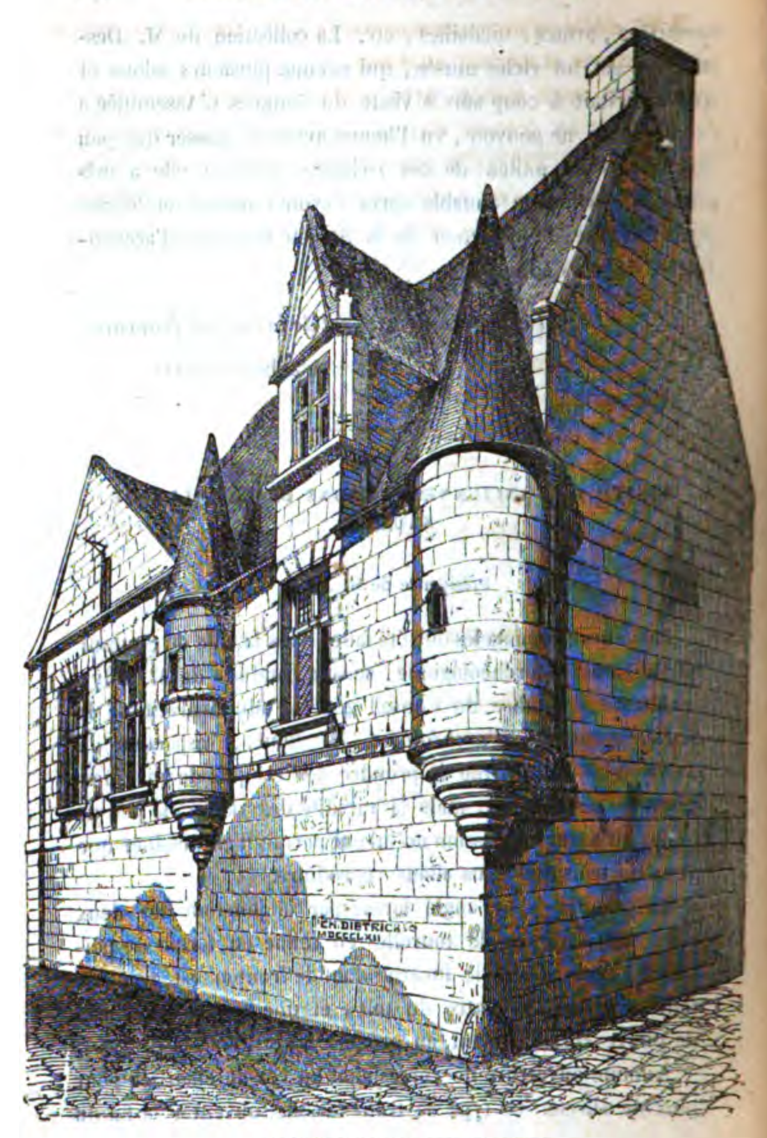
VISITE DES ANCIENNES MAISONS DE LA VILLE DE SAUMUR.

Présidence de M. Joly.

Plusieurs promenades ont été faites dans la ville de Saumur par le Congrès archéologique, sous la conduite de M. Joly, architecte, membre du Conseil général administratif de la *Société française d'archéologie.* M. Bouet, inspecteur du Calvados, s'était chargé de prendre des croquis de quelques-unes de ces maisons; mais la rapidité des visites, le peu de temps qu'a duré la session ne lui ont permis d'en dessiner que deux ou trois que nous allons reproduire.

La première, à l'angle formé par la jonction des deux rues, est flanquée de tourelles en saillie en forme de poivrière, avec une belle lucarne dont le fronton est garni de feuilles frisées au centre du toit, et une fenêtre à meneau de pierre correspondant au premier étage (Voir la p. 256).

Aucune ouverture ne correspond au rez-de-chaussée pour plus de sûreté. Ce type se trouve assez souvent à la fin du



ANCIENNES MAISONS, A SAUMUR.

XV°. siècle ou au commencement du XVI°. Mais, ici, la maison est intacte et méritait un dessin.

Une autre maison, avec pignon et deux fenêtres correspondant au premier étage, fait suite à la première (Voir la figure, p. 256); elle paraît un peu moins ancienne qu'elle.

Le Congrès s'est arrêté devant un grand hôtel du XVI°. siècle et de la fin du XV°., dont M. Joly a expliqué toutes les parties, et a successivement visité une douzaine de maisons plus ou moins intéressantes.

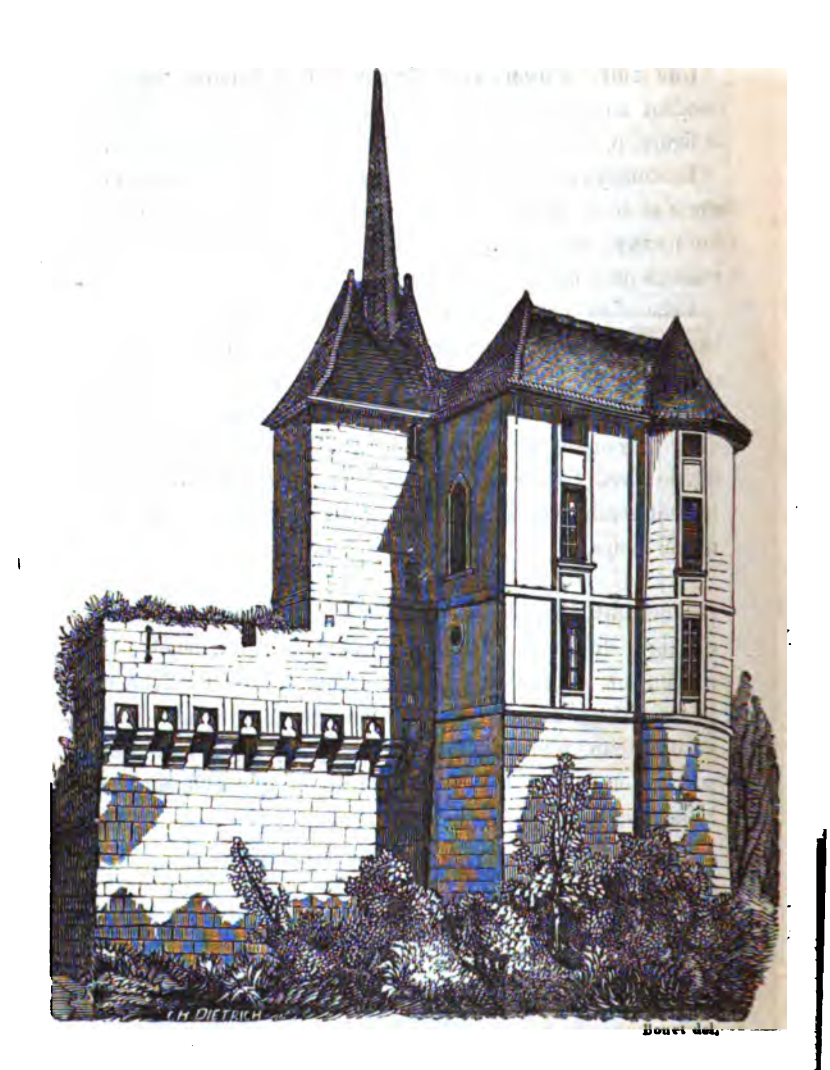
Celle dont nous donnons l'esquisse (p. 258), et qui se liait aux remparts, montre comment les murs d'enceinte qui existaient autour de la ville étaient garnis de machicoulis. M. Joly a expliqué comment ces murs venaient, après avoir entouré la ville, se souder à l'Hôtel-de-Ville dont la façade, vers la Loire, était défendue de machicoulis absolument semblables à ceux que nous figurons et date du même temps.

C'est ainsi que, par des promenades faites en commun, les membres du Congrès étudient, dans tous leurs détails, les monuments publics et privés des contrées où ils tiennent leurs sessions. Jamais on ne revient du Congrès sans avoir vu beaucoup. L'instruction archéologique y gagne, car c'est surtout en voyant que l'on s'instruit et que l'on apprend à bien juger.

Le Secrétaire,

G. BOUET,

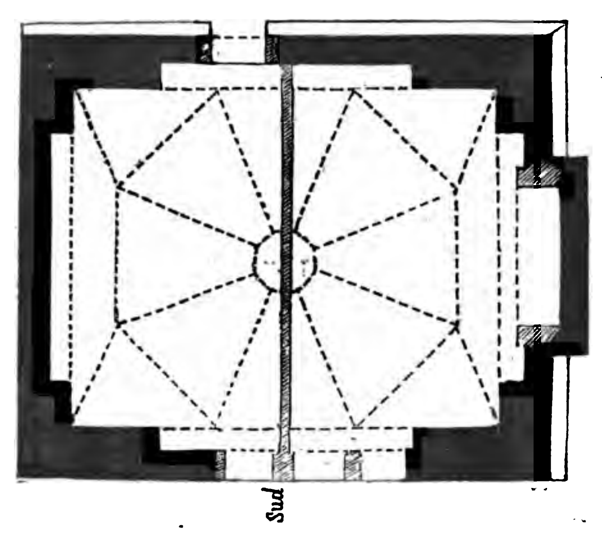
Inspecteur des monuments du Calvados.



ANCIENNE MAISON, A SAUMUR.

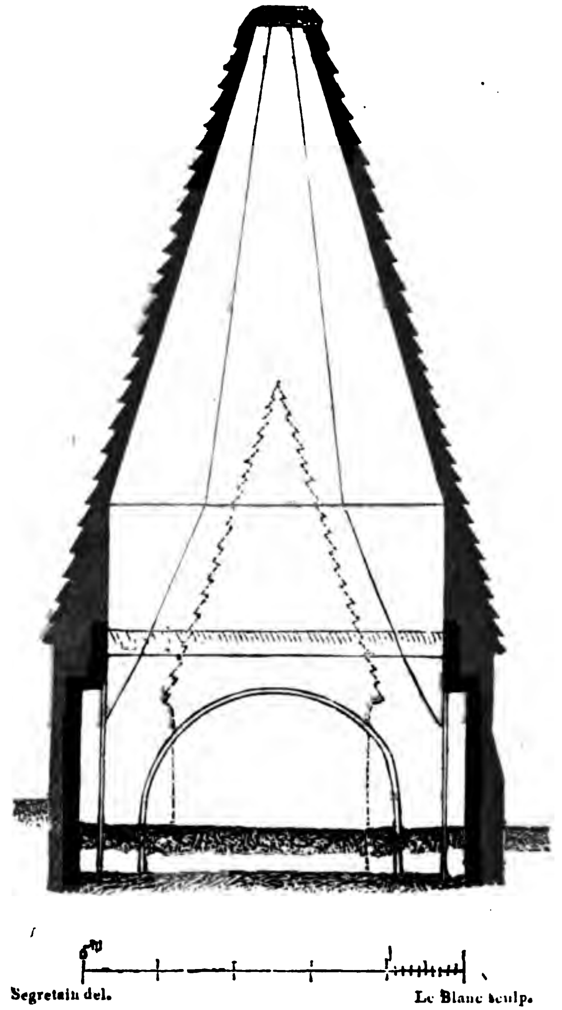
VISITE DE LA PYRAMIDE DU CIMETIÈRE DE SAINT-NICOLAS.

Plusieurs membres du Congrès ont visité avec intérêt, dans l'enceinte même de Saumur, un petit monument inconnu à la plupart des habitants de la ville. M. Segretain en a relevé le plan et M. Bouet en a pris le croquis. C'est la cha-



PLAN DE LA PYRAMIDE DE SAINT-NICOLAS.

pelle sépulcrale qui s'élevait autrefois dans le cimetière de St.-Nicolas, et qui se trouve maintenant enveloppée de toutes parts par des maisons. Plus récente et d'un style moins orné que celle du cimetière de Fontevrault, elle en a la forme générale et presque les dimensions. Sur une salle carrée, dont chaque face intérieure n'a pour toute décoration qu'une arcade feinte, s'élève une haute pyramide d'abord à quatre,



Segretain del. Le Blanc sculp.

COUPE DE LA PYRAMIDE DE SAINT-NICOLAS.

puis à huit pans. De petits pinacles servent à marquer ce changement de plan et à charger les angles de la voûte. La pointe de l'octogone est émoussée. Il y avait là, comme à Fontevrault, un lanternon et un fanal.

La destination singulière et la forme originale de cet édicule devraient porter les administrateurs de la ville de Saumur, non à le dégager, ce qui est impossible, mais à le déblayer intérieurement et à en faciliter l'accès aux curieux. Il y a des monuments de tout ordre, et une vieille ville n'en a jamais trop, même des plus humbles.

F. DE VERNEILH, *rapporteur*.

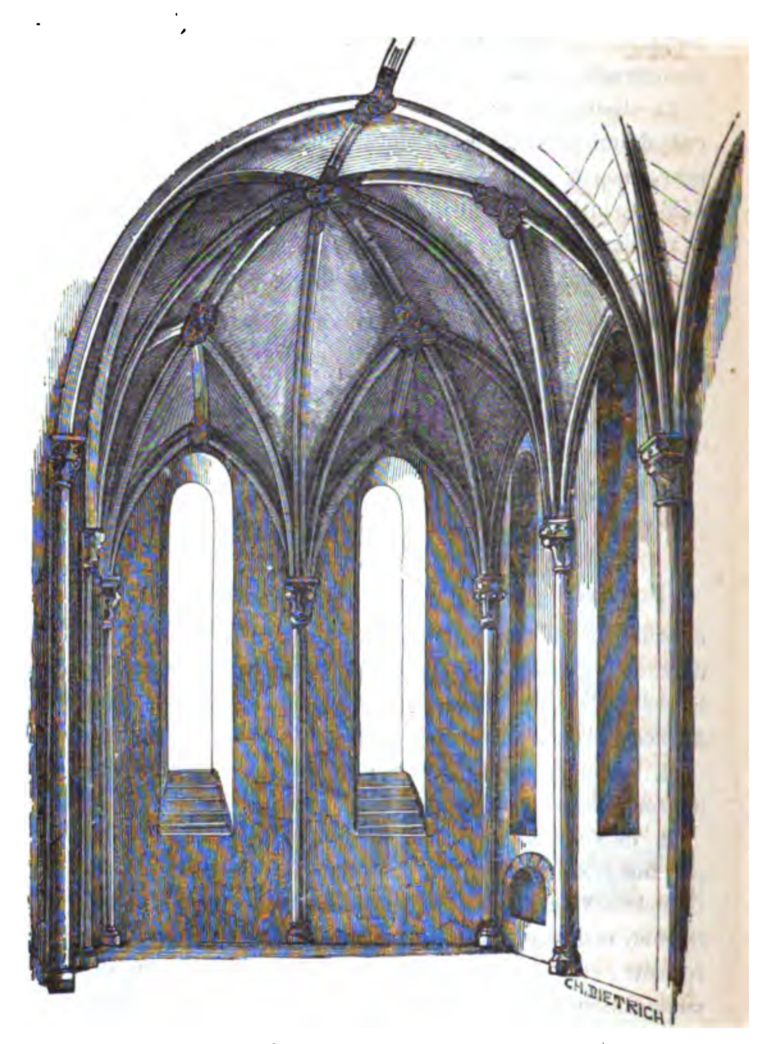
Séance publique de clôture.

Présidence de M. LOUVET, maire de Saumur.

La séance publique de clôture s'est ouverte à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Louvet. MM. *de Caumont*, directeur; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général; *de Verneilh*, inspecteur divisionnaire; *Godard-Faultrier*, inspecteur de Maine-et-Loire, et *Gaugain*, trésorier, siégent au bureau.

M. le comte Lancia di Brolo, de Palerme, communique le procès-verbal de la séance tenue à 2 heures.

M. de Verneilh rend compte de l'étude, faite par lui et par une Commission, de l'église St.-Jean située près de l'Hôtel-de-Ville. Cette église appartient au style ogival Plantagenet, dont il a été souvent fait mention; elle est très-intéressante, et les compartiments de ses voûtes montrent des combinaisons usitées dans la région où ce style était en usage (Voir la figure, p. 262). La ville de Saumur a eu grande-



VOUTES DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN DE SAUMUR.

ment raison de conserver ce type élégant d'une architecture qui a été pratiquée avec tant de goût sur les bords de la Loire.

MÉDAILLES.

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, prend ensuite la parole pour lire un rapport sur les récompenses honorifiques accordées par la Société aux auteurs des meilleures recherches archéologiques, et aux hommes qui ont concouru avec dévouement à la conservation des monuments pendant le cours des années 1861 et 1862.

M. Victor Petit a obtenu une médaille de vermeil, pour son travail sur les châteaux de la vallée de la Loire.

Une médaille de vermeil a été décernée à M. R. Bordeaux, d'Évreux, pour la nouvelle édition de son ouvrage sur l'ameublement des églises;

Une médaille d'argent à M. J.-B. Bouillet, de Clermont, pour avoir créé et classé le musée d'antiquités de cette ville;

Une médaille d'argent à M. Aubertin, conservateur du musée et de la bibliothèque de Beaune;

Une médaille d'argent à M. l'abbé Prud'homme, pour son Histoire de Craon;

Une médaille d'argent à M. l'abbé Briffaut, de Saumur, pour ses longues recherches sur l'histoire du Saumurois, et pour les extraits considérables de titres et de documents qu'il a présentés au Congrès;

Une médaille de bronze à M. G. de Cougny, pour sa Notice archéologique et historique sur le château de Chinon;

Une médaille de bronze à M. Antoine Tribert, entrepreneur à Molle, pour la restauration de plusieurs monuments.

ALLOCATIONS.

M. le Secrétaire a fait connaître ensuite les sommes allouées par la Société archéologique de France :

Une somme de 200 fr. est votée pour des fouilles à Gennes ;

Une somme de 300 fr. pour la restauration du prieuré de St.-Maur ;

Une somme de 400 fr. pour le moulage des statues de Fontevrault ;

Une somme de 100 fr. pour le moulage des piliers de Cravan ;

Et une pareille somme de 100 fr. pour l'église de St.-Martin de Sanzay.

Ces travaux seront exécutés sous la surveillance d'une commission composée de MM. Godard-Faultrier, Joly et Louvet.

D'autres sommes ont été allouées, savoir :

Une somme de 500 fr. pour la gravure des noms des compagnons de Guillaume-le-Conquérant dans l'église de Dives (Calvados) ;

100 fr. pour la continuation des fouilles des tumulus du Finistère, sous la direction de MM. de Blois et Du Chatellier ;

50 fr. pour l'église de Cottun (Calvados) ;

100 fr. pour des fouilles à exécuter aux environs de Beaune, sous la direction de M. Aubertin, conservateur du musée ;

100 fr. pour réparations à l'église de Rucqueville ;

100 fr. pour réparations à l'église d'Audrieu ;

100 fr. pour réparations à la chapelle de Geoirs ;

100 fr. pour assurer la conservation d'une mosaïque à Poligny ;

Après ces communications, et avant la clôture de la session, M. Louvet maire de Saumur, a adressé les paroles suivantes à M. de Caumont et aux illustres hôtes que possédait depuis huit jours la ville de Saumur :

« MESSIEURS,

« La première partie de votre session de 1862, qui va se clore d'ici à quelques minutes, doit finir comme elle a commencé, par un juste hommage de gratitude rendu au Directeur et aux membres de la Société d'archéologie qui ont honoré notre ville de leur présence. Cette session a été remarquable sous tous les rapports et laissera de grands souvenirs parmi nous. Vous aurez passé en notre contrée, Messieurs, comme un rayon de lumière qui réchauffe, éclaire et vivifie. Le goût de la science aura été ranimé et accru chez ceux qui l'avaient déjà ; vous l'aurez fait naître chez ceux qui ne l'avaient pas encore. Nos vieux monuments, remis en honneur et présentés sous leur vrai jour, grâce à vos savantes dissertations ; notre musée et notre bibliothèque enrichis par vos dons généreux ; le culte de l'art récompensé par de bienveillants encouragements adressés à ceux qui portent en eux quelque étincelle du feu sacré ; des allocations accordées pour la conservation de nos antiquités les plus précieuses et pour leur reproduction par le dessin ou le moulage : voilà, Messieurs, quelles seront les traces ineffaçables de votre heureuse apparition au milieu de nous. Soyez donc remerciés, au nom de notre pays ému et reconnaissant.

« Un adieu, Messieurs, a toujours quelque chose de grave et de triste. Avant de prononcer entre nous ce mot suprême, laissez-moi vous dire combien nous avons apprécié les hommes éminents qui composent votre Société, et dont le mérite a brillé chaque jour en cette enceinte. Durant la semaine que nous venons de passer tous ensemble, l'esprit n'a pas été seul à être satisfait : le cœur aussi s'est mis de la partie ; et il s'est formé ici de douces et aimables relations qui survivront, je l'espère, à notre séparation. Au revoir donc, Messieurs, et si notre pays de Saumur avait eu la bonne chance

de conquérir une petite place en vos souvenirs, puissiez-vous un jour, en vous rappelant nos excursions de Gennes, Cunault, Fontevrault, Candes et Chinon, concevoir le désir de venir de nouveau tenir en nos murs ces assises de l'archéologie où l'amitié s'ébauche à côté de la science qui progresse et fleurit. »

Après ce discours, M. de Caumont, plein d'émotion, a pris la parole pour remercier l'Administration et les habitants de Saumur, M. Louvet surtout, de l'accueil si sympathique que les membres de la Société archéologique de France ont reçu dans cette ville. Il a émis le désir de voir ces bonnes relations se continuer par des communications que les archéologues du pays pourront adresser à la Société française d'archéologie. La Société, à son tour, saisira toutes les occasions de se rappeler au souvenir de la bonne ville de Saumur.

M. de Caumont annonce, en terminant, que plusieurs membres du Congrès visiteront demain Montreuil-Bellay et Puy-Notre-Dame, et que le départ aura lieu à 5 heures du matin.

Le Secrétaire-général,

L'abbé LE PETIT.

EXCURSION A MONTREUIL-BELLAY ET A PUY-NOTRE-DAME.

Présidence de M. LOUVET, maire de Saumur, membre du Corps législatif.

M. *Félix de Verneilh*, rapporteur.

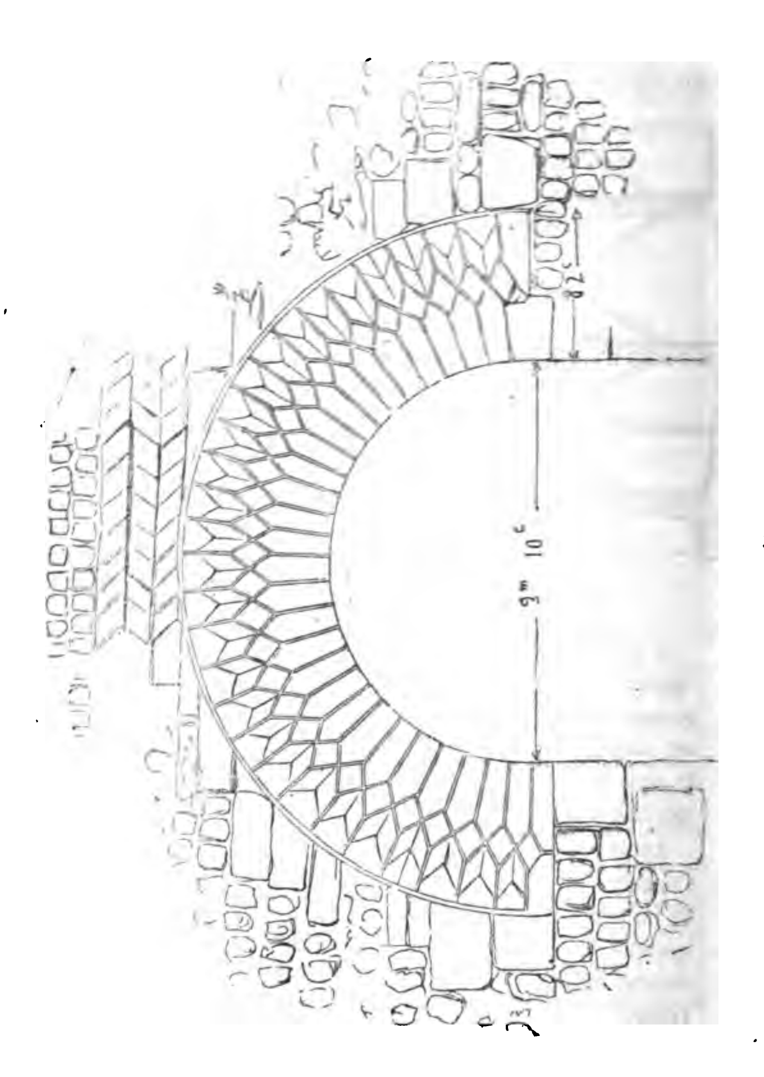
Ainsi que M. de Caumont l'avait annoncé la veille, les membres du Congrès partirent à 5 heures du matin de Saumur, par un temps magnifique. M. Louvet, député, qui représente

au Conseil général le canton de Montreuil-Bellay, avait accepté la présidence de la Compagnie et lui avait, avec une amabilité dont il n'avait cessé de donner des preuves au Congrès, ménagé la surprise d'un banquet préparé dans le principal hôtel de la ville et dont il voulut faire les honneurs.

La première station a été faite à Distré, tout près de la route impériale. C'était une des églises signalées au Congrès comme pouvant être antérieure à l'an 1000, *pour la nef seulement.*

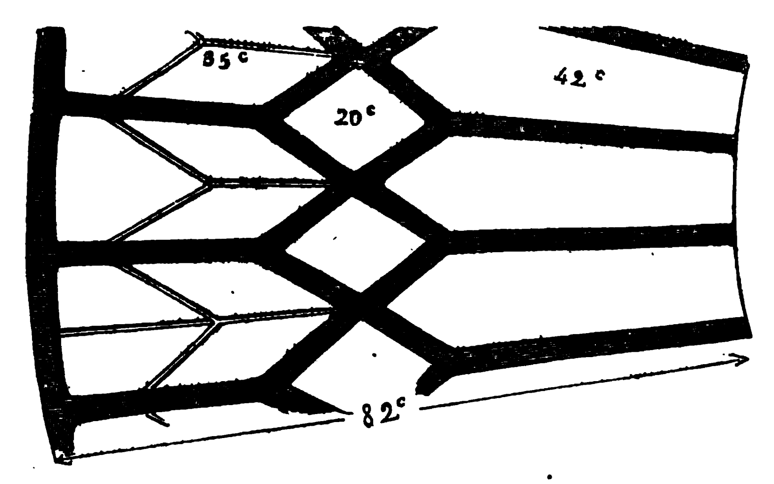
Cette nef présente, en effet, dans ses deux murs latéraux un petit appareil régulier offrant des caractères incontestables d'ancienneté et des fenêtres cintrées sans colonnes, dont les claveaux réguliers et les montants sont composés de pierres de taille et disposés symétriquement, rappelant en cela ce que déjà d'autres églises anciennes avaient offert ailleurs. MM. de Verneilh et de Caumont ont pris une esquisse de ces fenêtres pendant que M. Bouet dessinait l'archivolte de la porte, qui se trouve, comme celle de l'église de Cravan, dans le mur latéral du sud. Cette archivolte est composée de claveaux symétriques et de pierres géométriques séparées les unes des autres par un ciment épais. Cette coupe des pierres a été signalée par M. de Caumont comme ancienne dans son *Abécédaire d'archéologie*, et il a figuré des claveaux disposés de même et provenant de l'ancienne église d'Évrecy (Calvados), qui sont antérieurs à l'an 1000. L'esquisse suivante (p. 268) fait comprendre cette disposition et le dessin mosaïque qui en résultait ; la figure que nous donnons (p. 269), en montrant séparément quelques claveaux, indique quelle était l'épaisseur du ciment qui les séparait.

La porte n'a d'autre ornementation que l'appareil compliqué de ses claveaux ; il y en a trois rangs : les premiers, très-minces et très-allongés, se terminent en pointe, de manière à encadrer de petits blocs en losange. Les autres



PORTAIL DE L'ÉGLISE DE DISTRÉ

claveaux sont subdivisés en trois ou quatre pièces par des traits creusés profondément dans la pierre et que remplissait un ciment coloré.



DÉTAILS DE L'ARCHIVOLTE DU PORTAIL DE DISTRÉ.

A ces caractères, on croirait reconnaître une église antérieure à l'an 1000; toutefois, les monuments de ce genre seraient bien nombreux dans les environs de Saumur, et il est peut-être préférable d'admettre que, pour cette région, le style roman secondaire n'a succédé au style roman primordial, ou style latin, que dans le courant du XIe. siècle.

Après avoir examiné attentivement ces particularités, le Congrès s'est dirigé sur Montreuil sans s'arrêter, regrettant de ne pouvoir explorer deux autres églises qui se trouvent à quelque distance de la route, et qui lui étaient signalées comme offrant des appareils analogues à celui de la nef de Distré.

Bientôt le Congrès arriva au pont de Montreuil, et put jouir de l'aspect imposant du château qui domine l'autre rive.

Montreuil-Bellay est un lieu justement célèbre : les œuvres d'art s'y mêlent harmonieusement aux beautés naturelles. Avant de soupçonner l'existence de la ville, on voit s'élever sur un coteau, en arrière d'une petite rivière, dans le paysage le plus riant et le plus ombragé, un magnifique château du XVe. siècle et une grande église de la même époque, qu'enveloppe la même enceinte murale, fortifiée par un grand nombre de petites tours rondes.

Il faut, en effet, que les habitants de la ville passent par la première porte du château et traversent ses cours pour arriver à l'église paroissiale, chose gênante pour tout le monde, mais surtout pour les châtelains, quand il y en a. Aussi proposent-ils de jeter un autre pont sur les fossés et d'ouvrir aux fidèles une voie plus directe, qui rendrait l'église à la ville. Mais il n'est pas sûr, dit-on, que ces offres soient acceptées.

Jadis, la ville de Montreuil-Bellay avait d'autres monuments consacrés au culte : l'un, qui portait le titre de prieuré, a laissé au pied de l'enceinte extérieure du château d'assez nobles ruines, de style roman ; l'autre sert encore de chapelle à un couvent. Mais, entre ces églises, on a gardé la plus belle, qui était incontestablement celle du château ; elle a la forme des saintes chapelles. La nef est donc unique et terminée par une seule abside, bien qu'elle appartienne à la seconde moitié, peut-être à la fin du XVe. siècle. Ses voûtes sont encore très-surhaussées, à la mode angevine. L'ensemble a de vastes proportions. On remarque, entre deux contreforts, le réduit où le seigneur assistait à la messe, sans être gêné et sans être vu par la foule. Les litres des illustres familles de Bellay et de La Trémouille, qui ont successivement possédé le château, présentent aussi une décoration peinte, bien conservée et d'un certain effet.

Entre les bâtiments de dépendance, la cuisine mérite

d'être signalée : c'est un petit édifice isolé, très-largement et très-heureusement disposé pour sa destination spéciale ; il communiquait avec le château par une galerie aujourd'hui démolie, et qui ne paraît pas avoir fait corps avec les constructions primitives.

M. Viollet-Leduc a donné, dans son *Dictionnaire d'architecture*, le plan et la coupe de cette cuisine de Montreuil-Bellay, qui offre en effet beaucoup d'intérêt. M. Bouet en a fait un croquis pendant notre visite.

Le château lui-même est flanqué de quatre tours très-élevées, d'un arrangement insolite : elles n'ont point de créneaux ni de machicoulis. Au-dessus de la corniche, formée d'un simple cordon en encorbellement, se trouve un parapet énorme qui cache presque entièrement le toit. C'est assez disgracieux, il faut en convenir ; mais c'était utile en cas de siége, car les parties de la toiture, qui sont ordinairement les plus exposées, n'avaient rien à craindre des projectiles ennemis.

A l'intérieur, il n'y aurait à noter que le nombre et la grandeur des appartements, qui, presque tous, conservent leurs poutres sculptées ; mais l'oratoire du seigneur efface tout par ses magnifiques peintures. Les soubassements ont seuls été endommagés. Le reste est en si bon état que toute restauration serait nuisible.

L'École de Tours, dont Fouquet est le chef, n'a rien laissé de plus suave et de plus beau.

Toutes ces murailles ont été vendues par un La Trémouille au prix de dix mille francs, dit-on : quand on ne veut pas les habiter ou qu'on ne le peut pas, de pareils châteaux sont une lourde charge. Heureusement, le château de Montreuil-Bellay est encore en bonnes mains. Mme. de Grandmaison, fille de l'antiquaire Millin, se propose d'en faire sa résidence, et déjà une somptueuse restauration a été commencée sous la direction de M. Joly-Leterme.

Puy-Notre-Dame est à 2 lieues de Montreuil-Bellay. L'église du Puy-Notre-Dame, fondée, au XIe. siècle, par les comtes de Poitiers, a été entièrement rebâtie sous le règne de saint Louis, sans que l'histoire ait conservé aucune trace de cette reconstruction. Elle se trouvait dans l'ancien diocèse de Poitiers; aussi n'est-ce point le style ogival de l'Anjou qu'elle a adopté. Par ses trois nefs de même hauteur et par son chevet carré, elle dérive nettement de la cathédrale de Poitiers; toutes ses proportions sont excellentes et ses détails parfaitement soignés, surtout à l'intérieur; mais le clocher ajouté au XIVe. siècle et qui produit de loin un bon effet est d'un goût détestable : si le style ogival ne comptait que de telles œuvres, il faudrait renoncer à le réhabiliter. — Comme dans le Poitou et dans l'Anjou, chaque compartiment de voûte a huit nervures, les unes aux arêtes, les autres au sommet des berceaux. Elles se multiplient encore davantage dans le chœur, qui offre quelque chose de l'aspect d'une abside, bien qu'il soit carré.

Le Puy-Notre-Dame devait une partie de sa célébrité à une relique, connue sous le nom de ceinture de la Sainte-Vierge, que plusieurs reines de France se sont fait envoyer pendant leurs couches. On la garde encore dans la sacristie; le fourreau qui l'enveloppe a des fermoirs en vermeil avec figures d'anges et écussons aux trois fleurs de lis.

Les soins ne manquent pas à cette charmante église. Plusieurs de ses piliers, si minces et si hauts, offraient à leurs bases des pierres complètement délitées. M. Joly-Leterme, dont on a plaisir à retrouver les travaux dans les principaux monuments de l'Anjou, les a repris en sous-œuvre, sans ébranler les voûtes. Les embellissements ont eu aussi leur part, et d'excellents vitraux, en style du XIIe. siècle, qui sont dus en grande partie au zèle pieux de M. Louvet, ont pris place dans les fenêtres du chœur.

F. DE VERNEILH, *rapporteur*.

CONFÉRENCES
ARCHÉOLOGIQUES,
A SAUMUR,
PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS.

Si les connaissances archéologiques sont devenues populaires en France, on le doit d'abord au cours d'antiquités professé en 1830 par M. de Caumont et publié peu de temps après; on le doit à son *Abécédaire d'archéologie*, à ses autres publications et à celles qui, plus tard, ont surgi de divers côtés; on le doit encore à la Société française d'archéologie, dont les congrès ont formé depuis trente ans un véritable enseignement. Les enquêtes archéologiques ouvertes chaque année pendant plusieurs jours, sur différents points de la France, sont en effet des cours d'archéologie appliqués aux différentes contrées où elles sont faites, et les résultats qu'elles ont produits sont immenses au double point de vue de l'instruction archéologique et de la conservation des édifices, mieux respectés depuis qu'ils sont mieux appréciés et mieux compris.

Aujourd'hui que, grâce à ces réunions et aux publications dont nous venons de parler, les connaissances archéologiques sont générales, M. le Directeur de la Société française a pensé qu'indépendamment des enquêtes faites dans le sein du Congrès, il serait bon de traiter à fond certaines questions d'archéologie appliquées, autant que possible, à la région.

Ainsi, pendant le Congrès de Saumur, trois sujets ont été choisis pour être traités dans des séances publiques.

1°. Histoire de l'architecture militaire, au moyen-âge, sur les bords de la Loire, du Ve. siècle au XVe. — M. DE CAUMONT.

2°. Les grands châteaux des rives de la Loire aux XVe. et XVIe. siècles. — M. V. PETIT.

3°. Les voûtes en coupole, leur filiation et les voûtes du style Plantagenet. — M. F. DE VERNEILH.

Ces trois beaux sujets ont été traités, dans trois conférences, par les trois archéologues que nous venons de citer. C'était le soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, qu'un public nombreux, dont quelques dames faisaient partie, se pressait pour entendre les orateurs. Nous regrettons de n'avoir que des notes bien incomplètes à présenter, en souvenir de ces instructions. Ce procès-verbal, trop restreint, indiquera au moins quelques-uns des principes émis dans les conférences.

1re. CONFÉRENCE.

L'ARCHITECTURE MILITAIRE DE LA LOIRE,

PAR M. DE CAUMONT.

M. de Caumont prend la parole devant un auditoire nombreux et choisi, dans la belle salle de l'Hôtel-de-Ville, éclairée comme aux jours de fête par les soins de l'autorité municipale.

Après avoir indiqué quel sera l'objet de sa conférence et dans quelles limites il compte se renfermer, M. de Caumont dit que l'étude des monuments militaires du moyen-âge a bien moins occupé que celle des monuments religieux.

Pourtant, si les églises offrent plus d'intérêt au point de vue de l'art, si elles étalent de grandes richesses, des sculptures, des peintures, etc., etc., les châteaux ont souvent une liaison plus intime avec l'histoire du pays, et, sous ce rapport, ils doivent intéresser vivement les observateurs et les érudits. Leurs masses ne sont pas dépourvues de poésie : tel donjon que l'on pourrait citer n'est pas moins harmonieux, dans sa masse et ses proportions, qu'une cathédrale renommée.

L'orateur jettera, dans cette conférence, un coup-d'œil rapide sur l'histoire de l'architecture militaire sur les bords de la Loire, sans se restreindre à la *rigoureuse acception du mot*, et en considérant comme appartenant à cette région certains châteaux situés près des affluents de ce grand fleuve.

M. de Caumont présente d'abord le tableau de la Gaule sous la domination romaine, pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne ; il montre les arts prospérant partout, les routes mettant en communication toutes les régions et facilitant les rapports entre les habitants des points les plus reculés ; il renvoie aux détails donnés dans son *Abécédaire d'archéologie* et dans son *Cours d'antiquités* (ère gallo-romaine) sur les monuments publics et privés dont la Gaule était couverte dans ces temps de prospérité ; puis, présentant rapidement l'histoire de la Gaule au IVᵉ. siècle, il décrit les invasions des barbares ; il compare les bandes qui se ruaient successivement sur les provinces romaines à ces nuées de sauterelles qui, emportées par le vent, viennent dévorer les moissons et stériliser d'immenses étendues de pays.

Les populations nomades des Germains éprouvaient une tendance irrésistible à chercher dans le monde civilisé des moyens d'existence qui devenaient insuffisants dans leur

pays : ils s'abattaient sur les provinces comme des troupes affamées.

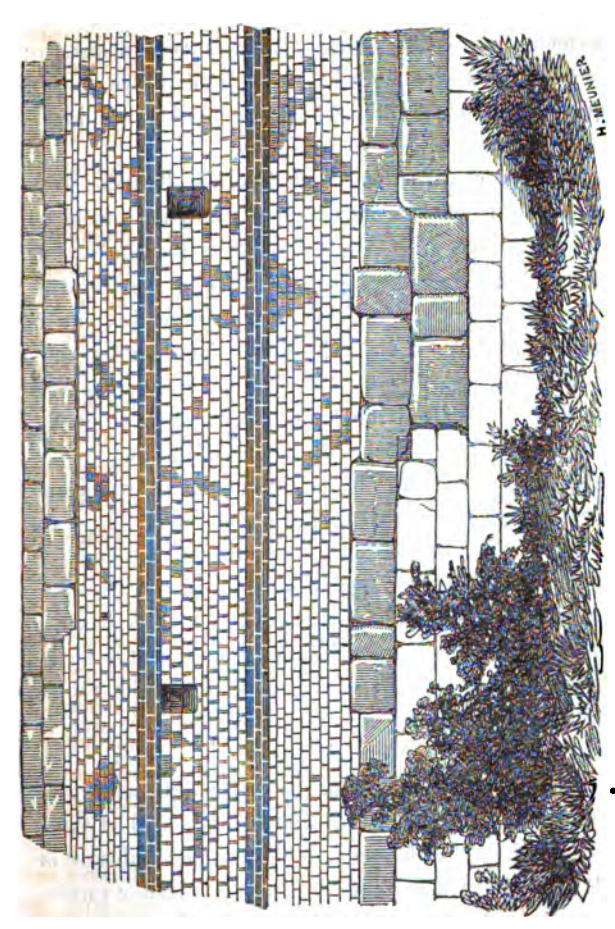
Ces irruptions, qui jettèrent la perturbation dans la société gallo-romaine, et dont l'histoire nous montre les affreuses conséquences, devaient finir par entraîner l'anéantissement du pouvoir romain dans ls Gaules.

Mais il n'est pas dans la nature de l'homme de perdre ce qu'il possède sans résister à la force qui veut envahir et arracher par la violence.

Les villes romaines qui, dans les temps de tranquillité, étaient restées mollement étendues sur la pente des coteaux sans songer à se défendre contre des dangers que l'on ne redoutait pas alors, se virent forcées de se condenser et de se renfermer dans des murailles : le danger était tel, la fureur des barbares si redoutable, que les monuments publics furent démolis pour bâtir des murs d'enceinte. On choisit les parties des cités les plus faciles à défendre pour les entourer de murailles, et tout le reste fut négligé. Une grande partie des villes dut ainsi rester en dehors des remparts ; l'enceinte était peu étendue pour être plus facile à défendre, et telle ville romaine, qui occupait près de 200 hectares, ne put entourer de murs que 9 à 10 hectares. On comprend que l'impossibilité, où l'on était, de garantir les monuments qui demeuraient en dehors de ces enceintes détermina souvent à les sacrifier pour en employer les débris ; et c'est ce qui explique pourquoi les murs offraient dans leurs fondations un si grand nombre de sculptures, de frises, de chapiteaux, etc., etc.

J'ai, du reste, il y a bien long-temps, dit M. de Caumont (en 1830), cité dans mon *Cours d'antiquités* de nombreux exemples de ces enceintes que j'étudiais alors avec le plus vif intérêt, au milieu des villes qui en ont possédé et qui en conservent encore des restes.

MURS GALLO-ROMAINS DU IV°. SIÈCLE.



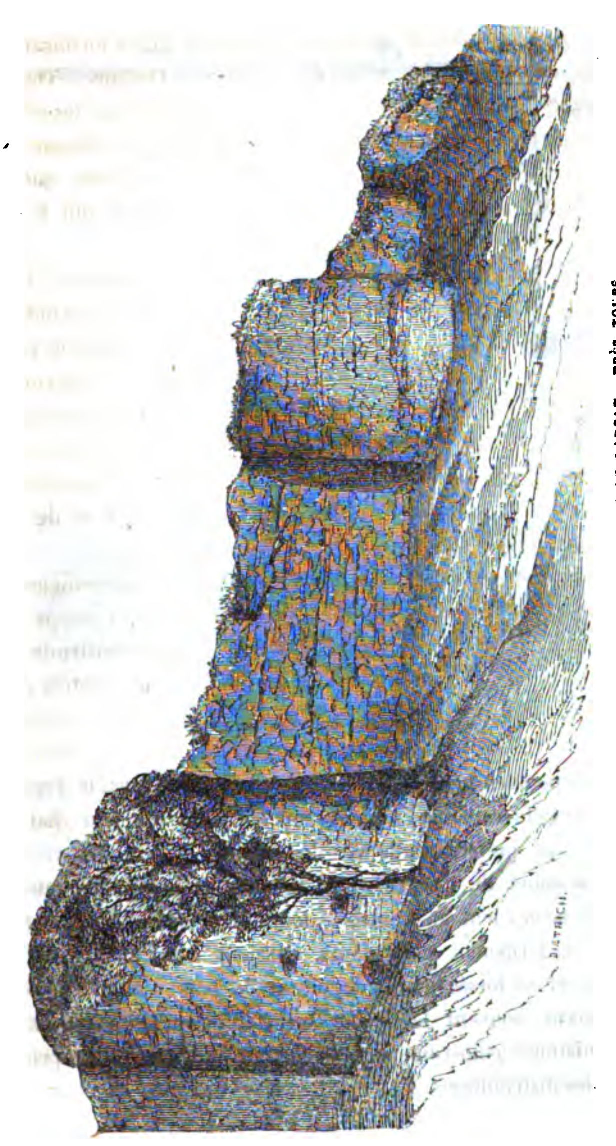
Mur gallo-romain avec chaînes de briques et maçonnerie de petit appareil dans les parties moyennes et supérieures, et dont la partie inférieure est composée de blocs sculptés retaillés, à l'extérieur du mur.

Pour revenir à la région dans laquelle nous sommes ici, les Romains avaient laissé de grandes et belles fortifications qui défendaient les villes de la Loire : Orléans, Tours, Angers, Nantes, Jublains offrent des remparts que les efforts destructeurs de tous les siècles n'ont pu faire disparaître complètement, et dont le nôtre laissera peut-être encore quelques traces, malgré la malheureuse passion qui le domine pour la destruction de toutes choses.

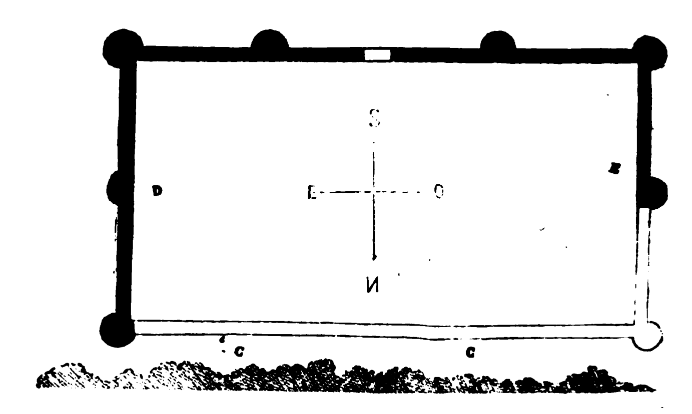
Ces grandes constructions militaires des Romains laissèrent naturellement des modèles que l'on suivit quand on éleva des châteaux. C'est là que commence réellement pour la France l'histoire de l'architecture militaire. Les Mérovingiens étaient, du reste, assez disposés à se servir de ce qu'ils trouvaient *tout fait :* il était plus facile d'occuper les constructions militaires existantes que d'en établir à grands frais de nouvelles : les malheurs de la fin du IVe. siècle et du Ve. avaient ruiné les populations et les avaient décimées.

L'architecture militaire mérovingienne et carlovingienne doit donc se confondre avec celle des derniers temps de l'Empire, et pour les châteaux qui furent construits de toutes pièces dans des localités où de nouveaux centres purent se former après la destruction de certaines localités complètement ruinées par les invasions, ils furent évidemment copiés sur les châteaux romains et construits d'après les mêmes principes, avec cette différence peut-être que le bois fut souvent substitué à la pierre.

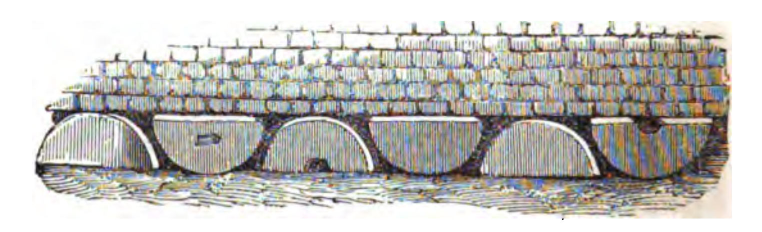
M. de Caumont décrit la forme habituelle des châteaux au IVe. siècle, il indique leurs dispositions intérieures et extérieures, décrit particulièrement le château de Jublains et celui de Larçay, près de Tours, offrant une enceinte carrée-longue, garnie de tours cylindriques, dont les fondations se composent encore de débris sculptés et de fragments de colonnes provenant de constructions antérieures.



VUE EXTÉRIEURE DU CHATEAU ROMAIN DE LARÇAY, PRÈS TOURS.



PLAN DU CHATEAU DE LARÇAY.



FONDATIONS DU CHATEAU DE LARÇAY.

Les peuples germaniques, en se confondant avec la population gallo-romaine, avaient pourtant conservé leurs habitudes : ils préféraient la vie des champs à celle des villes. Le système de clôture qu'ils adoptèrent pour l'habitation qu'ils occupaient au centre de leurs domaines et des villages qui se formaient près d'eux devaient consister en haies vives et en fossés garnis de pièces de bois. Comme ils occupèrent souvent les *villæ* ou établissements ruraux des populations gallo-romaines, ils durent en conserver les principales distributions.

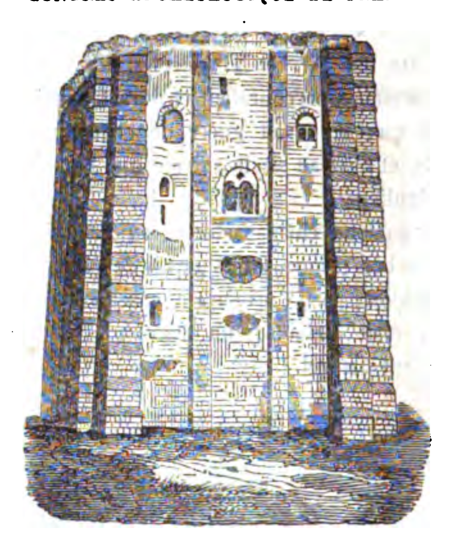
Mais ce n'étaient pas là les châteaux fortifiés que nous voyons paraître aux Xe. et XIe. siècles. La facilité avec laquelle les Normands parcouraient et dévastaient les différents pays montre qu'il n'y avait guère de châteaux fortifiés proprement dits, et c'est au siècle suivant que l'on s'occupa d'en établir de réguliers.

Les plus anciens châteaux-forts, au Xe. siècle, étaient construits en bois; leurs fossés garnis de pieux ou de palissades; le donjon, partie principale consacrée à l'habitation du maître, était établi sur un monticule en terre ou sur un escarpement naturel.

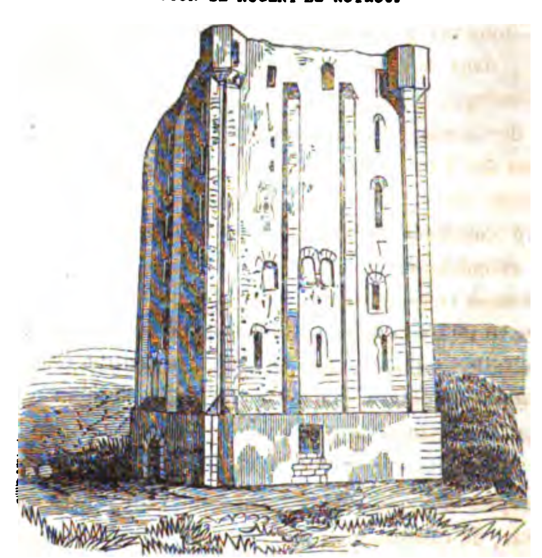


M. de Caumont donne la description d'une série de châteaux de cette espèce, puis il continue :

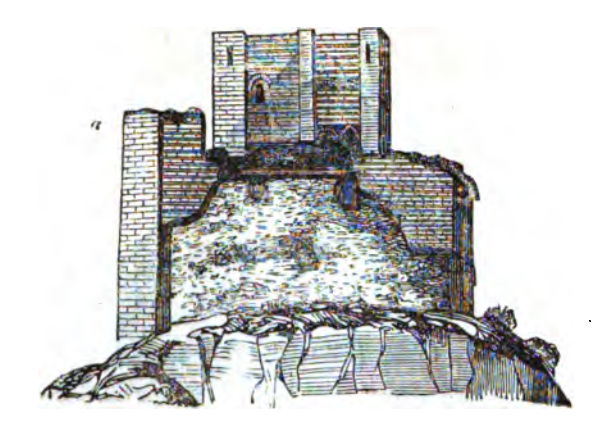
Dès le Xe. siècle, on éleva des châteaux solidement construits en pierre; au XIe. siècle, le système féodal développa l'architecture militaire et les donjons prirent un aspect monumental : ce furent des tours carrées à plusieurs étages, comme celles de Montrichard, de Monthason, de Beaugency, de Nogent-le-Rotrou et de quelques autres localités.



DONJON DE NOGENT-LE ROTROU.



DONJON DE BEAUGENCY.



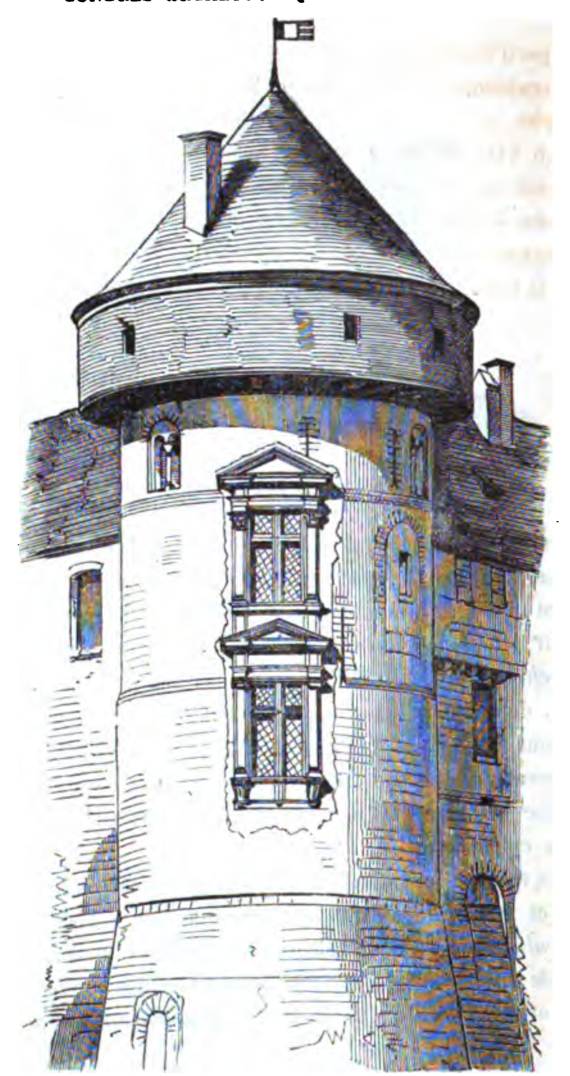
DONJON DE MONTRICHARD.

Le rez-de-chaussée de ces tours est voûté et ne communique pas avec la grande salle supérieure; l'entrée de celle-ci est toujours à un niveau assez élevé au-dessus du sol (Voir, dans le *Cours d'archéologie* et dans l'*Abécédaire d'archéologie*, la description de ces derniers donjons).

M. de Caumont examine successivement un douzaine de donjons des XIᵉ. et XIIᵉ. siècles. Il décrit la disposition des bâtiments du château dans l'enceinte des cours, puis il montre comment les murs d'enceinte étaient flanqués de tours cylindriques.

Les tours et les murailles n'étaient pas encore couronnées de ces ouvrages saillants en pierre que l'on a appelés *machicoulis,* mais bien de balcons ou galeries en bois que l'on appelle *hourds* et que l'on établissait quand les besoins l'exigeaient, c'est-à-dire quand les places étaient menacées d'un siége.

Quelques donjons romans sont cylindriques comme ceux de Laval, de Châteaudun; d'autres sont polylobés comme le

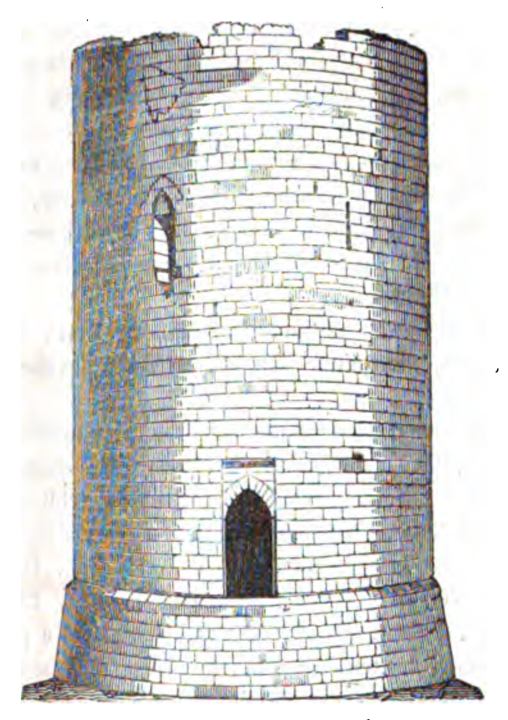


LE DONJON CYLINDRIQUE DU CHATEAU DE LAVAL GARNI DE SES HOURDS EN BOIS.

Les fenêtres qu'on voit dans cette tour ont été percées au XVIe. siècle.

donjon d'Étampes. Il y eut, dès le XIIe. siècle, une tendance à abandonner la forme carrée pour adopter la forme cylindrique.

Au XIIe. siècle, un grand mouvement se manifeste dans l'esprit inventif des ingénieurs. L'architecture militaire, comme l'architecture religieuse, va subir d'importantes innovations. Elles portent sur plusieurs parties, notamment sur la forme du donjon pour lequel on finit, au XIIIe. siècle,



DONJON CYLINDRIQUE DU XIIIe. SIÈCLE.

par adopter à peu près exclusivement la forme cylindrique.

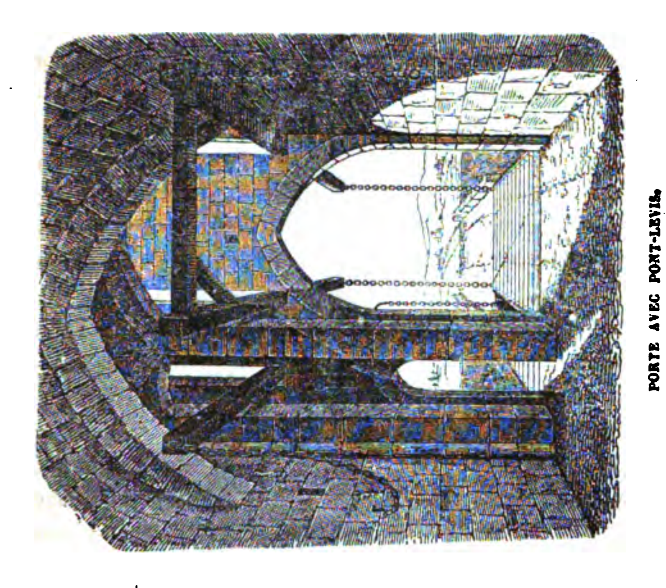
Alors on ne voit plus de motte en terre supportant le donjon : celui-ci fut entouré d'un fossé, et le fossé d'un chemin ou rempart en pierre décrivant un cercle. Tel était le magnifique donjon de Coucy, entre Soissons et Noyon.

Le château de Montargis avait au centre de la place un magnifique donjon cylindrique qui a été détruit en 1810, et qui pouvait rivaliser avec celui de Coucy ; mais le donjon de Châtillon-sur-Loing est encore debout, et c'est un des plus beaux qui restent (V. le *Bulletin monumental*).

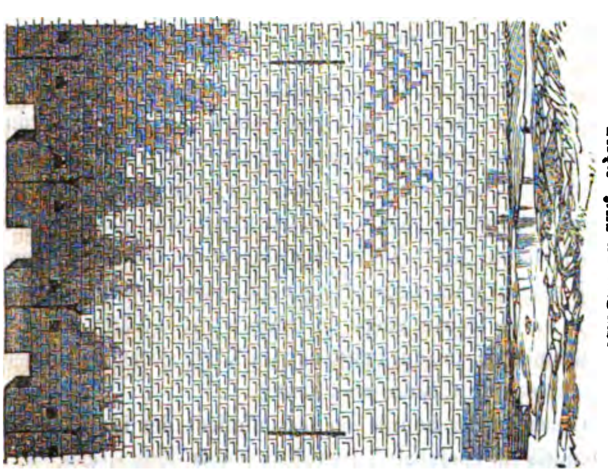
Le donjon, en affectant la forme cylindrique des tours d'enceinte, perdit de son importance : il était bien la maîtresse-tour, mais quelques-unes de ses sœurs essayaient parfois de l'égaler en beauté. C'était toujours le signe de la puissance baroniale, le siége du fief ; mais le baron se trouvait plus à l'aise dans les bâtiments disposés dans la cour, et l'usage vint de les occuper de préférence. Dans ce cas, on accédait quelquefois du palais au donjon par une galerie couverte comme à Montargis.

Dans quelques châteaux de la fin du XIIIe. siècle, le donjon n'est plus qu'une tour peu différente des autres tours d'enceinte.

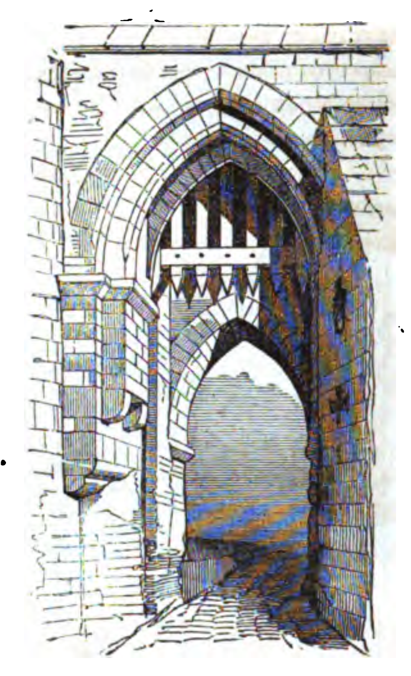
M. de Caumont a parlé des courtines, des créneaux, des archères, des chemins couverts et des autres parties de la fortification, et il a terminé cet aperçu de l'architecture militaire au XIIIe. siècle en décrivant à grands traits divers châteaux de cette époque (Villeneuve-le-Roi, Issoudun, Coucy, Verneuil (Tour grise), puis ceux de Chinon et d'Angers. Passant aux ouvrages accessoires, il a parlé des barbacanes, des têtes de pont, des portes à herses, ponts-levis et autres moyens de défense usités dans le bassin de la Loire.



PORTE AVEC PONT-LEVIS.



UNE COURTINE DU XIIIe. SIÈCLE.



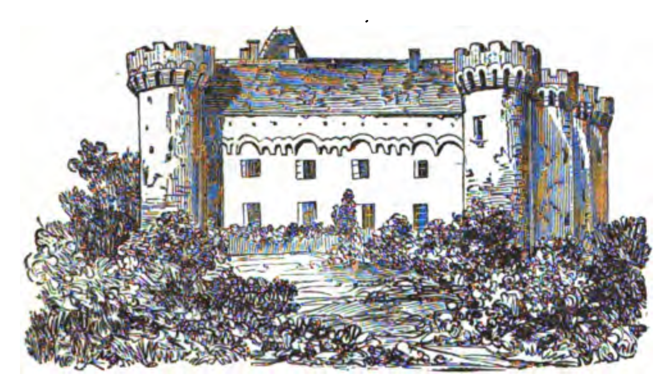
PORTE GARNIE DE SA HERSE.

Au XIVe. siècle, les logements indépendants du donjon devinrent de plus en plus considérables : on pensait au confortable. Les murailles étaient encore le plus souvent couronnées de hourds en bois, mais les machicoulis et les galeries saillantes en pierre, dont on trouve quelques exemples dès la fin du XIIIe. siècle, remplacent les hourds. Le pont-levis devient d'un usage plus général, aussi bien que la herse dont on ne trouve guère de traces avant le XIIIe. siècle.

Examen de quelques châteaux du XIVe. siècle, notamment du château de Clisson, près Nantes....

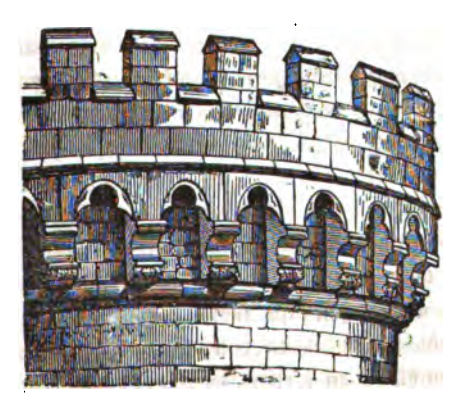
Cependant les hourds en bois offraient des inconvénients auxquels on cherchait à remédier depuis deux siècles,

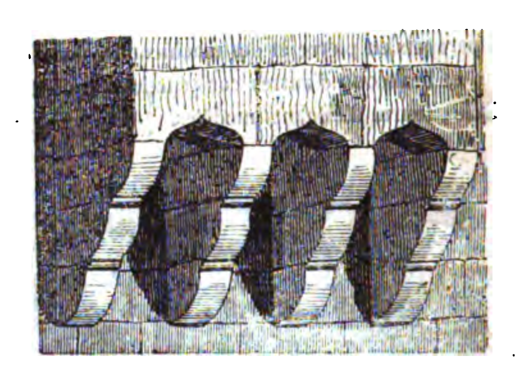
Les châteaux qui en avaient encore les abandonnèrent tous pour des parapets en pierre et des machicoulis, dont les murs d'Avignon et beaucoup d'autres constructions avaient, dès le XIVe. siècle, fourni d'élégants modèles.

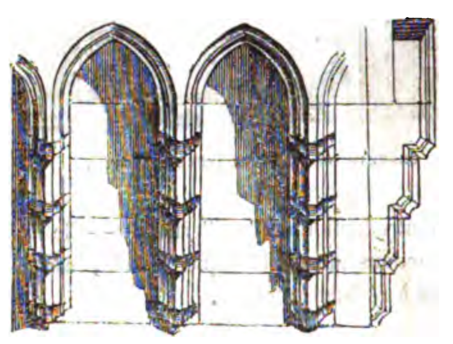


CHATEAU DE VILLEBON (EURE-ET-LOIR).

Peut-être l'introduction de l'artillerie hâta-t-elle l'adoption de ces constructions plus solides que le bois, mais impuissantes pourtant à résister au canon.

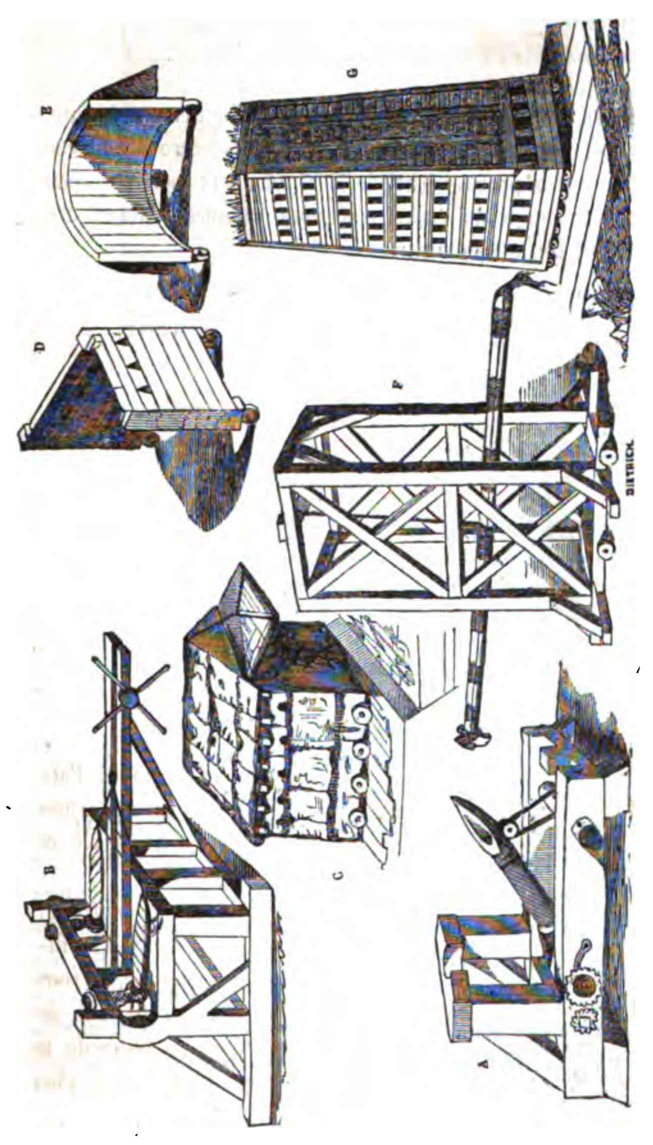






M. de Caumont a terminé en donnant un aperçu de l'attaque et de la défense des places avant l'emploi des armes à feu, durant la période comprise entre le Xe. siècle et le XVe.

Je m'arrête ici, dit M. de Caumont : mon confrère, M. Victor Petit, continuera demain cette histoire de l'architecture militaire dont j'ai essayé de tracer la marche, et vous parlera des changements qui survinrent dans les châteaux de la 2e. moitié du XVe. siècle et du XVIe. sur les bords de la Loire. Personne ne pourrait le faire aussi bien et avec plus



A. Catapulte.—B. Baliste.—C. Chat.—D. E. Autres machines pour se mettre à couvert. — F. Bélier. — G. Tour pour battre les murs.

d'autorité que notre savant ami, l'auteur des *Châteaux du XVe. siècle et de la Renaissance des bords de la Loire.*

Nous avons le regret de ne pouvoir présenter que le squelette décharné de cette conférence; mais notre devoir était de dresser le procès-verbal de la réunion, et non de sténographier une leçon orale : nous nous sommes renfermé dans le cercle qui nous était tracé.

Le Secrétaire-général,

L'abbé LE PETIT.

2e. CONFÉRENCE.

L'ARCHITECTURE DES CHATEAUX EN TOURAINE ET EN ANJOU AUX XVe. ET XVIe. SIÈCLES.

RÉSUMÉ D'UNE CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE

(4 juin 1862),

PAR M. VICTOR PETIT.

Invité par M. de Caumont à prendre la parole, M. Victor Petit entretient d'abord l'Assemblée de la publication d'un grand ouvrage qu'il vient de terminer et qui a pour titre : CHATEAUX DE LA VALLÉE DE LA LOIRE. Une partie de cette collection, qui est composée de cent planches in-folio, est exposée dans la salle du Congrès. On a choisi les dessins représentant les principaux châteaux de la Touraine et surtout de l'Anjou, édifices à l'égard desquels diverses communications doivent être faites.

Après quelques observations préliminaires expliquant le but de l'ouvrage, M. Victor Petit aborde le sujet principal de la conférence, c'est-à-dire la date précise de la construction des grands châteaux de la Touraine et de l'Anjou.

La vallée de la Loire possède encore, dit M. Victor Petit, beaucoup de grands châteaux justement célèbres. Ces belles résidences seront toujours l'orgueil de cette magnifique vallée, qui, déjà riche en monuments antiques, possède également un nombre considérable de petits manoirs, de maisons de plaisance et d'habitations bourgeoises datant des derniers temps de la Renaissance. Cependant, la vallée de la Loire a vu disparaître de somptueuses constructions seigneuriales; les unes ont été dévastées durant l'époque de la Terreur; les autres, et c'est le plus grand nombre, n'ont été démolies que lorsque les temps de prospérité furent revenus. Chose bizarre et curieuse à constater! c'est quelques années après la Révolution française que disparurent tout-à-fait les plus vastes résidences que les temps de troubles n'avaient fait que fermer ou appauvrir. Plusieurs grands et magnifiques châteaux n'ont laissé d'autre trace qu'un emplacement encore stérile. De la plupart de ces riches demeures, il ne reste même pas un plan ou un dessin qui permette de constater leur importance architecturale. Plus heureux, et par suite de circonstances exceptionnelles, d'autres châteaux ont été reproduits par la gravure à une époque ou leur ruine ne pouvait être pressentie.

Mais, avant de rappeler ici les noms des grands châteaux de l'Anjou qui ont été démolis, nous croyons devoir tracer un très-rapide aperçu de l'aspect général des constructions seigneuriales de la vallée de la Loire. Il suffit de remarquer que ce fleuve traverse, sépare ou côtoie l'Auvergne, le Bourbonnais, la Bourgogne, le Berry, le Nivernais, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, la Vendée et la Bretagne, pour

reconnaître quel puissant intérêt peut offrir une exploration artistique dans ces belles et célèbres provinces.

Toutefois nous passerons, sans devoir nous y arrêter, devant les imposantes résidences féodales de la Haute-Loire. D'ailleurs, les châtelains de cette lointaine et sévère contrée ne ressentaient nul besoin d'habiter des châteaux décorés avec élégance. L'âpreté du climat, l'isolement de la situation, la dureté des matériaux de construction, aussi bien que l'ignorance ou l'inhabileté des ouvriers, auraient opposé une insurmontable résistance. Les petits manoirs surtout présentent une pauvreté de construction qui atteste le peu de ressources dont pouvaient disposer les anciens possesseurs. De même que, dans l'Anjou, ces petits manoirs dépendaient de puissantes forteresses qui, aujourd'hui encore, témoignent par la grandeur et l'étendue de leurs débris d'une importance féodale considérable. Nous ne citerons que le château de Polignac, l'un des plus anciens de l'Auvergne et certainement l'une des plus imposantes constructions militaires de la vallée de la Loire tout entière.

Signalons, dans le Bourbonnais, riche et curieuse contrée que longe la Loire, un type bien caractérisé de construction, dont nous retrouvons en Anjou quelques exemples : l'emploi de la brique. C'est avec une intelligence remarquable que ces petits matériaux ont été mis en œuvre dans tout le Bourbonnais, dès le XVe. siècle, époque où on commença généralement à employer d'une manière symétrique les briques rouges et les briques noires. Les dimensions régulières de ces briques, leur fabrication excellente, enfin leur coloration vigoureuse, rouge ou noire, ont donné aux maçons du Bourbonnais la possibilité de construire, avec une rectitude parfaite, de grandes et hautes murailles ayant l'apparence de véritables mosaïques. Ils surent trouver, dans les diverses combinaisons des briques rouges et noires, une variété de dessins d'un effet

charmant. Les traditions locales des maçons du Bourbonnais ne se sont pas altérées depuis le moyen-âge ; elles ont conservé toute leur originalité et toute leur habileté. On peut, en Bourbonnais, voir les plus humbles comme les plus riches habitations modernes, construites avec une élégance incontestable ; de même qu'en Anjou, et toute la contrée où se montre la pierre de tuffeau, on voit aussi, jusque dans les plus petits hameaux, des maisons dont la régularité et la grandeur de l'appareil frappent d'étonnement les habitants du Berry, du Nivernais et d'une partie de l'Orléanais.

Nous avons hâte de parler de la Touraine, l'une des plus riches régions de la vallée de la Loire ; c'est même là, pour beaucoup de touristes, que commence cette célèbre vallée dont la réputation de beauté est devenue proverbiale. Sans vouloir chercher ici ce qu'il peut y avoir d'un peu exclusif dans cette appréciation, nous pensons que ce n'est pas en suivant les routes qui traversent en longues lignes droites les grands plateaux ondulés de la Touraine, que l'on reconnaîtra la justesse du dicton populaire que chacun répète de confiance. Il ne faut pas s'écarter beaucoup des charmantes vallées du Cher et de l'Indre. Dans ces vertes et fertiles vallées, de même que dans la grande vallée de la Loire, on remarque d'innombrables petits manoirs, de beaux châteaux et de grandes forteresses féodales. Il n'est pas de province qui puisse mieux que la Touraine présenter autant de puissantes demeures seigneuriales richement habitées.

Enfin, nous touchons à l'Anjou, contrée non moins célèbre que la Touraine, sa rivale, et qui, de même, a conservé ses belles résidences du moyen-âge et de la renaissance. C'est ici que commence réellement notre exploration artistique et archéologique.

Ici, M. Victor Petit rappelle avec quelle hauteur d'appréciation, et quelle vérité de description, M. de Caumont

a parlé, dans la conférence d'ouverture, des principaux donjons de la France, et notamment de ceux de la vallée de la Loire. Les donjons célèbres de Beaugency, de Loches, de Chinon, de Montbazon, de Montrichard, de Langeais, etc., qui tous datent de la première période du moyen-âge, ont bien souvent été le sujet d'études archéologiques, savantes et approfondies. On est parvenu peu à peu à reconnaître l'époque de construction, trop souvent confondue avec celle de fondation primitive, de ces nombreuses tours carrées, d'un aspect encore si imposant et qui dut paraître formidable autrefois, c'est-à-dire dès le milieu du XIIe. siècle, époque de leur plus grande splendeur féodale.

Il semblerait résulter, continue M. Victor Petit, de l'ensemble des constructions militaires de la Touraine et de l'Anjou, que, depuis le XIIe. siècle jusqu'au XVe., c'est-à-dire durant l'espace de près de trois cents ans, on se borna le plus souvent à fortifier, agrandir, consolider et modifier les anciens châteaux, mais nullement à les rebâtir entièrement.

A peine pourrait-on signaler, en général, dans la Touraine et l'Anjou, divers corps-de-logis imposants, quelques tourelles importantes, datant d'une manière bien positive des XIIIe. et XIVe. siècles. On semble s'être contenté de relever les constructions ruinées, les murs ébranlés, les poternes crevassées. On utilisa et améliora les fortifications anciennes, en les fortifiant davantage à l'aide de créneaux, machicoulis, meurtrières, etc. On reconstruisit les portes, en les garnissant de ponts-levis dont l'usage devint général; on couronna le sommet des murs d'une longue série de créneaux et de machicoulis; les murailles d'enceinte furent agrandies et prolongées; enfin, on renforça la demeure féodale en raison des moyens d'attaque devenus plus puissants.

Mais il arriva une époque, et nous insistons vivement sur

ce point, où tous ces remaniements semblent avoir fait place tout à coup, en Touraine et en Anjou, à une reconstruction tout entière, intégrale, homogène, pleine de force et d'habileté, montrant de tous côtés une nouvelle et brillante parure de moulures finement profilées et décorées de délicates ciselures.

Dans tout le cours de la Loire, ce n'est qu'en Touraine et en Anjou que se développe subitement, dans sa riche nouveauté, ce style architectural militaire, si élégant et si monumental tout à la fois, et dont les châteaux de Langeais, d'Ussé, du Coudray-Montpensier, de Montsoreau, de Montsabert, du Plessis-Bourré, etc., présentent les principaux exemples.

Mais il en est des châteaux comme des hommes célèbres: on veut savoir leur âge. Là commence une des exigences de l'archéologie moderne. Il fut un temps, qui n'est pas encore bien éloigné de nous, où il suffisait de répondre: c'est un château « gothique. » On se contentait de cette laconique réponse que personne aujourd'hui ne ferait ni n'accepterait, pas plus que cette autre réponse de date un peu plus récente: c'est un château « moyen-âge. »

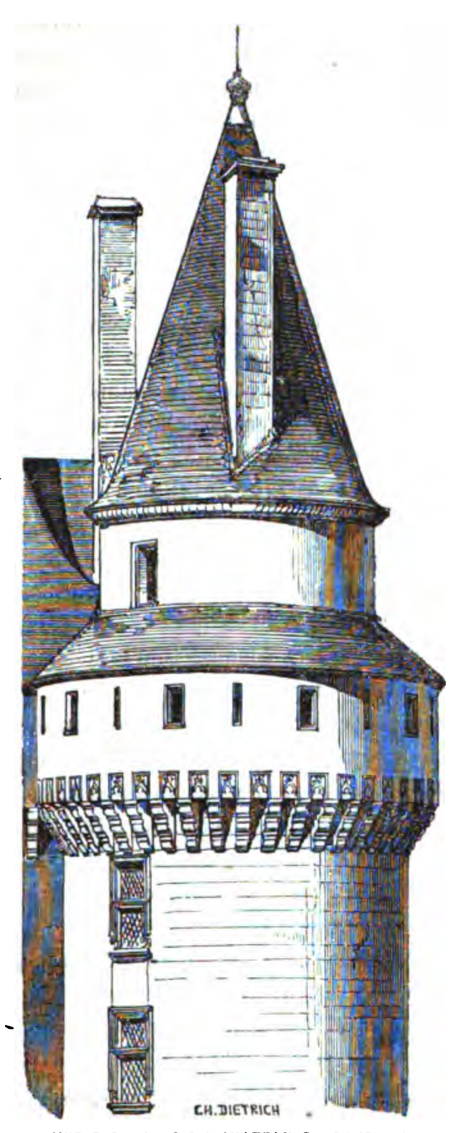
D'après une tradition générale un peu vague, nous avons cru personnellement, nous avons répété et imprimé, que les grands châteaux de la Touraine et de l'Anjou dataient du XIVe. siècle. C'est là, nous croyons nous en être assuré, une assez grande erreur; et c'est dans le but et le désir d'éclairer cette question de date, dans la conférence présente, que nous exposerons les raisons qui nous ont amené, à notre grande surprise, à une appréciation très-différente de l'âge réel des belles et somptueuses résidences féodales de la vallée centrale de la Loire.

Il est évident, d'abord, que les châteaux que nous avons nommés déjà, c'est-à-dire Langeais, Ussé, le Coudray-Montpensier, Montsoreau, Montsabert et le Plessis-Bourré, offrent

entr'eux une très-grande analogie de construction et une non moins grande similitude de détails d'ornementation. Ils furent construits durant la même période féodale et d'après les mêmes principes de défense, à peu de distance les uns des autres, le long des rives de la Loire ou dans les vallées affluentes. Voici donc, à l'égard de leur âge, quelques renseignements positifs :

Tous les voyageurs allant de Saumur à Tours remarquent, un peu avant d'arriver à la station de Port-Boulet, le joli château des Réaux, nommé autrefois Plessis-le-Rideau, et qui dépend de la commune de Chouzé-sur-Loire. On en attribue la construction à Jean Briçonnet, d'une famille bourgeoise, originaire de Tours, et dont les membres surent s'élever aux emplois les plus brillants.

Jean Briçonnet, né à Tours, vers 1420, fut le premier maire de cette ville, en 1462 ; il mourut le 30 octobre 1493, ayant eu six enfants de Jeanne Berthelot, autre famille de Tours, riche et considérée, dont nous retrouverons bientôt le nom dans le cours de notre exploration. Or, dans la généalogie de la famille Briçonnet, le Père Anselme (*Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. VI, p. 428) dit que Jean Briçonnet fut commis au paiement des ouvrages et bâtiments du château de Langeais en 1465 et 1467. Il résulte aussi des documents inédits recueillis par M. Paul Marchegay pour son excellente histoire du château du Plessis-Bourré, remarquable édifice dont la province d'Anjou peut être fière à bon droit, que ce fut Jean Bourré, ministre de Louis XI et gouverneur de Langeais, « qui fit bâtir le nouveau château de Langeais. » Les comptes de Jean Briçonnet datent de 1465-1467 ; or, c'est en 1467 que Jean Bourré commença la construction de son propre château du Plessis qu'il fit bâtir en entier de 1467 à 1472, dates précises et bien constatées par des documents extrêmement curieux, et ce châ-



UNE DES TOURS DU CHATEAU DE LANGEAIS.

teau offre la plus grande similitude possible avec le château de Langeais, qui semble avoir été le type ou modèle qui servit à Jean Bourré pour bâtir son nouveau « logis. »

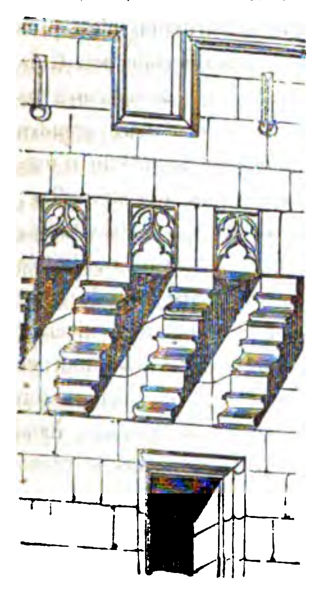
Jusqu'ici on croyait généralement que c'était Pierre de Brosse, seigneur de Langeais, chambellan et ministre de Philippe-le-Hardi, qui avait fait édifier le nouveau château de Langeais, lequel, en effet, s'élève à peu de distance de l'ancien donjon féodal dont il ne reste plus que les ruines ; mais l'examen attentif de la construction nouvelle n'admet pas une date aussi reculée que celle de 1270, époque où Pierre de Brosse, qui fut mis à mort en 1278, se rendit acquéreur de Langeais. Tout au plus doit-on désormais supposer que Pierre de Brosse commença la construction du château, qui, deux cents ans après, aurait été continuée et achevée par Jean Bourré, sous la direction de Louis XI et avec une beauté de main-d'œuvre fort remarquable.

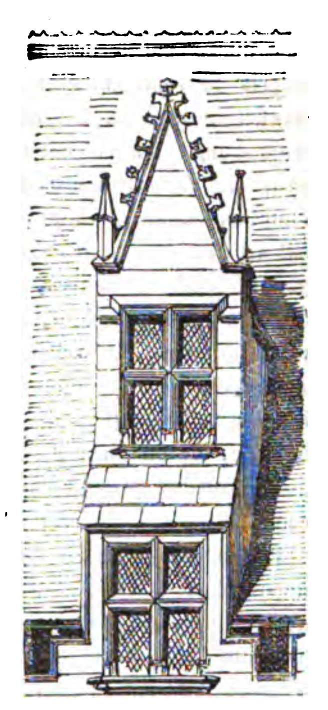
Langeais présente donc l'un des plus beaux types de l'architecture militaire durant le XVe. siècle, mais d'après les traditions antérieures et alors que les effets de la poudre n'étaient pas encore bien connus. Tout le système de défense est calculé contre l'escalade seule.

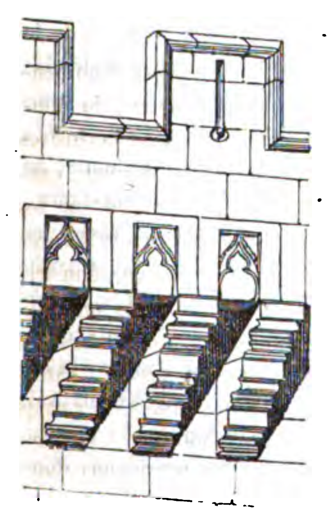
On retrouve aux châteaux d'Ussé, du Coudray-Montpensier, de Montsoreau, de Montsabert, de Saumur, de Montreuil-Bellay, etc., etc., les mêmes dispositions défensives extérieures dans l'agencement identique des créneaux, machicoulis, merlons, archières, etc., qui tous sont taillés sur les mêmes dimensions, profilés de la même manière et décorés d'arcatures ogivales dont l'agencement ou la décoration trilobée offre partout la plus grande similitude dans sa variété.

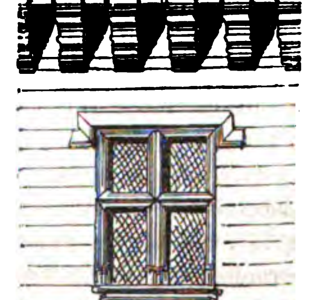
Ce serait donc incontestablement durant la période des règnes de Charles VII (1422-1461) et de Louis XI (1461-1483) que furent reconstruits en entier tous les grands châteaux féodaux de la Touraine et de l'Anjou.

DÉTAILS DU CHATEAU D'USSÉ.









DÉTAILS DE MONTSOREAU.

FRAGMENT DU CHATEAU DE MONTSOREAU.

L'un des plus beaux et des plus importants fut celui de Montsoreau ; mais cette magnifique construction n'est plus telle que d'anciens dessins de la précieuse collection Gaignières la représentent : elle a subi de nombreuses et cruelles mutilations. Les hautes toitures des deux grandes tours d'angle ont été démolies ; il en est de même d'une partie des créneaux ; mais l'extrême solidité des murailles, toutes entièrement construites en belles pierres de taille, fait espérer que cette imposante résidence féodale, édifiée par la famille de Chambes, qui posséda Montsoreau de 1450 à 1664, pourra long-temps encore résister aux diverses causes de ruine qui la menacent. Montsoreau a vu tourner contre lui-même sa grandeur, sa force, et surtout son isolement. Bâties près du confluent de la Vienne, dans la Loire, les murailles plongeaient leur base dans le grand fleuve, situation presque unique dans toute l'étendue de son cours.

En parlant des grands châteaux du val de la Loire, il est impossible de ne pas penser à celui de Chaumont. A l'égard de cette magnifique résidence, l'une des plus connues de la Touraine, et à l'égard de laquelle un nombre considérable d'études historiques et artistiques ont été publiées, nous trouvons encore, dans l'ouvrage du Père Anselme, t. VI, p. 123, la mention suivante : le roi Louis XI ordonna, au mois de janvier 1465, que la place de Chaumont-sur-Loire, qui apaprtenait à Pierre d'Amboise, fut brûlée et rasée, ce qui fut exécuté. A la mort de celui-ci, en 1473, Charles d'Amboise, premier du nom, devint seigneur de Chaumont. Le Père Anselme ajoute : on trouve encore plusieurs quittances de Charles d'Amboise, des années précédentes [1473-1475], tant pour les sommes que le roi Louis XI lui avait accordées pour la réparation et réédification de son château et place de Chaumont que pour, etc. Nous retrouvons donc

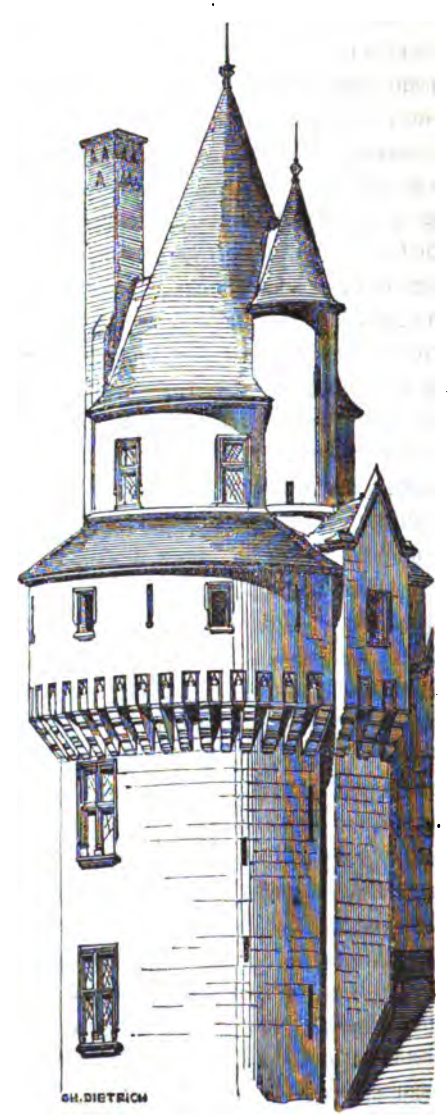
à Chaumont, de même qu'à Langeais, l'influence ou la direction de Louis XI.

Aux châteaux dont nous avons cité les noms, nous ajouterons d'autres châteaux datant de la même période féodale, mais dont le système de défense consistait principalement en de larges fossés pleins d'eau, notamment ceux : de Boumois, reconstruit vers 1470 par René de Thory, type encore à peu près complet d'une petite forteresse avec toutes ses dépendances; du Moulin, curieux et charmant manoir commencé en 1480 par Philippe du Moulin et parvenu intact jusqu'à nous; de l'Islette, belle construction commencée vers 1495 par Hardouin de Maillé; d'Azay-le-Rideau, délicieux château commencé en 1503 par Gilles Berthelot; des Réaux, construit en pierre et briques, commencé, dit-on, vers 1490 par Jean Briçonnet; enfin, celui du Plessis-Bourré, très-remarquable château à l'égard duquel M. Paul Marchegay a publié, dans le bel ouvrage de M. le baron de Wismes, intitulé *Le Maine et l'Anjou*, une notice d'un extrême intérêt historique et archéologique, et dont la construction, dirigée avec le plus grand soin par Jean Bourré et sa femme, Marguerite de Feschal, fut commencée vers 1467 et terminée en 1472.

L'Anjou possède encore un certain nombre de chateaux datant de la même époque, à en juger par leur aspect, mais sur lesquels nous n'avons pas recueilli de renseignements.

Durant les règnes de Charles VIII et de Louis XII, c'est-à-dire à la fin du XVᵉ. siècle et durant le commencement du XVIᵉ., plusieurs petits châteaux et beaucoup de manoirs furent construits en Touraine et en Anjou. Mais le mode de construction, « pierre et brique » alternativement, semble avoir été peu en faveur en Anjou, contrée qui possède d'innombrables carrières de belles pierres.

Dès les premières années du XVIᵉ. siècle, les châteaux ne se fortifient plus que faiblement; ils s'embellissent, se



UNE DES TOURS DU PLESSIS-BOURRÉ.

développent en larges façades, décorées avec une profusion de détails et une richesse d'ornementation sans limites, et dont l'admirable château de Meillant, dans le Berry, au milieu d'immenses forêts, et l'hôtel de Jacques-Cœur, à Bourges, peuvent être cités comme les types de cette transformation architecturale.

L'Anjou ne possède rien de semblable; l'exemple le plus frappant de ce nouveau style décoratif exagéré se voit encore dans ce qui reste du couronnement des deux vieilles tours rondes du château de Brissac, vaste et célèbre demeure dont nous aurons bientôt à reparler.

Un édifice considérable et d'une haute valeur architecturale, contemporain comme date de fondation du Plessis-Bourré, est le château ducal de Nantes, reconstruit presque entièrement par le duc François II pour le rendre propre à se défendre contre l'artillerie. Il résulterait de documents précis que les travaux furent commencés en octobre 1466; l'architecte se nommait Mathurin Rodier. Après la mort de François II, en 1488, sa fille, la fameuse duchesse Anne de Bretagne, fit continuer et achever le magnifique corps-de-logis dont la façade donne sur la grande cour intérieure. Cette princesse, née en 1476, termina le château vers 1491, époque où elle épousa Charles VIII.

Le grand corps-de-logis, terminé par la duchesse Anne, présente de charmants détails d'ornementation sculptée. Les magnifiques lucarnes en pierre de la grande toiture ont été récemment restaurées, avec la plus scrupuleuse exactitude, sous l'habile direction d'un officier du génie.

Dès les premières années du XVI°. siècle, nos architectes et nos sculpteurs ayant poussé jusqu'à ses dernières limites la science de l'équilibre et la finesse d'ornementation, cherchèrent une nouvelle voie. Les architectes et les sculpteurs italiens, appelés en France, la leur indiquèrent involontaire-

ment. Le style italien se développa avec une rapidité extrême dans toutes nos provinces centrales. Un grand nombre de vieux châteaux furent démolis en partie pour être réédifiés dans le nouveau genre. De charmants « logis » ou maisons particulières, appartenant à de riches bourgeois, furent construits avec profusion, notamment en Touraine et une partie de l'Anjou.

Le type architectural du règne de Louis XII est trop bien connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire ici. Il en est de même du style italien naturalisé français sous le règne de François Ier., et désigné sous le titre général de style de la Renaissance. L'Anjou possède plusieurs délicieux logis ou manoirs datant de cette brillante époque artistique, notamment, à Angers, l'hôtel de la famille de Pincé, récemment acquis par la ville ; le charmant château du Percher, terminé vers 1510 ; le délicieux manoir de St.-Ouen, petit chef-d'œuvre d'élégance, achevé également vers 1510.

Dans une région plus rapprochée de Saumur, deux autres châteaux, fort remarquables à différents titres, sont : Oiron, grande et imposante résidence, reconstruite presque tout entière par la famille Gouffier sous le règne de François Ier. ; et Landifer, manoir d'un aspect très-particulier datant du règne de Henri II. Nous citerons encore un peu au hasard, tant les châteaux sont nombreux : le beau château de Lude, commencé par Jacques de Daillon et terminé vers 1535 par sa veuve, dame d'Illiers ; celui de Serrant, grandiose édifice commencé par Jean de Brie, en 1545 ; enfin celui de Brissac, étonnante construction terminée vers 1610 par le maréchal de Cossé, duc de Brissac.

Il est encore une foule d'autres châteaux ayant une réelle importance, disséminés dans les riches vallées de l'Anjou, contrée où, de même qu'en Touraine, chaque commune, à peu près, possédait un château et plusieurs manoirs ou maisons seigneuriales.

Au début de notre exploration, nous n'avons trouvé au milieu des montagnes de l'Auvergne que les rustiques constructions en granit de la vallée de la Haute-Loire. Arrivé au terme de cette même exploration, à plus de deux cent cinquante lieues de distance, nous retrouvons, au centre des vastes plateaux ondulés de la Bretagne, dans la vallée de la Loire-Inférieure, d'autres constructions rustiques en granit. Sur les rives torrentueuses de la Loire de l'Auvergne, ou près des longues plages de la Loire de Bretagne, on voit, dans le fond de vallons solitaires ou sur le sommet de rochers abrupts, de nombreux manoirs dont les habitants, seigneurs ou vassaux autrefois, bourgeois ou métayers aujourd'hui, n'ont jamais songé à décorer leur demeure séculaire. Il n'en est pas de même dans les provinces intermédiaires, notamment dans l'Orléanais, la Touraine et l'Anjou. Au point de vue de l'art de bâtir, durant le moyen-âge et la renaissance, les élégantes constructions en briques rouges et noires du Bourbonnais, du Berry et d'une partie du Nivernais, le contraste est frappant, si on les compare aux constructions en pierre blanche de la Touraine et de l'Anjou. Chacune de ces constructions présente une variété de formes et une diversité de détails infinies. L'art architectural du moyen-âge et de la renaissance se modifie, en traversant successivement les riches provinces que borde ou traverse la Loire. Toutefois les châteaux de la partie centrale de la vallée de la Loire ont donné à cette magnifique contrée, qui resta jusqu'au XVII°. siècle la résidence favorite des rois de France, une célébrité européenne. Et cependant, on ignore encore la date de construction du plus grand nombre de ces vastes et féodales demeures. On est réduit à en apprécier l'âge par induction, par analogie, ou d'après quelques renseignements fugitifs, quelques dates isolées.

Nous avons cherché, en rappelant la date de construction

des beaux châteaux de Langeais et du Plessis-Bourré, à indiquer, à titre de renseignement, un point de départ positif pour commencer de nouvelles recherches.

Cette conférence est suivie de nombreux applaudissements.

3°. CONFÉRENCE.

INFLUENCES BYZANTINES EN ANJOU,

PAR M. F. DE VERNEILH.

Avant de rechercher les influences byzantines qui se sont exercées sur les monuments de l'Anjou pendant le XII°. et le XIII°. siècle, M. Félix de Verneilh commence par rappeler ce que c'est que l'architecture byzantine. — M. de Caumont nous disait naguère que, sous l'Empire romain, les premiers remparts des villes de l'intérieur furent bâtis avec les débris des temples du paganisme. Cela est vrai aussi pour les premières églises. Les colonnes de marbre et de granit, aussi remarquables par l'éclat de leurs couleurs que par la dimension de leur fût monolithe, abondaient, comme les grands blocs tout taillés, dans des édifices devenus inutiles et que l'on ne voulait nullement conserver à l'état de ruines, à cause des souvenirs qui s'y rattachaient. On se servit de ces colonnes pour faire, à peu de frais, des églises très-vastes, très-commodes et vraiment belles, au moins à l'intérieur. Il suffisait de les appareiller et de les redresser sur deux rangs, en les réunissant par de simples charpentes, pour obtenir un vaisseau à trois nefs, très-facile à clore et à éclairer. Les bases et les chapiteaux ne manquaient pas dans le principe. On avait même les anciennes architraves, à moins qu'on ne

voulût agrandir les entrecolonnements ; et, dans ce cas, on les remplaçait par des arcades. La forme générale était celle des basiliques où se rendait la justice, mais elle était commandée avant tout par le désir de faire du neuf avec du vieux.

En France, les invasions étaient plus fréquentes ainsi que les incendies. La provision de colonnes antiques s'épuisa bientôt, mais en Italie elle a duré jusqu'à nos jours. On n'a pas eu besoin, comme on le faisait chez nous avant le XIᵉ. siècle, d'y suppléer par des piliers carrés, toujours réunis par des charpentes. — Cependant, le besoin de donner à certaines constructions religieuses, par exemple aux églises sépulcrales, un aspect plus monumental et une solidité, sinon plus réelle, du moins plus apparente, fit adopter parfois en Italie comme en France un système de voûtes en béton, coulées sur un moule en planches. Alors on s'inspira, tantôt comme à la cathédrale de Trèves, des voûtes d'arêtes du temple de la Paix, tantôt, et le plus souvent, des rotondes du Panthéon et de *Minerva Medica*. A Rome même, les églises de Stᵉ.-Constance et des Sᵗˢ.-Pierre et Marcellin, destinées à recevoir les tombeaux de la fille et de la femme de Constantin, sont construites sur cette donnée. Il en est encore ainsi à Thessalonique pour l'église de St.-Georges, dont la construction et la décoration, toutes romaines, remontent aux premières années du IVᵉ. siècle. Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de bas-côtés, autour de la rotonde centrale, les murs extérieurs sont extrêmement épais et on y ménage des exèdres alternativement rondes et carrées, ressemblance caractéristique avec le Panthéon.

De ces rotondes romaines, contemporaines de Constantin, on passa par degrés à la coupole proprement dite, élevée sur quatre piliers et quatre arcs, que les Romains n'avaient point connue. L'église de St.-Laurent, celle de St.-Aquilin, bâties à Milan vers le commencement du IVᵉ. siècle, celle des Sᵗˢ.-

Nazaire et Celse à Ravenne, qui renferme la tombe de Galla Placidia, offrent les premiers de ces degrés. Viennent après, dans la succession logique des formes, St.-Vital, ou plutôt des églises antérieures de même type, c'est-à-dire octogones, avec des exèdres à jour et en saillie sur le bas-côté, qui se trouvaient déjà à St.-Laurent; et enfin la petite Ste.-Sophie de Constantinople, qui prépare directement la grande.

Dans ce chef-d'œuvre de Justinien, la coupole sur pendentifs se montre pour la première fois unie aux exèdres ou absides à jour et à double étage; mais l'idée primitive, tout comme les transformations successives qui permettent de la réaliser complètement, arrivent de Rome et de l'Italie, bien plus que de l'Orient. La coupole de Ste.-Sophie ne se distingue pas moins par ses dimensions que par l'originalité de sa forme. Elle a 31 mètres de diamètre ou 100 pieds romains: ce qui est énorme, si l'on songe qu'elle est entièrement suspendue sur le vide, tandis que les dômes de St.-Pierre de Rome et de Ste.-Marie-des-Fleurs portent en grande partie *de fond*. Aussi n'y a-t-il au monde rien de comparable à Ste.-Sophie pour la hardiesse et la légèreté, comme pour la richesse et l'unité d'aspect. Dans tout l'intérieur de l'édifice, qui présente un carré de 70 mètres de côté, il ne se trouve que quatre piliers, médiocrement épais; les autres supports des voûtes sont de simples colonnes. Comme la coupole est prolongée à l'occident et à l'orient par deux absides immenses, subdivisées chacune en trois absidioles à jour qui touchent aux extrémités du monument, à peine a-t-on franchi la porte du narthex que le regard embrasse aussitôt tout le ciel doré des voûtes et pénètre, à travers des colonnades de porphyre et de verre antique, jusqu'au fond des bas-côtés. A St.-Pierre de Rome au contraire, quand on est dans la nef, on ne voit guère les bas-côtés, masqués par des files de piliers gigantesques, et on ne soupçonne pas l'exis-

tence de la coupole centrale, ainsi que des transepts. Il faut aller sous le dôme et renverser la tête en arrière pour en apprécier l'importance; mais alors on perd de vue le reste de l'édifice.

De même à St.-Pierre de Rome, il y a beaucoup de plâtres et de faux marbres, lorsqu'à St^e.-Sophie toutes les surfaces des murs et des voûtes sont revêtues des marbres les plus précieux et des plus brillantes mosaïques. Il y a quelques années encore, ces mosaïques étaient voilées par du badigeon, et c'est ce qui explique tant d'appréciations moins enthousiastes; mais aujourd'hui, grâce aux travaux dirigés par M. Fossati, elles ont retrouvé leur éclat et leur effet. Les figures, qui ne sauraient être tolérées dans une mosquée, étaient heureusement en petite quantité. Après les avoir dessinées avec soin, on les a cachées sous de fausses mosaïques qui continuent les rinceaux et les autres ornements courants de l'ensemble des voûtes.

L'extérieur de St^e.-Sophie est informe et le style des sculptures laisse beaucoup à désirer. Mais, peu importe, l'effet général du monument est encore aujourd'hui incomparable, et MM. Godard-Faultrier, Desmarets et de Galembert en témoigneraient ici comme M. de Verneilh. Qu'on juge donc de l'admiration dont il frappa les contemporains de Justinien, et de l'influence qu'il exerça pendant toute la durée de l'empire grec.

Il offrait, d'ailleurs, un principe de construction aussi fécond que nouveau. La coupole sphérique, exhaussée sur quatre piliers et autant de grands arcs, auxquels elle se relie par des pendentifs en portions de sphère, forme la base de l'architecture byzantine dont les Turcs eux-mêmes ont hérité. Sans doute, on voit en Orient quelques édifices qui continuent à s'inspirer du type de St.-Vital; mais ces rotondes byzantines sont, aux vraies coupoles, dans la proportion de

un à cent, tout au plus. Toujours, en quelque sorte, on reproduit, sans y rien changer, la partie centrale de St.-Sophie, en négligeant le reste. Toujours, dans chaque coupole, il y a deux voûtes sphériques dont l'une, ayant pour diamètre la diagonale des piliers, engendre les pendentifs et s'interrompt ensuite pour faire place à l'autre, qui est plus petite d'un tiers environ.

Les architectes byzantins restent loin des dimensions de St.-Sophie; les Turcs seuls ont essayé de s'en rapprocher. Jusqu'au moment où les souverains de Constantinople redeviennent puissants et riches, à défaut d'une grande coupole, on en fait plusieurs petites; et, comme elles sont inscrites dans un carré, il est facile de les multiplier, de les grouper les unes à côté des autres, selon les nécessités du plan général.

Ordinairement les églises byzantines, bien moins vastes que les nôtres, ont cinq coupoles, sans compter celles du vestibule ou narthex : la plus grande au centre, avec de grands arcs qui s'étendent jusqu'aux murs extérieurs; les quatre autres dans les angles. Tel est aussi le plan des églises russes.

St.-Marc de Venise, qui est un édifice purement byzantin, a, par exception, cinq grandes coupoles disposées en croix grecque et dont les piliers sont évidés intérieurement.

Or, il existe au cœur de la France, à Périgueux, une église parfaitement semblable à St.-Marc, non pas, bien entendu, par la richesse, mais par la forme, par les dimensions, par le style architectural. Le caractère de l'ornementation sculptée est plus douteux et il a été contesté; mais, selon M. de Verneilh, St.-Front est l'œuvre d'un architecte grec, et les sculptures y sont byzantines comme le reste.

St.-Front a donc introduit et naturalisé en France l'architecture byzantine.

Il pourrait y avoir eu, sur l'immense étendue du territoire français, d'autres importations d'architecture orientale. Il semble qu'il n'y en a eu qu'une, car toutes les églises à coupoles byzantines, c'est-à-dire sur pendentifs sphériques, sont renfermées dans l'Aquitaine, entre la Loire et la Garonne. Les principaux de ces monuments, qui sont les églises à série de coupoles, sont même rassemblés, au nombre de quarante environ, dans le diocèse de Périgueux et dans les cinq diocèses d'Angoulême, de Saintes, de Bordeaux, de Cahors et de Limoges qui l'enveloppent de toutes parts.

Comme sa situation excentrique l'indique déjà, c'est Fontevrault qui est la copie et la cathédrale d'Angoulême le modèle : aussi la construction du premier de ces monuments est-elle, à certains égards, plus perfectionnée.

Il y a une exception à cette règle : c'est Fontevrault, qui atteint, sans les dépasser, les bornes de l'Aquitaine. La nef de cet édifice se couvre de quatre larges coupoles à pendentifs byzantins ; mais elle est si semblable à la nef de la cathédrale d'Angoulême, par ses proportions, ses dimensions et tous les détails de son architecture, que, selon toute apparence, les deux monuments ont été imités l'un de l'autre et bâtis peut-être par le même architecte.

A Fontevrault, ainsi que dans la plupart des édifices imités de St.-Front, la nef s'accroît aux dépens des transepts ; les coupoles se cachent sous une charpente et l'ornementation est purement romane.

Lorsque la nef de Fontevrault fut fondée (de 1110 à 1119), il y avait, dans un voisinage plus rapproché, des églises entièrement voûtées et dont la solidité ne laissait rien à désirer, notamment l'abbaye du Ronceray à Angers et celle de Montierneuf à Poitiers ; mais les triples nefs de ces édifices étaient étroites et mal éclairées. On comprend donc que la nef

unique et très-large de St.-Pierre d'Angoulême ait paru plus commode et d'un aspect plus imposant. On comprend aussi que les fondateurs de Fontevrault aient pu facilement connaître l'œuvre dont ils se sont inspirés. Dans le premier quart du XIIe. siècle, le siége d'Angoulême avait en effet une importance bien plus grande qu'avant cette époque ou depuis. L'évêque Gérard était légat du Saint-Siége pour tous les diocèses de l'ouest, et il a réuni plusieurs fois des conciles dans sa ville épiscopale, notamment en 1117 où on traita des affaires relatives au monastère de Fontevrault.

Les coupoles de Fontevrault, si bien placées pour exercer une grande influence, ont eu à leur tour des imitateurs et beaucoup. Au sud de la Loire, on trouve à Cormery, à Monts, à Villandry, des coupoles isolées, mais à pendentifs byzantins, qui ont été dessinées et décrites par un antiquaire anglais, M. John Petit. La collégiale de Loches, qui n'est pas antérieure à la seconde moitié du XIIe. siècle, affecte aussi par ses voûtes en pyramide, et mieux encore par son plan général, une certaine ressemblance avec la nef de Fontevrault; mais c'est là un fait anormal et sans conséquences pour la marche de l'architecture dans le pays.

Il en est autrement des coupoles sans pendentifs distincts que l'on voit à Fontevrault même, sur le transept, puis à St.-Martin d'Angers : elles naissent naturellement des vraies coupoles, car, lorsque l'espace à couvrir n'est pas très-grand, on est porté à laisser se continuer jusqu'au sommet cette première voûte sphérique, établie sur la diagonale des piliers et découpée par les grands arcs qui, après avoir fourni les pendentifs, s'interrompt, pour faire place à la calotte de la coupole. Alors il n'y a plus de corniche à la naissance de cette calotte, toutes les parties de la coupole sont tracées avec le même rayon et les pendentifs se confondent avec le reste.

C'est une évidente simplification sans aucun inconvénient,

quand le diamètre réel reste médiocre, et qui a ses avantages; car elle dispense de relever autant la clef des voûtes ainsi que les charpentes. Aussi a-t-elle été essayée maintes fois dans l'Angoumois comme en Orient. M. de Verneilh l'a même observée à Stᵉ.-Sophie, au-dessus de quelques travées des gynécées ou tribunes. Mais, en Anjou, elle a eu des conséquences étendues et a conduit à un nouveau système d'architecture.

Les nervures arrivaient du nord de la France avec les premières notions du style ogival. On imagina de fortifier, ou plutôt de décorer, au moyen de nervures, les coupoles sans pendentifs distincts. C'est ce que l'on remarque à Saumur, dans les églises de St.-Pierre et de Nantilly; à Angers, dans l'intérieur du clocher de St.-Aubin; à Chinon, dans la tour du Moulin. Dans ces divers monuments, des nervures se croisent sous la voûte, mais elle reste parfaitement sphérique et composée d'assises concentriques.

Bientôt la fusion se fait plus complète entre le système byzantin et le système ogival. A St.-Lazare de Fontevrault et à la cathédrale d'Angers, dès le milieu du XIIᵉ. siècle, la voûte d'arêtes est adoptée avec les nervures; mais elle est très-surhaussée et devient *domicale*, selon l'expression de M. Parker, ou, si l'on aime mieux, analogue à un dôme. D'ailleurs, la nef est large et unique, les travées sont exactement carrées, et, en plan ainsi qu'en élévation, l'édifice continue à ressembler singulièrement à la nef de Fontevrault.

Comme avec les formes domicales le poids des voûtes ne porte plus exclusivement sur les nervures diagonales, on en réduit successivement la force de manière à les convertir en simple tores, dont les queues se confondent avec le remplissage des berceaux; en même temps on double le nombre des nervures, surtout dans un but de décoration, et on en met, contre l'usage du nord, au sommet ou à la clef de chaque berceau. Des édifices à nef unique, ce genre de voûtes passe

aux églises à trois nefs, comme St.-Serge d'Angers, la cathédrale de Poitiers et le Puy-Notre-Dame ; il est systématiquement employé même dans les monuments d'architecture civile, tels que le bel hospice d'Angers, et il se conserve parfois jusqu'au XV°. siècle.

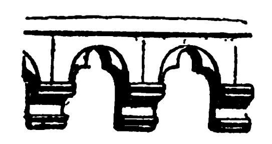
Ainsi se forme le style ogival de l'Anjou, que M. Godard-Faultrier a nommé style Plantagenet, et qui, en effet, se répand dans presque tous les pays soumis à la domination d'Henri II et de Richard-Cœur-de-Lion. Ses productions sont innombrables en Anjou et dans les provinces circonvoisines. A Saumur, la chapelle de St.-Jean, aujourd'hui englobée dans un couvent, mais soigneusement restaurée aux frais des dames de la ville, en est un des plus élégants spécimens. Au sud, on le retrouve à La Couronne, près d'Angoulême ; à St.-Macaire, près de Bordeaux, et peut-être les cathédrales à vaisseau unique qui dominent dans le midi doivent-elles y être rattachées, quoique leurs voûtes ne soient plus domicales. Au nord, le style Plantagenet se montre au Mans, dans l'hospice de Pontlieue et dans la nef de l'église de la Couture ; à Laval, dans la cathédrale ; dans la Normandie, à Pontorson, à Cherbourg, à Valognes, on en saisit encore des traces, mais elles sont bien faibles. Aussi paraît-il très-douteux que ce style ait passé la Manche, et surtout qu'il ait exercé sur l'architecture anglaise du XIII°. siècle l'influence considérable que MM. Parker et Viollet-Leduc sont disposés à lui attribuer. Cependant M. de Verneilh se propose de vérifier attentivement le fait dont il s'agit, dans le voyage qu'il va faire en Angleterre.

Chose curieuse ! il existe en Allemagne, à Paderborn, un édifice que l'on sait avoir été bâti vers 1015, *per operarios græcos*. Comme St.-Front, il a introduit dans le pays où il se trouve l'usage de la voûte sphérique qui s'est continué pendant toute la durée du style roman, et a modifié ensuite

le style ogival dans le même sens qu'en Anjou. Malgré l'éloignement, malgré le génie différent des populations, les mêmes causes ont produit des effets très-analogues en Wesphalie et sur les bords de la Loire.

M. de Verneilh termine en disant que le style Plantagenet, loin de mériter l'oubli, devrait se perpétuer en Anjou. Lorsque l'on construit une cathédrale, ce qui arrive rarement de nos jours, il convient, sans doute, de prendre l'art ogival sous sa forme la plus populaire et la plus brillante; mais, pour les édifices de second et de troisième ordre, qui se multiplient si heureusement dans chacune de nos provinces françaises, il faudrait éviter de les jeter tous dans le même moule. Le style Plantagenet, qui se recommande par la solidité, la commodité et l'économie, a dès-lors des droits particuliers à l'attention des architectes de l'Anjou : ils peuvent en tirer des effets nouveaux et lui faire faire de véritables progrès, car il n'a point donné son dernier mot.

Les dernières paroles de l'orateur ont été suivies d'une triple salve d'applaudissements, et le public a témoigné de l'intérêt qu'il a trouvé dans les trois conférences qui ont été faites cette année.



EXPLORATION

DES TUMULUS

DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

(Rapport adressé à M. de Caumont),

Par M. DU CHATELLIER,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.

Mon cher Directeur,

La Société française d'archéologie, dans sa session du Congrès de Reims en juillet 1861, a bien voulu m'accorder son concours et une allocation pour des recherches relatives aux monuments celtiques encore si nombreux en Bretagne, et particulièrement dans les deux départements du Morbihan et du Finistère.

L'objet et l'intérêt de ces recherches se recommandaient d'eux-mêmes.

Quelle partie de notre histoire, en effet, est restée plus obscure et plus difficile à pénétrer que celle des races celto-gauloises cimmériennes, ou autres, qui occupèrent notre beau pays avant la conquête des Romains, et ont en quelque sorte enfoui, dans les profondeurs obscures de leurs tombeaux, les seuls titres restant de leur origine comme de leur existence ?

Je sais une partie des persistants efforts qui sont faits par quelques linguistes pour retrouver la filiation des langues celto-cimmériques, ou leur titre de parenté avec le sanscrit;

je sais quelles autres recherches sont poussées, avec une égale persistance, vers l'histoire physiologique et ethnographique des anciennes races dont les évolutions se suivent, ou s'aperçoivent, depuis le pays de l'Iran jusqu'aux bassins des vallées où s'arrêtèrent, en Europe, les premières tribus, qui ont servi parmi nous de souche aux nombreuses et vaillantes races qui ont animé de leur génie l'antiquité, et jusqu'aux grandes nationalités de nos temps modernes. Mais je sais aussi ce qu'il y a souvent de hasardé et d'hypothétique dans ces appréciations plus ou moins ingénieuses; et quand beaucoup ont attribué jusqu'à ce jour le premier peuplement de l'Europe à un puissant courant de populations qui se serait élevé du sud de l'Asie, par le Caucase et le Niéper, pour passer de là vers les régions fortunées de notre continent, je sais également qu'il y a d'autres savants qui vont chercher jusque dans les steppes de l'Afrique, chez les Berbers, une race brune à tête ronde, qui pourrait bien avoir compté, parmi les plus vaillants hommes, des ancêtres desquels serait descendue une notable partie de notre population, qui n'eut jamais ni les cheveux blonds, ni la haute stature et le tempérament un peu lymphatique des Cimmériens et des hommes du Nord.

Mais, jusqu'à présent, que conclure de ces données plus ou moins vagues; qu'espérer de ces rapprochements, souvent très-ingénieux, mais souvent aussi dépourvus de preuves et de faits suffisants pour faire démonstration? Qu'ils se continuent, et la science ne pourra que s'en bien trouver. Mais il y a, suivant nous, un champ beaucoup plus vaste et plus riche à explorer : c'est celui des fouilles à diriger vers tous les monuments celtiques encore existants, non-seulement en France, en Angleterre, en Allemagne, dans le Nord et jusqu'en Islande, mais même en Asie, au nord de la mer Noire et sur les bords de la Méditerranée et du Bosphore,

où plus d'un tumulus ancien a déjà fourni des débris et des souvenirs qui se classeront un jour d'eux-mêmes dans la longue série des antiquités celtiques.

Les dolmens, les tumulus, les menhirs, les cromlechs, les pierres branlantes, et tout ce qui nous vient des Celtes ou d'autres peuples, doit donc être étudié, examiné à nouveau; et, en s'attachant ainsi et par-dessus tout aux faits, à la réalité, il serait bien surprenant, qu'avec des recherches suffisantes, on n'arrivât pas à l'énonciation de quelques faits historiques d'une importance incontestable.

C'est parce que j'avais déjà vu et examiné beaucoup de monuments celtiques, que j'en avais fouillé plusieurs avec succès, que l'idée m'est venue de reprendre cette étude et de proposer à la Société française d'archéologie d'y porter son attention, avant qu'ils arrivent à disparaître à peu près complètement sous les incessantes attaques des populations et des hommes qui se serrent de plus en plus sur le sol où ces monuments n'ont si long-temps subsisté que parce qu'ils y étaient en quelque sorte inaperçus.

De nouveau donc je remercie la Société française de son habile et dévoué concours; et en lui reportant tout le mérite des quelques découvertes que j'ai faites dans huit à dix explorations entreprises en son nom, dans le courant des derniers mois de l'été passé, j'espère qu'elle ne s'arrêtera pas dans la voie des investigations que j'ai poursuivies avec son appui.

Mais, d'abord, quelques courtes remarques sur les monuments que j'ai cru devoir explorer.

Ainsi que nous l'avons dit, le Finistère, comme le Morbihan, est encore couvert de monuments celtiques de la plus grande et de la plus belle conservation. Un archéologue breton, le docteur Hallégnen, qui s'est donné le soin d'en visiter beaucoup, croyant les avoir dénombrés à peu près

complètement, en élève le chiffre jusqu'à 700, pour le Finistère seul. J'admets que ses observations ont été bien faites; mais je tiens cependant pour à peu près certain qu'il y en a beaucoup qu'il n'a pas connus; et ce qui me fait le penser, c'est que, dans un rayon de moins d'un myriamètre de mon habitation, j'en découvre tous les jours de nouveaux, et qu'un archéologue de mes amis, qui a été jusqu'à faire la topographie monumentale d'une seule paroisse de mon voisinage, malgré tous ses soins, n'a pu tout voir et tout décrire.

Chercher, désigner et bien déterminer les monuments celtiques encore existants en Bretagne, ne sera donc pas d'ici long-temps un travail inutile et oiseux.

Ceux que j'avais sous la main, dans le canton de Pont-l'Abbé, s'offraient naturellement à moi comme devant être l'objet de mes premières recherches.

Des menhirs, des dolmens et des tumulus, sont à peu près les seuls monuments d'origine celtique incontestable qui s'offrissent à mes recherches.

Quelques très-beaux menhirs et de vastes dolmens, avec ou sans galeries d'accession, m'étaient connus, mais ne m'ont pas paru devoir attirer mes premières investigations: d'abord, pour les dolmens, parce que je savais depuis long-temps, et à n'en pas douter, qu'ils n'étaient autre chose que des tombeaux débarrassés de leur enveloppe tumulaire, et par conséquent fouillés et mis à découvert depuis un temps plus ou moins éloigné; et, pour les menhirs, parce qu'il y a de grandes difficultés à descendre jusqu'à leur base, et peu de chances généralement d'y faire des découvertes importantes.

Les tombelles, les bustes, les tumulus donc se présentaient à mon esprit comme devant offrir les chances de succès les plus probables.

Je portai ma première attention sur ceux qui me paraissaient à la fois les plus considérables et les plus intacts.

Les tumulus du Palud, de la Torche, de Rosmeur et de Kerboulon peu distants les uns des autres, furent l'objet de mes premières fouilles.

Tous trois placés sur la limite des deux paroisses de Penmarch et de Plomeur, sur une côte aride dont les roches et les lignes onduleuses de sable prêtent au site quelque chose du désert, se présentaient à l'imagination comme des stations antiques, peut-être sans date, mais non sans une certaine poésie à laquelle l'attention s'attache avec une curiosité d'autant plus vive que l'homme s'est en quelque sorte retiré de ces lieux, et qu'on n'aperçoit qu'à une certaine distance les cultures et les fermes qu'il occupe aujourd'hui.

Le premier de ces tumulus, dont je vous parlerai, est celui du Palud lui-même, en quelque sorte perdu au milieu des sables et n'offrant aux yeux peu exercés des passants qu'un monticule, pareil à tous ceux que les vents de mer ont élevés sur cette côte inhospitalière. Mais j'avais remarqué une croix près de ce tertre, et aussi quelques pierres légèrement découvertes dont les crêtes perçaient le linceul de sable qui les enveloppait. Je ne tardai pas à reconnaître qu'il y avait là un tumulus; et, l'ayant vivement attaqué avec une dixaine de travailleurs partagés en deux groupes que je plaçai au nord et au sud de la tombelle, j'eus bientôt mis à découvert huit pierres placées, comme on le voit au plan n°. 1.

L'ensemble de la sépulture, s'orientant du sud au nord sur une espace de 9 à 10 mètres, se divisait en deux groupes de tombes, chacun composé de quatre pierres brutes de 2 mètres à 2 mètres 20 de longueur, sur 50 à 60 c. de large, avec une épaisseur moyenne de 30 à 40 c.

Les deux groupes étaient séparés l'un de l'autre par un espace de 3 mètres environ.

En nous arrêtant d'abord aux quatre tombes du sud, qui étaient placées parallèlement, mais inégalement entr'elles, sur une surface de 4 mètres 50 environ, on remarque (car nous avons pu en laisser trois en place) que l'extrémité sud de chacune de ces pierres tombales repose sur un muretin en pierres brutes et sèches qui forment comme une cloison pleine à l'extrémité sud, quand, au contraire, le bout de ces tombes, tourné vers le nord, ne repose que sur une sorte de coussinet en pierres brutes formant un appui séparé pour chacune d'elles. Mais ce qu'il y a de fort remarquable, c'est que l'espace entre ce coussinet du nord et le muretin du sud, comprenant toute la longueur de la tombe, est lui-même partagé par une pierre plate posée de champ, qui forme comme une seconde cloison à 20 ou 25 c. du coussinet nord; de sorte que l'espace compris entre le muretin du sud et cette cloison n'est plus que de 60 à 70 c.

Tous les sables enlevés et ces tombes parfaitement dégagées, on en comptait donc huit : quatre au sud et quatre au nord. Orientées très-symétriquement, elles laissaient penser qu'un cadavre avait dû être placé sous chaque tombe, en supposant un espace de 50 à 60 c. au moins entre le dessous de la pierre tombale et le lit même de la tombe. Nous prîmes les plus grands soins pour explorer les sables restés entassés et formant le plein sous ces pierres. Quelques fragments d'os, deux à trois dents molaires de cheval avaient déjà été trouvés dans l'entre-deux de ces tombes, et nous nous attendions à rencontrer les ossements des cadavres étendus dans toute leur longueur sous les dalles, dont la dimension variait entre 2 mètres et 2 mètres 20; mais non, le seul espace de 60 à 70 c. entre le muretin du sud et la pierre placée de champ à 20 c. du coussinet

nord, servant de support à la tombe, contenait des ossements. Si bien que nous reconnûmes, dans la tombe placée au sud-est, tout un squelette dont l'épine dorsale et les omoplates avaient été relevées par des pierres brutes, de manière que le haut du thorax touchât presque la pierre plate formant cloison, et que la tête eût été complètement recourbée sur la poitrine. Quant aux jambes, elles avaient été également repliées sur elles-mêmes, et les hommes inhumés sous ces tombes, d'un caractère si brut et si primitif, ne pouvaient évidemment avoir été placés qu'à la manière des Mexicains, c'est-à-dire accroupis sur eux-mêmes, les jambes repliées, et peut-être ramassées sous le menton ; car nous n'avons trouvé de restes un peu complets que dans la tombe placée au sud-est, et encore n'y avait-il là que les côtes et les os du thorax avec quelques vertèbres de bien conservés. La tête avait complètement disparu, mais le tout paraissait évidemment disposé pour laisser en hauteur un espace plus grand que celui exigé pour l'épaisseur d'un cadavre.

Quelques dents de cheval, comme nous l'avons dit, avec les débris d'une tête trouvés dans la tombe du sud-ouest et deux fragments de poterie grossière, sont les seuls objets que nous ayons rencontrés.

Quant aux quatre tombes du nord, disposées comme celles du sud et placées sur une même ligne, elles présentent des pierres encore plus brutes que celles du sud. A peine dégrossies, elles ont à l'une de leurs extrémités jusqu'à 1 mètre d'épaisseur ; quant à l'autre, elles n'ont pas plus de 20 à 25 c. en toutes dimensions. Examinées de près, ces pierres n'ont évidemment subi l'action d'aucun coin ou instrument en métal, quoique fragmentées sur quelques-unes de leurs arêtes, dressées sans doute à l'aide de galets ou des cailloux pareils à ceux qui se trouvent en très-grand nombre sur la côte, seul endroit d'où ces tombes aient pu être tirées et

roulées pour élever le monument dont nous nous occupons, et qui se trouve placé, comme nous l'avons dit, à environ 1 kilomètre du bord de la mer. Il présente encore, quoiqu'au milieu des sables, des dimensions générales de 37 mètres de long sur 30 de large, avec une hauteur de 4 mètres à peu près, réduite aujourd'hui à 2 mètres environ par l'enlèvement des pierres qui formaient la partie élevée de ce tumulus, de forme conique, aujourd'hui très-abaissé.

Ce premier lieu visité, nous nous sommes rendus à la pointe de Rosmeur, sise au nord-ouest du bourg de Penmarch, vis-à-vis la roche escarpée de la Torche, lieu célèbre dans la chronique légendaire du pays par son siége d'Aristote, où tous les touristes qui visitent la Bretagne tiennent à honneur de s'asseoir, et son Sault-du-Moine, large précipice béant que quelques imprudents sautent encore sans trop s'effrayer de la roche, de forme ronde, tenue en suspens entre ses parois et que la légende assure être la tête du pauvre cénobite, qui a laissé son nom au lieu si justement redouté.

S'élevant en forme de cône, un peu déprimé à son sommet, le tumulus du Rosmeur s'aperçoit de loin, au milieu de ces sites heurtés et pittoresques. Le plus grand diamètre de sa base, sur un sol granitique et rocheux, est de 40 mètres, et son plus petit diamètre de 33 mètres environ; sa hauteur culminante, avant nos travaux, était de 6 mètres.

Une fouille, faite par les agents de la commune sur le côté sud du monument pour se procurer quelques pierres propres au macadamisage des routes municipales, m'avait d'abord donné l'idée de suivre cette première piste pour passer du revêtement qui avait été attaqué au centre même du monument; mais l'aspect général du tumulus, son revêtement extérieur en terre, sa seconde enveloppe, en pierres mobiles, qui seule avait été entamée dans la partie inférieure, me

donnèrent la pensée que j'aurais plus vite fait d'attaquer le monticule par sa crête pour arriver à ciel ouvert, et non en galerie, au centre même du lieu où devaient être placées les chambres ou compartiments que je soupçonnais.

Nos recherches furent donc poussées dans cette direction, et, à peine arrivés à 2 mètres après avoir traversé la couche de terre d'une épaisseur de 60 c. environ et remué des pierres brutes de toutes dimensions, nous commençâmes à rencontrer des fragments d'os et de poterie, mais sans que ces fragments fussent près l'un de l'autre, ou symétriquement placés. Des cendres, quelques rares morceaux de charbon d'une petite dimension, se montraient en même temps. Bientôt on rencontra des fers de dard et de lance fortement oxydés, puis des tessons et le fond de quelques vases encore pourvus de cendres et de débris carbonisés; puis quelques monnaies romaines en cuivre. Frappés de ces rencontres et arrêtés quelques instants par ces débris jetés pêle-mêle au milieu des pierres entassées sans ordre, nous nous sommes remis à l'œuvre en poussant vers le cœur du tumulus. En peu de temps, nous sommes arrivés à des pierres larges et plates placées horizontalement, comme je m'y attendais. Puis, je remarquai sur les côtés, sur tout le pourtour d'un puits d'environ 3 mètres de baie que j'avais ouvert, comme un cloisonnement en pierres brutes, qui s'élargissait en formant la voûte en descendant sur le sol. Nous étions bien au centre du monument et dans l'espace formant la salle ou le caveau principal d'une sépulture.

Nous descendîmes ainsi, toujours en vidant les lieux, jusqu'à 5 mètres environ de la crête. On peut tracer à peu près comme en la feuille n°. 2 l'aspect général de cette excavation, ayant en F une chambre voûtée en pierres brutes, de 1 mètre 60 dans les deux sens sur 1 mètre 80 de hauteur; une très-belle dalle en granit formant le plan parterre; en E,

une galerie couverte formée de pierres sur champ, de 1 mètre 60 à 2 mètres 20 de hauteur, avec quatre tables horizontales, dont trois sont restées en place et présentant toutes des dimensions considérables, jusqu'à 2 mètres 10 de longueur sur 0 mètre 70 de largeur, avec une épaisseur moyenne de 0 mètre 20 à 0 mètre 25. En E et en F, d'autres renfoncements ou hémicycles, plus ou moins prononcés, sur le champ desquels la plus grande partie des tessons et des ossements, mais non des armes, ont été trouvés; quand, au contraire, nous n'avons rencontré dans la galerie couverte qu'une médaille romaine de très-petit module; enfin, sur le côté, en G, des pierres debout, de 1 mètre environ, formant la base du cloisonnement, et aux lettres C, D, encore des pierres debout, de 1 mètre 80 à 2 mètres sur une largeur de 0 mètre 30 à 0 mètre 40, qui ont évidemment perdu leurs tables ou pierres de recouvrement.

Puis, en dernier lieu, après des fouilles poussées jusqu'au sol primitif et même sous la large dalle de la grotte F, un lit de terre fine, sans pierres et sans graviers, qu'on dirait avoir été tamisée pour former le lit général du tombeau, sur une épaisseur constante de 30 à 40 c. L'ensemble du caveau présentait au ras du sol 3 mètres à 3 mètres 60 de largeur.

D'assez nombreuses observations doivent être exprimées sur les objets trouvés et la place où ils ont été rencontrés; mais, qu'on nous permette de les rejeter à la fin de cet exposé, pour passer au troisième tumulus que nous avons ouvert et qui se trouve plus à l'est du Palud, près d'un village nommé Kerboulon.

Ici, comme dans les deux autres explorations, nous sommes en face d'un tumulus ou *gogal* (suivant le nom en usage dans le pays), parfaitement caractérisé : 23 mètres sur 19 de base, avec une élévation d'environ 3 mètres au-

dessus du niveau actuel du sol. Deux des pierres d'entablement sont à découvert, et on a enlevé ici, comme dans celui de *Croix-ar-Gloannec*, les pierres brutes ayant formé une partie du revêtement sur un espace de 2 à 3 mètres ; de sorte que l'on aperçoit par les interstices restés entre les tables, ou dolmens découverts, la chambre principale du gogal dans laquelle il s'agit de pénétrer. Nous fouillons et nous enlevons les sables qui se sont amoncelés après la recherche des maçons, mais sans pouvoir entrer, aucun des interstices ne présentant d'espace suffisant. Nous nous décidons à briser la pointe d'une des pierres formant entablement, et à démolir une partie de l'enveloppe en pierres mélangées d'argile très-compacte et très-durcie, qui forme la couche la plus rapprochée des tables, et nous entrons par deux points différents. Quelques heures de travail soutenu, nous permettent de dégager le monument et de vider complètement la chambre et la galerie qui en forment l'ensemble. Quatre tables, ou dalles, placées sur des pierres établies de champ, forment le monument ; et quand on y est descendu, on reconnaît une chambre principale dont la pierre formant la table n'a pas moins de 2 mètres 90 à 3 mètres en tous sens ; trois à quatre pierres debout, formant une courbe irrégulière, dessinent le pourtour de cette chambre, dont le plafond est à 70 ou 80 c. d'élévation. La petite galerie qui y donne accès, ou plutôt qui lui sert de prolongement vers l'est, compte elle-même trois belles pierres, de 1 mètre à 1 mètre 40, juxta-posées et formant son plafond. Des pierres placées de champ et leur servant de support composent cette galerie, qui peut avoir environ 4 mètres de long, et se termine par trois pierres placées debout qui en ferment l'entrée très-exactement du côté de l'est, c'est-à-dire de son ouverture. Cette galerie elle-même n'a pas plus de 80 à 90 c. de large, et ne permet guère d'en sortir qu'à reculons, quand on y est entré.

Quoique j'aie fait fouiller la chambre et la galerie de manière à enlever une partie des pierres qui en formaient le champ, nous n'avons trouvé que quelques fragments d'os humains et un ou deux os de cheval ou de ruminant, mais que quelques carnassiers peut-être avaient pu entraîner dans cet antre, que les gens du pays disent être pendant l'hiver toujours rempli d'eau. Et on le croit facilement; car, dans l'état actuel des lieux, par suite de l'amoncellement continu des sables que portent les vents de la mer, les sables du gogal se trouvent aujourd'hui à 80 c. ou 1 mètre au-dessus du niveau du sol voisin, tandis que partout ailleurs les dalles ou tables de ces monuments sont constamment élevées de 1 mètre 50 à 2 mètres au-dessus des sols voisins.

Cela dit, il nous reste à parler des objets que nous avons trouvés dans les gogals que nous avons ouverts, et notamment dans celui de Rosmeur.

Des tessons et des fragments, mais aucun vase entier, comme nous l'avons dit. Des cendres et quelques charbons, toujours de petite dimension et se montrant, quand la combustion n'avait pas été complète, sous la forme très-reconnaissable de lande ou d'ajonc sauvage; un ou deux fragments de vases dans lesquels on a trouvé de ces cendres et de ces charbons.

Ainsi, pas de doute possible : incinération certaine des corps en l'honneur desquels le monument a été élevé. Mais tout aussitôt, plusieurs questions se présentent et jettent les doutes les plus embarrassants sur l'origine et la date même du monument. Nous y avons en effet trouvé quatre monnaies romaines, dont deux de Trajan (IIe. siècle), et une autre de la plus belle conservation, de Constantin-le-Jeune, mort en 340; puis nous avons rencontré des fragments de poterie romaine vernissée, d'une belle pâte et d'un dessin parfaitement régulier; voilà pour la partie déjà avancée d'une ci-

vilisation, que les monnaies de Trajan et de Constantin indiquent. Mais, d'une autre part, dans son ensemble, la construction est purement celtique : aucune pierre qui ait été touchée du marteau ou appareillée pour une construction symétrique ; puis, près de ces fragments de poterie romaine accompagnés d'un grand nombre de fers de lances, de dards et de javelots, dont les formes et les arêtes épurées dénotent des arts avancés (1), on trouve des vases grossiers, en terre, dont la pâte graveleuse et fortement micacée démontre qu'ils n'ont subi aucune cuisson et n'ont pu appartenir qu'à des tribus sauvages, qui ont d'ailleurs laissé sur les lieux quelques *celtæ* en pierre de jade, comme on en a souvent trouvé dans les tumulus du Morbihan et du Finistère.

Deux civilisations, deux époques éloignées seraient-elles ici présentes, et les indigènes, comme leurs conquérants, auraient-ils laissé, dans le sein même de ce gogal, des souvenirs de leur existence et de leurs luttes ? A voir le champ entier de la chambre centrale du tumulus rempli de pierres entassées au hasard ; à voir les monnaies et les armes romaines trouvées dans la partie supérieure de ces remblais ; à voir les fragments de vase, tous séparés les uns des autres et brisés eux-mêmes au milieu des pierres, nous ne pouvons nous défendre de l'idée d'une perturbation, d'un acte de violence et de deux ordres d'existence ou de civilisation qui se sont attachés à ce monument.

Et cependant on pourrait aussi penser, si ce n'était le trouble qui régnait partout dans cette sépulture, que ce sont peut-être des Gallo-Romains, des indigènes habitués aux belles manières de leurs vainqueurs qui, sans se détacher de

(1) Les armatures de dards et de javelots, que nous avons recueillies au nombre de vingt-cinq à trente, varient entre 0m. 10 et 0m. 05 de longueur, et présentent des formes assez variées.

leurs usages et de leurs traditions antiques, ont enseveli avec leurs morts les signes de la civilisation sous laquelle ils avaient passé..... Mais, encore une fois, tout ce que le lieu a de purement celtique répugne à cette opinion ; et quand on regarde au-dehors et qu'on voit tout le promontoire sur lequel est placé ce vaste gogal, et un autre tumulus déshonoré par une fouille plus profonde, tous deux cernés par un vaste ouvrage de défense ayant trois à quatre cents mètres de développement et formant un puissant parapet en pierres brutes, de 1 mètre et plus d'élévation sur une base de 3 mètres environ, à la manière des œuvres cyclopéennes, on ne peut voir dans l'ensemble de ces constructions qu'une œuvre purement celtique que la conquête a visitée, mais non créée.

Quant au gogal de Kerboulon, il ressemble trop complètement à ce que nous voyons partout pour ne pas y reconnaître un tombeau purement celtique, auquel les anciens archéologues, s'il était dépouillé de son enveloppe, donneraient, comme ils l'ont toujours fait, le nom de dolmen et d'autel druidique, quand il n'est de fait qu'une chambre sépulcrale, près de laquelle, à 400 mètres seulement, se trouve un autre tumulus, sous le nom de *Runaour* (montagne de l'or), exploité depuis 15 à 20 ans, toujours par les maçons constructeurs du pays, et se trouvant réduit à ses tables en forme de galerie, aujourd'hui composée de huit à neuf pierres en entablement, dont une mesure 3 mètres sur 1 mètre 60 (1).

(1) D'après le récit qui m'a été fait sur les lieux, par les gens qui ont assisté, il y a une quinzaine d'années, à l'enlèvement de l'enveloppe de ce *gogal*, l'extrémité ouest de la galerie était terminée par un menhir qui a disparu. La partie est était close par plusieurs pierres placées de champ. et l'on voyait à l'extrémité sud de l'ensemble du tumulus, plusieurs pierres debout, formant une petite galerie, en s'appuyant l'une contre l'autre, par la partie supérieure, genre de

Reste le gogal de *Croix-ar-Glounnec*, d'une forme et d'un caractère tout différents ; nous ne pouvons le considérer que comme l'un des plus anciens monuments de l'âge celtique ; car, avec le *gogal* et le tumulus rudimentaire, on ne trouve que les aspects et la trace d'une œuvre primitive qui, par la pose des corps enfouis dans la sépulture, rappellent les usages et les traditions des peuplades les plus sauvages et encore à l'état de tribu, tandis que les artisans des dolmens, des galeries et des *carneillous* qu'on rencontre partout ailleurs, se présentent comme des hommes vivant en société, ayant leurs monuments et leurs traditions déjà systématisés.

A ces divers points de vue, mon cher Directeur, la Société française d'archéologie, je l'espère, trouvera que nos recherches n'ont point été inutiles, et, en rencontrant au tumulus de Rosmeur et à celui de Croix-ar-Gloannec des faits et des souvenirs d'ordres très-opposés, la science pourra, peut-être, trouver quelques données nouvelles pour la solution si difficile de la destination et de l'histoire des monuments celtiques.

Mais je ne me suis pas arrêté là, et j'ai à vous rendre compte de quelques autres fouilles.

Un tumulus magnifique, surmonté, pendant long-temps, d'un calvaire, aujourd'hui en ruine, avait surtout appelé mon attention et la méritait à tous égards. Placé sur les confins de l'est de la paroisse de Penmarch, et près du village de Poulguen, dont il porte le nom, notre tumulus, avec son calvaire, ne s'élève pas à moins de 10 ou 11 mètres au-dessus de la plaine, et on le remarque facilement de tous les points de l'horizon et même de la pleine mer, où il sert

monument fort rare, et qui est d'autant plus à regretter. Deux à trois maisons du village de Runaour ont été construites avec les débris du tumulus que nous signalons, et qui leur a laissé son nom.

souvent de point de repère aux barques et aux navires qui fréquentent ces redoutables rivages.

Ces circonstances et le désir du propriétaire, obligeant cultivateur, qui s'était prêté à mes recherches, me faisaient un devoir de ménager l'aspect général des lieux : ce qui m'a engagé, au lieu d'ouvrir ce quatrième *gogal* par son point culminant, de rechercher à l'est la galerie d'accession, que je soupçonnais, et de m'avancer ainsi par une trouée souterraine, jusque sous le milieu du calvaire qui, placé à une hauteur de 7 mètres environ de sa base, se trouvait au centre et à la tête d'un rayon de 14 à 15 mètres.

Ici, la composition de l'enveloppe tumulaire, fort heureusement, n'était plus la même que celle des tombelles déjà visitées : au lieu d'une couche de terre suivie d'une épaisse couche de pierres, pour arriver à la galerie et à la chambre sépulcrale, je nè rencontrai que de la terre fine et sans pierres, à bien dire : ce qui me permit d'arriver promptement à la galerie qui devait me conduire à la chambre.

De belles et grandes pierres formant la galerie d'accession furent d'abord mises à découvert : elles n'avaient pas moins de 2 mètres d'élévation sur 1 mètre 50, et plus de 2 mètres de large. Les premières tables ayant formé le recouvrement avaient été enlevées pour servir aux constructions du village. Cette galerie avait, à son ouverture, 2^{m}. 30.

Nos travailleurs arrivèrent assez promptement à la dégager dans toute sa longueur, et au bout de trois jours d'un travail soutenu, avec dix ouvriers, nous arrivions au centre du tumulus, sous le calvaire qui le couronnait, ayant parcouru une distance de 15^{m}. 20, à partir de la première pierre de la galerie, du côté du soleil levant.

Nous avons trouvé partout la galerie et la chambre, dont nous allons parler, complètement remplies d'une terre très-fine et très-tassée, mélangée de cendres et de charbons qui

ne pouvaient évidemment y avoir été introduits qu'après la construction générale du sépulcre, puisque, à part les premiers six mètres de la galerie, dans sa partie découverte, nous avons trouvé le reste de cette galerie et la chambre recouverts de larges dalles en granit juxta-posées, ayant jusqu'à 3 mètres de dimension, et présentant ainsi un cloisonnement au travers duquel les terres du dessus n'avaient pu s'introduire. Quatre à cinq centimètres de tassement se remarquaient, d'ailleurs, entre les terres et les cendres placées sous le plafond de la grotte comme sous celui de la galerie.

Quand tout fut dégagé, nous reconnûmes qu'il y avait 6^{m}, 60 de galerie découverte et 8^{m}. 60 de galerie couverte, en y comprenant la chambre, qui, au lieu de se trouver complètement dans l'axe de la galerie, inclinait assez sensiblement au nord, et présentait jusqu'à 2^{m}. 90 de développement du nord au sud, sur 2 mètres de largeur et 1^{m}. 10 de hauteur.

Ce que nous y avons trouvé de plus remarquable est une sorte de lit en pierres brutes, sur lequel restaient plusieurs fragments ou madriers de bois de chêne, qui m'ont paru plutôt fendus que sciés, et dont un morceau, que j'ai pu recueillir et porter chez moi, avait 50 à 60 centimètres de long sur 15 à 20 centimètres de large, avec une épaisseur variable de 3 à 5 centimètres.

De la cendre et des fragments de charbons étaient placés sur le plein de cette espèce de plancher, ce qui prouve une fois de plus que l'incinération des cadavres ne se faisait pas dans le sépulcre même, et que sa construction devait être complète, au moins pour la partie en pierres, avant qu'on y déposât les restes du mort.

De là, deux autres conclusions : c'est que ces monuments, malgré leurs dimensions et leur importance, devaient être faits en peu de temps, parce qu'il n'est pas probable qu'une fois l'incinération opérée, les cendres du mort que l'on

voulait honorer restassent exposées au-dehors et à découvert. Et cependant, pour extraire ces immenses blocs de pierres, quoiqu'il s'en trouve beaucoup sur les lieux, pour les rendre à pied d'œuvre et construire tout le monument, dans l'esprit de la tradition, un temps assez considérable nous paraît rigoureusement nécessaire. Aussi l'empressement et la précipitation des travailleurs se remarquent-ils facilement dans l'ensemble de ces œuvres étranges et aujourd'hui si éloignées de nos mœurs; mais nous y reviendrons.

Outre les objets trouvés dans la chambre dont l'entrée n'est que de 65 centimètres, quoique la largeur de la galerie n'ait jamais descendu au-dessous de 1^{m}. 25, nous avons aussi rencontré, dans la première partie de la galerie, à 1^{m}, 50 de profondeur environ, tout le squelette d'un animal de moyenne dimension, et quelque douze ou quinze fragments de poterie grossière, d'une pâte noirâtre et très-micacée, dont les moins brisés présentent encore des fonds de vases d'une petite dimension, avec des traces très-apparentes de cendres. Enfin nous y avons également rencontré un petit objet en terre cuite et, par-dessus cet objet, jusqu'à la superficie, un fragment de brique romaine à rebord, un morceau de stuc et quelques fragments de béton, comme si partout où nous trouvons un souvenir celtique nous devions rencontrer une trace de l'occupation romaine.

En quittant ce magnifique tumulus, après avoir pénétré jusqu'à son centre, placé à 15^{m}. 20 de l'ouverture de la galerie, je me suis cependant demandé si j'avais tout vu, et j'avais un regret marqué à m'en séparer; mais un des côtés de la chambre, où j'étais parvenu, s'était effondré dès le principe, à ce qu'il paraît, sous le poids énorme de la croûte tumulaire qui, sur ce point, n'a pas moins de 5 à 6 mètres d'épaisseur, sans compter le calvaire, qui mesure lui-même 3 mètres en tous sens.

C'est aussi avec ce même regret que les archéologues qui pénétraient, il y a peu d'années, dans la chambre sépulcrale de la butte de Tumiac, dans le Morbihan, le plus grand tumulus connu de notre pays, s'en éloignaient malgré eux, après avoir aussi rencontré les fragments d'un plancher, sur lequel se trouvaient des cendres, des *celtæ* et des grenats ayant appartenu à des colliers (1).

Avant de quitter ce quatrième et beau tumulus, nous aurions de nouvelles observations à consigner; mais nous pensons qu'elles seront mieux placées à la fin de nos explorations. Transportons-nous sur la commune de Plobannalec, au moins aussi riche que celle de Penmarch en monuments celtiques.

Ici, comme précédemment, nous n'avons que l'embarras du choix, et, depuis long-temps, notre pensée s'était arrêtée à de considérables monuments que possèdent encore les villages de Kéléarn, de Trévignon, et surtout la montagne de Lesconil. La saison étant avancée et n'ayant plus l'espoir de trouver un temps convenable pour des recherches prolongées, nous prîmes donc la résolution, pour le moment, de nous cantonner dans la montagne de Lesconil.

Figurez-vous un espace de 3 à 4 hectares, et, sur ce seul point, douze ou quinze monticules, tous couverts de pierres druidiques qui montrent leurs têtes et des tables renversées avec des fragments de galeries encore couverts et intacts, des chambres et des lignes de pierres affectant un ordre symétrique très-marqué, quoique souvent irrégulier : voilà le champ auquel je m'arrêtai.

L'aspect général des lieux démontrait, au premier coup-d'œil, que tous ces monuments avaient été troublés et fouillés probablement par les pirates, qui ne durent pas manquer

(1) Voir la relation qu'a publiée de cette découverte, en 1853, la Société polymatique du Morbihan.

d'aborder fréquemment ces parages contigus à la mer et pourvus de criques de refuge; probablement aussi par les troupes romaines au moment de l'invasion, et, plus près de nous, par les habitants des villages voisins qui n'ont pas manqué d'y prendre, comme ils le font encore tous les jours, les belles pierres pouvant servir à des manteaux de cheminée ou à la simple construction des murailles de leurs maisons.

Nous étions au milieu d'une véritable nécropole celtique couvrant la montagne de Lesconil, propriété restée inculte, et bordée au sud et à l'est par deux jolies anses où les eaux vertes et bleuâtres de chaque marée se répandent sur des plages d'un sable fin où les barques des Autochthones ont dû s'échouer souvent, en attendant les vents favorables qui devaient les porter par-delà les rochers et les nombreux îlots, au milieu desquels ils étaient sûrs de faire pêche et de trouver leur nourriture.

A voir tant de tombelles réunies en un si petit espace, cerné partout de magnifiques cultures, au-dessus desquelles se montrent de nombreux villages et quelques têtes élevées de menhirs encore existants, on est porté, sans effort, à penser que le lieu pourvu ainsi de terres fécondes et de criques nombreuses pour la pêche a dû être long-temps occupé par des tribus populeuses. Ce qui confirme cette pensée, outre le nombre des tombelles ainsi réunies sur un seul point, c'est qu'on en voit beaucoup d'autres dans un rayon très-rapproché, et que chacune de ces tombelles, au lieu d'être composée, comme cela a presque toujours lieu, d'une seule chambre et d'une seule galerie, en présentent toutes plusieurs et quelques-unes jusqu'à huit et dix.

Quoiqu'ayant donc été évidemment troublées, ces tombelles, dont les pierres sont à peine sorties de terre, mériteraient, à tous égards, d'être fouillées et scrupuleusement examinées.

On reconnaît d'abord facilement que toutes ont été enfermées en un monticule ou tumulus dont la proéminence sur la surface plane du sol peut encore se mesurer.

Un revêtement de terre et de pierres, comme dans les tumulus de Rosmeur, de Kerboulon et de Croix-ar-Gloannec, avait dû compléter la tombelle. Avec des cultures très-avancées et l'usage, encore existant chez les cultivateurs voisins, de prendre partout où ils en trouvent de la terre pour la vendre ou pour amender leurs propres champs, toutes les enveloppes disponibles de ces tumulus ont dû être enlevées de bonne heure, et c'est pour cela sans doute que la base de ces tombelles a seule persisté.

Impatient de savoir ce que je pourrais rencontrer, je portai nos travailleurs, divisés en deux groupes, sur les tombelles A et B du plan général n°. 4, et la pioche et la pelle eurent promptement débarrassé, dans chacune de ces tombelles, une couple de chambres, dont une, en B, s'était trouvée encore recouverte de ses tables ou doles formant le plafond. Mais, dans toutes, nous trouvâmes quantité de pierres jetées pêle-mêle, quelques traces de charbons et de cendres, et, au fond de ces chambres, au-dessous des pierres d'encombrement et à une profondeur de 1m, 50 environ, une surface plane, composée d'argile fine et battue, qui en avait formé comme le parquet. Cette couche d'argile avait de 20 à 25 centimètres d'épaisseur. Les plus grandes quantités de charbons et de cendres se trouvaient dans leur voisinage. Quelques fragments de poterie commune et grossière furent trouvés en A. On ne rencontra rien en B. Dans l'un et dans l'autre point, toutefois, les chambres étaient formées à l'aide de magnifiques pierres plates placées de champ et mesurant de 1m, 50 jusqu'à 3 mètres et 3m, 40, sur une épaisseur variable de 30 à 50 centimètres.

Des points A et B, je transportai mes travailleurs en D et F.

Ici, comme dans les deux premières tombelles, on ne voyait, hors de terre, que la tête des pierres formant les parois des chambres, dont les dimensions se reconnaissaient facilement. Les fouilles faites en D fournirent un assez grand nombre de tessons de poteries anciennes avec d'autres d'une origine douteuse, et un objet en terre cuite, formant une espèce de cercle ou de gâteau de 8 centimètres de diamètre sur 3 centimètres d'épaisseur, avec un trou d'un centimètre et demi au milieu, le tout fort grossier. Dans cette même tombe ou dans une des voisines, le maire de la commune, prenant des pierres pour macadamiser les routes, avait trouvé un petit rectangle de 5 à 6 centimètres, percé à ses deux extrémités d'un trou. Dans une autre tombelle, détruite par un cultivateur, on avait trouvé cinq à six *celtæ* en pierres dures et polies.

En F, nous ne trouvions, comme partout, que des pierres mélangées de terre et entassées les unes sur les autres. Seulement, dans l'une des deux chambres A et B que je faisais fouiller avec soin, je trouvai un vase grossier brisé et portant encore la trace de quelques cendres; mais ce que je tenais à savoir surtout, c'était comment ces chambres étaient disposées, et si elles étaient parfaitement isolées ou en communication les unes avec les autres, ou seulement avec les galeries d'accession.

Aucune tombelle ne s'offrait plus complète et mieux conservée que celle en F, pour cette étude.

Nous avions, en effet, devant nous une tombelle de 36 mètres de base, sur 25 mètres de large; et les pierres du monument existantes et sorties du tertre, dans lequel elles s'enfoncent, ne présentent pas une longueur de moins de 25 mètres sur une largeur de 8 mètres environ. L'ensemble du monument, moins bien orienté que de coutume, m'a paru incliner, par l'axe de sa plus grande longueur, vers

l'ouest, au lieu de tendre franchement vers le nord-nord-ouest; de sorte que les galeries d'accession se dirigeraient vers le sud-est, au lieu de courir directement à l'est, ainsi que cela a lieu presque toujours.

Suivant le plan que nous en donnons, cette tombelle offrirait donc douze à quatorze chambres plus ou moins apparentes, et au moins deux galeries d'accession, si ce n'est pas trois.

Quant aux deux chambres A et B, que j'ai fait dégager de la terre et de toutes les pierres dont elles étaient encombrées, elles ont offert : l'une, 2^{m}. 40 sur 1^{m}. 90 de large; l'autre, 2^{m}. 20 sur 1^{m}. 90.

Les autres chambres, à très-peu de chose près, ont les mêmes dimensions et sont toujours séparées entre elles par un espace de 0^{m}. 30 à 0^{m}. 40, de sorte que la cloison de l'une ne serve pas à l'autre. En descendant jusqu'au lit de glaise formant l'aire de ces chambres, on trouve qu'elles durent avoir de 0^{m}. 70 à 1^{m}. de hauteur sous les pierres de recouvrement. Mais le fait important et caractéristique, c'était de savoir si ces chambres, une fois recouvertes, étaient accessibles par une ouverture quelconque sur le côté. Il me reste peu de doute à cet égard, et je suis porté à penser que des pierres de plus petites dimensions, que j'ai remarquées à une des encoignures de chaque chambre, n'ont probablement été posées qu'après coup et pour fermer la baie par laquelle on avait dû communiquer, pendant un certain temps, et à l'aide des galeries formant accession. Partout, à Rosmeur, comme à Poulguen et à Kerboulon, nous ne sommes, en effet, entrés de la galerie dans les chambres, qu'en renversant des pierres d'assez fortes dimensions, quoique beaucoup moindres que celles formant les parois.

Ce fait (et il me paraît démontré) achèverait d'expliquer l'économie générale de ces sortes de tombeaux, et on pour-

rait penser que, disposés à l'avance, avec des galeries d'accession et des chambres restant ouvertes jusqu'à ce qu'on y ait introduit les cendres des morts que l'on voulait honorer, ils avaient été préparés dans un esprit de prévision, comme les tombeaux et les galeries de toutes les nécropoles connues, soit de l'Égypte, de la Perse ou de l'Asie-Mineure : de manière que chaque chambre restât ouverte pour les morts qu'on voulait y porter, et ne fût fermée qu'après ce dépôt fait, sauf à fermer la galerie elle-même quand le tombeau et les chambres, s'il y en avait plusieurs, avaient été remplis ; car, à Rosmeur, avec une seule et vaste chambre divisée par hémicycles, à Kerboulon, avec une chambre de moyenne grandeur, les galeries d'accession sont très-exactement fermées à leur ouverture, du côté du soleil levant. D'autres galeries, comme celles de Runaour, près Kerboulon, ont été trouvées fermées et dans les mêmes conditions.

On sent, de suite, quelles nouvelles questions ces faits soulèvent.

Pour une seule chambre et une seule galerie, tout se comprend facilement.

Si c'est un seul mort, un seul chef qu'on a voulu honorer, en élevant une chambre sépulcrale et un tumulus au-dessus de ses cendres, après la construction en pierres de la chambre et de la galerie, après l'incinération du cadavre et le transport des cendres dans la tombe elle-même, comme la chose reste prouvée pour Poulguen, où nous avons trouvé un plancher sur lequel gisaient encore des charbons nombreux et des cendres, les hommes qui avaient fait honneur à leur chefs, fermaient la chambre sépulcrale, puis la galerie elle-même, et cela fait, élevaient sur le tout un tertre en terre seulement, ou composé d'une couche de pierres et d'une couche de terre, pour dernière enveloppe.

Mais comment les choses se passaient-elles, quand il s'agis-

sait d'un tumulus de 12 à 14 chambres, comme celui que nous venons de décrire (et nous en connaissons un autre, à Kéléarn, toujours en Plobannalec, de 15 à 20 chambres, au moins)? Et aussi quelle avait été la destination de ces tumulus à grand nombre de chambres?

Si ce sont des sépultures consacrées à la mémoire d'un certain nombre de guerriers ou de chefs, tombés en même temps et inhumés dans la même tombelle, la préparation et l'édification, elle-même, de ces tombeaux à compartiments ont dû se faire presque instantanément, comme nous l'avons dit, à l'occasion du tumulus de Poulguen, et, dès lors, huit, dix chambres, quinze et vingt, comme à Kéléarn, ne peuvent être qu'une sorte de monument national, la consécration d'un grand fait pour la tribu.

Mais ici, comme à Poulguen, à Rosmeur, à Kerboulon ou a Runaour, ce n'est pas seulement un tumulus que nous rencontrons, mais bien quinze, au moins, et nous ne pouvons plus y voir que des sépultures de familles. Ce qui nous porte à incliner fortement vers cette opinion, c'est que nous avons remarqué en R, S, T et V du plan général, n°. 4, des tumulus, beaucoup plus petits que les autres, des chambres qui ne mesurent pas plus de 1^{m}. 50, et dans tous plusieurs chambres quelquefois jusqu'à 10, 12 et 15. Pour que ce fût un monument consacrant la mémoire d'un grand fait, si ces sortes de sépultures n'étaient données qu'aux chefs, il fallait qu'il en fût tombé beaucoup le même jour.

Mais, au lieu de ces suppositions, ne peut-on pas, avec plus de raison, penser que ces tombeaux nombreux et ces tumulus si rapprochés ne sont autre chose qu'une nécropole élevée par une tribu puissante qui occupa long-temps le pays? Alors ces tombelles, avec leurs chambres plus ou moins nombreuses, ont pu appartenir à quelques familles considérables, rester ouvertes plus ou moins long-temps, et

recevoir, pendant ce temps, un certain nombre de morts, sur lesquels chaque chambre se fermait à son tour.

Jusqu'à plus ample informé, je ne vois pas d'autre explication possible. Des fouilles nouvelles rendront compte de tout.

Mais passons à quelques autres faits, sur la construction et le tracé général de ces sortes de monuments.

Nous avons, dans le pays, un nombre considérable de dolmens et de galeries couvertes, long-temps classés comme grottes aux fées, quand il y a galerie et autels druidiques; quand il n'y a qu'une dole recouvrant une chambre. Nous ne pouvons voir aujourd'hui, comme nous l'avons déjà dit, dans tous ces monuments, constamment situés sur une espèce de tertre ou de proéminence, reste de l'enveloppe tumulaire qui les recouvrait, nous ne pouvons, dis-je, voir dans eux tous, que des sépulcres, des tombelles et des tumulus, dont la destruction est plus ou moins ancienne, plus ou moins avancée. Consultez, dans le pays, les gens de la campagne qui en ont fouillé pour se procurer des matériaux et des pierres de construction : ils vous diront tous qu'ils ont toujours trouvé des cendres, des charbons et des débris de vieilles poteries dans tous ces monuments.

J'estime donc que ce furent tous des tombeaux, et, aux archéologues qui ont voulu voir, sur quelques tables de ces monuments, des cuvettes ou des rigoles où les sacrificateurs auraient recueilli le sang des victimes, je réponds que, sur toute la côte sud du Finistère, toutes les roches un peu plates qui retiennent les eaux pluviales qui se combinent avec l'esprit salin du *bruin* de la mer offrent un marquetage complet de ce genre, en rigoles, cuvettes et excavations, qui pourraient servir, au besoin, de baignoires aux hommes les plus forts et les plus grands.

Dans le Morbihan, les mêmes faits sont dus aux mêmes

causes : et il faut renoncer à cette grossière illusion, que le toucher seul des roches granitiques micacées aurait dû dissiper beaucoup plus tôt (1).

Mais revenons à des faits d'un autre ordre.

A l'exception du tumulus de Croix-ar-Gloannec, dans le Palud de la Torche, où il n'y avait ni chambres ni galeries, mais de simples tombes en pierres, à peine dégrossies, et des squelettes repliés sur eux-mêmes, et qui n'avaient subi aucune incinération, tous les autres appartiennent à un même régime, non à une même époque, sans doute, mais à des hommes et à des tribus qui ont gardé plus ou moins long-temps les mêmes idées et les mêmes traditions : tumulus et incinération des cadavres, avec chambres sépulcrales et galeries d'accession.

A présent, quel espace de temps a pu séparer les hommes inhumés à Lesconil, où nous n'avons trouvé que des cendres et des poteries grossières, et ceux qui ont occupé la grande chambre sépulcrale de Rosmeur, où nous avons rencontré des armes et des monnaies romaines de la fin du IVe. siècle? C'est ce que nous ne saurions dire. Mais, à Lesconil, tout est celtique; à Rosmeur, nous sommes en pleine époque gallo-romaine, précédée de l'âge celtique.

D'une autre part, si les restes trouvés à Croix-ar-Gloannec peuvent être justement estimés des plus anciens, nous avons aussi la certitude que la charmante tombelle de Poulguen remonte à un temps antérieur à l'occupation romaine : ce qui le prouve, ce sont les objets que nous y avons trouvés; les sortes de mortiers à concasser le blé que nous avons

(1) L'abbé Mahé, du Morbihan, l'un des propagateurs les plus ardents de ces fausses doctrines, se voyait arracher lui-même, à la fin de son livre, un aveu significatif: « Je suis convaincu, dit-il, que sur « 500 pierres où l'on remarque des cavités et des rigoles, il s'en « trouve à peine une qui ait été creusée de main d'homme. »

rencontrés dans les muretins formant les interstices des larges pierres des cloisons de la chambre et de la galerie ; et aussi une pierre ovoïdale, parfaitement ramenée à la forme arrondie, qui se trouve placée à 40^{m}. de l'ouverture de la galerie de ce tombeau, et qui, posant par une de ses extrémités sur une roche plate, a dû autrefois être facile à mettre en mouvement, et servir évidemment de pierre divinatoire, comme on dit que les Celtes en avaient. Soit depuis l'érection d'un calvaire sur le tumulus, soit antérieurement, on a essayé de la briser, et à l'aide d'un coup de mine, on l'a fait éclater en deux. Mais ce ne dut être évidemment que le résultat de la pensée d'un iconoclaste quelconque, car le fragment enlevé par le coup de mine gît encore là et n'a été recherché pour aucun usage (1).

Un archéologue distingué, M. Le Trone, qui m'a constamment aidé de ses lumières, n'a pas hésité plus que moi à regarder ce rocher comme une pierre divinatoire des plus anciens temps.

Cette circonstance et le calvaire élevé sur le tumulus de Poulguen nous ont donné à penser que ce beau monument avait pu toucher de très-près au culte druidique, et, peut-être, servir de sépulture à un de ses prêtres. Quant à la construction même de ces monuments, tout ce que nous en pouvons dire : c'est que, partout où les matériaux s'y prêtèrent, ils ont été construits de la manière la plus solide et à l'aide de belles et fortes tables de granit de 1^{m}. 50 à 3^{m}. de long, et plus. Partout nous avons aussi remarqué que les pierres formant les parois des chambres sépulcrales et des ga-

(1) On sait que les grossières superstitions du culte des pierres et des fontaines ne furent, à peu près, déracinées de l'esprit des populations bretonnes que dans ces derniers siècles, et que Michel Nobletz et le P. Maunoir combattaient encore ces erreurs dans les XVIe. et XVIIe. siècles.

leries présentaient, à l'intérieur, leur face la plus lisse, et que ces pierres étaient bien moins épaisses et bien moins brutes que celles placées en recouvrement, qui n'ont, la plupart du temps, reçu aucune préparation. Comment, toutefois, celles de ces pierres qui ont dû être taillées ont-elles été préparées? Ce ne fut évidemment avec aucun instrument à pointe. On n'en trouve pas une seule trace, et les arêtes des pierres, portant la marque de quelque travail, nous ont toujours paru avoir été simplement abattues à l'aide d'un maillet ou d'une autre pierre en faisant l'office. Sur aucune, d'ailleurs, quelque lisse qu'elle soit, aucun trait, aucun caractère tracé.

Quant à la confection et au plan de l'œuvre, tout ce qu'il y a de plus grossier et de plus primitif, et les matériaux employés par grandes dimensions, subordonnant toujours l'ensemble de l'édification aux détails et aux défauts que peuvent présenter les matériaux, il est arrivé fort souvent, comme nous l'avons vu dans presque tous les tumulus qui n'avaient point été visités, que lorsque les pierres employées pour les parois n'y suffisaient pas, d'autres pierres brutes et de moyenne grandeur, entassées sans art et sans appareillage, servaient à compléter la clôture des galeries : ce qui explique aussi comment il se fait que, dans les tumulus anciennement découverts, on voit tant de tables ou dolcs à demi-renversées, par cela seul que les pierres de soutènement ont été enlevées. Rosmeur, Kerboulon, Poulguen offrent des espaces ainsi remplis. Toutes les tables de la galerie du grand tumulus de Tumiac, dans le Morbihan, fouillé en 1853, sont ainsi soutenues par des pierres brutes élevées en muretins.

Dans l'état, nous pensons donc que les tumulus que nous avons fouillés, comme ceux de Croix-ar-Gloannec, de Rosmeur et de Poulguen, sont des monuments d'un très-haut intérêt à conserver, et que la nécropole de Lescoail, avec ses douze ou quinze tumulus distincts, demanderait à être

complètement dégagée de toutes les pierres qui l'encombrent, pour présenter, dans son ensemble, le plus complet spécimen que nous ayons d'une grande sépulture celtique. Seulement, je ferai observer qu'ainsi dégagées, ces belles pierres monumentales seraient beaucoup plus accessibles à l'avidité grossière des paysans, à la garde desquels elles seraient en quelque sorte confiées.

Notre description des monuments celtiques que nous avons fouillés et explorés s'arrête ici.

Mais, comme nous l'avons dit, presque partout où nous avons déchiré le sol pour ces recherches, nous avons rencontré des souvenirs plus ou moins manifestes de l'occupation romaine.

La grande nécropole de Lesconil n'a pas échappé à ce rapprochement, et là où nous trouvons tant de tumulus, tant de sépulcres anté-historiques, nous avons retrouvé aussi les restes de deux ateliers de poteries romaines.

Nos fouilles, dirigées sur deux points, dont l'un à peine à 15 ou 20m. de la mer, l'autre baigné par les eaux des grandes marées, nous ont donné des quantités innombrables de briques et de débris de poterie commune. Les briques de toutes formes étaient appareillées, par couches séparées, par de la terre en épaisseurs égales aux briques elles-mêmes. D'une autre part, nous avons trouvé de grands carreaux de 0m. 25 à 0m. 30 de côté, qui avaient dû former le parquet des ateliers; puis nous en avons trouvé d'autres de forme triangulaire, avec une épaisseur de 0m. 07 à 0m. 08 d'un côté, quand elles se réduisaient à un centimètre de l'autre; puis d'autres encore de 0m. 15 à 0m. 20 de long, en forme de boudins, avec ou sans appendices aux extrémités terminées carrément ou en pointe, avec ou sans rainure sur l'un des côtés, légèrement aplati.

Mais ce n'était pas là, je crois, l'objet de la fabrication

elle-même : une légère spatule ou cuillère, variant entre 5, 10 et 12 centimètres, que nous avons trouvée amoncelée en débris et quantités considérables, dans les deux endroits fouillés, nous a paru révéler la destination des ateliers en question.

Qu'était cet objet? qu'était cette spatule ou cuillère? Elle est formée d'une pâte rouge et fine, traitée à la main, et n'a pas plus de 1 à 2 millimètres d'épaisseur.

Pour que deux ateliers aient été plus ou moins de temps affectés, dans ce lieu, à une fabrication de ce genre, il fallait évidemment que l'objet lui-même fût très-en usage. Toutefois, nous n'oserions, jusqu'à plus ample informé, lui assigner aucun nom, ni aucune destination, et si, en ce moment, nous sommes porté à croire que ce ne put être un ustensile d'un usage courant, nous sommes embarrassé, d'un autre côté, de dire s'il dut être affecté au culte, aux cérémonies religieuses ou aux simples besoins de la vie domestique.

L'un des ateliers en question, dont nous avons pu reconnaître parfaitement les dimensions, devait avoir 8^{m}. de long, sur 4 ou 5^{m}. de large. La construction entière avait été élevée sur le sol, sans fondement, à l'aide d'une couche de béton de 0^{m}. 08 à 0^{m}. 10 d'épaisseur, que nous avons retrouvée sur plusieurs points.

Nous ne devons pas omettre aussi de dire qu'à peu de distance de ces ateliers, entre 100 et 150^{m}., on trouve taillées dans le roc, partout où cela a été possible, une quinzaine de grandes cuvettes ou piscines, parfaitement circulaires, creusées à 0^{m}. 25 et 0^{m}. 35 sur une largeur de 2^{m}. à 2^{m}. 10, qui, d'après ce que nous supposons, durent être des annexes des ateliers reconnus et destinées probablement à préparer les terres qui servaient aux potiers.

RAPPORT

SUR

DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN 1861

A CASSEL (NORD) ET A WISSANT (PAS-DE-CALAIS);

Par M. L. COUSIN,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.



MESSIEURS,

Vous avez tenu en 1860, à Dunkerque, un congrès pendant lequel vous avez fait de généreuses allocations, soit dans l'intérêt des monuments historiques, soit pour faciliter des recherches archéologiques; parmi les dernières, deux étaient pour des fouilles à Cassel (département du Nord), et à Wissant (département du Pas-de-Calais). Ayant été chargé de la direction de ces fouilles, je vais avoir l'honneur de vous en rendre compte. Je commence par celles de Cassel.

FOUILLES DE CASSEL.

Vous vous rappelez, Messieurs, l'excursion que le Congrès archéologique de France a faite, le 21 août 1860, de Dunkerque à Cassel, l'ancien *Castellum* de l'Itinéraire d'Antonin, qui, sur la table théodosienne, porte deux tours, signe des capitales, ville remarquable, en outre, non-seulement par toutes les voies romaines qui en partaient, y passaient ou s'y terminaient, mais encore par une des plus belles vues du

nord de l'Europe. Vous avez examiné alors avec un vif intérêt les restes du château romain et plusieurs pans de ses murs formés avec le véritable ciment, des cordons de briques et des pierres de la montagne. Ces vieilles murailles, dont la première assise descendait à 7 mètres de profondeur, avaient été retrouvées, pour ainsi dire, dans les entrailles de la terre, grâce à une première allocation mise à ma disposition par notre illustre directeur : alors, il fallait des précautions pour arriver au pied des murs; mais, depuis cette visite, les abords ont été arrangés avec intelligence de manière à rendre l'accès facile. Quoi qu'il en soit, avant de commencer les nouvelles fouilles pour lesquelles une seconde allocation avait été accordée, j'ai pris des informations auprès des habitants les plus éclairés du pays, pour savoir s'il y aurait des chances de découvertes sur la pente de la montagne : on l'examina avec soin et la réponse fut négative ; cette pente était trop rapide pour donner le moindre espoir, c'eût été dépenser l'argent en pure perte : pour l'employer avec fruit, on devait reprendre les fouilles au château romain ; toutefois, avant d'y retourner, j'exprimai le désir qu'on descendît, tant dans l'aqueduc qui commence près de ce château et aboutit à une belle fontaine de la place publique (1), que dans le cloaque qui reçoit les eaux de cette place et de nombreux conduits souterrains; cloaque qu'on me disait assez grand pour qu'un ouvrier pût passer dans toute sa longueur. On y est descendu, mais sans y remarquer rien de particulier. Selon moi, ce n'est pas un motif suffisant pour décider que ces constructions ne remontent pas à l'époque romaine, et la question ne sera

(1) Cette place semble former un carré long, comme les anciennes places publiques qui remontent à l'époque romaine; d'après Vitruve, elles devaient avoir un tiers en étendue sur un sens, de plus que sur l'autre (Vitruve, CCV, ch. 1).

pas résolue tant qu'un homme compétent, qui connaisse des aqueducs ou des cloaques de cette époque, n'aura pas comparé avec eux ceux de Cassel, après les avoir examinés avec soin : son avis exprimé ainsi en grande connaissance de cause, pourrait alors être décisif : cet avis me paraît d'autant plus désirable que les recherches concernant les aqueducs et les cloaques gallo-romains ne sont pas sans intérêt, à en juger par ce qu'on lit dans un excellent ouvrage qui vient d'être publié (1) et qu'on ne saurait trop propager. En attendant, j'ai fait recommencer la recherche des anciens murs romains du château, mais cette fois d'un autre côté, vers le coin sud, près le moulin, et j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'on en a retrouvé plusieurs dans un bon état : ils étaient à moins de profondeur que ceux vus par les membres du Congrès : selon toute apparence, ils servaient à former une tour carrée qui ressemble d'une manière frappante à celle du château romain (2) de Jublains (département de la Mayenne). Du reste, leur dessin a été ajouté par M. Annoot, conducteur des ponts-et-chaussées à la résidence de Cassel, au plan qu'il avait eu déjà l'obligeance de faire pour la Société française d'archéologie. Ce plan en donne une idée exacte et constate leur emplacement, leur profondeur, leur épaisseur, leur direction, etc. Je ne puis mieux faire que d'y renvoyer pour les détails. En retirant les terres, on a trouvé, de ce côté comme de l'autre, divers objets plus ou moins intéressants qui ont été remis au musée de Cassel : ils consistent en cinq pièces de monnaie, dont une est romaine et les autres du moyen-âge, une petite cuillère recourbée, deux pointes en

(1) L'*Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine), par M. de Caumont. Voir les pages 114 à 145, pour ce qui concerne les aqueducs et les cloaques gallo-romains.

(2) Voir les plans de ce château (*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, architectures civile et militaire, p. 273 et 274).

fer qui, selon toute apparence, ont été des bouts de lance, et un ancien bénitier, dont M. Wackernie, conservateur du musée de Cassel, a fait un dessin très-exact; ce bénitier a-t-il appartenu à l'ancienne église de St.-Pierre, construite vers la fin du XI[e]. siècle dans l'enceinte du château par Robert-le-Frison, église dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un grand caveau où l'on conserve avec soin la pierre tombale de ce célèbre comte de Flandre? N'a-t-il pas, au contraire, servi à la chapelle qui vraisemblablement existait auparavant, sur le même emplacement? Je laisse à d'autres plus compétents que moi le soin de répondre à ces questions; mais je ne terminerai pas ce qui concerne les fouilles de Cassel, sans remercier ici M. Annoot du nouveau concours qu'il m'a donné avec un entier dévouement, soit en dirigeant les ouvriers pendant mon absence, soit en figurant sur son plan les murs récemment découverts; il a justifié ainsi, on ne peut mieux, la récompense honorifique (1) que vous lui avez décernée à la dernière séance de votre Congrès de Dunkerque.

FOUILLES DE WISSANT.

C'était la deuxième fois que j'étais appelé à faire à Wissant des fouilles archéologiques. Mon compte-rendu des premières a été publié par la Société dunkerquoise (2), en 1856 : il constatait qu'aucun objet de l'époque gallo-romaine n'avait été alors découvert.

Étant retourné à Wissant, où je vais à peu près tous les ans, j'appris qu'on avait trouvé quelques vases antiques dans une pièce de terre où l'on faisait ce qu'on appelle, dans le pays,

(1) Une médaille de bronze.

(2) Tome III, p. 210 à 215 de ses *Mémoires*.

du *lit-avant ;* je m'empressai de les examiner, et je reconnus tout de suite des vases funéraires tout-à-fait semblables à ceux qui sont figurés dans l'*Archéologie céramique* de M. l'abbé Cochet (1), comme provenant de sépultures romaines des trois premiers siècles. Une monnaie de l'empereur Posthume avait été découverte en même temps. Je pensai qu'en portant les fouilles de ce côté on aurait plus de chances de succès ; mais, pour les entreprendre, il fallait deux choses : une allocation et l'assentiment du propriétaire. En ce qui concerne les fonds, la Société française d'archéologie, fidèle à ses belles traditions, accorda d'abord, à Dunkerque, 200 francs, puis, à Reims, 100 francs. Je me disposais, en conséquence, à recommencer à Wissant les travaux d'exploration, lorsque la Commission de la topographie des Gaules, informée de mon projet, eut la gracieuse pensée d'ajouter spontanément une allocation de 200 francs aux deux précédentes : ce qui mit à ma disposition 500 francs, dont j'ai employé environ les deux tiers aux fouilles de 1861 ; elles ont été exécutées sur trois points différents et assez éloignés l'un de l'autre. Je désirais les commencer dans la pièce de terre à labour d'où l'on avait retiré les vases funéraires dont j'ai parlé ; mais le propriétaire avait conçu l'espoir que, tôt ou tard, il y trouverait un trésor : il tenait sans doute à se le réserver tout entier, car il a refusé son consentement. Du reste, il m'a remis avec empressement les objets qui lui restaient de ses découvertes, objets qu'on peut voir au musée de Boulogne auquel ils ont été envoyés, et il m'a indiqué les trois endroits où il les avait trouvés : dans deux, c'était à la profondeur de 1 mètre 66 centimètres ; dans l'autre, à celle de 1 mètre 33 cent. ; mais là il y avait comme un petit toit, formé par quatre pierres plates protégeant une

(1) Page 10.

urne cinéraire et une soucoupe ; ailleurs, les vases, a-t-il ajouté, étaient sous un banc d'argile, circonstance qui m'a paru assez remarquable pour m'en enquérir auprès d'autres habitants du pays: leurs déclarations ont toutes été dans le même sens. Quoi qu'il en soit, en présence d'un refus aussi fâcheux, j'ai dû m'abstenir de toutes recherches dans le champ des découvertes, et j'ai fait faire des tranchées dans les terrains contigus, du côté de l'ouest et du nord, après avoir obtenu l'autorisation des propriétaires et fermiers qui me l'ont accordée bien volontiers. Rien d'intéressant n'a été découvert: peut-être aurait-on mieux réussi dans les parcelles à l'est, entre ledit champ et un ancien chemin. Si vous étiez, Messieurs, d'avis de l'affirmative, je demanderais les consentements nécessaires, et s'ils sont donnés, j'y commencerai les recherches après la récolte.

FOUILLES DANS LES DUNES DE WISSANT.

J'ai fait faire ensuite des fouilles dans les dunes, qui comprennent une partie notable de la commune de Wissant. J'avais reconnu, en 1855, qu'elles n'y étaient pas aussi faciles que dans les garennes d'Étaples, sur l'emplacement de l'ancienne ville de Quentowic où nous avons découvert, en 1841 et depuis, les murs de fondation de plus de cent maisons, ainsi qu'un nombre considérable d'objets (1) de l'époque gallo-romaine et du moyen-âge. Il est vrai que, là, de vastes plaines avaient été formées, en rendant les sables mobiles, à l'aide de la charrue qu'on y avait fait passer

(1) Voir, à ce sujet, le XXIVe. volume de la Société française d'archéologie (p. 139 à 145) et mon mémoire sur l'emplacement de Quentowic (t. IX des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 253 à 338).

lorsque le vent soufflait dans une bonne direction. Il n'en était pas de même à Wissant, où les monticules sont restés ; ce n'est donc que dans les fonds qu'on peut entreprendre des recherches, sans trop de frais : encore le sable y recouvre-t-il le plus souvent l'ancien sol, de 2 à 3 mètres ! Aussi, pour diminuer autant que possible la dépense, ai-je eu recours, au préalable, à une longue sonde en fer avec laquelle on a fait des recherches dans plus de cent endroits, et notamment soit le long du sentier de Wissant à St.-Pol qui traverse les dunes (sentier, selon toute apparence, le reste d'un ancien chemin de voiture), soit dans le voisinage et à l'est du ruisseau qui fait tourner le moulin de Wissant. Il était de notoriété publique que le groupe principal des maisons était anciennement de ce côté et qu'on en avait retiré, depuis plus de cent ans, une quantité considérable de pierres, lesquelles avaient été employées aux nouvelles bâtisses. On ne trouva rien à l'endroit, nommé le Temple, où il y eut autrefois une maison et une chapelle de l'ordre des Templiers (1). Tout avait été démoli et enlevé. On me montra même, sur le chemin d'Hervelinghen, à environ 400 mètres de l'église de Wissant, une maison où l'on avait fait entrer, lors de sa construction, les deux bénitiers de cette chapelle ; mais, sur d'autres points, on rencontra d'anciens murs au nombre de cinq ou six : les plus rapprochés du ruisseau du moulin furent dégagés des sables qui les entouraient, et ce ne fut pas sans peine, ni sans danger, qu'on parvint à les mettre à découvert ; car des éboulements survinrent en mon absence, et plusieurs de

(1) Alard Tassart, archiviste de St.-Bertin, dont la bibliothèque de St.-Omer possède 4 vol. in-4° (manuscrits), mentionne ainsi cette maison (*Domus militis Templi de Wissant*). Cet archiviste est mort en 1532.

nos ouvriers prétendirent avoir manqué d'en être victimes. Il fallut chercher un homme ayant assez de capacité et d'expérience pour les bien diriger, en travaillant avec eux : heureusement je pus le trouver de suite. Il prit les précautions convenables, et on put ainsi compléter, de ce côté, sans aucun accident, les recherches commencées. Je suis donc à même de fournir des détails à leur sujet, détails consignés, du reste, en grande partie sur un plan que je dois à l'obligeance de l'instituteur communal : je parle, d'abord, d'un mur remarquable par sa longueur qui est de 21 mètres : il commençait à 2 mètres 50 centimètres de profondeur ; sa hauteur est de 4 mètres 18 centimètres ; sa largeur de 75 centimètres ; toutefois, la première assise des fondations est plus large : elle est de 95 centimètres. Il est à noter qu'à une profondeur de 4 mètres, à partir de la crête du mur, on a trouvé une aire qui continuait sous le sable. Deux autres murs se reliaient à celui-ci : ils sont figurés sur le plan. Lorsque je les examinais, des habitants du pays me certifièrent qu'ils avaient vu, dans leur jeunesse, d'autres murs fort longs, entre ceux-là et la mer, distante d'environ 100 mètres, et qu'ils étaient parallèles au ruisseau du Moulin. Ils ajoutèrent qu'en enlevant les pierres, on en avait retiré des anneaux de fer faisant face à ce ruisseau où, d'après la tradition, était l'ancien port : cette tradition se trouve donc ainsi confirmée ! elle l'est encore par une autre circonstance : c'est qu'on rencontre sur ses bords des pièces de bois profondément enfoncées, qui sont considérées comme des restes de quai.

Une autre construction, qui a été également exhumée pour ainsi dire des sables, était plus éloignée de la mer et tout près de la maison du sieur Siame : elle a été trouvée à une profondeur de 2 mètres 40 centimètres. Elle consiste dans un pavé allant de l'est à l'ouest, d'une largeur de 3 mètres

30 centimètres : il a été aussi formé avec des pierres bleuâtres, dont deux sont beaucoup plus grandes que les autres ; l'une est placée à l'est, à plus d'un mètre de longueur ; sa largeur est de 30 centimètres ; l'autre, qui touche à celle-ci, est ronde et son diamètre est de 45 centimètres. On présume que ce pavé est celui d'une ancienne rue de la ville de Wissant. Du reste, sur ce point comme sur l'autre, il n'y a pas la moindre trace de ciment romain, ni de briques ; les murs ont été faits avec le mortier ordinaire du pays ; en retirant les sables, on n'a pas trouvé une seule monnaie, un objet quelconque qui rappelât l'époque romaine : on n'a rencontré que quelques jetons qui remontent tout au plus au XIVe. siècle, et un petit poids dit angelot : la liste en est annexée à mon rapport.

Ces constructions n'ont aucune analogie avec celles qui ont été découvertes dans les garennes d'Étaples. Le principal mur ressemble, d'une manière frappante, à celui d'une ancienne maison située près de l'église de Wissant. Tels sont les faits, et il me semble qu'on peut en tirer plusieurs conclusions : la première, c'est que l'ancien port de Wissant était incontestablement dans la direction du ruisseau et des terrains qui l'avoisinent ; la seconde, c'est qu'il y avait sur ce port de vastes bâtiments, dépendant des longs et larges murs dont les fouilles ont constaté l'existence ; la troisième, c'est que ces murs, de même que le pavé précité, ne sont pas de l'époque romaine.

Ayant appris, pendant mon dernier séjour à Wissant, qu'il y avait dans les dunes un endroit nommé la Trésorerie, parce qu'on y trouvait souvent autrefois des pièces de monnaie, je m'empressai d'y conduire les ouvriers, me rappelant qu'à Étaples c'était *dans la pièce à liards*, ou dans celle nommée *le Ruisseau-d'Argent*, que nous avions fait le plus de découvertes ; mais malheureusement, ici, les sables s'étaient

amoncelés : on a eu beau descendre, soit avec la sonde, soit avec le louchet, à 3 ou 4 mètres de profondeur et faire ensuite le même travail dans d'autres fonds voisins de celui-là, on n'en a retiré rien d'intéressant, sauf une monnaie d'Édouard III, roi d'Angleterre, frappée à Londres.

FOUILLES AU MONT D'AVERLOT.

Je tenais à examiner avec tous les soins possibles le mont d'Averlot, où, d'après ce qui avait été dit à l'un des plus savants membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il y aurait eu un camp qu'il présumait être celui de Jules César, lors de ses expéditions dans la Grande-Bretagne (1), camp dont je n'avais jamais entendu parler dans aucun de mes précédents voyages à Wissant. Ayant appris que l'habitant du pays qui lui avait donné des renseignements, se nommait Dufour, que c'était un cultivateur intelligent, et qu'il demeurait à Haute-Sombre, hameau de Wissant, tout près du même mont, je crus ne pouvoir mieux faire que de m'adresser à lui pour les travaux d'exploration dans son voisinage. Il m'a répété qu'il y avait eu sur ce mont un camp, mais en ajoutant que c'était son opinion personnelle, fondée sur des pierres de mer qu'il y avait vues et les nombreux rideaux de terre dont il était environné. Je sus bientôt qu'on y avait trouvé récemment des pièces de monnaie. En m'y rendant, je me rappelai que, du temps de Jules César, la forme des camps romains était carrée, que la largeur des fossés était au moins de 3 mètres, au plus de 5, leur profondeur au

(1) V. *Les Expéditions de César en Grande-Bretagne*, par M. le sénateur de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, p. 33.

moins de 2 mètres 33 centimètres, au plus de 6 mètres, et que les parapets étaient élevés avec la terre retirée de ces fossés (1). Parvenu sur le plateau du mont, dont la hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 81 mètres, je le parcourus en tous sens sans apercevoir aucun espace rectangulaire, ni la moindre trace de fossés de fortification. On voyait effectivement sur la pente de la montagne des rideaux de terre; ils sont même, sur quelques points, comme superposés, mais l'espace compris entre les premiers était loin d'être carré; d'une étendue d'environ 12 hectares, il est entièrement en culture. Le mont d'Averlot est longé, au sud, par l'ancienne route de Wissant à Calais. Du côté de la mer, dont il est fort rapproché, il termine comme une chaîne de montagnes qui passe à Hervelinghen, et il est à quelques pas du territoire d'Escales, village qui faisait partie du territoire occupé par les Anglais depuis 1347 jusqu'en 1558; il était donc, à cette époque, sur la frontière des possessions anglaises. Quoi qu'il en soit, la vue des lieux ne suffisant pas pour résoudre la question qui m'y avait amené, je fis faire des tranchées sur le plateau. On n'y découvrit rien d'intéressant, pas même ces débris de tuiles ou de pannes qu'on rencontre si souvent sur l'emplacement des anciens camps ou de constructions quelconques. Tout ce qu'on put me montrer consistait en deux ou trois pierres de la côte, qui pouvaient provenir aussi bien d'anciennes bornes que de murs.

Les recherches furent ensuite portées à l'endroit d'où l'on avait retiré, en labourant, quelques pièces de monnaie; elles furent infructueuses, mais je parvins à voir l'une de ces

(1) *Commentaires* de J. César, lib. II, v; — Nieupoort, *Coutumes des Romains*, p. 252. Paris, 1780; — Adam, *Antiquités romaines*, t. II, p. 159; — *Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine), p. 442-450.

pièces, et l'ayant achetée, je pus bientôt reconnaître qu'elle était du XVIe. siècle. C'était une monnaie de Clèves. Il restait à se fixer sur les rideaux de terre que j'avais sous les yeux. Dans presque tous les villages voisins, on remarque également des rideaux de terre, et surtout à Hervelinghen où il y en a beaucoup. Aucun habitant du pays ne met en doute qu'ils ont été formés naturellement. Cela est de toute évidence. Or, ceux du mont d'Averlot leur ressemblant, on doit leur attribuer la même origine; s'il y en a là plus qu'ailleurs, cela peut venir de ce que la mer est plus proche; mais ce n'est pas une raison pour croire qu'ils ont été faits dans un intérêt militaire. S'il en était ainsi, s'ils avaient été formés par des soldats romains, ces rideaux n'auraient-ils pas été bordés de fossés dont la terre aurait servi à les établir, fossés qui auraient augmenté les moyens de défense? Cette pensée me détermina à faire creuser des trous à environ 33 centimètres de distance du bas des rideaux. Or, presque partout, on rencontra le terrain naturel (la craie) à environ 17 centimètres de profondeur : sur quelques points, elle était à 50 et 60 centimètres. Cela suffisait pour constater qu'il n'y avait jamais eu de fossés de fortifications, et dès-lors ce motif venait se joindre aux précédents pour démontrer que le camp de Jules César, ni d'aucun autre général romain, n'avait pas été établi sur le mont d'Averlot. Il est possible qu'aux XIVe., XVe. et XVIe. siècles, un poste militaire y ait été placé. Cela me paraît même vraisemblable, non-seulement parce que c'était un point élevé, fort rapproché alors de la limite séparative des possessions anglaises et du Boulonnais dont dépendait Wissant, qui appartenait à la France, point qui, d'ailleurs, dominait deux chemins, mais encore parce que, sur la montagne d'Hervelinghen, parallèle à celle-ci, il y avait, à la même époque, des redoutes du côté du hameau de Ramsaut où était

la frontière (1), redoutes que j'ai découvertes pendant les fouilles dont je rends compte et dont le nombre s'élevait à huit ; mais, à cet égard, on n'a pour le mont d'Averlot qu'une probabilité, rien ne venant dans l'histoire ou sur les lieux en donner la preuve, tandis qu'elle est bien visible encore à Hervelinghen, village remarquable, en outre, par ses tumulus de l'époque gauloise, des tombeaux mérovingiens et des mottes du moyen-âge.

Je ne finirai pas mon rapport sans faire remarquer qu'on ignore encore si, pour les antiquités romaines (découvertes jusqu'ici en si petit nombre à Wissant), cette ancienne ville a dit son dernier mot. Il ne m'a pas été possible d'y terminer les fouilles en 1861. Indépendamment du champ dont j'ai parlé, j'en connais plusieurs autres qu'il importe d'explorer soigneusement. Je compte le faire avec le reste des fonds mis à ma disposition, immédiatement après l'enlèvement de la récolte. Les recherches n'y seraient pas autorisées plus tôt, les terres étant en culture. Je crois aussi qu'il serait à propos d'exécuter, dans les plus anciens chemins aboutissant à Wissant, des sondages pareils à ceux que mon honorable collègue, M. Pigault de Beaupré, maintenant ingénieur des ponts-et-chaussées à Pau, a fait faire avec tant de succès (2) dans les voies romaines de la Flandre maritime. Si le reliquat de mon compte ne suffisait pas pour cela, j'espère qu'un supplément me serait accordé, ne fût-ce que par le motif qu'en complétant les fouilles dont il s'agit ici, on peut trouver d'un moment à l'autre des objets antiques qui récompensent de longues et pénibles recherches, non-seulement par leur propre valeur, mais encore en servant à résoudre définitivement la grande question de l'emplacement du *Portus Itius.*

(1) Telle était, du moins, la prétention des Français : les Anglais disaient qu'elle était au chemin sur le mont de Couple.

(2) Voir t. VI, p. 75 à 90 des *Mémoires* de la Société dunkerquoise, le compte-rendu de ces sondages.

FOUILLES DE 1862.

Le 21 juillet dernier, j'étais à Boulogne, où l'on me dit qu'un officier d'ordonnance de l'Empereur s'était rendu à Wissant tout récemment; qu'il y avait visité les divers points où nos fouilles avaient eu lieu et, en outre, le fort César. J'ignore si on lui avait fait connaître leur résultat au mont d'Averlot, mais on m'informa qu'après un examen attentif il avait exprimé le même avis que moi : c'est que ce mont ne présentait aucune trace d'un camp romain; et, si je suis bien informé, il aurait ajouté une considération militaire de nature à fortifier encore les motifs que j'ai fait connaître.

Quelques jours après, deux savants membres de la Commission de la topographie des Gaules, M. le général Creully et M. Alexandre Bertrand, étant arrivés à Boulogne, j'eus l'honneur de les accompagner dans leur excursion sur la côte du Boulonnais ; M. Mariette, l'érudit président de l'Institut égyptien, qui est devenu célèbre par ses grandes découvertes archéologiques, était avec nous. C'était le 25 juillet, jour dont je garderai à jamais le précieux souvenir. Après avoir visité Ambleteuse, nous allâmes jusqu'à Wissant, où je leur montrai tout ce qui pouvait les intéresser : le cours d'eau entre le moulin et la mer, les endroits où les fouilles avaient eu lieu en 1861, puis le fort César, la motte Carlin et l'ancienne frontière de la France pendant l'occupation du Calaisis par les Anglais. Tous ont pu se former ainsi, sur les lieux, une opinion qu'il leur appartient de manifester lorsqu'ils le jugeront convenable.

LE CIMETIÈRE DU GAZE-VERT.

Le 25 septembre suivant, j'étais revenu à Wissant, croyant la récolte terminée ; mais elle ne l'était pas entièrement, ce qui empêcha le cantonnier que j'avais employé en 1861 de se mettre à ma disposition. Heureusement je pus le remplacer par M. Dufour fils (Jean-Pierre), qui me procura les meilleurs ouvriers du pays, et dès le lendemain matin, il travaillait avec eux dans une pièce de terre à labour (1) appartenant à M. Louis Lefebvre, qui m'avait accordé avec empressement son autorisation. Cette pièce de terre longe la route de St.-Inglevert, au nord ; elle est située à environ 2 kilomètres de l'église de Wissant, à un endroit nommé, au cadastre, les *Gages-Verts,* et dans les anciens titres, *Gazevclt, Gazeveld* et *Gaze-Vert,* nom sous lequel il est plus généralement connu. D'après ces titres, il y avait là autrefois une maladrerie (hôpital) avec une chapelle qui est mentionnée comme existant en 1273 (2). Depuis long-temps on ne voyait plus aucune trace de ces édifices ; mais leur souvenir était bien conservé dans le pays, et je savais qu'en élargissant le chemin de Wissant à Hervelinghen, on avait rencontré plusieurs tombeaux et retiré de l'un d'eux un vase, ainsi que de la ferraille : c'était pour moi une raison d'y porter les fouilles. On y fit d'abord deux tranchées, à partir de la route et vis-à-vis le point où les inhumations avaient été vues, puis un peu plus haut et successivement, dix autres. On y trouva, à environ 66 centimètres de profondeur, quatorze squelettes humains, tous bien conservés : leur figure était

(1) Cette pièce (sect. B, n°. 207 du cadastre) contient 11 hectares 80 ares.

(2) Registre de l'abbaye de St.-Vulmer de Boulogne, commençant en 1272.

tournée vers l'orient, sauf une qui l'était au midi et dont le squelette, placé à environ 26 mètres de distance des autres, était accompagné d'ossements d'un *chien* et d'un *porc*.

La liste des objets trouvés dans les fouilles comprend ceux qui ont été retirés du cimetière du *Gaze-Vert*. On y remarquera notamment : une coquille semblable à celles du pèlerinage de St.-Jacques-de-Compostelle, d'où l'on a inféré que le mort avait fait ce voyage ; le bout d'un éperon et deux pièces de monnaie, dont l'une porte la date de 1640 et l'autre peut remonter au XVIe. siècle. Les squelettes et ce qui a été trouvé sur eux ou auprès, ont été vus par des hommes compétents qui ont été unanimes pour émettre l'avis qu'aucune des inhumations n'était fort ancienne, et que la plupart étaient probablement des XVe., XVIe. ou XVIIe. siècles.

Les recherches n'ont pas été bornées au terrain de M. Lefebvre : elles furent étendues à un autre qui est en face, au sud de la route, et qui est occupé par M. Admond ; mais on n'y rencontra ni tombes, ni ossements ; on y signala seulement quelques indices d'un puits et de la chapelle que la tradition place de ce côté, indices trop insignifiants pour y retenir plus long-temps les ouvriers.

LE FORT CÉSAR.

Pendant les fouilles du Gaze-Vert, j'avais appris qu'on en commençait au fort César dont je comptais m'occuper ensuite : je m'y étais rendu le jour même. Deux cantonniers y creusaient effectivement des tranchées. Je ne manquai pas de suivre leur travail, pensant que, s'il était bien fait, il me dispenserait du mien. Lorsqu'il fut terminé, il me parut exécuté on ne peut mieux. A l'intérieur du fort, les tranchées étaient longues et profondes ; il y en avait aussi dans

les fossés. J'examinai avec attention toutes ces tranchées et ce qui en avait été extrait. On n'y remarquait rien de ce qu'on rencontre ordinairement dans un camp de l'époque romaine, ni restes de vases, tuiles ou briques, ni pièces de monnaie; pas un seul objet intéressant d'une autre époque n'y avait été trouvé. D'après cela, le résultat (complètement négatif) vient corroborer, d'une manière décisive, les raisons de penser que ce fort n'a pas été construit lors des expéditions de Jules César dans la Grande-Bretagne; raisons tirées soit de sa forme qui n'est pas carrée, soit du peu d'étendue de son enceinte (1) qui comporterait tout au plus 500 hommes, soit enfin de la profondeur comme de la largeur (2) de ses fossés. Aussi, en terminant ce qui le concerne, me bornerai-je à faire remarquer qu'il est placé entre l'ancien port de Wissant et le territoire d'Hervelinghen, dont il est voisin, et où était aussi la frontière du temps de l'occupation anglaise; que, tout en couvrant Wissant, ce fort domine plusieurs chemins par lesquels l'ennemi pouvait venir du Calaisis dans le Boulonnais, et que des considérations aussi graves auraient alors commandé la construction du fort, s'il n'avait pas existé auparavant.

(1) Voici l'extrait du cadastre, relatif à ce fort:

Section B: n°. 74. Camp de César. 50 ares 50 centiares.
— 75. Fossés. — 60 » 20 »

(2) On a rappelé, page 358, que les fossés des camps romains étaient, du temps de Jules César, larges au plus de 5 mètres et profonds de 6. Or, ceux du fort de Wissant ont une largeur de 8 à 10 mètres. Quant à leur profondeur, elle était plus grande, d'après ce qui m'a été dit, avant qu'on y eût jeté les terres du parapet: on ne peut donc plus bien l'apprécier aujourd'hui.

LA MOTTE-CARLIN (1).

Du fort César on aperçoit un monticule en forme de boule, situé à environ un kilomètre de l'église de Wissant, sur la gauche de la route de Marquise, dont il est fort rapproché, ainsi que de deux autres voies : le chemin d'Audembert et le chemin Vert. Ce monticule, qui est appelé la Motte-Carlin, sans qu'on sache d'où lui vient ce nom, n'est entouré d'aucuns fossés ; son contour est de 64 mètres et sa hauteur de 4 environ. Il suffisait de voir de près la Motte-Carlin pour avoir la preuve qu'elle avait été déjà explorée, car elle était restée, pour ainsi dire, partagée en quatre par d'anciennes tranchées plus ou moins profondes. Un trou, large de 1 mètre 50 centimètres, était au centre, et au milieu de celui-là, un autre plus petit. Le premier descendait jusqu'à 1 mètre 40 centimètres ; le second, à 45 centimètres de plus. Du reste, il était de notoriété publique qu'un colonel anglais y avait fait faire des fouilles en 1815 ou 1816, et il est vraisemblable que cette exploration archéologique n'était pas la première. Malgré cela, ne connaissant pas le résultat de ces fouilles, la Motte-Carlin étant considérée par les uns comme un tumulus, par d'autres comme un ouvrage défensif, et étant, d'ailleurs, sur Wissant, je crus que je ne pouvais me dispenser d'y envoyer quelques ouvriers : ce que je fis, en leur recommandant d'approfondir le plus grand trou jusqu'au-dessous du niveau du sol voisin.

Lorsque je retournai sur les lieux, j'y trouvai mon ancien ami, M. Lorgnier, ainsi que son fils, et en leur pré-

(1) Section C, n°, 9. — Butte Carlin, 4 ares.

On lit dans l'ancien terrier du domaine de Wissant, art. 8 des Censives :

« 2 *acres de terre, sises au dîmage de Wissant, moitié de la mesures, nommées la Motte-Carlin, etc.* » Ce domaine avait été engagé à M. le marquis d'Étampes, le 7 décembre 1595.

sence, on nous dit que les terres étaient rapportées jusque vers ce niveau; qu'on avait alors rencontré des fragments d'une pierre plate sous laquelle il y avait des cendres dont la quantité était évaluée à deux pelletées, et qu'on n'avait pas trouvé autre chose méritant d'être mentionnée, bien qu'on eût creusé ensuite jusqu'à environ 33 centimètres dans le terrain naturel. Il n'y avait donc ni vases, ni fragments de poterie, ni pièces de monnaie; du reste, leur absence pouvait s'expliquer par les fouilles antérieures lors desquelles les objets antiques auraient été enlevés. Quoi qu'il en soit, le fait de la découverte des cendres et d'une pierre plate qui les recouvrait ayant été vérifié et étant devenu constant pour nous, on peut en conclure que la Motte-Carlin, qui a été formée tout entière avec des terres rapportées, est un véritable tumulus.

A-t-il été utilisé pour communiquer la nouvelle de l'approche de l'ennemi pendant l'occupation du Calaisis par les Anglais, nouvelle qu'on donnait alors au moyen de feux allumés rapidement de distance en distance, sur des points élevés qui correspondaient entr'eux? Il est permis de le penser, à cause du grand trou existant au milieu du tumulus, car il semble fait pour recevoir des matières combustibles. Cela devient même d'autant plus probable que, d'une part, il est à proximité de trois chemins, en face de celui de Wissant à Marquise, et que, d'autre part, il est aperçu de très-loin, des montagnes voisines de Boulogne.

LA MOTTE-DU-VENT ET LA MOTTE-DU-BOURG.

De la Motte-Carlin, j'aurais conduit mes ouvriers à la Motte-du-Vent, qui est également sur Wissant, si je n'y avais déjà fait, en 1855, quelques recherches. Ayant depuis lors examiné les lieux à diverses reprises, j'avais reconnu qu'ils n'offraient l'apparence d'une motte que d'un seul côté,

celui du village de Tardinghen, et que cette apparence devait venir, soit d'un ruisseau qui passe au bas et dont le cours fait baisser de plus en plus le terrain, soit de travaux exécutés dans l'intérêt de l'agriculture. Nulle part on n'aperçoit ni retranchements, ni fossés ; au reste, j'appris que cet endroit était généralement connu dans le pays sous le nom de Mont-du-Vent, qui lui convient beaucoup mieux que l'autre qu'on peut dès lors croire moderne. Quoi qu'il en soit, il est inconcevable que M. Henry (1) ait signalé un ouvrage définitif fait du temps des Romains, là où il n'y a pas la moindre trace de fortifications quelconques.

On voit, dans le voisinage, la Motte-du-Bourg qui est sur le chemin de Wissant à Audinghen, motte où il y a un véritable fort : comme il se trouve sur le territoire du village de Tardinghen, je me serais abstenu d'en parler si on ne m'avait donné à son égard des renseignements précis, d'où il résulte que ce fort pouvait contenir au plus trois cents hommes et que, d'après sa forme et les objets d'artillerie qu'on en a retirés, il a été établi durant l'occupation de Calais par les Anglais, temps où l'on avait un intérêt majeur à augmenter les moyens de défense.

LE CIMETIÈRE DU LIEU DIT LES CROQUETS.

En entendant prononcer ce dernier mot, je me rappelai un monticule situé à Étaples, nommé *les Cronquelets*, où l'on avait trouvé, vers 1848, des débris de poteries gallo-romaines, ainsi que du charbon de bois. Depuis lors, j'avais lu une intéressante notice (2) relative à ce tumulus, dont la hauteur moyenne est d'environ 4 mètres, comme à la motte

(1) P. 46 de son *Essai historique*, imprimé à Boulogne en 1810.

(2) Cette notice a été publiée par la Société des Antiquaires de la Morinie, dans son *Bulletin historique*, p. 112-116.

Carlin : or, à Wissant, la pièce de terre où l'on avait découvert des vases funéraires, et où je n'avais pu faire la moindre recherche, était au lieu dit *les Croquets*, mot qui semble un diminutif de celui de *Cronquelets.* Voici ce que porte un titre de 1506 : *Terres de l'Ospital de Wissant que l'on dit les Croquets* (1) ; d'où il suit que ces terres appartenaient alors à l'hospice de Wissant. Il était donc bien désirable que le champ des découvertes de vases funéraires fût exploré avec soin ; c'est pourquoi, ne désespérant pas d'obtenir, en 1862, l'autorisation qui m'avait été refusée l'année précédente, je fis une nouvelle visite au propriétaire ; mais j'eus beau présenter les meilleures raisons : sa réponse fut la même, et, forcé de m'abstenir de toutes fouilles dans son terrain, je ne retournai pas moins sur les lieux. Je remarquai alors que ce terrain était sur la pente d'une colline ; qu'il était contigu à la pâture de la commune, non-seulement au nord, où d'infructueuses recherches avaient eu lieu en 1861, mais encore à l'est, où la pente continuait ; et, me rappelant d'ailleurs qu'on m'avait remis une fibule ramassée dans la même direction (2), je me décidai à une dernière tentative de ce côté. Je fis faire, en conséquence, à partir du fossé séparatif du champ et de la pâture, deux tranchées sur une longueur de 15 mètres et une largeur de 80 centimètres : vainement on les descendit jusqu'à environ 2 mètres de profondeur ; on ne rencontra que du sable, puis un terrain argileux. Je ne me décourageai pas pour cela et je marquai, sur le terrain, d'autres endroits où l'on devait faire de nouvelles tranchées. Cette fois ce ne fut pas inutilement, car le lendemain, 30

(1) Terrier de l'abbaye de St.-Vulmer, de 1506. — Cet hospice est mentionné dans un acte de 1299 qui concerne Jean de Bailleul, roi d'Écosse, alors à Wissant.

(2) J'ai fait faire des fouilles dans le jardin où elle avait été trouvée, mais sans aucun succès.

septembre, on découvrit dans la troisième deux pots et deux soucoupes.

Le 1er. octobre, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement était arrivé à Wissant avec M. le Conservateur des archives de Boulogne, et, en leur présence, on retira d'une fosse d'autres pots et soucoupes. L'une d'elles était sur l'un de ces pots et elle paraissait entière lorsqu'on l'aperçut en terre; mais elle ne put être recueillie que par fragments. J'augmentai le nombre des ouvriers, afin de terminer plus vite la fouille du large carré de terre compris entre la troisième et la cinquième tranchée : ce travail procura encore un pot. A la distance de 1 mètre 50 centimètres, on rencontra des morceaux de cuivre rongés par la rouille, des ossements calcinés et une pièce de monnaie.

J'ai joint à mon rapport, non-seulement un plan des lieux où les tranchées ont été faites, mais encore un relevé des trouvailles dont je vais dire un mot : le pot le plus haut a 15 centimètres sur une largeur de 11 ; le plus petit n'a que 8 centimètres et demi de hauteur : celui-là est d'une couleur noirâtre, tandis que les autres sont gris. Du reste, tous sont en terre commune, sans aucuns ornements, ni lettres, ni marques de fabrique. Rien de plus simple. Il en est de même des soucoupes, dont la couleur est rouge. Ces objets étaient à environ 1 mètre 80 centimètres de profondeur. D'après leur forme, leur contenu et ce qui les entourait, on ne saurait y voir autre chose que des vases funéraires; ils ressemblent également à plusieurs de ceux figurés dans les ouvrages de M. l'abbé Cochet (1) comme étant des trois premiers siècles de l'ère chrétienne : on doit donc considérer

(1) V. 1°. *La Normandie souterraine*, planche I, n°. 5; 2°. *Sépultures gauloises, romaines*, etc., p. 48, 2°. vase; p. 92, 2°. vase; 3°. *Archéologie céramique*, p. 10 et 11, 2°. vase.

ces vases funéraires comme étant de l'un de ces siècles, sans pouvoir dire duquel. J'espérais que la pièce de monnaie nouvellement découverte, venant se joindre à la médaille de Posthume retirée, en 1860, du champ voisin, contribuerait avec elle à nous fixer d'une manière plus précise; mais cette pièce, qui est un moyen-bronze de l'époque romaine, n'offre malheureusement que la trace d'une figure dont le profil est à droite; elle est tellement fruste que jusqu'ici aucun numismate n'a pu en faire l'attribution; en sorte que l'incertitude continue sous ce rapport. Un seul point paraît bien constant, c'est que les vases sont de l'époque romaine et des trois premiers siècles de l'ère chrétienne.

EMPLACEMENT DE L'ANCIEN PORT DE WISSANT.

En rendant compte des fouilles de 1861, j'ai fait connaître des raisons de penser que ce port était à l'endroit où coule le ruisseau d'Herlen entre le moulin et la mer. J'ai parlé de pièces de bois, restes d'estacades ou de quai, et j'ai profité de mon séjour à Wissant pour vérifier, autant que possible, où elles avaient été trouvées. A cet effet, j'ai chargé l'un de mes meilleurs ouvriers, qui les avait vues, d'indiquer leur place d'une manière bien apparente, soit d'après ses propres souvenirs, soit d'après ceux des habitants qui les avaient emportées. Son travail terminé, je retournai sur les lieux et je reconnus que les pièces de bois étaient à l'ouest du ruisseau, dans une direction parallèle au long mur qui se reliait à celui de 21 mètres de long, dégagé des sables. J'appris, de plus, qu'on avait vu un vieux mur allant de l'ouest à l'est, et qu'il y a environ trente ans, on avait découvert, entre les pieux et le premier mur à l'est, la quille d'un navire annonçant une dimension de 50 à 60 tonneaux. Tout concourrait donc à démontrer que l'ancien port de Wissant était effectivement

entre le moulin et la mer. Du reste, rien dans les fouilles de 1855, ni dans celles de 1861 et 1862, n'est venu confirmer l'opinion (1) que le port de Wissant comprenait anciennement le vaste espace entre la mer, le mont du Vent et la motte du Bourg, à partir du ruisseau d'Herlen jusqu'à celui de Guiptun (2), espace dont la longueur est de 3,900 mètres. Cette opinion, d'après laquelle ce port aurait été autant sur Tardinghen que sur Wissant, ayant été émise par Ducange, et après lui par plusieurs auteurs plus ou moins érudits, on comprend qu'elle ait été acceptée avec empressement par quelques habitants du pays; mais ceux qui considèrent uniquement l'ancienne tradition ne placent l'ancien port qu'entre le moulin et la mer, rejetant ainsi implicitement, non-seulement l'idée qui lui donne la vaste étendue dont je viens de parler, mais même celle qui la borne au ruisseau du phare, en réduisant sa longueur de 2,100 mètres pour lui en donner encore 1,800 : c'est, du moins, dans ce sens que m'ont généralement parlé les marins de Wissant que j'ai questionnés à ce sujet. A Tardinghen, la réponse a été la même.

L'honorable M. Routtier, ancien maire de cette commune, qui demeurait depuis très-long-temps au Châtelet où passe le ruisseau de Guiptun, m'a écrit, le 18 janvier 1855, *qu'il ne voyait depuis le cap Gris-Nez jusqu'à Wissant aucun vestige de port ;* il m'a donné ensuite, de vive voix, des renseignements dont mon premier rapport (3) fait mention. J'y ai dit quelques mots des arbres qu'on remarquait

(1) Cette opinion a été émise par Ducange, dans sa dissertation sur le *Portus Itius* (Voir les dernières pages).

(2) Il y avait là anciennement un fief nommé Guiptun, puis le Châtelet.

(3) V. p. 213 et 214 du 3e. volume des *Mémoires* de la Société dunkerquoise. M. Routtier est mort depuis l'impression de mon rapport, dans un âge avancé.

sur la plage de Wissant, du côté d'Estrouanne : c'était d'après les renseignements recueillis ; mais, pour mieux me fixer à leur sujet, j'ai tenu à les voir de près. Il fallait pour cela attendre que la mer fût basse, un jour de grande marée après laquelle elle se retire toujours plus loin. Je me rendis alors sur les lieux avec le chef de mes ouvriers, M. Dufour fils. Les arbres ensevelis dans la grève n'apparaissaient qu'à leur sommet, qui dépassait le niveau de la plage, et ils y auraient formé un écueil s'ils n'avaient été aussi rapprochés du pied des dunes, dont la distance n'est que d'environ 20 mètres ; ils s'étendent sur un espace dont la longueur a été évaluée à 50 mètres et sont au nord de ces dunes, entre les garennes d'Estrouanne et le ruisseau du Nain.

Ce que je viens de dire n'est applicable qu'aux arbres dont la tête est visible. On doit penser qu'il y en a un grand nombre d'autres, entièrement cachés dans les sables. Au surplus, M. Dufour m'assura qu'on avait retiré de là beaucoup de bois pour en faire du feu ; qu'aucun morceau n'était travaillé, que cela était de notoriété publique, que des arbres avaient été enlevés avec leurs racines, et qu'on en trouvait de semblables, à partir de l'endroit où nous étions, jusqu'à environ deux kilomètres, du côté de Haute-Sombre. J'ai interrogé plus tard, sur le même sujet, d'autres habitants de Wissant, également dignes de confiance : leurs réponses furent toutes dans le même sens. Le garde-champêtre me dit même qu'en creusant, il y a environ dix ans, à côté de l'un des arbres de la plage, on avait trouvé des ossements d'animaux dont l'un n'avait pas moins de 1 mètre 33 centimètres de longueur, sur 20 à 22 centimètres de grosseur. Tous ces renseignements me parurent établir suffisamment que les arbres dont il s'agit ici, n'étaient pas des restes de quai ou d'estacades, et que, loin de là, ils révélaient une forêt sous-marine dont on n'aperçoit qu'une

partie. Je renonçai en conséquence à mon projet de faire, avec mes ouvriers, une vérification plus complète, me rappelant, d'ailleurs, qu'on m'avait remis, en 1855, deux morceaux de bois qui provenaient de là, et que l'un d'eux avait été envoyé au musée de Boulogne, où on peut le voir. Mon premier rapport signale deux autres endroits (1) où l'on a eu aussi la preuve d'une forêt sous-marine ou souterraine : l'un est le marais de Tardinghen, l'autre la plage vis-à-vis, qui, comme celle dont je viens de parler, est située entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Or, il est à remarquer que celle-ci est sur la gauche de l'embouchure du ruisseau d'Herlen et l'autre sur la droite. Cela me semble mériter l'attention, s'il est vrai qu'on puisse tirer de l'existence de pareils arbres une conclusion contraire à l'emplacement d'un ancien port dans l'endroit où ils se trouvent ; car, dans ce cas, ils fourniraient un argument de plus pour concentrer celui de Wissant entre le moulin et la mer.

LES VIEUX CHEMINS DE WISSANT

(Considérés par plusieurs auteurs comme des voies romaines.

J'avais appris qu'on avait fait, il y a environ deux ans, des sondages dans les anciennes routes des arrondissements de Boulogne et de St.-Omer, qui étaient réputées des voies romaines, notamment celle de Leulingue, qui se termine à Sangatte. Je ne comprenais pas pourquoi ils n'avaient pas été étendus aux deux chemins de Wissant, dont plusieurs savants ont fait remonter la construction à la même époque. Sans doute, leur assertion à cet égard n'est appuyée sur aucune base solide, ni sur la Carte de Peutinger, ni sur

(1) Page 214.

l'Itinéraire d'Antonin, qui, pour le littoral de la Gaule en face de la Grande-Bretagne, mentionnent un seul port, celui de Gessoriac (Boulogne), comme le point de départ ou le terme des voies romaines (1), et on pouvait en conclure que s'il y en avait eu réellement à Wissant, elles auraient été ou d'un ordre fort inférieur, ou établies depuis que les deux ouvrages ci-dessus avaient été écrits; mais il me semblait que c'était un motif de plus pour réparer une regrettable omission, en faisant faire des tranchées d'où pouvait jaillir, comme en Flandre, la lumière; et pensant que pour cela je ne pouvais mieux m'adresser qu'à M. Leroy, agent-voyer du canton, l'un des plus capables que je connaisse, j'eus recours à son obligeance; il se chargea, de la manière la plus gracieuse, des sondages dont il m'a envoyé le résultat que je vais faire connaître après lui avoir exprimé ma reconnaissance, et avoir dit un mot des voies où ils ont eu lieu.

LE CHEMIN DE WISSANT A LANDRETUN (2.)

Ce chemin passe à Herlen, puis au Mont-de-Coupe, d'où, après avoir traversé la route impériale de Boulogne à Calais, il arrive à Landretun-le-Nord. Il est appelé au cadastre le Chemin-Poissonnier, nom qui lui vient du poisson pêché

(1) Voir ma notice sur trois voies romaines du Boulonnais, t. VI des *Mémoires* de la Société dunkerquoise, p. 400-424.

(2) Plusieurs auteurs, notamment mes honorables et savants collègues M. Harbaville, ancien conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, et M. Courtois, secrétaire-archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie, ont fait de ce chemin la voie romaine de Wissant à Thérouanne, l'ancienne capitale de la Morinie (V. le *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, t. II, p. 66 et 75; et les *Recherches historiques sur la Leulène*, t. IX, p. 59-138 des *Mémoires* de cette Société.

par les marins de Wissant, et que les maréyeurs transportaient par là pour gagner la grande route, avant l'élargissement et la mise en bon état du chemin de St.-Inglevert par Hervelinghen. Il était ainsi appelé de temps immémorial, car voici un extrait d'un acte authentique, du 21 octobre 1738, portant vente de 9 mesures de terre, sises au Mont-de-Coupe, « *tenantes d'un bout au Chemin-Pichonnier* (1) *qui conduit de Landretun à Wissant.* »

En suivant ce chemin jusqu'à la route impériale, dont la distance est de 5,500 mètres, on peut faire plusieurs remarques :

1°. On ne rencontre qu'un seul endroit habité, Herlen, hameau de Wissant, autrefois Erlehem, fief ayant haute, moyenne et basse-justice, dont le château seigneurial était dans une pâture où l'on voit encore aujourd'hui de larges fossés; 2°. après Herlen, le chemin fait successivement des coudes, d'où il suit qu'il est loin d'être en ligne directe; 3°. sa largeur et son aspect n'annoncent qu'un petit chemin rural; 4°. au haut du Mont-de-Coupe, on aperçoit quatre mottes, dont trois sont sur le territoire d'Audembert, une sur celui d'Hervelinghen; il y en a deux sur la droite et autant sur la gauche. J'étais bien tenté de faire fouiller ces mottes, afin de me fixer complètement à leur sujet; mais j'en ai été empêché par deux motifs qui m'ont fait ajourner l'exécution de mon projet; du reste, il me paraît suffisamment établi, dès à présent, que plusieurs d'entr'elles sont des tumulus, car on lit ce qui suit dans le manuscrit de Lutto, ancien curé de St.-Inglevert (2) : « On a découvert, il y a

(1) En patois, on dit *pichon* pour poisson; de là le mot pichonnier, qui est synonyme de poissonnier.

(2) Philippe Lutto, historien boulonnais, est mort curé de St.-Inglevert le 21 août 1746. Son manuscrit est à la bibliothèque de Boulogne.

« quelques années, en labourant la terre au pied ou sur la « pente d'une de ces mottes, au-dessus d'Audembert, un « squelette entier à côté duquel était une sorte de sabre, « une vieille armure, une hache en façon de pique et quel- « ques autres pièces de fer gâtées de rouille. »

Or, sur les trois mottes d'Audembert, il n'y en a qu'une qui soit cultivée, au moins en grande partie, sinon en totalité; c'est la première à gauche du chemin en venant de Wissant. D'un autre côté, ayant entendu dire qu'un maçon de Marquise avait trouvé plusieurs pièces de monnaie, en creusant, l'année dernière, dans la principale motte (sur la droite), pour les fondations d'une baraque qui devait servir à des observations géologiques ou astronomiques, je me suis rendu à Marquise chez ce maçon : il était absent; mais sa femme ne m'a pas moins montré, comme provenant du Mont-de-Coupe, trois médailles, dont deux sont de l'empereur Néron; l'autre était tellement fruste que je n'ai pu en faire l'attribution. Ce n'est pas tout, car M. le Maire d'Hervelinghen m'a remis, au mois de juillet dernier, une fibule qu'il m'a dit avoir été retirée d'un vase contenant des ossements humains, en me certifiant, en outre, que ce vase avait été trouvé, il y a environ vingt ans, auprès de la motte du Mont-de-Coupe, qui est sur le territoire de sa commune. Tels sont les renseignements que j'avais recueillis ou les observations que j'avais faites au sujet du Chemin-Poissonnier avant les sondages dont voici le compte-rendu :

Premier sondage.

A 50 mètres du premier buisson, au-delà d'Herlen, du côté du Mont-de-Coupe.

La largeur actuelle du chemin y est de 3 mètres 50 centimètres; encaissement, du côté supérieur, 5 mètres; encais-

sement, du côté inférieur, 2 mètres 50. On n'y a trouvé aucune trace d'empierrement.

La largeur ne paraît pas pouvoir avoir été plus grande autrefois : sa position à mi-côte le met à l'abri des anticipations des riverains.

Deuxième sondage.

A 1 mètre du chemin d'Audembert à Herlen.

Largeur actuelle, 2 mètres 50. Pas de trace d'empierrement.

Troisième sondage.

Sur le Mont-de-Coupe, à 104 mètres de la baraque du Génie et à 225 mètres de la motte d'Hervelinghen.

Même largeur (2 mètres 50) et même résultat négatif pour l'empierrement.

Quatrième sondage.

A 4 mètres du chemin d'Audembert à St.-Inglevert.

Largeur du chemin, 2 mètres 50. A 40 centimètres de profondeur, on a trouvé une couche de terre argileuse d'une épaisseur de 30 centimètres sur toute la largeur fouillée ; cette couche est à l'état naturel, elle existe également dans les terrains adjacents au chemin.

Cinquième sondage.

A 60 mètres avant la route impériale.

Même largeur (2 mètres 50) et même terre argileuse à la même profondeur.

Il résulte de ce qui précède que le Chemin-Poissonnier a

presque partout une largeur de 2 mètres 50 centimètres, mais que, sur un point où elle n'a pu être augmentée ni diminuée, elle est de 3 mètres 50; or, cette dernière largeur, qui est la plus grande, est encore inférieure de 16 centimètres à celle des chemins de village, qui, d'après l'ancienne coutume du pays (1), devait être de 11 pieds (3 mètres 66 centimètres); d'où il suit que la voie dont il s'agit n'était qu'un simple chemin de village à village, le chemin de Wissant à Laudretun, comme le porte le titre de 1780. Malgré cela, il n'est pas moins fort ancien : il est même probable qu'il remonte à l'époque gauloise, et ce qui le fait penser, ce sont les tumulus de son voisinage. La découverte des monnaies romaines dont j'ai parlé ne me paraît pas suffire pour lui assigner une date postérieure à cette époque; car les tumulus ont quelquefois reçu des inhumations successives, et, dès-lors, ceux formés avant la conquête de la Gaule ont pu s'ouvrir de nouveau sous la période romaine. D'ailleurs, qui sait ce qu'on y trouverait s'ils étaient fouillés avec soin ?

LE CHEMIN VERT.

Je ne connais à Wissant qu'un chemin auquel le cadastre donne le nom de Chemin-Vert : il commence près d'Ausques, hameau de Tardinghen, à l'ancienne route de Boulogne, traverse la chaussée de Wissant à Marquise; et, laissant à gauche la Motte-Carlin, il se dirige sur Basse-Sombre,

(1) Voici quelle était, d'après cette coutume, la largeur des chemins du Boulonnais : celle du chemin royal ou grand chemin (art. 157), 60 pieds (20 mètres); du chemin vicomtier (art. 160), 30 pieds (10 mètres); du chemin châtelain (art. 161), 20 pieds (6 mètres 66); du chemin forain (art. 162), 15 pieds (5 mètres); du chemin de village (art. 163), 11 pieds (3 mètres 66).

où était encore en 1790 l'église paroissiale de Wissant. Cette église, qui ne subsiste plus (1), était fort ancienne, car on lit dans une charte de Pharamus de Tingry (2), de l'année 1173, « *decimam parochiæ in Sumbris.* » S'il faut en croire Jean d'Ypres, abbé de St.-Bertin (3), il y aurait eu à Sombre une abbaye fondée au VIIe. siècle par sainte Fare, sœur de saint Faron, évêque de Meaux; abbaye qui aurait été détruite par les Normands en 881.

Après Basse-Sombre, le Chemin-Vert passe devant le fort César et se termine maintenant à la route de St.-Inglevert, par Hervelinghen; mais, il y a quelques années, il continuait jusqu'à l'ancien chemin de Wissant à Calais (4), qui, après avoir traversé Haute-Sombre, longe le bas du mont d'Averlot, en se dirigeant sur Escalles. L'un des sondages a été fait près de ce mont; les trois autres dans le Chemin-Vert. Le moment est venu d'en indiquer le résultat.

(1) Son cimetière est resté celui de Wissant. L'église paroissiale actuelle est l'ancienne chapelle de St.-Nicolas, qui est au centre de l'agglomération principale des maisons du village.

(2) Cette charte a été imprimée à la suite de ma notice sur le château de Tingry, t. III, 2e. partie, p. 20 et 21, des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(3) V. *Chronicon Yperii*, dont l'auteur, Jean d'Ypres, abbé de St.-Bertin, est mort en 1383. Voici son passage: *Hæc in Sumbris, prope Wisantum monasterium edificaverat.* D'après Lambert d'Arques, ce serait à Estrouanne que cette abbaye aurait été bâtie; mais Lequien, *Histoire des comtes de Boulogne,* dit que de son temps on en voyait encore à Sombre les ruines; et on lit, dans le pouillé de l'ancien diocèse de Boulogne, que l'église de Sombre était un reste de l'ancien monastère.

(4) Le chemin de Wissant à Calais est mentionné dans un aveu et dénombrement de fiefs de 1402.

Premier sondage.

A 100 mètres du chemin de Wissant à Marquise (lettre A du calque).

La largeur actuelle du chemin est de 3 mètres. La tranchée, ouverte sur une longueur de 8 mètres, une largeur de 0m. 40, une profondeur de 0m. 70, n'a rien montré qui fût de nature à faire supposer l'existence d'une chaussée ou de fossés.

Deuxième sondage.

A 150 mètres du chemin de Basse-Sombre à Hervelinghen, et 270 mètres du cimetière où était l'église de Sombre (lettre B du calque).

La largeur du chemin est de 7 mètres; celle de la chaussée à la surface, de 3 mètres; son épaisseur est de 0m. 15; la tranchée a été faite à une profondeur de 0m. 70. Les matériaux sont des pierres de mer d'un diamètre très-varié. Dans le fond de cette chaussée, qui est entretenue par les riverains, il y a de grosses pierres brutes propres à la construction. Du reste, rien n'indique que le chemin ait eu une plus grande largeur. En arrachant et replantant les haies qui le bordent, on a trouvé des pierres *élégies* pour des habitations.

Troisième sondage.

Au point C, à la hauteur du fort César.

Le chemin est couvert de gazon et de niveau avec les terres voisines. La tranchée, ouverte sur une largeur de 4 mètres et une profondeur de 0m. 35, n'a rien révélé de nature à faire supposer un ancien cailloutis ou autre chose de main d'homme.

Quatrième sondage.

Au-dessus du Mont-d'Averlot, à 150 mètres de la limite du territoire d'Escalles, dans l'ancien chemin de Wissant à Calais, qui fait suite au chemin Vert.

La largeur actuelle est de 2m. 50. La tranchée, ouverte à la profondeur de 0m. 60, n'a donné que de la marne à l'état naturel.

D'après ces détails, le chemin Vert, dont la largeur est généralement de 3 mètres, en a 7 au deuxième sondage : on pourrait en arguer pour soutenir qu'anciennement il avait partout cette dernière largeur. Mais il est à remarquer : 1°. qu'au même endroit il y avait autrefois des maisons des deux côtés du chemin, ce qui est établi par les pierres *élégies* dont on a parlé ; 2°. que l'église paroissiale était fort près. C'était donc là, selon toute apparence, que se trouvait la principale rue de Sombre ; ce qui expliquerait comment le chemin y est empierré et moins étroit qu'ailleurs. Du reste, la largeur de 7 mètres est, à 33 centimètres près, celle des chemins châtelains du Boulonnais (1), et il y a loin de là à la largeur des voies romaines qui aboutissaient à Boulogne (2).

(1) La différence vient probablement du terrain laissé pour le rejet des haies.

(2) Je ne connais pas le résultat des sondages qui ont été faits dans les voies romaines du département du Pas-de-Calais ; mais je sais, pour l'avoir vérifié moi-même, que celles d'Amiens et de Thérouanne à Boulogne ont encore, sur plusieurs points, 16 mètres 33 centimètres (V. ma notice, *Trois voies romaines du Boulonnais*, p. 409).

En Flandre, on a trouvé une largeur bien plus grande :

19 mètres à la voie romaine de Cassel			à Thérouanne.
18 à 19	—	—	à Estaires.
	—	—	à Mardick.
16	—	—	à Watten.
15	—	—	à Thiennes.

D'ailleurs, ici, l'empierrement paraît ressembler à celui de la *rue* trouvée, en 1861, dans les dunes. Il est donc possible qu'il ait été établi, comme elle, au moyen-âge; ce qui n'empêcherait pas de considérer le chemin Vert comme étant aussi très-probablement de l'époque gauloise, puisqu'on voit un tumulus (la Motte-Carlin) dans son voisinage. Il faut noter, en outre, que le chemin Vert passe à environ 1 kilomètre au-dessus de l'agglomération principale des maisons de Wissant, où est le moulin que fait tourner le ruisseau d'Herlen, et qu'il est en ligne droite sur Basse-Sombre et sur Haute-Sombre, comme sur la vieille route de Boulogne, tandis que cette route, faisant un coude pour aller à Wissant, semble ainsi s'en détacher. Ne pourrait-on pas induire de là que, lors de l'établissement de ce chemin, Sombre avait plus d'importance que Wissant, devenu ensuite l'une des villes de loi du Boulonnais, et dont le port fut, sans contredit, aux XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, celui de France le plus fréquenté pour le passage du détroit? Quoi qu'il en soit, les sondages ayant été bornés aux chemins dont je viens de parler, je n'ai pas, dans mon rapport, à m'occuper des autres routes de Wissant. Toutefois, avant de terminer, je demande la permission d'ajouter:

1°. Que j'ai recueilli des renseignements sur plusieurs d'entr'elles, notamment sur celle de Guines par Hervelinghen et St.-Inglevert (1), renseignements que je tâcherai de compléter afin d'en faire connaître plus tard le résultat définitif. En attendant, je crois à propos de dire ici que cette dernière route a aussi dans son voisinage, quatre mottes, dont l'une, au moins, est bien certainement un tumulus; car on y a trouvé des squelettes humains avec des restes d'armures parmi lesquels il y avait un bout de lance en cuivre;

(1) C'est maintenant le chemin de grande communication de Wissant à Guines (n°. 52).

2°. Que j'ai découvert à Hervelinghen, sur le chemin de Ramsaut, huit redoutes dont l'établissement ne peut être que du temps de l'occupation du Calaisis par les Anglais; car la place des canons y est encore bien visible, et on était, à Ramsaut, à quelques pas de la frontière, l'hôpital de St.-Inglevert et les terres qui en dépendaient étant restés à la France;

3°. Qu'on trouve à Wissant fort peu de monnaies romaines; que, malgré toutes mes recherches, toutes mes investigations depuis plus de vingt ans, jamais je n'en ai rencontré et jamais je n'ai entendu dire qu'on en avait vu qui fussent *antérieures* au règne d'Auguste. La plus ancienne qui, à ma connaissance, y ait été découverte, date de ce règne : elle a été trouvée, cette année, à Haute-Sombre où, en 1861, on avait ramassé une petite monnaie d'argent de Louis-le-Débonnaire, qui est au musée de Boulogne.

LISTE

DES OBJETS PROVENANT DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Faites à Wissant,

Ou qui ont été trouvés, soit dans ce village, soit à Audembert, soit à Hervelinghen.

EN 1861.

DUNES DE WISSANT.

Une pièce de monnaie d'Édouard III, roi d'Angleterre;

Un petit poids, dit *angelot*;

Trois jetons, dont deux montrent d'un côté trois fleurs de lis; autour, on lit : AVE MARIA GRATIA PLENA;

Un méreau en cuivre (prélat avec la mitre et la croix);

Liard de France;

AU LIEU DIT LES CROQUETS.

Plusieurs vases (pots ou soucoupes) semblables à ceux figurés dans l'*Archéologie céramique* de l'abbé Cochet comme étant des trois premiers siècles de l'ère chrétienne;

Une monnaie de Posthume;

NOTA.— Une fibule romaine a été trouvée auprès du même lieu.

EN 1862.

AU GAZE-VERT.

Deux pièces de monnaie, dont une portant la date de 1640; un liard du XVIe. siècle;

Une coquille de pélerinage;

Un bout d'éperon;

Un bouton en cuivre;

Un petit marteau en fer;

Un morceau de verre.

AU LIEU DIT LES CROQUETS.

Un pot en terre grise, contenant des restes de charbon de bois et des cendres. Hauteur, 15 c.;

Une soucoupe en terre rouge. Largeur, 19 c. avec les bords; hauteur, 18 c. sans les bords;

Un pot en terre grise. Largeur, avec les bords, 12 c. 60 m.; sans les bords, 8 c. 49;

Une soucoupe en terre rouge;

Un pot en terre grise. Hauteur, 15 c.; largeur, avec les bords, 11 c.; sans les bords, 9 c.;

Un pot en terre grise. Hauteur, 13 c.; largeur, avec les bords, 9 c.; sans les bords, 6 c.;

On a ramassé à côté : un clou;

Soucoupe en terre rouge;

Pot en terre noire, un peu ébréché. Hauteur, 8 c. 1/2;

Morceaux de cuivre rouge, ramassés à côté d'ossements calcinés ;

Pièce de monnaie romaine trop fruste pour qu'on puisse en faire l'attribution.

BASSE-SOMBRE OU AUPRÈS.

Deux pièces romaines, dont une est de l'empereur Adrien, l'autre fruste ;

Une baronniale.

HAUTE-SOMBRE OU AUPRÈS.

Deux pièces romaines :

Moyen-bronze : A. Tête laurée d'Auguste, profil à gauche. Légende : DIVVS AVGVSTVS S.C. R. L'empereur assis. Légende : CONSENSV SENAT. ET EQ. ;

Petit-bronze : A. Tête diadémée. CONSTANTIVS P.F.AVG. R. Guerrier avec la haste et le bouclier. — Au milieu d'eux, une enseigne militaire sur laquelle on voit un M ;

Pièce de monnaie en argent avec une croix pattée ;

Pièce de monnaie française du XVIe. siècle.

MOTTE DU MONT-DE-COUPE,

où est la baraque du Génie, commune d'Audembert.

Trois monnaies romaines :

1°. A. Tête laurée de Néron. Légende : IMP. NERO CAESAR AVG. R. PONTIF MAX I R T IMPER P P.—Néron jouant de la lyre ;

2°. A. Tête laurée de Néron : IMPERATOR CAESAR AVG. R. MAXIMVS. TR. P.P.P. ;

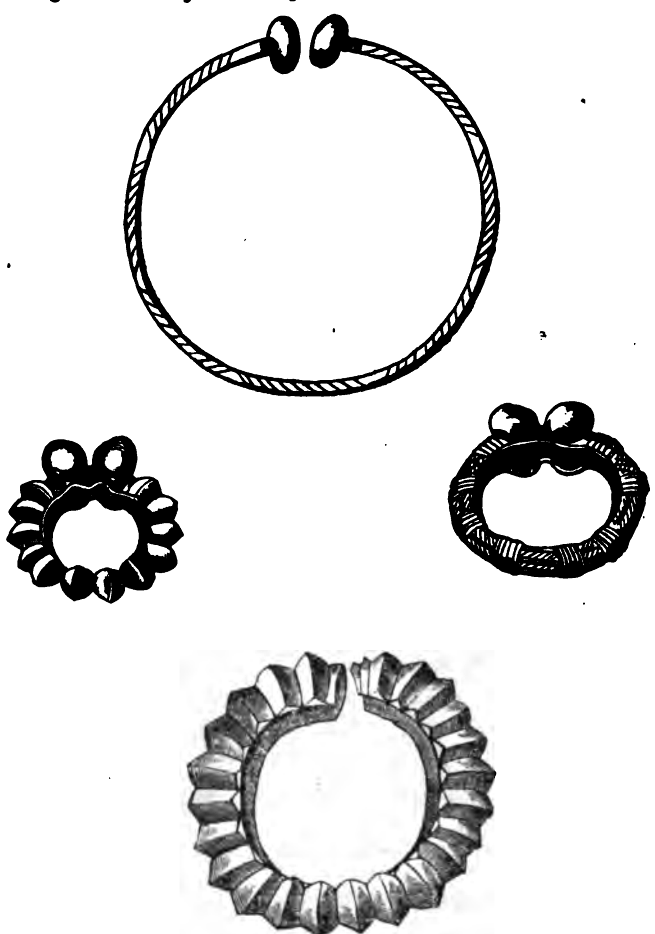
3°. Celle-ci était trop fruste pour en faire l'attribution.

MOTTE DU MONT-DE-COUPE SUR HERVELINGHEN.

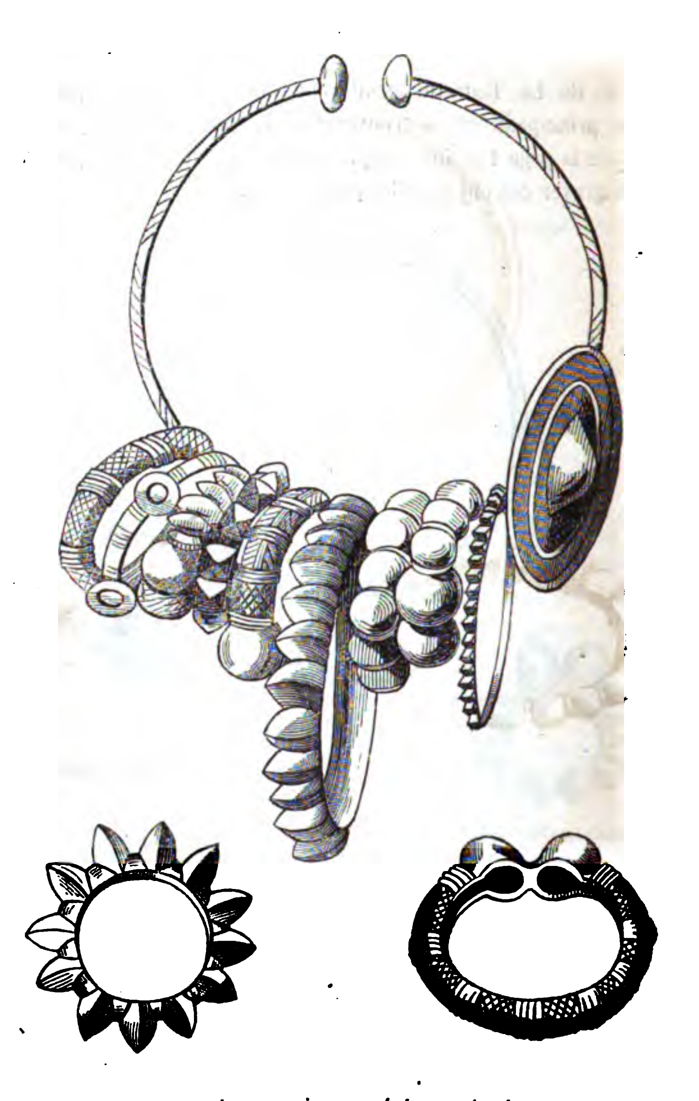
Fibule trouvée dans le voisinage.

OBJETS TROUVÉS DANS LE TUMULUS DE PONCÉ.

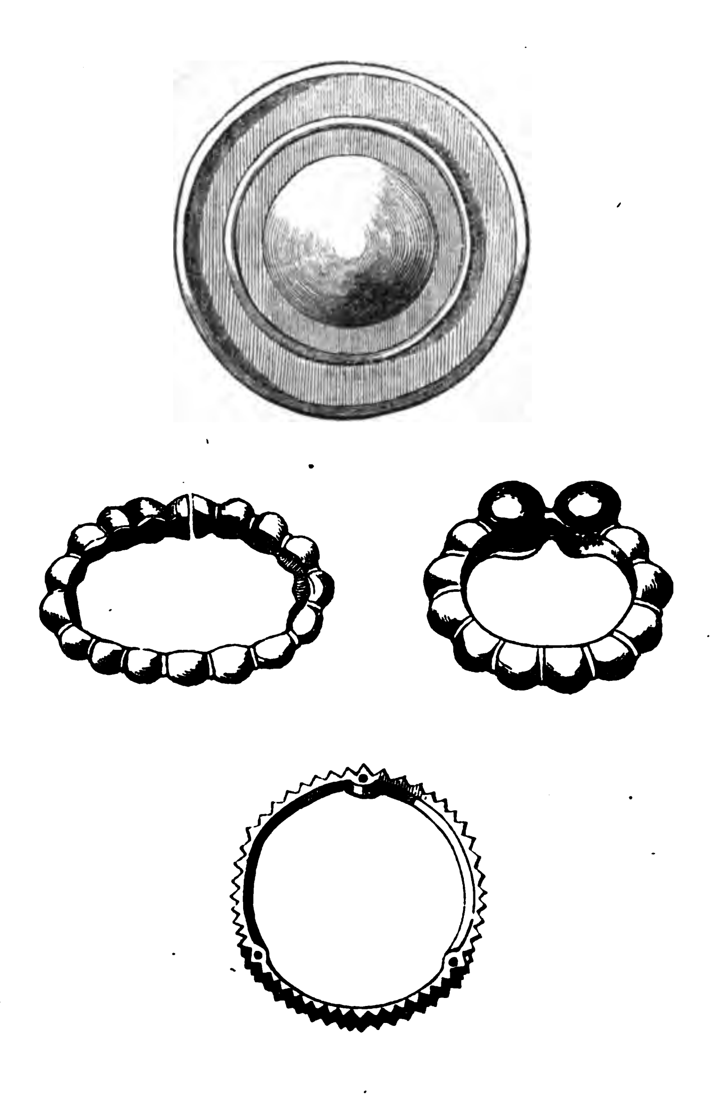
M. de La Tourette ayant remis au Congrès les esquisses des principaux objets trouvés dans le tumulus décrit par lui (Voir la page 154 du Compte-rendu), la Société française a fait graver ces objets et les présente ici.



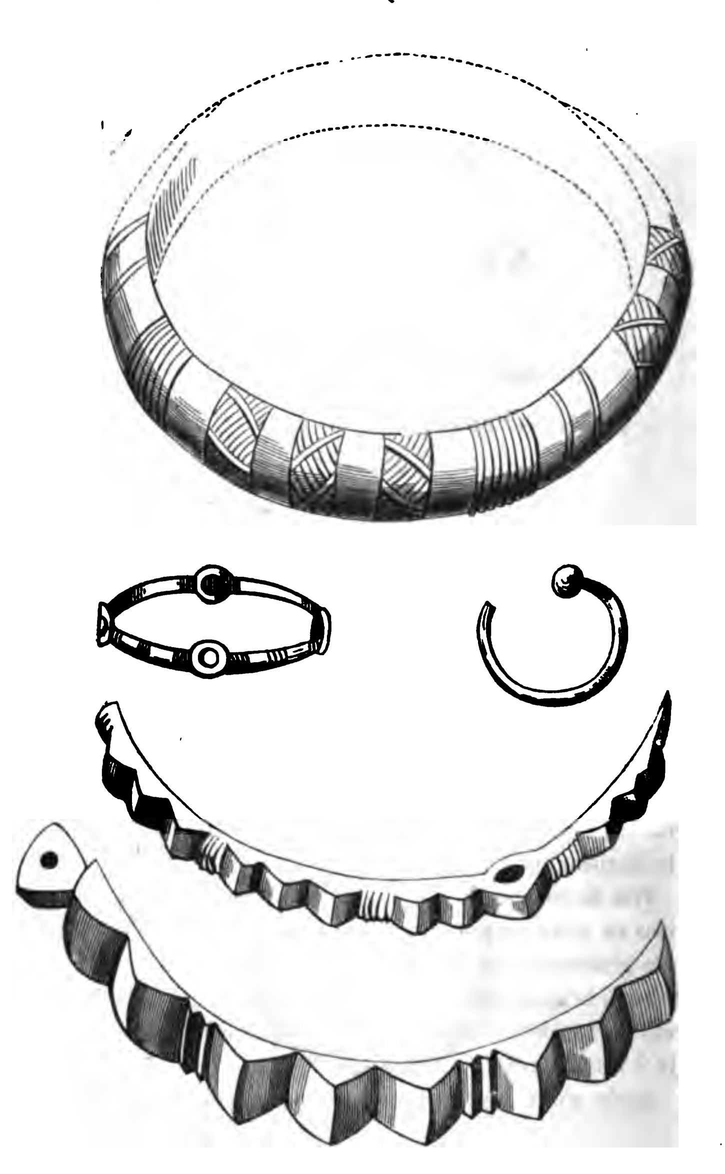
OBJETS TROUVÉS DANS LE TUMULUS DE PONCÉ, PRÈS LOUDUN.



BIJOUX DU TUMULUS DE PONCÉ, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ TROUVÉS RÉUNIS PAR UN ANNEAU.



BIJOUX DU TUMULUS DE PONCÉ.



BIJOUX TROUVÉS DANS LE TUMULUS DE PONCÉ.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXIXe. SESSION.

SECONDE PARTIE TENUE A LYON,

LE 18 SEPTEMBRE 1862 ET JOURS SUIVANTS.

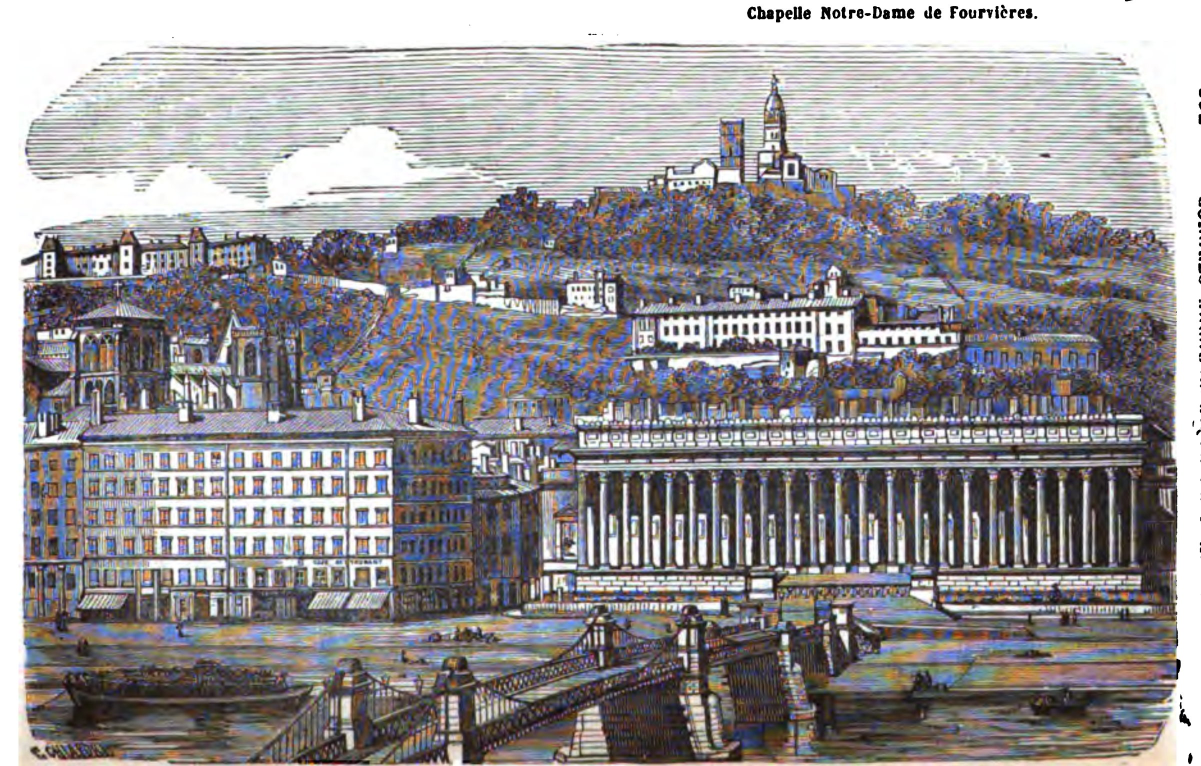
1re. Séance du 18 septembre.

PROMENADE DANS LYON.

Le 18 septembre, à huit heures du matin, les membres du Congrès, après s'être réunis au Palais-St.-Pierre, se sont dirigés par le passage Gay vers la colline de Fourvières (Voir la page suivante). En traversant les jardins, il a été remarqué divers objets antiques, marbres, fragments de mosaïques, ayant peu servi, à en juger par l'état des petits cubes de marbre qui en forment la contexture. Ils ont 4 centimètres de longueur sur 1 centimètre de base.

Près du sommet du coteau, on est entré par une brèche dans un canal d'aqueduc antique, souterrain d'une déclivité très-prononcée dans la direction du centre de la ville. Il est dallé en briques, voûté en pierres et revêtu, jusqu'à la hauteur de 1 mètre environ, d'une couche de ciment rouge épaisse de 2 centimètres.

Après s'être reposé quelques instants pour contempler



VUE DE LA COLLINE ET DE L'ÉGLISE DE FOURVIÈRES, PRISE DU PONT DU PALAIS-DE-JUSTICE.

l'admirable vue dont on jouit de ce point, on a suivi à la chapelle de Fourvières M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, qui y a célébré la messe en présence du Congrès.

L'inspection s'est continuée par les piliers, encore existants, des grands aqueducs qui réunissaient sur le coteau les eaux amenées du Mont-Pilat et de divers autres points du plateau occidental. On a examiné avec intérêt la dimension de ses arches, l'appareil réticulé du parement divisé en zones par des lits de briques. La rue qui descend en cet endroit est bordée de murs, dans lesquels sont enchâssés un très-grand nombre de blocs de granit poli ayant servi de pavage. On est porté à en conclure que cette rue est antique et a peu changé de direction depuis l'ère romaine.

L'hospice de l'Antiquaille a reçu les visiteurs; mais ils ont été contrariés de ne plus y retrouver les constructions antiques que plusieurs auteurs ont décrites et que l'on voyait encore il y a peu d'années. Des travaux divers, des constructions municipales et autres ont caché ou détruit ces précieux restes.

Le même désappointement les attendait dans la crypte de St.-Irénée qu'on restaure, qu'on badigeonne, et dont on remplace les piliers par des colonnes de marbre poli.

L'église cathédrale de St.-Jean n'a pu fournir d'observations utiles à l'intérieur, car elle était tapissée des tentures que nécessitaient les obsèques du maréchal comte de Castellane.

L'ancienne façade de la Monécanterie a paru être d'une époque plus reculée, peut-être, que celle qu'on lui assigne généralement. Les bases droites des colonnes, l'épaisseur des tailloirs, le long biseau des consoles confirment cette opinion. Si la Monécanterie date du XIIe. siècle, rien ne s'oppose à ce que plusieurs pierres, les colonnes entr'autres, soient antérieures à cette date.

Les regards se sont ensuite désagréablement arrêtés sur la nouvelle toiture de la cathédrale, à laquelle le Congrès n'a pas donné son approbation.

L'église St.-Martin-d'Ainay a été ensuite visitée, malheureusement en l'absence de son savant curé, M. Boué, qui n'a pu nous expliquer ses plans et ses restaurations, qui sont dirigées par M. Questel. On a admiré encore une fois l'autel doré et les peintures murales de Flandrin, tout en regrettant que des vitraux trop sombres empêchent d'en apprécier tout l'effet.

L'Assemblée s'est séparée en se donnant rendez-vous, pour le soir, au palais St.-Pierre.

Le Secrétaire,
P. CANAT DE CHIZY.

2e. Séance du 18 septembre.

Présidence de M. DE SORIGNY.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont, Challe*, d'Auxerre ; *Bouillet*, de Clermont-Ferrand ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société ; *Gaugain*, trésorier de la Société.

M. *P. Canat de Chizy* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Trésorier fait connaître la liste des membres inscrits, dont un grand nombre sont présents. Cette liste comprend 85 noms, savoir :

MM. PALUSTRE DE MONTIFAULT, des Deux-Sèvres.
Le Dr. PAILHOUX, de la Côte-d'Or.
Mme. PAILHOUX, id.
BULLIOT, d'Autun.
DE CHARMASSE, id.
L'abbé PICHOT, curé de Sermerieu (Isère).
LACROIX, de Mâcon.
Joseph SEGUIN, d'Annonay (Ardèche).

François LE NORMAND, de Paris.
DE SAINT-ANDÉOL, de Moirans (Isère).
Marquis DE SIEYÈS, de Valence.
Valentin SMITH, de Lyon.
Le comte DE SOULTRAIT, id.
BARUFFI, de Turin.
MORIN-PONS, de Lyon.
Gustave VALLIER, de Grenoble.
DESJARDINS, de Lyon.
DUPASQUIER, id.
F. DU BOURG, id.
Bernard DE VARAX, de Saône-et-Loire.
Edouard BLANC, de Lyon.
L'abbé BOUÉ, curé d'Ainay (Rhône).
Le Dr. DE BRYE, à Vienne (Izère).
DERGNY, de Grancourt (Seine-Inférieure).
Georges DEBOMBOURG, de Lyon.
DUBOIS-MAMMÈS, ancien juge au Tribunal de commerce de Lyon.
DARESTE DE LA CHAVANNE, de Lyon.
Charles-Antoine FRAISSE, membre de l'Académie, id.
Henri FAZY, conservateur du musée, à Genève.
GUILLARD, chef d'institution, à Lyon.
Emile GUIMET, id.
HUMBERT fils, architecte.
L'abbé JOLIBOIS, curé de Trevoux.
DE LAGREVOL, de Lyon.
LAFOREST, notaire, id.
LEFEBVRE, receveur général, id.
LEBLANC, professeur au collége de Vienne (Isère).
MILLOCHEAU, de Saumur.
MARTIN-DAUSSIGNY, conservateur des musées de Lyon.
L'abbé MARTIN, curé de Foissia.

MOTTARD, à Lyon.

PELADAN, directeur de la *France littéraire*, id.

Honoré PALLIAS, id.

Léonard PÉRIER, sculpteur, id.

Dr. RICHARD, id.

SAVY, architecte, id.

Paul DE SAINT-OLIVE, de Lyon.

Gabriel DE SAINT-OLIVE, id.

Charles DE SAINT-VICTOR, id.

D'UXELOUP DE ROSEMONT, id.

VINGTRINIER, imprimeur, directeur de la *Revue du Lyonnais*.

VAGANAY, de Lyon.

L'abbé BUGNIOT, aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Châlon-sur-Saône.

Le Dr. CATTOIS, de Paris.

Alphonse COSTE, négociant, à Roanne (Loire).

L'abbé DARD, curé de Bénissons-Dieu (id.).

Léon DEHON, avocat, à Paris.

Henri GONNARD, employé à la Recette générale, à St.-Étienne.

Le vicomte DE MEAUX, au château d'Ecelay (Loire).

Pierre MARTIN, architecte, à Lyon.

Joseph PALLUART DE BESSET, à St.-Étienne (Loire).

Mme. DE QUÉBANGAL, à Vienne (Isère).

ROBICHON, à St.-Étienne.

Charles DE SOUVIGNY, de Poitiers.

TESTENOIRE-LAFAYETTE, notaire honoraire, à St.-Étienne.

Le comte André DE VARAX, au château de Montcoy (Saône-et-Loire).

Louis VIER, adjoint au maire de St.-Étienne.

NOELAT, docteur-médecin, à St.-Haon-le-Châtel (Loire).

M. de Caumont donne lecture du programme des questions ; le secrétaire inscrit les membres qui doivent les traiter oralement ou par écrit.

M. de Surigny demande qu'il soit fait des communications orales, de préférence à des lectures.

M. de Caumont explique que le compte-rendu des séances devant être publié dans le volume des comptes-rendus annuels, à la suite de ceux de Saumur, il est bon que les auteurs puissent déposer leurs manuscrits, sauf à faire, s'ils le veulent, un exposé verbal toujours plus intéressant qu'une lecture.

M. de Saint-Andéol présentera un exposé de l'architecture religieuse en France depuis le Iᵉʳ. siècle jusqu'au XIIᵉ.

M. de Caumont demande s'il y a quelques documents préparés au sujet des Assemblées nationales qui avaient lieu à Lyon, au mois d'août, sous les Romains.

M. Martin-Daussigny répond qu'il n'a rien de bien complet, mais qu'il pourra sortir quelque lumière de la discussion qui aura lieu sur les monuments du musée lapidaire.

M. de Caumont demande à quel point est le mouvement artistique dans la province lyonnaise.

M. Vays répond que le développement en est remarquable et qu'il en sera parlé.

M. Vingtrinier donne lecture d'un travail relatif à l'occupation du pays lyonnais par les Sarrazins.

SUR L'INVASION DES SARRAZINS
DANS LE LYONNAIS,

Par M. Vingtrinier.

Un des événements les plus graves de l'histoire de France, dont les conséquences ont failli changer non-seulement la face

de notre pays, mais de la chrétienté tout entière, l'envahissement du pays des Visigoths et des Francs par les conquérants arabes, a été si peu ou si mal décrit qu'on ne sait aujourd'hui où conquérir des détails de cette épopée, et que tout manque à l'investigation du savant.

Un samedi de la fin d'octobre 732, dit Henri Martin, le 3 octobre 732, disent quelques autres écrivains, Abdérame fut vaincu, dans les plaines de Poitiers, par le célèbre chef austrasien Charles-Martel; la déroute des Arabes fut affreuse; leur camp, rempli de richesses, fut pillé, et eux-mêmes eurent une peine infinie à regagner Narbonne ou à traverser les Pyrénées; pour ce premier fait, c'est à peu près tout: Arabes et chrétiens gardent sur cette défaite un prudent silence. Et cependant la France était sauvée, le christianisme restait possesseur du continent européen, et la fortune du Prophète avait reçu un échec dont la honte ne devait jamais s'effacer.

On sait encore vaguement que Lyon, Mâcon, Autun furent pris et ravagés; que la ville d'Auxerre eut le même sort, que sa citadelle résista; enfin que l'archevêque de Sens repoussa et mit en fuite les envahisseurs; mais là aussi les dates précises et les détails nous font défaut. D'ailleurs, le vaillant prélat n'eut-il affaire qu'à une troupe de fourrageurs traversant la France par l'Aquitaine et l'Orléanais avant le désastre de Poitiers, et venue, par hasard, se heurter aux murs de sa petite cité, comme l'avance M. Henri Martin (1); ou eut-il à repousser cette armée formidable d'Athim et d'Amorrhée (2), venue, quatre ans plus tard, par la vallée du Rhône, pour

(1) *Hist. de France*, t. II.

(2) « L'émir Othman, l'*Adtima* des chroniqueurs.... l'émir Omar, l'*Amor* de nos chroniqueurs. » (Henri Martin. *Hist. de France*, t. II; Reinaud, *Invasions des Sarrasins*.)

attaquer les Francs au centre de leur puissance, comme le soutiennent nos vieux chroniqueurs bourguignons ? Les Arabes, qui devaient atteindre bientôt à une si haute civilisation, vinrent-ils en conquérants ou en ravageurs ? voulaient-ils piller ou coloniser ? Détruisirent-ils, dès leur premier choc, toutes les cités qu'ils trouvèrent sur leur passage ou ne s'attaquèrent-ils qu'aux biens du clergé ? Les avis sont partagés, ou plutôt l'histoire moderne n'a pas d'avis. Nul écrivain ne paraît attacher quelque importance à ces détails. Moins dédaigneux, nous allons essayer de nous prononcer, et dès l'abord nous ne cacherons point nos sympathies pour nos vieux chroniqueurs, et cela uniquement parce qu'ils habitaient le pays où ces terribles événements se sont passés.

L'histoire écrite au fond d'une bibliothèque, avec l'aide de copistes et de collectionneurs qui cherchent des dates et vous préparent vos matériaux, pourra bien briller par un plan vaste, une philosophie sévère, un style magique et des qualités d'ensemble qui assurent la vogue à votre ouvrage et l'immortalité à votre nom ; mais si les grands faits sont rapportés d'une manière satisfaisante, combien de détails vous échappent ! combien d'erreurs vous répétez avec vos devanciers (1) ! Aujourd'hui, la science commence à vouloir visiter elle-même les lieux qu'elle décrit. Elle suit pas à pas la marche des armées, cherche le gué des rivières, tourne le flanc des montagnes et voit pourquoi telle invasion s'est arrêtée. Des hommes spéciaux font l'histoire d'une cité ou

(1) « Le P. Berthaud et le P. Perry placent l'irruption des Sarrazins en Bourgogne en 719 et 720. Ces dates sont certainement inexactes. » (Fouque, *Hist. de Châlon-sur-Saône.*)

C'est, à son tour, victime d'une profonde erreur que Victor Fouque, dans son *Histoire de Châlon-sur-Saône*, prétend que la Bourgogne fut envahie de toutes parts par les Sarrazins, commandés *par leur roi Abdérame.*

d'une province et, en face d'un champ de bataille, comprennent le choc des bataillons, voient fuir les vaincus, campent ou marchent avec les vainqueurs. La chronique du château explique celle de la contrée, la tradition vient en aide aux documents écrits; l'histoire provinciale se forme, et, sous le contrôle de l'homme du pays qui a vu, l'histoire générale se complète ou se rectifie, l'obscurité se dissipe, et le savoir patient trouve enfin la vérité.

Pour connaître ce qu'a été le séjour des Sarrazins dans nos contrées, il faut, non pas consulter les érudits, surtout ceux qui ont écrit loin de nous, mais aller de chaumière en chaumière, des marécages de la Dombes aux flancs escarpés du Jura. Là, tout vous rappellera le passage, les triomphes ou les défaites de ces guerriers que le fanatisme amena du fond des déserts de l'Asie, et dont la grande histoire a si bien perdu les traces qu'elle ne sait plus où les trouver. Une lettre de Leidrade à Charlemagne nous apprend qu'il relève les monastères détruits par les Sarrazins; la Chronique de l'abbaye d'Ambronay atteste que le monastère, fondé par saint Maur, l'église consacrée à la Sainte-Vierge et la statue, objet de la vénération des fidèles, ont été renversés par les païens. Ces païens n'étaient pas les Hongrois venus deux siècles plus tard, puisque saint Barnard avait déjà, en 803, reconstruit la chapelle et le couvent. L'histoire de Lyon nous apprend que les recluseries de la Platière et de St.-Clair, les églises de St.-Georges et de St.-Paul, les abbayes déjà célèbres de St.-Pierre et de l'Ile-Barbe étaient tombées sous les coups des sectateurs du Coran; mais ni M. Henri Martin ni nos autres historiens ne nous disent quel fut le sort des armées musulmanes après les derniers triomphes de Charles-Martel; M. Reinaud ne croit pas que des tribus sarrazines aient pu rester parmi nous, et M. Pilot met au nombre des fables la prise de Grenoble par les Maures et la présence de bandes sarrazines dans les montagnes du Dauphiné.

Quant à nous qui, au fond de nos vallées, avons vu ces familles au teint brun, aux coutumes bizarres, au nom sans contredit oriental, et qui se disent elles-mêmes d'origine arabe, nous croyons qu'on pourrait compléter ce que l'histoire ne dit pas, ou rectifier ce qu'elle avance d'erroné. Les tribus arabes n'ont pas regagné l'Espagne, et cependant elles n'ont pas été anéanties par les Francs. Poursuivies par un ennemi supérieur, elles ont traversé la Saône et se sont réfugiées dans les marécages de la Dombes, les forêts de la Bresse ou les gorges escarpées du Jura et du Dauphiné; la preuve, c'est qu'elles y sont encore. Si l'homme qui écrit l'histoire d'un peuple ne peut approfondir tous les faits, si l'écrivain systématique nie, de parti pris, ce qui lui paraît singulier ou bizarre, c'est aux esprits moins vastes ou moins entiers à descendre dans ces infiniment-petits qui auront peut-être aussi un jour leur utilité et leur importance.

Battus à Poitiers, qu'ils traversaient en allant s'emparer du trésor de saint Martin, et bien avant d'avoir atteint cette Neustrie qu'on leur avait dite si opulente et si bonne à ravager (1), les Arabes et les Berbers, âpres à la conquête,

(1) « L'Espagne fut donnée pour la seconde fois à Abdoulrahman-Ben-Abdoullah-el-Gafiki, l'année de l'hégire 113, et la neuvième du califat d'Aocham (731)... Dès que cette révolte fut dissipée, Abdoulrahman résolut de porter la guerre au dehors et d'occuper les Arabes... Il se jette dans l'Aquitaine, passe la Garonne et s'empare de Bordeaux... Il traverse le Périgord, la Saintonge, le Poitou... Il pénètre jusqu'à Tours... Eudes implore le secours de Charles-Martel. Ce prince, justement alarmé du danger commun, marche contre les Arabes avec toutes les forces de la G[illegible]manie, de l'Austrasie, de la Bourgogne et de la Neustrie. » (CA[illegible]NNE, *Hist. de l'Afr. et de l'Esp. sous la domination des Arabes*).

« Les Barbares essayèrent même de se venger, sur les provinces de Charles-Martel, de la défaite que ce grand capitaine leur avait fait essuyer quelques années auparavant. Leurs détachements, *occupant de*

avides de pillage et ardents à se venger, après avoir, pendant quatre ans, réparé les désastres de leur défaite, attaquèrent le pays des Francs par la partie orientale, plus facile à envahir. D'immenses renforts, accourus de l'Afrique et de l'Asie, avaient couvert l'Espagne, franchi les Pyrénées et s'étaient répandus dans cette Septimanie où déjà plus d'une fois les Visigoths leur avaient tendu la main (1). Organisés en vue de toutes les prévisions; accompagnés de leurs femmes et de leurs troupeaux comme pour coloniser (2), mais surtout fiers d'une cavalerie nombreuse et sans égale, les Arabes remontèrent le cours du Rhône sans presque livrer de combats (3). La Bour-

nouveau Lyon, envahirent la Bourgogne. » (Reinaud, *Invasion des Sarrazins.*)

On voit que l'envahissement de la Bourgogne suivit la bataille de Poitiers et ne la précéda pas.

(1) Entreprenans la guerre d'un grand cœur (les Visigoths) appelerent en leur ayde les Sarrazins, encores ennemys des François, pour raison de la perte qu'ils avoient receu devant Tours. Ainsi tous ensemble viennent passer le Rhône... et tirant outre prindrent quasi toute la Bourgongne. » (Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne.*)

« Alhatan... leur avoit commandé... de venger Abdérame et de se souvenir incessamment de la bataille de Tours. Les chefs qu'il leur donna furent Athin et Amorrhée, qu'il jugea capables d'un si grand employ... Nulle esglise ne fut espargnée. Lyon, Mascon, Auxerre et toutes les villes de la Bourgongne, jusqu'à Sens, furent saccagées. » (Chorier, *Hist. du Dauphiné.*)

(2) « Le témoignage des plus anciennes chroniques nous assure que les Arabes, en franchissant les Pyrénées, entraînaient après eux leurs femmes et leurs enfants, comme s'ils eussent eu le dessein formé de s'établir sur ce sol nouveau pour eux. » (Noël Desvergers, *L'Arabie*, p. 342.)

« Sarraceni cum uxoribus et parvulis venientes... » (Warnefrid, *Hist. Longobard.*)

(3) « Au moment de ce vaste choc, les Arabes, encore dans la première ferveur de l'Islam, avaient plus d'humanité, de moralité, de lumières que les Franks. » (Henri Martin, *Hist. de France*, t. II.)

gogne, écrasée par le despotisme et l'avidité des Francs, ouvrit ses portes aux musulmans qu'elle reçut comme des libérateurs (1). Le clergé seul protesta contre les propagateurs d'une religion nouvelle, et le clergé seul eut à subir les lois de la guerre avec une impitoyable rigueur. Les Juifs surtout firent cause commune avec les musulmans, et leur influence puissante dans toutes les cités ne contribua pas peu à faciliter l'envahissement du pays (2). A Loudun, comme ils ap-

(1) « La Bourgogne paya chèrement sa résistance aux prétentions de Charles : ce royaume fut partagé entre ses partisans les plus dévoués. Les Bourguignons furent exclus de toutes les magistratures et subirent les conséquences d'une invasion étrangère. » (FOUQUE, *Hist. de Châlon-sur-Saône.*)

« Les bandes teutoniques commirent sans doute, dans cette expédition, de bien grandes violences, et les leudes franks ou germains, qui avaient dépossédé les comtes *romains* ou burgondes, exercèrent une bien brutale tyrannie ; car il s'alluma contre le règne des Franks des haines qui ne tardèrent pas à éclater de la manière la plus étrange. » (H. MARTIN, *Hist. de France*, t. II.)

« 737. — Comme Martel estoit usurpateur, chaque gouverneur croyoit avoir droit de lui désobéir et tranchoit du souverain. Mauronte, gouverneur de Marseille, afin d'establir son indépendance, appela le secours des Sarrazins et leur livra la ville d'Avignon, d'où ils s'espandirent dans le Dauphiné, le Lyonnois et, s'il est croyable, même jusqu'à Sens. » (MÉZERAY, *Hist. de France*, t. I, p. 131.)

« Les chefs des Bourguignons se flattèrent de recouvrer leur indépendance en favorisant l'invasion des Sarrazins. » (LATEYSONNIÈRE, *Recherches hist. sur le département de l'Ain).*

(2) « Les Juifs étaient très-nombreux, très-riches et très-forts dans les villes septimaniennes, et ils secondaient partout la conquête arabe de leurs intrigues en représailles des lois tyranniques portées contre eux. » (Henri MARTIN, *Hist. de France*, t. II.)

« L'évêque Agobard écrivait à l'archevêque de Narbonne, Nibridius : « Dieu mercy, il n'y a plus de païens en ce pays, mais il y a quantité de Juifs qui demeurent en cette ville et sont répandus dans tous les lieux circonvoisins. » (MENESTRIER, *Hist. cons.*, p. 216.)

pelaient Lyon, les musulmans s'emparèrent des biens de l'Église, renversèrent les couvents (1), mais respectèrent la population ; le culte extérieur seul fut défendu, les mœurs et les lois furent conservées (2). Suivant leur tactique, et pour

(1) « Les Sarrazins, dans leurs invasions, avaient dévasté la plupart des églises et des couvents et avaient aliéné les biens affectés à ces établissements. » (REINAUD, *Invasions des Sarrazins.*)

« *L'an* 732 ? Les Sarrazins entrent en Bourgogne, ruinent Autun jusque dans ses fondements. L'église de St.-Nazaire fut brûlée avec tous les titres et papiers. Le monastère de St.-Martin, fondé par la reine Brunehaut et où elle reçut la sépulture, fut pillé et détruit ; celui de St.-Jean-le-Grand eut le même sort. » (Edme THOMAS, *Hist. d'Autun.*)

(2) « Les villes qui avaient capitulé conservèrent leurs comtes, goths ou *romains*, leurs lois nationales et l'exercice de leur culte dans l'intérieur des églises, mais à condition de recevoir des garnisons musulmanes, de payer le *kharad*, tribut annuel qui variait du dixième au cinquième des revenus fonciers, et peut-être de livrer leurs chevaux et leurs armes, ainsi que les trésors de l'Église. Les domaines de la couronne et des citoyens morts en combattant les musulmans furent confisqués, probablement avec la majeure partie des biens de l'Église. » (Henri MARTIN, *Hist. de France.*)

« L'exercice libre de la religion chrétienne était garanti dans l'intérieur des églises. Toute église existante devait être conservée ; mais il n'en pouvait point être bâti de nouvelles sans l'autorisation du chef musulman. — Les lois anciennes du pays étaient maintenues. » (HUGO, *France monument.*, p. 232.)

« Les conditions imposées par les généraux musulmans aux villes conquises n'étaient ni trop onéreuses, ni trop humiliantes, comparées au sort qui, à cette époque de barbarie, pesait sur les habitants des villes tombées au pouvoir d'ennemis chrétiens comme eux. » (HUGO, *France monument.*, p. 232.)

« Dans les cérémonies publiques, à Messine, on déployait deux étendards. Le premier, qui appartenait aux Sarrazins, représentait une tour de couleur noire sur un champ vert ; le second, qui servait aux chrétiens, portait une croix d'or brodée sur un champ rouge. » (EBN-KHALDOUN, *Hist. de l'Afrique*...)

ne pas affaiblir leur armée, les Arabes confièrent la garde de la cité aux Juifs et à quelques seigneurs bourguignons, et, comme force morale, laissèrent un poste de cavaliers autour du drapeau musulman. Ici, particulièrement, l'histoire est muette, mais la tradition parle, et grâce à elle on peut encore suivre le fil des événements.

Lyon était déjà une ville puissante qui, en se soulevant, aurait pu écraser même une forte garnison. Il n'eût pas été prudent de confier à son incertaine amitié la vie ou la liberté des soldats laissés à la garde du drapeau; mais Lyon est arrosé par deux larges fleuves; des collines l'entourent: sur quel point dut s'établir le poste arabe qui devait maintenir la paix de la cité, assez près pour savoir les nouvelles, assez loin pour ne pas être envahi par la révolte? Les livres ne le disent pas, mais les gens de la campagne le savent, et c'est d'eux que nous l'avons appris.

Plus haut que la vieille ville gauloise, assise entre le premier confluent de ses deux fleuves; plus haut que le faubourg moderne de la Croix-Rousse, qui n'existait pas alors, la montagne allongée que le Rhône et la Saône entourent perd de sa largeur; on dirait que les deux fleuves amoureux, impatients de s'embrasser, ont fait un effort pour s'unir avant d'avoir à baigner les murs de la ville; en cet endroit fut jadis une villa romaine; aujourd'hui, un riche et gracieux village y répand ses maisons. Un double chemin descend d'un côté au Rhône, de l'autre à la Saône; le Mont-

« Abdoulah, conformément à la loi mahométane, et pour éviter l'effusion du sang, offrit la paix à Grégoire en lui donnant à choisir d'embrasser l'islamisme ou de se rendre tributaire du calife. » (Cardonne, *Hist. de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes.*)

« On sait que de tout temps l'islamisme offrait aux vaincus deux partis : embrasser la foi musulmane ou payer tribut aux vainqueurs. » (Ebn-Khaldoun.)

d'Or s'étend vis-à-vis, comme un rideau. On a nommé Caluire, c'est là que s'élevait le drapeau du Croissant.

Le camp arabe, gourbis ou tentes, était là, en effet, dans une admirable position, non loin des rivières, à l'abri de toute insulte, dominant l'espace, et prêt à s'envoler au rapide galop de ses coursiers si un danger sérieux l'eût menacé. Un conquérant, voulant garder Lyon avec une poignée de soldats, ne pourrait choisir un meilleur emplacement; et, en effet, aujourd'hui même, c'est non loin de Caluire que le gouvernement français a établi le camp qui lui répond de la cité, sur l'emplacement où jadis Albin avait campé ses légions. Romains, Français, Arabes, peuples au génie militaire, ont compris que Caluire est la clef de la ville; la topographie n'a pas changé, le secret est resté le même; c'est toujours de là qu'on dominera Lyon.

Nous n'avons pas de preuves *écrites* de ce que nous avançons, mais le mamelon escarpé qui domine la campagne des Brosses, au levant de Caluire, s'appelle la *butte des Sarrazins;* le chemin qui descend au Rhône à travers les Brosses s'appelle la *voie des Sarrazins;* à une faible distance de là, au nord-est, se trouve la *ferme des Sarrazins.*

Les Arabes et les Berbers envahirent la Burgondie, et, avides de conquêtes, fidèles à leur mission de convertir le monde, ils se dirigèrent vers le nord à la recherche des soldats de Charles-Martel. L'armée des Francs vaincue, l'Europe appartenait au Croissant: c'en était fait de la chrétienté, et le rêve des musulmans de rentrer dans leur patrie par Constantinople s'accomplissait; mais avant de rencontrer les fiers soldats de l'Austrasie, les Arabes trouvèrent un ennemi bien plus puissant que les Francs, plus terrible que ces géants couverts de fer qui les avaient vaincus à Poitiers; ennemi dont les historiens n'ont jamais parlé, qui arrêta leur élan, brisa leur vigueur, dompta leur courage et méritait

cependant d'être signalé pour avoir, mieux que la massue de Martel, protégé le sol gaulois contre la nuée de ses envahisseurs.

Lorsque le peuple de Dieu prévariquait, lorsqu'il épousait des femmes infidèles et encensait les idoles, l'esprit divin se retirait de lui, ses chefs étaient frappés d'aveuglement, et il était livré sans pitié à la fureur des Amalécites et des Philistins. Lorsque les enfants du Prophète eurent prévariqué à leur tour, lorsque la loi la plus formelle du livre sacré eut été violée dans les caves profondes de la Bourgogne; que le vin eut coulé dans leurs festins, que les tables n'eurent plus horreur de se charger des viandes impures et maudites de la Séquanie, que les lèvres des vrais croyants eurent savouré la chair immonde des porcs du pays des Éduens, c'en fut fait du fanatisme guerrier des conquérants: la gloire du Croissant s'éclipsa, l'amour du prosélytisme s'éteignit. Ne cherchez pas ailleurs la cause de la défaite des Arabes: la foi n'y était plus; leur élan incertain ne put emporter la citadelle d'Auxerre, et il vint mourir contre les faibles remparts de la ville de Sens.

Alors, des bruits sinistres circulèrent au milieu des tribus. La jalousie, qui avait toujours régné entre les Asiatiques et les Africains, se réveilla plus active et plus ardente que jamais. Les Berbers, les premiers, déclarèrent qu'ils se contentaient des biens de la terre, et que d'autres pouvaient porter la semence de la parole jusque dans les neiges d'Upsal, dans ces lieux reculés et inconnus où Odin était encore adoré comme un dieu (1). Alors l'archevêque Ebbon n'eut qu'à se

(1) « Il s'éleva des disputes entre les Arabes de Damas et ceux de l'Arabie-Heureuse, entre les Berbers et les Modavites, et ils se firent une guerre cruelle. » (Hidjazi, *Mesheb.*)

« La vérité est que les Berbers sont un peuple bien différent des

montrer à la tête de ses guerriers : l'effroi des grandes forêts de la Gaule du nord, le souvenir des frais coteaux de Dijon et de Nuits firent tourner la tête en arrière aux cavaliers qui avaient bravé le simoun, traversé l'Afrique brûlante, et qui devaient au départ conquérir le monde (1). Leurs escadrons légers se répandirent sur les bords de la Saône, et, quand Childebrand vint à marches forcées, par le centre de la France, couper les renforts qui remontaient le Rhône, il y avait longtemps que l'armée d'Athin et d'Amorrhée n'était plus un danger pour les chrétiens.

Mais que faire de ces hordes souillées, de ces tribus qui n'avaient plus de musulman que le nom ? Les ramener en Espagne, en Afrique, en Arabie, peut-être ! Montrer aux croyants de Médine et de Damas l'épouvantable spectacle de musulmans ivres de vin ou gorgés des graisses impures des troupeaux de la Séquanie ! Un sacrifice était nécessaire, il fut ordonné. L'influence occulte, mais toute-puissante des marabout et des imans, profita des divisions qui régnaient entre les Arabes et les Berbers ; l'armée fut condamnée à périr, et chaque scheik, chaque émir dispersa ses cavaliers dans les forêts de la Haute-Bourgogne, les marécages de la Dombes, les rochers du Bugey et du Dauphiné (2), au milieu

Arabes, excepté peut-être les tribus de Sanhadjah et des Ketemah, qui, selon moi, doivent être regardées comme parentes et alliées des Arabes. Mais Dieu le sait. » (*Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites*, par Ebn-Khaldoun.)

(1) « Se sentans estre entrés trop avant en France et craignans d'estre enclos, retournèrent en mesme hastiveté qu'ils estoient venus et retournant en arrière aschevoyent de brusler et détruire ce qui estoit demouré entier, à ce que Charles-Martel ne trouvast rien d'entier après eux... Ainsi fut toute la Bourgongné mise en ruines par les Visigoths et par les Sarrazins. » (G. Paradin, *Annales de Bourgogne.*)

(2) « Ravagée par les Huns, les Ostrogoths, les Bourguignons, les Lombards et les Sarrazins... la Maurienne est peut-être, de toutes nos

desquels, trois cents ans plus tard, les exilés vivaient encore à l'état de nation à part, de peuple séparé et maudit, avec ses lois, sa religion, ses mœurs, et où, aujourd'hui même, on les retrouve avec étonnement soit organisés en villages, soit, plus souvent, comme familles maintenues intactes, sans mélange avec leurs voisins, et ayant conservé sinon le culte, du moins le type physique et moral de la race à laquelle appartenaient leurs pères.

Lorsque Childebrand eut accompli sa mission et campé avec l'avant-garde des Francs sur les bords du Rhône, que l'approche de Charles-Martel eut été signalée par toutes les voix de la renommée, la fureur des musulmans se réveilla, et ils brûlèrent toutes les cités au milieu desquelles ils purent promener leur vengeance. Alors eurent lieu ces atrocités qui remplirent d'effroi les populations ; alors on vit ces dévastations dont les siècles ont eu de la peine à guérir les blessures, mais dont ils n'ont pu effacer le souvenir.

Parmi les lieux où on peut retrouver des traces de la fuite des musulmans, lorsqu'ils traversèrent la Saône, nous citerons particulièrement Châlon (1), Tournus, Boz, Uchizy, Ser-

provinces, celle dont l'histoire présente le plus de péripéties. » (*Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne*, 1er. Bulletin p. 3.)

« Ce ne fut qu'au X°. siècle que les Sarrazins coupèrent le rocher sur lequel s'élève la chapelle de St°.-Thècle et desséchèrent la plaine. » (L'abbé Truchet, *Notice historique sur la commune de Valloires.*)

« Les Sarrazins avaient poussé leurs incursions jusque dans nos montagnes (942). Hugues de Provence, roi d'Italie, les chargea de garder les principaux passages des Alpes du nord contre son compétiteur Bérenger. » (Ducis, *Voies romaines*, *Revue Savoisienne*, 15 avril 1861.)

« Nous citerons ensuite ces colons, d'origine évidemment étrangère, qui vivent depuis des siècles isolés dans les marais desséchés de la Bresse. » (Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise.*)

(1) Vers 645, le siége épiscopal de Châlon-sur-Saône était occupé

moyer, Fleurville, Ozan, Arbigny, Mâcon, Lyon. Plusieurs tribus s'arrêtèrent dès qu'elles eurent mis la rivière entre elles et leurs ennemis ; à Pont-de-Veyle, à Louhans, en d'autres lieux encore, on montre la *chaussée* ou la digue des Sarrazins, dénomination qui, si elle ne prouve pas que ces ouvrages leur appartiennent, indique du moins combien leur nom est encore vivant dans le pays. Dans le Bugey, trois villes importantes furent détruites, et deux d'entre elles si complètement, qu'on ne sait où trouver le lieu où elles existaient. Isernore, à la douce appellation, a conservé les ruines d'un temple célèbre; Orindinse a dû s'élever au confluent de l'Ange et de l'Oignin ; la ville des Tattes devait être sur les bords de la Valserine, non loin de Châtillon-de-Michaille. La *Chronique de Saint-Amand*, un des plus anciens documents de l'histoire du Bugey, ne donne que des détails incomplets à cet égard.

Les monastères de Nantua, d'Ambronay et de St.-Rambert-de-Joux, dans la gorge de l'Albarine, furent renversés. La Franche-Comté, la Savoie, le Dauphiné se couvrirent de ruines. Les histoires de ces provinces donnent de douloureux détails sur les ravages que commirent les Orientaux.

Les tribus qui occupaient Lyon n'épargnèrent pas notre cité. Les troupes en marche, et qui avaient dépassé Valence, vinrent se réfugier dans nos murs. Quand elles virent que la fortune devenait contraire et que la cause de l'Islam ne se relèverait pas, le pillage, l'incendie et la dévastation assouvirent le besoin de vengeance de ces cœurs ulcérés : Romains, Gaulois, Francs, Visigoths, tous devinrent égaux devant les

par un homme de bien, nommé Gratius, qui habitait le faubourg St.-Laurent : déjà, à cette époque, le faubourg communiquait avec la ville par un pont. Comme à Tournus et à Mâcon, le pont de Châlon servit de passage aux Sarrazins et fut détruit derrière eux.

terribles musulmans, qui n'étaient plus des convertisseurs zélés, mais de farouches ennemis. Ce fut un massacre général, une ruine universel, et dès lors le peuple de la cité ne prononça plus qu'avec une superstitieuse terreur le nom de cette race maudite de Dieu.

La ville détruite, les hordes musulmanes se retirèrent vers les montagnes à l'orient de Lyon (1); où elles rejoignirent les autres tribus fugitives; mais désormais indépendantes, elles ne réunirent leurs drapeaux que pour lutter contre les difficultés du moment et pour se frayer un passage à travers les populations belliqueuses de ces contrées. La plaine d'Ambérieu conserve encore plusieurs castramétations qu'on leur attribue (2); les montagnes sont pleines de leurs noms; les flots de l'Albarine, comme ceux du haut Rhône, baignent la grotte des Sarrazins, la balme des Sarrazins, la chambre, les crèches, les forts, la maison des Sarrazins, et même cette grotte de Roland où fut trouvé, il y a cinq siècles, un cor arabe de la plus magnifique beauté; Seillonas, Ordonnas, Benonce reçurent les colonies africaines; la vallée d'Amby, de l'autre côté du Rhône, vit se dresser un camp formidable que les voyageurs vont encore visiter. La tradition raconte de longs et sanglants combats livrés entre les Séquanes, les

(1) « Les Sarrazins, qui ne purent opérer leur retraite en Provence ou en Septimanie, se réfugièrent dans les montagnes (du Jura et du Dauphiné) et s'y retranchèrent dans des positions inexpugnables. Notre province (Bresse et Bugey) est au nombre de celles qui furent envahies; elle leur servit de refuge en leur présentant des positions naturellement fortifiées. » (Paul Guillemot, *Monog. hist. du Bugey.*)

(2) « Parcourons, dans le Bugey, les diverses contrées qui les recèlent, à commencer cette investigation dans la plaine qui s'étend des rivages du Rhône et de l'Ain jusqu'à la chaîne non interrompue des premières montagnes. C'est là que les Sarrazins sont arrivés après avoir saccagé Lyon. » (Paul Guillemot, *Monog. hist. du Bugey.*)

Ambarres, les Allobroges et les légers cavaliers de l'Arabie. Ces derniers furent probablement vainqueurs, puisque partout ils parvinrent à se maintenir dans les vallées qu'ils avaient choisies et où sont encore leurs descendants.

Si le paysan qui passe sur la montagne est brun, maigre, avec le regard ardent, un nez aquilin, l'œil enfoncé sous l'orbite; si ses cheveux, d'un noir de corbeau, ont des reflets bleus au soleil; s'il répond au nom de Babolah, Kaffon, Tabardet, Ciza-Cartet, Ciza-Buiron, Alamercery, ou Galaffre comme un héros de l'Arioste, demandez-lui s'il n'appartient pas à une famille sarrazine, et, l'œil attaché sur vous pour approfondir votre pensée, soyez certain qu'il vous répondra affirmativement.

MM. Monnier, Riboud, Guillemot, Lapierre, Fauché-Prunelle, ont réuni de curieux et précieux documents sur le séjour des Arabes dans la Franche-Comté, la Bresse, le Bugey, la Savoie et le Dauphiné; mais ces savants modestes ont fait des chapitres, des monographies, non un livre; les historiens de longue haleine n'ont pas encore utilisé leurs travaux, et, malgré l'ouvrage de M. Reinaud, l'histoire de l'invasion des Sarrazins est encore à faire, surtout au point de vue de nos pays.

L'influence de cette invasion fut grande sur la civilisation de nos contrées. Outre les connaissances pratiques dont la médecine, l'agriculture (1) et l'industrie profitèrent; outre la bougie, le papier, l'ouate, la bourrache, le tambour qu'ils firent connaître à la Gaule, les Arabes dotèrent la Bresse de cette race admirable de chevaux que les mauvais soins n'ont

(1) L'agriculture, en Sicile, dut aux Arabes ses plus grands progrès: le coton, apporté par eux des champs syriens, la canne à sucre, le frêne qui produit la manne, le pistachier, etc., etc. » (Ebn-Khaldoun, *Histoire de l'Afrique*.)

pu faire dégénérer ; de ces volailles que les gourmets ont rendues célèbres (1) ; de ce blé noir, fortune du pauvre, que le Dombiste mange, en pâte légère délayée dans de l'eau ou du lait et cuite légèrement entre deux plaques brûlantes, comme le voyageur du désert ; le commerce s'est enrichi de ces chiffres simples et commodes qui ont fait presque oublier la numération embarrassée des Romains ; la langue s'est emparée d'une foule de mots dont elle ne pourrait plus se passer, depuis *alambic* jusqu'à *taffetas* (2) ; mais, surtout, il est un nom qui mérite l'attention de l'historien et qui serait une révélation, si l'histoire ne devait accepter qu'avec réserve ce qui lui est appris par les poètes. Voilà ce que dit M. de Lamartine, dans cette prose magique dont lui seul a l'usage et qui est une poésie comme tout ce qui jaillit de sa puissante imagination :

« Quand on chemine à pied de Mâcon à St.-Claude, on trouve d'abord la Bresse, bocagère et plane comme la grasse Attique, ruisselante d'huile, entre le Pyrée et Athènes.

» L'olivier de la Bresse, c'est le pâle saule qui ne verse que l'ombre légère aux vaches blanches des prairies et qui, tondu tous les trois ans par la serpette de l'émondeur, penche son tronc chauve sur les mares ou sur les étangs. On croit lire une églogue de Virgile : « *O utinam!* et plût aux dieux « que je n'eusse été qu'un pauvre émondeur de saules sur « les rives du lac ou du Mincio, dans cette laiteuse Lombar- « die, Bresse de l'Italie ! »

« A l'extrémité de cette plaine virgilienne de la Bresse, on rencontre tout à coup, au lieu de l'eau stagnante et fiévreuse des prairies de la Dombes, une rivière bleue comme

(1) *Courrier de l'Ain*, la *Presse*.

(2) Nous pouvons citer : alcali, alchimie, alcool, algarade, algèbre, almanach, ambre, amiral, mesquin.

le firmament de la Suisse italienne, joueuse comme des enfants sur des cailloux, écumante comme l'eau de savon battue par le battoir de la lessiveuse, gazouillante comme une volée de tourterelles bleues et blanches abattues sur un champ de lin en fleur, jetant ses petits flocons d'écume çà et là, sur son cours comme des oiseaux éparpillant leurs plumes en se peignant du bec sur les touffes de lin ; on s'arrête tout étonné, sur la grève, des cailloux arrondis par le roulis éternel de cette rivière de montagnes, débouchant, tout étonnée elle-même, dans la plaine. On demande son nom au premier batelier qui passe et qui rattache son petit bateau de pêche à un tronc de saule pour verser son filet, frétillant de truites, sur le sable. — C'est la rivière d'Ain, vous dit-il avec un air de fierté locale, la rivière qui descend du Jura et qui donne son nom à toutes ces plaines.

« Si, comme moi, vous avez chevauché dans les déserts et dans les vallées des deux Arabies, vous reconnaîtrez bien vite que les hommes, descendus de Tartarie en Arabie, d'Arabie en Scythie, de Scythie en Hongrie, de Hongrie en Franche-Comté et en Bresse, ont passé par là, ont colonisé ces contrées, et ont imposé au plus beau fleuve du pays ce nom arabe et générique d'Ain (l'eau par excellence) dont, en perdant l'accent Aïn, nos pères, moins euphoniques que les Arabes, ont fait Ain, nom rendu guttural et trivial comme le balbutiement à bouche ouverte d'un enfant hébété. C'est le progrès selon la doctrine des *progressistes indéfinis*, ces adorateurs obstinés du temps, qui les dément dans les langues comme dans les choses; ces adorateurs du présent, qui les dévore eux-mêmes, et qui anéantit tout autant de choses humaines qu'il en crée.

« Mais pardon de cette digression déplacée à propos de la rivière d'Ain, à laquelle les Arabes avaient donné un nom sonore comme l'écho des rochers d'où il tombe en cascades de

saphir, et que les Gaulois ont rendu muet comme leur langue de corne et de caoutchouc.

« Après s'être rafraîchie et enivrée comme l'Arabe lui-même au vent, cette rivière, femelle du Rhône, se précipite vers lui en face des plaines du Dauphiné. »

Ainsi donc, croyance poétique et grâcieuse, ce serait aux musulmans que ce torrent bleu, que nos paysans appellent la *grand'rivière*, doit son nom ! Ce mot est, dans le désert, le nom de l'eau par excellence ; c'est aussi le cristal de l'œil, limpide et pur comme l'eau des fontaines ; c'est l'onde, pour nos populations qui n'ont jamais à souffrir de sa privation ; Aïn pour la caravane altérée qui voit devant elle la délivrance et la vie. D'après M. de Lamartine, les tribus poursuivies par l'épée de Charles-Martel ont salué ces flots d'un cri de joie ; ce cristal si pur, ce miroir étincelant, c'était la barrière infranchissable pour leurs ennemis ; c'était la fin de leurs angoisses et de leur tereur ; c'était, comme au désert, la délivrance, Aïn, la rivière ! Pardonnons la distraction du poète, qui a fait venir nos parrains par la Hongrie et l'Allemagne ; acceptons ce baptême dont se porte garant un homme de génie, et voyons-y une preuve de plus du rôle immense que les guerriers de l'Yémen et du Nedjd ont joué dans nos pays.

Mais, diront à leur tour les hommes graves, oubliez-vous le vieux nom, l'antique nom de notre poétique rivière, le Danus des chartes et des cartulaires, le Dain de notre ancien langage, dont la racine paraît être la même que celle du Danube, nom autochthone, imposé, avant les Arabes, par nos pères les Gaulois (1) ? Et puis, ajouteront les personnes

(1) « Mots qui se rapportent également au kymrique et au gaëlique : *dan*, audacieux, violent. » (Roget, baron de Belloguet, *Ethnogén. gaul.*)

« Si le nom originaire est Ain, c'est un vieux mot celtique qui signifie

délicates, est-il convenable de s'enorgueillir d'une appellation qui rappellerait un peuple mécréant, souillé de sang, ennemi de notre culte, destructeur de nos Lieux saints, enrichi des dépouilles de notre patrie, chargé de la malédiction de nos pères ? La première observation seule a du poids, la seconde nous paraît futile.

On n'a point horreur du souvenir des Romains ; leurs monuments ont couvert notre sol, et cependant qu'étaient les compagnons de Romulus ? d'infâmes bandits. Qu'étaient les guerriers de César ? d'avides et rapaces conquérants. Qu'étaient nos gouverneurs ? des proconsuls, dont le nom est resté comme une tache et une injure. Si, au lieu de maudire chaque trace de leurs pas sur le sol sacré de la Gaule, on se pare et on se vante des stigmates que nous ont laissés ces cruels dominateurs, toute vérité historique mise à part, toute étymologie réservée, que notre rivière s'appelle Aïn ou Dain, nous ne voyons pas qu'on ait à rougir de ce qui peut rappeler dans nos contrées les compatriotes de Job, d'Avicennes et d'Antar (1)

M. de Surigny félicite M. Vingtrinier et vient à l'appui de son opinion. Les traditions sont encore vivantes dans la Bresse mâconnaise. On y trouve de grands travaux d'endiguement attribués aux Sarrazins, des usages bizarres, des costumes particuliers, des types de physionomie. Quelques-unes de ces colonies arabes de la rive gauche de la Saône se sont étendues sur la rive droite et ont continué à leurs

source, fontaine, et qui même a cette signification dans les langues orientales. » (Bacon-Tacon, *Recherches sur les origines celtiques*, t. I, p. 162.)

(1) Voyez Paradin, Chorier, J.-Cl. Martin, Jean Brunet, Lapierre, Thomas Riboult, Lateysonnière, MM. Paul Guillemot, Chaix, Borel d'Hauterive, Fauché-Prunelle, D. Monnier, etc.

descendants des droits d'usage, de pâturage et autres, sur la rive gauche, droits qu'ils exercent encore aujourd'hui. M. Vingtrinier ajoute que, dans le Bas-Bugey, quand la sage-femme rapporte à sa mère un petit enfant qu'on vient de baptiser, elle lui dit : « Vous m'avez confié un Sarrazin, je vous rends un chrétien. »

Avant de se séparer, M. de Caumont rappelle qu'on doit aller samedi matin à Vienne, et qu'on partira par le train le plus rapproché de huit heures.

Demain, la première séance aura lieu à neuf heures, la seconde à une heure, la troisième à huit heures du soir.

M. de Caumont offre au Congrès les volumes du compte-rendu des sessions archéologiques de 1836 et de 1860, et deux volumes de la Table analytique du *Bulletin monumental*, du 1er. au 20e. volume, par M. l'abbé Auber, de Poitiers.

Le Secrétaire,

Paul CANAT DE CHIZY.

1re. Séance du 19 septembre.

Présidence de M. DE CAUMONT.

Siégent au bureau : MM. *Fraisse*, secrétaire de l'Académie; *Boué*, curé d'Ainay; *Martin-Daussigny*, *Challe*, *Bouillet*, l'abbé *Le Petit* et *Gaugain*.

M. *Canat de Chizy* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont ouvre la séance en montrant l'importance de la réunion qui s'est faite à Lyon, et qui forme la seconde partie du Congrès archéologique de France, dont la première a eu lieu à Saumur.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Congrès :

1°. Une photographie de tombes antiques de Saverne, offerte par M. le colonel de Morlet, de Strasbourg;

2°. *Coup-d'œil sur les chemins de fer maritimes de la France*, par M. du Peyrat;

3°. Un dessin d'un bas-relief antique trouvé à Lillebonne, sur lequel M. Martin-Daussigny est invité à donner son avis;

4°. Un exemplaire du XXVIIIe. volume du *Bulletin monumental* de M. de Caumont;

5°. *Iconographie chrétienne*, par M. l'abbé Crosnier, de Nevers.

M. Debombourg a la parole. Il présente, en quelques mots, au Congrès le résultat de ses études sur la division géographique du département actuel du Rhône, depuis les temps anciens. Il offre au Congrès de belles cartes établissant ces divisions sous le rapport administratif, judiciaire, ecclésiastique. C'est le résumé d'un travail considérable actuellement sous presse, dont les frais ont été en partie couverts par une souscription, par le Conseil général et par le Conseil municipal.

M. le Président recommande aux savants d'imiter, chacun dans leur région, ce remarquable travail.

M. Martin-Daussigny expose l'état des découvertes archéologiques à Lyon et lit le mémoire suivant.

NOTICE SUR L'AMPHITHÉATRE ET L'AUTEL D'AUGUSTE A LUGDUNUM,

PAR M. MARTIN-DAUSSIGNY.

MESSIEURS,

En prenant la parole devant une assemblée aussi honorable, mon premier devoir est de lui exprimer la reconnaissance que

m'inspire la bienveillance avec laquelle elle daigne m'accorder quelques instants d'attention.

En essayant de faire connaître au Congrès l'état et l'importance d'un des principaux monuments romains de *Lugdunum*, je n'ai point l'intention d'entrer dans tous les détails d'une description minutieuse, dans la crainte de faire perdre à des savants aussi distingués un temps précieux, et de retarder le moment où ils auront à entendre d'autres orateurs bien plus capables que moi de captiver leur attention; je n'exposerai qu'un simple résumé de mes études sur notre amphithéâtre antique, en m'appuyant sur celles d'Artaud, fondateur de nos musées, et je terminerai par quelques considérations relatives à l'époque à laquelle ont été détruits les monuments romains de *Lugdunum*.

La lecture de ces quelques pages rentrera donc dans le 6e. article du programme de vos séances à Lyon.

Les premières recherches sur ce monument ayant été faites par Artaud en 1820, nous commencerons par vous en donner un résumé avant d'y joindre le récit des fouilles opérées sous nos yeux trente-sept ans plus tard.

Gabriel Siméoni, en 1561, est le premier qui ait parlé de cet amphithéâtre dont il restait encore quelques traces de son temps. Spon, dans ses Recherches sur les antiquités de Lyon, le cite d'après le même auteur, et Millin dit que l'on voit encore, dans le jardin de M. Dusoleil (1), l'emplacement qui a servi de naumachie et d'amphithéâtre : le terrain est creusé, on y découvre plusieurs vestiges de l'ancienne entrée principale et quelques restes des voûtes d'un des dégorgeoirs.

(1) Le jardin de M. Dusoleil est le terrain qui appartenait autrefois aux religieuses de l'abbaye royale de la Déserte, devenu pépinière départementale depuis la Révolution; il avait été transformé en jardin des plantes sous le premier Empire et est resté ainsi jusqu'en 1858, époque où des travaux de nivellement y ont été exécutés pour l'établissement des nouvelles rues qu'on y a tracées.

Artaud, directeur du musée, et Gay, architecte de la ville, remarquèrent au commencement de ce siècle, sur cet emplacement, les restes de plusieurs piliers en pierre de choix de Fay, que nous avons vus nous-même, existant encore en 1820. Artaud nous en a conservé les dimensions : ils avaient, dit-il, 6 pieds 6 pouces en carré, et le massif qui existait entre eux était de 5 pieds sur toutes ses faces. Ce savant dit aussi que, dans son jeune âge, avant le siége de Lyon, il voyait du côté de l'ouest quelques arcades de cet édifice construites en petites pierres. Elles furent démolies pendant la Terreur, comme étant un signe de féodalité (1).

Artaud est le premier qui, dans un discours prononcé en 1808 et imprimé par la Société des amis des arts, ait signalé l'utilité de faire quelques fouilles pour retrouver les restes de ce monument.

Ce désir fut exaucé sous l'administration préfectorale de M. de Lesay Marnésia. M. Rambaud, maire de Lyon, chargea Flachéron, architecte de la ville, et Artaud, directeur du musée, de diriger les fouilles projetées.

Elles commencèrent du côté du midi, où l'on découvrit d'abord un mur intérieur qui parut à Artaud avoir appartenu au bassin naumachique. On rencontra ensuite, du côté opposé, une des pierres de l'accoudoir du *podium*.

Désirant mettre bien à profit la légère somme accordée pour ses recherches, Artaud voulut d'abord s'assurer des dimensions du bassin. Une excavation faite jusqu'à vingt pieds de profondeur, du côté de l'ouest, fit découvrir un canal régnant tout autour du *podium* (2), et, à côté, plusieurs pierres qui, travaillées avec soin, en formaient l'accoudoir et por-

(1) Nous n'avons jamais eu la preuve qu'il y ait eu, sur cet emplacement, des constructions féodales du moyen-âge auxquelles ces piliers aient pu appartenir.

(2) Probablement pour l'écoulement des eaux pluviales.

taient toutes des trous carrés placés régulièrement de distance en distance, indiquant que le *podium* était garni d'une barrière en bois, ou en fer, pour éviter les dangers auxquels étaient parfois exposés les spectateurs placés au premier rang des amphithéâtres.

On découvrit en même temps une série de pierres, encore en place, dont l'angle intérieur était taillé en biseau et dont la surface horizontale devait recevoir les assises du *podium*. Cette série de pierres formait exactement la courbe de l'ellipse.

A quelques pas du canal et en dehors de la courbe, on retrouva des débris de murailles qui devaient avoir eu pour but de soutenir les gradins, dont la pente était indiquée par le mouvement du terrain formant alors une espèce de talus.

Des motifs d'économie ne permettant pas d'étendre plus loin ces fouilles intéressantes, Artaud fut obligé de se borner à ces recherches; mais, avant de les discontinuer tout-à-fait, il ne put résister au désir de connaître la largeur de l'arène dont il croyait avoir la longueur, espérant, par là, pouvoir déterminer l'importance de ce monument.

Il fit alors creuser de l'autre côté, au nord, et eut le bonheur de rencontrer le même canal qu'il avait trouvé du côté du midi. Convaincu que ce canal régnait tout autour de l'arène, il calcula la dimension de l'amphithéâtre sur ces données, et pensa que l'emplacement total de ce monument, en y comprenant les gradins et les portiques, était de 384 pieds de longueur extérieure, sur 188 pieds de largeur intérieure. Ces dimensions sont loin d'être considérables, cependant Artaud pensa que ce bassin pouvait contenir aisément seize galères pontées, de 24 à 30 pieds de long sur 8 à 10 pieds de large. Ainsi, suivant cet antiquaire en admettant que les galères ennemies ne combattaient successivement que deux contre deux ou quatre contre quatre, la dimension du bassin aurait été assez vaste pour donner un spectacle plus nautique.

Quant au nombre de spectateurs que ce savant pense avoir pu se réunir dans l'enceinte de l'amphithéâtre, il le porte à 20,000, par le calcul suivant :

En cherchant le côté opposé du canal naumachique, Artaud découvrit, à 20 pieds de profondeur, une pierre sur laquelle étaient gravées les lettres A R V, puis les lettres B I T. C, répétées trois fois de suite et séparées chaque fois par une ligne verticale. La distance entre ces différentes lignes était exactement la même sur tous les points. Artaud, dans le premier moment, regarda cette découverte comme insignifiante; mais, en l'étudiant avec soin, il ne tarda pas à en sentir toute l'importance.

Il comprit que les trois lettres A R V étaient l'abréviation du mot *Arverni*, et que les quatre lettres B I T. C étaient également l'abréviation des mots *Bituriges Cubi*. Les lignes verticales tracées entre chaque abréviation de ces mots ne pouvaient donc être que des désignations de places réservées aux représentants de ces divers peuples

L'inscription qu'Artaud expliquait ainsi avec raison devait naturellement faire partie d'une série d'autres pierres sur lesquelles les noms des soixante peuples de la Gaule étaient inscrits et disposés de la même manière.

Mesurant avec soin l'espace réservé entre chaque ligne verticale, il trouva qu'il était exactement de 1 pied 2 pouces 6 lignes, c'est-à-dire dans la dimension d'un siége ordinaire. La pierre découverte, portant trois fois répétés les mots abrégés de *Bituriges Cubi*, lui fit penser qu'il y avait trois places réservées pour les représentants de chacun des soixante peuples. Or, en répétant soixante fois trois places de la dimension de celles qu'il avait sous les yeux, il arriva à un total de 228 pieds, c'est-à-dire précisément la moitié de la circonférence de l'arène.

Il pensa que l'autre moitié, contenant aussi le même

nombre de places, devait être nécessairement destinée aux autorités civiles et militaires de la ville de *Lugdunum*, au préteur, aux pontifes, sénateurs, chevaliers, sévirs augustaux, décurions, aux chefs des principales corporations du commerce et aux étrangers de distinction qui pouvaient être invités à ce spectacle. Les personnages les plus éminents devaient avoir une loge particulière et séparée.

L'inscription dont nous venons de parler, se trouvant remplir la face extérieure d'une pierre sur laquelle reposaient les pieds des spectateurs qui occupaient ces places réservées, et chacune de ces places ayant en profondeur 3 pieds 5 pouces, cette dimension se trouve être précisément celle qui convient à un homme assis sans qu'il ait les jambes gênées. En réservant le même espace sur tous les gradins de l'amphithéâtre et pour chaque individu, Artaud fut convaincu qu'il devait y avoir sur le *podium* et les gradins, au nombre de trente-deux rangs divisés par quatre précinctions, plus de 16,000 personnes assises. Avec cela, si on suppose qu'il y avait pour le peuple une plate-forme de même grandeur régnant tout autour de l'attique, et que l'on veuille bien considérer que les gradins supérieurs vont toujours en s'élargissant, les places du public devant être bien sûrement moins larges que celles des premières lignes, on pourra conclure d'une manière certaine que le calcul du savant antiquaire approchait beaucoup de la réalité, et que le nombre des spectateurs atteignait très-probablement le chiffre de 20,000 : ce qui, suivant son opinion, rendait l'amphithéâtre de *Lugdunum* inférieur à celui de Nîmes, qui a 35 rangs de gradins et contenait 23,360 personnes.

Une autre découverte vint confirmer Artaud dans l'opinion que les places des gradins supérieurs, destinés à la foule, n'étaient pas aussi larges que celles des premiers rangs réservés : c'est qu'on trouva du côté de l'ouest, au milieu du

petit axe de l'arène, une inscription en caractères des plus irréguliers, donnant aussi des dimensions de places. On y voit trois lignes verticales qui, avec les deux extrémités de la pierre, forment quatre espaces parfaitement égaux. Sur le premier est gravée la lettre N et le chiffre I (*numerus unus*); sur le second, les lettres D E S qui sont l'abréviation du mot *designata*. Le troisième renferme le mot LOCA. Enfin, le quatrième offre la lettre N accompagnée du chiffre XX (*numerus vigenti*). Chacun de ces espaces égaux étant la représentation ou la mesure d'une place, qui se trouve être d'un pouce six lignes plus étroite que celles des premiers rangs dont il a été parlé, il est évident que les places étaient plus étroites dans les rangs élevés que dans les premiers.

Artaud découvrit aussi quelques fragments de très-beaux placages de marbre, de 10 à 12 centimètres d'épaisseur, sur lesquels étaient gravées des parties de grandes lettres capitales appartenant à une inscription qui lui semble relative aux *sévirs augustaux*. La dimension de ces lettres donne à ce monument épigraphique une étendue considérable, et il se pourrait qu'il ait indiqué les places réservées à ces fonctionnaires. Des inscriptions de ce genre existaient au *podium* du théâtre de Syracuse; elles étaient relatives aux places qu'y occupaient les personnages les plus importants. Cependant, nous ferons observer que les fragments trouvés par Artaud, et dont l'un a 89 centimètres de large, forment, soit en détail, soit dans leur ensemble, une ligne exactement droite, tandis que toutes les autres inscriptions de l'amphithéâtre offrent une ligne légèrement courbe se rattachant à la forme elliptique du monument. Peut-être la loge réservée à ces dignitaires était-elle une exception.

Je pourrais, Messieurs, me borner à ce simple résumé des principales découvertes d'Artaud sur l'amphithéâtre de Lugdunum; cependant, il est une question importante sur ces

monuments qu'Artaud a traitée avec soin et dont je crois devoir reproduire ici quelques considérations.

Cet amphithéâtre, placé à mi-coteau, a-t-il pu être inondé, et pourquoi pendant bien des siècles lui a-t-on donné le nom de naumachie ?

Suivant Artaud, il ne faut pas confondre l'aqueduc que l'on voyait encore il y a peu d'années, presque au niveau du Rhône, avec celui qui était à mi-coteau dans la même direction. Si l'antiquaire Delorme avait su distinguer ces deux lignes de constructions l'une au-dessus de l'autre, et s'il avait eu connaissance des restes d'un amphithéâtre dans le jardin de la Déserte, il eût réfléchi à la hauteur de l'aqueduc supérieur pris à son origine et arrivé à son terme. Il aurait été convaincu que celui-ci n'a pu être fait que dans le temps du Haut-Empire et très-probablement pour l'amphithéâtre même. Il aurait compris, ainsi que son ami Boulard, que l'aqueduc inférieur, d'une maçonnerie différente, dont on aperçoit des restes à quelques pieds au-dessus du Rhône, a été entrepris dans des temps postérieurs, pour prendre les eaux du fleuve et les porter dans la partie basse de Lyon. On commence à le voir interrompu et brisé, formant deux canaux joints ensemble au-dessous du village de Neyron ; à quarante pieds plus bas, on le retrouve ensuite vers le château de la Pape, et enfin au-dessous de la maison Vêpres, dans celle de la Loterie, près du quai St.-Clair, se dirigeant dans ce sens jusqu'à la maison Guérin, pour aller se perdre vraisemblablement dans le canal des Terreaux.

L'aqueduc supérieur, ajoute le savant fondateur de nos musées, à partir de Cordieu et passant à la Lombardière, prenait les eaux salubres et abondantes de S^te^.-Croix, qui ne diminuent jamais et sont aussi élevées au-dessus du Rhône que la colline de la Croix-Rousse l'est au-dessus de Lyon. Après avoir parcouru Grillet, Railly, St.-Barthélemy, St.-

Alban, etc., il pouvait prendre encore la source abondante de Neyron, le long des vignes, près du pont de Barry, pour se diriger vers Montessuy, côtoyer la gorge dite des Sarrazins, la Boucle, et parvenir à la rue des Fantasques, traverser le clos Villermoz, celui de l'ancien séminaire, arriver au Jardin-des-Plantes et se rendre à l'amphithéâtre.

Ce qui donne encore plus de poids à cette assertion, ajoute le savant Lyonnais, c'est la remarque que fait Colonia d'un aqueduc et d'un grand chemin qu'on voyait encore de son temps sur les bords du Rhône, *au-dessus de St.-Clair.* Ménestrier en parle également : « On voit, dit-il, le long « du Rhône, quelques débris d'un grand chemin qui condui- « soit vers le Rhin par la Bresse, le Bugey et les Suisses; « il y avoit au même endroit un aqueduc qui venoit aboutir « vers le milieu de la côte que nous nommons de St.- « André. Dans le jardin des Pères de l'Oratoire, du côté de « St.-Sébastien, il reste une pièce de cet ancien aqueduc « dans laquelle ces Pères retirent leurs orangers et autres « plantes pendant l'hiver. »

M. Mongez-Laroche, membre de l'Institut, avait remarqué dans son enfance une suite de cet aqueduc ; elle était à mi-coteau et arrivait jusqu'à la porte St.-Clair, à peu près à la hauteur du second étage de la maison Joannot. Avant que le chemin actuel eût été pratiqué, il n'y avait qu'un petit sentier pour aller à cette conduite d'eau, qui était à 50 ou 60 pieds environ au-dessus des basses eaux du Rhône.

Un nommé Lambert, homme probe, a assuré à Artaud avoir vu démolir, vers 1765 environ, cet aqueduc qui formait un coude vers la chapelle de St.-Clair, c'est-à-dire à la hauteur du deuxième étage de la maison Vêpres, pour se diriger vers la rue des Fantasques et de là se jeter dans le clos des Bernardines et celui de l'Oratoire, où Artaud en a retrouvé lui-même une partie, ainsi que nous l'avons dit. Ce

dernier terrain appartenait autrefois aux maisons des Capponi et des Spini. Là, ce canal-aqueduc était très-apparent du temps d'Artaud, qui put le suivre depuis la maison des demoiselles Creuzet, où il a été coupé, jusqu'à l'extrémité du clos Casati. Accompagné de Flachéron, architecte de la ville, Artaud l'a parcouru à l'intérieur l'espace d'environ cent pas; et serait allé plus loin si des éboulements de terre n'eussent mis un obstacle à sa curiosité. Ce canal était à plein-cintre; il avait cinq pieds de haut et quatre et demi de large. On distinguait, dans les angles de sa base, des bourrelets qui reposent sur un sol bétonné. Sa direction était parallèle à la rue Vieille-Monnaie, allant de l'est à l'ouest. Sa construction était en moëllons de roche; ses clefs et contre-clefs étaient fermées intérieurement avec des briques romaines. Il est étonnant que Delorme, dans son *Traité des aqueducs de Lyon*, n'ait pas fait mention de cette portion considérable de canal dont il n'a sans doute pas connu l'existence.

Plus tard, Artaud ayant recours à l'obligeance de notre honorable confrère de l'Académie, M. Chenavard, visita de nouveau avec lui ce canal-aqueduc, et ces deux antiquaires habiles s'assurèrent par le moyen d'un niveau que la pente de ce conduit était de 1 pouce sur 30 pieds d'étendue, et qu'il se dirigeait sur le Jardin-des-Plantes, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

En prolongeant la ligne de cet aqueduc, elle aboutit précisément à l'extrémité est de l'amphithéâtre, à 30 pieds au-dessus du sol, tandis que le véritable dégorgeoir, placé du côté du midi, au fond du même bassin, s'échappait par un canal qu'Artaud a vu démolir par les entrepreneurs qui ont travaillé à la réparation de l'aile gauche de la façade du Jardin-des-Plantes, lors de l'établissement de son entrée par la place Sathonay. Ce conduit, traversant l'emplacement où est aujourd'hui la maison Girodon, prenait sa direction vers

la rue des Auges pour aller sans doute se jeter dans le canal des Terreaux, du côté de la rue du Baissard.

La fouille qui fut faite au mois de mars 1820 fit connaître à Artaud la profondeur du bassin naumachique, qui est, dit-il, de 18 à 20 pieds. Il put constater que son sol a été carrelé avec un double rang de briques cimentées par-dessus.

Cette observation vient à l'appui de toutes les autres remarques de ce savant au sujet de l'aqueduc qui y amenait les eaux; et, de tout ce que nous dit l'éminent archéologue, nous pouvons conclure que l'amphithéâtre de Lugdunum avait, ainsi que beaucoup d'autres monuments de ce genre, la faculté d'être inondé, et que des fêtes nautiques ont dû y avoir lieu.

Les recherches d'Artaud ont un grand intérêt: elles nous ont donné à peu près la dimension totale de l'édifice et de l'arène; elles ont servi à indiquer, au moins approximativement, la quantité de spectateurs qu'il pouvait contenir. Nous avons su, par cette étude, que les députés et représentants des soixante nations des Gaules y avaient des places réservées, et les observations persévérantes de ce savant pendant bien des années ont résolu affirmativement une question importante, qui était de savoir si l'amphithéâtre de Lugdunum pouvait, dans certaines occasions, être transformé en naumachie.

Lorsque, bien des années après Artaud, nous avons voulu, à notre tour, profiter des travaux faits sur ce même emplacement, nous avions à lutter contre des difficultés bien plus nombreuses et plus grandes que celles qu'il avait rencontrées. Les terrains qui avoisinent le Jardin-des-Plantes avaient été transformés; de nouveaux quartiers y avaient été bâtis. Le jardin de l'Oratoire, celui des Bernardines, les clos Villermoz, Casati, Bodin, n'existaient plus que dans les souvenirs. Nous avions assisté dans notre jeunesse aux fouilles d'Artaud, et en comparant l'état actuel des environs avec

ce qu'il était de son temps, nous avons senti qu'aucune recherche n'était possible en dehors du Jardin-des-Plantes pour retrouver les canaux-aqueducs dont il nous a laissé la description.

C'est donc du monument lui-même que nous avons dû seulement nous occuper. Mais, pour en tirer quelques renseignements à ajouter à ceux du savant antiquaire, il nous a fallu épier à chaque instant la moindre excavation faite sur ce point. Aucune fouille n'a eu lieu dans un but archéologique, et lorsque l'établissement de la nouvelle rue du Commerce avait occasionné quelque tranchée et que nous avions pu prendre une note, la cessation des travaux nous empêchait de poursuivre notre travail; tantôt nous aurions désiré voir creuser à une plus grande profondeur, tantôt dans une autre direction que celle que suivait la voirie, afin d'avoir la solution d'une question importante. Souvent les travaux interrompus reprenaient au cœur de l'hiver, dans le moment le plus défavorable pour étudier, et plus d'une fois nous avons dû remettre à un temps indéfini pour connaître certains détails de direction qu'il nous importait de savoir de suite.

Les notes que nous avons prises, les mesures que nous avons relevées et dans lesquelles notre honorable confrère, M. Chenavard, nous a si savamment aidé, sont le résultat de cinq ans de persévérants efforts.

Les travaux d'abaissement du sol du Jardin-des-Plantes commencèrent en décembre 1857, et au mois de janvier 1858, onze piliers des fondations de l'amphithéâtre parurent à découvert. Ces piliers, disposés en ellipse, étaient du côté du midi, à l'extrémité est du monument. Ils étaient formés de moëllons de roche et avaient tous de 1 mètre à 1 mètre 60 de largeur en carré. Quelques-uns reposaient sur un socle en maçonnerie du même genre. Cette découverte précieuse nous

donna la courbe de l'ellipse. Le plan en fut relevé par nous très-exactement, et c'est ici que le haut talent de notre confrère, M. Chenavard, nous fut bien utile. A 2 mètres 50 en arrière et du côté du midi, on mit à découvert une muraille de 2 mètres 50 d'épaisseur, suivant parallèlement la courbe de l'ellipse donnée par les piliers. En arrière de cette muraille, toujours au midi, une seconde fut découverte à la distance de 2 mètres 75; cette seconde muraille, de 3 mètres d'épaisseur et suivant toujours la forme de l'ellipse, était reliée à la première par des murs formant avec elle un angle droit. Chaque mur de liaison avait 75 centimètres d'épaisseur et était distant de l'autre de 3 mètres; ce qui formait autant d'espaces vides ou cellules. Le sol des chambrettes, n'ayant entr'elles aucune communication, était en partie formé d'un massif de maçonnerie établi après coup et qui, ayant 1 mètre de hauteur et 1 mètre 40 d'épaisseur, venait appuyer la base de la première muraille. Ce travail énorme, dont l'ensemble avait une épaisseur de 8 mètres 25, avait été fait pour retenir la masse des gradins élevés sur un sol d'une pente rapide.

Plus bas, toujours au midi, nous retrouvâmes des restes de murailles considérables démolies autrefois et qui avaient dû soutenir une immense terrasse, sur laquelle débouchaient les vomitoires de l'amphithéâtre. De cette terrasse, la vue s'étendait non-seulement sur la ville basse et les îles du confluent de la plaine du Rhône, mais encore embrassait dans son ensemble le cours de nos deux fleuves, ainsi que la ville romaine couvrant tout le versant oriental de la colline de Fourvières.

Ce magnifique coup-d'œil existait encore il y a quelques années, avant l'abaissement du sol du Jardin-des-Plantes, et la construction des maisons qui se sont élevées tout autour sur la pente de ce coteau.

Artaud avait eu l'immense avantage de diriger à son gré les fouilles de 1820; mais, ne pouvant les prolonger suivant son désir, il n'avait pu les étendre de ce côté qui avait par conséquent entièrement échappé à ses investigations.

Les travaux, interrompus au mois d'avril 1858, ayant été repris au mois de septembre de la même année, la continuation des murs de soutènement de la terrasse fut retrouvée plus à l'ouest et parallèlement aux grands murs d'enceinte de l'amphithéâtre. Nous pûmes alors, de ce point, mesurer la masse des travaux exécutés pour le soutien des terres en dehors du monument. Nous trouvâmes qu'ils avaient, à eux seuls, un ensemble de 22 mètres. Il est plus que probable que d'autres murailles, en arrière de cette dernière, avaient dû exister en bas du talus.

Ces dimensions extraordinaires de murailles en dehors de l'amphithéâtre ont été exposées aux yeux de toute la ville: nous n'avons donc pas à craindre d'être taxé d'exagération. Non-seulement nous les avons mesurées nous-même, mais notre collègue, M. Chenavard, assisté de MM. Roux et Christot, ses habiles élèves, l'a fait conjointement avec nous.

Artaud, ainsi que nous l'avons dit, n'ayant pu poursuivre ses investigations comme il le désirait, ne s'était rendu compte qu'imparfaitement de l'étendue de l'édifice. Il n'avait pas eu sous les yeux en même temps la limite de l'enceinte extérieure et celle de l'arène intérieure. La tranchée, ouverte pour l'établissement du chemin de fer de la Croix-Rousse, nous a révélé cette dernière sur deux points, en nous faisant découvrir une ligne de pierres de la base du *podium* encore sur leur lit de pose, et plus loin la continuation de la même ligne. La figure elliptique que ces deux points de repère nous présentaient étant la même, et parfaitement parallèle à celle donnée par les murs de soutènement des arcades dont nous avons parlé en commençant, nous pûmes alors

être sûr d'avoir la distance du mur d'enceinte à l'arène et déterminer, d'une manière précise, les dimensions de l'édifice.

Ces dimensions diffèrent de celles d'Artaud sur quelques points. L'arène, suivant nos mesures, devait avoir 64 mètres de long sur 41 de large, et l'ensemble du monument devait couvrir un espace de 140 mètres en longueur, et de 117m. en largeur.

Ainsi, si nos mesures sont exactes, cet édifice l'emportait par sa grandeur sur l'amphithéâtre de Nîmes, qui a dans son ensemble 133 mètres 38 centimètres de long sur 101 mètres 40 centimètres de large.

Le Colysée de Rome, le plus grand de tous, a extérieurement 188 mètres 50 centimètres de long sur 155 mètres 50 centimètres de large. Son arène est longue de 86 mètres 40 centimètres sur une largeur de 53 mètres 50 centimètres (1).

Il est à remarquer que les mesures prises par Artaud varient et que, sur les quatre manuscrits laissés par ce savant, il y en a trois dans lesquels l'arène est donnée avec des dimensions différentes. De plus, le plan annexé à ses manuscrits est dans des proportions tout-à-fait étrangères aux mesures établies dans son écrit.

Les travaux, interrompus pendant l'hiver, furent repris au mois d'avril 1859 pour le chemin de fer de la Croix-Rousse, et mirent à découvert des substructions au midi et en dehors de l'enceinte de l'amphithéâtre. Elles furent démolies aussitôt. Nous pûmes cependant prendre des notes, en lever le plan et constater que, bâties en moëllons de roche, elles avaient des liaisons de deux rangs de grandes briques superposées.

(1) Ces différentes mesures de l'amphithéâtre de Nîmes et du Colysée de Rome sont données ainsi par L. Bâtissier, *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen-âge.*

Les magnifiques travaux exécutés en dehors de l'amphithéâtre pour appuyer les terrains n'existaient point tout autour de cet édifice, dont la partie nord était formée par la montagne elle-même. On a plusieurs exemples d'amphithéâtres et même de théâtres construits ainsi. A mesure que les maçonneries venaient se relier au talus de la montagne, les terrains en pente étaient solidifiés par toute sorte de moyens ingénieux : tantôt une masse d'amphores serrées les unes contre les autres avaient consolidé cette terre sablonneuse; tantôt un faisceau de pilotis avait été un obstacle suffisant pour empêcher les éboulements. Parmi la masse d'amphores, huit ou dix seulement ont été retirées entières et apportées au musée.

Sur d'autres points, où il fallait se défendre de l'humidité causée par des infiltrations d'eaux de source qui descendent du coteau de la Croix-Rousse, nous avons trouvé des masses de maçonnerie reposant sur une rangée de moëllons de roche, espacés les uns des autres de quelques centimètres et posés de champ sur un *rudus novum* d'un mètre d'épaisseur, soutenu par une masse de pilotis dont la place était restée vide, et qui avaient été enlevés plus tard lors de la destruction de cet édifice.

Ces différentes murailles de soutènement des gradins étaient formées, comme les autres, de moëllons de roche granitique avec des liaisons de grosses briques sur deux rangs, formant ainsi de longues lignes de couleur espacées de 50 centimètres environ. Il est à remarquer que les murailles d'enceinte n'ont pas de liaisons de briques. Sous une de ces murailles était une voûte de support, formée de moëllons et comblée de maçonnerie; elle avait 3 mètres de haut sur 1 mètre 45 centimètres de large. La muraille était parementée du côté du midi et de l'ouest, c'est-à-dire extérieurement et intérieurement.

Au 17 mars 1860, on trouva dans la partie est de l'am-

phithéâtre une grande quantité de pierres de taille qui avaient dû faire partie des gradins, et deux murailles de fondation reposant sur le roc lui-même, se dirigeant toutes deux parallèlement du sud au nord-ouest, c'est-à-dire allant du mur d'enceinte au centre du monument. Ces murailles, faites avec les mêmes matériaux, avaient aussi des liaisons de briques disposées de la même manière que celles dont nous avons parlé, mais éloignées les unes des autres de 80 centimètres. Ainsi, la distance existant entre les liaisons de briques des murailles de cet édifice variait de 50 centimètres à 80, et lesdites liaisons étaient quelquefois de quatre rangs de briques au lieu de deux.

A 5 mètres au-dessous de la maison Bouchardy, côté est, nous retrouvâmes une ligne de dalles de 30 centimètres d'épaisseur, indiquant l'ancien niveau des vomitoires de l'amphithéâtre. C'était là une des entrées principales.

Au 26 avril 1860, nous découvrîmes, dans la tranchée du chemin de fer de la Croix-Rousse, un escalier de sept marches en belles pierres de choin de Fay : chaque marche avait 44 centimètres de foulée et 33 centimètres de hauteur. La largeur de l'escalier était de 1 mètre 50, fermé de chaque côté par un mur de 60 centimètres d'épaisseur. A côté de cet escalier, nous trouvâmes un bloc de choin de Fay brisé, sur lequel étaient gravées dans de grandes dimensions les lettres M A et au-dessous, en caractères de la plus grande négligence, le mot *Saturnali*. Tout près de là, nous retrouvâmes une pierre qui avait dû se relier avec celle découverte par Artaud. On y lit les mêmes abréviations des mots *Bituriges Cubi*, et on y voit les mêmes lignes verticales désignant les places réservées.

Cette découverte importante vient déranger en partie le calcul d'Artaud, qui pensait que chacun des soixante peuples de la Gaule avait trois places réservées pour ses députés ; le

nombre trois étant un nombre consacré. La pierre que nous avions sous les yeux portant trois fois le nom de ce peuple, ainsi que celle découverte par Artaud, atteste qu'il y avait au moins six places pour les *Bituriges Cubi*, et probablement autant pour chacune des soixante nations (1).

Il est à remarquer que les deux fragments dont nous venons de parler, ainsi que les six dernières marches de l'escalier, étaient enterrés dans un sable solidifié par les infiltrations d'eaux calcaires et devenu ce que l'on appelle de la molasse.

A 16 mètres plus au midi, nous retrouvâmes un escalier en tous points pareil au premier. Tous deux se dirigeaient de la circonférence au centre de l'édifice.

Ces deux escaliers étaient supportés par une galerie voûtée, ayant la forme de l'ellipse et que nous avons pu parcourir avec M. Chenavard, accompagné de MM. Roux et Christot, ses élèves, pendant l'espace de 25 mètres; un éboulement considérable, formé lors de la construction de la maison Bouchardy, nous a empêchés d'aller plus avant. Il est évident que cette maison est établie sur une partie des gradins de l'amphithéâtre.

Nous avons remarqué que, sous les dalles qui formaient le pavé des vomitoires, il existait deux canaux allant du nord-ouest au sud-est. Leur hauteur est de 1 mètre et leur largeur de 50 centimètres; leur niveau diffère d'un demi-mètre. Ils se trouvent placés entre deux murailles solides, dont nous avons parlé et qui suivent exactement la même direction. Toutefois ces canaux ne sont point appuyés auxdites murailles, mais en sont éloignés de plus de 2 mètres; celui qui

(1) Les Gaulois regardaient le nombre six comme le plus sacré. Pline, lib. XVI, c. XLIV, et *Religion des Gaulois*, t. I, p. 141. Le mois consacré à Auguste était le sixième (*sextilis*).

est placé plus haut que l'autre est précisément le même qu'a découvert Artaud. Ils ont dû servir à faire écouler une partie des eaux, lorsqu'après un combat naval, l'arène de nouveau desséchée servait à un spectacle d'un autre genre. Il est à remarquer que leur direction oblique diminuait de beaucoup la pente trop brusque qu'ils auraient eue, s'ils fussent descendus dans une autre direction perpendiculaire à celle du canal-aqueduc qui amenait les eaux. Il nous a semblé que cette direction oblique les conduisait aux thermes, dont on a reconnu l'existence sur le côté oriental de la place Sathonay. Quant au canal descendant directement du côté des Terreaux trouvé par Artaud, et dont nous avons vu nous-même des restes importants, il ne servait absolument qu'à faire écouler la masse des eaux trop considérable pour être reçue dans les thermes.

Dans la tranchée du chemin de fer de la Croix-Rousse, nous avons retrouvé un certain nombre de fragments provenant de l'accoudoir du *podium*, tels que ceux découverts par Artaud en 1820.

Les 3 et 4 juin 1860, une découverte des plus importantes a eu lieu dans cette tranchée du chemin de fer de la Croix-Rousse : une ligne de pierres de la base du *podium* a été retrouvée *encore sur son lit de pose*. Nous avons pu la suivre sur une étendue de 15 mètres : elle donnait aussi la courbe de l'ellipse, mais dans la partie la moins prononcée, c'est-à-dire dans le milieu de l'ovale pris dans son plus petit axe. Elle reposait sur un sol très-ferme, devenu presque de la pierre par l'infiltration des eaux calcaires qui viennent de la Croix-Rousse. Cette ligne de pierres était en avant et à 3 mètres 80 centimètres en contre-bas de la partie supérieure et intérieure de la galerie voûtée, qui supportait les escaliers dont nous avons parlé. Son angle intérieur était taillé en biseau, ainsi que le dit Artaud dans son mémoire. Sa hauteur était de 58 centimètres dans sa plus grande élévation, et du

côté du biseau, seulement de 40 centimètres. Sa base était de 48 centimètres, et sa surface supérieure horizontale de 37 centimètres. Sur cette surface, s'élevait la partie antérieure du mur du podium. Sur l'angle de cette base, taillée en biseau, étaient pratiqués des trous carrés, tous placés régulièrement à la distance de 1 mètre.

En avant de cette base, existait encore une partie du carrelage de l'arène, composé de deux rangs de briques bien liées et recouvertes de ciment, ainsi qu'Artaud l'avait vu sur un autre point. Aucune fouille n'ayant été faite à une profondeur suffisante sur le milieu de l'arène, nous n'avons pu suivre ce carrelage plus loin. La confirmation de cette découverte d'Artaud, jointe à celle de l'aqueduc amenant les eaux à l'amphithéâtre, ainsi qu'à celle des conduits servant à les faire écouler, est plus que suffisante pour que nous puissions affirmer que l'amphithéâtre de Lugdunum servait de naumachie dans certaines occasions.

Une autre trace des pierres de la base du podium, et se reliant parfaitement avec celles trouvées sur leur lit de pose, ayant été rencontrée à 6 mètres 50 centimètres en contre-bas de la maison Bouchardy, à l'extrémité du grand axe de l'arène où la courbe est le plus sentie, est venue nous donner heureusement la longueur de cette dernière que nous cherchions depuis cinq ans. Ayant d'une manière sûre l'extrémité du petit axe et l'extrémité du grand, nous avons obtenu ainsi le quart de l'ovale avec la plus grande exactitude. Le reste n'étant plus qu'une opération de géométrie, nous avons pu déterminer que la longueur du grand axe de l'arène était de 64 mètres, et celle du petit axe de 41 mètres. En ajoutant à ces mesures les 38 mètres de maçonnerie et de gradins qui régnaient tout autour, nous avons eu une longueur totale de 140 mètres et une largeur de 117 mètres, ainsi que le marque notre plan. Ne doivent pas être compris

dans ces mesures, les 22 mètres de maçonnerie extérieure et tous les travaux ajoutés au-dehors pour former et soutenir les terrasses établies du côté du midi jusqu'au pied du talus, que nous n'avons pu mesurer, et sur lesquelles débouchaient les vomitoires de l'amphithéâtre.

Ce résumé rapide des travaux d'Artaud et des nôtres, sur l'amphithéâtre de Lugdunum, nous paraît suffisant pour donner au Congrès une idée de l'importance de ce monument, sur lequel nous publierons plus tard un travail complet et par conséquent plus considérable.

Mais, avant de terminer cette lecture déjà peut-être trop longue, veuillez, Messieurs, nous permettre de vous présenter quelques considérations qui se rattachent à l'époque de la construction de notre amphithéâtre, et aux édifices existant alors dans son voisinage. Nous nous efforcerons d'être bref et de ne pas abuser trop long-temps de la bienveillance de ceux qui nous font l'honneur de nous écouter.

Il est bien regrettable qu'Artaud et Comarmond, nos honorables prédécesseurs, lors de la découverte d'une inscription ou d'un autre reste antique, aient presque toujours omis de noter exactement l'état dans lequel était l'objet retrouvé. Dans leurs catalogues, très-rarement ils disent si ces monuments étaient couchés ou debout, s'ils étaient employés parmi les matériaux, s'ils étaient isolés de toute maçonnerie, et enfin s'ils étaient *sur leur lit de pose.* L'absence presque totale de ces documents, de la plus haute importance, nous a empêché jusqu'ici de fixer, d'une manière certaine, la véritable place qu'occupaient dans l'antiquité des édifices bien connus dans l'histoire.

Cette omission malheureuse a laissé les archéologues dans l'incertitude sur le point du confluent où était élevé l'autel dédié à Rome et à Auguste. Jusqu'à présent, l'opinion générale l'avait sans hésiter placé à Ainay, probablement à cause

de la multitude de magnifiques mosaïques découvertes dans ce quartier, et qui annonçaient que des édifices somptueux y avaient été élevés. Les deux colonnes antiques coupées pour former les quatre piliers soutenant la coupole d'Ainay semblaient aussi avoir été celles qui, sur nos médailles, flanquent le grand-autel d'Auguste.

M. Auguste Bernard fut le premier qui, s'étonnant de ce que tous les plus gros blocs antiques, sur lesquels sont gravées des inscriptions honorifiques en l'honneur des prêtres de Rome et d'Auguste, eussent été découverts près de la place des Terreaux, pensa que le temple d'Auguste avait dû se trouver sur l'emplacement des églises St.-Pierre et St.-Nizier.

Cette idée, émise pour la première fois dans un mémoire qu'il publia il y a quinze ans, rencontra une vive opposition de la part des archéologues Lyonnais. Nous fûmes chargé alors de combattre la pensée de l'honorable savant, et notre travail fut mentionné par l'Institut (1).

Certainement, si nos prédécesseurs avaient eu soin de constater l'état dans lequel étaient ces blocs lors de leur découverte, nous saurions s'ils avaient été établis sur ce point à l'époque romaine ou s'ils y avaient été apportés plus tard, comme tant d'autres, pour être employés à des constructions : la vérité nous serait exactement connue.

Cependant, une découverte que nous avons faite nous-même en 1859, tout-à-fait à côté de la place des Terreaux, et sous l'hôtel du Parc, semble devoir éclairer la question. C'est ainsi, du reste, que l'a jugé un savant archéologue, dont

(1) Notre mémoire démontrait surtout que les îles du confluent, contradictoirement à l'opinion de l'honorable archéologue, étaient au contraire, à l'époque romaine, entièrement couvertes de monuments et de riches habitations, à l'exception seulement de l'île où se trouvent actuellement les églises de St.-Pierre et St.-Nizier.

le nom seul est une autorité. M. Léon Renier, s'appuyant d'une inscription existant au XVIe. siècle dans les murailles de l'église St.-Pierre, a vu dans notre découverte des restes d'un hémicycle sur les parois duquel est gravée une inscription en l'honneur de Julia Salica, épouse d'Eppius Bellicus, et dédiée par les trois provinces de la Gaule, une probabilité qu'Eppius était un prêtre de Rome et d'Auguste. Il a pensé aussi que l'autel trouvé à quelques pas, plus au midi, et dédié *numinibus Augustorum* par Tiberius Claudius Genialis, devait naturellement se trouver dans les environs du lieu spécialement consacré à ce culte. Or, nous avons eu soin de constater que les restes de l'hémicycle et la base dudit autel étaient encore *sur leur lit de pose.*

Nous sommes parfaitement d'avis que l'opinion de l'éminent épigraphiste doit être adoptée, quoique plusieurs autels de ce genre aient été découverts sur différents points de la ville de Lyon, parce que depuis la destruction des monuments romains, leurs matériaux ont été enlevés à toutes les époques pour être employés dans la construction de nos édifices civils et religieux. Aussi ce n'est que sur la découverte de monuments épigraphiques, encore sur leur lit de pose, que nous pouvons établir une preuve certaine de la place qu'ils ont occupée dans l'antiquité.

Mais ce qui surtout pourrait être invoqué en faveur de l'opinion que le temple d'Auguste n'était pas à Ainay, c'est la découverte de l'amphithéâtre dont nous avons parlé.

Il paraîtrait, en effet, que ce monument a dû se relier à l'autel des Césars. N'est-il pas naturel de croire que les fêtes et les jeux célébrés en l'honneur du culte de Rome et d'Auguste ont dû se donner dans cet amphithéâtre, où les députés des soixante nations avaient des places réservées au premier rang, et que par conséquent il devait être annexé au temple des Césars, plutôt que de penser, avec M. Auguste

Bernard, que cet autel célèbre a été élevé dans une île du confluent, la plus petite et la plus basse de toutes, marécageuse, couverte de bois, inondée à chaque instant par les eaux des deux fleuves, et, à cette même époque, servant de retraite au premier évêque de *Lugdunum* ? Il n'y a pas un archéologue Lyonnais et par conséquent connaissant bien les lieux, qui puisse adopter cette opinion et ne sente que si, malgré l'importance et la richesse des monuments dont la découverte de tant de belles mosaïques a révélé l'existence à Ainay, on ne doit plus penser à y placer le temple d'Auguste, il faut encore moins croire qu'il ait pu exister sur l'emplacement des églises St.-Pierre et St.-Nizier.

Une autre considération qui viendrait à l'appui de ce que nous venons de dire, c'est que de très-riches fragments de corniche en marbre ont été trouvés sur le penchant de la colline St.-Sébastien, dans le voisinage de l'amphithéâtre, du côté de l'est. Le premier fut découvert par Chinard, habile statuaire lyonnais, et donné par lui au musée; le second fut trouvé par nous-même, en 1859, au bas de la colline de St.-Sébastien, près de l'hémicycle dont nous avons parlé. Ces deux fragments, que l'on voit au musée de Lyon, sont identiques pour l'ornementation et les proportions : donc, ils sortent du même entablement.

Quel était donc ce monument splendide ?

A ces remarques, que nous prions MM. les Membres du Congrès de vouloir bien prendre en considération, nous en ajouterons une autre qui nous semble avoir une grande valeur.

En 1529, on trouva, sur ce même point de la colline St.-Sébastien, le bronze le plus précieux peut-être que l'Europe possède : LA TABLE DE CLAUDE.

Cette magnifique découverte, si près de notre amphithéâtre, ne semblerait-elle pas révéler l'existence d'un édifice sous les ruines duquel le bronze a été brisé et enseveli ?

Ce monument de la sollicitude de l'Empereur pour la Gaule, sa patrie, n'a point pu être isolé : il a dû nécessairement être placé avec les plus grands honneurs dans un édifice somptueux pour être un perpétuel objet de vénération. La reconnaissance publique pouvait-elle trouver une place plus convenable que le temple où les Césars recevaient les honneurs divins ? Ce temple lui-même n'était-il pas déjà un monument de cette reconnaissance de tous, et la vue de cette magnifique page de notre histoire ne devait-elle pas exciter encore, dans ce lieu, le respect et la dévotion envers un prince qui avait si bien mérité de la patrie ?

Nous devons donc penser que la table de Claude a dû être placée par les Gaulois dans l'enceinte du temple des Césars, ou au moins dans un monument splendide qui y était annexé.

Notre opinion, sur la certitude de l'existence de l'autel d'Auguste dans le voisinage de notre amphithéâtre, peut s'appuyer encore sur une importante découverte que nous avons faite nous-même.

Au mois de juin 1859, on trouva dans la partie basse du jardin des plantes, au midi, et bien en dehors de l'enceinte de l'amphithéâtre, un filet d'eau sortant de dessous les terrains occupés autrefois par ce monument, et contenu dans un petit canal formé de débris antiques. Ayant obtenu l'autorisation de faire une fouille sur ce point, nous y avons découvert des fragments d'une inscription en l'honneur d'un personnage dont le nom manquait, mais où il était question d'un Flavius et d'une Maximilla qui auraient donné une somme d'un certain nombre de sesterces et de *CCXL nummi*.

Ce petit canal, dont la maçonnerie était très-négligée et faite à la hâte, était couvert par de larges fragments de magnifiques dalles de marbre blanc antique ornées de guirlandes de chêne de grande dimension, relevées par des haches de licteur et rattachées par des bandelettes. Ces dalles, de 2

mètres 15 centimètres de hauteur sur 1 mètre 35 de large, ont 12 à 15 centimètres d'épaisseur.

Le nombre de ces fragments indique que les guirlandes, plusieurs fois répétées, n'étaient pas toutes égales : quelques-unes atteignaient jusqu'à 5 mètres de développement.

Déjà, en février 1858, nous avions découvert au même point un magnifique dessus de balustrade en marbre, orné de moulures des deux côtés et sculpté à feuilles de laurier.

Ces divers fragments, trouvés en dehors de l'amphithéâtre, appartenaient-ils à la décoration de la loge du préteur et des personnages éminents de la province ? Telle fut d'abord notre pensée ; mais la réflexion nous fit abandonner cette idée, parce que tout cet ensemble formait une ligne exactement droite, ce qui est contraire à toutes les autres pierres de l'accoudoir du *podium* qui ont été retrouvées.

On remarquera qu'un de ces fragments de marbre, qui n'a aucune trace de guirlandes, se distingue par deux lettres d'une grande importance et d'une dimension tout-à-fait extraordinaire : un R entier, et un O dont il ne reste qu'une partie. Nous ferons observer qu'en avant de l'R se trouve un espace vide considérable, démontrant que rien ne précédait, et une moulure au-dessus prouve qu'il n'y avait pas de ligne supérieure. Ces deux lettres, de 38 centimètres de haut, taillées très-profondément et en carré pour recevoir les lettres de bronze doré dont on voit encore les scellements, ne peuvent être que le commencement des mots ROMAE ET AVGVSTO.

Si cette interprétation que nous soumettons aux archéologues est exacte, nous avons eu le bonheur de retrouver une partie de la décoration de l'autel d'Auguste.

Les médailles au revers de l'autel de Lyon nous donnent l'ornementation de la face principale de cet autel. On y voit les trépieds, les couronnes de chêne, etc... Mais nous restons sans renseignements sur la décoration des faces latérales

et de la partie postérieure. Ne pourrait-on pas supposer avec raison que ce monument était orné de guirlandes sur les faces moins importantes que les médailles ne donnent pas? Nous ferons même remarquer que les guirlandes sont précisément le genre de décoration particulière aux autels païens et que les feuilles de chêne qui composent celles-ci sont tout-à-fait emblématiques, de même que les couronnes représentées sur la face principale que nous donnent les médailles. Elles rappellent, par leur signification, les bienfaits dont Auguste avait comblé la ville de *Lugdunum* en la déclarant capitale des Gaules. Cependant, il est à considérer que les guirlandes dont nous possédons les restes se détachent sur un immense fond uni, et que cette décoration eût été un peu simple comparativement à la face principale de l'autel. Nous nous arrêtons donc à une autre opinion.

Les médailles montrent que l'inscription ROM ET AVG était placée non point sur l'autel, mais au-dessous. Or, l'autel et les deux colonnes supportant les Renommées tenant des couronnes s'élevaient très-probablement sur une immense base, dont l'ornementation devait être précisément ces guirlandes colossales relevées par les haches de licteur et rattachées par les bandelettes.

Quoique servant de couverture à un petit canal fait au moyen-âge lorsque l'arène de l'amphithéâtre fut détruite ou comblée, il est probable que ces magnifiques débris ont été employés sur le terrain où ils gisaient parmi les ruines. La beauté du marbre dont ils sont formés et l'extrême richesse de leur ornementation ne laissent pas supposer qu'on ait été les chercher au loin, pour les employer à un travail aussi vulgaire: tout concourt, en un mot, à nous faire croire qu'ils ont été utilisés sur place. Nous sommes d'autant plus autorisé à persister dans cette opinion que, peu après cette découverte, on a trouvé, tout à côté, un massif de maçonnerie

ruiné par le haut et les deux extrémités : ce qui nous a empêché d'en constater les dimensions exactes, mais dont la partie conservée était encore de 4 mètres 50 centimètres. Ce massif, contrairement à toutes les courbes de l'amphithéâtre, formait une ligne exactement droite, et parementée comme pour recevoir un revêtement.

Nous ne serions pas éloigné de croire que ce massif a fait partie du corps de l'autel lui-même.

Quoi qu'il en soit, la découverte de ces guirlandes et des massifs de maçonnerie dont nous avons exactement marqué la place, avant sa destruction, nous paraît une des plus importantes qui aient été faites à Lyon. Elle a enrichi notre musée lapidaire de fragments aussi précieux pour l'art que pour l'histoire, et peut servir à fixer définitivement la place où s'élevait, dans notre ville, le plus célèbre monument de toute la Gaule.

Une autre considération se présente encore à l'appui de ce que nous venons d'établir au sujet de l'emplacement de l'autel d'Auguste : c'est que la lettre des chrétiens de Lyon à ceux de l'Asie parle longuement des supplices que les martyrs de l'an 178 eurent à souffrir dans l'amphithéâtre pendant les fêtes célébrées à l'occasion du grand marché annuel qui attirait tant de monde. Les détails les plus précis qu'elle donne à ce sujet ne peuvent laisser l'ombre d'un doute.

Ce document est de la plus grande autorité : d'abord, parce qu'il a été écrit immédiatement par les chrétiens de Lyon échappés à cette persécution, et témoins oculaires des tortures de leurs coreligionnaires ; ensuite, parce qu'il décrit à plusieurs reprises les tourments supportés par Maturus, Alexandre, Attale, Sanctus, Épagathe, Pontique et la jeune Blandine, dans l'amphithéâtre.

Cette lettre est d'autant plus précieuse qu'elle doit servir

à rétablir un passage de Grégoire de Tours évidemment altéré par les copistes, et qui a jusqu'ici induit en erreur les historiens qui l'ont invoqué pour écrire que les martyrs de l'an 178 avaient souffert à Ainay :

« Et sepelierunt beata pignora sub sancto altari ubi se « semper virtutibus manifestis cum Deo habitare declarave- « runt. Locus autem ille quo passi sunt Athanaco vocatur ; « ideoque et ipsi martyres à quibusdam vocantur Athana- « censes. »

Il est évident que le mot *passi* a été substitué par erreur au mot *sepulti* que l'auteur avait sans doute écrit. La lettre des chrétiens témoins des supplices de leurs frères disant qu'ils ont souffert dans l'amphithéâtre, et l'amphithéâtre n'étant pas à Ainay, les martyrs n'ont donc pas souffert à Ainay ; tandis qu'il est parfaitement exact que, plus tard, leurs reliques y furent réellement déposées, et qu'à cause de cela ils furent souvent nommés martyrs d'Ainay.

D'ailleurs, en y réfléchissant, on comprend que Grégoire de Tours, vivant à une époque où les ruines des monuments chrétiens étaient encore en grande partie sur place, devait parfaitement savoir où était l'amphithéâtre de Lugdunum. Il devait aussi connaître certainement la fameuse lettre des chrétiens de Lyon à ceux d'Asie, et par conséquent il n'aurait pas écrit volontairement le contraire de ce qui était contenu dans ce document précieux.

En terminant, nous rappellerons que les dernières découvertes ne permettent plus de croire que l'emplacement du temple d'Auguste ait été à Ainay ; que le texte de Grégoire de Tours a subi évidemment une altération, puisque, écrit 400 ans après la lettre des chrétiens de Lyon, il se trouve en contradiction avec elle. Nous rappellerons que cette même lettre établit de la manière la plus claire, la plus précise et la plus authentique, que les martyrs ont souffert à

l'amphithéâtre, et que cet amphithéâtre n'étant pas à Ainay, les martyrs n'ont pas souffert à Ainay.

Nous répéterons que toutes les découvertes de mosaïques faites à Ainay ne peuvent prouver qu'une chose, c'est que cette partie des îles du confluent était couverte d'édifices somptueux et de riches habitations, attendu qu'il n'a jamais été trouvé, dans cette partie de la ville, un seul monument relatif au culte d'Auguste, tandis que, dans tout le quartier environnant le point que nous avons cité, les monuments du culte d'Auguste abondent, et que plusieurs ont été trouvés *surleur lit de p ose.*

Nous établissons aussi que, d'après l'inscription de la rue de La Vieille (musée de Lyon, 420), le lieu appelé *Condat* par les anciens était bien celui où avait lieu le premier point de rencontre des deux rivières, et désigné sur nos monuments épigraphiques par les mots : *ad confluentem, ad confluentes, inter confluentes ;*

Enfin, que la découverte des restes de l'autel et de la maçonnerie, qui en faisait probablement le corps principal, est venue, en fournissant une preuve matérielle, irrécusable, faire cesser tous les doutes, et résoudre une question importante agitée depuis long-temps.

Nous craindrions, Messieurs, en cherchant à établir d'autres preuves en faveur de notre opinion, d'abuser des moments précieux que vous voulez bien consacrer à nous entendre. Nous les consignerons dans un travail spécial plus considérable, et nous allons, en terminant, essayer de préciser l'époque où les monuments romains de *Lugdunum* furent renversés.

Constantin-le-Grand, par sa conversion au christianisme et son édit en faveur des chrétiens, porta le premier coup aux édifices religieux du paganisme. Néanmoins, leur destruction ne fut point immédiate.

Des autels s'élevèrent en l'honneur du Christ ; des temples chrétiens furent construits ; mais, malgré la protection du prince, les fidèles ne purent de suite faire disparaître les monuments du culte des faux dieux : ils n'étaient encore ni assez puissants, ni assez nombreux. D'ailleurs, ils durent être divisés dans le principe. Chrétiens et païens faisaient souvent partie de la même famille. Un édit peut empêcher ou ordonner les pratiques extérieures, mais il est sans force sur les consciences.

Peu de monuments religieux ont dû être renversés alors, cependant quelques-uns ont pu être détruits dans certaines localités où les chrétiens étaient en grand nombre ; mais, sur d'autres points, des luttes sanglantes ont dû avoir lieu. Les chrétiens, se rappelant ce qu'ils avaient souffert, et les païens, blessés dans leur croyance et leurs habitudes, ont dû plus d'une fois en venir aux mains. D'ailleurs, il faut tenir compte des conséquences que dut avoir l'apostasie de l'empereur Julien, qui, tout en permettant aux chrétiens le libre exercice de leur religion, se montra très-favorable au paganisme.

A cette même époque, les premières invasions des hordes de la Germanie, ravageant tout sur leur passage, durent amener la destruction d'un grand nombre de monuments civils que l'ardeur religieuse des chrétiens avait nécessairement respectés.

Le religion chrétienne, déclarée religion de l'État par Constantin, favorisée par ses successeurs et propagée par le zèle des prédicateurs, fit d'immenses progrès. Les fidèles, dont le nombre augmentait sans cesse, ne toléraient plus qu'avec peine l'existence des sectateurs du polythéisme, devenus de jour en jour moins nombreux, lorsqu'enfin, en 389, sous l'empereur Théodose, eut lieu le renversement des temples et des idoles.

Le zèle, et nous pourrions dire la fureur des chrétiens, ne

connut plus de bornes. Le sang des martyrs de la foi, qui avait tant coulé, allait être enfin vengé : les idoles furent brisées, foulées aux pieds, et leurs débris précipités dans nos fleuves ; les autels renversés, les temples saccagés et détruits ne furent plus qu'un monceau de décombres. Les inscriptions honorifiques, les statues, les monuments funèbres, en un mot tout ce qui pouvait rappeler le souvenir d'un culte abhorré fut anéanti, et les sectateurs de cette religion, si long-temps orgueilleuse et alors proscrite à son tour, durent se tenir à l'écart pour se soustraire à la fureur du peuple.

Néanmoins nous ne pouvons pas attribuer au zèle religieux des chrétiens le saccage ou la destruction de tous les monuments romains de Lugdunum.

S'il est vrai que ceux du culte des faux dieux furent impitoyablement renversés, nous devons croire que les édifices civils échappèrent naturellement à cette grande dévastation. Le *forum* romain existait encore au IXe. siècle, lorsqu'en 840, il s'écroula de lui-même. D'autres édifices du même genre, fréquentés par les chrétiens aussi bien que par les païens, ont dû subsister après cette dévastation des monuments religieux.

Ici, une question se présente. Cette grande et terrible réaction s'est-elle étendue dans *Lugdunum* sur notre amphithéâtre ?

Quelques-uns pourraient dire que le goût passionné des spectacles a dû préserver cet édifice, destiné aux divertissements que le peuple croyait si nécessaires à son existence, même après l'établissement du christianisme. En effet, nous voyons qu'après le renversement des monuments du paganisme, le peuple, quoique chrétien, était si passionné pour les jeux et les spectacles, que la ville de Thessalonique se souleva tout entière pour obtenir l'élargissement d'un cocher du cirque, emprisonné par ordre du commandant militaire

pour une faute grave. Cette émeute fut si forte, que plusieurs magistrats y perdirent la vie. Tout le monde connaît la vengeance qu'en tira l'Empereur, et la pénitence que lui imposa saint Ambroise.

Mais, à Lugdunum, de tristes et douloureux souvenirs se rattachaient à notre amphithéâtre. On y avait célébré les jeux et les fêtes relatifs au culte des Césars; les prêtres augustaux, si fiers, si puissants, y avaient leurs places réservées. C'était dans cette enceinte qu'ils avaient fait déchirer par des bêtes féroces de malheureux chrétiens, et s'étaient repus de ce hideux spectacle. C'était sur ces gradins qu'une foule cruelle avait assisté aux tortures et à la sublime agonie de Maturus, d'Attale et du diacre Sanctus. C'était là qu'enchaînés sur des siéges de fer, ils avaient vu les flammes dévorer leur corps lacéré par des bourreaux. C'était dans cette arène qu'après d'indicibles tourments, la jeune Blandine, abandonnée à la rage d'un taureau furieux, avait héroïquement supporté les blessures de ce terrible animal, sans qu'une plainte ou un moment de faiblesse eût pu trahir ses souffrances.

Deux siècles s'étaient écoulés, mais ces souvenirs étaient encore vivants. La tradition les avait transmis: l'Europe chrétienne les connaissait, et les fidèles de Lugdunum ne pouvaient les avoir oubliés.

Cependant, des scènes d'horreur du même genre s'étaient passées dans bien d'autres amphithéâtres qui ont survécu. A Rome, par exemple, le Colysée avait été témoin du supplice d'un grand nombre de martyrs, et au XIe. siècle, il existait encore dans son entier. Le goût effréné de la population romaine pour les spectacles qui y furent donnés jusqu'au VIe. siècle, l'avait sauvé: les guerres du moyen-âge le détruisirent.

Nous ne voyons pas que le goût des spectacles ait été aussi vif à Lugdunum que dans la ville des Césars. D'ailleurs, l'his-

toire ne nous dit point que, parmi les victimes qui ont péri au Colysée, il s'en soit trouvé d'aussi célèbres que celles dont le sang a rougi l'arène de notre amphithéâtre, et dont les tortures prolongées aient eu autant de rétentissement.

Il nous paraît donc probable qu'au moment où l'autel des Césars s'écroulait, sous la fureur populaire, l'amphithéâtre qui semble y avoir été annexé, et où s'étaient accomplis tant d'événements douloureux, a dû être sacrifié en même temps. Mais cette énorme masse n'a pu, ce nous semble, être renversée en un jour. Les insignes qui se rattachaient au culte ont pu en être arrachés, les inscriptions mutilées; de graves dévastations y être commises: sa destruction totale a dû être plus lente et l'ouvrage de plusieurs siècles.

Il en a été de même des autres monuments. Partout où nous avons assisté à des fouilles, nous avons pu remarquer qu'il est rare de retrouver des pierres antiques ayant une forme régulière et propres à être employées dans des constructions. Ceci démontre qu'une autre espèce de barbares, à Lugdunum comme ailleurs, s'efforça d'achever lentement, mais radicalement, cette seconde destruction peut-être encore plus déplorable et moins excusable que la première.

Ce qui pourrait faire penser que la transformation totale de l'emplacement de notre amphithéâtre a eu lieu avant le moyen-âge, c'est que le terrain de remblai qui a comblé son arène, et s'élève jusqu'à la moitié de la hauteur des gradins, contient beaucoup de tuileaux antiques et qu'on y a trouvé un certain nombre de petites monnaies de billon, trop frustes pour pouvoir être précisées, mais qui évidemment appartiennent à la dernière époque du Bas-Empire. Un dernier travail de nivellement pourrait aussi avoir été exécuté sur ce point, long-temps après la destruction de l'édifice et la dispersion de ses ruines pour l'établissement de l'abbaye royale de la Déserte. Ce monastère, de l'ordre de St.-Claire,

fut fondé en 1260 par Blanche de Châlons, femme de Guichard de Beaujeu, connétable de France (1).

Nous devons donc regarder la disparition complète de l'amphithéâtre et des autres monuments romains de Lugdunum, comme étant l'œuvre de plusieurs siècles, et faire une certaine différence entre la dévastation d'un édifice et sa destruction totale. La première fut l'œuvre des chrétiens de 389 et des invasions des barbares; la seconde, plus lente, fut opérée par l'ignorance des siècles suivants. Cette dernière fut plus impitoyable: les chrétiens et les barbares avaient laissé sur place les ruines qu'il avaient faites; le moyen-âge les dispersa. Il enrichit les édifices nouveaux de ces précieuses dépouilles, recueillies aujourd'hui à mesure que les œuvres de cette époque disparaissent à leur tour; il se montra plus barbare, envers nos monuments historiques et les œuvres d'art des premiers siècles, que les hordes qui avaient envahi tant de fois le sol de la Gaule.

Les monuments de Rome subirent le même sort, mais la diminution de la population de cette ville célèbre n'exigeant pas autant de constructions nouvelles, bien des ruines antiques restèrent oubliées. Il en a été de même de toutes les villes déchues. Mais, dans celles où la population croissante exigeait d'augmenter le nombre des habitations, les restes des monuments antiques furent enlevés, dénaturés et employés à des édifices nouveaux.

Nous finirons, Messieurs, en disant que, quoiqu'il paraisse très-difficile de préciser exactement l'époque de la destruction totale des monuments romains de Lugdunum, nous croyons que, commencée probablement à l'édit de Constantin

(1) Le nouveau bâtiment, dont il reste encore aujourd'hui deux pavillons considérables, fut reconstruit en 1754 par dame Constance-Claudine de Moyriat de Châtillon, abbesse.

en faveur du christianisme et aux premières invasions des barbares, repoussées par l'empereur Julien au IVᵉ. siècle, la dévastation générale des monuments religieux dut avoir lieu sous l'empereur Théodose en 389, et que, plus tard, les invasions des Francs et les guerres du moyen-âge achevèrent de renverser ceux qui pouvaient avoir survécu ou que le temps avait épargnés (1). Mais nous ajouterons que leur disparition totale fut surtout l'œuvre de l'ignorance qui, en dispersant ces restes précieux et en les employant comme de simples matériaux, a ainsi effacé jusqu'à la moindre trace de ces monuments.

Cette dévastation lente, totale et cupide, n'eut pas seulement lieu à Lugdunum, mais à Rome même: des portiques du Colysée furent démolis pour construire des palais à de grands seigneurs, plus barbares en cela que les hordes de la Germanie.

Le peuple romain, à juste titre si fier des nobles et gigantesques ruines qui marquent encore la place des monuments célèbres de son histoire, a flétri par une phrase célèbre ces spoliations coupables, et après quatre siècles, il répète encore en désignant un palais bien connu :

Quod non fecerunt barbari
Fecere Barberini.

M. de Caumont remercie M. Martin-Daussigny et lui offre, au nom du Congres, les plus chaleureuses félicitations.

M. l'abbé Boué, curé de St.-Martin-d'Ainay, ne peut laisser passer sans protester l'opinion émise au sujet de son

(1) Sous le roi Childebert, une inondation extraordinaire avait ravagé toute la partie basse de Lyon, où est aujourd'hui l'église de St.-Nizier, et qui était encore la moins élevée au-dessus des eaux.

église. Il croit que, jusqu'à de plus amples découvertes, la tradition appuyée sur Grégoire de Tours persistera.

M. Peladan fait remarquer que le *forum* ne s'écroula qu'au VIIIe. siècle.

M. François Lenormant, à propos des places marquées et désignées dans les précinctions de l'amphithéâtre, rappelle que cela existe à Syracuse. Dans les théâtres d'Athènes et de Mycène, les trois rangs inférieurs, au lieu d'être de simples gradins, sont composés de fauteuils de marbre blanc, portant la désignation des fonctionnaires qui devaient les occuper par ordre hiérarchique. Au milieu, le grand-prêtre, puis l'Archonte, l'Hiérophante, et tous les personnages publics dont quelques-uns ont des fonctions inconnues.

M. Lenormant ajoute qu'il serait dangereux de fixer une époque à la destruction d'un monument ou d'une ville. Si cette destruction est parfois lente, elle peut être subite. Le temple d'Éleusis, qu'il a visité, était énorme; il contenait 30 mille personnes; ses matériaux, en marbre, étaient d'une dimension colossale. Cependant, les soldats d'Alaric le détruisirent en un seul jour, et cela jusqu'à la base; car, sous les couches inférieures des débris, on a retrouvé les corps écrasés de deux guerriers goths, revêtus de toutes leurs armes bien caractérisées.

Il a vu, lui-même, les ruines fumantes encore de la Syrie; la grande église de Notre-Dame-des-Collines, le grand couvent des Lazaristes de Damas, ont été absolument rasés en quelques heures.

M. Chipier lit un mémoire sur les anciens aqueducs de la rive droite de la Saône.

MÉMOIRE DE M. CHIPIER.

Il est établi, par l'histoire, que le premier aqueduc construit à Lyon par les Romains a été celui du Mont-d'Or. Il embras-

sait les parties est, sud et ouest de la ville ; il recevait les sources qui existaient alors depuis Poleymieux, St.-Romain, St.-Didier et Limouest ; il était formé de deux branches, dont l'une suivait la colline de la rive droite de la Saône jusqu'à la Duchère ; il traversait le ravin des Gorges, la *via publica*, qui est aujourd'hui le chemin vicinal des Roches à la tour de Salvagny, sur la partie orientale de la commune d'Écully, et arrivait à la jonction du ruisseau de Chalin par celui dit des Planches, anciennement nommé de Leros, où était un pont dont les restes ou vestiges existent encore ; de là il était dirigé sur le plateau de Champ-Vert. Les ruines et vestiges apparents sur les diverses parties de cette ligne constatent cette direction.

L'autre branche recevait les sources méridionales et occidentales du Mont-d'Or ; elle partait de Limouest et des lieux adjacents ; sa direction au midi était par Écully, les vestiges sont apparents au hameau des Bruyères, sur la frontière orientale de la commune de Dacdilly et dans l'intervalle de ce hameau au territoire de Tronchon et du Tuer. Il y dix années, une suite de fondements des piles de cet aqueduc, de 3 mètres de largeur sur 2 mètres d'épaisseur, étaient visibles presque à fleur du sol ; ils ont été détruits et enlevés dans la propriété Bruny. De ce point, l'aqueduc traversait la *via publica* précitée, qui est le même chemin des Roches ; puis cette ligne se prolonge, les vestiges sont apparents dans les champs et sur la longueur de près d'un kilomètre. L'aqueduc se distingue par un chemin rural, qui y est superposé jusqu'au territoire du Raffort, point culminant de la contrée où était construit le réservoir de chasse, qui, de ce point, par un canal souterrain, déversait les eaux sur le pont-aqueduc dont les piles existent au travers du vallon méridional d'Écully où coule le ruisseau des Planches, dit de Leros, près du

moulin Berger (1). Là, à l'occident de ce point, était un réservoir de chasse. Le canal traversait le vallon, et, par une suite d'arcs, les eaux étaient dirigées par le plateau de Champ-Vert sur Lugdunum, au lieu dit *Trium-Fontium* (Trion); les fondements de ces arcs sont en partie visibles, les autres viennent d'être détruits dans la propriété Caquet.

En conséquence de cette direction, oblique à l'est, il est évident que cet aqueduc n'avait aucun rapport de correspondance avec l'arc rampant actuel que l'on voit aux Massues, au-dessus de la Demi-Lune. Leurs directions rendent ce rapport tout-à-fait impossible.

Le rapprochement de ces deux ruines a sans doute induit les historiens en erreur, notamment M. Alexandre Flachéron, qui a fait contourner les sources de St.-Romain, Collonges et St.-Didier par Limouest sur Dardilly et Écully, contre toute espèce de vraisemblance: vu la différence de leurs hauteurs relatives, la contre-pente par trop évidente démontre que cette opinion est tout-à-fait erronée.

Il paraît presque indubitable que le camp de cavalerie attribué à Marc-Antoine était établi tout au pied et au bord de ce pont; la ligne de l'aqueduc du Raffort lui servait de vallum occidental, le vallum oriental existe encore en partie (2). La moitié qui touche le chemin vicinal d'Écully à la Demi-Lune, dit de la Vernique, a été abattue par le pro-

(1) Sept piles de ce pont existaient encore; les trois arches qui restaient sont tombées en novembre 1826; une des piles et les arches se sont majestueusement couchées au pied de leurs fondements.

On ne connaît qu'un seul dessin véridique de ce pont, c'est celui fait en 1790 par maître Fructus, peintre distingué de Lyon: c'est une vue dont l'aspect est très-pittoresque; elle est sans doute restée dans sa famille.

(2) Feu M. le peintre Richard en a fait une vue qui se trouve dans l'*Hist. de Lyon*, par Clerjon.

priétaire, qui l'a remplacée par une plantation insignifiante. Ainsi, sous l'empire de la mode, qui est le tyran du goût, a été détruit et anéanti un de ces aspects antiques des plus pittoresque, par son rapprochement avec le pont-aqueduc précité, le seul qui existait dans le rayon de Lyon.

Le camp ou *castrum æstivum* était donc situé à l'occident du vallon des Planches ; à l'ouest était la porte Prétorienne : elle était établie sur le chemin vicinal, devenu depuis route départementale ; l'autre, correspondant au levant, était la porte Décumane : elle descendait jusqu'au bas du vallon ; près du pont-aqueduc étaient les portes dextre et senestre ; le vallum contournait la partie méridionale ; au nord, le chemin formait la dernière partie du vallum ; à l'angle méridional de la porte Prétorienne, au XIIIe. siècle, était l'église d'Écully : elle fut brûlée la veille de St.-André, 30 novembre 1262, par les bourgeois de Lyon, après l'insuccès de leur attaque sur le cloître de St.-Just.

La topographie de ce camp est telle que l'expliquent divers auteurs : orientation et légère pente au sud-est.

On m'objectera que cette opinion est au moins hasardée. Je réponds, d'abord : les historiens se sont accordés sur ce point, l'établissement d'un camp de cavalerie à Écully. On m'accordera, sans doute : 1°. que pour un camp de cavalerie il faut de l'eau, et que les bords de la Saône et ce qu'on appelle le plan de Vaize et Gorge-de-Loup étaient alors un marécage inabordable ; 2°. que le plateau des Massues était trop élevé et privé d'eau ; 3°. que, le camp placé où je l'indique, l'aqueduc lui donnait les eaux potables suffisantes, et le vallon alimenté par le ruisseau des Planches et ses affluents était l'abreuvoir. D'autre part, si l'on considère qu'il avait été très-facile de construire une vanne au point de jonction du ruisseau de Chalin sur celui des Planches, on comprendra le volume considérable formé par l'aglomération de ces ruis-

le sol pour le cultiver : ils trouvèrent une médaille petit-bronze, que je m'empressai de leur acheter ; elle représente Géta, deuxième fils de Sévère ; elle est d'un très-beau relief, d'une patine et d'un galbe admirables.

Je m'aperçus alors que l'assertion de M. Flachéron, qui a constaté le vandalisme destructeur des propriétaires riverains, était fondée : le sol était jonché de blocailles et de débris de mortier.

La ligne du Rhône, la ligne de la rive gauche de la Saône, ainsi que la rive principale, l'aqueduc de Claude, qui portait les eaux au *forum* de Fourvières, et partait du Mont-Pilat, ont été supérieurement décrites (1) : 1°. par M. Delorme, dans ses Recherches ; 2°. dans les *Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon*, par M. de Penhouet, 1817 ; 3°. par M. Flachéron, en 1840 : son mémoire très-détaillé, accompagné de plans, est d'une grande importance, quoique renfermant *quelques erreurs*.

Après ces historiens, je craindrais avec raison de rester au-dessous de la démonstration analytique de cette grande synthèse relative à ces lignes importantes, ainsi qu'à la démonstration de la possibilité de leur rétablissement, qui ne me paraît pas réalisable. Mais il y a un point qui domine cet ensemble de ruines : c'est celui de leur conservation qui est généralement réclamée.

Dans la séance de la Société française d'archéologie tenue à Lyon, en 1846, M. le peintre Richard insista beaucoup pour qu'on s'occupât de la restauration du pont de Baussan. Depuis cette époque, ce vœu est resté à l'état de lettre-morte ; cependant, une réparation dans les fissures est des plus nécessaire pour la conservation de ces beaux restes : elle empêcherait leur ruine totale.

(1) Colonia, Lyon 1701.

Dst ★ DE ★ LYON ★

A. Première ligne du Mont-d'Or.

A bis Deuxième ligne du Mont-d'Or.

B. Ligne de la Brevenne.

C. Ligne du Tourillon.

D Ligne de Pilat.

D bis Pont de Bonnau.

D ter Pont de Soucieu.

E Pont d'Ecully à la jonction du ruisseau de Chalin à Champ-Vert.

E bis Pont à siphon d'Ecully sur le vallon du ruisseau des Planches.

F. Reservoir de Chasse du Raffort.

G. Arc rampant des Massues.

H Reservoir de fuite de Dardilly.

ur de Salvagny
La Betre
dilly
Route de
Les Bruyères
CHON
r la Bourgogne
Limonest
CHASSELAY.
Pollemieux.
St Didier
Curis
Albigny.
St Romain
Couzon
Collonges
mbert
A

Je viens donc corroborer cette description par un fait de destruction que, par respect pour ces ruines antiques, on aurait dû éviter. Le mardi 26 décembre 1846, sur l'emplacement de la porte des fortifications actuelles, dites de Fourvières, le génie militaire procéda, par la sape, à la destruction de la pile du réservoir de faîte du pont-aqueduc de St.-Irénée, sur le plateau de Fourvières. Cette pile s'est couchée dans le fossé de la Courtine : elle s'est divisée en trois sections, séparées par des rangées de six carreaux de 60 centimètres de face, et entre chaque épaisseur de *reticulatum* de 1 mètre 40 centimètres restées intactes. On se demande si ce beau reste d'aqueduc ne valait pas la peine que l'on transportât, de quelques mètres à droite, *cette porte de Fourvières.*

Il est de fait que les restes des aqueducs sont la propriété de l'État : je viens donc aujourd'hui, devant la Société française d'archéologie, renouveler le vœu de 1846 pour que l'on veuille bien s'occuper de leur réparation; et attendu que les ruines du pont d'Écully sont fermées muralement et ne sont point abordables pour le public, je demande que l'autorité, *comme elle l'a fait pour la ligne de Pilat*, veuille bien prendre cette ligne du Mont-d'Or sous sa protection.

Le Congrès, consulté, émet ce vœu et charge M. le Secrétaire d'en faire parvenir l'expression à M. le Ministre d'État et à M. le Sénateur-Préfet du Rhône.

M. Carraut ajoute que les piliers encore debout de l'aqueduc de Bonnant auraient pu, à peu de frais, être parfaitement maintenus, et qu'ils courent de grands dangers.

M. Martin-Daussigny, ayant obtenu la parole, présente une indication sommaire de l'importance de la collection épigraphique du Musée de Lyon et de son intérêt au point de vue historique.

NOTE DE M. MARTIN-DAUSSIGNY.

La collection épigraphique du Musée de Lyon est regardée généralement comme l'une des plus belles de l'Europe, non-seulement par le nombre de ses monuments, mais encore par leur importance historique. Les savantes dissertations de MM. Léon Renier, de Boissieu et Artaud, son fondateur, ont pu faire juger du parti qu'on en pourrait tirer pour l'histoire de notre ville à l'époque gallo-romaine. Les différentes magistratures qui y sont désignées, les usages qu'elle fait connaître, les personnages éminents qui y sont cités, les fonctions qu'ils ont remplies, les honneurs qui leur ont été rendus, y étant mentionnés, doivent nous la faire considérer comme devant occuper le premier rang parmi nos richesses archéologiques.

Nos inscriptions antiques peuvent être, aux yeux des archéologues, comme les pages éparses d'un livre écrit par nos ancêtres pour perpétuer le souvenir de leur grandeur, et nous initier aux détails intéressants de leur administration religieuse, civile et militaire.

Je n'ai point l'intention d'entrer dans des dissertations épigraphiques sur telle ou telle inscription, me réservant de traiter ces questions difficiles dans la visite que le Congrès se propose de faire aujourd'hui à ces monuments précieux. Je me bornerai, pour le moment, à mettre sous ses yeux le tableau abrégé des magistratures, dignités, charges et fonctions inscrites sur une grande partie de ces restes d'une civilisation qui a laissé des souvenirs impérissables.

On trouve dans notre Musée épigraphique :

Inscriptions dédiées à des divinités. 26
Prêtres qui y sont désignés. 26

Sévirs augustaux 23
Inscriptions commémoratives de sacrifices, dont cinq tauroboles. 6
Ex-voto. 11
Monuments où il est fait mention de l'*Ordo sanctissimus* ou *amplissimus*. 4
Dignitaires : empereurs, sénateurs, chevaliers 9
Magistratures relatives aux impôts. 6
Judices arcæ Galliarum 2
Allectores Galliarum 2
Inquisitores Galliarum. 3
Centonaires. 4
Magistrature quinquennale 1
Décurions. 5
Procurateurs. 8
Quindécemvir. 1
Légats de l'Empereur. 2
Duumviri. 4
Questeurs. 2
Préfets. 2
Concierge des prisons. 1
Préposé aux études de l'Empereur. 1
Propréteur 1
Proconsul. 1
Présidents. 3
Magistri (un d'eux *magister pagi*). 2
Logista thymelæ (contrôleur des spectacles). 1
Militaires de différents grades 43
Corporations et métiers 33

On y compte quatre tribus différentes :

Galeria 4
Quirina 6
Palatina. 1
Aniensis. 1
Famille romaine. 1

On y trouve les noms de :

Corniculaires	4
Graveurs de caractères ou lapicides	2
Joueur de flûte sacré (trois fois répété)	1
Patrons	5
Affranchis	41
Esclaves	3
Gladiateur	1
Inscriptions mentionnant des dons	5
Statues décernées	4

Noms des différents peuples ou villes qui y sont cités :

Trèves	5
Cahors	1
Segusiave	1
Vermandois	1
Bituriges Cubi (Bourges)	6
Voconces	2
Séquaniens	2
Lugdunum	7
Colonie Trajane	1
Carthaginois	1
Soissons	1
Campanien	1
Arvernes	3
Batave	1
Reims	2
Cologne	2
Naples	1
Alexandrie	1
Carnute	1
Lucques	1
Condat (À Lugdunum)	1
Tricastini	2

Rome.	1
Véliocasse.	1
Germanie.	1
Circe.	1
Éduens.	2
Ionien.	1
Toscan.	1
Grecque.	1
Poitou.	1
Bituriges Viviscorum (Bordeaux).	1
Triboci	1
Médiomatrix.	1
Petrucorii (celui-ci est présumé).	1
Inscriptions dédiées par les trois provinces des Gaules. . .	14

Celles-ci ont une très-grande importance, parce qu'elles sont honorifiques et pour la plupart dédiées à des prêtres de Rome et Auguste, ainsi qu'à des députés envoyés à Lugdunum, à certaines époques, pour traiter des questions relatives au culte des divinités augustales.

Je ne citerai pas au nombre des monuments épigraphiques la TABLE DE CLAUDE : ce bronze hors ligne est tellement exceptionnel et si connu qu'il n'est pas besoin de rappeler, ainsi que l'a dit M. de Boissieu, que la fameuse harangue de l'Empereur n'est point en faveur des Lyonnais, déjà en possession de l'honneur réclamé par Claude pour la Gaule-Chevelue, mais bien pour la province tout entière.

Parmi les inscriptions les plus précieuses de notre collection, je placerai celle dédiée à Sabinius Aquila, surnommé Timésithée, beau-père de l'empereur Gordien III, et qui, après la dédicace de cette inscription, fut nommé préfet du Prétoire.

Ce monument curieux, découvert en 1669, dans la rue Mercière, par le P. Ménestrier, nous signale l'impôt du ving-

tième sur les héritages et sur l'affranchissement des esclaves, ainsi que l'impôt du quarantième sur les marchandises importées ou exportées.

Il y est aussi fait mention de l'expédition sacrée commandée par l'Empereur en personne, et de la rentrée des impôts d'approvisionnement pour cette expédition, qui eut lieu en Syrie et en Palestine.

Cette inscription est la seule de notre musée où il soit question de la charge de contrôleur des spectacles à Rome (*logista thymelæ*).

Le monument élevé à Caius Celsus, faisant mention, ainsi que celui de Sabinus Aquila, de l'impôt du vingtième sur les héritages à Rome et dans les provinces narbonnaise et d'Aquitaine, est aussi un des plus remarquables de notre collection épigraphique.

Nous devons également une mention particulière à l'inscription dédiée à Diane par C. Gentius Olillus, en l'honneur du *Pagus Condati*, c'est-à-dire du confluent. Ce monument est celui qui a inspiré à M. de Boissieu des réflexions fort judicieuses, et à M. Auguste Bernard l'idée que le temple ou l'autel d'Auguste n'était pas à Ainay : le nom de confluent devant être donné, à partir du pied de la colline St.-Sébastien, à l'ensemble de tous les points de rencontre de nos deux fleuves.

L'inscription de Julia Salica et l'autel élevé aux divinités augustales par Tiberius Claudius Genialis sont aussi des monuments précieux en ce que, trouvés sur leur lit de pose, et le premier faisant partie d'un hémicycle considérable, ils ont été les indices du voisinage de l'autel d'Auguste avec l'amphithéâtre.

Nous pouvons citer aussi comme très-importante la pierre sur laquelle est gravée en toutes lettres le mot SEGUSIAVO, qui nous a donné le nom véritable du peuple gaulois habitant notre pays lors de la conquête de César.

Les inscriptions n°s. 120 et 807 sont aussi très-remarquables en ce qu'elles offrent des accents sur quelques syllabes. Les réflexions que cette particularité pourrait suggérer seront mieux exposées et débattues plus clairement lorsque nous serons en présence des monuments : elles pourront donner lieu à quelques dissertations intéressantes.

Le Musée épigraphique possède, sous les n°s. 546 et 978, deux monuments dont l'importance doit être fort grande, mais ne peut être appréciée complètement dans l'état de mutilation où ils ont été trouvés. Ce sont deux listes de noms dont nous ne pouvons comprendre la valeur, ne sachant s'ils ont appartenu à des magistrats ou à des membres de quelque corporation. Il est à remarquer que toutes deux ont été trouvées sur le bord de la rive droite de la Saône, à des distances très-éloignées l'une de l'autre, et qu'elles n'appartiennent pas à la même pierre.

Je me bornerai, Messieurs, à ces indications sommaires : de plus nombreuses et plus longues citations seraient inutiles ici ; il faudrait, d'ailleurs, les répéter devant les monuments dont la présence est nécessaire pour se livrer à des dissertations qui exigent un certain développement, et traiter des questions importantes qui intéressent à un haut degré l'histoire de notre ville.

J'ai l'honneur d'inviter Messieurs les Membres du Congrès à vouloir bien se réunir sous les arcades du Palais-des-Arts, afin de visiter notre Musée épigraphique.

La séance est levée pour être reprise à une heure.

Le Secrétaire,

P. C. DE CHIZY.

2°. Séance du 19 septembre.

Présidence de M. de Caumont.

Le Congrès se réunit sous les arcades du palais St.-Pierre, et M. Martin-Daussigny lui fait parcourir la magnifique collection de monuments épigraphiques, qu'il a beaucoup augmentée de ses propres découvertes.

Voici quelques explications données par M. Martin-Daussigny aux membres du Congrès, pendant la visite du Musée.

L'honorable membre s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Plusieurs ouvrages remarquables ayant parlé de notre musée épigraphique, la plupart de ses monuments doivent être connus de vous. Je ne chercherai donc à fixer votre attention que sur ceux qui en paraîtront le plus dignes et dont la découverte est récente. Par ce moyen, j'éviterai de vous faire perdre un temps précieux, et je ne profiterai de la bienveillante attention dont vous voulez bien m'honorer, que pour porter à votre connaissance des réflexions qui n'ont pas encore été publiées.

Je commencerai par une rectification que j'ai faite sur l'inscription n°. 1.

Ces erreurs, provenant d'une coloration rouge inexacte, ont échappé à tous les archéologues qui ont écrit sur notre musée lapidaire.

Jusqu'à ce jour, le commencement de cette belle inscription avait été lu ainsi :

Diis Manibus et memoriæ æternæ Secundi Octavi Treveri acerbissima morte defuncti, qui, cum ex incendio seminudus

effugisset, posthabita cura salutis, dum aliquid è flammis eripere conatur, ruina parietis oppressus naturæ socialem spiritum corpusque origini reddidit, etc.

Les épigraphistes sérieux, M. de Boissieu entr'autres, se demandaient comment il pouvait se faire qu'on eût dédié une inscription si élogieuse et en termes si pompeux à un homme qui avait péri d'une manière bien malheureuse sans doute, mais pour un motif assez vulgaire.

Si ces savants avaient visité avec attention le texte antique, ils auraient vu que la lettre D du mot *aliquid* n'avait pas la forme de ses pareilles sur ce monument; ils auraient remarqué qu'elle était trop voisine de l'E suivant, et que, chaque mot étant séparé par un point, il n'y aurait pas eu la place de l'indiquer ici; enfin, que la lettre D était une erreur de celui qui avait peint ou vermillonné l'inscription. Ils auraient lu alors, très-distinctement gravé, le mot *aliquii*, le D n'étant qu'en peinture.

Cette différence fait comprendre de suite ce qui a motivé la dédicace de ce monument: c'est que Secundus Octavus, au lieu d'avoir péri en voulant arracher quelque chose aux flammes, avait été victime de son dévouement en s'efforçant de sauver quelques personnes.

On conçoit alors l'admiration que dut exciter un homme qui, à peine échappé à une mort terrible, s'y expose de nouveau par un mouvement de générosité sublime, et périt en s'efforçant de sauver ses semblables.

Je sais, Messieurs, que le mot *aliquii*, qui est incontestablement gravé, ainsi que vous le voyez, et même suivi d'un point, est une faute, et qu'il faudrait ici *aliquos*. Mais cette faute n'empêche pas de comprendre la véritable intention de ceux qui ont élevé ce monument; tandis que le mot *aliquid* enlevait une partie de l'intérêt que doit inspirer la belle action de Secundus Octavus.

Le n°. 17, que voici, est très-remarquable par les expressions passionnées qu'un mari emploie à l'égard de sa femme que la mort lui a enlevée :

Conjugi karissimæ et pientissimæ castissimæ, conservatrici meæ pientissimæ, fortunæ presenti, quæ mihi nullam contumeliam nec animi læsionem fecit ; quæ mecum vixit in matrimonio annis XVIII, diebus XX, sine ulla læsura nec animi mei offensione, quæ, dum ego in peregre eram, subita morte die tertio mihi erepta est.

Rien n'est plus touchant ; on se sent forcé de s'associer à la douleur de l'auteur de ce langage.

C'est une des très-rares inscriptions sur lesquelles les circonstances de la mort soient citées.

En passant devant le n°. 967, j'appellerai sur lui l'attention des membres du Congrès. Cette meule de moulin, à double entonnoir, rappelle celle que l'on voit encore en place à Pompéi. Elle devait reposer sur une autre pierre conique, la remplissant exactement jusqu'à la partie la plus étroite. L'entonnoir supérieur recevait le grain ; la pierre, tournant sur elle-même, était mise en mouvement par le moyen de deux pièces de bois ajustées dans les deux cavités ménagées à cet effet. C'est sans doute une meule de ce genre que Samson, aveugle, fut obligé de tourner chez les Philistins. Le Musée possède d'autres moulins de petite dimension. Celui-ci est le seul à entonnoir qu'on ait jamais trouvé à Lyon.

Le torse antique en marbre qui est à côté, sous le n°. 875, est d'une très-belle époque : c'est celui de la statue d'un berger. Il a été trouvé sur la colline de Fourvières, non loin du palais des Empereurs.

Sous le n°. 26, nous voyons le plus riche sarcophage que le Musée possède. Il a été trouvé à côté de l'église de St.-

Irénée et représente le triomphe de Bacchus à son retour de la conquête de l'Inde.

Ce bas-relief, d'un style de décadence, est fouillé avec beaucoup d'adresse et d'habileté de main. Il est tellement maniéré que les animaux ont une forme tout-à-fait de convention et presque héraldique.

Au-dessus de ce monument, nous voyons la Table de Claude, trouvée à Lyon, à deux cents pas des ruines de l'amphithéâtre. Ce monument est le plus précieux du Musée. Je ne rappellerai pas ce qu'on en a dit, mais je puis annoncer au Congrès que j'ai le plus grand espoir de disposer bientôt ce monument dans une place plus convenable.

L'inscription n°. 717, dédiée à Caius Julius Celsus, *libellis et censibus procurator*, nous fait, en cela, connaître une charge dont elle offre le seul exemple dans notre Musée. Le mot de *procurator libellis* pourrait être traduit par maître des requêtes. Celsus commença par être curateur de la voie Lignaria et Triomphale, puis il fut directeur du recrutement militaire chez onze peuples de l'Aquitaine, ensuite intendant du vingtième des héritages dans les provinces narbonnaise et de l'Aquitaine, intendant de la ville neuve et du mausolée d'Alexandrie, procurateur du vingtième sur les héritages à Rome, et enfin procurateur des provinces Lyonnaise et de l'Aquitaine.

Sur un des angles de cette pierre est une autre inscription de quelques lignes et qui a un certain intérêt. Elle est dédiée à Caius Julius Celsus Maximianus, fils de celui dont nous venons de parler, et âgé de quatre ans, élu dans l'ordre le plus élevé *(amplissimum ordinem)* par ordre de l'empereur Adrien.

Ce titre, donné à un enfant en bas-âge, ne pouvait être qu'honorifique. L'*ordo amplissimus* devait être le sénat. Cependant nous voyons, au n°. 496, *ordo sanctissimus*

Lugdunensis. Il n'y avait pas de sénat à Lyon ; ce dernier paraît être un collége de prêtres, et probablement celui des prêtres augustaux (1).

Ce monument, dédié par un affranchi de l'Empereur et contrôleur des mines de fer, est un des plus précieux du Musée.

L'inscription n°. 971 n'a de remarquable que le mélange de lettres grecques avec les lettres latines, ce que l'on voit par le mot BELVVIVS.

Le n°. 853 est dédié *genio splendidissimi corporis fabrorum tignarumque artificum et tectorum*, etc., par Claudius Myron. Ce morceau curieux n'est qu'une partie de l'entablement d'un portique devant entourer un champ de repos. Le verso de cette pierre, n°. 854, se trouvant sans doute en dedans, porte les restes d'une inscription qui paraît n'être autre chose qu'un contrat désignant les conditions qu'il fallait que le membre de la corporation eût remplies pour y avoir droit de sépulture.

La seconde ligne de ce fragment se fait remarquer par une particularité assez étrange : c'est un intervalle de 10 à 12 centimètres qui sépare en deux le mot *habitatio*. Cet espace a été laissé par le graveur à cause d'une cassure très-profonde que présente la pierre. Nous trouverons au Musée plusieurs exemples de ce genre, dont l'un a donné lieu à des dissertations sans fin et à des conjectures qui viennent de s'évanouir en présence du monument.

Tout à côté cette double inscription se voit une petite pierre, n°. 549, dédiée au génie de Claudius Myron.

Le n°. 973 est un fragment dont nous ne pouvons comprendre l'importance dans l'état de mutilation où il nous est parvenu. Il est impossible de savoir à quelle magistrature ap-

(1) On lit aussi, sur l'inscription n°. 120 : *Ordo civitatis suæ*.

particpnent ces noms dont il nous donne la liste. Toutes nos recherches pour le compléter sont restées sans résultat.

Sous le n°. 969, nous voyons un monument épigraphique remarquable par la beauté et la richesse des caractères. Il a été trouvé sous une maison démolie nouvellement, à l'angle des rues Pizay et de l'Impératrice.

Cette inscription, dédiée à Pompeius Sanctus, de la tribu Quirina, fils de Pompeius Libo, prêtre et petit-fils de Pompeius Sanctus, nous rappelle celles de Périgueux, mentionnées dans les *Antiquités de Vésone*. L'une d'elles parle d'un *Pompeius Libo sacerdos arensis.*

Ce mot *arensis* ne nous paraît pas avoir été interprété d'une manière complètement satisfaisante.

Un très-savant épigraphiste a cru pouvoir le traduire par *ad aram*, et présumer que Pompeius Libo était un prêtre d'Auguste. L'inscription que nous avons sous les yeux serait alors dédiée au fils d'un prêtre d'Auguste; quant au mot PUBLICE écrit au-dessous en lettres colossales, il appartient à une dédicace générale.

La grande quantité d'inscriptions trouvées à Périgueux, et portant le nom de Pompeius, nous ferait penser que cette famille en était originaire, et que notre Pompeius Sanctus pourrait bien avoir été à Lugdunum un des représentants des habitants de son pays, et envoyé, lors des grandes réunions tenues dans notre ville au mois d'août. Si cette conjecture était vraie, nous devrions lire au-dessous :

Petrucorii publice.

Une inscription qui précède, et gravée sur la même pierre, a été dédiée à sa fille.

Les fragments de marbre portant les n°. 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 874, 878, 879, 880, 881, 882, 883, proviennent d'une fouille faite sur la rive gauche du Rhône au

lieu dit du Moulin-à-Vent. Parmi ces marbres, le n°. 865 est tellement bizarre que, sans la mosaïque et le n°. 874, trouvés en même temps, on serait tenté de le regarder comme un caprice du XVI°. siècle.

L'inscription n°. 66 doit fixer notre attention par les mots qui la terminent : *sub ascia faciendum curaverunt*; ce n'est plus ici la formule ordinaire : *sub ascia dedicaverunt*. Le mot *faciendum* est remarquable, parce qu'il viendrait à l'appui de l'explication que Reinezius et M. de Boissieu, après lui, ont donnée de la consécration *sub ascia*.

Plusieurs auteurs ont vu dans l'*ascia*, qui figure sur presque tous les monuments funèbres de Lugdunum, un instrument destiné à nettoyer la terre d'une tombe et à en arracher les herbes qui y croissent. Muratori, entr'autres, ne voit dans l'*ascia* qu'une doloire ou une pioche destinée au nettoiement des sépultures, et sa figuration sur nos tombeaux comme un ordre, une invitation aux parents, aux amis, de les entretenir dans un état de propreté convenable.

Reinezius considérait l'*ascia* comme un instrument de travail, et, sachant que les anciens tenaient beaucoup à avoir un tombeau neuf, il a pensé que *dedicare sub ascia* signifiait le consacrer à la personne avant qu'il fût terminé, c'est-à-dire pendant qu'il était encore sous l'instrument de l'ouvrier.

Dedicare sub ascia ne serait donc plus une formule religieuse, mais une glorification d'avoir un tombeau neuf.

La découverte d'ascias en fer semble venir à l'appui de ce système. On en conserve une d'une grande dimension à Lons-le-Saulnier, et M. le Conservateur du musée de cette ville a eu la bonté de m'en envoyer un dessin très-exact, dans lequel on reconnaît parfaitement un instrument à travailler la pierre et surtout à mettre la dernière main à cette opération ; enfin, à le finir et perfectionner. Ce serait, en quelque sorte, le polissoir du tailleur de pierres.

Depuis quelques jours, le musée de Lyon possède une ascia de petite dimension et à lame très-courte. Quoique moins caractérisée que celle de Lons-le-Saulnier, par le peu de longueur de la lame, il n'est pas possible de s'y méprendre.

Les anciens employaient le mot d'*ascia* pour désigner plusieurs instruments. Ainsi, Vitruve dit que la chaux est à point pour l'employer lorsque, en la pressant avec l'*ascia*, elle offre un poli complet. Il est évident qu'il n'est point question ici de l'ascia du tailleur de pierres, mais de celle du maçon. Ce serait alors la truelle ordinaire, ou peut-être même la grande truelle recourbée, nommée encore de nos jours *ascie* et avec laquelle les manœuvres mêlent la chaux et le sable pour le mortier.

Asciare, chez les anciens, paraît aussi signifier l'action de commencer un travail. Plaute a dit : *Jam opus est exasciatum*,

L'ascia figuré sur nos monuments doit être un des instruments du tailleur de pierre. Saint Jérôme ayant dit, en parlant de l'*ascia* : *Genus ferramenti quo lapides dolantur*, il ne peut plus y avoir de doute (1).

Le monument que nous avons sous les yeux semble donc, ainsi que nous l'avons dit, venir à l'appui du système de Reinezius, système suivant lequel *sub ascia faciendum curaverunt* signifierait : veillèrent à l'exécution du tombeau et le consacrèrent pendant qu'on y travaillait encore.

Les fragments de marbre que nous voyons ici, sous le nº. 544, ont été retirés par Artaud des ruines de l'amphithéâtre, lors des fouilles de 1820. Les restes de lettres de grande dimension qu'on y remarque sont ceux des mots *sevir augustalis* ou *seviri augustales*. Cette inscription devait

(1) Voir M. de Boissieu, *Inscriptions antiques*, p. 103 et suiv.

faire partie de celles qui, au *podium* de l'amphithéâtre, désignaient la place des magistrats de ce nom.

Le n°. 95, dédié à Diane et à Vulcain, trouvé dans la cave d'une maison située en face de l'église de St.-Pierre, a fait croire à Artaud qu'il devait y avoir sur ce point un temple de Vesta. C'est une erreur commune à bien des archéologues de vouloir tirer, de la découverte d'un monument, la conséquence assurée de son existence au même lieu à l'époque romaine, et s'efforcer, par l'inspection d'une seule pierre, de vouloir restaurer tout un édifice. Au moyen-âge, tous les restes antiques ont été dispersés et employés comme matériaux dans des constructions. A moins de les trouver sur leur lit de pose, on ne peut rien affirmer.

N°. 105. Cette inscription, dédiée à Heraclidas Maritimus Hermadion par Pudens et Maturus, ses compagnons d'esclavage, est la seule de notre musée qui se distingue par cette particularité.

Le n°. 109 est d'une haute importance. Il nous donne le véritable nom du peuple gaulois qui habitait notre pays à l'époque romaine. Il en existe un autre enclavé dans une maison aux environs de Lyon, et que nous espérons pouvoir un jour réunir à celui-ci.

L'inscription que nous voyons sous le n°. 120, dédiée à Q. Julius Severinus, *inquisitor Galliarum*, est remarquable par les accents placés sur certaines syllabes, et en ce que le mot *omnibus*, quoique encore très-visible, a été cependant effacé à l'époque romaine, sans doute, parce que le personnage n'avait pas, ainsi que le dit l'inscription, passé par toutes les différentes charges.

Q · IVLIO SEVERINO
SEQVANO · OMNIB
HONORIBVS · IN

TER · SVOS FVNCTO
PATRONO · SPLENDI
PISSIMI · CORPORIS
N · RHODANICOR · ET
ARAR · CVI · OB · INNOC
MORVM · ORDO..CIVI
TATIS · SVAE BIS · STATVAS
DECREVIT · INQVISITO
RI · GALLIARVM · TRES
PROVINCIÆ GALL

Ces accents, placés en général sur des syllabes longues, à la réserve d'*araricorum*, sembleraient indiquer que dans la prononciation de *suæ* et *provinciæ* l'*a* et l'*e* se prononce ensemble comme si l'*a* n'y était pas. Nous penchions pour un avis différent; mais un membre du Congrès faisant remarquer que l'accent est sur l'ensemble des deux lettres, et non pas sur l'une des deux, cela prouve qu'elles doivent être prononcées ensemble; nous n'hésitons pas à nous ranger de son avis.

Nous voici arrivés à l'arcade XVI, où nous avons réuni toutes les inscriptions chrétiennes antiques; elles sont au nombre de quarante.

La plus importante est, sans contredit, le n°. 908, parce qu'il nous montre que le titre de primicier, *primus in tabulis cereis scriptus*, existait déjà dans l'Église de Lyon au V°. ou VI°. siècle. Cette inscription, découverte et publiée par Spon, a donné lieu à des dissertations nombreuses. Perdue de nouveau après la publication du savant docteur, elle a été retrouvée par nous, il y a peu de temps, et placée au musée.

Lorsque Spon copia cette inscription, il ne se rendit pas compte de l'intervalle qui existe entre le deuxième E et l'N

du mot SERVIENS. Apercevant une longue cassure sur ce point, il crut à des lettres mutilées et voulut les rétablir : il écrivit donc SERVIET · IN · S · ECCLESIA. D'autres archéologues réfutèrent cette opinion et en soutinrent une autre tout aussi erronée. Enfin, l'arrivée au Musée du monument retrouvé pour la seconde fois mit fin au débat. Il fut démontré que l'intervalle qu'on s'était efforcé de remplir devait rester vide, ayant été laissé ainsi par le graveur à cause d'une profonde cassure de la pierre. On comprit que cette cassure n'est pas assez large pour avoir fait disparaître les lettres qui auraient été gravées, et qu'on en apercevrait parfaitement les restes.

Ainsi, sans tenir compte de l'espace vide laissé par le lapicide à cause de la cassure, on doit lire SERVIENS ECCLESIAE. On voit, dans notre Musée lapidaire, deux autres exemples de cette particularité : ce sont les n°s. 287 et 854, déjà cités.

Le n°. 145 est la pierre tombale de Ponce de Vaux, custode de l'église de St.-Croix et pénitencier de l'archevêque de Lyon, mort en 1307.

Une contestation s'étant élevée, en 1751, entre les custodes de St.-Croix et le chapitre de St.-Jean, qui leur contestait le droit de juridiction dans leur église, placée à côté de la cathédrale : les custodes Paul-Timothée de Laforest et S.-R. Desfrançois ayant découvert cette tombe d'un de leurs prédécesseurs dans l'église de St.-Irénée, où elle allait être brisée, ainsi que venait de l'être une semblable, la firent placer dans leur église comme un monument de la légitimité de leurs prétentions. L'acte de la découverte et de cette translation fut dressé par maître Aubernon, notaire royal, et gravé sur une pierre placée au-dessus et que nous avons fait rétablir.

Ce monument curieux, sur lequel Ponce de Vaux est représenté donnant la discipline à un ecclésiastique, était un argument sans réplique en faveur des custodes.

Le n°. 848 est un sarcophage taillé dans un monument païen dont une partie était déjà brisée, et de manière que l'inscription fût renversée. Les chrétiens se sont souvent appropriés des tombes païennes pour s'en faire des sépultures.

Le n°. 160 est un des plus remarquables de notre riche collection. C'est un autel taurobolique, élevé en mémoire du sacrifice de ce genre qui fut célébré en l'honneur des divinités augustales et de la colonie *copia Claudia Augusta* de Lugdunum, sous le consulat de M. L. Ælius Aurelius Commodus et de Marcus Mura Septimianus. Après la mort de Commode, ses statues furent brisées et son nom effacé de tous les monuments. Aussi la huitième ligne de cette inscription, rappelant sa mémoire, fut détruite avec soin, comme nous le voyons ici.

Le joueur de flûte Flavius Restitutus, dont il est ici question, est nommé sur deux autres monuments du même genre : les n°s. 227 et 320

L'inscription n°. 807 est, ainsi que le n°. 120 que nous venons de voir, très-remarquable à cause des accents placés sur quelques syllabes :

D M
ET · QVÍETI · AETÉRNAE
IVLÍAE · MAIIÁNAE · FEMI
NAE · SANCTISSIMAE · MANV
MARITI · CRVDELISSIM · INTER
FECT · QVAE · ANTE · OBIT · QVAM · FÁTVM
DEDIT · CVM · QVO · VIX · ANN · XXVIII · EX
QVO · LIBER · PROCREAV · DVOS · PVERVM
ANN · XIIII · PVELLAM · ANNOR · XVIII
O · FIDES · O · PIETAS · IVL · MAIOR · FRA
TER · SORORI · DVLCISS · ET · I... ENVINIVS
IANVARIVS · FIL · EIVS · P... ..B. A. D.

Ainsi que dans le n°. 120, ces accents sont placés sur des syllabes longues, à l'exception du mot PROCREAVIT, dans lequel la syllabe accentuée est brève. Les terminaisons en AE sont marquées d'un accent qui doit avoir la même signification dont nous avons parlé au n°. 120, c'est-à-dire que les deux lettres doivent se prononcer en même temps.

Le n°. 181, dédié à Minthatius Vitalis, marchand de vins, nous apprend que ce genre de commerce était établi à Lyon dans le quartier nommé *Kanabis*.

La découverte de cette inscription, trouvée à la place St.-Michel, a fait penser à quelques archéologues que c'était sur cette partie de la ville qu'existait le quartier nommé *Kanabis*.

Nous répéterons à ce sujet qu'il ne suffit pas de trouver une inscription sur un point pour établir que c'est là qu'elle a été placée par les anciens : il faudrait pour cela qu'elle fût trouvée sur son lit de pose. Hors cette circonstance, il peut y avoir des probabilités sur le plus ou le moins d'éloignement, mais jamais de certitude. Les monuments antiques, ainsi que nous l'avons fait observer, ont été tant de fois transportés pour servir de matériaux qu'il est difficile de rien établir à cet égard, à moins de preuves matérielles irrécusables.

Le n°. 227 est remarquable. C'est un autel taurobolique en mémoire de l'empereur Septime-Sévère et de son fils, surnommé Caracalla. Après la mort de ce prince, un édit ordonna d'effacer son nom sur tous les monuments. Il est extraordinaire que celui-ci ait échappé. Il est probable qu'on se contenta de le renverser, et qu'étant tombé la face contre terre, cette circonstance a préservé l'inscription.

N°. 188. Cette borne milliaire, en l'honneur de Lucius Verus, est le seul monument de ce genre que possède le musée; avant la Révolution de 1793, elle servait de poteau d'exposition pour les malfaiteurs. Les républicains de cette

époque la renversèrent. Plus tard, elle fut apportée au Musée.

Le n°. 194 est dédié à Servidia, épouse de Fabius Petronius Æmilianus. Ce personnage, dont il est plusieurs fois fait mention dans nos inscriptions, a rempli à *Lugdunum* de nombreuses et honorables fonctions qui se trouvent énumérées dans une inscription que nous avons formée de trois fragments trouvés dispersés dans le Musée sous des numéros différents. Malgré ces soins, elle est encore incomplète.

199, 200. Ces deux numéros indiquent deux pierres découvertes par Artaud, dans les ruines de l'amphithéâtre, en 1820. Elles désignent, comme nous le voyons, des places réservées aux *Arvernes* et aux *Bituriges Cubi*. Le n°. 199 désigne des places, sur la partie supérieure de l'amphithéâtre, plus étroites que celles du premier rang. C'est à l'aide de ces deux monuments qu'Artaud put faire son calcul approximatif sur le nombre de spectateurs que notre amphithéâtre pouvait contenir.

Les n°s. 622 et 479 ont été réunis par nos soins. Ils ne forment qu'un seul monument, élevé à Marcus Antonius Sacer, à son épouse et à ses affranchis. Ce tombeau, dont la partie la plus considérable est arrivée dans notre Musée trente ans avant l'autre, peut nous donner une idée de la dispersion des restes antiques à Lyon. Rompu en deux morceaux, le fragment le plus considérable, n°. 622, était encastré dans le mur de terrasse des Génovéfains, à St.-Irénée, et l'autre employé dans les fondations de la vieille église de Vaise.

N°. 506. Cette pierre a été trouvée, sur l'emplacement de l'amphithéâtre, par Artaud, lors des fouilles qui y ont été faites en 1820. C'étaient des indications de places réservées pour les Tricassiens, habitants de Troyes, ou les Tricastins, habitants de St.-Paul-Trois-Châteaux.

Le n°. 932 est dans le même genre, mais destiné à mar-

quer la place des *Bituriges Cubi*. Cette pierre, réunie à celle trouvée par Artaud, donne six places pour les représentants de ce peuple. Probablement il y en avait autant pour chacune des soixante nations.

Nous voyons, par les nos. 719, 720, 721, que Marcus Herennius Albanus a dédié ces inscriptions à Mercure Auguste et à Maia Augusta d'après un vœu, et a érigé un temple et des statues avec l'effigie de Tibère Auguste.

Ceci nous donne la date de l'inscription, car il n'est pas présumable qu'après la mort de cet empereur personne ait pu penser à glorifier sa mémoire.

Sous le no. 230, nous voyons la tombe d'un prêtre éduen à l'autel de Rome et d'Auguste. Malheureusement, la partie supérieure du monument étant brisée, le nom du personnage nous échappe.

Nous voici arrivés, Messieurs, à de riches et précieux fragments qui méritent toute votre attention. Trouvés à quelques pas, du côté du midi, et en dehors de l'enceinte de l'amphithéâtre, ces restes précieux, qui avaient été employés, au moyen-âge, à la construction d'un petit canal que j'ai fait démolir pour les en retirer, sont-ils une partie de la décoration du *podium* de l'amphithéâtre, ou n'appartiendraient-ils pas plutôt à la décoration du grand-autel d'Auguste ?

Dans mon travail sur l'amphithéâtre, j'ai cherché à démontrer que l'autel et ce monument devaient être voisins l'un de l'autre.

La lettre des chrétiens de Lyon, en opposition à un passage de Grégoire de Tours, semble nous y autoriser. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai eu l'honneur de vous dire aujourd'hui, mais je rappellerai seulement que les guirlandes sont la décoration habituelle des autels, et que le chêne est la récompense des vertus civiques.

L'autel d'Auguste, dont la face seule est représentée sur

nos médailles, est décoré de couronnes de chêne en mémoire des bienfaits dont Lugdunum était redevable à cet empereur. Il est très-probable que ses trois autres faces étaient décorées des mêmes emblêmes.

Mais ce qui surtout viendrait appuyer mon opinion, c'est le commencement d'inscription dont nous possédons deux belles lettres colossales que vous voyez : un R et un O. Avant la première, un espace vide considérable prouve que rien ne précédait, et une moulure placée au-dessus démontre qu'il n'y avait pas de ligne supérieure.

Ce fragment, de la plus haute importance, ne serait-il pas un reste de la base de l'autel, avec ces mots : ROMAE ET AUGUSTO?

Veuillez remarquer que ces lettres, de 58 centimètres de haut, ne sont point taillées intérieurement en biseau comme les grandes lettres des dédicaces générales *Tres provinciæ Galliæ* de nos monuments épigraphiques, mais creusées carrément et très-profondément pour y placer des lettres de bronze doré dont on voit encore les scellements.

Cette particularité, qui n'existe sur aucun des monuments de Lugdunum, est une preuve que cette magnifique inscription ne pouvait être que celle d'un monument exceptionnel. Il se pourrait que cette gigantesque décoration de guirlandes, dont nous ignorons le nombre et dont quelques-unes atteignent la dimension de 5 mètres de développement, fût celle d'une immense et magnifique base sur laquelle reposaient l'autel même, ainsi que les deux colonnes supportant les Victoires, gravées sur les médailles antiques.

Cela nous paraît encore plus vraisemblable.

Remarquons aussi que les guirlandes sont rattachées par des bandelettes et retenues par des haches de licteur. Observons aussi que cette étendue de décoration en marbre ne présente pas la moindre courbe ; ce qui aurait lieu si elle

eût appartenu à la décoration du *podium* d'un amphithéâtre dont l'ellipse a été reconnue, tandis que des pierres de l'accoudoir du *podium*, ayant seulement 1 mètre de long, offrent un courbé très-sensible. Ces placages, en marbre, ont de 12 à 14 centimètres d'épaisseur, et une hauteur de 2 mètres 15 centimètres sur une largeur de 1 mètre 42 centimètres.

Quant au-dessus de la balustrade (n°. 856), en marbre blanc et taillé à feuilles de laurier, il diffère trop de l'ornementation de ce que nous croyons devoir appeler le fragment de la décoration de l'autel, pour que nous puissions croire qu'il leur a appartenu. Son ornementation s'y oppose: il serait taillé aussi à feuilles de chêne.

Le laurier est précisément la récompense du guerrier et du poète. Ce marbre précieux ne serait-il pas le dessus de la balustrade de la loge ou tribune occupée par les juges des combats littéraires à l'autel d'Auguste?

Je soumets cette dernière opinion à votre appréciation, mais je ne crois pas m'éloigner de la vérité en la regardant comme très-probable.

Quoi qu'il en soit, ces marbres magnifiques doivent être considérés au nombre des choses les plus intéressantes que renferme notre Musée.

Le n°. 247 est élevé à la mémoire de C. Catulinus Deciminus, prêtre de Rome et d'Auguste.

Cette pierre est le premier monument de ce genre apporté sous nos arcades; c'est par lui qu'a commencé notre belle collection épigraphique.

L'inscription qui était annexée à ce monument et qui était dédiée à l'épouse du personnage, se voyait autrefois placée dans la base du clocher de l'église de St.-Pierre. Elle a disparu aujourd'hui.

On voit, par les deux grandes lettres TR, que ce monu-

ment épigraphique faisait partie d'un grand corps d'inscription dédié par les trois provinces des Gaules.

Le n°. 862, que nous voyons ici, est une des inscriptions les plus curieuses de notre collection. Un illustre savant, qui fait autorité en pareille matière, la considère comme la plus précieuse après la Table de Claude.

C. Sabinius Aquila, surnommé Timésithée, fut beau-père de l'empereur Gordien III. La longue énumération de ses titres et des charges qu'il a remplies est une source de documents.

Timésithée fut d'abord préfet de la première cohorte gauloise en Espagne, commandement d'une grande importance; procurateur du domaine privé dans la Belgique et les deux Germanies; vice-président de la province d'Arabie, et ensuite procurateur de ladite province; contrôleur des jeux scéniques à Rome, puis procurateur dans la même ville; exacteur pour la rentrée des impôts relatifs aux approvisionnements de l'expédition sacrée, c'est-à-dire commandée par l'Empereur, puis procurateur de la province de Syrie et de la Palestine; vice-président de la province de la Germanie-Inférieure, ensuite vice-procurateur du patrimoine privé de l'Empereur dans la Belgique et les deux Germanies; vice-procurateur de l'impôt du quarantième dans la province de Bythinie, de Pont et de Paphlagonie; procurateur du revenu privé de l'Empereur dans lesdites provinces; vice-proconsul dans la province d'Asie; vice-procurateur de l'impôt du vingtième et du quarantième, et procurateur de cette même province d'Asie; enfin, procurateur de la province Lyonnaise et d'Aquitaine.

Après la dédicace de cette inscription, qui ne put avoir lieu suivant l'usage que trois mois après le départ de ce magistrat, il fut élu préfet du Prétoire, charge considérable qui cependant ne doit pas être confondue avec celle du même

nom, instituée sous Constantin, qui divisa l'Empire en quatre prétoires : ceux des Gaules, d'Italie, d'Illyrie et d'Orient.

Ce monument précieux a été publié par le P. Ménestrier, qui le découvrit en 1669 dans la rue Mercière, lors de la construction de la maison de Romain Thomé, ancien échevin, qui s'en servit pour asseoir un des angles de la cour de sa maison. Nous l'en avons fait retirer en février 1858, avec la permission de M. Lempereur, propriétaire actuel, qui en a fait don à la ville.

Il est à remarquer que Spon et Ménestrier ont donné cette inscription d'une manière inexacte, et qu'elle n'a été vraiment étudiée que depuis que nous l'avons retrouvée le 14 juillet 1857.

Le n°. 858 est un beau spécimen de caractères antiques. Cette inscription est relative à un légat de l'Empereur, titre assez rare dans notre Musée.

Retiré de la Saône en 1858, il nous a laissé ignorer jusqu'à ce jour le nom du personnage à qui il fut dédié. Les fouilles nouvelles ayant donné le commencement de cette inscription, elle est aujourd'hui à peu près complète; la partie du milieu, qui manque encore, ayant été restituée facilement dès les premiers jours, on doit la lire ainsi :

L. Æmilio.. filio Quirinâ front... legato Augusti proprætore provinciæ Lugdunensis consu i Tres provinciæ Galliæ.

Sous les n°s. 90, 91 et 954, nous avons réuni tout ce que le musée possède de monuments dédiés aux Mères augustes. Le n°. 954 surtout est fort remarquable. Ce n'est plus seulement pour la prospérité des fruits de la terre qu'elles sont ici invoquées, mais aussi pour celle de l'espèce humaine.

Le n°. 304 a été l'objet de longues dissertations. On y voit un monument d'actions de grâces rendu par l'auteur de la dédicace au bon esprit et à la fortune du retour. Les mots

redhibita et suscepta provincia avaient persuadé à quelques épigraphistes que ce monument devait être relatif à la bataille entre Sévère et Albin. D'autres ont combattu cette opinion. Aujourd'hui, il reste à peu près établi que Philippianus, homme assez inconnu du reste, aura voulu, au retour d'une absence et en mémoire de sa rentrée en charge, profiter de cette occasion pour étaler pompeusement ses titres et faire savoir que son *enfant, très-illustre,* avait été admis au rang des familles patriciennes.

D'après cela, ce ne serait plus un monument historique important, mais seulement un monument de l'amour-propre et de la vanité d'un fonctionnaire.

L'inscription, assez fruste, que nous voyons sous le n°. 904 est celle d'un graveur de caractères, autrement dit, d'un *lapicide.* Le musée ne possède que deux inscriptions où il soit fait mention de cette profession.

Le n°. 420 est un monument de la plus haute importance. Il constate qu'à l'époque romaine, la partie de notre territoire située entre nos deux fleuves formait un *pagus,* nommé *Condate* ou du Confluent, et que ce pagus était gouverné par un *magister pagi.*

Nous voyons, par cette inscription, que ce *pagus Condati* jouissait d'une certaine indépendance ; car il y est dit que l'emplacement du monument fut donné par un décret des habitants de *Condate.*

Locus datus decreto pagi Condati.

Ce n'est plus ici *locus datus decreto decurionum.* Les limites de ce *pagus* sont encore inconnues. Fermé au levant, au sud et à l'ouest par les deux rivières, il ne devait pas s'étendre, ce nous semble, du côté du nord, au-delà des limites des Ségusiaves.

Sous les n°s. 958, 959, 961, 962, 963, 964, 965, 966,

967, nous avons réuni plusieurs signes d'un zodiaque du VIIIe. ou du IXe. siècle, provenant de l'ancienne église de S^{te}.-Foy, près Lyon.

Le n°. 439 est un beau fragment de corniche, rencontré par Chinard, statuaire lyonnais, dans le voisinage de l'emplacement où avait été trouvée en 1529 la Table de Claude. Nous en avons découvert une semblable près de l'hôtel du Parc.

N°. 943. Bel autel grec donné par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu et trouvé dans leur propriété, au Moulin-à-Vent, sur la route de Vienne. Le couronnement n'appartient pas à la partie inférieure du monument.

N°. 915. Fragment de l'hémicycle trouvé sous l'hôtel du Parc en 1859. La base était encore sur son lit de pose. Sur l'une des pierres qui la composent, on lit :

IAE SALICAE
PPI . BELLICI

ES PROVINC
GALLIÆ

Julia Salica était sans doute l'épouse d'Eppius Bellicus, qu'un savant épigraphiste pense avoir été un prêtre d'Auguste. Nous avons joint à cette inscription celles des n°s. 134 et 718, qui ont évidemment appartenu à cet hémicycle, leur courbe étant absolument dans la même proportion. Ces trois inscriptions, dédiées par les trois provinces des Gaules, et l'ensemble de ce monument trouvé sur ses fondations antiques, ont été un indice que le temple d'Auguste ne devait pas être éloigné.

Il en est de même de l'autel que voici, n°. 911, et dédié aux divinités augustales par Claudius Tiberius Genialis. Ce monument était encore sur son lit de pose.

Nous voyons, sous le n°. 287, le bel autel taurobolique que la ville de Lyon possède depuis long-temps, et destiné à perpétuer la mémoire du sacrifice qui fut célébré pour la conservation de l'empereur Adrien.

L'inscription que nous voyons sous le n°. 472 est remarquable par la dernière ligne, dans laquelle l'épouse défunte parlant à son mari, qui a survécu, lui dit : *Amice, lude, jocare, veni.*

Le n°. 495 est une inscription gravée sur le piédestal de la statue équestre élevée à Tiberius Antistius par les trois provinces de la Gaule, et placée près de l'autel des Césars.

Certainement, si ce monument avait été trouvé sur son lit de pose, la place de l'autel d'Auguste était fixée d'une manière irrécusable ; mais il a été découvert dans une cave de la rue St.-Pierre et employé parmi d'autres matériaux. Il en a été extrait sous la mairie de M. Fay de Sathonay et offert au Musée par son propriétaire.

Le n°. 496 portait l'inscription suivante :

D M
M · OPPI PLACIDI
HAR · PRIM DE LX
CVI LOCVM SEPVLTVR
ORD · SANCTISSIME LVG
DEDIT

Nous voyons dans Forcellini que l'*Ordo amplissimus* était le sénat ; mais ici, l'*Ordo sanctissimus*, étant qualifié de *Lugdunensis*, ne peut point être le sénat. C'était, sans doute, un collége de prêtres : ce que semble signifier cette expression de *sanctissimus*, et très-probablement de prêtres augustaux ; ainsi paraît le prouver le nombre de soixante que porte l'inscription.

La liste de noms de personnages éminents que nous voyons ici sous le n°. 516 est très-importante, et le serait bien davantage, ainsi que celle que nous avons remarquée sous le n°. 973, si on avait pu savoir, en la complétant, à quel ordre de fonctionnaires appartiennent les noms qui y sont inscrits.

Trouvées toutes deux sur la rive droite de la Saône, mais à une distance considérable l'une de l'autre, elles semblent, par cette circonstance, désigner des fonctionnaires impériaux, à moins qu'on ne puisse prouver qu'elles ne contiennent que des noms de membres de corporations. Le n°. 973 est le plus remarquable pour l'exécution des caractères.

La pierre phallique n°. 913, que, par des motifs faciles à comprendre, nous tenons à l'écart, était, sans doute, un des angles d'un grand socle sur lequel devait s'élever l'autel dédié au principe générateur. Son ornementation singulière est traitée dans des proportions gigantesques.

Nous trouvons, sous le n°. 1,004, un beau fragment d'inscription que nous n'avons pu réussir à compléter encore. Il est relatif à un prêtre de l'autel d'Auguste.

Le n°. 841 est un beau buste de Lucius Verus, en marbre, trouvé à Rome en 1857. L'autre buste, n°. 842, paraît être un Adrien jeune. Ces deux beaux portraits seront prochainement installés dans une place plus digne d'eux.

Le n°. 988 a été dernièrement découvert dans la Saône, au pont de Nemours. Cette inscription est dédiée à Geminius Artillus, vétéran de la huitième légion augustale. Il est désigné sous la qualification de corniculaire du président de la province lyonnaise.

Le torse antique en marbre n°. 847 a été découvert en Grèce et apporté par M. le capitaine de vaisseau Duvivier, à la fin du siècle dernier.

Sous cette soixante-unième arcade, nous avons réuni trois

fragments que nous avons reconnus faire partie de la même inscription : ce sont les n°s. 337, 448, 185. Ce monument, encore incomplet malgré la réunion de ces trois parties, est dédié :

Flavio Fulvio Gavio Numisio Petronio Æmiliano prætori tutelario candidato Augustorum curatori reipublicæ....... Item candidato Augustorum pontifici promagistro Sallio Collino præfecto feriarum latinarum seviri augustali. . . . . .
. . . . .
patrono.

La plupart de ces titres ont été restitués par une haute autorité en épigraphie.

Une inscription en l'honneur de Servidia, épouse de ce personnage, se voit au Musée sous le n°. 194.

Le sarcophage n°. 711, que nous voyons au milieu de la cour du Palais-des-Arts, est un des plus beaux de ce genre. Ce monument, trouvé à Lyon, quai St°.-Marie-des-Chaînes, est orné sur sa face principale de deux figures soulevant une draperie. Les deux côtés sont décorés de boucliers placés en sautoir, derrière lesquels se voient des haches de licteur.

J'ai fait mes efforts pour n'appeler l'attention du Congrès que sur les principaux monuments de notre Musée lapidaire. Malgré cela, Messieurs, je crains d'avoir abusé de votre bienveillance en me laissant aller à des dissertations épigraphiques trop long-temps prolongées. J'ai passé à dessein devant bien des monuments qui auraient pu être l'objet d'une mention spéciale, pour ne m'attacher qu'à ceux dont l'intérêt devait surtout mériter votre attention. Je serais heureux si j'avais pu, dans cette visite à nos richesses épigraphiques, vous en faire concevoir une idée avantageuse, et si les soins que je mets chaque jour à l'augmenter vous paraissaient

avoir atteint le but que je me suis proposé, qui est de réunir le plus de documents possibles sur l'histoire de Lugdunum.

3e. Séance du 19 septembre.

Présidence de M. Martin-Daussigny.

A 3 heures, le Congrès rentre en séance. M. de Caumont adresse les remercîments du Congrès à M. Martin-Daussigny, pour la savante communication qu'il vient de faire, et le prie de vouloir bien présider la séance.

MM. *Fraisse*, *Challe*, *Bouillet*, *de Surigny* siégent au bureau.

M. de Caumont demande à M. Martin-Daussigny des explications sur les assemblées nationales qui avaient lieu au mois d'août.

Les assemblées générales des trois provinces des Gaules, tenues à Lyon, au mois d'août, pendant toute la période gallo-romaine, sont regardées, avec raison, comme les événements les plus importants dont fassent mention nos monuments épigraphiques.

Dans la première, qui eut lieu l'an de Rome 741, les députés gaulois décrétèrent la consécration d'un autel dédié à Auguste, en reconnaissance des bienfaits dont il avait comblé la ville de Lugdunum, en la déclarant métropole des Gaules. Il fut décidé que, pour conserver à cet hommage tout son caractère de spontanéité, ce monument serait élevé au confluent des deux rivières, sur un terrain gaulois et indépendant de l'administration de la colonie romaine, située sur la rive droite de la Saône.

Auguste n'ayant voulu accepter cet honneur qu'à la condi-

tion que son nom serait placé après celui de la déesse Rome, le nouvel autel fut dédié ROMÆ ET AUGUSTO.

Dans la même assemblée, il fut décidé que les frais nécessaires à l'entretien de ce culte seraient fournis par un impôt particulier prélevé dans les trois provinces des Gaules. Les soixante nations formant ces trois provinces devaient avoir chacune un représentant à cet autel.

Outre cette représentation permanente, les trois provinces des Gaules envoyaient encore chaque année des députés qui se réunissaient à Lugdunum, au mois d'août, pour traiter toutes les questions relatives à ce culte.

La perception de l'impôt destiné à fournir la dépense nécessaire au culte de Rome et d'Auguste était opérée par un certain nombre de fonctionnaires spéciaux, nommés dans l'assemblée annuelle des députés et choisis dans son sein.

C'était d'abord l'*inquisitor Galliarum*, magistrat chargé de régler la quotité de l'impôt que chacun devait payer pour les besoins de ce culte. Ses fonctions pourraient être comparées à celles de nos contrôleurs généraux.

On nommait aussi un *judex arcæ Galliarum*, devant qui se portaient toutes les contestations ou réclamations auxquelles donnait lieu la répartition de cet impôt. Enfin, l'assemblée nommait un *allector Galliarum*, qui faisait les fonctions de receveur-général.

A l'occasion de ces assemblées, des fêtes et des jeux étaient donnés à l'autel d'Auguste, dans les théâtres, cirques et amphithéâtres. Ces jeux consistaient en luttes, chasses et courses. L'époque de ces solennités était toujours choisie pour décerner des récompenses nationales, voter ou inaugurer des inscriptions. Il est même très-probable que toutes celles sur lesquelles nous voyons la dédicace *Tres provinciæ Galliæ* ont été inaugurées pendant ces solennités.

Dans notre amphithéâtre, où se donnaient des chasses et des jeux à l'occasion des fêtes augustales, on a trouvé des

pierres portant des inscriptions relatives aux places réservées aux députés des soixante nations de la Gaule, dont les représentants à l'autel de Rome et Auguste formaient probablement dans notre ville l'*Ordo sanctissimus* (1).

Caligula ajouta encore à ces solennités, par l'institution de combats littéraires dont les conditions révèlent le caractère cruel de leur fondateur.

Ces grandes réunions eurent donc dans le principe un caractère religieux, puisqu'il s'agissait du culte de Rome et Auguste; mais, comme ce culte paraît plutôt avoir été un acte politique, et que des récompenses nationales étaient décernées pendant ces solennités, on peut regarder leur caractère comme religieux et politique en même temps.

Quoi qu'il en soit, elles contribuèrent grandement à la richesse et à la prospérité de notre ville, par l'affluence considérable d'étrangers de tous les pays que les fêtes et les jeux multipliés y attiraient.

Quant à l'institution de ces grands marchés et de ces foires célèbres où les produits de l'industrie non-seulement des trois provinces des Gaules, mais encore de la Grèce et de l'Italie, venaient rivaliser entre eux et donner chaque année une impulsion nouvelle aux affaires commerciales de notre ville, nous devons leur assigner une autre date.

Ces assemblées, purement commerciales, ne doivent point être confondues avec celles du mois d'août. Nous en avons la preuve certaine par la célèbre lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne, dans laquelle il est dit que c'est le jour de l'ouverture de ce célèbre marché, qui attirait à Lyon un si grand concours de toutes les nations (2), que les chrétiens de Lyon furent amenés devant le juge, et que Blandine, qui

(1) L'*Ordo amplissimus* était le Sénat.

(2) *Ineunte igitur solemni apud nos Mercatu qui maxima hominum frequentia celebratur, utpote ex omnibus populis ac provinciis conveniente virorum multitudine*, etc.....

périt après tous les autres, fut mise à mort le dernier jour des spectacles (1).

Or, l'Église célèbre la fête de saint Pothin, de Blandine et des quarante-huit martyrs de Lyon le 2 juin, qui est sans doute celui où le sacrifice fut consommé.

Cette remarque, que nous n'avons vue nulle part, est très-importante, parce qu'elle semble donner la date précise de ce marché célèbre qui, chaque année, aurait été tenu à Lyon à la fin de mai, pour se terminer au commencement de juin, et que tous les historiens semblent avoir confondu avec les fêtes augustales, dont le caractère pacifique ne pouvait s'accorder avec les horribles cruautés qui, à cette époque, ensanglantèrent notre amphithéâtre.

M. de Caumont pense que les réunions du mois d'août avaient un caractère politique. Un marbre trouvé à Vieux (Calvados) et connu sous le nom de marbre de Thorigny, parle d'*émeutes* apaisées, d'impôts prélevés, de fonctionnaires défendus contre la calomnie, par Titus Sennius Solemnis ; services qui avaient mérité à ce prêtre de Diane un monument élevé dans la ville de Vieux, en vertu d'un vote de l'Assemblée des trois provinces.

M. Lenormant fait remarquer la ressemblance des fêtes d'août avec les jeux de la Grèce et de l'Asie-Mineure, pour lesquels on frappait des médailles analogues à celles de Lyon, et qui avaient tous un caractère politique. On y débattait les affaires, on y délibérait et on émettait des vœux à peu près comme dans nos Conseils généraux.

M. Challe ajoute que ces assemblées votaient des érections de monuments, des levées d'impôts. Elles avaient donc attribution administrative et financière.

M. Bulliot pense que les députés envoyés par les nations gauloises pouvaient bien être précisément les prêtres des

(1) *Post hos omnes, ultimo tandem spectaculorum die, Blandina rursus illata est*, etc.....

temples d'Auguste répandus dans l'Empire gaulois. Cette opinion n'est pas combattue.

M. H. Fazy observe qu'une inscription votive trouvée sur le grand St.-Bernard porte le nom *Libo*, qu'on retrouve au musée de Lyon.

Quant aux accents, une seule inscription de Genève en porte ; leur situation ne peut rien faire décider sur la prononciation des syllabes.

M. de Surigny pense qu'ils tenaient pour beaucoup à l'idiôme du sculpteur lui-même.

M. de Saint-Andéol demande la parole et lit un fragment d'un ouvrage intitulé : *Architecture religieuse dans l'ancienne province romaine, du Ier. au XIe. siècle.*

L'auteur annonce que, dans la contrée comprise de Lyon à la mer, entre les Alpes et les Cévennes, il a reconnu un certain nombre d'églises appartenant à chacun des siècles écoulés du IIIe. au XIIe. siècle ; quelques temples changés en églises au Ve. siècle ; la création au VIIIe. siècle, par les Goths, d'une architecture avec voûtes en berceau, pilastres et contreforts, transportée, modifiée dans le Nord au XIe. siècle, par le déplacement d'un foyer de civilisation et par l'action de Cluny ; architecture d'où est sorti le style français ogival. La conclusion de ce travail est que le midi de la France possède une architecture *romaine pure* jusqu'à la fin du IVe. siècle, romaine dégénérée ou romane jusqu'au VIIIe., gothique jusqu'à la fin du Xe., gothique francisée ou franco-gothique jusqu'à la fin du XIIe., et française ogivale jusqu'au XVIe. siècle.

Le système de M. de Saint-Andéol établit ainsi un remaniement dans les classifications archéologiques établies. Comme l'auteur n'apporte pas de preuves ni de motifs à l'appui de ce système et qu'il annonce un second travail, il n'y a pas lieu de donner suite à cette communication.

M. Savy lit ses Recherches sur l'unité de plan et le caractère architectural de la cathédrale de Lyon, et s'élève contre certains changements qu'on y a faits dans les restaurations qui ont eu lieu.

M. de Soultrait ne peut partager les idées de M. Savy, relativement à l'unité de la cathédrale : il dit que l'abside, qui est romane, ne peut être du même architecte que le reste de l'église.

M. de Caumont fait aussi des réclamations sur diverses opinions émises dans le mémoire.

M. de Surigny s'associe aux conclusions de M. Savy quant aux restaurations, et déplore les modifications inutiles que l'on fait subir aux monuments. Le Congrès, dans sa visite à St.-Jean, a manifesté son opinion en ce sens.

M. Saint-Olive déclare que l'énorme toit dont l'église de St.-Jean a été recouverte a causé, dans le public, un véritable regret.

La séance est levée et renvoyée à 8 heures du soir.

Le Secrétaire,

P. CANAT DE CHIZY.

4e. Séance du 19 septembre.

Présidence de M. le conseiller Valentin SMITH.

La séance s'ouvre à 8 heures du soir, sous la présidence de M. V. Smith, membre de l'Académie et conseiller à la Cour impériale de Lyon. Cinquante membres sont présents.

M. de Caumont appelle au bureau : MM. *Fraisse*, *Challe* et *Martin-Daussigny*.

M. *Canat de Chizy* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont remet à M. Martin, architecte, la médaille qui lui été décernée par la Société française d'archéologie, pour sa publication illustrée des monuments du Lyonnais.

M. Martin, architecte, reçoit cette médaille des mains de M. le Président aux applaudissements de l'Assemblée.

M. Baudot n'étant pas à Lyon, la médaille qui lui a été votée lui sera solennellement remise à Paris, au mois de mars 1863.

M. Martin-Daussigny a la parole sur la question suivante: *Tracer la topographie antique de Lyon.*

TOPOGRAPHIE DE LUGDUNUM AU IVe. SIÈCLE,

PAR M. MARTIN-DAUSSIGNY.

Les découvertes archéologiques faites dans nos murs, depuis un certain nombre d'années, permettent de tracer d'une manière sûre la topographie de Lugdunum au IVe. siècle.

A cette époque, la partie de la ville située sur la rive droite de la Saône était renfermée dans des limites à peu près les mêmes que celles d'aujourd'hui, excepté toutefois du côté de Vaise, où elle a pris une extension considérable depuis quarante ou cinquante ans.

Le quartier St.-Irénée paraît avoir offert, à l'époque romaine, une configuration presque semblable à celle qu'il présente aujourd'hui.

Une voie de tombeaux, qui nous a rappelé celle de Pompéï et que nous avons reconnue nous-même, en notant avec soin les découvertes successives sur ce point, existait alors sur l'emplacement de la rue actuelle de la Favorite, et sa jonction avec celle de Trion, dont le tracé est évidemment ancien, nous indique une des portes de la ville

romaine. La disposition des murailles, reconstruites au XVIe. siècle sur les restes de celles de la ville antique, parce que la nature des lieux le voulait ainsi, nous donne une preuve que la ville ne s'étendait pas au-delà du côté de l'ouest. Du reste, en dehors de cette enceinte, on n'a trouvé que des traces de constructions isolées n'offrant aucun ensemble, et quelques cippes funéraires.

Les découvertes du côté du midi, toujours sur la rive droite, démontrent que l'enceinte de Lugdunum se terminait au lieu où est aujourd'hui la rue de la Quarantaine, au pied de la montée de Choulans. Il est à remarquer que toute cette étendue, depuis la rue de Trion jusqu'à Choulans, renfermait les cimetières gallo-romains. La quantité de sépultures découvertes sur cet espace est considérable.

L'ensemble des habitations élevées sur la rive gauche de la Saône ne doit point être confondu avec la colonie romaine, établie sur la rive droite. Ce terrain, exclusivement gaulois, appartenait aux trois provinces des Gaules, qui y tenaient leurs assemblées annuelles au mois d'août, et dépendait d'un pagus nommé *Condat*, ou du confluent, gouverné par un *magister pagi*, et dont l'administration était tout-à-fait distincte de celle de la ville romaine. Une inscription du musée de Lyon (n°. 420) nous montre que ce pagus avait conservé certains privilèges, et que la possession de son territoire lui était assurée, puisque, pour l'érection de ce monument consacré à Diane, il fallut que le terrain sur lequel il était placé fût donné par un décret du pagus lui-même.

Cette indépendance d'un territoire, resté gaulois sous la domination romaine, fut la raison qui le fit choisir pour y élever l'autel dédié à Rome et à Auguste, hommage rendu par les trois provinces de la Gaule.

Les limites de ce pagus sont assez difficiles à établir. Ne pouvant se prolonger au midi au-delà du confluent, dont les

îles n'en dépendaient peut-être pas; borné à l'est par le Rhône, à l'ouest par la Saône, il a pu s'étendre très-probablement sur une certaine partie du territoire des Ségusiaves.

Nous n'avons pas trouvé de traces d'habitations romaines sur le plateau de la Croix-Rousse; et les tombes, découvertes en assez grand nombre sur l'emplacement de l'hôpital, qui vient d'être bâti dans ce quartier, nous font croire que notre ville antique ne s'étendait pas au-delà.

Quant à la partie basse de Lugdunum, établie sur la rive gauche de la Saône, dans les îles du confluent, elle était loin d'avoir l'importance qu'elle a acquise de nos jours.

Les quatre îles, que l'on a réunies par des travaux de terrassement considérables, se divisaient ainsi :

Le premier point de rencontre des deux fleuves avait lieu au pied du coteau St.-Sébastien, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le grand théâtre, l'hôtel-de-ville et la place des Terreaux.

La seconde communication, établie naturellement entre le Rhône et la Saône, était au lieu où nous voyons aujourd'hui la rue Dubois, la rue de la Gerbe et la place des Cordeliers.

Les deux rivières se rejoignaient encore sur l'emplacement où est établie la caserne de la gendarmerie, entre les rues Sala et Ste.-Hélène.

Une partie du Rhône venait aussi se jeter dans la Saône, de suite après le lieu où est actuellement l'église de St.-Martin-d'Ainay. Puis, enfin, les eaux du Rhône et de la Saône se réunissaient en masse à l'extrémité de l'île Moynat, au point où est aujourd'hui le pont de la Mulatière. L'ensemble de tous ces points de communication formait le confluent.

Il est à remarquer que ces différentes îles étaient beaucoup moins larges dans le sens du Rhône à la Saône que ne

l'est aujourd'hui le terrain de la presqu'île. Les découvertes archéologiques nous ont démontré que la Saône s'avançait jusque sur la place du Plâtre, et le Rhône jusqu'à la rue du Garet.

Au point de communication entre les deux fleuves, dans le quartier des Terreaux, les eaux couvraient un espace considérable; car sur tous les points où l'on creuse on retrouve le gravier du Rhône. Plus tard, ce passage du fleuve avait été régularisé par deux murailles ou digues, éloignées l'une de l'autre de 60 pieds, et qui avaient ainsi permis de remblayer derrière elles et de construire sur ces terres rapportées. Ces ouvrages ont été exécutés bien après l'époque romaine.

Sur la rive gauche du Rhône, le terrain n'avait une certaine élévation que vers le point où est aujourd'hui le quartier de la Guillotière, et les constructions antiques et isolées dont on rencontre quelquefois les traces appartiennent à des villas, des maisons de plaisance, mais étaient tout-à-fait en dehors de Lugdunum.

La largeur des îles du confluent a été déterminée assez facilement par des découvertes archéologiques.

M. Dubois, architecte, a rencontré, au siècle dernier, les marches d'un port situé sous la place du Plâtre, à 10 pieds de profondeur; et M. Brodier, directeur des travaux du gaz, a retrouvé, sous la rue Mercière et dans toute son étendue, le quai antique, avec ses marches et son pavé bien conservé.

Quant au côté du Rhône, le passage des eaux a été reconnu sous la rue du Garet et dans celle de la Barre. M. Dubost, architecte, a trouvé les constructions du pont de la Guillotière, à partir de la place Leviste.

Ceci fait comprendre pourquoi aucune découverte de restes antiques n'a jamais eu lieu du côté du Rhône.

Quant à celles qui ont servi à pouvoir établir la topographie de notre ville au IVe. siècle, il serait trop long de les

énumérer. Cependant, on peut donner une idée de leur ensemble en disant que celles du coteau de Fourvières ont prouvé l'existence de monuments d'une grande dimension, les débris trouvés à l'Antiquaille surtout.

Parmi les sépultures découvertes depuis la rue de Trion jusqu'à Choulans, une d'elles, retrouvée intacte, nous a permis de nous renseigner sur l'ensevelissement de cette époque. Le corps avait été enveloppé d'un linceul, puis une épaisse couche de résine noirâtre y avait été appliquée. Le tout était recouvert par une masse d'une espèce de ciment blanc, de 2 ou 3 pouces d'épaisseur, et que l'humidité avait fortement amolli. Le sarcophage était formé de grandes dalles, ajustées et parfaitement polies ; il était sans inscription et ne renfermait ni vases, ni médailles.

Les découvertes sur le coteau de la Croix-Rousse n'ont donné que quelques tombes sans importance ; mais sur la pente du coteau, du côté de Lyon, les plus grandes richesses archéologiques ont été rencontrées : l'amphithéâtre, les restes de l'autel d'Auguste, car la chose paraît bien certaine aujourd'hui ; la TABLE DE CLAUDE, les thermes, les mosaïques de la place Sathonay, les fragments de statues en bronze doré, le siége de marbre, une voie avec son pavé bien conservé, un édicule renfermant la représentation des Déesses-Mères ; une colonnade, un hémicycle, un autel dédié aux divinités augustales, enfin toutes les inscriptions relatives à ce culte.

Puis, dans la presqu'île, on a trouvé le quai antique, l'inscription de Timésithée, des amphores, des fragments de statues.

En approchant du quartier de Bellecour, les découvertes cessent pour reprendre dans celui d'Ainay, où l'on a trouvé les plus belles mosaïques, des inscriptions et des murailles encore garnies de peintures. Sur la rive gauche du Rhône,

on a retiré, de la vase du fleuve, la statue de Jupiter qu'on voit au musée de notre ville.

M. Lenormant remarque l'identité de la sépulture dont M. Martin-Daussigny a donné la description avec celles qu'on trouve dans les Catacombes de Rome. Il l'explique par une imitation de la sépulture du Christ.

A propos de l'autel d'Auguste, M. Lenormant vient de déterminer, par une inspiration soudaine, la signification du mot *super* dans une inscription du musée; ce qui fixerait d'autant mieux la place de l'autel dans le haut de la ville, *super confluentes*.

M. Bulliot fait remarquer qu'il y a des temples d'Auguste dans d'autres villes, à Autun, par exemple, et qu'il serait bon d'étudier les rapports du culte rendu à César dans ces différents lieux.

M. Valentin Smith lit un mémoire touchant la bataille de César contre les Helvètes, et le passage de la Saône par les deux armées;

M. Saint-Olive présente, de son côté, une brochure sur la détermination du lieu de la bataille entre Sévère et Albin;

M. de Logrevlo lit un mémoire sur la vie de saint Leonianus, évêque de Vienne.

M. le Président annonce que l'excursion à Vienne aura lieu demain à 7 heures 1/2, et que la séance de clôture se tiendra à Lyon dimanche, à 8 heures du matin.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

P. CANAT DE CHIZY.

1re. Séance du 20 septembre.

A VIENNE.

Présidence de M. de Caumont.

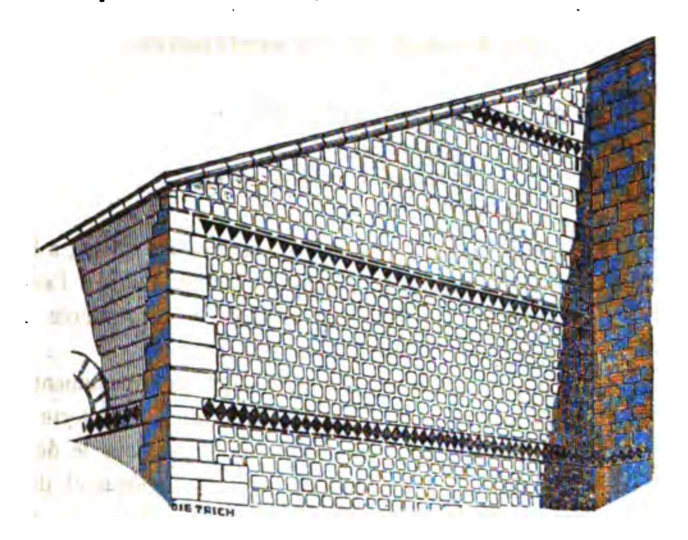
La première séance s'est tenue à 9 heures du matin, à la descente du chemin de fer, dans l'église St.-Pierre, l'ancienne basilique, qui doit être prochainement consacrée à renfermer le musée d'antiquités de Vienne.

St.-Pierre. — Arrivé aux portes de ce curieux monument, le Congrès a été rejoint par M. V. Teste, architecte, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de l'Isère, conservateur de la bibliothèque et du musée; par M. Quenin, architecte, chargé des fouilles et des travaux entrepris dans le monument; M. V. Berthin, membre du Conseil général; M. le docteur de Brye, membre du Conseil municipal.

M. de Caumont a prié M. Fazy, de Genève, de remplir les fonctions de secrétaire, et réclamé l'obligeance de M. de Surigny, en l'engageant à dessiner quelques parties de cette curieuse basilique.

Tout d'abord, le Congrès a vu que la tour occidentale est une application postérieure qui cache la façade primitive, décorée d'incrustations en ciment coloré, comme on en voit encore aux sommets des murs latéraux et dans les murs formant saillie du côté du nord (Voir la page suivante); murs que quelques-uns avaient pris pour les restes d'un transept, et qui paraissent à M. Teste avoir plus probablement fait partie d'une tour. M. de Caumont a justifié, par quelques exemples de tours très-anciennes, cette opinion de M. Teste. Il a en-

suite présenté le dessin, qu'il releva avec M. Bouet il y a



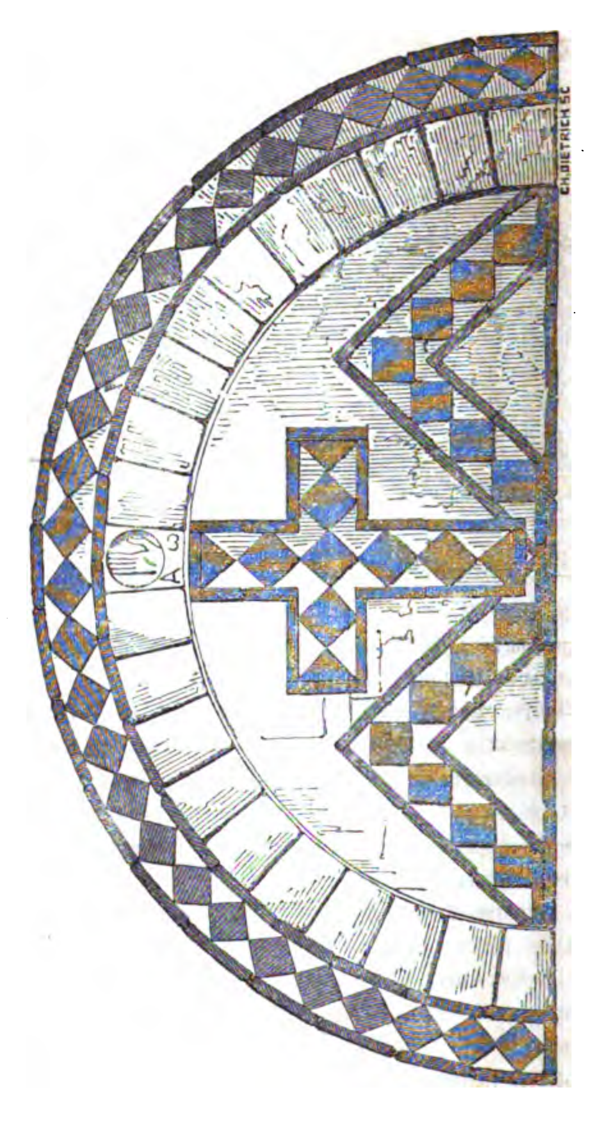
PARTIE FORMANT SAILLIE, DU CÔTÉ DU NORD.

quelques années, de l'ornementation de la porte d'entrée de l'église, sous la tour (Voir page 506).

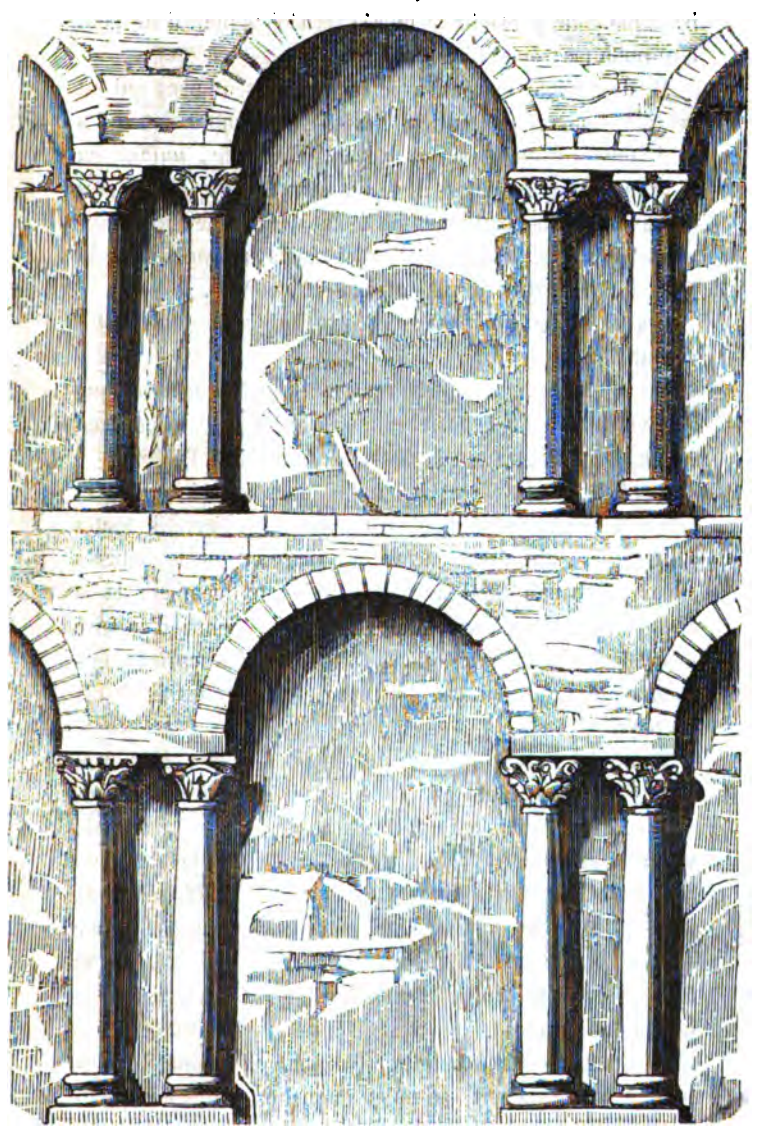
En entrant dans l'église, le Congrès est frappé de l'aspect antique de cette basilique : les arcades sont décorées de colonnes en marbre, pour la plupart, avec chapiteaux qui rappellent les chapiteaux romains et ceux que l'on rencontre encore dans quelques églises très-anciennes, comme celle de Jouarre (Voir la page 507).

Ces colonnes étaient encore, il y a quatre ans, sous un enduit de plâtre qui avait dénaturé le style de l'église et l'avait caché sous une décoration moderne; mais on voyait, par quelques déchirures de ce manteau, paraître les fûts des colonnes.

C'est une heureuse idée que d'avoir acquis cette antique



ARCHIVOLTE DE LA PORTE DE L'ÉGLISE ST.-PIERRE, A VIENNE.



ORDONNANCE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE, A VIENNE.

basilique pour y établir le musée archéologique : il ne peut être nulle part aussi bien placé.

M. de Surigny exprime avec énergie un sentiment qui est celui du Congrès tout entier, c'est-à-dire l'impression qui a saisi tous les membres en voyant l'exemple, *unique en France,* d'une basilique dans son antiquité, beaucoup plus probante que les basiliques de Rome qui ont été successivement remaniées. Ici, les parties les moins anciennes sont du XIe. siècle ; le reste appartient aux VIe. et VIIe. siècles.

Les places des *ambons* et celle du *pulpitum* sont faciles à reconnaître.

M. F. Le Normant a fait remarquer judicieusement que l'ambon de l'évangile était en marbre blanc et terminé en forme de cintre, ce qui le distingue de celui de l'épître.

Des fouilles considérables ont été faites dans le pavé, et l'on y a trouvé une foule de sarcophages en pierre de toutes les époques, qui gisent encore sur place et que le Congrès a vus avec intérêt. Il a recommandé aux membres de la Société française d'archéologie résidants à Vienne d'en faire le catalogue et la description. L'étude de ces curieux monuments doit être faite, à tête reposée, et par des habitants du pays.

Parmi les débris de sculpture entassés dans l'église St.-Pierre, M. de Surigny a fait un croquis du fragment suivant, orné d'entrelacs (Voir la page suivante), et qui, vraisemblablement, faisait partie de l'enceinte du *pulpitum.* Ce fragment appartient à la même famille que ceux dont M. de Caumont a entretenu le Congrès à Saumur (V. ci-avant, p. 117), et qui seront aussi décrits et figurés dans le *Bulletin monumental* (XXIXe. volume, p. 73 et suivantes).

Le Congrès est allé dans l'abside pour y examiner le tombeau de saint Mamert, au sujet duquel on possède un mé-



FRAGMENT TROUVÉ DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE.

moire nouvellement publié par M. de Terrebasse, membre de la Société française d'archéologie.

Cet habile épigraphiste a examiné l'inscription de saint Mamert trouvée à l'endroit où elle avait été signalée par Chorier, vers le milieu du XVIIe. siècle.

« L'épitaphe de saint Mamert, car son tombeau n'y reste « plus, » dit cet historien, « est opposée presque en droite « ligne au tombeau de Léonien ; elle est sous le chœur au « costé droit de l'autel, et est sans doute un ouvrage d'un « siècle moins ancien, et par conséquent plus corrompu et « plus barbare que celuy de cet illustre prélat » (1).

« Nous ne pouvons, dit M. de Terrebasse, que partager à cet égard le sentiment de Chorier, et loin, d'attribuer au Ve. siècle l'épitaphe de saint Mamert, nous estimons, par la comparaison des lettres et des ligatures, qu'elle appartient au même temps que celle de saint Léonien, c'est-à-dire au Xe. siècle. La voici telle qu'elle se lit encore sur la pierre, en complétant, d'après Chorier et d'autres plus anciens historiens de Vienne, les trois derniers mots des trois premières lignes dont on n'aperçoit plus aujourd'hui que le commencement :

MOLE SVB HAC LAPIDVM SANCTISSIMA
MEMBRA TEGVNTVR : HVIVS PONTIFICIS
VRBIS SACRIQVE MAMERTI :

HIC TRIDVANVM CVM SOLLEMPNIBVS LETANIIS
INDIXIT IEIVNIVM ANTE DIEM QVA CELE
BRAMVS DOMINI ASCENSVM :

« L'église de St.-Pierre, dont la fondation remonte à

(1) Voir les Recherches de Chorier sur les antiquités de la ville de Vienne ; 1658 p. 287.

« l'établissement du christianisme dans la ville de Vienne, « avait, dit M. de Terrebasse, subi les mêmes vicissitudes « que cette antique cité, ravagée tour à tour par les Bourguignons, les Sarrazins et les Francs. Il ne restait que de « faibles débris de la basilique primitive, lorsqu'au commencement du X°. siècle, le comte Hugues, qui régnait « à Vienne sous le nom de son parent, l'empereur Louis-« l'Aveugle, entreprit la restauration de l'église et de l'abbaye « de St.-Pierre. On se servit des matériaux que l'on avait « sous la main, des briques, des pierres comme des colonnes « de marbre, que fournissaient en abondance les anciens « édifices romains, et la basilique chrétienne, enrichie des « dernières dépouilles du paganisme, se releva plus brillante « que jamais.

« Les tombeaux des saints, qui recommandaient l'église à « la piété et aux offrandes des fidèles, ne furent pas oubliés, « et c'est à la même époque qu'il faut attribuer la restauration des tombeaux de saint Mamert et de saint Léonien.

« Les tombeaux des deux saints furent placés dans le « chœur, à droite et à gauche du maître-autel, sous une « arcade à plein-cintre, pratiquée dans le renfoncement de « la muraille. Ils y occupaient la place d'honneur, que décernait au premier l'éclat de son épiscopat et au second sa « qualité de fondateur du monastère. »

Les prétendues restaurations, c'est-à-dire les décorations en plâtre subies par l'église St.-Pierre vers le milieu du siècle dernier, avaient fait disparaître l'épitaphe de saint Mamert.

« Un sondage exécuté dans cette partie du chœur, nous « apprend le mémoire de M. de Terrebasse, n'ayant pas « tardé à la remettre au jour, on reconnut que le même « enduit masquait la voussure d'un arc à plein-cintre, qui « avait été bouché et rempli de maçonnerie. Au milieu de

« cette maçonnerie se trouvaient encastrées, à côté l'une de « l'autre, la pierre qui porte l'épitaphe et une espèce « d'arche en pierre délicatement vidée, qui n'avait été sans « doute conservée à cette place que parce qu'elle se rattachait à quelque pieux souvenir. L'enlèvement de tous ces « matériaux mit à découvert un sarcophage en pierre fermé « par un couvercle, de forme prismatique, long de 2 mètres « 45 centimètres sur 63 centimètres de large, et dont « chaque versant est encadré par une double moulure, d'un « travail assez simple. En continuant de dégager la partie inférieure du sarcophage, cachée par l'exhaussement du sol « du chœur, on aperçut sur le devant de l'auge, à peu près « vers le milieu, mais se rapprochant de la tête, une brèche, « un trou pratiqué à coups de marteau, et qui paraissait « grossièrement bouché avec des pierres et du mortier. « Après avoir déchaussé et retiré soigneusement ces pierres, « il devint facile de reconnaître que la tombe avait été violée, « et qu'il ne restait plus, du corps qu'elle avait renfermé, que « le petit nombre d'ossements que la main du ravisseur, en « passant par le trou, n'avait pu atteindre et ramasser.

« La tradition était confirmée : le corps de saint Mamert « n'a point été l'objet d'une de ces translations solennelles « qui s'opèrent au grand jour : il a été dérobé avec effraction, nuitamment et à la hâte : la brèche et les menus « ossements oubliés dans la tombe en portent témoignage.

« Du rapprochement de tous les faits, de toutes les circonstances qui précèdent, il résulte, ce nous semble, que « le sarcophage découvert dans le chœur de l'église de St.-Pierre, à droite de l'autel, au-dessous d'une épitaphe indicative, ne peut être que celui où étaient déposés, au « X^e. siècle, les restes de saint Mamert, conservés dans cette « église depuis le jour de son inhumation. Il n'y a pas lieu « de soupçonner qu'un autre mort ou même un autre

« évêque ait usurpé cette place que toutes les traditions lui « attribuent. Le corps saint a été, dans l'intervalle du XIᵉ. « au XIIIᵉ. siècle, l'objet d'un de ces pieux larcins dont l'his- « toire ecclésiastique révèle de si fréquents exemples. On s'y « serait même pris à deux fois avant de réunir la tête et le « corps. Enfin, le vol était si bien consommé en 1251, que « les religieux de St.-Pierre, renonçant à toutes prétentions « sur les reliques de saint Mamert, n'eurent plus à s'inquiéter « d'un tombeau vide. La mémoire s'en était effacée à un tel « point, que Chorier, en 1658, le cherchait ailleurs que là « où il était. Les menus ossements retrouvés aux deux ex- « trémités du sarcophage sont, à ne pas en douter, les « débris du corps du saint échappés depuis des siècles à la « main du ravisseur. Il n'y en a pas assez pour que l'on « craigne une substitution ; il y en a juste ce qu'il faut pour « témoigner d'un vol. Ces reliques, oubliées plutôt que res- « pectées du temps et des révolutions, sont aujourd'hui tout « ce qui reste à la pauvre église de Vienne des trésors sacrés « de Vienne-la-Sainte. C'est à l'autorité ecclésiastique qu'il « appartient d'en décider souverainement ; mais, pour ce « qui nous concerne, nous ne saurions, au double point de « vue de l'histoire et de l'archéologie, tirer une autre con- « séquence de ce que nous avons rapporté et de ce que nous « avons vu. »

Il y aurait eu pour la journée tout entière à étudier à St.-Pierre. La Compagnie examine rapidement les inscriptions et les fragments de sculpture réunis provisoirement dans une chapelle, près de l'abside; puis M. de Caumont met aux voix un vœu qui fut renouvelé à la séance suivante :

« Le Congrès désire qu'aucune restauration ne soit faite aux colonnes antiques de l'église St.-Pierre, et qu'elles

restent dans leur état actuel : elles auront ainsi pour le musée un tout autre intérêt que si elles étaient restaurées. »

Après l'émission de ce vœu, formulé en présence des architectes, le Congrès a visité la collection lapidaire qui viendra bientôt prendre place dans cette église, mais qui est encore dans une construction provisoire en bois attenant à l'église et accolée au mur.

Là se trouvent réunis la plupart des inscriptions et des fragments de sculptures qui étaient précédemment à la maison carrée. Un catalogue avait été publié, il y a plus de vingt ans, par M. Delorme, alors conservateur de la bibliothèque et du musée; mais depuis lors la collection s'est enrichie; et quand tous les objets seront replacés et classés dans la basilique de St.-Pierre, un nouveau catalogue sera nécessaire : M. V. Teste, conservateur, pourra s'en occuper avec son dévouement ordinaire.

Le Congrès s'est arrêté long-temps à examiner de magnifiques fresques gallo-romaines, qui ont pu être transportées là de l'endroit où elles ont été trouvées, au-dessous et près du château Pipet.

Ces fresques, qui représentent des guirlandes de fruits admirablement rendues, peintes sur fond noir, ont conservé leur fraîcheur après quinze ou seize siècles. C'étaient des panneaux, en mortier de chaux, qui avaient reçu ces belles peintures. Ces enduits, tombés par grands morceaux dans la maison même qu'ils avaient décorée et retrouvés dernièrement dans des déblaiements, avaient assez de consistance pour qu'on ait pu les apporter par grandes plaques et les rajuster de manière à recomposer des surfaces considérables. Il n'y a rien de plus beau à Pompéi, et aucun musée de France ne possède de fresques gallo-romaines de cette importance.

Le Congrès a suspendu ses travaux après cette visite du

musée, pour se rendre à midi dans un des hôtels de la ville, où un déjeûner avait été préparé et où tous les membres se sont trouvés réunis.

Le Secrétaire,

Henri FAZY, *de Genève*.

2°. Séance du 20 septembre.

Présidence de M. V. BERTHIN, membre de la Société française d'archéologie et du Conseil général de l'Isère.

Le Congrès entre en séance à 1 heure 1/2, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, décorée de peintures représentant les monuments antiques de Vienne.

M. Vital Berthin, membre du Conseil général, et qui toujours s'est vivement intéressé à la conservation des monuments de son pays, est prié de présider la séance.

MM. *de Caumont*; *V. Teste*, inspecteur de la Société française pour le département de l'Isère; l'abbé *Le Petit*, secrétaire de la même Société; *Challe*, d'Auxerre; *Bouillet*, de Clermont, siégent au bureau.

M. *Fazy*, de Genève, remplit les fonctions de secrétaire.

On remarque, dans la salle, Mme. de Quérangal, membre de la Société française d'archéologie, accompagnée de quelques dames.

M. Berthin, président, déclare la séance ouverte et prononce un discours dans lequel il jette un coup-d'œil sur ce qui s'est passé d'intéressant pour l'archéologie, à Vienne, depuis l'année 1841, époque à laquelle la Société française d'archéologie vint, avec le Congrès scientifique de France, y tenir une séance générale. M. Berthin énumère toutes les mesures prises pour la conservation des monuments, soit par le Conseil général de l'Isère, soit par le Gouvernement;

il fait connaître les chiffres des sommes votées à diverses époques pour des travaux de consolidation ou de restauration, et indique ce que l'on se propose de faire dans l'avenir.

Ce discours, qui résume avec beaucoup d'à-propos tout ce qui peut intéresser le Congrès, est accueilli par les applaudissements de l'Assemblée.

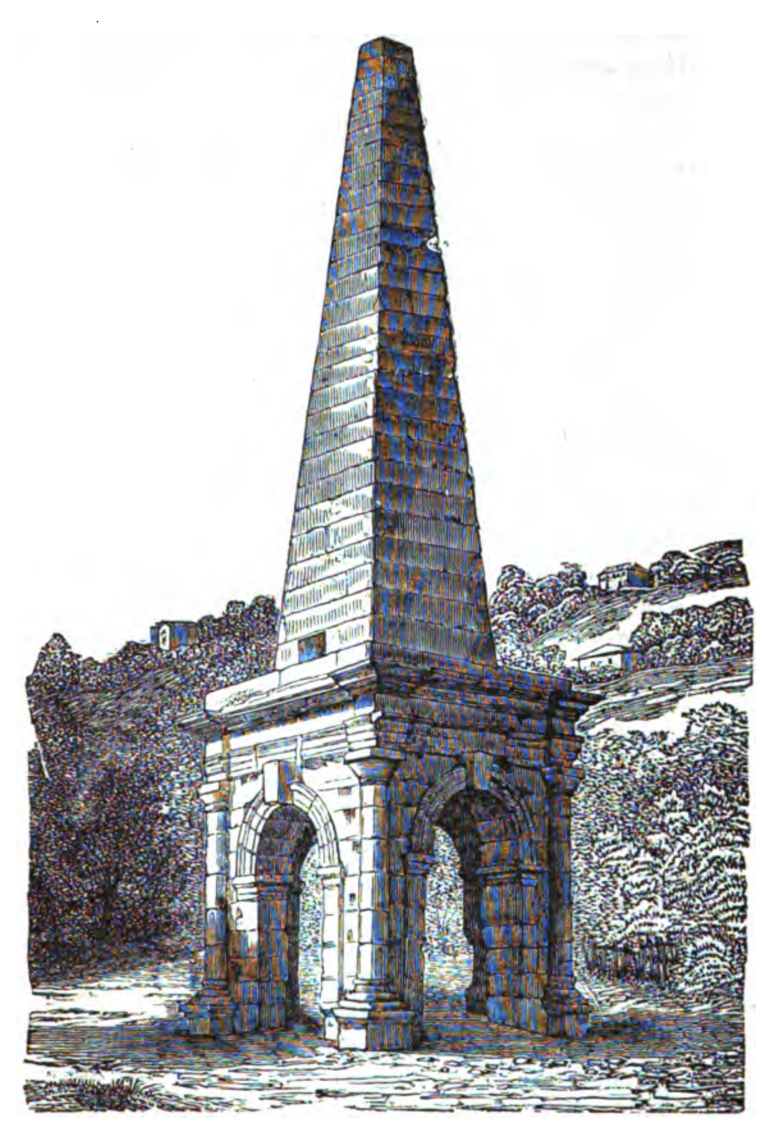
M. V. Teste, inspecteur de la Société française d'archéologie, présente ensuite un coup-d'œil rapide sur les monuments antiques de Vienne. Il parle de substructions qui ont été découvertes près de la Maison-Carrée (temple de Livie), constructions d'un immense intérêt, que le Congrès va visiter après la séance.

M. l'Inspecteur de la Société parle ensuite des nombreux vestiges antiques exhumés en faisant des constructions nouvelles, de mosaïques, et notamment de celle qui a été récemment découverte à Ste.-Colombe, représentant l'enlèvement de Ganymède, sujet qui, d'après le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, s'est trouvé reproduit dans des mosaïques d'Angleterre, et que plusieurs fois on a rencontré dans les mosaïques gallo-romaines de France.

M. Teste passe ensuite au monument de l'Aiguille, que le Congrès a vu, à distance, en descendant du chemin de fer. Tout porte à croire que cette pyramide (Voir la page suiv.) était sur la spina du cirque (1).

Après ces intéressantes communications, MM. de Surigny et de Caumont prennent tous deux la parole pour présenter quelques considérations sur la conservation des monuments, sur la méthode à employer pour les consolider. Ils recommandent surtout de ne pas toucher aux monuments antiques, sous prétexte de les restaurer. On n'a que trop d'exemples déplorables en France de cet aveuglement, avec lequel cer-

(1) Voir l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, ère gallo-romaine, p. 247.



MONUMENT ROMAIN DE L'AIGUILLE.

tains architectes ont gratté ou refait à neuf des parties anciennes qui avaient un grand prix avant cette opération, et qui aujourd'hui ne valent guère plus que des moëllons ordinaires.

Passant à l'église St.-Pierre, ces Messieurs recommandent le vœu formulé le matin, et le font renouveler par l'Assemblée devant le public qui assiste à la séance.

M. Challe, d'Auxerre, appuie par de nouvelles considérations les conseils donnés par MM. de Caumont et de Surigny.

M. le président Berthin propose au Congrès de visiter les principaux monuments antiques de la ville.

Pour faciliter cet examen, M. Gérard, libraire, offre plusieurs exemplaires d'un plan de Vienne, qu'il a édité, il y a plusieurs années, et que nous reproduisons dans ce procès-verbal (V. la planche).

Ce plan, gravé avec soin, comprend :

1°. *Remparts romains*, dont on peut suivre presque partout les traces.

2°. Partie des remparts du moyen-âge.

3°. Ruines du château de la Bâtie.

4°. Lieu où était situé le *Temple des cent dieux*, et où l'on voit un reste de l'église de St.-Sévère.

5°. Église de St.-Martin.

6°. Pont de St.-Martin.

7°. *Grands murs romains*, construits pour soutenir les terres, et former terrasse le long de la Gère.

8°. *Aqueducs romains* le long de la Gère.

9°. Emplacement de l'ancien *temple de Mars et de la Victoire*.

10°. Abbaye et église de St.-André-le-Haut.

11°. Restes de l'*amphithéâtre romain*.

12°. Restes du *théâtre romain*.

13°. Restes de *voie romaine*.

14°. Collége.

15°. Emplacement du *palais impérial* sous les Romains, et ensuite du couvent des Capucins.

16°. Pont de Gère, ou de St.-Sévère.

17°. Pont-Neuf, à l'embouchure de la Gère.

18°. Église et abbaye de St.-André-le-Bas.

19°. Palais-de-justice, où était le *palais prétorial* sous les Romains, et ensuite le palais des rois de Bourgogne.

20°. *Temple d'Auguste et de Livie.*

21°. *Arcade antique*, ayant fait partie des portiques qui entouraient le Forum, et *grand mur romain*, en pierre de taille, qui soutenait, d'un côté, l'escalier conduisant de la ville basse à la ville haute.

22°. Hospices.

23°. Place-Neuve.

24°. Hôtel-de-Ville.

25°. Halle-Neuve

26°. Église de St.-Maurice.

27°. Église et abbaye de St.-Pierre.

28°. Caserne.

29°. Champ-de-Mars.

30°. Route de Provence.

31°. Point où passait la *grande voie*, ou *voie Domitienne*, sous les Romains.

32°. Route de Lyon.

33°. Faubourg de la Porte-de-Lyon.

34°. Faubourg de Serpaize.

35°. Faubourg de Pont-Évêque.

36°. Pile de l'ancien pont du Rhône.

37°. Pont en fil de fer.

38°. Embouchure du ruisseau de St.-Marcel, ou de Fuissin.

39°. Embouchure du ruisseau de St.-Gervais, ou de Fuissinet.

40°. Tour bâtie par Philippe-de-Valois quand il s'empara du faubourg de St°.-Colombe.

41°. Emplacement de la tour appelée Tour-de-Pilate.

42°. Maison du Temple, ancien hospice.

43°. Maison du XVI°. siècle (dans la rue des Orfévres).

44°. Maison gothique dans la rue de l'Éperon.

Le Congrès a visité rapidement la cathédrale St.-Maurice, que la Société française avait déjà explorée en 1841 (V. le t. VII du *Bulletin monumental*, p. 606).

Il a examiné d'abord les deux tombeaux de marbre qui se trouvent près de la porte occidentale, et dont un, apporté de St.-Pierre, est le tombeau de saint Léonien, décrit par M. de Terrebasse. Le Congrès a examiné ensuite l'ordonnance de l'église et a entendu les observations de MM. Berthin, Teste, de Surigny, de Caumont, de Brye, Quenin et autres membres du Congrès, sur diverses particularités de cette construction, sur les quelques travaux qu'on y a faits depuis vingt ans que la Société française l'a visitée, etc., etc.

L'Assemblée a fait le tour de l'église et a vu les inscriptions tumulaires incrustées dans les murs: quelques-unes avaient été relevées par la Société française en 1841 ; elles seront toutes publiées et commentées par MM. de Terrebasse et Allmer, savants auxquels on devra bientôt l'épigraphie des bords du Rhône et du midi de la France.

Poursuivant sa marche, le Congrès est entré dans l'église St.-André-le-Bas, remarquable à plus d'un titre. Deux beaux chapiteaux antiques, en marbre, couronnent les colonnes qui portent le grand cintre du sanctuaire à la naissance de l'abside. La richesse des pilastres romans, ornés de galons et de bandelettes, montre un des caractères de

ce roman bourguignon et méridional dont M. de Caumont a, depuis long-temps, tracé l'étendue sur la carte annexée à son *Abécédaire d'archéologie* depuis Marseille jusqu'à Langres, en y rattachant la Suisse et probablement une partie de l'Italie (1). Près de la chaire, le Congrès a pu examiner le nom de l'architecte Martin avec la date 1152. Ce fut lui qui construisit au moins une partie de l'église, notamment de belles fenêtres romanes, qui attirèrent l'attention du Congrès.

MM. Berthin et Teste conduisent ensuite le Congrès près de la belle inscription romaine, si souvent relevée et qui parle de tuiles en bronze doré, données par une Flamine avec des statues et divers ornements.

Cette inscription est ainsi conçue :

D D FLAMINICA VIENNAE
TEGVLAS AENEAS AVRATAS
CVM CARPVSCVLIS ET
VESTITVRIS BASIVM ET SIGNA
CASTORIS ET POLLVCIS CVM EQVIS
ET SIGNA HERCVLIS ET MERCVRI
D. S. D.

Le Congrès s'est rendu de là au temple de Livie, en voie de restauration depuis bientôt dix ans, et dont les travaux ne sont pas encore achevés. Ce qui attirait surtout l'attention du Congrès, ce sont les fouilles qui avaient été faites et qui avaient mis à découvert de magnifiques soubassements, en pierre de grand appareil, s'étendant à droite et à gauche du péristyle du temple. Ces beaux restes indiquent que la Maison-Carrée était entourée de grandes constructions.

(1) V. les détails donnés sur la géographie du style roman dans l'*Abécédaire d'archéologie*, partie religieuse, p. 237 et suivantes.

Des vestiges analogues avaient été constatés autour de la Maison-Carrée de Nîmes. M. Teste a été prié par le Congrès de donner un plan et une description des constructions antiques nouvellement exhumées à Vienne.

M. Berthin a dirigé ensuite le Congrès vers le faubourg St.-Colombe, pour aller y voir le musée de Mme. Michoud. Mme. Michoud a bien voulu faire ouvrir sa collection au Congrès, qui a pu l'examiner en détail.

Revenu dans la ville, le Congrès a vu les arcs du forum, les rampants du grand escalier antique et quelques vieilles maisons; puis il a fait l'ascension du château Pipet, et a vu, avec le plus grand intérêt les conduits d'aqueducs, parfaitement reconnaissables, dans le coteau de la vallée de la Gère.

Parvenu sur le plateau du château Pipet, esplanade entourée de murs de soutènement romains d'une assez grande hauteur encore, le Congrès a contemplé le ravissant panorama qui se déroule devant les yeux. Il est monté au sommet d'un monument érigé à la Sainte-Vierge.

Le Congrès a reconnu l'emplacement du théâtre au pied du château Pipet; ce qui a donné lieu à M. de Caumont de faire des comparaisons sur la position analogue de certains théâtres antiques.

Le Congrès aurait eu bien des choses à visiter encore; mais le soir arrivait, et il fallait se rapprocher de la gare pour retourner à Lyon. C'est là que le Congrès a pris congé de M. Berthin, de M. Teste et des honorables archéologues de Vienne, sous la conduite desquels il avait passé une journée si instructive et si bien remplie.

Le Secrétaire,

FAZY, de Genève.

RÉUNION DU CONGRÈS A L'HOTEL-DE-VILLE DE LYON.

VISITE DES RESTAURATIONS DE L'HOTEL-DE-VILLE, LE 21 SEPTEMBRE.

A huit heures du matin, M. Desjardins, architecte de la ville, conduit le Congrès à l'Hôtel-de-Ville et lui fait visiter les appartements qu'il a été chargé de décorer. Ils occupent tout le premier étage, et se composent de l'appartement de l'Empereur et de l'Impératrice, de ceux du Préfet du Rhône, des salons de réception et de fêtes, et de ceux réservés au Conseil municipal.

M. Desjardins s'est inspiré, pour cette splendide restauration, des plus purs modèles de Fontainebleau, de Versailles, et d'autres palais, pour les différents styles de François Iᵉʳ., Louis XIII et Louis XIV, qu'il a adoptés. Plusieurs pièces conservent encore leur décoration du temps d'Henri IV, et n'ont été que restaurées.

Par une heureuse disposition, les parois de l'une des pièces destinées au service municipal ont été couvertes des écussons aux armes des échevins de Lyon. Il est à regretter que, faute de place, on n'ait pas pu les y faire entrer tous.

Dans une autre pièce, l'habile architecte a fait remarquer que, sur le dallage en pierre, était gravé un immense plan de Lyon, qui, sans être très-ancien, offre beaucoup d'intérêt. Il cherche un endroit où il puisse le rétablir dans une position verticale.

M. de Caumont adresse à M. Desjardins les compliments du Congrès sur cette œuvre de décoration générale, qui fera de l'Hôtel-de-Ville un véritable palais.

Séance de clôture.

Présidence de M. l'abbé Le Petit.

A 9 heures, la séance est reprise dans la salle de l'Académie, au palais St.-Pierre.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Martin-Daussigny*, *Desjardins*, le docteur *Cattois*.

M. *Canat de Chizy* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont dit quelques mots sur les résultats de l'excursion archéologique faite à Vienne.

M. de Surigny demande quel serait le meilleur moyen pour préserver de la poussière, et en même temps pour pouvoir étudier les fresques antiques que l'on a vues à Vienne et qui ne le cèdent en rien à celles de Pompéi. On pense qu'un vitrage, pouvant s'ouvrir au moyen de charnières, remplirait ce but. M. Villemseus préférerait un simple grillage.

M. Vallier annonce qu'il travaille à un ouvrage intitulé : *Recueil des sceaux et des monnaies, anciennes et modernes, appartenant au Dauphiné.* Il demande appui, conseil et encouragement.

M. de Caumont le félicite, et le Congrès s'associe aux félicitations de son Président.

M. Desjardins demande la parole, au sujet des modifications faites à plusieurs églises à Lyon et dont il est l'architecte.

Il explique que, pour la crypte de St.-Irénée, une Commission est chargée de la direction des travaux. Les colonnes que l'on remplace ne sont pas les colonnes primitives ; celles-ci avaient déjà été détruites dans les guerres de religion.

Il aborde la grosse question de la cathédrale. La décision qui a transformé le toit plat en toit aigu a été prise par le

Comité des inspecteurs-généraux. M. Desjardins avait présenté un projet d'ensemble, dont une partie seulement est exécutée. Il prie le Congrès de suspendre son jugement jusqu'à l'achèvement des travaux. Du reste, son projet de combles aigus, qui déplaît à Lyon, quoiqu'il soit motivé par les pignons de la façade, a toujours été approuvé à Paris.

M. Canat de Chizy demande si la coupe des tenons et des assemblages des bois de la charpente ne pourrait pas faire connaître l'inclinaison primitive du toit. — On n'a rien pu en déduire.

Enfin, la discussion se clôt après que M. Savy a montré des profils, relevés par lui, pour prouver que des restaurations de détail ont altéré les formes primitives des moulures et des ornements.

M. Canat de Chizy raconte sa visite au musée céramique nouvellement fondé au village d'Aoste (Isère), que conserve avec zèle M. le comte de Laforest. Ce village, où existent des inscriptions antiques bien connues, est d'origine romaine, Il était le centre d'une fabrication considérable de poteries. On y a trouvé beaucoup de fours de potiers, et les noms des fabricants dont les estampilles peuvent encore se lire dépassent le nombre de 20. Les vases y affectent toutes les formes, depuis la grande amphore jusqu'aux petits lacrymatoires, depuis les grands plats à lait de *Sabinus et C. Atinus* jusqu'aux minces soucoupes, depuis la grossière terre noire micacée jusqu'à la fine terre rouge, brillante et ornementée.

Parmi les noms qu'on a pu déterminer, les uns sont inscrits en rond; ce sont ceux-ci: NOSTER F IVLIANVS, VALLO F, MARCVS F, SEXTIVS F, CASSIO F,.... CVRICVS IVLI · C · F, LVCIOLVS F, DOMESTICICA, SEVERINVS F, QVINTVS F, VALLO FECIT.

Les autres ont des estampilles linéaires: MARTIVS F,

MACRIN, ATTIVS, SABINVS C · ATISIVS. Ce dernier a signé tous les vases plats à larges rebords. M. Martin-Daussigny a signalé sa fabrique à Lyon, vers Ainay. M. Canat pense qu'il n'y avait là qu'un dépôt, et que les ateliers devaient être à Aoste.

Enfin, les poteries en terre fine rouge, brillante, portent des estampilles très-petites, dont le nom, commençant presque toujours par *o*, est presque indéchiffrable. Cependant, l'une d'elles, montrant distinctement OF. MARCVS, peut être traduite par *Officina Marcus.*

On a trouvé aussi beaucoup de supports en forme de trépied et de couronne, en terre grossière; des moules en creux, soit d'ornements à appliques, soit du nom de l'artisan, soit même de vases entiers; des lampes, deux statuettes en terre cuite, conformes à celles du musée de Moulins.

Mais le grand intérêt de cette collection est la quantité d'ustensiles en verre, soit blanc, soit coloré, soit strié, soit fileté à plusieurs couleurs, comme le verre de Venise, qui y sont réunis. Quelques-uns de ces vases ont 40 et 50 centimètres de hauteur et de largeur. Un fragment de col, avec son anse, pourrait appartenir à un vase de la taille d'une amphore.

Un petit vase de verre jaune contenait, avec des cendres, une médaille de Néron.

Dans le bourrelet qui borde l'orifice de l'un de ces ustensiles, se trouve renfermée, chose bizarre! une petite quantité d'eau limpide.

M. Canat de Chizy fait connaître le procédé expéditif qu'il a imaginé pour obtenir un profil exact de ces différents objets, et qui pourra être utile aux archéologues qui n'auraient pas le talent ou le temps de dessiner les choses rares qu'ils ont découvertes.

Il a fixé son papier, avec des épingles, sur une planche qu'il a placée verticalement sur une table. En avant, et tout près du papier, il a dressé les objets dont il voulait avoir le dessin ; il a fermé tous les volets et allumé une lampe à l'autre extrémité de la salle. La silhouette s'est produite très-nettement, et en quelques instants, il l'a tracée avec un crayon. De la sorte, un grand nombre de vases, de poteries, de bronzes, ont été dessinés en très-peu de temps.

M. le docteur Cattois appelle l'attention du Congrès sur l'église de Grenoble, dont les réparations font disparaître une disposition intérieure qu'il appelle *allemande*, et une chapelle au-dessus de la voûte qui est à l'entrée de l'église.

M. de Soultrait fait remarquer que cette disposition se trouve dans beaucoup d'églises anciennes, entr'autres à Tournus. C'est l'église supérieure, dédiée à saint Michel, qui s'élève au-dessus du narthex. Elle est spécialement destinée à la commémoration des morts.

M. de Soultrait signale au Congrès la *Revue du Lyonnais*, comme une publication consciencieuse et utile destinée aux arts et aux sciences : il serait heureux de voir le Congrès adresser des félicitations à son propriétaire, qui en est aussi le rédacteur, M. Vingtrinier, membre du Comité archéologique de Lyon.

M. de Caumont remercie M. Vingtrinier, de son concours pour l'extension des études archéologiques.

Il rappelle le vœu émis précédemment par le Congrès, sur sa proposition, *que toutes les grandes villes aient une sorte de Livre-d'Or, où seraient inscrits les noms de tous les hommes qui ont rendu des services.*

M. de Soultrait explique qu'il y a déjà à Lyon un commencement d'exécution : qu'un legs a été fait pour l'érection de bustes en marbre ; qu'il y a déjà quelques portraits de

réunis. La collection Coste, dont M. Vingtrinier a rédigé le catalogue, fournit des documents. Il y a eu encore une publication, intitulée : *Les Lyonnais dignes de mémoire*, qui devra être consultée.

Ce qu'il faudrait, ce serait des tables de marbre, où les noms seraient inscrits.

M. de Caumont pense que ces tables seraient placées convenablement à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle du rez-de-chaussée.

Après cette discussion, M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, adresse des remercîments aux habitants de Lyon qui ont pris part au Congrès; il prie M. Fraisse d'offrir les remercîments de l'Assemblée à l'Académie impériale de Lyon, qui a bien voulu l'autoriser à se réunir dans la salle qui lui est attribuée.

La séance est levée et la seconde partie de la session du Congrès archéologique de 1862 déclarée close, à 10 heures 1/2 du matin.

Le Secrétaire,

Paul CANAT DE CHIZY.

NOTE

SUR

LA GÉOGRAPHIE ROMAINE

DU PAYS DES OSISMIENS

(Finistère),

PRÉSENTÉE AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

Par M. le Dr. E. HALLÉGUEN, de Châteaulin.

Les difficultés, les incertitudes de notre géographie ancienne tiennent toutes, de près ou de loin, à la question de savoir si Carhaïx est bien le *Vorganium*, par abréviation *Vorgium*, devenu plus tard *Osismii*, résidence du préfet et de l'évêque des Osismiens.

Le débat est désormais entre Brest et Carhaix. Dans un *Essai sur les origines armorico-bretonnes*, ou les évêchés gallo-romains de la Basse-Armorique, du Ve. au IXe. siècle, présenté au concours des Antiquités de la France, je crois avoir prouvé que Brest a été *Vorganium Osismii;* que Carhaix n'a jamais été que *Castellum (Osismiorum)*, Caer, Ker, Carez, Caraez, Keraes en breton, latinisé en *Caretum;* mais cela ne m'empêche pas de demander de nouvelles recherches, des vérifications : elles serviront toujours à manifester la vérité, ce qui est l'essentiel.

Or, il me semble que la question pourrait être résolue par des fouilles pratiquées à Carhaix ; car si c'était là *Vorganium Osismii*, la capitale de la cité Osismienne, elle a été entourée de remparts; elle a eu un *castrum* comme

Nantes, Rennes, Vannes, Alet, sinon Corseul. Ces remparts sont détruits au-dessus du sol, mais ils n'ont certainement pas été arrachés du sol. L'édifice romain important de la maison Ponchera et les autres ruines que j'ai mises à découvert le prouvent assez.

On trouvera bien des vestiges des fortifications modernes qui ont dû être élevées sur les fondements romains. Le château dit d'Ahès doit remonter également à cette époque, au moins pour ses fondations.

Dans le clos St.-Étienne, qui paraît avoir été un cimetière romain, et le parc Poullon, ont été trouvés quatre chapiteaux de colonnes doriques, dont trois, ayant 33 centimètres de module, ont dû surmonter des colonnes de 4 mètres 90 centimètres; le quatrième a 25 centimètres et couronnait une colonne de 3 mètres 92 centimètres. Ces établissements importants sont situés du même côté de la ville que le château d'Ahès. En partant de ces points, on ferait, selon toutes les probabilités, des découvertes qui seraient décisives. Il suffirait pour cela d'une allocation que la Société française d'archéologie voudrait bien confier à MM. Du Chatellier, de Blois, et à leur dévoué collègue. Nous obtiendrions le concours de plusieurs personnes intelligentes, et spécialement celui de l'architecte qui a dirigé nos fouilles de 1850. Si je me permets d'adresser cette demande à la Société française d'archéologie, je dois lui dire, comme circonstance atténuante de ma hardiesse, que toutes mes fouilles et recherches dans le département, depuis le château féodal de Châteaulin, dont j'ai retrouvé le plan en 1849 et publié l'histoire dans l'*Écho de Châteaulin*, qui n'avait guère d'écho jusqu'à Carhaix et ailleurs encore, que tout cela s'est fait sans secours, sans subvention, sans encouragement d'aucune sorte.

Il va sans dire, à la Société française d'archéologie, que

la viabilité romaine que je décris dans la *Cornouaille armoricaine* est celle des IVe. et Ve. siècles, de la fin de notre époque romaine. On sait assez que la féodalité et le moyen-âge, en Basse-Bretagne, plus encore que dans le reste de l'Armorique, n'ont fait que dégrader ou laisser se dégrader les routes. Le principe de la guerre, qui a désolé notre pays plus que tout autre jusqu'à sa réunion à la France, était de couper et de détruire les routes.

Le soin des routes anciennes et la création de nouvelles voies ne peuvent être comptés au nombre des mérites de la féodalité et du moyen-âge.

NOTE SUR CARHAIX.

Le monument romain le plus apparent, le seul apparent même de Carhaix, est l'aqueduc qui viendrait, selon les uns, des étangs de Glomel, aujourd'hui réservoir du canal de Nantes à Brest; selon d'autres, de la fontaine de St.-Antoine, ce qui est plus croyable; car Glomel est à 3 ou 4 lieues. Toujours est-il qu'on ne sait pas d'où il venait; mais on ne sait pas davantage où il allait, car, selon les habitants, son château-d'eau est à *Leur-Venn*. Or, cela n'est pas. Le mur quelconque qui y existe n'est pas un bassin, et les abords où j'ai recherché les conduits, sur une longueur de 63 mètres jusqu'au roc, n'ont rien présenté de semblable.

Au contraire, loin de se diriger sur *Leur-Venn* de l'est à l'ouest, il se porte au nord vers la fontaine Stanquélen et le petit Carhaix, sur la route de Morlaix. Peut-être allait-il à des points dont l'un a fourni une belle mosaïque. Dans ce terrain la tradition place un palais. L'aqueduc, en passant, pouvait fournir de l'eau aux bains du champ Dagorn.

Mais l'eau n'est pas rare à Carhaix: il n'y manque ni fontaines, ni puits.

La direction, vers la rivière d'Hyères, de ce conduit en béton que j'ai jalonné avec soin permet de se demander si ce n'était pas plutôt un grand égout, un égout collecteur. Il a 95 centimètres de hauteur et 60 centimètres de largeur; son épaisseur est de 30 à 32 centimètres : c'est un béton mêlé de pierres, de 3 à 4 centimètres, de grès, de schiste, de quartz. On y entre facilement : on a pénétré jusqu'à 45 ou 50 mètres sans être gêné. A ce point, il est rempli de terre qui est probablement celle des champs dans lesquels il aura été détruit.

Quoi qu'il en soit de la destination de ce beau monument, il y avait à Carhaix des égouts dont un a été découvert auprès de Plouguer, sur la route de Brest, encore rempli de boue calcinée. C'est un conduit carré, haut de 65 centimètres, large de 55 centimètres, en schiste du pays, posé avec le ciment romain. La base est une couche de béton de 10 centimètres d'épaisseur. Il est couvert avec de larges pierres de schiste, se doublant et unies par le même ciment. La direction de cet égout allant du sud au nord vers l'Hyères, il devait se décharger dans le premier conduit. Carhaix est sillonné de ces canaux qui sont ouverts en plusieurs points; on en a trouvé en particulier dans le champ de bataille et aux environs, et toujours on les appelle des aqueducs, quelle que soit l'eau qu'ils contiennent.

Le château dit d'Ahès appelle aussi une attention particulière. Ce qu'on nomme ainsi n'a extérieurement rien de romain. Il faudrait fouiller les fondations qui peuvent, qui doivent être romaines pour mériter quelque peu ce nom antique. On y trouve cependant, ainsi que dans quelques murs voisins, du béton employé comme moëllon de construction; mais il reste à savoir d'où il provient. Les murs du couvent des Ursulines en présentent surtout de beaux fragments. La

construction romaine de la maison Punchera était placée entre ces deux édifices modernes.

Sur la même ligne ont été trouvés les chapiteaux de colonnes doriques, qui feraient penser qu'il y a eu là un temple qui aura été démoli, peut-être pour bâtir des remparts de défense contre les barbares au IIIe. et au IVe. siècle. C'est ce que des fouilles bien dirigées devraient nous apprendre. Il y a vraiment assez long-temps qu'on dispute sur Carhaix pour que tout le monde s'emploie sérieusement à savoir enfin la vérité.

Pour ma petite part, j'ajouterai que le plus ancien nom de Carhaix conservé dans l'histoire du moyen-âge est *Castellum*, dans l'acte de fondation du prieuré de St.-Nicolas de Carhaix faite par Tanguy Ier., vicomte de Poher (1). *Caretum* est le nom latin de Carhaix, *Carez.* C'est le seul qu'on trouve dans les dictionnaires géographiques et historiques, dans Baudrand (1681-82), dans Moréri, dans le Dictionnaire de Trévoux, dans La Martinière (1768), dans Vosgien.

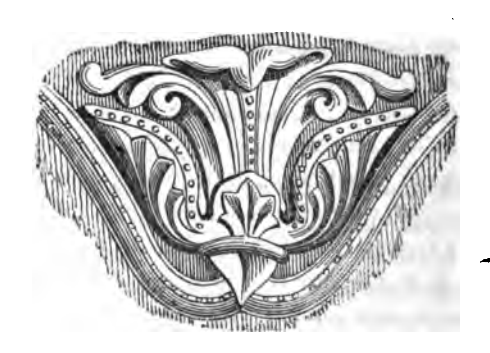
Quant à *Urbsesia*, ou *Urbsatia*, on ne trouve ces noms que dans le P. Grégoire et dans Corret de La Tour-d'Auvergne. Le premier paraît l'avoir inventé en l'honneur de la princesse imaginaire, de la fée Ahès (ou de l'airain, *æs*)... et La Tour-d'Auvergne l'aura copié pour en faire un argument en faveur d'Aétius, général romain, prétendu fondateur de la ville natale du premier grenadier de France.

De la belle mosaïque dont j'ai eu l'honneur d'offrir un dessin, deux fragments ont été donnés aux musées de Nantes et de Quimper. Ils ne comprennent guère que l'encadrement. Le Congrès a donc par ce dessin que j'ai présenté une véritable idée de la mosaïque, dont la rosace avait 0 mètre 60 centimètres carrés, et la bordure 0m,15 centimètres de

(1) V. Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 914-919.

largeur. Les diverses pierres qui forment les dessins n'ont pas plus d'un centimètre carré. Toutes sont employées brutes et reposent sur un bain de ciment.

Les briques, ciment, fragments de peintures murales, coquillages, etc., etc., qui ont été découverts à Carhaix et ailleurs ont été donnés au musée naissant de Quimper. J'aime à croire que la Société française d'archéologie, suivant sa noble et généreuse habitude, nous autoriserait à placer dans le même dépôt les objets que nous pourrions découvrir avec l'allocation qu'elle voudra bien nous accorder.



RECHERCHES

SUR

LE CARACTÈRE ARCHITECTURAL

DE LA CATHÉDRALE DE LYON,

PRÉSENTÉES AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

Par M. SAVY,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon.

L'architecture si complexe en apparence de notre église métropolitaine ; le style si distinctif de chacune de ses divisions ; la différence de hauteur entre les voûtes de l'abside et celles des transepts et de la grande nef, l'ont fait envisager comme une œuvre toute de *pièces et de morceaux*, comme une agrégation de divers plans soudés les uns aux autres à différentes époques, et sans unité de conception.

Cette appréciation inexacte de notre monument a été tellement divulguée, et préconisée avec tant d'insistance, qu'on a fini par l'admettre comme une vérité incontestable ; et les traités d'archéologie, en voulant renfermer dans une période exacte chaque transformation de l'architecture du moyen-âge, n'ont pas peu contribué à donner raison, en quelque sorte, à cette manière de juger la vieille basilique lyonnaise.

Cependant, les savants, tels que les de Caumont et autres, en donnant à l'archéologie monumentale ses formules et ses

divisions, n'ont pensé qu'à établir des points de repère, au moyen desquels ils pussent se reconnaître au milieu de cette variété de styles que présentent les nombreux édifices romans et ceux de la période ogivale; mais ils n'ont jamais eu en vue évidemment de faire, d'une simple classification, un principe invariable et absolu. Ils n'ont pu vouloir enseigner que chaque modification de style, dans l'art de bâtir, commençait juste à une époque déterminée, au milieu ou à la fin d'un siècle, par exemple, et faisait place méthodiquement, et à jour fixe, à une autre entente artistique.

L'enthousiasme avec lequel on s'est jeté sur les premiers écrits traitant de l'art du moyen-âge a empêché de discerner ce qui était de principe fondamental, d'avec ce que l'on ne devait envisager que comme une simple nomenclature de convention essentiellement variable. On a pris celle-ci à la lettre, contrairement à la pensée de ceux qui l'avaient établie en premier lieu et bien souvent on en a fait l'application irréfléchie lorsqu'il s'est agi de déterminer l'âge et le style d'une foule de monuments historiques.

Mais aujourd'hui que la science a marché et que, grâce à des investigations patientes et sûres, elle est arrivée à faire la lumière sur les origines et les phases diverses des constructions gothiques, il est permis de juger l'architecture mixte de notre cathédrale d'une toute autre façon qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. On a été long-temps à croire que l'adoption du style ogival, concurremment avec l'ornementation romane, ne pouvait être le fait d'un même architecte, parce que l'on voyait là deux arts particuliers qui indiquaient deux époques distinctes, bien éloignées l'une de l'autre. Cette opinion ne peut plus se soutenir maintenant.

Parmi les monuments qui présentent comme le nôtre, et d'une manière encore plus inexplicable et plus prononcée, l'alliance du plein-cintre et de l'arc brisé, nous citerons,

en premier lieu, l'église de St.-Germer (Oise), que l'on fait remonter à 1136. Là, le plein-cintre apparaît dans tout le haut du monument, tandis que l'ogive règne seule dans le plan inférieur. Et en second lieu, la cathédrale de Noyon, élevée, suivant M. Viollet-Leduc, de 1150 à 1190, ce remarquable édifice, qui présente avec notre primatiale une grande conformité de plan dans la disposition des travées et le tracé des voûtes, a toutes les arcades du rez-de-chaussée et celles de la galerie du premier étage ouvertes en ogive, pendant que l'arc plein-cintre se montre exclusivement dans les petites arcatures du second *triforium* et dans les grandes fenêtres de la nef centrale.

Il fut donc une époque où l'art était libre et ne se résumait pas, comme au XIIIe. siècle, en une formule; et cette époque, long-temps méconnue et mal définie au point de vue artistique, c'est le XIIe. siècle. Le style ogival se trouve parfaitement constitué au XIIe. siècle. On comprend dès-lors que les architectes gothiques de cette époque, encore sous l'influence romane, qui avait laissé des œuvres d'une grande importance et d'une grande valeur, n'aient pas cru devoir s'abstenir d'un style qui, employé avec discernement et intelligence, ne pouvait que donner à leurs édifices de l'imprévu et de la variété.

On sait aujourd'hui que les premiers monuments-types de l'architecture gothique se sont élevés dans l'Ile-de-France et la région limitrophe, dans tout le bassin de l'Oise et une partie de la Champagne. Par conséquent, la cathédrale de Noyon et l'église de St.-Germer, que nous venons de citer, sont deux édifices originaux du style ogival primitif.

Toutefois, ce qui reste encore à déterminer, c'est le moment précis où le style gothique se montre sur tous les points du sol français dès qu'il est connu. Assez généralement, on assigne à la diffusion de cet art dans quelques-unes

de nos provinces, et notamment dans le Lyonnais, une date beaucoup plus récente que celle indiquée par l'âge des constructions où il apparaît. En ce qui concerne notre cathédrale en particulier, on s'est obstiné à attribuer au XIIIe. siècle le style des transepts et de la grande nef, tandis qu'on renferme exactement dans la fin du XIIe. siècle le sanctuaire et les deux chapelles absidales. La ligne de démarcation est, comme on le voit, très-nettement tracée. Nous allons essayer de restituer à chaque division de notre intéressant édifice l'état civil que lui assigne la marche rationnelle des travaux.

Commencée de 1173 à 1176, sous l'archevêque Guichard, la basilique lyonnaise s'élève à une époque où l'art de bâtir, comme nous l'avons dit, ne s'astreint pas à un type unique, mais où il est essentiellement libre et prend divers aspects sous une même main, conservant les traditions de l'architecture romane intimement liées au style ogival. Toutes les églises de notre province commencées ou achevées à peu près au même temps que la métropole, telles que celle de St.-Paul, à Lyon, qui date du milieu du XIIe. siècle, et celle de Belleville (Rhône), consacrée par l'archevêque Guichard en 1179, en sont une preuve évidente.

Il n'y a pas eu dans le Lyonnais, que nous sachions du moins, d'école provinciale d'architecture, et la plupart de nos églises anciennes d'une certaine importance ont toutes une origine ou clunisienne ou bourguignonne. C'est à cette dernière qu'appartient notre primatiale. En l'absence de preuves écrites et de documents authentiques établissant ce fait, nous n'avons qu'à ouvrir le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Leduc, et là nous trouverons matière à nous éclairer complètement à cet égard. Système de construction, caractère de la flore des chapiteaux, beauté du style : tout cela est expliqué, analysé, démontré dans le savant ouvrage,

avec une précision et une justesse d'aperçus qui ne laissent aucun doute dans l'esprit, quand on compare l'architecture bourguignonne avec celle que présente la cathédrale de Lyon.

Or, en Bourgogne, en raison même de la proximité de cette province avec la Champagne, où naît en même temps que dans l'Ile-de-France le style gothique, cet art se montre tout complet presque aussitôt après sa première manifestation. L'architecte bourguignon, appelé par l'archevêque Guichard pour dresser le plan de sa basilique, nous apporte le style ogival précisément à sa plus belle époque; car ce que la science vient de constater, c'est que cet art n'apparaît dans toute sa perfection et dans toute sa pureté qu'au moment même de sa naissance.

« Comme tous les grands styles, dit M. Ernest Renan, « le gothique fut parfait en naissant. Trop habitués à juger « ce style par les ouvrages de sa décadence, nous oublions « souvent qu'il y eut pour le style ogival, avant les exagé- « rations des derniers temps, un moment classique où il « connut la mesure et la sobriété. Les petits édifices, élevés « en quelques années et d'une parfaite unité, nous ren- « seignent bien mieux à cet égard que les grandes cathé- « drales, achevées presque toutes au XIVe. siècle. L'église « de St.-Leu d'Esserans, dont M. Vitet a, je crois, le mérite « d'avoir le premier révélé la rare élégance; celle d'Agnetz, « près de Clermont; la salle d'Ourscamps; la belle église « cistercienne de Longpont, ou même celle de St.-Yved « de Braine, sont d'excellents modèles aussi purs, aussi « frappants d'unité, que le plus beau temple grec. Les « églises élevées par les Croisés en Palestine brillent aussi « par leur sévérité. On ne peut placer trop haut ces con- « structions simples et grandioses du premier style ogival.

« Les lignes verticales n'empêchent pas de fortes lignes ho-
« rizontales de se dessiner. Les chapiteaux, tous semblables
« entr'eux dans un même édifice et composés de feuilles
« élégantes, rappellent encore le galbe corinthien. Les bases
« sont rondes et ornées de moulures simples; tout l'aspect
« de la colonne est antique et d'une juste proportion. L'ogive,
« dont on exagérera plus tard l'acuité, est à peine sensible;
« à St.-Leu, l'abside, à distance, paraît toute romane. On
« ne vise qu'à des hauteurs modérées; le bâtiment paraît
« assez large; les fenêtres sont de taille moyenne, presque
« sans divisions intérieures. Tout l'édifice respire une droi-
« ture de jugement, un sentiment de justesse dont on ne
« tardera pas à se départir (1). »

St.-Jean de Lyon n'est pas un édifice de transition, mais une église complètement ogivale, et les réminiscences romanes qui s'y montrent n'affectent en rien le système général de la construction. Du reste, nul indice de tâtonnement, nulle indécision dans l'exécution de cette œuvre importante; et cela n'est pas étonnant. Ce n'est point là une production naturelle de notre sol, un art qui essaie chez nous de suivre le mouvement artistique du Nord : c'est une importation des contrées voisines de la nôtre; c'est l'œuvre d'un homme qui possède tous les secrets de cette nouvelle manière de bâtir, qu'il a étudiée jusqu'à sa source; qui sait ce qu'il veut, et comment il doit procéder pour obtenir tels ou tels résultats.

C'est le principe ogival qui a tracé dans l'abside les arcades des travées, d'un caractère ferme et d'une grande simplicité de profils; qui a dessiné les longues fenêtres du rond-point, d'un aspect noble et sévère; qui a dressé ces robustes piles d'angles montées en grand *appareil* de pierre dure, cantonnées de nombreuses colonnes destinées à recevoir les arcs

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er. juillet 1862.

des chapelles absidales et des transepts, puis les nervures des voûtes ogivales de l'abside et de la grande nef; qui, enfin, a complété, par l'emploi d'arcs-boutants savamment calculés, l'admirable structure du monument.

Les disparates de style et d'ordonnance intérieure que l'on remarque entre l'abside, les transepts et les premières travées de la grande nef, ne résultent pas de modifications introduites dans le plan primordial de l'œuvre, par suite de changements successifs dans la direction des travaux, comme on le croit encore: elles ont été prévues et raisonnées d'avance, et ne sont que la conséquence du programme imposé à l'architecte, en raison de la diversité des matériaux qu'il avait à employer, et de certaines traditions liturgiques religieusement conservées dans notre province. Quatre clochers devaient régner sur le monument, en signe de la primatie de l'église de Lyon, et l'abside, comme presque toutes celles de nos vieilles églises du Lyonnais, devait être moins élevée que la nef centrale.

Nous n'avons pas à discuter ici les raisons de cette particularité architecturale: nous constatons le fait, que tout le monde peut vérifier tout aussi bien que nous. On retrouve cette disposition du chevet de notre cathédrale dans une foule d'églises qui sont, pour ainsi dire, aux portes de Lyon, et parmi lesquelles nous pouvons citer celles de Villefranche, de Salles, de Denicé, de Chessy, de Savigny, d'Orliénas, de Vernaison, de Grigny, de Ternay, de St.-André-le-Bas, à Vienne, etc., etc. Notre ancienne primatiale, sous le vocable de St.-Étienne, présentait le même fait de construction. Quelques rares gravures nous ont conservé l'aspect intérieur du sanctuaire, au-dessus duquel on voit trois baies, en ogive simple, s'ouvrant dans le mur d'intersection. Mais une disposition de plan, qui est commune à toutes nos anciennes églises, même à celles où l'abside est de même hauteur que

la grande nef, c'est l'absence de déambulatoire contournant le chevet, ainsi que le comporte le plan de la basilique latine.

Obligé de se renfermer, pour l'étude de son plan d'ensemble, dans les données que nous venons d'indiquer, l'architecte de notre cathédrale ne pouvait assurément prendre de parti plus sage et plus rationnel que celui auquel il s'est arrêté, et le monument, dans sa pensée, ne devait pas se présenter sous un autre aspect.

Nous ne saurions nous rendre à cette opinion, par exemple, qui veut absolument que la grande nef ait été entendue, dans le principe, avec la même hauteur que l'abside, et que les proportions n'en aient été modifiées que par suite d'une nouvelle impulsion dans les travaux; ou à cet autre sentiment encore, que le sanctuaire, au moment où l'on entreprit la grande nef, était trop avancé pour qu'on ait jugé à propos de ne pas lui donner plus d'élévation, afin de le raccorder avec cette dernière partie de l'édifice.

En voulant renfermer exclusivement, dans les dernières années du XIIe. siècle, la construction de l'abside et des deux chapelles latérales, on a cru avoir complètement séparé de celui de la grande nef un style qui généralement paraît lui être de beaucoup antérieur; mais on n'a pas assez fait attention que ce caractère de l'architecture romane se trouvait ici plus étroitement lié à l'architecture ogivale qu'on ne l'a supposé.

Toutes les parties basses du monument nous offrent de nombreux et importants spécimens du *style* roman, mais non de la *construction* romane. Dans les transepts, ce sont des espèces de niches pratiquées dans le mur, ou des arcades simulées abritant des fenêtres. Dans les collatéraux, toutes les piles engagées présentent la même structure, et les mêmes

profils de bases que celles faisant retour du sanctuaire sur les chapelles absidales ; quelques-unes même des piles des basses-nefs, dans les premières travées, sont couronnées de chapiteaux romans. C'est entre ces piles, romanes par la base et par la tête, que s'ouvre le petit porche qui débouche sur la cour de l'archevêché. Là, le style ogival nous apparaît entièrement conforme, et nous montre des profils et des détails de chapiteaux que nous avons déjà reconnus dans l'abside, dans les transepts et dans la grande nef ; de plus, ce qui est pour nous l'indice que ce travail doit être attribué à la direction particulière de l'architecte fondateur, c'est que les colonnettes, qui reçoivent les retombées de l'arc-doubleau et des nervures d'arête de cette petite construction, ne sont pas en pierre, mais en marbre. Or, l'emploi du marbre dans la structure de notre monument, même lorsqu'il s'agit du style gothique, nous paraît un fait qui ne peut que remonter à l'origine des premiers travaux.

On ne peut admettre, en effet, que ce porche soit une substruction ajoutée postérieurement à la mise en place des piles qui l'avoisinent, et que les murs latéraux, qui relient ces piles entr'elles, n'aient été montés que long-temps après que celles-ci furent élevées. L'analyse de la construction, sur ce point, dément une telle supposition.

Mais c'est surtout dans l'ancien porche, communiquant autrefois avec l'église St.-Étienne (collatéral nord) et transformé aujourd'hui en sacristie, que nous trouvons un exemple encore plus frappant de l'alliance intime de deux styles, que l'on dirait appartenir à deux époques bien distinctes. On voit, en effet, au-dessus de l'entrée de ce porche, une décoration en arcatures simulées où l'on reconnaît, sans hésiter, la structure, les détails et tout le style, enfin des ouvertures du *triforium* de la grande nef. L'analogie est complète et ne laisse rien à désirer.

A l'intérieur, les jambages de la porte, en marbre blanc, ainsi que le linteau qui la recouvre, attestent dans l'ornementation de la partie supérieure, un caractère qui tient encore de l'époque romane; tandis que les colonnettes, également en marbre blanc, sur lesquelles reposent les nervures diagonales de la voûte, révèlent, par les détails de leurs chapiteaux et de leurs bases, le style que l'on attribue invariablement au XIIIe. siècle. Il ne restera aucun doute dans l'esprit de personne, sur les rapports intimes de construction et la simultanéité de mise en œuvre de la grande nef et des collatéraux, quand nous aurons fait remarquer que, sur l'un des jambages en marbre de la porte presque romane du porche en question, nous avons découvert un signe graphique (R), qui se trouve exactement rappelé sur deux fûts de la pile engagée à gauche de l'entrée, et sur l'un des piliers de la grande nef, placé en regard de cette même pile.

Des observations très-attentives sur ce fait nous ont amené à reconnaître que tous les piliers de la grande nef portent les mêmes contremarques que celles empreintes au ciseau sur les assises des murs, et sur les fûts des piles engagées des nefs latérales. Ces contremarques, que l'on retrouve les mêmes, aussi bien à peu de distance du sol que dans toutes les parties hautes du monument, dans les galeries des transepts et de l'abside, et sur le mur d'intersection qui s'élève au-dessus du sanctuaire, sont des lettres majuscules appartenant à l'épigraphie de la fin du XIIe. siècle et du commencement du XIIIe.; elles sont généralement d'une grande pureté de forme et d'une rare élégance.

Sans pouvoir préciser dans quelles limites s'est exercée l'impulsion personnelle du premier maître de l'œuvre, les documents historiques nous faisant complètement défaut à ce sujet, nous trouvons du moins dans ces contremarques d'as-

sises disséminées sur divers points du monument, la preuve évidente de la mise à exécution du plan général, comprenant à la fois l'abside, les transepts et les six premières travées de la grande nef. En effet, nulle trace d'interruption ne se fait remarquer dans ces trois parties de l'édifice à leurs points de jonction, nulle soudure, nulle reprise. L'emploi constant de matériaux de premier choix, la beauté de l'*appareil*, les soins apportés à la taille et à la pose : tout indique, au contraire, une direction énergique et puissante faisant exécuter rapidement une œuvre d'ensemble. La pensée tout entière de l'architecte fondateur se révèle à nos yeux dans ces divers travaux. C'est l'art du XIIe. siècle exécuté, partie à cette même époque et partie dans les premières années du XIIIe.

Il est permis de croire, en effet, que dans les vingt-quatre ans qui séparent la date de l'entreprise du commencement du XIIIe. siècle (de 1176 à 1200), on ne s'est pas borné à élever seulement les chapelles absidales et une partie du sanctuaire jusqu'au *triforium*, par exemple; car, au-delà, le style ogival règne en maître; et sous cette influence orientale, qui se manifeste dans la décoration intérieure de l'abside, on a dû entreprendre et achever tout le jalonnement du plan à terre, ainsi que les *deux premières* travées de la grande nef. Nous avons, pour établir cette délimitation, des raisons toutes particulières, qu'il serait trop long de développer ici. Notre supposition, conforme d'ailleurs à la marche naturelle de la construction, dont on a pu déjà se rendre compte par l'inspection des nefs latérales, n'a rien d'exagéré, quand on songe que la cathédrale de Reims a été bâtie dans l'espace de trente ans, sous la direction du même architecte, Robert de Coucy, et celle de Noyon, dans quarante ans.

Mais, au milieu de ce désordre apparent de plusieurs styles

amalgamés dans la conception du plan de la basilique lyonnaise, quel ordre et quelle harmonie dans chaque partie de l'œuvre ! Avec quelle aisance et quelle précision chaque détail vient y prendre sa place marquée d'avance ! Est-ce le hasard d'un raccord qui a fait trouver, entre le point de départ des arcades majeures du *triforium* de la grande nef et le niveau du cordon en saillie qui règne au-dessus, l'espace nécessaire pour qu'elles pussent se développer dans de si admirables proportions ? Non, sans doute: le hasard n'est pas mathématicien à ce point-là. Cet espace a été prévu et calculé dès le principe, dans la hauteur donnée aux deux étages de galeries qui règnent dans le sanctuaire et se relient d'une manière si logique avec celles des transepts et de la grande nef. L'architecte avait jugé que, si de simples baies en plein-cintre ou en ogive obtuse étaient suffisantes dans les parties du monument où les fenêtres sont de dimensions restreintes, il ne pouvait en être de même pour la grande nef où, en raison de l'élancement considérable de la voûte, il était indispensable de donner au *triforium* plus d'importance et plus de valeur.

On reconnaît ici un art sagement étudié, intelligemment contenu; c'est un coursier généreux, plein de feu et de noblesse, mais docile à la main ferme et sûre qui le conduit. Aussi nulle exagération, nul mouvement désordonné dans l'architecture calme et sereine de notre majestueux édifice. Chaque division en a été conçue avec un sentiment exquis, avec une haute raison de l'effet qu'elle devait produire, et du rôle qui lui était assigné dans l'ensemble de la construction.

L'abside, élevée presque en entier avec des matériaux romains, revêt un caractère antique on ne peut mieux approprié à l'origine et à la nature de ces belles assises de teinte sombre, sur lesquelles a reflété long-temps l'art d'un grand peuple; de plus, sa disposition particulière, qui la fait

ressembler à une immense niche pratiquée sous le mur d'intersection, lui donne cet aspect mystérieux que comporte véritablement le sanctuaire, dont l'entrée, interdite à la foule, ne doit être accessible qu'au clergé officiant.

Les transepts, destinés à porter des clochers, sont plus étroits que le vaisseau principal, et présentent, sous un style sobre et ferme, une structure robuste, trapue et serrée, dans l'agencement de leurs divers étages.

La grande nef, enfin, où tout est largement dilaté, apparaît dans les proportions grandioses qu'implique naturellement sa dénomination. L'art prend ici un aspect différent de celui de l'abside et des transepts, mais toujours en rapport avec sa destination ; il est souple, élancé, flexible, viril en même temps et plein de vigueur ; il se développe sous la même main avec une facilité inouïe, comme pour servir à souhait les inspirations de l'homme de génie qui sait en tirer un si admirable parti, et le transformer en une mine inépuisable.

Le XIII. siècle, selon nous, n'a pas eu la moindre influence artistique sur les travaux que nous venons de désigner ; cette époque a donc, dans la construction de notre cathédrale, un rôle purement passif, en ce qui touche les six premières travées de la grande nef, achevée vers 1240 environ, où le pape Innocent IV consacra solennellement le maître-autel.

C'est là que vient expirer la pensée de l'architecte fondateur. Mais l'édifice était constitué : il restait peu à faire en comparaison des travaux accomplis. D'ailleurs, toutes les indications étaient données pour l'achèvement du vaisseau ; elle se résumaient par un commencement d'exécution de la dernière pile libre de la nef principale, de celles adossées au mur de façade, et des soubassements des trois portails, où l'on trouve des assises de marbre cipolin provenant des ruines du *forum vetus*.

Les six contreforts, avec leurs arcs-boutants, étaient entièrement terminés et se dressaient aux flancs de la cathédrale, avec leurs amortissements pittoresques et la magistrale statuaire qui décore les piles butantes, du côté méridional.

Le clocher du transept nord avait atteint sa hauteur normale, et sur le haut des murs de la grande nef s'étendait en gracieux festons l'élégante balustrade que l'on connaît, et qui s'arrêtait juste au-dessus du dernier contrefort correspondant au point où les travaux à l'intérieur avaient cessé, c'est-à-dire à la septième pile inclusivement.

A partir de ce moment, l'art du XIIIe. siècle apparaît, avec le caractère qui lui est propre, dans l'ornementation de quelques chapiteaux, dans la structure des deux dernières fenêtres des nefs latérales et dans la première partie de la façade. On a presque toujours attribué ce travail exclusivement au XIVe. siècle. Nous croyons que c'est une erreur; car, en observant l'ordre chronologique de la construction, on est amené à penser comme nous; de plus, les marques et les caractères gravés sur les assises ne permettent aucun doute à cet égard. M. Prosper Mérimée, qui a parlé de cette magnifique page de l'ordonnance de notre cathédrale, n'hésite pas à en faire honneur au XIIIe. siècle, par la raison que les personnages guerriers, représentés dans les petits cartouches des ébrasements des portails, sont tous revêtus de la cotte de mailles, armure particulièrement usitée à cette époque du moyen-âge.

Cependant, pour être plus exact, nous devons ajouter, qu'indépendamment des personnages guerriers couverts de la cotte de mailles, on en trouve d'autres, revêtus d'armures forgées et la tête couverte du heaume pointu : ce qui indique la fin du XIIIe. siècle (1260 à 1280, environ).

Au reste, on voit que déjà se fait sentir l'influence ar-

tistique du XIVe. siècle dans quelques motifs de l'ornementation : déjà les gables qui surmontent les trois portes sont garnis de choux rampants, détails qui se montrent dans les grandes archivoltes du *triforium* des deux dernières travées, construites évidemment à la même époque.

Les trois portails achevés, et les collatéraux montés jusqu'à la hauteur des premières tribunes, il restait à achever les deux dernières travées de la grande nef et toute la partie supérieure de la façade. Ici se place une longue interruption dans les travaux. Près d'un siècle s'écoule avant qu'ils soient repris. Ce n'est qu'en 1330 que le premier signal de la continuation de l'œuvre est donné. Le pape Clément vient stimuler le zèle et la générosité des fidèles en accordant « à tous ceux qui, avec douleur et confession re-
« quise de leurs péchés, visiteront l'église de St.-Jean,
« depuis le midi de la St.-Jean-Baptiste jusqu'au lendemain,
« et contribueront par leurs aumônes à la *fabrique* de ladite
« église, les mêmes indulgences ci-devant accordées à ceux
« qui visitent à Rome les églises de St.-Jean-de-Latran et de
« St.-Pierre. »

Donné à Avignon, le 13 avant les calendes de février, l'an 15 du pontificat de Clément (*Nouv. arch. du Rhône*, t. I, p. 158).

C'est à peu près vers ce temps que, vraisemblablement, fut élevée la seconde partie de la façade où se trouve enchâssée la grande rose; car on retrouve dans la maigre décoration de ce mur, c'est-à-dire dans les pinacles qui surmontent les niches plaquées de chaque côté, absolument les mêmes détails que l'on remarque sur les trumeaux, entre les trois portiques.

Dans tous les cas, on ne se remit sérieusement à l'œuvre qu'en 1392, sous l'archiépiscopat de Philippe de Thurey. C'est à l'aide des libéralités de ce prélat, autant que de celles

du cardinal de Talaru et du cardinal de Saluces, que l'on acheva le clocher du transept méridional, puis la voûte et les deux dernières travées de la grande nef. Le couronnement de la façade et les deux tours qui la surmontent ne furent terminés que vers 1480, sous le règne de Louis XI et le pontificat de Sixte IV. Les écussons où étaient sculptées les armes de ces deux souverains sont placés contre la galerie d'arcatures qui règne au-dessus des trois portails. Ces diverses constructions rappellent exactement le caractère de l'époque où elles furent entreprises, c'est-à-dire la fin du XIV°. siècle et la seconde moitié du XV°.

Bien que ce fût alors le moment de la décadence de l'architecture gothique, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître encore, dans ce travail d'achèvement de notre église primatiale, quelques grandes qualités. La rose de la façade est d'une légèreté, d'une élégance et d'une puissance d'effet surprenantes; la structure en est parfaite, et les nervures des divisions d'une ténuité extrême et d'un profil délicieux. Les fenêtres des deux tours occidentales et celle qui ajoure le pignon sont dans de belles proportions, et la courbure presque ronde de leur ogive est d'un galbe parfait. Il semble que le sentiment de la pureté des formes, si visiblement empreint sur chaque détail de la construction primitive, soit resté le génie familier de l'œuvre, durant la longue période des travaux, pour inspirer jusqu'à la fin ceux qui devaient en poser la dernière pierre.

Mais au milieu des fluctuations diverses que l'art subit à travers des siècles, et malgré les intermittences prolongées et les changements de direction dans la conduite de cette vaste entreprise, il est une pensée fondamentale, un caractère dominant que rien n'a pu oblitérer, et qui se reproduit avec une persistance vraiment extraordinaire sur tous les points du monument. C'est ce type énergique, calme et majestueux

de la ligne horizontale, si franchement accusé dans la disposition de l'abside terminée en terrasse, dans les deux massives tours des transepts et dans l'ordonnance de notre mâle façade. Celle-ci mérite quelque attention.

Quoiqu'édifiée partiellement, et à différentes époques bien distantes les unes des autres, on peut remarquer ce fait particulier, de l'absence complète de toute ligne saillante, dans le sens vertical : on dirait que les constructeurs se sont concertés d'avance, pour ne vouloir partout que des effets de surface. Dans la première partie, œuvre du XIIIe. siècle, qui est si remarquable, toute la décoration murale est disposée et se lit dans le sens de lignes parallèles horizontales; les trumeaux, entre les portails, sont d'un faible relief et indiquent seulement, mais ne dessinent pas la ligne ascensionnelle.

Dans le milieu de la façade, on a suivi, en l'exagérant, le même parti, toutefois avec beaucoup moins de distinction, et le XVe. siècle s'y est conformé jusqu'à la fin, en ne donnant que peu d'élévation aux deux tours jumelles, afin de les raccorder avec celles des transepts.

Il résulte de cette entente un ensemble simple, austère, un peu froid peut-être, qui pourtant n'est point sans grandeur. En compensation du maigre agencement des détails d'ornementation de la partie intermédiaire, de belles lignes découpent monumentalement la masse de cette façade et lui donnent un air imposant parfaitement en rapport avec le caractère magistral du vaisseau.

Si nous examinons maintenant l'état d'achèvement des clochers des transepts et la manière dont ils sont établis, nous verrons que la ligne horizontale ne devait pas régner seulement sur la façade. Tout indique que ces clochers ont atteint leur dernier degré d'élévation prévu et calculé par l'architecte, qui en a, dans le principe, déterminé les points

d'appui. Celui du transept nord, qui remonte à la construction primitive, a tous ses contreforts d'angles surmontés de leur couronnement terminal. Celui du transept méridional, achevé à la fin du XIVe. ou dans les premières années du XVe. siècle, est entouré d'une balustrade ajourée et, de plus, flanqué d'une petite tourelle d'escalier, débouchant précisément au niveau de la plate-forme qui devait couvrir ce clocher. Au reste, de part et d'autre, nulle trace de *trompes*, dans les angles de ces deux tours, qui puisse indiquer l'intention, de la part des constructeurs, d'y établir des flèches. Sur ce point, au surplus, toute fantaisie architecturale était interdite ; car ces clochers ne reposent pas sur des murs pleins, mais sur tout un système d'arcs de décharge ingénieusement conçu et rigoureusement combiné, sans doute, pour ne supporter que le poids des maçonneries qu'on y a élevées. Seules, les tours de la façade présentent un commencement d'exécution de flèches, dont les souches apparentes, sous une petite toiture, sont montées à 0 mètre 30 centimètres au-dessus de la plate-forme. Mais c'est là, chez nous, une importation du XVe. siècle. En effet, le peu de monuments antérieurs à cette époque, qui nous restent à Lyon, ne présentent aucun indice de ces sortes de couronnements sur leurs clochers, à moins que l'on ne prenne pour une flèche la pyramide obtuse de St.-Martin d'Ainay.

Notre église de St.-Paul, qui est du XIIe. siècle, ne vit son clocher de façade surmonté d'une flèche qu'au XVe. siècle, alors qu'il fut reconstruit. La flèche ancienne de St.-Nizier est à peu près de la même époque ; puis, c'est tout. Donc, dans notre pensée, si l'architecte qui a conçu le plan de notre cathédrale avait pu, comme celui de Notre-Dame de Reims, voir son œuvre s'achever sous sa direction, il est certain que, suivant le type originel des édifices du

Lyonnais, les tours de la façade se seraient terminées, ainsi que doivent l'être celles des transepts, simplement en plate-forme avec balustrade évidée à jour.

Mais, si quelques-uns de nos monuments religieux comportent des flèches sur leur façade, nous n'en voyons aucun construit en vue d'une toiture à grand comble. En général, le peu d'élévation de nos clochers ne dominant le corps de l'édifice que de la hauteur d'un étage, c'est-à-dire de 6 à 7 mètres au plus, s'oppose formellement à ce genre de couverture, même lorsque la présence d'un pignon central semblerait l'indiquer.

Celui de St.-Jean, par exemple, construit en même temps que les tours occidentales qui portent, comme nous l'avons déjà fait remarquer, des indices certains de leur couronnement définitif, n'aurait jamais dû être considéré comme l'indication d'un comble de même valeur, puisqu'il dépasse de beaucoup la hauteur des tours. Il n'est pas possible d'admettre que les constructeurs, au XVe. siècle, aient jamais eu en vue une toiture pareille, qui aurait masqué et annulé, ainsi que l'on peut en juger aujourd'hui, leurs clochers arrivés à leur dernier *arrasement*. Toute la question est là, et le simple bon sens se refuse à accepter toute autre supposition. Donc, dans la pensée de ceux qui l'ont élevé, ce pignon n'a dû être qu'un simple motif de décoration destiné, sans doute, à donner un peu de mouvement à la partie supérieure de la facade, et à meubler, d'une manière quelconque, l'espace libre entre les deux tours; mais nous constatons que c'est là une faute, car ce détail d'architecture est en opposition avec l'ordonnance véritable de l'édifice, représentée par la disposition de l'abside et la terminaison rationnelle et normale des clochers des transepts.

La même erreur vient d'être commise dans la réfection de la façade de St.-Nizier, car le pignon, récemment construit,

et dans le but certainement d'y adapter, tôt ou tard, une toiture à grande pente, est plus élevé que la plate-forme des tours entre lesquelles il se trouve placé. Seules, les toitures basses sont compatibles avec l'architecture type de nos églises du Lyonnais; et c'est en vain que l'on chercherait dans nos localités un seul exemple de couverture ancienne conçue dans l'esprit de celles que l'on vient de dresser sur notre vieille église conventuelle des Cordeliers, et sur la Primatiale. Ce n'est pas impunément que l'on porte la main sur l'architecture d'un pays et qu'on essaie de la transformer.

Pour inaugurer cette fâcheuse innovation sur la première de ces deux églises, il a fallu en modifier la façade au point de la rendre tout-à-fait méconnaissable, et en ce qui concerne la seconde, le problème se présente d'une manière inquiétante pour son ordonnance tout entière. C'est pour l'archéologie un grave sujet de réflexion.

L'église des Cordeliers en sera quitte pour voir relever son unique clocher, qui, sans cela, disparaîtrait derrière ce comble gigantesque dont on a sous les yeux un échantillon. Mais, à la Primatiale, ce n'est pas un seul clocher, mais quatre dont la construction (en supposant que ce soit exécutable) devra être exhaussée de 8 à 10 mètres au moins, soit qu'on se décide à les terminer en plate-forme, soit que l'on entreprenne de les surmonter de flèches. Et l'abside ! qu'en fera-t-on ? Ne faudra-t-il pas aussi la remonter jusqu'au niveau de la grande nef pour donner quelque apparence de raison d'être à cette immense toiture qui s'arrête brusquement en croupe tronquée sur un mur horizontal, au lieu de venir se terminer naturellement sur le rond-point ?

De quelque manière que l'on envisage la question, l'alternative est déplorable : ou le monument sera défiguré à jamais en restant dans l'état actuel, ou il devra subir un remaniement considérable qui équivaudra à une reconstruction presque

totale. Où veut-on en venir, nous le demandons? Auquel de ces deux partis croira-t-on devoir s'arrêter? Sur ce point important, nous appelons publiquement, au besoin, l'attention de M. le Ministre d'État. Un monument de la valeur et de l'intérêt de la cathédrale de Lyon ne doit pas être sacrifié à une erreur manifeste, évidente, quels qu'en soient les auteurs.

S'il devait en être autrement, on établirait un précédent fâcheux en faveur de toutes les bévues et méprises en ce genre qui ont pu déjà être commises, et on croirait, en même temps, un *laissez-passer* regrettable pour toutes celles à venir en leur assurant d'avance une complète impunité.

Il ne faut pas se le dissimuler, d'ailleurs, les restaurations monumentales, aujourd'hui, ne restent plus dans les sages limites que les maîtres de la science leur avaient tracées au début des études archéologiques : elles ne se bornent plus à de simples réfections ou seulement à des travaux de consolidation, elles s'émancipent au point de dénaturer complètement les œuvres originales sur lesquelles elles s'exercent. Cette tendance funeste est générale : elle gagne peu à peu tous les esprits, et il semble que les hommes éminents, chargés de veiller à la conservation de nos monuments historiques, soient impuissants à la maîtriser. Les deux exemples que nous venons de citer sont des faits inouïs dans les annales des travaux de ce genre.

Pour justifier, à Lyon, l'adoption des toitures du Nord sur celles de nos anciennes églises où l'on vient d'en faire l'expérience, on n'a rien trouvé de mieux que de tenir ce raisonnement, et on a écrit dans les journaux de notre ville : « Le grand principe de l'architecture gothique, c'est la ligne « verticale; donc, sur tous les monuments de ce caractère il « faut substituer aux toitures basses, qui sont contraires à ce « principe, *les combles à grande pente qui couronnent tous*

« *les édifices construits dans la période du XIII*e. *au XIV*e. « *siècle, inclusivement, avec lesquels ils sont en parfaite* « *harmonie* » (1).

Mais cette manière d'argumenter n'est pas sérieuse, car si l'art ogival, dans les contrées où il a pris naissance, conserve généralement une tendance marquée vers la ligne ascendante, il est pourtant des exceptions contraires et assez notables qu'il est bon de signaler.

La façade de Notre-Dame de Paris, dont toute l'ordonnance est disposée en zones, indique dans son ensemble le parti de la ligne *horizontale* nettement accentué, et nullement celui de la ligne *verticale*, si caractérisé dans les façades de Notre-Dame de Chartres et de la cathédrale de Coutances. Amiens et Reims sont dans un parti mixte, mais qui se rapproche plus de celui de Notre-Dame de Paris que de celui observé à Chartres et à Coutances.

D'ailleurs, l'architecture ogivale n'est pas restée purement l'architecture du Nord : elle s'est répandue dans toute l'Europe, et s'est modifiée suivant le goût artistique des peuples qui se la sont appropriée et les conditions climatériques des pays où elle s'est implantée.

Moins subtiles que nous dans l'art des distinctions, mais plus habitués à juger de toutes choses avec les lumières du simple bon sens, les derniers constructeurs de la cathédrale de Lyon l'avaient sagement recouverte d'une toiture basse, sans s'inquiéter si elle était contraire au « grand principe » de l'architecture ogivale, du moment qu'elle se trouvait en harmonie avec l'ordonnance générale de l'édifice, et qu'elle laissait valoir les quatre clochers qui en dominaient la masse d'une manière imposante. N'ayant jamais pensé qu'ils dussent être conséquents avec l'erreur qu'ils avaient commise, ces

(1) *Courrier de Lyon* du 27 et *Salut public* du 28 novembre 1861.

constructeurs ont eu, au moins, le bon esprit de laisser le pignon en l'état, c'est-à-dire, privé du complément que par une erreur incroyable de nos jours on vient de lui donner; et, en cela, ils se sont montrés tout aussi logiques que ceux qui ont élevé la façade de Notre-Dame de Paris, et l'ont couronnée d'une galerie horizontale derrière laquelle vient s'abriter un comble aigu.

En résumé, il est imprudent, on le voit, d'ériger en doctrine certaines théories purement spéculatives, et de les faire passer sans mûr examen du domaine de l'idéal dans celui de la pratique. L'interprétation de l'architecture gothique, dans le sens exclusif et absolu de la *ligne verticale*, nous conduirait infailliblement aux plus désastreuses conséquences : nous détruirions, peu à peu et à mesure de restaurations successives, le caractère originel des nombreuses églises de nos diverses provinces qui, fort heureusement pour l'archéologie, ont conservé à travers les siècles leur physionomie individuelle; nous en arriverions à ne plus posséder que des monuments travestis et défigurés, paraissant ramenés de vive force à un type commun, contrairement aux prescriptions de la science et aux idées de la plus simple raison.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE TENUE AU MANS,

Le 10 février 1862,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Présidence de M. le comte DE MAILLY, inspecteur divisionnaire.

Le 10 février 1862, à deux heures de relevée, la Société française d'archéologie a tenu au Mans, dans la grande salle de la Mairie, une séance administrative à laquelle M. de Caumont avait bien voulu se rendre, accompagné de M. Bouet.

On remarquait au bureau : MM. *de Caumont*, directeur général; le comte *de Mailly*, ancien pair de France, inspecteur divisionnaire de la Société ; *Eugène Hucher*, inspecteur pour le département de la Sarthe; *d'Espaulart* et *David*, membres du Conseil, et *Bouet*, inspecteur des monuments à Caen et membre du Conseil.

Parmi les membres présents étaient : MM. le docteur Lepelletier, de la Sarthe; l'abbé Deslais, curé de La Couture; l'abbé Livet, curé du Pré; Charles, de La Ferté-Bernard; l'abbé Bource, curé de Neuvy; l'abbé Tessier, vicaire de La Couture; de Vaulogé; Vallée, ancien élève de l'École des chartes; l'abbé Voisin, et Verdier, ancien professeur de mathématiques.

M. le comte de Mailly est invité à présider la séance.

M. de Caumont ouvre la séance en annonçant le Congrès de Saumur pour le 1er. juin, et déposant sur le bureau

plusieurs affiches qui devront être apposées au Mans pour annoncer cette solennité. Puis il fait une analyse succincte d'un travail intéressant, de M. l'abbé Noget, sur les ambons, travail destiné au *Bulletin*.

La parole est donnée ensuite à M. Hucher, pour rendre compte de l'emploi des fonds votés et appliqués aux fouilles pratiquées sur la place du Château du Mans, dans le but de retrouver les fondations de cet ouvrage, bâti, on le sait, par Guillaume-le-Conquérant en 1063, et démoli en 1617.

La Commission, composée de MM. d'Espaulart, David et Hucher, a eu à sa disposition une somme de 640 fr., savoir : 300 fr. de la Société française d'archéologie, en deux votes successifs, l'un de 100 fr., l'autre de 200 fr., et 340 fr. de M. le Préfet de la Sarthe, en deux allocations, l'une de 100 fr., l'autre de 240 fr. Ces derniers fonds ont été imputés sur le crédit des monuments historiques, voté chaque année par le Conseil général.

Le 14 janvier 1860, le travail a commencé ; deux hommes et quelquefois trois ont été occupés pendant cette saison rigoureuse ; après le mois d'avril, et jusqu'au 30 juin, un seul a fonctionné.

Au 30 juin, la dépense en journées faites s'est élevée à.	599 fr.	45 c.
Le 3 septembre suivant, il a été payé à M. Auvray, géomètre, pour confection d'un plan des lieux, à l'aide d'instruments de précision.	10	»
Enfin, le 15 janvier 1861, sur la demande expresse de l'entrepreneur de l'éclairage public, il a été payé pour l'alimentation d'une lanterne de nuit, du 14 janvier 1860 au 30 juin suivant.	34	40
Total payé. . .	643	85

Les résultats de ce grand travail, qui a nécessité des excavations de plus de 6 mètres, ont été aussi fructueux qu'il était possible de le désirer. M. Hucher, qui avait été désigné par M. le Préfet pour rendre compte de l'emploi des fonds, a adressé à ce magistrat un rapport qui sera publié dans le *Bulletin monumental*, et auquel sont annexées dix planches de dessins donnant des vues cavalières de l'ensemble des fouilles et des reproductions partielles des murailles et débris mis au jour. Disons, de suite, que le périmètre de la *Grosse-Tour* du Mans, dite *Turris regia*, *Tour royale*, *Tour Orbrendelle*, *Grosse tour*, *Château du Mans*, a été retrouvé sur trois points assez éloignés les uns des autres pour qu'on puisse le restituer avec certitude. Comme la démolition du château avait été donnée à l'adjudication, en 1617, il a fallu descendre excessivement bas pour retrouver les derniers vestiges des fondations ; c'est à 6 mètres sous le sol de la place qu'elles existent ; tandis que le mur romain, auquel la rotondité de la tour se soudait, a dû être respecté par l'adjudicataire de la démolition ; aussi le trouve-t-on à quelques centimètres du sol de la place. Le plan, dressé par M. le géomètre Auvray, conservera à tout jamais les résultats acquis par le travail de la Commission, et permettra de retrouver toujours, avec une certitude absolue, les fondations de la Grosse-Tour.

La Société peut donc se féliciter d'avoir contribué à l'exécution de ces fouilles, dues à l'heureuse initiative de notre confrère, M. d'Espaulart, qui, le premier, en a fait la demande.

Une somme de 300 francs avait encore été votée pour subvenir aux importants travaux exécutés, dans l'église du Pré, par son intelligent curé, M. l'abbé Livet. Un coup-d'œil jeté dans ce vénérable vaisseau suffit pour faire apprécier le bon emploi des fonds de la Société ; on peut dire que, sous la main de M. l'abbé Livet, l'église du Pré s'est transformée,

c'est comme une nouvelle basilique qui a été révélée. Cette architecture du XIe. siècle, si souvent mutilée par la main du temps et aussi, disons-le, par celle des hommes, avait besoin d'une révision générale, émanée d'un esprit correct et décidé ; M. l'abbé Livet a trouvé l'homme qui convenait dans M. Darcy, notre regretté architecte du Mans, l'artiste éminent que le premier architecte de France pour les monuments du moyen-âge, M. Viollet-Leduc, vient d'attacher à son cabinet.

La Société est heureuse de donner son plein assentiment à l'ingénieuse restauration de M. Darcy, et d'approuver l'emploi des fonds votés.

M. d'Espaulart lit ensuite un spirituel mémoire intitulé : *De l'art religieux, considéré sous quelques-unes de ses formes.*

Ce mémoire, qui renferme beaucoup d'appréciations justes et quelques autres susceptibles de controverse, a été publié *in extenso* dans le n°. 4 du XXVIIIe. vol. de la collection du *Bulletin monumental*, p. 312, où toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'art dans la province pourront le consulter.

A la suite de cette lecture, M. le comte de Mailly dit qu'il ne partage pas toutes les opinions de l'honorable M. d'Espaulart ; de son côté, M. Hucher demande la parole, et, tout en rendant pleine justice aux qualités brillantes du mémoire dont il vient d'être donné lecture, il rappelle quelle a été, de tout temps, la direction imprimée par la Société française d'archéologie aux restaurations de monuments.

Aujourd'hui on ne fait plus d'esthétique, on se contente de recueillir les débris du passé qui sont tous précieux pour les amis de l'archéologie ; ainsi, pour ne parler que de l'objet en litige, les peintures murales de l'église de La Couture, voici ce qui s'est produit :

M. le curé Deslais, en débadigeonnant la voûte de son église, trouve les formerets, les arcs-ogives et les arcs-dou-

bleaux tout constellés de fleurs de lis, de tours de Castille, d'animaux fantastiques empruntés aux *Bestiaires* du temps, de fleurons caractéristiques du XIIIe. siècle ; bref, d'un vaste système d'ornementation, se profilant depuis les chapiteaux jusqu'à l'arête de la voûte. Fallait-il, comme on l'eût fait en 1825, rebadigeonner cette voûte d'un ton monochrome, sous prétexte que toute cette ornementation, un peu gauloise d'aspect, mais profondément nationale, et où brillent les plus chers souvenirs, l'influence de saint Louis et de la noble Blanche de Castille, sous prétexte, disons-nous, que cette ornementation un peu rude, un peu austère, ne vaut pas les brillantes arabesques de la Renaissance ?

M. le Curé ne l'a pas pensé : il a sauvé à l'art national ce rare et curieux débris de la décoration des voûtes de nos grandes basiliques du XIIIe. siècle ; il a bien fait, et il a mérité en cela toute l'approbation de la Société française, d'autant que la restauration de cette partie de l'église est aussi bien traitée que possible. On a critiqué le travail quadrillé du fond : ceci est un accessoire qu'on pourra faire disparaître plus tard, si l'on a quelque chose de mieux à proposer ; mais toujours est-il que le principal est sauvé.

Maintenant, ajoute M. Hucher, est-ce à dire que nous approuvons tout le travail de peintures murales, même celui qui commence aux chapiteaux, et se termine au pavé de l'église, notamment le bariolage, un peu *trop criard*, des colonnes ? Non : nous sommes sur ce point de l'avis de M. d'Espaulart. Il y a là une exubérance de motifs, une rudesse d'exécution, une crudité de tons tout-à-fait inadmissibles ; il y a, sur ces murs, assez de motifs pour ornementer un espace trois fois plus étendu. Nous blâmons surtout, dit M. Hucher, la crudité des tons ; on ne voit pas trop pourquoi l'ingénieux peintre (rendons cette justice à M. Bourdon), qui a si bien nuancé en tons neutres, gris, bleus

ou violacés, la charmante voûte restaurée sous sa direction, a changé subitement de système et n'a employé sur les murs latéraux, tout près des yeux des spectateurs, que des tons durs, heurtés et francs, tout ce que la palette donne de plus violent et de plus audacieux. Il faudra y revenir évidemment, en profitant de l'expérience, sans laquelle, hélas! en fait d'art, toutes les théories sont impuissantes.

M. d'Espaulart demande la parole, et ne nie pas que l'ornementation retrouvée ne soit pleine d'intérêt; il critique surtout les nouvelles peintures et est heureux de se trouver ainsi en communauté d'idées avec M. Hucher sur ce point.

M. l'abbé Deslais, curé de La Couture, prend la parole, à son tour, et donne d'intéressantes explications sur les débuts de l'opération, les incertitudes d'une direction convenable en l'absence de documents, notamment pour ce qui concerne le fond quadrillé, auquel M. Darcy ne s'est rallié qu'en l'absence de tout autre parti meilleur. Il convient que l'essai de peinture latérale n'est pas heureux, et il promet d'y porter remède.

M. de Caumont ne se prononce pas sur la peinture murale des églises, en tant que peinture moderne en dehors de toute pensée restauratrice : il faut évidemment étudier encore long-temps, d'après les vestiges du passé, avant de tenter de grandes entreprises dans cet ordre d'idées, où il manquera toujours la naïveté et l'originalité qui nous charment dans la peinture du XIIIe. siècle.

M. David a ensuite la parole pour lire un travail *sur quelques anciens autels récemment découverts dans le Maine*. Il cite notamment le curieux rétable, du XIVe. siècle, de l'église de Villaines-sous-Lucé, restauré dernièrement aux frais de la Compagnie, et le maître-autel de la même église, dont l'architecture est accusée par deux colonnes latérales

fort originales ; deux autres autels anciens découverts aussi sous des boiseries dans l'église de Neuvy ; enfin, deux types très-curieux de petits autels, voilés de même sous des panneaux vermoulus, dans les églises de Saône et Panon.

Ce sont des autels du même genre que celui de Norrey (Calvados), et représentés dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont (p. 270 de l'éd. de 1850).

M. Le Pelletier, de la Sarthe, à qui la parole est ensuite donnée, improvise, avec l'habileté qu'on lui connaît, une curieuse dissertation sur l'important problème de l'époque de l'introduction du christianisme dans les Gaules. M. le docteur Le Pelletier, qui a publié sur la matière un très-beau travail, démontre par des arguments empruntés à la plus saine raison que saint Julien, l'apôtre du Maine, vint dans la ville du Mans vers le dernier tiers du Ier. siècle, et qu'il y jeta, à cette époque, les premières semences de la parole divine ; semences qui purent bien plus tard ne pas porter tous leurs fruits dans un sol peu favorable, à l'époque des grandes persécutions, mais qu'on ne peut se refuser à admettre à cette époque, la seule qui convienne à un prosélytisme pratiqué ouvertement et admis sans opposition.

Après cet éloquent plaidoyer, M. Hucher déploie, sous les yeux de la Compagnie, le calque *in extenso* de l'intéressante peinture murale du XVe. siècle, qui se voit au fond de l'arcature du tombeau de Marie de Bueil, dame de Crenon, dans l'église de Châteaux-l'Hermitage. M. Hucher a découvert, déchiffré et calqué cette peinture, dont les vestiges existent à peine et sont si peu apparents, que son calque en est comme la résurrection. M. de Caumont accueille favorablement la demande d'un secours de 200 fr. destiné à la restauration de cette peinture, à la condition que ce calque curieux sera envoyé à Paris et exposé rue Bonaparte, 44, dans la salle où siégeront, le 22 avril, les

délégués des Sociétés savantes de France. Cette condition est aujourd'hui remplie.

Marie de Bueil, on le sait, est la sœur du vaillant chevalier Jehan de Bueil, amiral de France, surnommé le *Fléau des Anglais.*

Après le vote des 200 fr. alloués pour cette restauration, M. Hucher entretient la Compagnie de singulières inscriptions qui ont été découvertes auprès de Neuvy-sur-Baranjon (Cher), et qui sont devenues la possession de M. Chazereau; ces inscriptions, tracées sur des briques en caractères bizarres mélangés de lettres grecques et romaines, ont été produites comme des monuments de l'autonomie gauloise. Elles offrent les amorces les plus séduisantes pour les investigateurs de curiosités celtiques: on lit sur quelques-unes : DRVIDIBVS, suivi de mots et de signes inconnus, — TRIORANVSI... BELENVSIII—ISIS. ESVSV...., DVIS. VOLCI. TARVOS. H.... THEVT;— le mot, trop significatif, VERCOBRETA, et puis, presque du latin : RÓMINI CEZARIS BELLVN. Les zélés antiquaires qui, les premiers, se sont occupés de ces briques (1) n'ont pas élevé de doutes sur leur authenticité. En présence de leurs affirmations, si positives, nous ne voudrions pas dire que tout cet arsenal nous paraît former un ensemble suspect où quelques morceaux authentiques se trouvent mêlés à beaucoup de choses fausses; mais ce qui nous paraît certain, comme à M. de Chasteigner qui, au Congrès de Bordeaux, s'est prononcé contre l'origine gauloise de ces monuments et a demandé qu'ils nous fussent renvoyés pour être examinés et avoir notre avis, c'est que ces inscriptions, dont M. Boyer vient de nous transmettre un fragment inédit, n°. 25, ne sont pas gauloises, mais plutôt gallo-romaines, à supposer qu'elles soient authentiques,

(1) *Noviodunum Biturigum et ses Graffiti*, par M. Hippolyte Boyer.

ce qui n'est pas probable, et n'ont rien à démêler avec l'autonomie gauloise ; Dom Martin lui-même, en citant une inscription latine des Catacombes, tracée en caractères grecs, reconnaît qu'on s'est servi dans les Gaules de ces caractères jusqu'aux Ve. et VIe. siècles ; et, en effet, le Δ des monnaies de Dagobert nous donne une preuve irrécusable de la persistance du grec écrit chez nos ancêtres.

M. l'abbé Voisin a ensuite la parole pour présenter quelques observations sur les monuments de la Sarthe qui n'ont point, suivant lui, été appréciés jusqu'à ce jour comme ils méritent de l'être :

Ainsi, l'église des Visitandines du Mans, du XVIIIe. siècle, rappelle « ce qu'on admire le plus dans les églises de Rome. » Il cite encore celle de St.-Calais, du XVIIe. siècle, « qui est digne de meilleures restaurations ; » enfin, le charmant vaisseau de La Ferté-Bernard, « que l'on restaure heureusement. »

« Dans le XVe. et le XIVe. siècle, dit-il, les préoccupations se dirigent surtout vers la guerre ; dans le XIIIe., notre pays prend largement part au mouvement architectural dès l'année 1230. L'abbaye de l'Epau montre un style ogival très-avancé, sans parler du chœur de notre cathédrale, mis au-dessus de celui de Bourges et de celui de Chartres par M. Viollet-Leduc. »

« Pendant le XIIe. et le XIe. siècle, la dynastie des Plantagenets favorise les plus belles constructions religieuses. Notre Hôtel-Dieu, dit de Coeffort, mérite d'attirer l'attention comme la nef de St.-Julien. »

« Le Xe. siècle n'a guère laissé que le chœur de La Couture. »

M. l'abbé Voisin signale encore l'église de St.-Pavin « comme une œuvre de l'année 838 ; celle de La Couture (sans doute les chapelles absidales), de l'année 600 ;

enfin celle de St.-Pavin, de l'année 575, et celle de St.-Victrice comme plus ancienne encore. » D'après M. Voisin, celle-ci « reposerait sur un hypocauste et des substructions de l'époque gallo-romaine. »

Cette lecture terminée, M. Hucher parle d'une brochure que M. le comte de Widranges vient de publier sous le titre : *Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois*, in-8°., de 16 pages et 6 pl.; Bar-le-Duc, 1861, dont il est conduit à contester la conclusion.

Après avoir rendu hommage à la beauté des planches de cette brochure, véritable chef-d'œuvre de reproduction d'objets d'archéologie, M. Hucher exhibe en nature les rouelles et anneaux que M. de Widranges voudrait faire considérer comme les monnaies les plus anciennes de nos ancêtres; M. Hucher démontre que ces petits monuments singuliers n'ont jamais pu avoir cette destination; en effet, l'un, de 15 millimètres de diamètre, est en or, et du travail filigranique le plus fin, tandis que d'autres sont en bronze et atteignent la dimension de 12 centimètres, avec une épaisseur d'environ 6 centimètres; or, imagine-t-on des éléments aussi disparates destinés à se frotter, comme des monnaies, les uns contre les autres? Disons de suite que ces rouelles sont des amulettes, des *anathema*, des *signa boni eventi*, comme le prouvent les monuments gaulois eux-mêmes, certaines oboles marseillaises où la rouelle figure en guise de cocarde au casque d'Apollon, et quelques rares statères armoricaines sur lesquelles la Victoire fait flotter cette même rouelle en guise de tableau de victoire devant la tête de l'androcéphale.

M. Hucher produit ensuite les véritables *plus anciennes monnaies gauloises*, notamment celles qui avaient cours dans le Maine; ce sont de belles pièces d'or, dans lesquelles la dégénérescence, cette loi féconde, découverte par l'immortel

Lelewel, se laisse lire en caractères énergiques et permet d'apporter un classement presque certain.

Après cette communication, M. Hucher présente à la Compagnie deux nouvelles planches inédites de son ouvrage intitulé: *Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans.* Ce sont: 1°. un vitrail du XIIIe. siècle, offrant une légende toute locale: la légende d'Évron, dans lequel on trouve la chaude coloration et l'arrangement habile et symétrique des vitraux de ce temps; 2°. trois des donateurs de la grande rose du XVe. siècle. Parmi eux, M. Hucher signale le cardinal Fillastre, ce généreux donateur à qui ses largesses vraiment royales valurent l'honneur de figurer dans la galerie iconographique de ce vitrail, côte à côte avec les ducs d'Anjou, comtes du Maine, et de voir son blason sculpté à la clef d'une des voûtes du transept septentrional, à côté de celui de Charles VII. On sait, du reste, que le cardinal Fillastre, du titre de St.-Marc, a exercé une certaine influence sur le mouvement littéraire et scientifique de son temps.

M. de Caumont prend enfin la parole, et clôt la séance en invitant M. Hucher à envoyer à Paris, au Congrès des délégués des Sociétés savantes, avec son calque de la peinture murale de Châteaux-l'Hermitage, quelques-unes des belles planches de son grand ouvrage des *Vitraux du Mans ;* l'année dernière, l'exposition du Congrès avait déjà été très-remarquable. Il invite encore MM. les membres présents à assister à cette solennité, dans laquelle on traitera beaucoup de questions relatives à l'avenir littéraire de la province. Le Congrès archéologique aura lieu, pour la première partie, à Saumur, le 1er. juin; la deuxième partie se tiendra à Lyon en septembre. On y traitera surtout d'épigraphie romaine; il y sera question de ce fameux autel de Lyon, qui n'était peut-être pas où on le croyait, et que M. Martin-Daussigny paraît

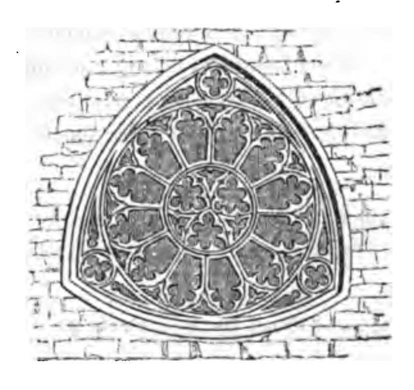
porté à chercher près la place des Terreaux. Enfin, il n'est pas douteux que cette réunion, au centre d'un pays si riche en monuments antiques, ne présente un grand intérêt.

Une somme de 100 fr. est ensuite votée, sur l'instante demande de M. le Curé de Neuvy, pour être employée en réparations à son église.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à six heures et demie.

L'Inspecteur, faisant fonctions de secrétaire,

Eugène HUCHER.



SÉANCE

TENUE

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A ELBEUF,

LE JEUDI 10 JUILLET 1862.

Présidence de M. DE GLANVILLE, inspecteur de la Seine-Inférieure.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2 du soir.

Le bureau est composé de MM. *de Caumont*, l'abbé *Cochet*, *Buée*, maire d'Elbeuf; *Aubert*, du Conseil de l'Association normande; *Théobald Chevereaux* et *G.-V. Grandin*.

M. *Raymond Bordeaux* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre de M. A. Pannier sur l'église collégiale de la Saussaye, près Elbeuf.

LETTRE DE M. PANNIER.

Permettez-moi de vous signaler, à l'occasion du concours qui doit s'ouvrir le 10 de ce mois à Elbeuf, quelques églises rurales intéressantes que j'ai visitées dernièrement aux environs de cette ville.

Toutes ces églises appartiennent au département de l'Eure, qui forme, comme vous le savez, un vaste plateau coupé par plusieurs vallées profondes, lequel se termine brusquement vers l'orient et domine le riche bassin de la Seine.

La plus remarquable de ces églises est, sans contredit, l'ancienne collégiale de la Saussaye, située à 5 kilomètres environ d'Elbeuf, sur la gauche et à une faible distance de la route du Neubourg. Cet édifice, dont la construction remonte au XIVe. siècle, est converti aujourd'hui en église paroissiale. En 1550, un incendie considérable détruisit l'ancienne voûte en charpente, ainsi que la belle flèche centrale qui dominait le faîte et attirait les regards du voyageur par ses proportions gracieuses. La collégiale fut pillée par les protestants en 1562.

La nef présente la forme d'un vaste parallélogramme, éclairé à l'orient par une magnifique fenêtre ogivale rayonnante, à cinq baies garnies d'anciens vitraux qui produisent de loin un effet saisissant. Le compartiment du milieu, plus large que les autres panneaux, représente le *Crucifiement*. Les bras du Sauveur, étendus horizontalement, semblent embrasser le genre humain tout entier. Des anges reçoivent dans des calices le sang qui coule de ses plaies douloureuses. Les deux derniers panneaux offrent les patrons du donateur et de la donatrice, représentés à genoux au bas de la verrière. Ce vitrail, remarquable par l'éclat du coloris et la douce harmonie des teintes, ainsi que par la richesse des costumes, attire les regards des connaisseurs.

L'édifice est éclairé latéralement par de hautes et gracieuses fenêtres ogivales, à deux baies trilobées, qui ont conservé leur forme primitive et une partie de leurs anciennes moulures. L'archivolte, formée d'un tore, repose sur de légères colonnettes dont les chapiteaux sont garnis d'un double rang de feuillages. Le meneau prismatique qui divise les fenêtres a été refait, ainsi que la *tracerie* flamboyante qui dessine le tympan.

La voûte en merrain, qui remplace l'ancienne voûte détruite par l'incendie dont nous avons parlé, est fort belle et

d'un effet gracieux. Elle offre de nombreux entraits terminés par des rageurs et est soutenue par des poinçons formés de colonnes dans le style de la Renaissance. Les sablières sur lesquelles portent les entraits offrent aussi de jolies moulures.

Deux belles et vastes chapelles, dont les voûtes sont également apparentes, s'élèvent au nord et au midi et impriment à l'édifice la forme d'une croix latine. Ces chapelles communiquent avec la nef par une arcade ogivale, entourée de deux moulures en scotie et d'un gros tore.

La chapelle méridionale, éclairée de chaque côté par deux fenêtres ogivales entourées de moulures en gorge et divisées par un meneau prismatique, et au midi par une belle fenêtre à quatre baies, se fait remarquer par ses belles proportions et ses vitraux de la Renaissance, qui ont conservé toute leur fraîcheur et tout leur éclat. Sur l'une des fenêtres latérales, on voit le portrait en pied de saint Louis, auquel était dédiée cette collégiale. Le manteau royal, terminé en pointe par devant, comme les chasubles du moyen-âge, est du plus bel azur et semé de fleurs de lis d'or. Le saint roi tient dans l'une de ses mains un sceptre, emblème de la puissance, et dans l'autre la main de justice, cette autre prérogative de la royauté. Une riche bordure, formée de gracieux rinceaux, encadrait autrefois les baies garnies de personnages religieux. La fenêtre du fond a conservé tous ses vitraux, qui se recommandent à la fois par la finesse et la pureté du dessin et par la richesse du coloris.

La chapelle septentrionale, qui servait de salle capitulaire, date du même temps que la nef. Quelques-unes des fenêtres, offrant aussi des fragments de vitraux, ont conservé leurs moulures et leur décoration primitive.

Au milieu du faîte s'élevait, ainsi que nous l'avons dit, un élégant clocher en bois, recouvert en plomb, qui a été consumé par les flammes; ce clocher, dont la flèche ouvragée

et découpée à jour comme une véritable dentelle, semblait porter vers le ciel les prières et les vœux ardents du Chapitre, renfermait quatre petites cloches au timbre éclatant et pur, qui servaient à annoncer les différents offices auxquels les chanoines étaient tenus d'assister. D'après la charte de fondation, l'office de nuit était obligatoire comme l'office de jour. On disait *Matines* à minuit, *Laudes* à 6 heures du matin, la grand'messe à 10 heures et les vêpres à 3 heures.

Il y avait trois messes *à notes:* l'une au point du jour, une autre après *Prime;* la troisième, à diacre et sous-diacre, après *Tierce.*

Les messes chantées étaient annoncées par le son d'une ou plusieurs grosses cloches, selon la solennité du jour. Ces cloches, au nombre de quatre, étaient renfermées dans la belle tour occidentale qui s'élève à gauche du portail. La plus grosse, appelée *Guillaume*, pesait, dit-on, 8,000 livres. La seconde se nommait le *Gros-Pierre;* la troisième, la *Grosse-Marie;* enfin, la quatrième était désignée sous le nom de *Petite-Marie.* Ces cloches remplaçaient probablement deux plus anciennes, fondues en 1567, dont l'une se nommait *Antoinette* et l'autre *Louise.* Ces dernières eurent pour marraines Antoinette de Bourbon et Louise de Lorraine, bienfaitrices de la collégiale, l'une baronne et l'autre marquise d'Elbeuf. Les trois cloches que l'on voit actuellement sont modernes. Elles ont été fondues il y a environ 25 ans. La plus grosse pèse, dit-on, 2,500 livres. La tour quadrangulaire qui les renferme, construite en pierres de grand appareil, est surmontée d'un toit en ardoise. L'étage supérieur est percé sur chaque face de deux longues baies ogivales très-simples, ornées de quelques moulures en scotie et surmontées d'une arcade cintrée qui occupe toute la largeur de la tour. Les contreforts qui soutiennent le clocher s'élevaient jusqu'à la base de la pyramide qui était en pierre, si toutefois ce clocher a jamais été terminé.

Les murs de l'église sont construits en grand appareil avec chaînages en silex. Un cordon en pierre relie tous les contreforts.

Les stalles du chœur, au nombre de quarante-quatre, sont très-remarquables. Elles sont dans le style de la Renaissance (2e. moitié du XVIe. siècle) et sculptées de main de maître. Les accoudoirs sont surmontés de statuettes de moines représentés dans l'attitude de la prière, la tête recouverte d'un capuchon. Les miséricordes sont très-variées et méritent un examen particulier.

Le tabernacle du maître-autel, qui provient, dit-on, de l'ancienne abbaye de Bonport, offre un gracieux groupe représentant la Foi, l'Espérance et la Charité. La Foi tient d'une main une hostie et dans l'autre le livre de la nouvelle loi. L'Espérance a une main posée sur une ancre. La Charité tient une bourse et fait l'aumône à un enfant à moitié nu.

A l'entrée de la nef s'élève une tribune en bois, décorée de cartouches ; cette tribune est éclairée par deux fenêtres ogivales, à deux baies trilobées, entourées de moulures prismatiques qui ont conservé leur forme primitive.

La nouvelle chaire, dans le style gothique, que l'on vient de placer dans la nef a été composée et exécutée par les frères Laumonnier, sculpteurs à Conches. Cette chaire, dont le dossier est beaucoup trop étroit, manque d'ampleur. La pyramide élancée qui forme l'abat-voix paraît excessivement maigre et grêle. La tribune, dont les panneaux sont couverts de bas-reliefs offrant des sujets parfaitement choisis, est à pans coupés.

Devant le portail s'étend une vaste place qui formait l'ancienne cour du cloître. Toutes les maisons situées au midi étaient habitées par les chanoines.

Le cloître était divisé en douze portions appelées *prébendes*. Chaque chanoine avait sa maison et son verger qui contenait environ une acre.

L'entrée principale du cloître était placée à l'orient. Deux portes à plein-cintre et à deux rangs de claveaux extradossés, l'une beaucoup plus grande que l'autre, donnaient accès dans la vaste cour, aujourd'hui convertie en place, qui s'étend à l'ouest et au midi de l'église. La porte la plus petite était destinée aux piétons. Ces deux portes, placées l'une à côté de l'autre, s'ouvrent sur une lande autrefois couverte de bois. La belle avenue qui s'étend à gauche conduit au château, dont nous parlerons tout à l'heure.

Une autre porte à plein-cintre en pierre, plus petite que la précédente, mais d'un effet très-pittoresque, s'élève au nord-ouest, près du chemin communal.

Un puits très-profond, surmonté d'un toit en ardoise que supportent des piliers carrés en briques plates, se voit sur l'un des côtés de la place qui précède l'église.

En-deçà du portail s'élève, au fond d'un jardin, une curieuse maison en bois du XVIe. siècle, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage en encorbellement. La porte qui donne entrée dans le manoir est surmontée d'une ogive en accolade et décorée d'un écusson entièrement fruste. Contre un des potelets qui supportent la poutre principale, est appuyée une statuette de la Sainte-Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sa tête est surmontée d'une couronne.

La collégiale de la Saussaye dépendait du duché d'Elbeuf. Elle fut fondée, en 1313, par Guillaume d'Harcourt.

Elle comptait, dans l'origine, treize chanoines, y compris le doyen. (Le nombre fut plus tard réduit à douze.)

Philippe IV, en 1311, avait amorti 500 livres tournois pour cette fondation.

Philippe V, par une charte, avait exempté de toute juridiction et justice temporelle l'église, le cimetière, ainsi que les maisons et jardins de cette collégiale.

Parmi les bienfaitrices de la collégiale, nous citerons Marie

d'Harcourt. En reconnaissance de ses nombreux dons, les chanoines fondèrent un obit qui a été acquitté jusqu'à la Révolution.

Le château de la Saussaye, situé au midi de l'église, était dans l'origine un pavillon de chasse. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage très-bas.

Devant ce château, qui appartient à M. de Bostenney, maire de la Saussaye, s'étend un joli parc dessiné par Le Nôtre.

La collégiale de la Saussaye, qui attire un grand concours de pélerins, est le but d'une des plus charmantes excursions que l'on puisse faire aux environs d'Elbeuf. On peut se rendre au village de la Saussaye par la route d'Elbeuf au Neubourg, et revenir par le charmant vallon, couronné de bois, que domine d'une manière si pittoresque l'église que nous venons de décrire.

A 1 kilomètre environ, à l'ouest de la collégiale, s'élève l'antique église de St.-Martin-la-Corneille dont les murs romans, construits en grossier blocage, affectent dans certaines parties l'appareil en feuilles de fougère. On remarque à l'intérieur de cette église, qui du reste présente peu d'intérêt, l'inscription obituaire suivante en caractères gothiques:

L'an de grâce mil cinq cens et douze le premier dimence après l'Ascension nostre Seigrie fust dedye ceste presente eglise des deniers de deffuncts Jehan et Guilleme dicts Mydsier orfevres natifs de ceste paroisse lesquels trespasseret à Rouen l'an mil cinq cens et unze le . . . . . jour d'octobre. Priez Dieu pour l'ame d'iceulx. A°.

La plupart des fenêtres sont sans caractère. Une seule, étroite et élancée, paraît dater du XII°. siècle. Deux autres ouvertures, l'une carrée, l'autre à plein-cintre, ont été pratiquées au XVI°. siècle. La nef ne présente aucun contrefort.

Un joli clocher en charpente, du XVIe. siècle, surmonté d'une pyramide octogone recouverte en essente, s'élève à l'extrémité orientale de la nef.

L'ancienne paroisse de St.-Martin-la-Corneille est réunie aujourd'hui, pour le civil et pour le spirituel, à la Saussaye.

L'église *St.-Pierre-des-Cercueils*, ainsi nommée parce qu'on a découvert en la construisant un grand nombre de cercueils en pierre, se trouve à peu de distance de l'église précédente, sur la droite de la route d'Elbeuf au Neubourg. Nous n'avons pas visité l'intérieur de cette église qui, à l'extérieur, ne présente aucun intérêt.

Il est facile d'étudier, sans perte de temps, ces trois églises qui sont situées dans le même rayon.

La commune de Thuit-Signol, l'une des plus populeuses des environs d'Elbeuf, possède une belle église qui a été reconstruite en grande partie. Cette église, située à 5 ou 6 kilomètres d'Elbeuf, à l'ouest, se termine à l'orient par un mur droit percé de deux belles fenêtres, du XIVe. siècle, d'une élévation prodigieuse. L'archivolte, formée d'un tore, repose sur de gracieuses colonnettes à chapiteaux feuillagés. Trois contreforts soutiennent le chevet. Une très-belle tour en pierre, du XVIe. siècle, soutenue par d'élégants contreforts décorés de culs-de-lampe sculptés qui supportaient des statues, s'élève à l'angle sud-est du portail, dont le fronton en briques plates porte la date de 1753. Une gracieuse tourelle garnie de pilastres décorés de têtes d'anges renferme l'escalier qui conduit au clocher, lequel contient, dit-on, trois anciennes cloches.

Les deux chapelles qui s'élèvent entre chœur et nef donnent à l'édifice la forme d'une croix latine.

Les fenêtres qui éclairent la nef et le chœur sont modernes et sans caractère.

Les magnifiques fonts baptismaux placés au bas de la nef,

du côté septentrional, selon les prescriptions liturgiques, sont dans le style gothique flamboyant et de forme octogone. Ces fonts, qui mériteraient un dessin, datent de la fin du XVe. siècle ou des premières années du XVIe.

L'ancien tableau de la Charité du Thuit-Signol, qui porte la date de 1680, a été transporté à Tourville-la-Campagne pendant la Révolution. Ce tableau, excessivement curieux sous le rapport des costumes peints sur bois, est aujourd'hui placé dans l'église de cette paroisse, en face la magnifique cuve baptismale romane. Nous avons copié l'inscription et fait un dessin de l'écusson qui appartient, dit-on, à la famille Delalonde, d'Elbeuf.

La commune de Thuit-Signol compte un grand nombre de villages habités par de nombreux tisserands.

Entre le Thuit-Signol et Elbeuf s'élève l'église du Thuit-Auger qui possède, dit-on, un beau clocher.

Mme. Philippe-Lemaître fait une communication verbale au sujet d'une abondante récolte d'objets antiques découverts à Ecaquelon, près de Montfort-sur-Risle. Ces fragments sont conservés chez M. Pernuit, maire d'Ecaquelon. On remarque parmi ces objets diverses hachettes en silex, une sorte de flûte ou tibia en os; des figurines de Vénus Anadyomède, dont une en terre cuite blanche; une sorte de lampe en terre cuite rougeâtre, des médailles du Bas-Empire, en bronze, un épais fragment d'ardoise ou de marbre gravé sur ses deux faces, sorte de moule du XIVe. ou XVe. siècle dont probablement on tirait des empreintes en plomb ou en cire. Ce fragment représente d'un côté divers personnages dans un cadre en forme d'écusson, et de l'autre côté une sorte de cartouche armorié.

M. l'abbé Cochet remarque que la plupart des trouvailles faites de ces sortes de statuettes, désignées d'ordinaire sous

le nom de Vénus Anadyomède, l'ont été dans des fontaines ou des mares, et que c'était des *ex-voto* offerts par les malades aux divinités de ces fontaines.

M. Grandin, président de la Société archéologique d'Elbeuf, rend compte des diverses découvertes d'antiquités romaines faites dans le lieu appelé la *fosse aux moules*, à Caudebec-lès-Elbeuf (l'ancienne Uggatte).

Ces découvertes ont donné naissance à la Société archéologique récemment constituée à Elbeuf, et on pourra former un musée local des objets déjà recueillis par M. Grandin et par ceux que l'on pourra encore trouver. M. Grandin prie M. l'abbé Cochet de vivifier par sa coopération les travaux de la naissante Société d'Elbeuf.

M. l'abbé Cochet rend compte de la découverte récente de sépultures faite à Tourville-la-Rivière, canton d'Elbeuf, sur un terrain appartenant à M. de Girancourt; ces sépultures constituaient un cimetière gallo-romain de la transition, c'est-à-dire du IVe. ou du Ve. siècle. M. Cochet a résumé les principaux faits de ces fouilles dans une note communiquée au *Nouvelliste de Rouen.* Ce cimetière est situé sur le versant d'une colline qui regarde l'orient entre Tourville et Sotteville-sous-le-Val, à l'endroit où le chemin de fer de Rouen à Paris débouche du tunnel du côté de Pont-de-l'Arche. Les travaux du chemin de fer joints à l'exploitation d'une sablière ont montré que ce champ funéraire avait 600 pieds de long sur 3 à 400 pieds de large. M. Cochet n'a rencontré qu'une urne à incinération, urne en terre grise, de forme *pot-au-feu;* mais il y avait un grand nombre de vestiges de cercueils en bois très-épais, si l'on en juge par la longueur des clous. On a aussi trouvé trois cercueils en plomb, dont l'un pesait jusqu'à 200 livres. Ce lourd cercueil portait à la tête du couvercle une espèce de croix de saint André tracée avec un instrument pointu : figure également observée à Rouen en

1843 sur les cercueils de Quatremares et en 1853 sur ceux du couvent d'Ernemont. A Angers, où de pareils cercueils ont été trouvés en 1853, on considère ces espèces de croix comme des signes de christianisme. M. Cochet n'ose se prononcer.

Les corps renfermés dans les cercueils de bois étaient entourés de vases en terre et en verre. Ces vases de terre avaient la forme de bols, de pots et de cruchons de couleurs blanche, rouge, noire ou grise. On a trouvé au moins cinquante coupes de verre ou lagènes, la plupart en fragments. Ces verres à boire étaient saturés d'un tartre rougeâtre, comme de la lie de vin desséchée. Une coupe de verre contenait une vingtaine de quinaires de Posthumus et de Tetricus.

M. de Caumont prie M. l'abbé Cochet de faire savoir à l'Assemblée quel était, à ses yeux, le symbolisme des verres à boire si souvent représentés dans la main des bustes sculptés sur les stèles ou tombeaux extérieurs.

M. Cochet pense que les objets sculptés sur les stèles devaient être les objets les plus vivement affectionnés par le défunt, les plus précieux à ses yeux. Sans doute ces verres, sur le bord desquels sont gravés les mots : FELIX BIBAS, etc., étaient des objets d'un grand prix.

M. Taurin, rédacteur du *Journal de Rouen*, rend compte de l'extrême accroissement pris par son abondante collection de fragments de vases et de poteries découverts à l'occasion des démolitions de Rouen, et du creusement des égouts dans les nouvelles rues. M. Taurin signale, sur le territoire de Rouen actuel, un cimetière gaulois, un autre gallo-romain, un autre mérovingien, un autre normand.

M. l'abbé Cochet rend témoignage de l'intérêt que présente l'importante collection rouennaise de M. Taurin, qui est pour Rouen ce qu'est pour Londres la collection de M. Roach-Smith.

La discussion est ramenée aux découvertes d'antiquités faites à Elbeuf.

M. Bordeaux demande que la Société archéologique d'Elbeuf fasse préparer le plus tôt possible un vaste plan des terrains où l'on découvre des antiquités, afin de constater au fur et à mesure des trouvailles leur emplacement exact, et d'y porter dès à présent, tandis que le souvenir s'en conserve encore, l'indication des découvertes faites jusqu'ici. Sans cela ces découvertes seront perdues pour l'histoire d'Elbeuf. Un plan pareil est facile à dresser à une grande échelle, il suffit de calquer le cadastre. Pour les découvertes faites avant la formation de la Société archéologique d'Elbeuf, deux personnes pourraient fournir de précieux renseignements : ce sont MM. Lalun, architecte à Louviers, et Miard père, géomètre à Caudebec-lès-Elbeuf. M. Lalun a formé à Louviers tout un musée des objets antiques déterrés à Caudebec (l'ancienne *Uggatte*), en creusant des puits et des fondations, et M. Miard a dressé des plans des terrains qui recélaient des sépultures ou des ruines. Ces Messieurs ont communiqué à M. l'abbé Cochet beaucoup d'indications qui ont été mises à profit par ce savant archéologue.

M. Taurin rappelle que, pour sa part, il dresse au fur et à mesure un plan archéologique de Rouen.

M. Bordeaux voudrait aussi que la Société archéologique d'Elbeuf joignît au plan en question, et dont le plan de M. Taurin pourrait être le modèle, un registre ou livre journal où l'on porterait à leur date toutes les découvertes d'objets ou de substructions antiques que le hasard procure chaque jour dans une localité comme Elbeuf où l'on fait tant de constructions. Si, dans chacune de nos villes, les personnes qui s'occupent d'antiquités avaient tenu depuis deux siècles de pareils livres journaux combien de renseignements qui ont été perdus pour la science, auraient été au contraire

conservés; combien d'objets de peu de valeur scientifique, parce que l'on ignore où et quand ils ont été découverts, offriraient un vif intérêt ! Malheureusement des carnets de cette nature ne se trouvent ni dans nos bibliothèques ni dans nos archives, et les archéologues qui nous ont précédés n'ont pour la plupart laissé que des papiers sans valeur, des notes informes, ou des collections d'objets antiques et de médailles, collections auxquelles les indications de provenance font trop souvent défaut.

M. Bordeaux profite de la réunion pour signaler les découvertes d'antiquités que les travaux du chemin de fer de Serquigny à Rouen ont fait faire. Ainsi, on a trouvé beaucoup de vases et d'autres débris romains sur l'emplacement où l'on va construire la gare de Brionne, à quelques pas de l'ancienne église St.-Denis. On a trouvé aussi des sépultures, des meules romaines et des poteries rouges avec marques de potiers entre la Chapelle-St.-Eloi et la Rivière-Thibouville. M. Loisel a recueilli plusieurs de ces objets dans le riche musée qu'il a formé à la Rivière-Thibouville. M. Bordeaux a visité l'emplacement où ces trouvailles ont été faites. Deux squelettes ont été déterrés avec des débris de poteries et des meules en poudingue dans une excavation faite à l'endroit où M. Charles Lenormant avait cru trouver ce cimetière mérovingien qui fit tant de bruit dans le temps. Au reste, on trouve des vestiges antiques au pied des collines, tout le long de cette partie de la vallée de la Risle. M. Bordeaux a visité, avec M. Charles Vasseur, un aqueduc romain dont M. l'abbé Boulanger, curé de Serquigny, lui a indiqué l'emplacement. Cet aqueduc consiste en un tuyau de terre cuite engagé dans un lit de ciment.

M. de Caumont rend compte d'une visite qu'il a faite aux ruines antiques de Pitres. En quittant Pitres pour venir à Elbeuf, il s'est arrêté pour voir l'église d'Alisay. Il a retrouvé

dans le cimetière la célèbre statue tumulaire de Mme. de Rouville, que le curé, l'abbé Delahaye, a fait enlever de l'intérieur de l'église. Cet enlèvement avait déjà été signalé à la Société française d'archéologie, qui s'en est occupée aux séances de Louviers et de Rouen. M. l'abbé Cochet, également fâché d'un acte aussi regrettable, a voulu à diverses reprises employer la persuasion pour obtenir du desservant d'Alisay la réintégration de cette statue à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Ses efforts ont été infructueux. Il a écrit à ce sujet à Mg^r^. l'Évêque d'Evreux et à M. le Préfet de l'Eure : les habitants d'Alisay, de leur côté, se sont montrés très-mécontents de l'enlèvement d'une statue à la conservation de laquelle ils s'intéressent. Le curé s'obstine et tout ce qu'on a pu obtenir, c'est d'abriter la statue sous un auvent en planches, que M. de Caumont compare à un parapluie, mais qui dans peu d'années laissera filtrer l'eau, en sorte que cette sculpture sera dégradée et détruite.

Mme. Philippe-Lemaître signale un autre fait. La table consacrée du maître-autel de l'église d'Illeville a été enlevée, et malgré les marques de consécration qu'elle porte encore, a été livrée aux usages les plus profanes.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire,

Raymond Bordeaux.

SÉANCE

ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

TENUE

A DIVES,

LE 17 AOUT 1862.

Nous avons rendu compte, l'année dernière, de la séance d'inauguration d'un monument à Dives, en mémoire du départ de Guillaume-le-Bâtard pour la conquête de l'Angleterre en 1066. En terminant son discours sur le promontoire de Dives, où est érigé le monolithe commémoratif de cette glorieuse époque, M. de Caumont avait donné rendez-vous aux archéologues français et anglais pour inaugurer, en 1862, dans l'église de Dives, la liste des guerriers connus qui prirent part à cette expédition, l'une des plus importantes de notre histoire. Le dessus de la porte d'entrée de l'église de Dives avait paru tout-à-fait propre à recevoir la liste examinée, scrutée, vérifiée par M. Léopold Delisle, de Valognes, membre de l'Académie des inscriptions, l'homme qui passe à bon droit pour le plus savant de nos antiquaires.

C'est là dans cette place, sous la protection de l'Église, que la liste a été gravée et inaugurée.

Le 17 août 1862, dès huit heures et demie, un grand nombre de voitures, ornées des écussons aux armes des chevaliers normands, attendaient à Caen, sur la place Royale,

les délégués des diverses Sociétés savantes, ainsi que les invités de la fête. A neuf heures, le cortége s'est mis en marche, et, à onze heures un quart, la longue file de voitures s'arrêtait à Cabourg, à l'entrée du pont qui le sépare de la commune de Dives. Le canon grondait sur la colline où, l'année dernière, a été érigée la colonne. Le cortége se forma et précédé de M. de Caumont, il fut reçu sur le pont par M. le Maire et le Conseil municipal de Dives. M. le Maire a commencé la série des discours qui devaient occuper une partie de la journée. Ce magistrat s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Dives est heureux et fier de l'honneur que vous lui faites, en venant inaugurer le souvenir du départ de Guillaume et de sa flotte pour l'Angleterre en 1066.

« Le pont de Cabourg, où nous sommes venus vous recevoir, est le point probable du mouillage de ses navires ; car la mer s'est retirée, laissant à nu ses sables et cette portion de notre territoire qui a été conquise sur les eaux.

« Messieurs, la municipalité de Dives conservera toujours un souvenir reconnaissant des généreux efforts, individuels ou collectifs, qui ont été faits en cette circonstance pour donner à cette solennité un éclat inaccoutumé. — Vive l'Empereur ! »

M. de Caumont a répondu brièvement à cette harangue, et les invités ont marché entre deux haies de pompiers, de douaniers et de gendarmes, aux sons belliqueux de l'excellente musique du 33e. de ligne, vers le lieu de la réunion, c'est-à-dire vers la halle (monument tout en bois, du XVe. siècle) parée avec goût par M. Blaché, avec le concours de

M. Bouet, et dans laquelle on voyait un fragment agrandi de la célèbre Tapisserie de Bayeux, la scène de l'embarquement, par M. Bruneau, décorateur, à Caen.

Malgré une pluie battante, qui ne cessa guère de toute la journée, un grand nombre de délégués des Sociétés savantes de la Normandie et d'autres provinces étaient arrivés à Dives avant le grand cortége venu de Caen avec M. de Caumont. A midi, une foule de personnages se pressait dans la halle; beaucoup de dames prirent place devant le bureau, présidé par M. de Caumont. Ce dernier avait à sa droite : M. le général Courson de Villeneuve, dont un aïeul prit part à la conquête ; M. Théry, recteur de l'Académie; M. Abel Vautier, député au Corps législatif; M. Léopold Delisle, membre de l'Institut; M. le duc d'Harcourt; M. Hippeau et M. Charma, professeurs à la Faculté des lettres. A la gauche de M. de Caumont se trouvaient : M. le chevalier de Rossi, conservateur de la bibliothèque du Vatican, à Rome; M. le comte Foucher de Careil, conseiller-général; M. Bertrand, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen; M. Boulatiguier, conseiller d'État; M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Auxerre; M. Travers, secrétaire de l'Académie de Caen, professeur honoraire de la Faculté des lettres; M. Demiau de Crouzilhac, président de la Société des Antiquaires de Normandie. Dans l'assemblée, on remarquait plusieurs personnages dont chaque nom rappelle une page de notre histoire; puis un grand nombre de notabilités dans les sciences, les arts, les lettres, et beaucoup de fonctionnaires publics. Bientôt la vaste salle fut complètement remplie.

M. de Caumont avait prié M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres, de tenir la plume comme secrétaire dans cette solennité internationale.

A midi un quart, la séance fut ouverte par M. de Caumont, qui prononça le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Ce n'est pas la première fois que la Société française d'archéologie provoque une réunion internationale. La vaste circonscription qu'elle a choisie, en prenant pour horizon tout l'Empire, lui a permis de donner plusieurs fois déjà la main aux Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

« C'est ainsi qu'à Lille, en 1845, elle appelait à une de ses réunions générales la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, et que les plus hautes notabilités se rendaient avec empressement à son appel.

« Quelques jours après, l'hospitalité que la France archéologique avait donnée à Lille était rendue avec usure, à Tournay par l'élite de la Belgique, et une heureuse fusion intellectuelle se faisait entre les deux pays.

« L'année suivante (1846), la Société française d'archéologie tenait son congrès à Metz d'abord, puis à Trèves, une des métropoles de l'Empire romain, toujours imposante au milieu des ruines qui attestent sa puissance et son ancienne splendeur. Cette grande réunion internationale, acclamée à Trèves par une population allemande de plus de 30,000 âmes, a laissé des souvenirs durables dans ce beau pays : elle posait, en effet, un trait-d'union, qui n'existait pas encore entre la France et l'Allemagne archéologique ; elle rétablissait entre deux villes de premier ordre, qui avaient long-temps vécu d'une même vie, des rapports littéraires et artistiques plus intimes.

« D'autres réunions internationales ont été convoquées, avec un égal succès, par la Société française d'archéologie, à Paris, à Strasbourg et à Marseille.

« La séance que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui, comme directeur de la Société, est encore une réunion internationale : il s'agit de consacrer un monument au souvenir des hommes qui ont accompli le plus grand événement des annales normandes et anglaises ; il s'agit d'un monument qui intéresse, à un titre égal, deux grands pays soumis pendant plus d'un siècle aux mêmes lois et aux mêmes souverains ; ce monument redira les noms des compagnons du duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, guerriers devenus plus tard la souche des familles les plus illustres de la Grande-Bretagne.

« La liste que nous allons inaugurer a long-temps existé outre Manche, à l'abbaye de la Bataille, ainsi appelée parce qu'elle s'élevait sur le lieu même où s'était livrée la bataille d'Hastings. Des vicissitudes auxquelles aucun monument ne peut échapper l'ont fait disparaître ; nous allons réparer cette lacune et rétablir le tableau, non plus au point d'arrivée, mais au point de départ de l'armée normande.

« Normands et Anglais, nous allons mettre le monument nouveau sous la sauve-garde d'une religion de paix, dans la vénérable église de Dives.

« Vous tous, Messieurs, qui êtes accourus de différents points de la Normandie et de l'Angleterre pour prendre part à cette fête historique internationale, soyez les bienvenus. La Société française d'archéologie vous remercie d'avoir répondu à son appel. Elle se réjouit du concours de tant d'hommes distingués. Le 17 août 1862 va devenir un des grands jours de nos annales normandes.

« Nous regrettons pourtant de ne pas voir ici un homme dont la voix a tant de charme et d'autorité, un homme qu'on peut appeler une *illustration internationale* ; car ses ouvrages, lus et médités partout, appartiennent à tous les pays :

l'absence de M. Guizot laisse un grand vide dans notre belle réunion.

« Nous aurions aussi désiré que le monument élevé à la mémoire des compagnons de Guillaume eût été bénit par le savant et vénérable prélat dont le siége épiscopal a été occupé, il y a 800 ans par Odon de Conteville, le frère de Guillaume et son bras droit, si je puis parler ainsi, dans la grande entreprise de la Conquête. Mgr. Didiot n'a pu se rendre à nos vœux ; mais Sa Grandeur, dans une lettre des plus flatteuses, nous témoigne tous ses regrets et nous assure du *haut prix qu'elle attache à la religion des souvenirs.*

« Monseigneur l'a dit, Messieurs, les souvenirs, C'EST UNE RELIGION, c'est la religion des âmes fortes et des cœurs qu'un égoïsme impur n'a pas encore endurcis; c'est notre religion à tous, car nous ne sommes pas de ceux qui renient le passé pour ne penser qu'au présent. Ce serait un acte d'immoralité dont aucun de nous ne veut se rendre coupable; nous sommes de notre siècle, mais nous respectons le passé.

« Le passé, c'est l'échelle que les générations ont parcourue pour arriver où nous sommes, et l'on ne sait pas assez combien il a fallu d'efforts pour obtenir les progrès dont nous jouissons aujourd'hui !

« Si toutes les croyances s'affaiblissent, si la religion des souvenirs se perd comme les autres, si l'indifférence et le scepticisme envahissent le monde nouveau, nous réunirons nos efforts, Messieurs, pour résister à ce mouvement destructeur de la justice, de l'esprit public et de la société.

« Nous burinerons sur la pierre, comme nous le faisons aujourd'hui, *l'histoire du monde ancien;* nous ne nous lasserons pas de protester ainsi contre l'égoïsme, l'indifférence et l'oubli. »

Ce discours fut couvert d'applaudissements, et M. de

Caumont, reprit aussitôt la parole pour faire la communication suivante :

« La Société française d'archéologie et l'Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, désireuses de rendre hommage aux hommes d'initiative de toutes les époques, à ceux qui, dans les diverses conditions sociales, ont su imprimer un nouvel essor à l'industrie, aux sciences, aux lettres et aux arts ; à ceux qui ont travaillé résolûment au progrès de la société, ont pris de concert l'arrêté suivant :

« Une médaille de 500 francs sera décernée, en juillet 1863, à l'auteur de la meilleure liste de tous les Normands qui ont bien mérité de la société par leurs connaissances, leurs travaux, leur initiative, depuis le Ve. siècle jusqu'à nos jours.

« Cette liste, après avoir été jugée, contrôlée et rectifiée par une Commission prise dans le sein des diverses Sociétés savantes de la province, sera burinée à Rouen (1), sur les murs d'un monument public.

« L'Association normande et la Société française d'archéologie sont heureuses de pouvoir promulguer cet arrêté au milieu de l'imposante assemblée que nous saluons de nos acclamations : nous vous prions, Messieurs, de prendre cette pensée sous votre patronage et de lui donner votre sanction.

« Avec elle, nous verrons bientôt, je l'espère, notre projet réalisé, et nous pourrons faire un nouvel appel à votre

(1) La Société française d'archéologie sur le rapport de M. de Caumont, a désigné la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice de Rouen comme le monument qui devra contenir cette grande inscription.

patriotisme, en vous priant d'inaugurer avec nous ce monument consacré au souvenir de toutes les gloires du pays. »

L'accueil le plus favorable fut fait à cette communication, et la parole fut donnée à M. Hippeau, qui lut le mémoire que nous insérons ici :

« MESSIEURS,

« Il n'est personne qui puisse se méprendre ici sur le véritable sens d'une fête consacrée au souvenir d'un des plus grands événements de notre histoire. Ce n'est ni pour exalter le pays d'où partit la belliqueuse colonie de 1066, ni pour humilier la nation qui doit à la conquête de Guillaume ses brillantes destinées, que vous avez voulu graver solennellement sur la pierre des noms qui font aussi bien partie des gloires de l'Angleterre que de celles de la France, des noms que revendiquent avec un même orgueil les plus illustres familles des deux royaumes, et qui ne brillent pas d'un moindre éclat dans le *peerage* anglais que dans les livres d'or des Chérin et des d'Hozier. En se donnant rendez-vous pour célébrer en commun ce glorieux anniversaire, les délégués de la province de Normandie peuvent donc fraterniser dans un même sentiment de joie et de patriotisme avec les délégués de l'Angleterre.

« L'établissement des Normands dans la Grande-Bretagne a contribué beaucoup plus qu'on ne pourrait le croire à la prospérité toujours croissante des deux peuples. Si l'un d'eux pouvait s'en plaindre, ce ne serait certainement pas l'Angleterre. N'avons-nous pas entendu plus d'une fois nos compatriotes demander ce qu'a gagné la France à une conquête qui fit surgir tout près d'elle un royaume si puissamment organisé à l'intérieur et occupant une si grande place, au dehors, par son vaste développement commercial et maritime ?

A ceux qui seraient tentés de regarder l'expédition de Guillaume et de ses héroïques compagnons, comme ayant été fatale à la France, l'histoire aurait plus d'une réponse à faire. Ce serait même un magnifique sujet à traiter que celui qui exposerait ce que chacune des nations doit à sa rivale, et combien la grandeur de chacune a été nécessaire à la grandeur de l'autre. Mais il m'aurait fallu, pour donner à cette thèse toute l'étendue qu'elle comporte, plus de loisirs que ne m'en laisse l'accomplissement d'impérieux devoirs, et j'aurais besoin d'ailleurs pour l'exposer de plus de temps que vous ne pouvez m'en accorder. Je n'ai pu toutefois refuser un témoignage d'affectueuse sympathie au promoteur de cette réunion imposante, appelant, comme dans toutes celles qu'il organise depuis trente ans, le concours fraternel des travailleurs de tous les pays. Quelques mots jetés à la hâte sur le papier et n'ayant d'autre valeur que le sentiment qui les a dictés, seront, je l'espère, accueillis sans trop de défaveur par une assemblée naturellement disposée à l'indulgence.

« Oui, Messieurs, le grand événement dont nous consacrons aujourd'hui solennellement la mémoire, la conquête de l'Angleterre par les Normands, qui a donné à la France une illustre et puissante rivale, a été un événement heureux pour les deux nations !

« On s'est plu, dans tous les temps, à signaler les contrastes qui sembleraient devoir mettre entre le peuple anglais et le peuple français une barrière éternelle. Leurs institutions, leurs mœurs, leur caractère n'ont, dit-on, rien de commun. L'un froid, taciturne, calculateur; l'autre ardent, expansif, prodigue; l'un prudent jusqu'à la défiance, l'autre confiant jusqu'à la témérité; le premier ayant partout en vue l'accroissement de sa prospérité, sachant tirer parti de toutes les circonstances et faisant tourner tous les événements à son propre avantage;

le second entraîné par un amour démesuré de la gloire, s'occupant des autres au moins autant que de lui-même, jetant son épée ou son or dans la balance où se pèsent les destinées des nations les plus reculées et se vouant au redressement de toutes les injustices, à la défense de tous les opprimés; l'Angleterre enfin, ayant su trouver depuis plusieurs siècles des institutions politiques qui assurent à la liberté une organisation forte et durable, tandis que la France, se passionnant surtout pour les réformes sociales, a presque toujours sacrifié les intérêts de la liberté à son amour de l'égalité et à sa haine pour les priviléges.

« N'exagérons pas ces différences; il nous serait tout aussi facile d'énumérer les rapports de convenance et les traits de conformité qui existent entre deux nations, en apparence si opposées. Et d'abord deux mots sur cette prétendue infériorité, qu'il est si ordinaire d'assigner à la France, au point de vue des institutions politiques. Certes, je m'associe à tous les éloges que méritent les hommes ayant su mettre les premiers en pratique ces formes conservatrices, qui garantissent ce qu'il y a de plus difficile à fonder sur la terre, la liberté sous un gouvernement stable et régulier. La Providence semble avoir tout disposé pour que l'Angleterre possédât de bonne heure un pareil avantage. Le grand événement, dont le souvenir nous réunit dans cette enceinte, devait même tout naturellement amener ce résultat. La conquête, en effet, établit entre Guillaume de Normandie et ses soldats devenus barons, du droit qui l'avait fait roi lui-même, des rapports essentiellement favorables à la liberté. En présence d'un corps assez puissamment constitué pour résister aux empiétements du pouvoir, la royauté se trouva désarmée. Elle put bien être assez forte pour empêcher les fiers barons de la conquête de devenir des souverains féodaux au même titre que les barons de la France;

mais, pour triompher d'une aristocratie née en même temps qu'elle, il lui aurait fallu, comme à notre dynastie capétienne, des communes affranchies, une bourgeoisie intelligente, ce Tiers-État enfin appelé à prendre une si grande place dans nos assemblées générales. Elle ne pouvait trouver un pareil appui dans les Saxons vaincus, que les seigneurs normands surent d'ailleurs attacher à leur cause, et qu'ils initièrent peu à peu à la liberté, tout en les tenant à distance. C'est ainsi que se fondèrent ces garanties imposées au pouvoir royal, et qui, résistant à toutes les révolutions, sont passées dans les mœurs, après avoir été solennellement inscrites dans les chartes. Il ne faut pas reprocher à la France de n'avoir pas suivi la même voie; il ne faut pas lui reprocher, comme le fait, avec plus d'esprit que de raison, lord Chesterfield, de n'avoir su construire que des barricades sans pouvoir élever des barrières.

« Le fait est que, tandis que l'Angleterre accomplissait ce qu'on peut appeler son évolution politique, la France se livrait à un labeur tout aussi glorieux et plus difficile encore. C'est un spectacle bien imposant aussi que celui de notre monarchie française, composant pièce à pièce une nation, et faisant un royaume avec une petite province. C'est une belle chose aussi que la création de cette majestueuse unité, reliant toutes les parties de notre vaste territoire, sans qu'aucune barrière, aucun privilége, aucune exclusion sépare les communautés ou les individus. Nous sommes une nation. Les conquêtes de Louis XIV, a dit très-bien M. Amédée Thierry, sont plus françaises que ne sont anglaises l'Écosse, le pays de Galles et l'Irlande. Si donc nous avons eu la liberté plus tard, nous avons eu plus tôt cette égalité et cette unité, qui manquent à l'aristocratique Angleterre. Elle aura commencé par où nous finissons : ne lui faudra-t-il pas finir par où nous avons commencé? Ainsi

chacune des nations a fait son œuvre et suivi sa destinée. Je suis trop courtois pour dire ici quelle est celle des deux qui a le plus de droit d'être fière de son partage. Les relations de l'Angleterre et de la France ne datent pas seulement de la bataille d'Hastings. On oublie trop souvent que la Gaule et la Grande-Bretagne, habitées par des peuples de même race, parlant des idiômes de même origine, régies par des institutions analogues, professant le même culte, n'ont eu long-temps entr'elles que les différences qui existent entre les insulaires et les habitants d'un territoire continental. L'une et l'autre, bien que dans des proportions inégales, ont subi l'ineffaçable empreinte de la civilisation romaine. La première, avec sa flexibilité merveilleuse, s'appropriant l'idiôme du peuple-roi, destiné à être pendant bien des siècles la langue de la religion, devint l'institutrice de la seconde :

Gallia Causidicos docui facunda Britannos.

« Plus tard, les mêmes apôtres répandirent chez les deux peuples les germes de cet enseignement chrétien, qui a resserré leurs liens en les éclairant de la même lumière, et en pénétrant leurs cœurs des plus purs sentiments de la morale évangélique. La Neustrie, comme la Grande-Bretagne, fut occupée par les Saxons, avant d'avoir pour maîtres les guerriers scandinaves. C'est sur le même fonds celtique que vint se superposer cette forte race des hommes du Nord, qui porta en Angleterre les institutions politiques et civiles déjà puissamment implantées sur le sol neustrien. Les lois françaises, données par Guillaume-le-Conquérant, ont servi de base à toute la législation anglaise, comme elles furent le point de départ des coutumes normandes.

« Jusque-là, les deux nations ont suivi une marche parallèle. Lorsque l'auteur du *Doomsday-Book* eut organisé

sa conquête et réuni sous un même sceptre la province d'où il était parti comme duc, et le pays où il avait ceint la couronne royale, les deux peuples semblèrent avoir associé leurs cœurs aussi bien que leurs noms. Un courant intellectuel mit en communication les deux côtés du détroit, librement traversé par les hommes et par les idées. C'est d'abord l'Église qui, soumettant indistinctement tous les membres de la milice chrétienne aux lois de sa puissante hiérarchie, choisit dans les deux pays les hommes éminents qu'elle appelle aux plus hautes fonctions du sacerdoce, ou qu'elle place à la tête de ses magnifiques monastères. Les abbayes du Bec, de St.-Ouen, de St.-Étienne, envoient leurs religieux à l'Angleterre, qui donne à son tour à la Normandie les pieux et savants disciples de saint Benoît, tirés des monastères de Cantorbéry, de Rochester, de Londres, ou de cette fameuse abbaye de St.-Martin-la-Bataille, construite sur le lieu même où Guillaume triompha de l'armée saxonne, et gardienne fidèle des noms de ses vaillants chevaliers. Dans ces grandes maisons, dont la construction est due à la pieuse munificence des barons, nos religieux anglo-normands, livrés à des études communes, n'échangent pas seulement des idées théologiques. En même temps qu'ils arrachent à la destruction les œuvres littéraires de l'antiquité, au moyen de ces admirables manuscrits qu'ils considèrent comme une de leurs œuvres les plus méritoires, ils tracent les plans de ces immenses basiliques dont l'Angleterre et la Normandie possèdent les types les plus merveilleux, soit qu'ils se développent avec l'ample majesté du plein-cintre, soit qu'ils s'élancent vers le ciel avec toutes les hardiesse de l'ogive.

« Ce ne sont pas seulement les mêmes architectes qui élèvent dans les deux pays ces édifices offrant aux antiquaires de nos jours un sujet d'admiration et d'étude : ils sont construits avec des matériaux tirés des mêmes carrières.

C'est avec la pierre de Caen que Guillaume construit la Tour de Londres, et que s'éleva plus tard l'église de Westminster. Dans ces siècles où fleurit l'étude du *trivium* et du *quadrivium*, les abbayes anglo-normandes ont réalisé sur une vaste échelle, comme on le voit, l'idée de ces *colléges internationaux*, soumise en ce moment même à l'examen d'une commission spéciale par un ministre empressé d'accueillir tout projet offrant un caractère d'utilité ou de grandeur. Les rapports incessants qui liaient la Normandie à l'Angleterre furent rendus plus intimes par l'usage de la langue française, qui avait aussi franchi le détroit avec les guerriers normands. Les trouvères anglo-normands brillent à la cour des rois et dans les manoirs féodaux, soit qu'ils célèbrent les douze pairs de Charlemagne, et en particulier ce fameux Roland, dont le jongleur Taillefer invoquait le souvenir à la journée de Hastings, soit qu'ils racontent les hauts faits des chevaliers de la Table-Ronde, aux exploits desquels ils donnent pour théâtre, tantôt la Cornouaille anglaise, tantôt la Bretagne armoricaine.

« Ce n'est pas seulement dans le domaine religieux, artistique ou littéraire, que se manifestent les rapports établis au XIIe. et au XIIIe. siècle entre les deux nations. L'histoire de leurs relations commerciales attesterait la même réciprocité d'échanges. Le savant auteur de l'*Histoire des classes agricoles en Normandie*, que nous sommes heureux de trouver à nos côtés, n'a pas manqué de signaler les traités spéciaux composés à la même époque en langue française à l'usage des cultivateurs de l'Angleterre, dont les maisons pouvaient déjà être considérées comme des fermes modèles.

« Au temps où la Normandie, qui avait été pendant un siècle et demi le plus beau fleuron de la couronne d'Angleterre, fut devenue le plus riche et le plus brillant joyau de la couronne de France, les deux royaumes étaient par-

venus à un degré de puissance et de prospérité, qui devait les placer vis-à-vis l'un de l'autre dans un état permanent de rivalité et de guerre. Chacun d'eux crut avoir le droit de prendre le pas sur l'autre ; chacun d'eux, regardant d'un œil jaloux les accroissements de son rival, ne pouvait manquer de chercher à établir par la force des armes la prééminence à laquelle il prétendait.

« Elles furent terribles et sanglantes, sans doute, les luttes qui s'engagèrent entr'eux ; mais on peut soutenir hardiment que ce furent ces luttes mêmes qui les forcèrent à déployer toutes les ressources de leur génie. Il y eut pour la France un jour solennel, le plus douloureux, mais aussi le plus beau moment de son histoire : ce fut celui où, abandonnée par la royauté, frappée de démence et livrée à l'étranger par l'inconcevable impudeur d'une mère dénaturée, elle sentit qu'elle allait succomber sans retour, si elle ne faisait un suprême effort. Le doux nom de France, sorti de la bouche d'une jeune fille des champs, reçut alors une signification nouvelle. Les provinces, tenues dans l'isolement par le morcellement féodal, se rapprochèrent pour repousser un danger commun à toutes. Le sentiment de la patrie fit tressaillir tous les cœurs, et cette unité, à laquelle la monarchie des Capétiens travaillait avec une patience si persévérante depuis quatre siècles, se trouva définitivement constituée.

« La philosophie allemande, dont le plus illustre représentant a trouvé chez l'un des plus zélés organisateurs de cette fête internationale, un éditeur aussi savant qu'ingénieux, voulant expliquer comment la personnalité humaine prend conscience d'elle-même et affirme son existence, établit que c'est en rencontrant l'obstacle opposé à son libre développement par le monde extérieur, que le moi s'affirme et se pose. C'est ainsi que la France et l'Angleterre se sont posées et affirmées, le jour où elles se sont trouvées face

à face, en présence d'un adversaire faisant obstacle à leur expansion individuelle. C'est là le genre de service que se rendent deux nations qui, rencontrant dans chacune d'elles un obstacle, se placent résolûment sur l'échiquier du monde, bien décidées à y conserver leur place. Aux époques où les vertus guerrières sont l'objet d'un culte exclusif, c'est sur les champs de bataille que se tranchent toutes ces questions de prééminence que les progrès de la raison ont heureusement placées depuis dans une sphère plus élevée. La rivalité engendra donc la guerre, la guerre avec toutes ses horreurs.

« Occupé de recueillir ici les souvenirs qui nous doivent rapprocher de nos voisins, je détourne les yeux de cette longue et désastreuse période. Alors la France et l'Angleterre, gênées dans ce besoin d'expansion et dans cette fièvre de progrès qui les sollicitaient, se sont imaginé qu'elles ne pourraient remplir les destinées glorieuses auxquelles elles prétendaient que si elles parvenaient à amoindrir, à subjuguer, à supprimer la puissance rivale. J'insiste sur le résultat final de leurs luttes gigantesques; c'est qu'elles ont donné l'essor aux forces productrices des deux pays; elles les ont forcés à se créer des ressources puissantes, à s'élever de plus en plus par le développement du génie qui leur est propre dans le domaine de la science, des lettres, des arts, de l'industrie : alors il leur a bien fallu comprendre que la véritable gloire consistait non pas à s'entre-détruire, mais bien plutôt à s'unir pour travailler en commun au bonheur de l'humanité, initiée par elles aux bienfaits de cette civilisation, dont elles sont justement fières.

« Au reste, Messieurs, n'oublions pas que, même dans les périodes les plus déplorables de ces luttes acharnées, dont le retour n'est plus possible, nos deux pays n'ont cessé d'être l'un pour l'autre un objet d'étude et de curieuse sympathie. Les Anglais se promènent dans tout l'univers,

mais ne se fixent qu'en France. Les Français, qui voyagent beaucoup moins, parce qu'ils ne se trouvent nulle part aussi bien que chez eux, sans doute, ont cependant toujours fait exception à l'égard de l'Angleterre. C'est entre les familles de ces deux contrées que se contractent le plus grand nombre d'alliances. On pourrait enfin comparer nos deux pays à ces ennemis intimes que l'on rencontre parfois dans le monde, qui ne peuvent se sentir et qui cependant ne peuvent se quitter.

« C'est aux lettres, c'est aux sciences, c'est au commerce surtout, à ce grand civilisateur qui a besoin de paix et d'entente cordiale, qu'il est juste de rapporter tout l'honneur de ces rapprochements, dont l'influence effacera de plus en plus le triste souvenir des luttes du passé.

« Mais, pour être transportées sur un autre terrain, les luttes ne seront ni moins vives, ni moins animées. Entre deux nations également fières de leur supériorité, également jalouses de conserver leur part d'influence sur les affaires du monde, il y aura toujours assaut d'habileté ou d'énergie : et vraiment, il faudrait regretter qu'il n'en fût pas ainsi ! J'ai essayé d'indiquer quelques-uns des résultats produits par ce principe d'émulation qui, chez les nations comme chez les individus, stimule les efforts et développe le génie. La civilisation moderne offre à l'exercice de cette rivalité féconde de nobles champs de bataille, soit dans le vaste domaine de la science où le génie découvre, en étudiant la nature, ou de nouvelles lois ou de nouvelles forces dont l'emploi doit augmenter la puissance ou le bien-être de l'homme; soit dans ces vastes palais qui portent, écrite au front, cette inscription magnifique : *Exposition universelle !* soit dans ces réunions diplomatiques où se règlent pacifiquement les destinées des États; soit dans ces expéditions maritimes qui portent les bienfaits de la civilisation, des arts et de l'industrie de

l'Europe, chez des peuples plongés encore dans l'ignorance ou la barbarie ; soit enfin, et surtout, dans ces missions d'un ordre plus élevé, et qui ont pour objet la diffusion de la lumière évangélique.

« Puissent les deux nations, dont nous marions aujourd'hui les drapeaux dans une fête qui leur est commune, travailler ainsi, séparément ou de concert, à développer leur puissance et à étendre leur influence civilisatrice ! Puissent-elles surtout cesser de croire que la défiance est une forme du patriotisme ! Alors indépendantes, quoique amies, et libres de tout engagement exclusif, elles marchêront chacune dans la direction que leur assignent leurs dispositions naturelles ou les tendances de leur génie modifié par des institutions politiques et sociales, différentes sans doute et de caractère et d'origine, mais également admirables et également dignes de servir de modèles à celles des autres nations ! »

Après cette lecture, vivement applaudie, vient une improvisation extrêmement intéressante de M. le chevalier de Rossi : élégant résumé de ses immenses travaux sur onze mille inscriptions chrétiennes des premiers siècles de notre ère.

Un volume in-f°. de ces inscriptions que commence à publier M. de Rossi, et qu'il avait déposé sur le bureau, fit juger de l'importance de cet ouvrage, et l'orateur fit comprendre avec une clarté remarquable à combien d'aperçus nouveaux sa publication peut donner lieu au point de vue de l'histoire.

M. Challe, d'Auxerre, sous-directeur de l'Institut des provinces, était inscrit pour une lecture, et il prononça le discours suivant :

« MESSIEURS,

« J'étais loin de m'attendre à l'honneur qui m'est accordé de prendre la parole dans cette imposante réunion. Venu de la Bourgogne pour respirer l'air vivifiant et jouir des doux loisirs de ces belles côtes, je comptais n'assister qu'en curieux à cette brillante solennité qui n'intéresse pas seulement la Normandie, mais aussi tous les hommes dont le cœur s'émeut au souvenir des grands événements de l'histoire nationale. Ayant vu, toutefois, sur la liste des compagnons de Guillaume-le-Conquérant plusieurs noms qui appartiennent à ma province, j'ai été invité à expliquer leur présence dans la grande expédition de l'an 1066, et à dire quelque chose des rapports qui pouvaient relier alors la Bourgogne avec la Normandie et l'Angleterre. Malgré la distance qui sépare ces contrées, ces rapports étaient assez étroits et ils remontaient aux temps les plus reculés. Au IIe. siècle, Strabon constatait que le commerce de la Gaule pratiquait depuis long-temps déjà la ligne fluviale qui, de la Méditerranée, remonte le Rhône et la Saône, et, après une lacune d'une trentaine de lieues, de Châlon à Auxerre, descend à l'Océan par l'Yonne et la Seine. La partie septentrionale de cette ligne de navigation avait Auxerre pour port d'embarquement et, pour étapes, Sens, Paris et Rouen. C'est par cette voie que s'échangeaient les productions du Midi avec celles du Nord. C'est par là qu'arrivaient d'Angleterre les produits des mines de cuivre et d'étain que l'industrie gauloise mettait en œuvre et que la navigation phocéenne exportait plus loin. Ces relations directes de commerce entre Auxerre et Rouen se sont prolongées pendant bien des siècles. Les recherches récemment faites par M. de La Fons de Mélicocq, dans les archives du Nord de la France, ont surabondamment constaté qu'elles étaient encore très-actives au XVIe. siècle et que Rouen était pour toute cette région, comme il

était pour toute l'Angleterre, l'entrepôt des productions du Centre et du Midi, en même temps qu'Auxerre en était le port d'expédition. Dès les premiers temps, ces relations commerciales en avaient amené d'une autre nature. Au Ve. siècle, lorsque les contrées situées entre la Seine et la Loire s'unirent, sous le nom de Confédération armorique, pour résister à la fois et aux invasions des peuplades d'outre Rhin et aux exactions du pouvoir impérial qui ne savait que les épuiser sans les défendre, les deux missions en Angleterre des grands évêques saint Loup de Troyes et saint Germain d'Auxerre, où les légendes des moines ne voient qu'un objet purement théologique, celui de combattre les progrès de l'hérésie de Pélage, avaient sans doute un but politique, celui d'une alliance offensive et défensive ; et l'on voit en effet, dans les récits de Bède, saint Germain, se rappelant que dans sa jeunesse il avait commandé les armées, mettre son expérience militaire au service des Anglo-Saxons pour repousser l'invasion des clans du Nord *(Pictæ et Scoti)*. La jeunesse des Iles-Britanniques venait chercher alors au centre de la Gaule une éducation libérale et savante que sa patrie ne pouvait encore lui donner. C'est à Auxerre et sous les yeux de saint Germain que fut élevé saint Patrick, l'apôtre de l'Irlande. Ces traditions durèrent long-temps. Sous Louis-le-Débonnaire, les écoles du monastère de St.-Germain d'Auxerre, illustrées par Héric, Remy et d'autres savants dont le renom s'étendit dans toute l'Europe, contenaient jusqu'à cinq mille écoliers, dont beaucoup étaient venus d'outre-mer. Plus tard encore Thomas Becket, après avoir étudié à l'Université de Bologne, venait, étant déjà chanoine de St.-Paul de Londres, compléter à Auxerre ses études en droit : ce qui explique comment, dans son exil, c'est à notre contrée qu'il vint demander un asile, et comment, un demi-siècle après, Edmond, archevêque de Cantorbéry, que nous connaissons

sous le nom de saint Edme, vint chercher dans notre célèbre abbaye de Pontigny un calme refuge contre les turbulentes agitations de son pays. Le diocèse d'Auxerre était la route que suivaient constamment, pour se rendre en Italie, les Anglais, grands touristes dès cette époque, et nos chroniques ont noté qu'au VIIIe. siècle un de nos évêques, appelé Quintilien, fit élever dans ses domaines, au point le plus désert et le moins sûr de cette route, un grand établissement comme on n'en voit plus que dans les Alpes, un hospice, *xenodochium*, exclusivement consacré aux pélerins de la Grande-Bretagne qui, se rendant à Rome, avaient à traverser nos vastes forêts de la Puisaie et du Morvan. Les moines du temps ne voient là qu'une fondation pieuse. Une habile politique et l'intérêt du commerce pouvaient bien n'y être pas étrangers. L'Angleterre était un précieux débouché pour les vins de la Bourgogne, déjà renommés à cette époque, au dire de nos chroniques. Les facilités offertes aux voyageurs venus de ce pays tendaient à populariser chez eux la réputation de nos produits viticoles qu'ils pouvaient, dans leur station, savourer à loisir. Les longues invasions des pirates scandinaves, qui dominèrent si long-temps le cours de la Seine et de l'Yonne et dévastèrent tant de villes et de monastères sur leurs rives, apportèrent à la navigation intérieure et au commerce de longues perturbations, qui ne cessèrent pas pour long-temps après l'installation définitive de cette nation dans la province de Neustrie. De graves événements qui survinrent au commencement du XIe. siècle, et dans lesquels la race normande prit une grande part, ruinèrent encore pour une longue période la prospérité commerciale de la Bourgogne. Le duché de France avec la royauté et le duché de Bourgogne étaient entre les mains de deux petits-fils de Robert-le-Fort. Le duc de Bourgogne, oncle du roi Robert, mourut sans enfants en léguant ses États au fils de sa femme, le duc Othon-Guillaume. Son testament fut

repoussé par le roi Robert; et, pour soutenir ses prétentions, il invoqua l'aide de son beau-frère, le duc de Normandie, qui lui amena une nombreuse armée (trente mille combattants), selon Raoul Glaber, avec laquelle il envahit la Bourgogne. Les barons et les évêques de cette province étaient loin d'être d'accord. Les uns se rangèrent du côté du roi. Les autres, en plus grand nombre, se déclarèrent pour Othon-Guillaume et voulurent défendre, contre les Français et les Normands, l'autonomie de la province. L'évêque d'Auxerre, fils du comte de Châlon, homme de guerre et d'église à la fois, combattait pour le roi contre ses propres vassaux attachés à l'autre parti; l'évêque de Langres, parent d'Othon-Guillaume et politique consommé, apportait à la cause de ce prince l'appui de ses conseils et de sa puissante influence. Il s'ensuivit une guerre acharnée et dévastatrice qui se prolongea pendant douze ans entiers, et ne finit que par un compromis qui partageait entre les deux prétendants les États du dernier duc en prenant la Saône pour limite, et en laissant au gendre d'Othon-Guillaume le Nivernais et l'Auxerrois. Ce fut bien pis encore quelques temps après, quand le fils aîné du roi leva la bannière contre lui dans cette contrée dont il réclamait l'apanage; et aussi, après la mort du roi, quand ses deux fils se disputèrent pendant plusieurs années cette province. Et, quand enfin ils s'accordèrent pour la laisser au plus jeune, la guerre subsista entre les partisans de chacun d'eux; guerre privée, de baron à baron, de donjon à donjon, qui, se répandant de proche en proche, dépeupla le pays, le couvrit de ruines et amena ces horribles famines dont Raoul Glaber a tracé un si effrayant tableau. On trouve en grand nombre, dans nos forêts, des débris de châteaux-forts entourés d'enceintes de fossés. La tradition et les documents écrits sont muets le plus souvent sur la date de l'écroulement de ces forteresses et de la naissance des forêts qui les recouvrent et les

sous le nom de saint Edme, vint chercher dans notre célèbre abbaye de Pontigny un calme refuge contre les turbulentes agitations de son pays. Le diocèse d'Auxerre était la route que suivaient constamment, pour se rendre en Italie, les Anglais, grands touristes dès cette époque, et nos chroniques ont noté qu'au VIIIe. siècle un de nos évêques, appelé Quintilien, fit élever dans ses domaines, au point le plus désert et le moins sûr de cette route, un grand établissement comme on n'en voit plus que dans les Alpes, un hospice, *xenodochium*, exclusivement consacré aux pélerins de la Grande-Bretagne qui, se rendant à Rome, avaient à traverser nos vastes forêts de la Puisaie et du Morvan. Les moines du temps ne voient là qu'une fondation pieuse. Une habile politique et l'intérêt du commerce pouvaient bien n'y être pas étrangers. L'Angleterre était un précieux débouché pour les vins de la Bourgogne, déjà renommés à cette époque, au dire de nos chroniques. Les facilités offertes aux voyageurs venus de ce pays tendaient à populariser chez eux la réputation de nos produits viticoles qu'ils pouvaient, dans leur station, savourer à loisir. Les longues invasions des pirates scandinaves, qui dominèrent si long-temps le cours de la Seine et de l'Yonne et dévastèrent tant de villes et de monastères sur leurs rives, apportèrent à la navigation intérieure et au commerce de longues perturbations, qui ne cessèrent pas pour long-temps après l'installation définitive de cette nation dans la province de Neustrie. De graves événements qui survinrent au commencement du XIe. siècle, et dans lesquels la race normande prit une grande part, ruinèrent encore pour une longue période la prospérité commerciale de la Bourgogne. Le duché de France avec la royauté et le duché de Bourgogne étaient entre les mains de deux petits-fils de Robert-le-Fort. Le duc de Bourgogne, oncle du roi Robert, mourut sans enfants en léguant ses États au fils de sa femme, le duc Othon-Guillaume. Son testament fut

repoussé par le roi Robert; et, pour soutenir ses prétentions, il invoqua l'aide de son beau-frère, le duc de Normandie, qui lui amena une nombreuse armée (trente mille combattants), selon Raoul Glaber, avec laquelle il envahit la Bourgogne. Les barons et les évêques de cette province étaient loin d'être d'accord. Les uns se rangèrent du côté du roi. Les autres, en plus grand nombre, se déclarèrent pour Othon-Guillaume et voulurent défendre, contre les Français et les Normands, l'autonomie de la province. L'évêque d'Auxerre, fils du comte de Châlon, homme de guerre et d'église à la fois, combattait pour le roi contre ses propres vassaux attachés à l'autre parti; l'évêque de Langres, parent d'Othon-Guillaume et politique consommé, apportait à la cause de ce prince l'appui de ses conseils et de sa puissante influence. Il s'ensuivit une guerre acharnée et dévastatrice qui se prolongea pendant douze ans entiers, et ne finit que par un compromis qui partageait entre les deux prétendants les États du dernier duc en prenant la Saône pour limite, et en laissant au gendre d'Othon-Guillaume le Nivernais et l'Auxerrois. Ce fut bien pis encore quelques temps après, quand le fils aîné du roi leva la bannière contre lui dans cette contrée dont il réclamait l'apanage; et aussi, après la mort du roi, quand ses deux fils se disputèrent pendant plusieurs années cette province. Et, quand enfin ils s'accordèrent pour la laisser au plus jeune, la guerre subsista entre les partisans de chacun d'eux; guerre privée, de baron à baron, de donjon à donjon, qui, se répandant de proche en proche, dépeupla le pays, le couvrit de ruines et amena ces horribles famines dont Raoul Glaber a tracé un si effrayant tableau. On trouve en grand nombre, dans nos forêts, des débris de châteaux-forts entourés d'enceintes de fossés. La tradition et les documents écrits sont muets le plus souvent sur la date de l'écroulement de ces forteresses et de la naissance des forêts qui les recouvrent et les

sous le nom de saint Edme, vint chercher dans notre célèbre abbaye de Pontigny un calme refuge contre les turbulentes agitations de son pays. Le diocèse d'Auxerre était la route que suivaient constamment, pour se rendre en Italie, les Anglais, grands touristes dès cette époque, et nos chroniques ont noté qu'au VIII°. siècle un de nos évêques, appelé Quintilien, fit élever dans ses domaines, au point le plus désert et le moins sûr de cette route, un grand établissement comme on n'en voit plus que dans les Alpes, un hospice, *xenodochium*, exclusivement consacré aux pélerins de la Grande-Bretagne qui, se rendant à Rome, avaient à traverser nos vastes forêts de la Puisaie et du Morvan. Les moines du temps ne voient là qu'une fondation pieuse. Une habile politique et l'intérêt du commerce pouvaient bien n'y être pas étrangers. L'Angleterre était un précieux débouché pour les vins de la Bourgogne, déjà renommés à cette époque, au dire de nos chroniques. Les facilités offertes aux voyageurs venus de ce pays tendaient à populariser chez eux la réputation de nos produits viticoles qu'ils pouvaient, dans leur station, savourer à loisir. Les longues invasions des pirates scandinaves, qui dominèrent si long-temps le cours de la Seine et de l'Yonne et dévastèrent tant de villes et de monastères sur leurs rives, apportèrent à la navigation intérieure et au commerce de longues perturbations, qui ne cessèrent pas pour long-temps après l'installation définitive de cette nation dans la province de Neustrie. De graves événements qui survinrent au commencement du XI°. siècle, et dans lesquels la race normande prit une grande part, ruinèrent encore pour une longue période la prospérité commerciale de la Bourgogne. Le duché de France avec la royauté et le duché de Bourgogne étaient entre les mains de deux petits-fils de Robert-le-Fort. Le duc de Bourgogne, oncle du roi Robert, mourut sans enfants en léguant ses États au fils de sa femme, le duc Othon-Guillaume. Son testament fut

repoussé par le roi Robert; et, pour soutenir ses prétentions, il invoqua l'aide de son beau-frère, le duc de Normandie, qui lui amena une nombreuse armée (trente mille combattants), selon Raoul Glaber, avec laquelle il envahit la Bourgogne. Les barons et les évêques de cette province étaient loin d'être d'accord. Les uns se rangèrent du côté du roi. Les autres, en plus grand nombre, se déclarèrent pour Othon-Guillaume et voulurent défendre, contre les Français et les Normands, l'autonomie de la province. L'évêque d'Auxerre, fils du comte de Châlon, homme de guerre et d'église à la fois, combattait pour le roi contre ses propres vassaux attachés à l'autre parti; l'évêque de Langres, parent d'Othon-Guillaume et politique consommé, apportait à la cause de ce prince l'appui de ses conseils et de sa puissante influence. Il s'ensuivit une guerre acharnée et dévastatrice qui se prolongea pendant douze ans entiers, et ne finit que par un compromis qui partageait entre les deux prétendants les États du dernier duc en prenant la Saône pour limite, et en laissant au gendre d'Othon-Guillaume le Nivernais et l'Auxerrois. Ce fut bien pis encore quelques temps après, quand le fils aîné du roi leva la bannière contre lui dans cette contrée dont il réclamait l'apanage; et aussi, après la mort du roi, quand ses deux fils se disputèrent pendant plusieurs années cette province. Et, quand enfin ils s'accordèrent pour la laisser au plus jeune, la guerre subsista entre les partisans de chacun d'eux; guerre privée, de baron à baron, de donjon à donjon, qui, se répandant de proche en proche, dépeupla le pays, le couvrit de ruines et amena ces horribles famines dont Raoul Glaber a tracé un si effrayant tableau. On trouve en grand nombre, dans nos forêts, des débris de châteaux-forts entourés d'enceintes de fossés. La tradition et les documents écrits sont muets le plus souvent sur la date de l'écroulement de ces forteresses et de la naissance des forêts qui les recouvrent et les

sous le nom de saint Edme, vint chercher dans notre célèbre abbaye de Pontigny un calme refuge contre les turbulentes agitations de son pays. Le diocèse d'Auxerre était la route que suivaient constamment, pour se rendre en Italie, les Anglais, grands touristes dès cette époque, et nos chroniques ont noté qu'au VIIIe. siècle un de nos évêques, appelé Quintilien, fit élever dans ses domaines, au point le plus désert et le moins sûr de cette route, un grand établissement comme on n'en voit plus que dans les Alpes, un hospice, *xenodochium*, exclusivement consacré aux pélerins de la Grande-Bretagne qui, se rendant à Rome, avaient à traverser nos vastes forêts de la Puisaie et du Morvan. Les moines du temps ne voient là qu'une fondation pieuse. Une habile politique et l'intérêt du commerce pouvaient bien n'y être pas étrangers. L'Angleterre était un précieux débouché pour les vins de la Bourgogne, déjà renommés à cette époque, au dire de nos chroniques. Les facilités offertes aux voyageurs venus de ce pays tendaient à populariser chez eux la réputation de nos produits viticoles qu'ils pouvaient, dans leur station, savourer à loisir. Les longues invasions des pirates scandinaves, qui dominèrent si long-temps le cours de la Seine et de l'Yonne et dévastèrent tant de villes et de monastères sur leurs rives, apportèrent à la navigation intérieure et au commerce de longues perturbations, qui ne cessèrent pas pour long-temps après l'installation définitive de cette nation dans la province de Neustrie. De graves événements qui survinrent au commencement du XIe. siècle, et dans lesquels la race normande prit une grande part, ruinèrent encore pour une longue période la prospérité commerciale de la Bourgogne. Le duché de France avec la royauté et le duché de Bourgogne étaient entre les mains de deux petits-fils de Robert-le-Fort. Le duc de Bourgogne, oncle du roi Robert, mourut sans enfants en léguant ses États au fils de sa femme, le duc Othon-Guillaume. Son testament fut

repoussé par le roi Robert; et, pour soutenir ses prétentions, il invoqua l'aide de son beau-frère, le duc de Normandie, qui lui amena une nombreuse armée (trente mille combattants), selon Raoul Glaber, avec laquelle il envahit la Bourgogne. Les barons et les évêques de cette province étaient loin d'être d'accord. Les uns se rangèrent du côté du roi. Les autres, en plus grand nombre, se déclarèrent pour Othon-Guillaume et voulurent défendre, contre les Français et les Normands, l'autonomie de la province. L'évêque d'Auxerre, fils du comte de Châlon, homme de guerre et d'église à la fois, combattait pour le roi contre ses propres vassaux attachés à l'autre parti; l'évêque de Langres, parent d'Othon-Guillaume et politique consommé, apportait à la cause de ce prince l'appui de ses conseils et de sa puissante influence. Il s'ensuivit une guerre acharnée et dévastatrice qui se prolongea pendant douze ans entiers, et ne finit que par un compromis qui partageait entre les deux prétendants les États du dernier duc en prenant la Saône pour limite, et en laissant au gendre d'Othon-Guillaume le Nivernais et l'Auxerrois. Ce fut bien pis encore quelques temps après, quand le fils aîné du roi leva la bannière contre lui dans cette contrée dont il réclamait l'apanage; et aussi, après la mort du roi, quand ses deux fils se disputèrent pendant plusieurs années cette province. Et, quand enfin ils s'accordèrent pour la laisser au plus jeune, la guerre subsista entre les partisans de chacun d'eux; guerre privée, de baron à baron, de donjon à donjon, qui, se répandant de proche en proche, dépeupla le pays, le couvrit de ruines et amena ces horribles famines dont Raoul Glaber a tracé un si effrayant tableau. On trouve en grand nombre, dans nos forêts, des débris de châteaux-forts entourés d'enceintes de fossés. La tradition et les documents écrits sont muets le plus souvent sur la date de l'écroulement de ces forteresses et de la naissance des forêts qui les recouvrent et les

roi son père, et Odon sans doute fit école. — Les vignettes de certains manuscrits du XIe. siècle n'ont pas le fini de celles du XIIIe. et du XIVe.; mais elles ont des rapports évidents avec le dessin des colonnes, avec les bas-reliefs, avec une foule de détails dus au génie des architectes. La perfection d'un art a fait faire à d'autres des efforts féconds en résultats, et la musique elle-même, facilitée par les clefs qu'avait récemment découvertes Gui d'Arrezzo, prit un essor que seconda l'introduction des orgues dans les basiliques des grands monastères.

« La musique, naturel accompagnement de paroles mesurées, ne se cultive guère sans demander des chants à la poésie, et notre poésie au berceau, bégayant à peine une langue informe, implorait avec raison le secours des instruments pour adoucir ses aspérités et se rapprocher d'un semblant d'harmonie. Jusque-là elle avait eu plus d'audace que de génie; elle s'était essayée dans de longs poèmes, dans les chansons de geste, comme dans les compositions courtes et variées des jongleurs, des troubadours et des trouvères. Généralement elle avait été rude et sans grâce; souvent même, infidèle à la prosodie, elle n'avait suivi que le caprice d'une oreille peu sensible ou mal exercée. Les appels en vers pour les tournois, les aventures auxquelles ces tournois donnèrent lieu et que rimèrent les versificateurs; le désir de charmer les dames qui distribuaient les récompenses; d'autres causes encore, comme l'honneur acquis dans ce genre de succès, honneur obtenu par les chantres nomades et qu'enviaient, que disputaient les grands seigneurs et les gens d'Église, tels que Thibaut de Vernon, chanoine de la cathédrale de Rouen; d'autres causes encore, comme l'amour du merveilleux, plus vif, plus impérieux aux âges ignorants et crédules, multiplièrent les poètes et par leurs œuvres, qu'inspirait plus ou moins le désir de plaire, adoucirent et polirent la langue française, et préparèrent de loin ses prodigieuses destinées.

« Du reste, l'avenir de cette langue pouvait être présagé dès ces temps reculés. Adoptée à la cour de Guillaume, elle fut seule, à l'exclusion du latin, employée dans ses lois, seule parlée dans les tribunaux, seule usitée dans la rédaction des jugements et des actes publics. Plus tard, les Normands la portèrent en Sicile, en Grèce, en Asie ; leurs habitudes passèrent dans les usages des Croisés, et c'est en français du temps que furent rédigées les *Assises de Jérusalem*.

« La poésie est voisine de l'éloquence ; mais l'éloquence, comme la poésie, a besoin d'une langue faite et portée à un certain degré de perfection pour charmer par la finesse, subjuguer par l'énergie, toucher par le pathétique et les nuances du sentiment. Ce qui prouve qu'on tenait à l'art de la parole, c'est qu'il y avait des maîtres de rhétorique, maîtres peu sûrs, il est vrai, et qui avaient perdu la tradition des principes et le goût des modèles.

« Quelque faible direction que pussent donner des professeurs aussi médiocres, le besoin d'agir sur les esprits et sur les cœurs était inhérent à l'enseignement de la religion, aux fonctions attachées à l'épiscopat, et des prélats portant leurs idées et leurs vues au sein des conciles ou d'autres assemblées, et les prédicateurs, prêtres ou moines, sentaient l'utilité de l'exercice de la parole, et la plupart se préparaient sérieusement à l'éloquence de la chaire. On vit, dans notre province, briller, entr'autres, Hugues, archidiacre de l'église de Rouen ; Gerold, clerc d'Avranches, qui suivit Guillaume en Angleterre et s'y distingua par ses sermons; Gilbert, évêque d'Évreux, qui fit, aux applaudissements de l'auditoire, l'oraison funèbre du Conquérant.

« Le XIe. siècle, à la rigueur, ne fut donc point dépourvu d'éloquence, et cela se comprend : le sentiment, qui est l'âme de cet art souverain, est toujours avide d'émotions ; la passion, dans notre cœur, a ses cordes toujours prêtes à répondre à la main qui sait les toucher.

« Mais il n'en est pas de l'histoire comme de l'éloquence : l'éloquence peut être belle, même dans ses écarts ; l'histoire a besoin de calme, de grandes lumières et du sens critique.

« Il faut bien le reconnaître : le sens critique et les grandes lumières manquaient au moyen-âge. On aimait l'extraordinaire, le fabuleux, le surnaturel ; on n'apportait point le discernement nécessaire à l'examen des faits ; on tombait, par ignorance, dans de singulières bévues, et l'on faisait sans art des récits sans vérité. Aussi les écrivains de cette époque réussirent-ils mieux dans la légende.

« Ce qui nous paraît surtout capital dans cette seconde moitié du XI[e]. siècle, ce qui nous semble digne de tous les éloges, c'est la fondation des grandes écoles, où l'enseignement, élargissant le *trivium* et le *quadrivium* trop étroits, fut en quelque sorte encyclopédique. L'honneur en revient principalement à deux Italiens qui jouèrent un des premiers rôles politiques sous Guillaume-le-Conquérant, à Lanfranc et à saint Anselme, tous deux fameux par leur enseignement, morts tous deux archevêques de Cantorbéry. Qu'il nous suffise, en terminant ce court aperçu, de rappeler leurs fondations et leurs leçons célèbres à l'abbaye du Bec, à Avranches, à St.-Étienne de Caen ; les voies nouvelles qu'ils ouvrirent à la théologie et à la philosophie ; leurs nombreux et illustres disciples, parmi lesquels on compte des abbés éminents, des évêques, des archevêques, des cardinaux ; l'influence heureuse qu'ils exercèrent sur la rénovation des études en Europe ; l'exemple qu'ils donnèrent par leurs controverses, par leurs ouvrages, par la sainteté de leur vie, comme par l'élévation de leur esprit et par l'énergie de leur caractère.

« A ces hommes d'élite doit s'arrêter cette improvisation de plume, qui a le tort de ne rien apprendre à l'auditoire éclairé qu'a réuni M. de Caumont dans ce bourg célèbre depuis près de 800 ans. Cette humble esquisse n'a qu'un but : rappeler

un passé mémorable, reporter un moment les esprits au mouvement intellectuel qui se continue encore de nos jours, attacher de plus en plus les Normands à ces glorieux, à ces impérissables souvenirs. »

Une dernière lecture fut faite par M. de Vigan de Cernières, membre de l'Association normande, sur la bataille de Croissanville, fait important de nos annales normandes et qui se passa sur les bords de la Dive.

Inauguration et bénédiction de la Liste.

A deux heures, la séance fut levée; le programme était rempli, et l'ordre du jour appelait l'Assemblée à l'inauguration de la liste de la conquête, inauguration qui était la cérémonie principale, le grand but de cette mémorable journée.

L'Assemblée s'est dirigée vers l'église de Dives, où l'inauguration du monument allait avoir lieu. En un instant toutes les places ont été envahies par la foule, et c'est à peine si le cortége a pu pénétrer dans l'enceinte.

De chaque côté de la porte d'entrée étaient placées deux grandes oriflammes, portant les armes de la Normandie et de l'Angleterre.

L'église, comme la salle que nous venions de quitter, était décorée de ces noms historiques dont se glorifie la France. Là, nous voyons les armes des d'Harcourt, des Carbonnel, des Clinchamps, des de Varenne, des Robert de Courson, des Toustain, des Richard de Courci, des d'Argouges, des d'Angerville, des de Héricy, des de Mathan, des Raoul Basset, des Geuffroy de Treilli; partout, enfin, des écussons qui rappellent nos grandes gloires normandes. Au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur de la nef, est gravée la liste des



VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE DIVES (CÔTÉ SUD).

La Liste des compagnons de Guillaume est gravée au-dessus de la porte occidentale, à l'intérieur de la nef ; elle occupe environ 24 mètres carrés.

compagnons de Guillaume : elle comporte 475 noms et occupe plus de 24 mètres carrés.

Nous donnons ici cette liste des personnages qui ont pris part au grand fait d'armes de 1066, ou qui se sont fixés en Angleterre à la suite de Guillaume-le-Conquérant ; elle a été dressée par M. Léopold Delisle :

Achard.
— d'Ivri.
Aioul.
Aitard de Vaux.
Alain Le Roux.
Amauri de Dreux.
Anquetil deCherbourg.
Anquetil de Grai.
— de Ros.
Anscoul de Picquigni.
Ansfroi de Cormeilles.
— de Vaubadon.
Ansger de Montaigu.
— de Sénarpont.
Ansgot.
— de Ros.
Arnoul d'Ardre.
— de Perci.
— de Hesdin.
Aubert Greslet.
Aubri de Couci.
— de Ver.
Auvrai Le Breton.
— d'Espagne.
Auvrai de Merleberge.
— de Tanie.
Azor.
Baudoin de Colombières.
— le Flamand.
— de Meules.
Bérenger Giffard.
— de Toeni.
Bernard d'Alençon.
— du Neufmarché.
— Pancevolt.
— de Saint Ouen.
Bertran de Verdun.
Beuselin de Dive.
Bigot de Loges.
Carbonnel.
David d'Argentan.
Dreu de La Beuvrière.
— de Montaigu.
Durand Malet.
Écouland.
Engenouf de L'Aigle.
Enguerrand de Raimbeaucourt.
Erneis de Buron.
Etienne de Fontenai.
Eude, comte de Champagne.
— évêque de Bayeux.
— Cul de Loup.
— Le Flamand.
— de Fourneaux.
Eude Le Sénéchal.
Eustache, comte de Boulogne.
Foucher de Paris.
Fouque de Lisors.
— d'Appeville.
— Le Bourguignon.
— de Caen.
— de Claville.
— de Douai.
— Giffard.
Gautier de Grancourt.
— Hachet.
— Heusé.
— d'Incourt.
— de Laci.
— de Mucedent.
— d'Omontville.
— de Risbou.
— de Saint-Valeri.
— Tirel.
— de Vernon.
Geoffroi Alselin.
— Bainard.
— du Bec.
— de Cambrai.
— de La Guierche.

Geoffroi Le Maréchal.
— de Mandeville.
— Martel.
— Maurouard.
— de Montbrai.
— comte du Perche.
— de Pierrepont.
— de Ros.
— de Runeville.
— Talbot.
— de Tournai.
— de Trelli.
Gerboud Le Flamand.
Gilbert Le Blond.
— de Blosseville.
— de Bretteville.
— de Budi.
— de Colleville.
— de Gand.
— Gibard.
— Malet.
— Maminot.
— Tison.
— de Venables.
— de Wissant.
Girard.
Gonfroi de Cioches.
Gonfroi Mauduit.
Goscelin de Cormeilles.
— de Douai.
— de La Rivière.
Goubert d'Aufai.
— de Beauvais.
Guernon de Pois.
Gui de Craon.
— de Raimbeaucourt.
— de Rainecourt.
Guillaume Alis.
— d'Ansleville.
— L'Archer.
— d'Arques.
— d'Audrieu.
— de L'Aune.
— Basset.
— Belet.
— de Beaufou.
— Bertran.
— de Biville.
— Le Blond.
— Bonvalet.
— du Bosc.
— du Bosc Roard.
— de Bourneville.

Guillaume de Brai.
— de Briouse.
— de Bursigni.
— de Cahaignes.
— de Cailli.
— de Cairon.
— Cardon.
— de Carnet.
— de Castillon.
— de Ceaucé.
— La Chèvre.
— de Colleville.
— Corbon.
— de Daumerai.
— Le Despensier.
— de Durville.
— d'Écouis.
— Espec.
— d'Eu.
— comte d'Évreux.
— de Falaise.
— de Fécamp.
— Folet.
— de La Forêt.
— de Fougères.
— Froissart.
— Goulaffre.
— de Lêtre.
— de Loucelles.
— Louvet.
— Malet.
— de Malleville.
— de La Mare.
— Maubenc.
— Mauduit.
— de Moion.
— de Monceaux.
— de Noyers.
— fils d'Osberne.
— Pantoul.
— de Parthenai.
— Péché.
— de Perci.
— Pevrel.
— de Picquigni.
— Poignant.
— de Poillei.
— Le Poitevin.
— de Pont-de-l'Arche.
— Quesnel.
— de Reviers.
— de Sept Meules.
— Taillebois.

Guillaume de Toeni.
— de Vatteville.
— de Vauville.
— de Ver.
— de Vesli.
— de Warenne.
Guimond de Blangi.
— de Tessel.
Guineboud de Balon.
Guinemar Le Flamand.
Hamelin de Balon.
Hamon Le Sénéchal.
Hardouin d'Éçalles.
Hascouf Musard.
Henri de Beaumont.
— de Ferrières.
Herman de Dreux.
Hervé Le Berruier.
— d'Espagne.
— d'Hélion.
Honfroi d'Ansleville.
— de Biville.
— de Bohon.
— de Carteret.
— de Culai.
— de l'Ile.
— du Tilleul.
— Vis-de-Loup.
Huard de Vernon.
Hubert de Mont Canisi.
— de Port.
Hugue L'Ane.
— d'Avranches.
— de Beauchamp.
— de Bernières.
— de Bois Hébert.
— de Bolbec.
— Bourdet.
— de Brébeuf.
— de Corbon.
— de Dol.
— Le Flamand.
— de Gournai.
— de Grentemesnil.
— de Hodenc.
— de Hotot.
— d'Ivri.
— de Laci.
— de Maci.
— Maminot.
— de Manneville.
— de La Mare.
— Mautravers.
Hugue de Mobec.
— de Montfort.
— de Montgomeri.
— Musard.
— de Port.
— de Rennes.
— de Saint Quentin.
— Silvestre.
— de Vesli.
— de Viville.
Ibert de Laci.
— de Toeni.
Ive Taillebois.
— de Vesci.
Josce Le Flamand.
Juhel de Toeni.
Landri.
Lanfranc.
Mathieu de Mortagne.
Mauger de Carteret.
Maurin de Caen.
Mile Crespin.
Murdac.
Néel d'Aubigny.
— de Berville.
— Fossard.
— de Gournai.
Néel de Muneville.
Normand d'Adreci.
Osberne d'Arques.
— du Breuil.
— d'Eu.
— Giffard.
— Pastforeire.
— du Quesnay.
— du Saussai.
— de Wanci.
Osmond.
Osmond de Vaubadon.
Ours d'Abbetot.
— de Berchères.
Picot.
Pierre de Valognes.
Rahier d'Avre.
Raoul d'Aunou.
— Baignard.
— de Bans.
— de Bapaumes.
— Basset.
— de Beaufou.
— de Bernai.
— Blouet.
— Botin.

Raoul de La Bruière.
— de Chartres.
— de Colombières.
— de Conteville.
— de Courbépine.
— L'Estourmi.
— de Fougères.
— Framan.
— de Gael.
— de Hauville.
— du l'Ile.
— de Languetot.
— de Limesi.
— de Marci.
— de Mortemer.
— de Noron.
— d'Ouilli.
— Painel.
— Pinel.
— Pipin.
— de La Pommeraie.
— du Quesnai.
— de Saint Sanson.
— du Saussai.
— de Savigni.
— Taillebois.
— du Theil.
— de Toeni.
— de Tourlaville.
— de Tourneville.
— Tranchard.
— fils d'Unspac.
— Vis-de-Loup.
Ravenot.
Renaud de Bailleul.
— Croc.
— de Pierrepont.
— de Sainte Hélène.
— de Torteval.
Renier de Brimou.
Renouf de Colombelles.
— Flambard.
— Pevrel.
— de Saint Waleri.
— de Vaubadon.
Richard Basset.
— de Beaumais.
— de Bienfaite.
— de Bondeville.
— de Courci.
— d'Engagne.
— L'Estourmi.
— Fresle.
Richard de Meri.
— de Neuville.
— Poignant.
— de Reviers.
— de Sacquenville.
— de Saint Clair.
— de Sourdeval.
— Talbot.
— de Vatteville.
— de Vernon.
Richer d'Andeli.
Robert d'Armentières.
— d'Auberville.
— d'Aumale.
— de Barbes.
— Le Bastard.
— de Beaumont.
— Le Blond.
— Blouet.
— Bourdet.
— de Brix.
— de Buci.
— de Chandos.
— Corbet.
— de Courçon.
— Cruel.
— Le Despensier.
— comte d'Eu.
— Fromentin.
— fils de Geroud.
— de Glanville.
— Guernon.
— de Harcourt.
— de Lorz.
— Malet.
— comte de Meulan.
— de Montbrai.
— de Montfort.
— comte de Mortain.
— des Moutiers.
— Murdac.
— d'Ouilli.
— de Pierrepont.
— de Pontchardon.
— de Rhuddlan.
— de Romenel.
— de Saint Léger.
— de Thaon.
— de Toeni.
— de Vatteville.
— des Vaux.
— de Veci.
— de Vesli.

Robert de Villon.
— de Vitot.
Roger d'Abernon.
— Arundel.
— d'Auberville.
— de Beaumont.
— Bigot.
— Boissel.
— de Bosc Normand.
— de Bosc Roard.
— de Breteuil.
— de Bulli.
— de Carteret.
— de Chandos.
— Corbet.
— de Courcelles.
— d'Évreux.
— d'Ivry.
— de Laci.
— de Lisieux.
— de Meules.
— de Montgommeri.
— de Moyaux.
— de Mussegros.
— de Oistreham.
— d'Orbec.
— Picot.
— de Pistres.
— Le Poitevin.
— de Rames.
— de Saint Germain.
— de Sommeri.
Ruaud l'Adoubé.
Sanson.
Seri d'Auberville.
Serlon de Burci.
— de Ros.
Sigar de Cioches.
Simon de Senlis.
Thierri Pointel.
Tihel de Hérion.
Toustain.
— de Guéron.
— de Sainte Hélène.
— fils de Rou.
— Mantel.
— Tinel.
Turold.
— de Grenteville.
— de Papelion.
Vauquelin de Rosai.
Vital.
Wadard.

D'Auvrecher d'Angerville.
De Bailleul.
De Briqueville.
Daniel.
Bavent.
De Clinchamps.
De Courcy.
Le Vicomte.
De Tournebut.
De Tilly.
Danneville.
D'Argouges.
D'Auvay.
De Canouville.
De Cussy.
De Fribois.
D'Héricy.
D'Houdetot.
De Mathan.
De Montfiquet.
D'Orglande.
Du Merle.
De Saint Germain.
De Sainte Marie d'Aignaux.
De Touchet.
De Venois.

Aussitôt après l'arrivée du cortége, M. l'abbé Rivière, vicaire-général, est monté en chaire et a exprimé, au nom de Mgr. l'Évêque, tous les regrets du vénérable prélat de n'avoir pu se rendre à cette imposante cérémonie. Il a dit combien il s'associait à la gloire qui entoure les compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Prenant pour texte ces mots: *Gaudete, quia nomina vestra scripta sunt in cœlo*, M. l'abbé

Rivière a expliqué le motif pour lequel l'Église venait consacrer cette cérémonie, dont il a fait ressortir le touchant caractère. Il a terminé en faisant appel à la générosité de l'Assemblée pour permettre de faire des réparations au monument religieux, dépositaire de celui destiné à perpétuer le souvenir d'une grande époque.

Après le discours de M. l'abbé Rivière, M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, entouré d'un nombreux clergé, s'est rendu près de la porte principale, et a procédé aux cérémonies d'usage. Une députation composée de M. de Caumont, de M. le général de Courson, de M. le comte d'Angerville, de M. de la Chouquais, de M. Boulatignier, de M. Théry, et de M. Léopold Delisle, suivait le clergé. Cette partie de la cérémonie terminée, un *Domine salvum* solennel a été chanté par les Sociétés chorales de Dozulé, de Bayeux, et les Céciliens de Caen, sous la direction de M. A. Carlez; puis, les Orphéons ont chanté d'une manière fort remarquable une cantate, composée pour la circonstance, dont les paroles sont dues à M. Charles Malo, et la composition musicale à M. Jules Carlez. Pendant toute la cérémonie, la bonne musique du 33e. a fait entendre de graves morceaux, parmi lesquels on a surtout remarqué le *Trovatore*.

A cinq heures, la foule reprit la direction de Dives, et les invités allèrent s'asseoir autour d'une immense table splendidement servie dans l'intérieur de la halle. Près de 200 convives étaient présents, parmi lesquels nous citerons : M. Challe, d'Auxerre ; M. le duc d'Harcourt, ministre plénipotentiaire ; M. de Brébisson, M. Choisy, délégués de Falaise ; M. Leguay, maire de Falaise, membre du Conseil général ; M. le baron de Surval, de Quesnay ; M. Saint-Jean, de Bretteville, maire, membre du Conseil général ; M. Toutain, maire de St.-Pierre-sur-Dive ; M. le général Creully, délégué

de la Société impériale des Antiquaires de France; M. Lecourt, de Pont-l'Évêque ; M. le comte de Saint-Paterne, d'Alençon; M. de Liesville, de Pierrefitte; M. Le Harivel-Durocher, sculpteur; M. Achard de Vacognes, de Bayeux; M. Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux; M. Georges Villers, adjoint au maire de cette ville; M. le vicomte de Toustain, maire de Vaux-sur-Aure; M. le marquis Arthur de Fournès, de l'Institut des provinces; M. le comte du Manoir, maire de Juaye; M. Daufresne, membre du Conseil général; M. de Chênedollé, de Vire; M. Isidore Cantrel, secrétaire de la Société de Vire; M. Danne, receveur des Contributions directes; M. le marquis d'Aigneaux, de l'Ile-Marie; M. Luard, maire de Honfleur, membre du Conseil général; M. le prince valaque de Handjéry, de Lisieux; M. Prétavoine, maire de Louviers, membre de l'Institut des provinces; M. Renault, avocat, premier adjoint de Louviers; M. Paris d'Illins, maire de Villers-sur-Mer; M. de Witt, membre du Conseil général, gendre de M. Guizot; M. le comte d'Angerville, conseiller à la Cour; M. L. Hettier, membre du Conseil général; M. Dansin, professeur d'histoire; M. Le Danois, de Paris; M. de Croisilles, président de la Société Philharmonique du Calvados; M. de Banville, membre du Conseil général de l'Orne; M. le comte de Landal, d'Ille-et-Vilaine; M. le marquis de Carbonnel, d'Avranches, avec ses deux fils; M. de Courson, receveur des finances, à Domfront; M. d'Hérval, maire de Vasouy; M. de Formigny de La Londe, M. Dulérage, de Caen; M. Lamotte, architecte, à Caen; M. Manoury d'Hectot, de l'Orne; M. de Franqueville, ancien conseiller municipal, à Caen; M. Bin-Dupart, membre de la Société Linnéenne de Normandie; M. Postel, secrétaire de la Société de médecine de Caen; tous ceux que nous avons cités comme assistant à la séance académique internationale, etc., etc. La presse parisienne était représentée par plusieurs de

ses membres, parmi lesquels nous citerons MM. Pitre-Chevalier et Heuzé.

Par une attention délicate, les organisateurs du banquet avaient placé devant chaque invité le menu des mets qui allaient lui être servis ; au dos de cette carte se trouvait l'explication de la partie de la Tapisserie de Bayeux qui ornait la salle. Voici cette explication, qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Au centre du tableau se trouve le duc Guillaume de « Normandie, assis sur son trône, ayant à sa gauche Odon, « évêque de Bayeux. Ils apprennent l'un et l'autre, avec in- « dignation, que Harold s'est fait proclamer roi des Anglais; « ils tiennent conseil et décident qu'une descente aura lieu « en Angleterre.

« A gauche d'Odon, se tient debout l'ingénieur en chef « des constructions navales, que le duc et son frère avaient « fait appeler et qui reçoit l'ordre de construire immédiate- « ment des navires. La figure de cet ingénieur exprime « l'étonnement et la préoccupation que lui inspire la mission « dont il est chargé. Il porte une hache de la main droite.

« D'un côté du groupe que nous venons de décrire, se « trouvent des charpentiers : les uns abattent des arbres ; les « autres rabotent des planches; d'autres, enfin, assemblent « les pièces des navires, puis les traînent à la mer. A droite « du duc, d'autres personnages embarquent des armes et des « provisions ; un d'eux porte sur son épaule un des petits « barils encore en usage dans le Pays-d'Auge pour contenir « le cidre; plus loin, les navires mettent à la voile. Cette der- « nière partie du tableau paraît tout-à-fait se rapporter au « départ du port de Dives. »

Au dessert, des toasts ont été portés dans l'ordre où nous allons les reproduire :

Toast à l'Empereur, à l'Impératrice et à la Reine d'Angleterre, par M. le Maire de Dives.

« A S. M. l'Empereur des Français ! A S. M. l'Impératrice ! Au Prince Impérial !

« Puisse cette famille, si chère à la France, jouir de tout le bonheur dont elle est digne, et qui est nécessaire au salut du pays !

« A S. M. la Reine Victoria !

« Vive l'Empereur ! »

Toast à M. le chevalier de Rossi, par M. de Caumont.

« MESSIEURS,

« Nous commençons à nous faire vieux, mes amis et moi ; vieux laboureurs, il nous faudra bientôt céder à d'autres les manchons de la charrue, et nous léguerons avec confiance à ceux qui doivent nous succéder la mission de travailler à l'œuvre que nous avons commencée. Cette œuvre n'a jamais eu, je crois, plus d'utilité que par le temps qui court. Le monde qui vient fera bon marché des souvenirs ; ce monde, qui se présente dans le lointain sous une forme un peu abstraite, fera table rase de bien des choses que nous aimons et que nous respectons. Je crains même, et Dieu veuille que ces prévisions n'aient rien de fondé ! je crains qu'il ne fasse subir à la civilisation moderne une complète transformation.

« Mais, après la tempête, vient le calme : c'est une loi du monde physique ; c'est aussi une loi du monde moral. Il se trouvera toujours des hommes qui recueilleront les épaves dont le rivage sera couvert après la tempête, et les travaux historiques ne seront jamais complètement perdus.

« Vous tous qui devez nous succéder, je vous conjure donc de travailler avec courage, persévérance et dévouement; de ne vous laisser intimider ni par les obstacles, ni par les dangers, s'ils peuvent se rencontrer sur vos pas : les dangers, d'ailleurs, même dans les temps les plus difficiles, n'existent que pour les paresseux et pour les lâches.

« Je viens, Messieurs, porter un toast à l'un des hommes les plus éminents de cette école qui doit nous succéder, à M. le chevalier de Rossi, conservateur de la bibliothèque du Vatican; à M. de Rossi, dont les profondes connaissances ont devancé les années, et dont l'Europe admire les savantes recherches.

« Continuez vos travaux, Monsieur de Rossi; que la vapeur vous vienne en aide: qu'elle vous transporte, d'un bout à l'autre de l'Europe, dans toutes ces grandes bibliothèques dont vous savez si bien exhumer les richesses! Que la vapeur vous vienne en aide; elle est venue *à point* pour vous; elle est venue *un peu tard* pour nous. Continuez ce grand ouvrage dont vous nous avez présenté ce matin le premier volume, et qui sera un des monuments littéraires les plus importants du XIXe. siècle !

« Conservez-nous surtout ces trésors épigraphiques et paléographiques que Sa Sainteté Pie IX a confiés à votre garde; conservez-nous ces trésors de Rome, de cette Rome que les barbares de toutes les époques ont convoitée, et que notre généreuse France protége encore, à l'heure qu'il est, contre leurs atteintes.

« A vous, Monsieur de Rossi, dont l'Italie savante est fière, et que nous sommes fiers, nous, de voir aujourd'hui prendre part à ce banquet fraternel et international! »

(Applaudissements prolongés.)

Réponse de M. le chevalier de Rossi.

« Je remercie M. le vicomte de Caumont des paroles trop honorables pour moi qu'il a bien voulu m'adresser. Je suis fier de représenter, dans cette réunion d'élite, ma patrie qui est la patrie de tous ceux qui aiment les sciences, les arts, la vraie civilisation. La ville éternelle est, à un titre encore plus spécial, la patrie de ceux qui cultivent les études de l'antiquité, dont elle est la plus majestueuse dépositaire. Elle est surtout la patrie des Français, qui, continuant les grandes traditions du grand héros de la chrétienté, Charlemagne, la sauvegardent et la protégent contre toute attaque, contre tout danger.

« Au nom donc de Rome, honneur à la France, fille aînée de l'Église ! honneur à la France savante ! honneur à cette illustre Société, qui, animée par le zèle et l'activité incessante, depuis trente ans, de son renommé fondateur, maintient et vivifie dans toute l'étendue de votre beau pays, et bien au-delà de ses limites, le goût des monuments, le soin de leur conservation, l'étude de leur importance historique et artistique ! »

Toast à M. Léopold Delisle, par M. de Caumont.

« Nous fêtons aujourd'hui le souvenir de ceux qui, au XIe. siècle, ont exécuté une grande entreprise, entreprise dont le succès a contribué, plus qu'on ne le croit peut-être, au progrès de la société des XIe. et XIIe. siècles. Cette pensée, qui nous réunit sous un édifice noirci par le temps, m'autorise à vous demander un souvenir pour d'autres Normands, pour

tous ceux qui, durant la longue période du moyen-âge et à notre époque, ont travaillé avec courage aux progrès de la civilisation, des arts, des lettres, de la richesse et de la prospérité publiques. Vous avez déjà, ce matin, accueilli les propositions que j'ai eu l'honneur de vous soumettre à ce sujet.

« La liste en sera longue, et un jour, je l'espère, nous trouverons une place pour ce livre d'or sur un monument public de la ville de Rouen.

« En attendant que le tableau soit complet, je prends le dernier anneau de la chaîne qui unit le présent au passé, et je porte un toast à notre jeune et savant compatriote, M. Léopold Delisle, que son talent, son travail opiniâtre, sa judicieuse critique et sa science profonde ont placé à la tête de l'école historique de France; à M. Léopold Delisle, l'auteur de l'*Histoire de l'agriculture en Normandie durant le moyen-âge*, le courageux explorateur de nos cartulaires, celui que M. Guérard qualifiait de « Catalogue vivant des manuscrits de la Bibliothèque impériale!

« A M. Léopold Delisle, l'allié des Burnouf, qui auront leur place aussi dans le livre d'or de la Normandie; car cette famille appartient au département de la Manche, qui la revendique comme une de ses gloires!

« A M. Léopold Delisle, l'auteur de la Liste des compagnons de Guillaume que nous venons d'inaugurer!

« Il était au milieu de nous il y a quelques moments; forcé de partir avant la fin de cette journée, il n'est pas moins présent par le cœur et par la pensée à ce banquet international.

« *A M. Léopold Delisle, membre de l'Institut!* »

(Applaudissements.)

Toast de M. le duc d'Harcourt.

« MESSIEURS,

« Permettez-moi de prendre ma part de ce brillant souvenir de notre Normandie, qu'on peut appeler ici une réunion de famille. Je réclame à cet effet votre indulgence dont j'ai besoin : à mon âge, on n'est plus bon à grand'chose! L'imagination, la mémoire nous font défaut. Heureusement le cœur reste, et le mien est toujours aussi chaud que par le passé quand il s'agit de notre patrie de France, et surtout de notre patrie plus intime de Normandie; car, vous le savez, les lieux qui nous ont vus naître ont toujours un charme indéfinissable, et je suis persuadé qu'un véritable *Normand* voit avec plus de plaisir les pommiers de son *pays* que les plus beaux arbres de l'univers!

« Mais, Messieurs, ce n'est pas seulement le sol de la Normandie qui a droit à notre amour : il est encore rempli de glorieux souvenirs! Je ne sache pas de nation qui, avec une population aussi restreinte, ait accompli des faits aussi extraordinaires. S'ils n'étaient pas attestés par des témoignages historiques qu'on ne saurait révoquer en doute, on serait tenté de croire qu'ils ont pris naissance dans les légendes.

« Les premiers Normands, avec leurs barques de *peaux*, ont remonté presque toutes nos grandes rivières de France, et il a tenu à bien peu de chose qu'ils ne s'emparassent de Paris, ce qui aurait eu lieu probablement sans la bravoure de son évêque.

« C'est un normand nommé *Rarich* qui a donné des lois à la Russie, et y a fondé une dynastie qui a duré près d'un siècle!

« Les Normands ont régné à Naples et en Sicile ; ils se sont emparés une fois de Rome.

« Tout le monde connaît les exploits de Tancrède de Hauteville et de ses douze frères.

« Nos ancêtres ont fait souvent trembler la France et, enfin, ils ont accompli cette fameuse conquête de l'Angleterre qui, au contraire de tant d'autres, a survécu aux conquérants et a été le berceau *d'une des plus* grandes nations des temps modernes !

« Certes, ce sont là de glorieux souvenirs !

« Mais, depuis lors, cette situation a subi bien des métamorphoses ! Autres temps, autres mœurs !

« Et, en vérité, nous n'avons pas trop le droit de nous en plaindre, car il faut le reconnaître : à cette époque, les droits de l'humanité étaient méconnus ! La guerre était tout, et le règne de la *force* était le seul !

« Aussi, quand l'instruction, les lumières, les progrès de la civilisation eurent percé ce chaos du moyen-âge où régnaient tant de désordres à côté des vertus les plus héroïques, on commença à reconnaître que si la guerre avait des agréments pour ceux qui la faisaient, elle en avait fort peu pour ceux qui étaient obligés de la subir. On vit bientôt qu'elle était la ruine d'un pays, et qu'en définitive elle finissait par tourner au préjudice des vainqueurs aussi bien que des vaincus ! On mit la guerre au second rang, et toutes les préoccupations se tournèrent du côté des arts de la paix, de l'industrie et surtout de l'agriculture, de l'industrie et de l'agriculture, que Sully a appelées depuis, avec tant de raison, les mamelles de l'État.

« Les progrès dans ce genre furent d'abord lents, comme il arrive dans toutes les transformations, et ce n'est guère qu'à l'époque de 1789 que *l'agriculture* commença à prendre son essor.

« Quand on lit le voyage si justement célèbre *d'Arthur Young* sur l'agriculture en France à cette époque, il est impossible de n'être pas frappé des progrès qu'elle a faits depuis !

« Tous les reproches que le célèbre voyageur nous faisait à cette époque ont presque entièrement disparu, surtout cet absentéisme des propriétaires à qui il adressait des paroles si amères.

« Aujourd'hui, les grands propriétaires tiennent tous à honneur d'être cultivateurs ; ils vont chercher partout des instruments agricoles plus perfectionnés, des races d'animaux supérieures; encore un pas, et nous arriverons à la perfection ! Nous pouvons braver presque partout la concurrence ; l'Angleterre elle-même vient chercher chez nous ses denrées alimentaires !

« L'Angleterre, Messieurs, est une grande nation ! mais elle a les défauts de ses qualités : elle est jalouse et veut dominer partout ! On a beau faire, *nous n'embrasserons jamais les Anglais qu'à moitié*, et ils seront toujours nos adversaires. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de faire tourner cet antagonisme au profit de tout le monde.

« Annibal prétendait qu'on ne pouvait vaincre les Romains qu'à Rome. Il faut aussi faire la guerre aux Anglais chez eux, non pas sur les champs de bataille, mais sur les marchés ; non pas avec des canons, mais avec des produits de l'industrie ! Ce sont là de ces guerres qui enrichissent tout le monde et stimulent au plus haut point l'intelligence !

« Nous avons, à la vérité, beaucoup à faire ! N'est-ce pas un triste spectacle que de voir les nations européennes se déchirer entr'elles, au lieu d'employer leur supériorité à civiliser le monde entier, comme il leur serait si facile de le faire si elles marchaient de concert vers ce but ?

« Mais, hélas ! au lieu de faire un si noble emploi de

leur intelligence, elles emploient tout leur savoir-faire à détrôner le plus doux des hommes, le chef de la chrétienté, et à maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, qui nous a toujours considérés comme des *chiens*, et nous traiterait encore de même s'il en avait la force. C'est là, il faut l'avouer, une singulière manifestation du christianisme, ce qui ne ressemble guère à celle de nos ancêtres normands à l'époque des Croisades!

« Espérons que ces aberrations, qui ne font pas beaucoup d'honneur aux grandes puissances de l'Europe, auront un terme!

« Je termine en proposant un toast en l'honneur de notre digne président, qui, depuis long-temps, emploie son temps, sa fortune et son grand savoir à introduire chez nous les arts utiles, et à faire faire des progrès à la science. Je souhaite, de tout mon cœur, qu'il puisse remplir long-temps une aussi honorable mission! »

(Bravos prolongés.)

Toast porté par M. le comte Foucher de Careil.

« MESSIEURS,

« J'applaudis de tout mon cœur aux nobles paroles de M. le duc d'Harcourt : il vient de prouver qu'on peut être tout à la fois un descendant de la conquête et un conservateur libéral, éclairé par l'expérience de son temps.

« Comme lui, Messieurs, je respecte le passé : je suis d'un œil curieux, dans le récit de vos chroniqueurs et sur cette toile (1), la trace du vaisseau de Guillaume abordant à travers

(1) La salle était ornée d'une copie de la célèbre Tapisserie de Bayeux, représentant l'embarquement de Guillaume à Dives.

mille obstacles sur la rive anglaise ; j'honore surtout ce grand souvenir de l'aristocratie normande que la Société française d'archéologie a voulu rendre plus impérissable encore en gravant sur la pierre les noms des conquérants.

« Mais, Messieurs, si grand que soit le passé, il y a quelque chose de plus grand encore : c'est ce mystérieux inconnu qu'on appelle l'avenir, et ce passé que nous célébrons en ce jour n'a de prix à mes yeux que parce qu'il est l'école du présent et la préparation de l'avenir.

« Je vous propose donc un toast à l'avenir agricole, industriel et maritime de la Normandie ; et ce toast sera bien accueilli, je l'espère, parce qu'il résume les principaux éléments de votre grandeur.

« Messieurs, après l'incroyable oppression du monde par l'Empire romain, tout d'un coup on vit s'élever sous le nom de Barbares le flot tumultueux de l'invasion, et l'homme du Nord apparut dans son indépendance et sa liberté un peu sauvage que n'avait pas encore adoucie le christianisme. Ces audacieux fils de Rollon se jouaient sur les flots dans leurs barques légères ; ils se riaient de la tempête, remontaient les fleuves, démontaient leurs navires quand ils rencontraient un obstacle et les portaient à dos d'homme ou de cheval. C'est ainsi qu'ils remontèrent jusqu'à Rouen et s'établirent au cœur de ce beau pays qui, de leur nom, fut appelé Normandie. « S'appeler Normand, dit Augustin Thierry, l'Homère de votre grande épopée, fut d'abord un titre de noblesse : c'était le signe de la liberté et de la puissance. »

« Messieurs, je ne m'étonne pas que de tels hommes, soumis à la rude discipline des mœurs chrétiennes, déjà pénétrés par l'esprit de la civilisation latine, et rencontrant enfin dans le bâtard de Robert-le-Diable un politique habile, un chef expérimenté, aient été fonder un royaume en An-

gleterre. Ils étaient poussés par ce flot des invasions qui étaient comme le reflux de l'humanité opprimée et captive. L'homme, déplacé de son centre, oscillait, comme le pendule, du midi jusqu'au nord, ou de l'est à l'ouest, et cherchait une patrie : *novam terram*, *nova sidera quærens.* Les Normands, agités par ce souffle puissant, en proie à ce mouvement des migrations, allèrent fonder des empires au nord et au midi : Guillaume en Angleterre, Robert Guiscard en Sicile. Ils furent un moment la terreur du monde, l'effroi et la préoccupation de Charlemagne mourant ; puis, comme un fleuve débordé rentre dans son lit, apaise ses eaux et se met à couler tranquille le long de ses rives qu'il féconde, le grand fleuve normand rentre dans son lit, et ce fut au tour des Anglais de chercher à envahir la France, qu'ils fatiguèrent de leurs incursions sans jamais la réduire.

« Le retour de cet âge héroïque de la race normande est-il probable, est-il désirable ? Messieurs, quelques esprits inquiets paraissent le craindre, et, ce qui m'étonne, ces frayeurs se sont produites de l'un et de l'autre côté du détroit ; mais croient-ils sérieusement à ce retour ? Je ne le pense pas. Le flot des invasions a depuis trop long-temps passé sur le monde désormais assis sur des bases plus stables qu'au temps de Guillaume. Et ceux qui, simulant une nécessité qui n'est plus dans l'histoire, poussent les peuples les uns sur les autres aujourd'hui, succombent par la force même des choses qui les repousse. Voyez les plus grands capitaines : ils passent avec leur armée sur le monde, et 7 pieds de terre les attendent au bout de leur *Iliade* impossible. Dieu lui-même semble écrire sur leur tombe : « Il n'est plus temps. »

« Messieurs, on s'étonne du succès de Guillaume. Mais l'invasion normande ne fut pas le caprice d'un homme armé, ou la vaine promenade d'un conquérant sur le sol d'Albion : ce fut l'accomplissement des destinées promises à la race nor-

mande, la fin des invasions, le dénouement de cette grande migration qui avait fait trembler le monde; ce fut, de plus, une véritable appropriation du sol et presque l'absorption totale de la propriété au profit du vainqueur. Ce fut donc bien moins une conquête qu'un établissement. Le peuple nomade et voyageur par excellence, l'enfant de l'Aquilon et de la Tempête se fixait enfin ; l'Angleterre devenait son domaine et sa chose : voilà le sens et la portée de l'expédition de Guillaume.

« Essayer de la refaire, aujourd'hui que ces grandes migrations des peuples ont cessé pour faire place à l'écoulement périodique et régulier du trop plein de notre population vers des contrées lointaines, ce serait témérité ou folie. Si les invasions, pour être sérieuses et réelles, doivent dépendre du surcroît de la population qui cherche forcément une issue, comme de nouveaux essaims, quelle apparence, quel symptômes d'invasion peut-il y avoir aujourd'hui dans le monde ? L'économie politique nous démontre que des lois fixes régissent ce mouvement annuel, qu'il est paisible et réglé dans son cours, qu'on peut le préciser presque avec une rigueur mathématique.

« Ce mouvement est toujours, en effet, dans le rapport de la terre ou des subsistances qu'elle produit avec la population qui l'habite et qui les consomme. Or, notre accroissement de population en France est si faible, qu'il est à celui de l'Angleterre, dans le rapport de 1 à 5, c'est-à-dire cinq fois moindre que celui de la race anglaise : d'où il suit que, d'après les plus simples lois de l'économie politique, il y aurait cinq fois plus de chances pour que nous fussions envahis par l'Angleterre, qu'il n'y en a pour que nous l'envahissions. Je livre cet argument à M. Cobden : il pourra lui servir à calmer les terreurs de lord Palmerston.

« Ce qui doit nous rassurer, c'est que l'Angleterre,

toujours avisée et prudente quand il s'agit de ses intérêts, trouvera sans doute plus commode de nous inonder de ses produits, que de nous envoyer ses volontaires et ses *riflemen* et autres denrées d'un difficile placement en France.

« Messieurs, je ne veux pas m'arrêter plus long-temps à discuter le rêve et la chimère. Il y a des terreurs feintes, il y en a de paniques. J'ignore de quel genre est celle qu'on exploite en ce moment de l'autre côté du détroit, mais il faut avouer qu'elle est singulière.

« Pour nous, Messieurs, sachons honorer un passé glorieux, sans prétendre en refaire jamais l'expérience à nos dépens. Honorons, dans le passé, la Normandie guerrière, aristocratique et conquérante; mais aimons et saluons dans le présent cette Normandie agricole, industrielle et maritime que j'évoquais tout-à-l'heure.

« Tenez, Messieurs, quelle que soit mon admiration pour les compagnons de Guillaume, je gage que Front-de-Bœuf et Robert Flambard cultivaient fort mal les terres qu'ils tenaient de la munificence du Conquérant. Un troupeau de serfs, courbés sur la glèbe, y faisaient croître un pain trempé de larmes. Aujourd'hui, Messieurs, je vois, assis à cette table, des descendants de la conquête: un Harcourt, un Toustain, un Angerville, qui cultivent fort bien des terres qu'ils ne doivent qu'à eux-mêmes; je vois d'aimables et intelligentes châtelaines qui répandent leurs bienfaits autour d'elles et font aimer le nom des descendants de Guillaume, non-seulement dans le passé, mais surtout dans le présent.

« La Normandie agricole, Messieurs, est la reine de nos concours et de nos comices. Son char, attelé de bœufs, se promène chaque année dans notre capitale pendant les fêtes du moderne Apis; puis on le voit, attelé de coursiers rapides, parcourir nos hippodromes normands. Eh bien! Messieurs, croyez-vous que le cheval normand du XIe. siècle,

celui même qui portait Guillaume à Hastings, pensez-vous que ce lourd et désagréable animal que vous avez là sous les yeux, sur l'image de la Tapisserie de Bayeux, eût disputé avec avantage le prix de la course au galop ou au trot contre les chevaux de nos éleveurs, les Aumont, les Basly, les Montfort, les Laplace, les Douesnel, les Castillon, les Brion, les Forcinal et tant d'autres ? Aussi bien, Messieurs, sous la forte impulsion qu'elle a reçue du général Fleury, la Normandie agricole peut et doit devenir en peu d'années le premier marché du monde pour les chevaux, sans en excepter l'Angleterre; et c'est là, croyez-le bien, la seule, la vraie conquête de l'Angleterre par les Normands au XIXe. siècle.

« Je me trompe, il y en a une autre : l'industrie, qui n'était pas née au temps de Guillaume, et qui est aujourd'hui si puissante à Rouen, si florissante à Lisieux; l'industrie, qui peut décupler les richesses de votre sol par l'intelligente application des forces que la nature vous a prodiguées, vous ménage d'autres luttes, mais suivies, je l'espère, de nouveaux triomphes. Et c'est la seule guerre qu'il faille faire à l'Angleterre.

« Enfin, Messieurs, en face de cette mer aujourd'hui courroucée, mais d'ordinaire si belle, comment oublier votre principale gloire, cette Normandie maritime qui a laissé dans l'histoire une trace éclatante ? La Normandie maritime offre à nos yeux les nouveaux bassins de Cherbourg, le canal de Caen à la mer, Honfleur ressuscité, et cette population de marins nourrie aux fatigues du vent et des flots, si digne de notre sollicitude.

« Mais, Messieurs, pourquoi faut-il qu'il y ait une ombre à ce tableau ? Ce port de Dives, qui a contenu les 400 vaisseaux de Guillaume, est aujourd'hui délaissé presque à la merci de la mer qui, d'un jour à l'autre, peut achever

l'œuvre de destruction déjà commencée. Espérons que l'administration éclairée qui préside aux destinées de ce pays, et qui a déjà beaucoup fait, fera plus encore et saura prévenir ou même arrêter le mal; que Dives reprendra son rang parmi les ports, sinon les plus favorisés, du moins les plus utiles de la côte normande.

« MESSIEURS,

« *A la Normandie agricole, industrielle et maritime !* »

Toast porté par M. le conseiller Renault.

« MESSIEURS,

« Les anciens monuments, élevés par la main de nos pères, révèlent souvent aux villes des titres de gloire qu'elles peuvent montrer avec un juste et légitime orgueil. Semblables à de glorieuses annales, ils retracent à la mémoire des populations des faits et des souvenirs qui leur inspirent des idées de force, de grandeur et de puissance, et qui réveillent et entretiennent dans les esprits des sentiments d'un pur et noble patriotisme. Aussi voyons-nous partout les amis de nos antiquités nationales, qui sont aussi les amis de la gloire et de l'honneur de leur pays, veiller avec un soin religieux à la conservation de nos monuments historiques, provoquer en leur faveur la haute bienveillance et les sympathies de l'autorité, et lutter avec force contre le mauvais génie de ces hommes qui s'enrichissent de leur vandalisme et trafiquent même des monuments pleins de souvenirs que le temps a respectés.

« Permettez, Messieurs, à un enfant de Falaise, élevé près du berceau de Guillaume-le-Conquérant, et fidèle interprète des sentiments de ses concitoyens et de tous les

Normands assis à ce banquet international, de porter un toast à la conservation des ruines encore si imposantes de la vieille forteresse falaisienne, si riche aussi de souvenirs historiques dont plusieurs se rattachent à la grande manifestation de ce jour.

« Falaise était depuis long-temps déjà une cité florissante, et occupait en Normandie un rang distingué parmi *moult d'autres bonnes villes et châteaux*, lorsqu'un jour, il y a huit cents ans et plus, elle vit entrer par la grande porte de son château, dans l'enceinte de sa citadelle escarpée, nous dit la Chronique dans son naïf langage, *une fort belle et gracieuse pucelle, nommée Arlette, laquelle fut si bien à la grâce du duc Robert, qu'il la voulut avoir pour amoureuse, et par ce il la requist affectueusement à son père.* De leurs amours naquit Guillaume, que *le duc Robert fit honorablement nourrir à Falaise.*

« Ce fut au milieu des gens de guerre, en parcourant chaque jour ces rochers escarpés, d'une nature si abrupte et si sauvage, qui environnaient son berceau, que grandit Guillaume, qu'il apprit à braver les dangers, et acquit ce caractère audacieux et entreprenant qui fit sa gloire, le rendit le premier homme de son siècle et immortalisa son nom.

« Ce fut sous les murs de sa ville natale que Guillaume fit ses premières armes en reprenant le château, que le traître Toustain, qui y commandait pour lui, tentait de livrer au roi de France.

« Ce fut de son château de Falaise, où il s'était réfugié pour échapper aux seigneurs du Bessin et du Cotentin, révoltés contre lui, qu'il partit pour aller leur livrer cette fameuse bataille du Val-ès-Dunes, où les principaux d'entre eux furent les uns tués et les autres faits prisonniers.

« Ce fut dans son château de Falaise qu'il se prépara à

combattre et à vaincre, à Varaville, cette ligue formidable qu'avaient formée contre lui le roi de France et plusieurs princes souverains des provinces voisines.

« Ce fut de son château de Falaise qu'il donna rendez-vous, à Dives, à ces capitaines, à ces barons normands, dont nous venons de placer les noms, inscrits en lettres d'or, sous la garde et la protection de l'Église, comme pour rappeler les sentiments religieux dont firent preuve, la veille de la bataille d'Hastings, ceux dont ils retracent le glorieux souvenir.

« Plus tard, cette forteresse ne vit-elle pas sous ses murs Geoffroi d'Anjou, Philippe-Auguste, Henri V d'Angleterre, Charles VII et Henri IV, si heureux de la prise de la ville et du château, qu'il s'empressa, par une lettre datée de Falaise, d'informer de cette victoire la dame de ses pensées, celle qu'il nommait sa *charmante Gabrielle ?*

« Que de souvenirs historiques se rattachent à cette vieille forteresse, depuis le jour où elle vit naître ce héros qui, dans les champs d'Hastings, échangea si glorieusement son surnom de Bâtard contre celui de Conquérant, et son manteau ducal contre la couronne des rois !

« Il ne nous suffit pas de rappeler avec orgueil le passé de cette forteresse, l'un des plus beaux fleurons de la couronne des ducs de Normandie ; songeons aussi à son avenir, songeons à sa conservation. Qu'une glorieuse confraternité unisse désormais Dives et Falaise ; et si l'église de Dives redit aux siècles à venir les noms des barons normands qui allèrent à la conquête, que le vieux château de Falaise redise le nom du capitaine qui les conduisit à la victoire.

« Buvons donc, Messieurs, à la conservation du berceau de Guillaume-le-Conquérant ! »

Toast porté par M. Julien Travers.

Un toast à nos aïeux, aux nobles, aux vilains,
Surtout à ces derniers dont jamais parchemins,
De duché, de comté, vicomté, baronnage,
D'aucun titre, en un mot, n'ont payé le courage.

C'étaient de braves gens, il en faut convenir;
Car quel temps fut plus dur ?... et nul, nul avenir
Pour ces colons du sol, supputés tant par tête!
A ces inféodés qu'importait la conquête?
Qu'importait, je vous prie, aux rustres du Bessin,
Ou le fils de Robert, ou le fils de Godwin?
Qui, du saxon Harold, ou du normand Guillaume,
Saurait mieux par le fer s'emparer d'un royaume?
Nos braves restaient serfs, quel que fût le vainqueur.
Et pourtant (et c'est là leur éternel honneur),
Sans crainte, sans espoir, ils quittaient leur chaumière;
De leur chef, sans murmure, ils suivaient la bannière,
A ses côtés marchaient, combattaient et mouraient.
Eux aussi, c'était bien un sang pur qu'ils versaient,
Et la guerre égalait le soldat à son maître.

En vain l'orgueil plus tard voulut le méconnaître,
Tous firent leur devoir, tous! Aux champs de Hastings,
On ne distinguait pas les nobles des vilains.
Honneur à ces guerriers! honneur à tous ces braves!

Eh! parmi leurs aïeux, les rois ont des esclaves;
Les esclaves, des rois (1): la grande extraction

(1) Plato ait neminem regem non ex servis esse oriundum, neminem non servum ex regibus Omnia ista longa varietas miscuit, et sursum deorsum fortuna versavit... A primo mundi ortu usque in hoc tempus perduxit nos ex splendidis sordidisque alternata series... Nemo in nostram gloriam vixit, nec quod ante nos fuit nostrum est.

SÉNÈQUE.

Nous vient d'Adam et d'Ève ; en toute nation
Voyez l'arbre fameux, la généalogie,
Pousser avec vigueur, mourir sans énergie.
Pour son tronc vénérable ayons un saint respect
Sans superstition ; jamais à son aspect
Nous ne devons sentir les terreurs d'un autre âge.
De l'histoire le temps a retourné la page,
Et la mâle roture a, par de nobles faits,
Couronné fièrement l'éclat du nom français.
Célébrons du passé les splendides victoires,
Guillaume et ses guerriers; mais nos récentes gloires,
Mais nos vieux généraux partis jeunes soldats,
Dans ce banquet d'amis, ne les oublions pas.
Buvons, buvons à tous sans souci de la race.
Robert était un duc ; revenant de la chasse,
Il vit Arlette, Arlette était de sang bourgeois,
Et leur fils, un bâtard, s'assit au rang des rois.

Honte à qui dégénère ! honneur à qui fait tige !
Chaque siècle a ses goûts : aujourd'hui le prestige
S'attache aux parvenus, et ne l'est pas qui veut !
Buvons aux aspirants, à qui fait ce qu'il peut ;
A qui, laissant Paris ou les bords de la Dive,
Marche vers un grand but !... souhaitons qu'il arrive.

Buvons à nos héros de tous les temps ; buvons
Au génie accourant de tous les horizons ;
Buvons (en rejetant nos discords politiques)
A la terre, au commerce, aux luttes pacifiques.
N'allons plus, pour tenir à des droits incertains,
Porter un fer impie au cœur de nos voisins.
Dans tout homme, en tout lieu, reconnaissons un frère ;
Buvons à lui, buvons à la paix : plus de guerre !
Buvons (en abjurant de barbares conflits)
A l'union des grands, au bonheur des petits.

Toast de M. le comte de Fontenay.

I.

Enfants de la vieille *Neustrie*,
Venez, accourez à ma voix ;
C'est la voix de cette patrie
Qui nous rallia tant de fois.
En ce jour célébrons *Guillaume*
Et tous ses hardis compagnons ;
Jadis, il conquit un royaume,
Soyons ses dignes rejetons.

II.

Dans ces temps de noble mémoire
Où florissaient nos fiers aïeux,
Tout comme eux, songeons à la gloire,
Mais soyons moins aventureux.
Avec nos voisins d'Angleterre
Que tout vieux levain soit banni,
Et puisse enfin toute la terre
Ne former qu'un *Royaume-Uni !*

III.

Aujourd'hui, si dans tout l'Empire
On voit surgir autant d'efforts ;
Si de nos poètes la lyre
Retentit des plus doux accords,
C'est qu'au pouvoir le Chef qui brille,
De l'État puissant directeur,
Est un noble fils de famille
Dont son oncle est le créateur

Toast des délégués de l'Angleterre.

Plusieurs personnages considérables de l'Angleterre avaient annoncé leur arrivée : le mauvais temps les a arrêtés ; mais l'un d'eux avait envoyé le toast suivant :

« L'événement que vous vous proposez de célébrer est un de ceux qui doivent être regardés par les Anglais avec le plus profond intérêt ; car ses conséquences ont exercé une influence décisive sur leur caractère national. Ils lui doivent plusieurs de leurs qualités distinctives, et celles même dont notre nation est le plus fière.

« Permettez-moi donc de vous parler de cet événement et de ses conséquences à un point de vue anglais.

« La race normande était, à ce qu'il semble, particulièrement propre, par ses origines, à exercer une influence utile sur la nation saxonne. Leur histoire à toutes deux prouve qu'elles étaient d'une égale vigueur, mais avec cette différence que les Saxons avaient gardé dans leur séjour insulaire les mœurs et la langue des Germains, tandis que les Normands avaient fini, dans leur séjour en France, par se laisser pénétrer d'une autre influence et par recevoir avec une langue de souche latine quelque chose de la civilisation romaine. Ils transportèrent ces éléments sur le sol anglais et le modifièrent profondément par cette nouvelle culture.

« Les rapports intimes de l'Angleterre et des Anglais, non-seulement avec le nord, mais avec le midi de la France, dus aux alliances et aux héritages de nos rois normands, ouvrirent comme autant de canaux à l'introduction de la civilisation latine et surtout aux principes des lois civiles des Romains. Vous savez que l'anglais n'est qu'une fusion de la langue latine avec un dialecte germain.

« Ce ne fut que beaucoup plus tard que les principes de la liberté saxonne reprirent la suprématie dans les institutions politiques de l'Angleterre.

« Permettez-moi donc, à l'occasion de cette fête internationale, de réclamer pour l'Angleterre et de rattacher à ce grand événement dont vous célébrez le souvenir, le mérite et la gloire qui nous est échue de former la transition en Europe entre les races germaine et latine, d'avoir réussi à combiner les principes de la liberté germanique dans les institutions politiques avec l'esprit d'ordre et d'équité de la loi romaine dans les rapports civils, et de posséder dans notre langue anglaise un instrument de pensée et de discours qui unit la précision du latin à l'abondance plastique et à la force des langues germaniques.

« Je ne doute pas et je souhaite que la cérémonie du 17 août obtienne tout le succès que mérite une aussi heureuse idée, et je m'associe cordialement, comme Anglais, à cette fête internationale. »

Cette remarquable appréciation des faits et des choses clôt dignement les toasts successivement portés au banquet international de Dives.

Des remercîments mérités furent adressés à MM. les commissaires qui avaient organisé les transports et présidé à tous les préparatifs du banquet, à MM. de Formigny de La Londe, Du Férage, et Le Blanc, qui, dans d'autres circonstances, ont donné déjà tant de preuves de leur dévouement et de leur habileté.

Vers 9 heures et demie, les voitures commencèrent à reprendre la direction de Caen, et déjà on était loin de Dives et de sa joyeuse population, lorsque tout à coup l'horizon, venant à s'éclaircir, fit apparaître une pluie lumineuse. C'était un feu d'artifice tiré du promontoire dominant le port de Dives, où, à côté du monument érigé en 1861 par

M. de Caumont, se trouve une charmante habitation de M. Foucher de Careil, et d'où les gerbes étincelantes apprenaient à tous les environs, jusqu'au Havre même, que la belle fête donnée à propos de l'inauguration de la liste des compagnons de Guillaume-le-Conquérant était terminée.

Le Secrétaire de la séance académique internationale,

J. TRAVERS.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A APT (VAUCLUSE).

En septembre 1862, d'importantes séances générales ont été tenues à Apt par la Société.

Elles avaient été préparées par MM. Roux, Berluc de Pérussis, inspecteur divisionnaire, et par M. Valère Martin, inspecteur du département.

Le résumé de ces réunions va être publié à Marseille par la Société de statistique des Bouches-du-Rhône.

TABLE DES MATIÈRES.

CONFÉRENCES ARCHÉOLOGIQUES, A SAUMUR, PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

XXIXe. SESSION.

SECONDE PARTIE TENUE A LYON LE 18 SEPTEMBRE ET JOURS SUIVANTS.

SÉANCES TENUES A VIENNE.

CLÔTURE DU CONGRÈS, A LYON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE AU MANS,

Le 10 février 1862.

Présidence de M. le comte DE MAILLY.

SÉANCE TENUE PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE A ELBEUF,

Le jeudi 10 juillet 1862.

Présidence de M. DE GLANVILLE.

SÉANCE ACADÉMIQUE INTERNATIONALE TENUE A DIVES,

Le 17 août 1862.

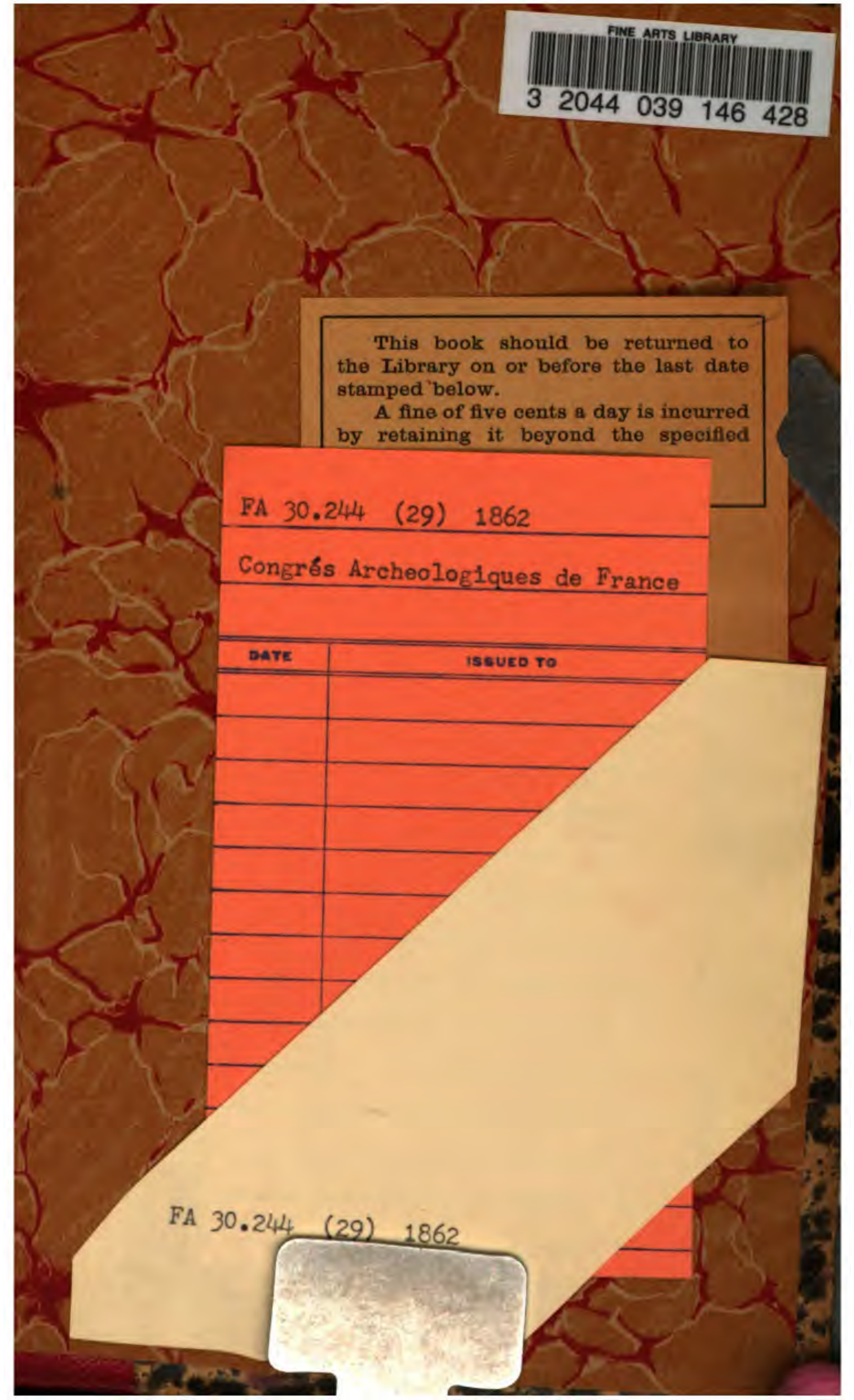
INAUGURATION ET BÉNÉDICTION DE LA LISTE.

Caen, typ. de A. Hardel.



Caen, Imp. de A. Hardel.




FINE ARTS LIBRARY
3 2044 039 146 428
This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified
FA 30.244 (29) 1862
Congrés Archeologiques de France
DATE
ISSUED TO
FA 30.244 (29) 1862